

RAPPORT

L'ACCUEIL TEMPORAIRE EN ETABLISSEMENT POUR ENFANTS, ADOLESCENTS ET ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP EN PAYS DE LA LOIRE

2024

*Une étude réalisée par Sara PAINTER (chargée d'études au CREAI Pays de la Loire),
financée et dirigée par l'Agence Régionale des Pays de la Loire et le Conseil
départemental de Loire-Atlantique*



Table des matières

Table des matières	2
Partie 1 : Eléments de cadrage	11
A/ L'accueil temporaire : éléments de définition et cadre réglementaire	11
B/ Objectifs et périmètre de l'étude	14
C/ Démarche méthodologique	15
1/ Enquête en ligne auprès des établissements médicosociaux	16
1.1 Le questionnaire à destination des établissements médicosociaux	16
Elaboration du questionnaire	16
Diffusion du questionnaire	16
1.2 Taux de réponse	17
1.3 Catégories des établissements répondants	20
Dans le secteur pour enfants : un répondant sur deux est un IME.....	20
Dans le secteur pour adultes : plus d'un répondant sur deux est un EANM/FV/FH.....	21
2/ Entretiens auprès de personnel d'établissements médico-sociaux proposant de l'accueil temporaire	22
3/ Entretiens auprès d'aidants et de personnes accompagnées	23
3.1 Les entretiens individuels ou collectifs auprès d'aidants	23
3.2 L'entretien collectif auprès de personnes accueillies temporairement.....	24
4/ Enquête auprès des partenaires	25
4.1 Questionnaire en ligne auprès des partenaires	25
4.2 Entretiens collectifs auprès des C360, MDPH/MDA et PFRA-H	25
Partie 2 : Portrait de l'offre en accueil temporaire	27
A/ Analyse de l'offre autorisée en accueil temporaire	27
1/ 202 établissements disposent de places autorisées en accueil temporaire, soit 36 % de l'ensemble des établissements ligériens	28
2/ 459 places autorisées en accueil temporaire, soit 3 % de l'ensemble des places	29
3/ 1584 places autorisées en tout mode d'accueil et d'accompagnement en 2024	33
4/ Une offre autorisée majoritairement destinée aux adultes, dans tous les départements	34
5/ Sur l'enfance, une concentration des places d'accueil temporaires autorisées dans les IME et les établissements d'accueil temporaire, à l'inverse d'une répartition plus hétérogène dans le secteur adultes	35
5.1 Les établissements ayant des places autorisées d'accueil temporaire répartis selon la catégorie	35
5.2 Les places autorisées d'accueil temporaire réparties selon la catégorie d'établissement	36

6/ Les places autorisées d'AT représentent en moyenne 9 % de la capacité totale des établissements, mais parfois avec des différences notables entre structures.....	37
7/ Dans le secteur enfant, 38 % des établissements concernés par l'offre autorisée en AT disposent d'au moins 6 places, 5 % seulement dans le secteur adulte.....	38
Partie 3 : Résultats des enquêtes	41
A/ Profils et modalités d'accueil temporaire des établissements ayant répondu à l'enquête	41
1/ Description des établissements ayant répondu à l'enquête en ligne.....	41
1.1 Localisation des établissements répondants et des places d'accueil temporaire	41
46 % des établissements répondants sont situés en milieu rural	41
49 % des places d'accueil temporaire des établissements répondants en milieu rural	43
1.2 Capacités d'accueil temporaire des établissements répondants.....	45
Des capacités d'accueil plus concentrées dans le secteur pour enfants que dans le secteur pour adultes	45
Un nombre médian de places en accueil temporaire plus élevé dans le secteur pour enfants (6 places) que pour adultes (2 places)	47
48 % des établissements situés en milieu rural ont moins de 2 places d'accueil temporaire	48
Une proportion médiane des places d'accueil temporaire sur l'ensemble des places de 7 %	49
Pour une majorité de répondants, le nombre de places en accueil temporaire est resté stable depuis 2021.....	50
Peu de répondants déclarant un redéploiement des places d'accueil temporaire vers de l'accueil permanent.....	51
2/ Modalités d'accueil temporaire dans les établissements répondants	52
2.1 Une majorité de répondants ont des places d'accueil temporaire dans une unité d'accueil permanent.....	52
2.2 Une majorité de répondants ont une activité d'hébergement temporaire.....	53
2.3 Les modalités d'accueil temporaire de jour	56
25 répondants proposent de l'accueil temporaire de jour, représentant 99 places	56
Concernant les jours d'accueil possibles : surtout en semaine, rarement le weekend	56
Concernant les périodes de vacances : très majoritairement pendant les petites vacances scolaires	56
Concernant les horaires d'ouverture : un accueil souvent à partir de 9h/9h30, voire 10h.....	57
Concernant les horaires de fermeture : un accueil qui se termine tôt (avant 16h30) pour 11 établissements.....	57
Des possibilités d'adapter ponctuellement les horaires d'accueil (matin et/ou soir) pour 12 répondants	57
Un tiers ont constaté des demandes ou attentes ne correspondant pas aux horaires d'ouverture	57
2.4 Les modalités d'accueil en hébergement temporaire.....	59
80 répondants proposent de l'hébergement temporaire.....	59

Une majorité d'établissements n'impose pas de durée minimale d'accueil	59
Des accueils possibles plutôt le weekend et pendant les vacances pour le secteur enfant, en semaine et dans une moindre mesure le weekend pour le secteur adulte	60
2.5 Usage des places d'accueil permanent pour des séjours d'accueil temporaire	60
Une majorité d'établissements ouverts 365 jours par an	60
21 % des répondants utilisent des places vacantes d'hébergement permanent au sein de leur établissement pour proposer de l'accueil temporaire	60
6 % des répondants utilisent des places vacantes d'hébergement permanent mises à disposition par d'autres établissements médico-sociaux pour proposer de l'accueil temporaire	61
3/ Formalisation du projet en matière d'accueil temporaire	63
3.1 60 % des répondants n'ont pas formalisé de projet spécifique en matière d'accueil temporaire au sein de leur structure	63
3.2 Seuls 9 % des répondants ont développé un projet ou des modalités d'accompagnement spécifique pour les aidants des personnes accueillies temporairement.....	68
B/ Les équipes de professionnels en charge de l'accueil temporaire.....	69
1/ Composition des équipes intervenant dans l'accueil temporaire.....	69
1.1 Une minorité d'établissements disposent d'une équipe dédiée à l'accueil temporaire dans le secteur pour adultes, contre 46 % dans le secteur pour enfants	69
1.2 Composition des équipes spécifiquement dédiées à l'accueil temporaire.....	70
1.3 Professionnels intervenant dans l'accompagnement des personnes en accueil temporaire.....	72
1.4 Une majorité de répondants plutôt satisfaits par la diversité des équipes intervenant en matière d'accueil temporaire.....	73
1.5 Des répondants qui soulignent la pertinence et la plus-value d'un poste de coordination en matière d'accueil temporaire.....	74
2/ Formation des équipes aux spécificités de l'accueil temporaire	77
2.1 Un quart des répondants estimant les professionnels de leur structure insuffisamment formés aux spécificités de l'accueil temporaire	77
2.2 Des besoins de formation pour une activité qui demande pour les professionnels à faire un pas de côté, ainsi qu'une grande adaptabilité	78
3/ Difficultés rencontrées par les équipes en matière d'organisation	80
3.1 Le temps dont disposent les professionnels pour l'accueil temporaire : 78 % des répondants signalent des difficultés	80
3.2 La concordance entre l'organisation des ressources humaines et le rythme de l'activité d'accueil temporaire : 29 % des répondants signalent des difficultés significatives	81
3.3 La coordination entre les équipes au sein de l'établissement : 42 % signalent des difficultés.....	83
3.4 Le taux d'encadrement des personnes accueillies temporairement : 74 % des répondants signalent des difficultés, de manière plus marquée dans le secteur enfant	85
3.5 Une activité d'accueil temporaire impactée par les difficultés de recrutement et la pénurie de professionnels dans le secteur médicosocial pour 66 % des répondants.....	87

3.6 Une activité qui exige de la polyvalence, de l'adaptation et de la souplesse pour les professionnels qui accompagnent les personnes accueillies temporairement.....	90
4/ Ce que l'accueil temporaire apporte aux professionnels	92
C/ Caractéristiques des publics accueillis en accueil temporaire.....	93
1/ Les établissements accueillent des personnes aux profils variés en accueil temporaire.....	93
1.1 Presque l'ensemble des répondants proposent de l'accueil temporaire à des personnes extérieures à l'établissement	93
1.2 Un répondant sur deux propose de l'accueil temporaire à des personnes déjà accueillies au sein de leur établissement pour assurer la continuité de l'accompagnement	94
1.3 Les répondants accueillent majoritairement des personnes ayant une déficience intellectuelle, des troubles psychiques ou des troubles du neurodéveloppement	95
1.4 Des déficiences qui correspondent à celles des personnes accueillies de manière permanente au sein de l'établissement.....	97
1.5 Des établissements accueillant à la fois des enfants, des adolescents et de jeunes adultes (7 à 20 ans) dans le secteur pour enfants et des personnes de 26 à 59 ans dans le secteur pour adultes	98
1.6 65 % des répondants ont accueilli en 2022 des personnes en situation complexe de handicap .	100
1.7 Des personnes accueillies temporairement vivant le plus souvent à domicile.....	102
2/ Des difficultés pour accueillir certains publics.....	105
2.1 Des difficultés à accueillir certains publics, notamment présentant des troubles du comportement, des troubles psychiques, des TSA ou ayant des besoins d'accompagnement trop importants	105
2.2 Une majorité de répondants accueillent des personnes avec des besoins et attentes hétérogènes	106
2.3 L'hétérogénéité des besoins et attentes peut constituer une difficulté pour 81 % des répondants concernés	107
2.4 Au sujet de l'accompagnement de personnes présentant des situations complexes de handicap	108
Pour 41 % des répondants, les sollicitations reçues concernent souvent des situations complexes	108
Pour 25 % des répondants, la complexité de la situation peut souvent constituer un motif de refus	110
79 % des répondants signalent des difficultés pour accompagner en accueil temporaire les personnes en situation complexe	111
2.5 Au sujet de l'accompagnement de personnes présentant des situations critiques, du fait de l'absence d'accompagnement ou des solutions d'accueil très partielles	114
3/ Des spécificités de l'accueil temporaire en fonction des publics et des parcours.....	117
3.1 Concernant l'accueil d'adultes provenant d'autres structures médico-sociales	117
3.2 Concernant l'accueil temporaire de jeunes adultes accompagnés par une structure médico-sociale pour enfants ou par la Protection de l'Enfance	118
3.3 Concernant l'accueil temporaire d'adultes vivant à domicile, dont les parents sont vieillissants	119

3.4 Concernant l'accueil temporaire de personnes accompagnées par un établissement psychiatrique	121
3.5 Concernant l'accueil temporaire de personnes avec un handicap acquis (syndrome de Korsakoff, maladie neurodégénérative, traumatisme crânien, AVC...)	123
3.6 Concernant l'accueil temporaire de personnes avec des TSA.....	124
3.7 Concernant l'accueil temporaire de personnes présentant des troubles du comportement	124
3.8 Concernant l'accueil de personnes avec des besoins de soins importants.....	125
3.9 Concernant l'accueil de personnes accusées ou coupables d'agressions sexuelles	125
D/ Repérer puis accéder à l'accueil temporaire	126
1/ Pouvoir repérer, identifier l'offre en accueil temporaire sur le territoire	126
1.1 Des établissements qui estiment être insuffisamment repérés par les personnes en situation de handicap et les aidants, mais plutôt bien repérés par les partenaires	126
56 % des répondants estiment que l'accueil temporaire est insuffisamment repéré par les personnes en situation de handicap	126
39 % des répondants estiment que l'accueil temporaire est insuffisamment repéré par les aidants	128
94 % des répondants estiment que l'accueil temporaire est bien repéré par les partenaires	130
1.2 Des répondants qui soulignent le manque de visibilité de l'offre.....	132
2/ Pouvoir accéder à l'accueil temporaire.....	134
2.1 Des pratiques hétérogènes en matière de notification de l'accueil temporaire	134
2.2 Un manque d'offre et des délais d'attente pour accéder à l'accueil temporaire	136
Un délai d'admission supérieur à 3 mois pour au moins 38 % des répondants proposant de l'HT	136
57 % ont une liste d'attente pour l'hébergement temporaire.....	137
Un délai d'admission inférieur à 2 mois pour au moins 40 % des répondants proposant de l'AT de jour	138
40 % ont une liste d'attente pour l'accueil temporaire de jour	139
42 % des répondants reçoivent souvent des demandes émanant d'autres départements des Pays de la Loire	140
23 % des répondants reçoivent souvent des demandes hors région	143
2.3 Un manque d'offre, notamment pour certains publics (TSA, besoins de soins...) soulignent les répondants	145
3/ Les démarches d'inscription et les processus d'admission.....	148
3.1 La présence de critères d'admission et des démarches d'inscription lourdes pour les aidants ...	148
3.2 Des établissements qui priorisent certains publics, notamment les personnes sans solutions ...	151
3.3 Fréquence et motifs de refus des demandes d'accueil temporaire.....	153
81 % refusent occasionnellement des demandes d'hébergement temporaire.....	153
La complexité de la situation, le manque de places disponibles et les besoins de soins parmi les principaux motifs de refus des demandes d'hébergement temporaire	154

62 % refusent occasionnellement des demandes d'accueil temporaire de jour	156
Le manque de places disponibles, principal motif de refus des demandes d'AT de jour	157
3.4 Des répondants qui observent des difficultés d'accès pour certains publics et un manque de concertation territoriale autour de l'identification de publics prioritaires.....	158
4/ La problématique du transport	160
4.1 Une minorité de répondants proposent la prise en charge du transport.....	160
4.2 44 % signalent des difficultés concernant le transport	161
5/ Les freins au recours à l'accueil temporaire observés chez les aidants.....	164
5.1 Les inquiétudes et sentiment de culpabilité, la distance et la méconnaissance de l'offre parmi les principaux freins au recours à l'accueil temporaire des aidants.....	164
5.2 Des répondants qui insistent sur l'importance de tenir compte de la temporalité des personnes et des familles.....	166
E/ Préparer le séjour	167
1/ Analyse des motifs de recours à l'accueil temporaire.....	167
1.1 Des demandes pour l'HT émanant principalement d'établissements ou services médico-sociaux, de la personne et/ou des aidants, des services mandataires et des établissements ou services de psychiatrie	167
1.2 Les motifs de demandes pour l'hébergement temporaire	168
1.3 Des demandes pour l'AT de jour émanant principalement de la personne et/ou des aidants, des établissements et services médico-sociaux et des MDPH	171
1.4 Les motifs de demandes pour l'accueil temporaire de jour.....	172
1.5 Des répondants qui confirment la grande variété des motifs de recours à l'accueil temporaire.	174
2/ Préparer, anticiper les séjours d'accueil temporaire	175
2.1 Un quart des répondants élaborent systématiquement un PPA pour les personnes accueillies temporairement	175
2.2 Une minorité de répondants participant à l'élaboration et/ou au suivi du projet personnalisé préexistant des personnes accueillies, notamment dans le secteur pour adultes	176
2.3 Un contrat de séjour signé pour chaque personne accueillie temporairement pour une majorité de répondants	177
2.4 65 % des répondants en difficulté concernant la gestion du processus d'admission.....	178
2.5 Des répondants qui soulignent l'importance de la rencontre et de l'accueil	181
3/ Planifier les calendriers de séjour.....	186
3.1 Les principales difficultés rencontrées en matière de planification des séjours d'hébergement temporaire.....	186
3.2 Les principales difficultés rencontrées en matière de planification des séjours d'accueil temporaire de jour	187
3.3 Des répondants qui soulignent la complexité de la planification des accueils, qui doit être souple et mouvante pour répondre aux demandes	189
4/ Quelle coconstruction des réponses pour les personnes accueillies temporairement ?.....	192

4.1 56 % des répondants signalent des difficultés en matière de coordination avec les partenaires	192
4.2 26 % des répondants ne sont en lien ni avec une PFRA-H ni une C360	194
4.3 Des répondants qui témoignent de l'intérêt des partenariats dans le cadre de l'accueil temporaire pour le parcours des personnes	196
F/ Pendant le séjour	199
1/ Le jour d'arrivée, un moment-clef du séjour d'accueil temporaire	199
2/ Des établissements qui cherchent à adapter le cadre pour individualiser l'accueil	200
3/ Un manque de moyens humains et financiers, qui ne permet pas de proposer un accompagnement pleinement satisfaisant	203
4/ Des équipes qui doivent sans cesse s'ajuster, s'adapter en temps réel	205
5/ La place des familles pendant les séjours d'accueil temporaire	206
6/ Les bienfaits de l'AT pour les personnes accueillies temporairement	208
7/ Les bienfaits de l'AT pour les aidants	209
8/ Les difficultés observées pendant les accueils pour les personnes accueillies	210
9/ Entre résidents temporaires et permanents, un équilibre à trouver	210
10/ Concernant les locaux	212
10.1 Une majorité de répondants estimant leurs locaux plutôt, voire tout à fait adaptés à l'accueil temporaire	212
10.2 Un soin particulier à accorder aux locaux et à la chambre	214
11/ Les durées de séjour	215
11.1 Des séjours rarement, voire jamais réalisés de manière continue sur 90 jours	215
11.2 Les séjours réalisés de manière discontinue sont fréquents pour une grande majorité de répondants	215
11.3 Des accueils majoritairement inférieurs à 1 semaine dans le secteur enfant, de 1 à 3 semaines dans le secteur adulte	216
11.4 Des durées de séjour à la carte, selon les possibilités des structures	218
G/ La fin de séjour	219
1/ 88 % des répondants réalisent des bilans de séjour, mais seulement 54 % d'entre eux y associent les aidants	219
2/ 38 % des répondants en difficultés concernant la préparation des sorties	220
3/ Le retour au domicile ou le lieu d'origine est la principale destination de sortie des séjours d'HT	222
4/ Le retour au domicile ou le lieu d'origine est la principale destination de sortie des séjours d'AT de jour	223
5/ Des bilans de séjour utiles mais pas toujours réalisés ou disponibles	224
H/ L'accueil temporaire au service du parcours des personnes	227
1/ 74 % des répondants déclarent des difficultés pour inscrire l'accueil temporaire dans une logique de parcours pour la personne	227

2/ Des accueils temporaires qui arrivent trop tardivement dans le parcours, observent les répondants	231
I/ L'accueil temporaire en urgence.....	232
1/ Un quart peuvent accueillir en urgence, surtout dans le secteur pour adultes	232
2/ 71 % des répondants sont occasionnellement sollicités pour de l'accueil temporaire d'urgence .	232
3/ 70 % des répondants sollicités pour de l'accueil temporaire d'urgence ne sont qu'occasionnellement en mesure d'y répondre favorablement	234
4/ 85 % des répondants concernés qualifient l'accueil temporaire d'urgence comme difficile	236
5/ Principales caractéristiques du public sollicitant les structures pour de l'accueil temporaire d'urgence	237
6/ Les principales difficultés concernant l'accueil temporaire d'urgence citées par les répondants..	238
7/ Le manque de solutions en accueil d'urgence, très largement souligné par les répondants	239
J/ L'activité d'accueil temporaire	240
1/ L'activité d'hébergement temporaire en 2022	240
1.1 Un nombre de demandes d'HT entre 2021 et 2023 qui s'est accru ou est resté stable pour une majorité de répondants.....	240
1.2 Le nombre de demandes reçues en 2022	242
1.3 Le nombre de demandes satisfaites en 2022.....	242
1.4 Le taux d'occupation des places en 2022	242
1.5 La file active des personnes accueillies en 2022	243
1.6 Le taux de rotation en 2022	245
1.7 Journées d'accueil temporaire réalisées sur des places permanentes	246
1.8 Les difficultés en matière de pilotage et de réalisation de l'activité d'accueil temporaire sous forme d'hébergement.....	247
2/ L'activité concernant l'accueil temporaire de jour en 2022	249
2.1 Un nombre de demandes d'accueil temporaire de jour entre 2021 et 2023 qui est resté stable pour une majorité de répondants.....	249
2.2 Le nombre de demandes reçues en 2022	250
2.3 Le nombre de demandes satisfaites en 2022.....	250
2.4 Le taux d'occupation des places en 2022	251
2.5 La file active des personnes accueillies en 2022	251
2.6 Les difficultés en matière de pilotage et de réalisation de l'activité d'accueil temporaire sous forme d'accueil de jour	251
3/ Retours des acteurs sur l'activité d'accueil temporaire	253
K/ Freins et leviers au développement de l'accueil temporaire	254
1/ Les principaux freins au développement de l'accueil temporaire mis en avant par les répondants	254

2/ Les principaux leviers et pistes d'amélioration pour le développement de l'accueil temporaire selon les répondants.....	256
Conclusion	261
Liste des figures	270
Liste des cartes	275

Partie 1 : Éléments de cadrage

A/ L'accueil temporaire : éléments de définition et cadre réglementaire

La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale a octroyé une base légale à l'accueil temporaire, en définissant cette modalité d'accueil non permanent, avec ou sans hébergement, comme une prestation de service social ou médico-social. L'un des objectifs de cette loi consiste à diversifier les prises en charge et les prestations des établissements et services accueillant des publics fragiles.

Le décret du 17 mars 2004 relatif à la définition et à l'organisation de l'accueil temporaire est ensuite venu apporter une première définition des contours de l'accueil temporaire et de ses modalités de fonctionnement. Le texte vise à promouvoir ce mode d'accueil qualifié d'innovant pour les personnes âgées et les personnes handicapées. L'accueil temporaire est ainsi défini dans l'article L 312-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles comme une modalité d'accueil « *[s'adressant] aux personnes handicapées de tous âges et aux personnes âgées et s'entend comme un accueil organisé pour une durée limitée, le cas échéant sur un mode séquentiel, à temps complet ou partiel, avec ou sans hébergement, y compris en accueil de jour* ». L'article précise que « *l'accueil temporaire vise à développer ou maintenir les acquis et l'autonomie de la personne accueillie et faciliter ou préserver son intégration sociale* ». Cet accompagnement non permanent peut être proposé dans la limite de 90 jours par période de 12 mois (renouvellement possible sur dérogation), de manière consécutive ou selon un mode séquentiel, c'est-à-dire renouvelé plusieurs fois dans l'année.

Le décret du 17 mars 2004 indique que l'accueil temporaire vise, selon les cas :

- A organiser, pour les intéressés, des périodes de répit ou des périodes de transition entre deux prises en charge, des réponses à une interruption momentanée de prise en charge ou une réponse adaptée à une modification ponctuelle ou momentanée de leurs besoins ou à une situation d'urgence ;
- A organiser, pour l'entourage, des périodes de répit ou à relayer, en cas de besoin, les interventions des professionnels des établissements et services ou des aidants familiaux, bénévoles ou professionnels, assurant habituellement l'accompagnement ou la prise en charge.

Le décret du 17 mars 2004 précise également que le projet d'établissement ou de service doit prévoir les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'accueil temporaire.

La circulaire n°DGAS/SD3C/2005/224 du 12 mai 2005 relatif à l'accueil temporaire des personnes handicapées précise certains points du décret de 2004, arguant que l'accueil des personnes handicapées justifie une approche particulière. Le texte s'appuie notamment sur les conclusions du groupe de travail animé en 2003 par Monsieur Jean-Jacques OLIVIN, président du groupe de réflexion et de réseau pour l'accueil temporaire des personnes handicapées (GRATH). L'accueil temporaire est posé non seulement comme « *un instrument déterminant de la politique de maintien à domicile des personnes handicapées qui le souhaitent et de soutien à leur famille* », mais aussi comme « *un élément de souplesse et de réactivité dans la palette des différentes modalités d'accompagnement [...] contribuant à la réalisation du projet de vie des personnes handicapées* ».

La circulaire pose **plusieurs motifs de recours à l'accueil temporaire**, élargissant les situations définies dans le décret de 2004 et permettant ainsi une utilisation plus large du dispositif :

- **L'aide aux aidants** : « Certaines personnes handicapées font le choix de vivre dans leur entourage familial. Il peut aussi s'agir d'un choix par défaut. Des relais sont parfois nécessaires en cas d'indisponibilité provisoire de la famille (hospitalisation, obligation professionnelle...) ou de besoin de prise de distance dans une relation permanente. La cohabitation peut aussi conduire à des problèmes relationnels, qui mettent en cause l'équilibre de vie des personnes ou de la famille, auxquels l'accueil temporaire peut apporter une réponse. Cette réponse est importante dans une perspective de prévention des situations de maltraitance subies tant par les personnes handicapées que parfois leur famille. Elle ne peut cependant consister en un simple éloignement, solution au seul problème relationnel ponctuel. Elle doit mettre en œuvre une démarche qui, outre la distance, permette les évolutions et les adaptations requises du projet de la personne handicapée » ;
- **Une période de distanciation et de réadaptation pour l'institution accueillant la personne handicapée** : « Une institution confrontée à une situation difficile et soumise à une pression intense peut avoir besoin d'une phase de distanciation afin de se mettre en capacité de mieux répondre aux besoins de la personne handicapée. Ce temps de distanciation doit notamment être mis à profit : - pour recentrer l'organisation de l'équipe et mieux poursuivre la prise en charge ; - pour faire évoluer une prise en charge existante ou mettre en place un nouveau projet ; - pour modifier un projet devenu obsolète ; - pour favoriser l'acquisition de compétences des personnels ; - pour que la personne handicapée développe d'autres ressources nécessaires afin d'accompagner l'évolution de son accompagnement [...] Il ne saurait toutefois constituer le moyen d'évacuer les situations gênantes et de les faire résoudre par d'autres. Il s'agit bien de reconnaître que certaines personnes handicapées en souffrance peuvent perturber gravement le fonctionnement d'une institution voire remettre en cause l'équilibre de son équipe. A ce titre, les personnes handicapées elles-mêmes, comme les personnels qui les encadrent, ont besoin d'un temps de répit » ;
- **Une modalité d'essai ou d'expérimentation dans l'accompagnement de la personne** : « L'accueil temporaire peut aussi constituer un mode d'essai et être ainsi un outil programmé de la prise en charge. Certaines situations nécessitent des évolutions à brève échéance (essai de retour à domicile ou de prise en charge dans une institution). Dans ce cadre, il peut être indiqué d'accompagner ces tentatives par des périodes d'accueil temporaire ouvertes et utilisées en cas de besoin. Il faut aussi être conscient que, dans une prise en charge au long cours, qui risque, du fait de l'allongement de la durée de la vie, d'être de plus en plus longue, la vie institutionnelle a besoin de stimulant tant pour la personne que pour l'équipe. Les seules ressources internes, mêmes mobilisées et vigilantes, ainsi que l'imagination de l'équipe, soit pour amener les personnes accompagnées dans un projet plus ambitieux, soit pour le rendre effectif, ne sont pas toujours suffisantes. Le recours à l'accueil temporaire permet d'observer la personne dans un autre environnement et ainsi d'expérimenter d'autres pratiques » ;
- **Une articulation entre deux projets d'accompagnement qui préserve les acquis de la personne handicapée** : « L'accueil temporaire peut aussi constituer une solution de maintien des acquis et de l'autonomie entre deux prises en charge afin de ne pas compromettre l'évolution et l'autonomie de la personne. Cette situation est fréquemment rencontrée lorsque l'évolution de la personne handicapée (âge, évolution personnelle, etc.) implique un changement dans ses conditions d'accompagnement ou le lieu de celui-ci. L'accueil temporaire, associé éventuellement à d'autres interventions possibles, y compris dans le cadre du domicile, permet le maintien des acquis. Il participe alors, avec d'autres prises en charge, d'une étape programmée dans le projet de vie de la personne. Ainsi, l'accueil temporaire peut être utilement mobilisé pour la période charnière que constitue le passage à l'âge adulte » ;

- **Une réponse à certaines situations d'urgence :** « *L'accueil en urgence constitue une solution indispensable dans la palette des prises en charge. Il convient cependant de distinguer l'accueil temporaire résultant de la conjonction des différents éléments évoqués précédemment et celui qui permet de résoudre une crise. Dans ce dernier cas, l'accueil temporaire doit garder un caractère exceptionnel. En effet, le recours à l'accueil temporaire comme instrument de gestion d'une crise sanctionne généralement un processus long de dégradation de la relation entre la personne handicapée et son entourage, voire tout son environnement. Or, ce processus aurait vraisemblablement pu être interrompu par le recours à une opération programmée de distanciation. Les admissions d'urgence réclament une approche particulière qui doit se retrouver dans le projet de la structure et le projet d'accompagnement des personnes. Il faut dans le cas particulier de la crise prévoir le temps nécessaire pour restaurer des relations détériorées ou compromises ou pour permettre la mise en place d'un nouveau projet individuel. Il est essentiel de profiter de ce temps de recul pour porter un regard nouveau sur la situation de la personne, analyser ses besoins et préparer les adaptations de son accompagnement* » ;
- **Les périodes de fermeture des établissements et les périodes de vacances des personnes lourdement handicapées :** « *Certaines personnes handicapées nécessitent une prise en charge médico-sociale permanente, y compris lors de la fermeture de l'établissement d'accueil. Pour ces personnes, le développement de formules d'accueil temporaire est justifié. Cette situation concerne généralement les personnes lourdement handicapées qui nécessitent, y compris pendant cette fermeture, une prise en charge médico-sociale avec un plateau technique ou/et un encadrement spécialisé. Ces périodes de fermeture interviennent principalement pendant les congés scolaires. L'accueil temporaire peut alors intervenir et développer un projet qui prend appui sur des activités éducatives de socialisation (loisirs, sports, culture) qui se substituent aux activités scolaires, de formation ou de travail encadré* ».

La circulaire de 2005 rappelle que la spécificité de l'accueil temporaire doit s'inscrire dans le projet d'établissement, qui doit prévoir expressément les modalités de cet accueil, y compris lorsque l'établissement ne compte que quelques places d'accueil temporaire. Il est précisé que la composition d'équipe doit être cohérente avec les caractéristiques de l'accueil temporaire, avec des besoins de renfort à apprécier selon les besoins des personnes accueillies. Les professionnels doivent aussi bénéficier d'une formation adaptée, du fait des spécificités de l'accueil temporaire, qui implique « *un positionnement particulier des professionnels par rapport aux pratiques du secteur* », notamment du fait de la brièveté des séjours et de la rotation importante des personnes accueillies.

Le texte précise en outre que « *les places d'accueil temporaire, notamment dans les établissements ne disposant que de quelques places en complément d'une activité permanente, ne doivent pas être détournées de leur destination. Elles ne constituent pas une variable d'ajustement du nombre des autres places autorisées* ». Le texte indique également que « *l'accueil temporaire n'est pas destiné à pallier les insuffisances de places en accueil permanent* ».

L'accueil temporaire s'inscrit dans les objectifs de la **stratégie de mobilisation et de soutien « Agir pour les aidants » de 2020-2022 et de 2023-2027**, en tant que modalité de répit à développer, pour venir compléter et diversifier la palette de réponses possibles.

Le **Cadre national d'orientation sur les principales généraux relatifs à l'offre de répit et à l'accueil temporaire**, annexé à la **Note d'information n°DGCS/SD3A/3B/CNSA/DESMS/2021/69 du 19 mars 2021** propose un

document de référence destiné à accompagner les Agences Régionales de Santé, en charge au niveau régional du pilotage et du déploiement des mesures nouvelles sur l'offre de répit, en lien notamment avec les Conseils départementaux et les acteurs concernés. La consolidation de l'offre d'accueil temporaire constitue l'une des quatre grandes orientations fixées par ce cadre national, publié par la Direction générale de la Cohésion Sociale et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie :

Cadre national d'orientation sur les principales généraux relatifs à l'offre de répit et à l'accueil temporaire du 19 mars 2021

Orientation 2 : Consolider et positionner l'accueil temporaire sur un dispositif de soutien au domicile dans le cadre d'un projet spécifique

Les réflexions engagées vont dans le sens d'une reconfiguration de l'offre d'accueil temporaire vers plus de souplesse et de modularité, qui permette de repositionner cette offre comme un levier majeur du virage domiciliaire et de soutenir le projet de vie à domicile : accueil de jour itinérant, accueil de nuit, accueil d'urgence, le développement de l'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation. Il est nécessaire d'inscrire les réflexions sur les solutions à destination des deux publics : personnes âgées dépendantes et personnes en situation de handicap.

Le Cadre national stipule que les ARS prendront appui sur des diagnostics territoriaux pour « *adapter, structurer et repositionner l'offre d'accueil temporaire (accueil de jour et hébergement temporaire) afin de consolider cette offre. Il s'agit de penser l'accueil temporaire comme un dispositif de soutien ou de retour au domicile, dans une logique plus large de diversification des solutions d'accompagnement et de répit* ». Le Cadre national rappelle également que l'accueil temporaire « *contribue à fluidifier les parcours des personnes en situation de handicap en soutenant les projets d'accompagnement au domicile. [Cette offre] favorise également l'inclusion des personnes et les passerelles entre l'hébergement permanent et l'accueil temporaire* ».

L'offre d'accueil temporaire répond ainsi à une évolution de la demande sociale des personnes et de leurs aidants, allant vers davantage de souplesse et de personnalisation des accompagnements sociaux et médico-sociaux, vers la prise en compte du souhait de soutien à domicile et de reconnaissance de la place et des attentes des aidants dans ce soutien.

B/ Objectifs et périmètre de l'étude

C'est dans ce contexte que l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire a souhaité la réalisation d'une étude régionale portant sur l'offre d'accueil temporaire en établissement médico-social pour enfants et adultes. Co-financée par le Conseil départemental de Loire Atlantique, la conduite de l'étude a été confiée au CREA des Pays de la Loire en 2023.

L'objectif principal de l'étude consiste à identifier les leviers et les freins pour la pleine mobilisation des places d'accueil temporaire, y compris en urgence.

Plus spécifiquement, il s'agit de couvrir les sujets suivants :

- Décrire la structuration territoriale de l'offre et ses principales caractéristiques à l'échelle départementale et régionale, y compris concernant l'accueil d'urgence ;

- Mettre en évidence les principales caractéristiques des publics recourant à l'accueil temporaire et de mieux appréhender la place de cette modalité d'accueil dans le parcours des personnes ;
- Mieux appréhender la correspondance entre l'offre en accueil temporaire et les besoins et attentes des personnes concernées et de leurs aidants ;
- Recueillir les taux d'occupation des places d'accueil temporaire et en analyser les principaux déterminants (localisation géographique, dynamique partenariale, profils des personnes accueillies...);
- Mettre en lumière les modalités d'organisation et de mise en œuvre de l'accueil temporaire par les établissements médico-sociaux ;
- Mieux connaître la dynamique de mobilisation des places d'hébergement permanent pour l'accueil temporaire ;
- Etudier la place des PFRA-H (plateformes de répit) dans l'adressage et la coordination de l'offre de répit.

La présente étude couvre l'ensemble des cinq départements des Pays de la Loire : Loire Atlantique, Maine et Loire, Mayenne, Sarthe et Vendée. Ont été inclus les établissements financés par l'Agence Régionale de Santé et les Conseils départementaux, à savoir :

- **Pour l'offre à destination des enfants et adolescents en situation de handicap** : IME (Institut Médico-Educatif), IEM (Institut d'Education Motrice), EEAP (Etablissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés), DITEP (Dispositif Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique), IDV (Institut pour Déficiants Visuels), IDA (Institut pour Déficiants Auditifs), IDS (Institut pour Déficiants Sensoriels), établissements d'accueil temporaire.
- **Pour l'offre à destination des adultes en situation de handicap** : MAS (Maison d'Accueil Spécialisée), FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé), EAM (Etablissement d'Accueil Médicalisé), EANM (Etablissement d'Accueil Non Médicalisé), foyers de vie, foyers d'hébergement, établissements d'accueil temporaire pour adultes handicapés.

C/ Démarche méthodologique

L'étude s'appuie sur le **croisement des résultats de plusieurs enquêtes** menées auprès de différents types d'acteurs, dont :

- Un questionnaire en ligne auprès des établissements médicosociaux des Pays de la Loire ;
- Des entretiens semi-directifs avec des professionnels exerçant dans des établissements médicosociaux proposant de l'accueil temporaire ;
- Des entretiens individuels et collectifs auprès d'aidants ayant un proche (mineur ou majeur) bénéficiant ou ayant bénéficié d'accueil temporaire ;
- Un entretien collectif auprès de personnes accueillies au sein d'un établissement d'accueil temporaire ;
- Un questionnaire en ligne auprès de partenaires des établissements médicosociaux proposant de l'accueil temporaire (Communauté 360, PFRA-H, MDPH/MDA, Conseils Départementaux) ;

- Des entretiens collectifs auprès de partenaires (C360, PFRA-H, MDPH/MDA).

Cette section décrit les profils des répondants aux différentes enquêtes, ainsi que les taux de retour.

1/ Enquête en ligne auprès des établissements médicosociaux

1.1 Le questionnaire à destination des établissements médicosociaux

Elaboration du questionnaire

Le questionnaire à destination des établissements médicosociaux a été élaboré en collaboration avec l'ARS des Pays de la Loire et le conseil départemental de la Loire Atlantique.

Le questionnaire visait à collecter des éléments concernant les thématiques suivantes :

- Des éléments sur l'établissement ;
- Les modalités d'accueil temporaire, la capacité d'accueil ;
- La composition et la formation de l'équipe en charge de l'accueil temporaire ;
- Transport et locaux ;
- Le public accueilli ;
- L'accueil d'urgence ;
- L'accompagnement des aidants ;
- Les partenariats ;
- L'usage des places d'accueil permanent ;
- L'activité concernant l'accueil de jour temporaire ;
- L'activité concernant l'hébergement temporaire ;
- Les motifs de demande, les motifs de refus ;
- Les difficultés rencontrées, les principaux freins au développement de l'accueil temporaire ;
- Les leviers à activer pour permettre le développement de l'accueil temporaire.

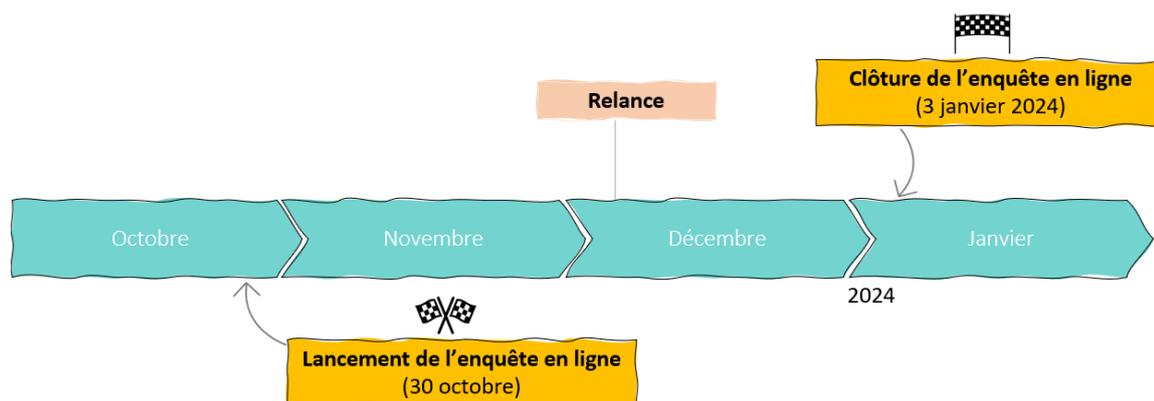
Diffusion du questionnaire

Le questionnaire a été envoyé le 30 octobre 2023 à l'ensemble des établissements médico-sociaux de la région, y compris ceux n'ayant pas de places autorisées d'accueil temporaire.

Etablissements concernés du secteur pour enfants : IME, IEM, EEAP, DITEP, IDV/A/S, Etablissements d'accueil temporaire...

Etablissements concernés du secteur pour adultes : MAS, FAM, EAM, EANM, foyers de vie, foyers d'hébergement, établissements d'accueil temporaire...

Figure 1 : Calendrier de diffusion du questionnaire auprès des établissements médico-sociaux



Réalisation : CREA I PDL, 2024

1.2 Taux de réponse

» 86 questionnaires remplis, représentant 99 établissements¹.

- 13 établissements pour enfants (13 questionnaires remplis) ;
- 85 établissements pour adultes (72 questionnaires remplis) ;
- 1 établissement accueillant des enfants et des adultes (1 questionnaire rempli).

Figure 2 : Nombre d'établissements médicosociaux ayant répondu à l'enquête en ligne

Département	Public accompagné			Total
	Enfants ou adolescents	Adultes	Enfants et adultes	
Loire Atlantique	6	28		34
Maine et Loire	2	23	1	26
Mayenne	1	6		7
Sarthe	2	17		19
Vendée	2	11		13
Total	13	85	1	99

Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 questionnaires remplis pour 99 établissements, exploitation CREA I PDL 2024

» 324 places d'accueil temporaire déclarées par les 99 établissements répondants.

- 109 places d'accueil temporaire dans 13 établissements pour enfants ;
- 188 places d'accueil temporaire dans 85 établissements pour adultes ;
- 27 places d'accueil temporaire dans 1 établissement pour enfants et adultes.

¹ Certains répondants ont rempli un questionnaire pour plusieurs établissements.

Figure 3 : Nombre de places d'accueil temporaire (identifiables dans FINESS ou non) déclarées par les établissements répondants

Département	Public accompagné			Total
	Enfants ou adolescents	Adultes	Enfants et adultes	
Loire Atlantique	39	48		87
Maine et Loire	16	54	27	97
Mayenne	3	7		10
Sarthe	20	56		76
Vendée	31	23		54
Total	109	188	27	324

Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 questionnaires remplis pour 99 établissements, exploitation CREA PDL 2024



- Parmi les 99 répondants, 65 établissements (66 %) ont des places autorisées d'accueil temporaire identifiables² dans le répertoire FINESS.
- 49 % de l'offre autorisée en accueil temporaire est ainsi représentée (225 places sur 459 places autorisées).

Le nombre total de places autorisées d'accueil temporaire identifiable dans le répertoire FINESS pour les Pays de la Loire s'élève à 459 places. Ainsi, 49 % de ces places autorisées sont représentées dans l'enquête.

Les places autorisées d'accueil temporaire sont diversement représentées selon les départements, oscillant entre 27 % (Mayenne) et 65 % (Maine et Loire).

Figure 4 : Part des places d'accueil temporaire autorisées des répondants sur l'ensemble des places autorisées d'accueil temporaire en Pays de la Loire

Département	Nb de places autorisées d'AT des répondants	Nb de places d'AT identifiés dans FINESS	Part des places d'AT des répondants sur le total des places d'AT identifiés dans FINESS
Loire Atlantique	75	172	44%
Maine et Loire	52	80	65%
Mayenne	7	26	27%
Sarthe	68	111	61%
Vendée	23	70	33%
Total	225	459	49%

Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses, exploitation CREA PDL 2024 ; FINESS 2023.

² Etablissements pour lesquels il est spécifiquement fait mention d'accueil temporaire dans le champ Discipline ou Mode de fonctionnement, dans le répertoire FINESS. Les établissements ayant des places autorisées « tout mode d'accueil et d'accompagnement » peuvent aussi proposer de l'accueil temporaire, sans que l'on puisse en repérer le nombre dans le répertoire FINESS.



Les places autorisées d'accueil temporaire sont davantage représentées parmi les répondants dans le secteur pour enfants (78 %) que dans le secteur pour adultes (43 %).

- 78 % des places autorisées d'accueil temporaire dans le secteur pour enfants sont représentées ;
- 43 % des places autorisées d'accueil temporaire dans le secteur pour adultes sont représentées.

Dans le secteur pour enfants, au moins 70 % des places autorisées d'accueil temporaire sont représentées dans l'ensemble des départements, atteignant 100 % en Mayenne et en Vendée.

Figure 5 : Part des places d'accueil temporaire autorisées des répondants sur l'ensemble des places autorisées d'accueil temporaire en Pays de la Loire (secteur enfant)

Département	Nb de places autorisées d'AT des répondants	Nb de places d'AT identifiés dans FINESS	Part des places d'AT des répondants sur le total des places d'AT identifiés dans FINESS
Loire Atlantique	23	33	70%
Maine et Loire	14	18	78%
Mayenne	3	3	100%
Sarthe	16	20	80%
Vendée	6	6	100%
Total	62	80	78%

Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses dont 13 en secteur enfant, exploitation CREA I PDL 2024 ; FINESS 2023.

Dans le secteur pour adultes, la représentation des places autorisées d'accueil temporaire est variable selon les départements. En Mayenne, 14 % seulement des places autorisées d'accueil temporaire pour adultes sont représentées, 27 % en Vendée et 37 % en Loire Atlantique. En Maine et Loire (61 %) et en Sarthe (57 %), les proportions sont plus élevées.

Figure 6 : Part des places d'accueil temporaire autorisées des répondants sur l'ensemble des places autorisées d'accueil temporaire en Pays de la Loire (secteur adulte)

Département	Nb de places autorisées d'AT des répondants	Nb de places d'AT identifiés dans FINESS	Part des places d'AT des répondants sur le total des places d'AT identifiés dans FINESS
Loire Atlantique	52	139	37%
Maine et Loire	38	62	61%
Mayenne	4	29	14%
Sarthe	52	91	57%
Vendée	17	64	27%
Total	163	379	43%

Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements, dont 85 établissements en secteur adulte, exploitation CREA I PDL 2024 ; FINESS 2023.

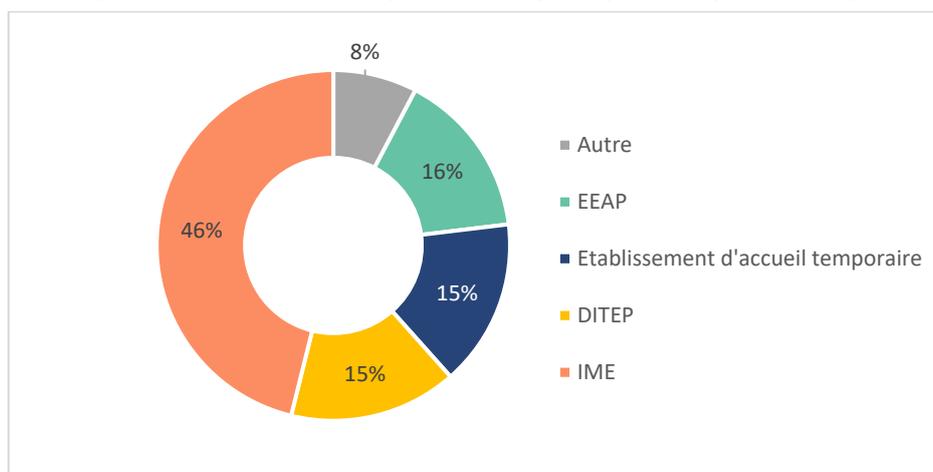
1.3 Catégories des établissements répondants

Dans le secteur pour enfants : un répondant sur deux est un IME

Parmi les 13 établissements du secteur pour enfants ayant répondu au questionnaire³, 6 sont des IME. On compte également 2 DITEP, 2 établissements d'accueil temporaire, 2 EEAP et 1 établissement « autre » (une unité d'enseignement externalisée proposant de l'accueil de jour temporaire).

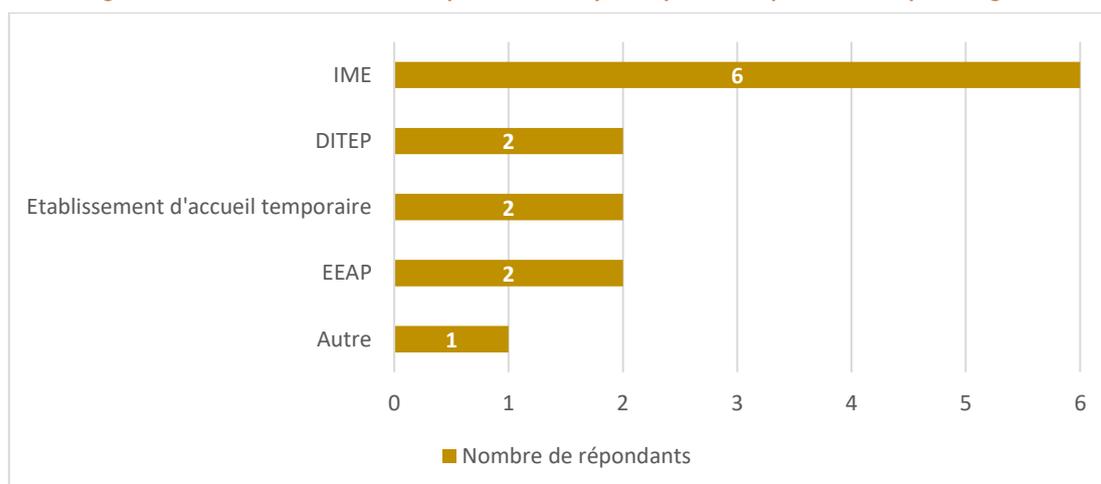
Parmi les répondants, figure également un établissement d'accueil temporaire accueillant à la fois des enfants et des adultes, qui n'a pas été inclus dans les graphiques ci-dessous.

Figure 7 : Répartition des établissements pour enfants ayant répondu au questionnaire par catégorie



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements, dont 13 établissements en secteur enfant, exploitation CREA I PDL 2024

Figure 8 : Nombre d'établissements pour enfants ayant répondu au questionnaire par catégorie



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements, dont 13 établissements en secteur enfant, exploitation CREA I PDL 2024

³ Pour 13 questionnaires remplis.

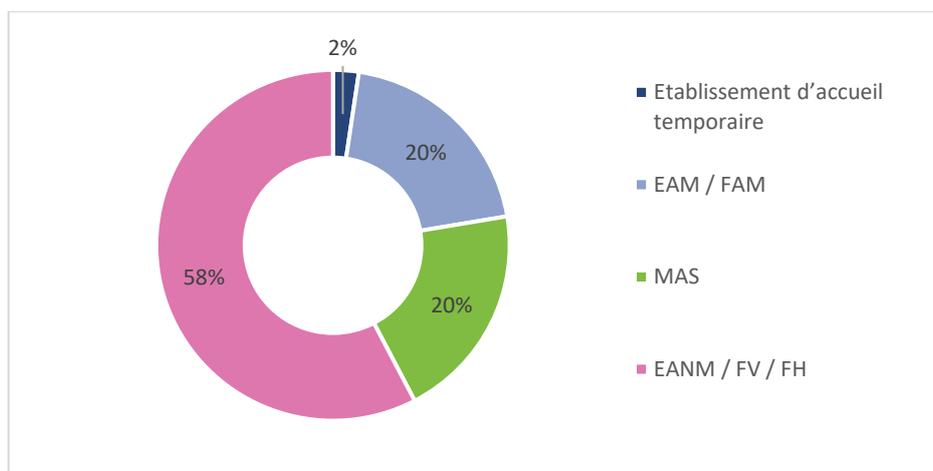
Dans le secteur pour adultes : plus d'un répondant sur deux est un EANM/FV/FH

Parmi les 85 établissements du secteur pour adultes ayant répondu au questionnaire⁴, 49 sont des EANM, foyers de vie ou foyers d'hébergement, soit 58 % des répondants du secteur adulte. On compte également 17 MAS (20 %) et 17 EAM/FAM (20 %).

Les établissements d'accueil temporaire représentent 2 % des répondants du secteur adulte (2 répondants).

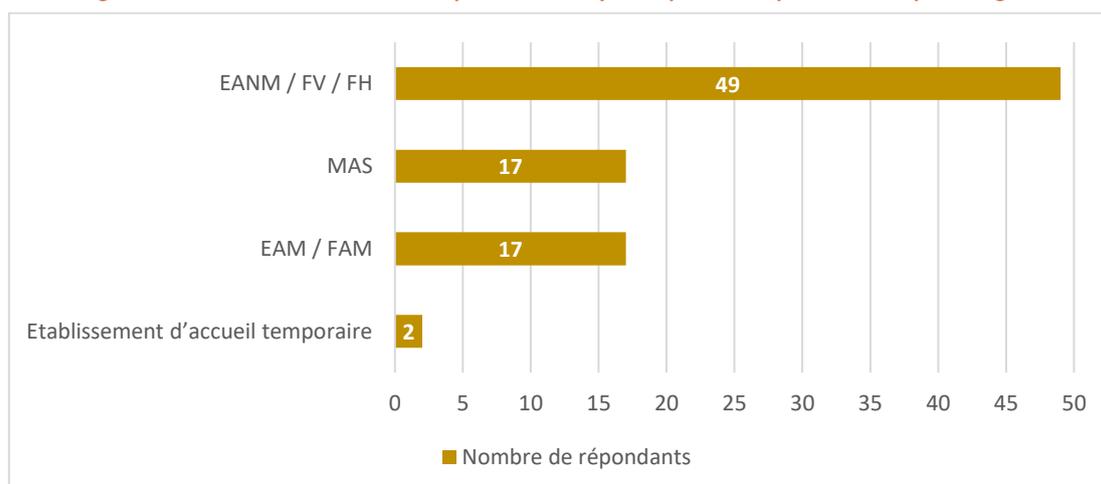
Parmi les répondants, figure également un établissement d'accueil temporaire accueillant à la fois des enfants et des adultes, qui n'a pas été inclus dans les graphiques ci-dessous.

Figure 9 : Répartition des établissements pour adultes ayant répondu au questionnaire par catégorie



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements dont 85 établissements en secteur adulte, exploitation CREA I PDL 2024

Figure 10 : Nombre d'établissements pour adultes ayant répondu au questionnaire par catégorie



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements dont 85 établissements en secteur adulte, exploitation CREA I PDL 2024

⁴ Pour 72 questionnaires remplis.

2/ Entretiens auprès de personnel d'établissements médico-sociaux proposant de l'accueil temporaire

Entre mars et juillet 2024, 13 entretiens individuels ou collectifs téléphoniques ou en visio-conférence ont été conduits auprès de 19 professionnels exerçant diverses fonctions au sein d'établissements médicosociaux proposant de l'accueil temporaire, appartenant à 9 organismes gestionnaires différents et principalement situés en Loire Atlantique.

Figure 11 : Liste des professionnels d'établissements médicosociaux rencontrés dans le cadre de l'étude

Département	Public	Type d'ESMS	Poste
44	Adulte	MAS	Coordinatrice
44	Adulte	MAS	Cadre socio-éducatif
44	Adulte	MAS	AMP Aide-soignante
44	Adulte	MAS	Coordinatrice de plateforme
44	Adulte	FV, FAM	Coordinatrice de parcours
44	Adulte	FAH, FV	Directrice Accompagnement Qualité et Développement Chargée de mission Accompagnement et Parcours
44	Adulte	FV	Coordonnatrice de parcours
44	Adulte	FV	Cadre socio-éducatif
44	Adulte	MAS	Monitrice-éducatrice
44	Adulte	MAS	AMP Agente des services hospitaliers Agente des services hospitaliers
49	Enfant	EEAP	Directrice adjointe de Pôle Médico-social Cheffe de service médicoéducatif
53	Enfant	UAT	Directrice Dispositif Enfance Directeur Adjoint
85	Enfant/adulte	Tous types	Directeur du soutien au parcours et de la transformation

Réalisation : CREAI PDL, 2024

Les sujets abordés lors de ces entretiens comprenaient notamment :

- Le fonctionnement de l'accueil temporaire au sein de la structure, dont les freins et les leviers ;
- Les publics accueillis ;
- Les partenariats ;
- Les spécificités de l'accueil temporaire par rapport à l'accueil permanent ;
- La place de l'accueil temporaire dans le parcours des personnes accompagnées ;
- L'accueil d'urgence ;
- Le regard sur l'offre existante.

3/ Entretiens auprès d'aidants et de personnes accompagnées

3.1 Les entretiens individuels ou collectifs auprès d'aidants

Entre novembre et décembre 2023, **14 aidants ayant un proche (mineur ou majeur) ayant bénéficié ou bénéficiant d'accueil temporaire** ont été rencontrés, lors d'entretiens individuels ou collectifs réalisés en visio-conférence. Les plateformes de répit et les établissements médicosociaux ont contribué à la mise en relation avec ces aidants.

Les thèmes couverts lors de ces entretiens étaient :

- Profils et situations individuelles des proches accueillis temporairement ;
- Démarches en amont des séjours ;
- Avis sur les séjours d'accueil temporaire : les conditions d'un accueil de qualité et les raisons des difficultés ressenties lors des accueils ;
- Ce qu'il faudrait améliorer dans l'accueil temporaire ;
- Pourquoi l'accueil temporaire est important.

Parmi les 14 aidants :

- 5 sont des personnes vieillissantes ;
- 11 sont des femmes (dont 9 mères, 1 conjointe et 1 belle-sœur) ;
- 3 sont des hommes (dont 2 frères et 1 beau-père).

Au total, 13 situations de personnes ayant bénéficié d'accueil temporaire ont été évoquées :

- 5 situations en Loire-Atlantique, 4 en Vendée, 2 en Maine-et-Loire et 2 en Sarthe⁵.
- 5 personnes présentaient une déficience intellectuelle, mais on relève aussi, sur déclaration des aidants rencontrés, la présence de troubles psychiques, troubles du comportement, traumatisme crânien, troubles du spectre autistique, maladie de Parkinson, handicap rare, TDAH et maladie d'Alzheimer précoce.
- La plupart réalisent des séjours réguliers d'AT, par un exemple un week-end tous les deux mois.
- 4 font de l'accueil temporaire hors de leur département de résidence.
- La plupart ont testé plusieurs lieux d'accueil différents, ou jonglent entre plusieurs établissements différents pour réaliser les séjours.

9 situations d'adultes (dont 1 personne sous amendement Creton) :

- De 22 à 63 ans, avec un âge moyen de 39 ans ;
- Parmi eux, 4 faisaient des séjours d'accueil temporaire en MAS, 2 en foyer de vie, 2 en Maison d'accueil temporaire et 2 en EAM ;
- 7 vivaient au domicile familial, 1 personne était accueillie en internat en IME (CRETON) et 1 autre alternait entre des séjours d'accueil temporaire et en familles d'accueil ;

⁵ Malgré nos relances, nous n'avons pas pu rencontrer d'aidants mayennais.

- Sur ces 9 personnes, 7 étaient en attente de place en établissement médico-social (foyer de vie, FAM et MAS).

” **Clara** (prénom fictif), 42 ans, trisomique, a toujours vécu chez sa mère, aujourd’hui âgée de 88 ans. Depuis qu’elle a développé la maladie d’Alzheimer à 40 ans, Clara a cessé de travailler à l’ESAT. Elle est accompagnée par un SSIAD et bénéficie d’accueil temporaire tous les deux mois. Clara attend une place en foyer de vie.

” **Quentin**, 26 ans, polyhandicapé, était accueilli jusqu’à 20 ans dans un établissement pour enfants. Ses parents ont refusé une proposition dans un établissement pour adultes qui ne correspondait pas selon eux aux besoins de leur fils. À la suite de ce refus, Quentin est toujours sur liste d’attente et vit chez ses parents depuis 6 ans.

” **Alexandre**, 48 ans, a eu un grave accident en 2015. Le maintien à domicile est devenu trop difficile malgré un étayage renforcé. Alexandre a été accueilli par une famille d’accueil thérapeutique, mais qui s’est retirée à cause de la lourdeur de l’accompagnement requis. Dans l’attente d’une place pour un hébergement permanent en établissement, Alexandre alterne des séjours en famille d’accueil provisoire et en accueil temporaire. Sa mère, vieillissante, s’inquiète de l’avenir de son fils lorsqu’elle ne sera plus là.

4 situations d’enfants ou adolescents :

- De 10 à 18 ans, avec un âge moyen de 14 ans ;
- Tous 4 étaient accompagnés en IME. Une famille était également accompagnée par l’ASE ;
- Deux d’entre eux réalisaient des séjours d’accueil temporaire en UAT et deux en IME.

” **Louise**, 13 ans, est accueillie en IME en demi-pension. Une fois tous les deux mois, elle est accueillie dans un autre IME sur un weekend entier, en accueil temporaire. Elle y passe également une semaine de 4 jours par an, durant laquelle ses parents partent en vacances avec son petit frère.

3.2 L’entretien collectif auprès de personnes accueillies temporairement

Un temps d’observation participante et d’entretien collectif ont été réalisés en mai 2024 au sein d’une maison d’accueil temporaire en Loire Atlantique, afin d’échanger avec des personnes accueillies temporairement. Les échanges ont porté sur :

- Les raisons pour lesquelles les personnes viennent faire de l’accueil temporaire ;
- Comment se déroulent les séjours ;
- Ce qui fait que les personnes se sentent bien, ou pas, pendant le séjour ;
- Ce qui pourrait être amélioré.

4/ Enquête auprès des partenaires

4.1 Questionnaire en ligne auprès des partenaires

Entre octobre et novembre 2023, un questionnaire en ligne a été adressé aux partenaires suivants :

- Plateformes de répit et d'accompagnement des aidants de personnes vivant avec un handicap (PFRA – H) ;
- Communautés 360 (C360) ;
- Maisons départementales des personnes handicapées ou de l'autonomie (MDPH / MDA) ;
- Conseils départementaux ;
- Délégations territoriales de l'ARS Pays de la Loire.

L'objectif de cette enquête en ligne était de recueillir le point de vue des partenaires sur les thèmes suivants :

- La couverture territoriale en accueil temporaire ;
- La correspondance de l'offre d'accueil temporaire avec les besoins des personnes et des aidants ;
- Les difficultés d'accès à l'accueil temporaire pour certains publics ;
- Les pratiques de notification de l'accueil temporaire ;
- Les dynamiques partenariales ;
- Les freins au développement de l'accueil temporaire ;
- Les leviers au développement de l'accueil temporaire.

Les réponses ont également permis de construire les grilles d'entretien pour les focus-groups avec les C360, les PFRA-H et les MDPH/MDA, décrits dans la section suivante.

Au total, **19 questionnaires ont été remplis**, avec une sur-représentation des répondants en Loire Atlantique.

Figure 12 : Nombre de partenaires ayant répondu à l'enquête en ligne, par département et selon la catégorie d'acteur

	MDPH/MDA	PFR	C360	CD	Total
Loire Atlantique	4	3	1		8
Maine et Loire	1			1	2
Mayenne	1	1	1		3
Sarthe		1	1	1	3
Vendée	1	1		1	3
Total	7	6	3	3	19

Sources : Questionnaire à destination des partenaires, exploitation CREAI PDL 2024.

4.2 Entretiens collectifs auprès des C360, MDPH/MDA et PFRA-H

Entre mars et mai 2024, trois entretiens collectifs ont été organisés auprès de partenaires :

- Un entretien collectif auprès des **coordinatrices de Communauté 360** : l'ensemble des départements étaient représentés hormis la Vendée (4 participants) ;

- Un entretien collectif auprès de **professionnels exerçant au sein de plateformes de répit** : 11 participants issus des 5 départements de la région, principalement des coordinatrices et des responsables de service ;
- Un entretien collectif auprès de **professionnels exerçant en MDPH ou MDA** : 8 participants issus des 5 départements de la région, dont une personne référente RAPT, une responsable d'unité de service hébergement, des chargées de relations avec les établissements, une directrice-adjointe ou encore une chargée de mission Transformation de l'offre.

L'objectif ces entretiens était de recueillir le point de vue des partenaires et d'approfondir les réponses de l'enquête en ligne sur les sujets suivants :

- Les publics concernés par l'accueil temporaire ;
- Les pratiques de notification ;
- L'évaluation des besoins en accueil temporaire ;
- La place de l'accueil temporaire dans les parcours ;
- Les partenariats ;
- La mobilisation de l'accueil temporaire en urgence.

Partie 2 : Portrait de l'offre en accueil temporaire

A/ Analyse de l'offre autorisée en accueil temporaire

L'analyse se base sur les **données FINESS** extraites en juin 2023. Il s'agit des établissements des Pays de la Loire suivants :

Secteur enfant : EEAP, Etablissement d'accueil temporaire sous compétence ARS, Etablissement expérimental sous compétence ARS, Instituts pour déficients visuels/auditifs, IEM, IME, DITEP.

Secteur adulte : EAM, EANM, Etablissement d'accueil temporaire sous compétence ARS, Etablissement expérimental, FAM, FH, FV, MAS.

Etape 1 : Nous avons identifié dans le répertoire FINESS les établissements dont le champ « Discipline » comportait la mention « d'accueil temporaire ».

Etape 2 : Pour compléter cette extraction, nous avons ensuite ciblé les établissements dont le champ « Mode de fonctionnement » comportait la mention « d'accueil temporaire », quel que soit l'intitulé de leur discipline.



202 ESMS disposant de 459 places d'accueil temporaire autorisées en Pays de la Loire, portés par 77 organismes gestionnaires différents, ont été identifiés dans le répertoire FINESS.

Ces chiffres doivent être interprétés avec précaution. Des ESMS peuvent avoir une activité d'accueil temporaire non visible dans le répertoire FINESS. En outre, les données FINESS peuvent comporter des erreurs, malgré nos vérifications⁶.

En plus de ces 202 structures, on notera qu'en 2024, **46 établissements médico-sociaux (EAM, EANM, DITEP et IME) disposaient de 1584 places autorisées en « tout mode d'accueil et d'accompagnement »**, qui inclut la possibilité de proposer de l'accueil temporaire⁷. Cette pratique d'autorisation large, consécutive aux orientations nationales pour la transformation de l'offre, invisibilise l'offre d'accueil temporaire et réduit facialement les taux d'équipement en accueil temporaire.

⁶ Après vérification, nous avons retiré des données obsolètes d'établissements ayant fermé : 15 places d'accueil temporaire d'un établissement d'accueil temporaire pour enfants situé en Loire Atlantique et 6 places d'accueil temporaire d'un établissement temporaire pour adultes en Mayenne, soit 21 places d'accueil temporaire à soustraire de celles identifiables dans le répertoire FINESS.

⁷ Le Guide pour l'application de la nomenclature des ESMS (DGCS, 2018) indique que « lorsque l'autorisation est accordée pour toutes formes d'accueil et d'accompagnement, l'ensemble de la capacité de l'établissement est susceptible d'être utilisée pour l'accueil temporaire ». En Pays de la Loire, le nombre de places autorisées dont le mode de fonctionnement correspond à « tous modes d'accueil et d'accompagnement » s'élève à 1745 places (extraction FINESS -juin 2023).

1/ 202 établissements disposent de places autorisées en accueil temporaire, soit 36 % de l'ensemble des établissements ligériens

On relève 202 établissements (soit 36 % des établissements⁸ de la région) ayant des places autorisées d'accueil temporaire. Seuls 10 % des établissements pour enfants ont des places autorisées spécifiquement pour l'accueil temporaire, contre 44 % des établissements pour adultes.

On relève une part un peu plus importante d'établissements disposant de places autorisées d'AT en Sarthe (44 %), dans le secteur pour enfants (13 %) comme dans le secteur pour adultes (51 %).

Figure 13 : Nombre et part des établissements ayant des places autorisées en accueil temporaire en Pays de la Loire (enfants/adultes)

	Nombre total d'établissements	Nombre d'établissements avec places autorisées d'AT	Part des établissements avec places autorisées d'AT
Loire Atlantique	199	75	38%
Maine et Loire	106	32	30%
Mayenne	61	18	30%
Sarthe	89	39	44%
Vendée	105	38	36%
Pays de la Loire	560	202	36%

Sources : FINESS, extraction juin 2023

Secteur enfant : EEAP, Etablissement d'accueil temporaire, Etablissement expérimental, Instituts pour déficients visuels/auditifs, IEM, IME, DITEP.

Secteur adulte : EAM, EANM, Etablissement d'accueil temporaire, Etablissement expérimental, FAM, FH, FV, MAS.

Figure 14 : Nombre et part des établissements ayant des places autorisées en accueil temporaire en Pays de la Loire (secteur enfant)

	Nombre total d'établissements	Nombre d'établissements avec places autorisées d'AT	Part des établissements avec places autorisées d'AT
Loire Atlantique	53	6	11%
Maine et Loire	33	3	9%
Mayenne	11	1	9%
Sarthe	16	2	13%
Vendée	13	1	8%
Pays de la Loire	126	13	10%

Sources : FINESS, extraction juin 2023

Secteur enfant : EEAP, Etablissement d'accueil temporaire, Etablissement expérimental, Instituts pour déficients visuels/auditifs, IEM, IME, DITEP.

⁸ Secteur enfant : EEAP, Etablissement d'accueil temporaire sous compétence ARS, Etablissement expérimental sous compétence ARS, Instituts pour déficients visuels/auditifs, IEM, IME, DITEP. Secteur adulte : EAM, EANM, Etablissement d'accueil temporaire sous compétence ARS, Etablissement expérimental, FAM, FH, FV, MAS.

Figure 15 : Nombre et part des établissements ayant des places autorisées en accueil temporaire en Pays de la Loire (secteur adulte)

	Nombre total d'établissements	Nombre d'établissements avec places autorisées d'AT	Part des établissements avec places autorisées d'AT
Loire Atlantique	146	69	47%
Maine et Loire	73	29	40%
Mayenne	50	17	34%
Sarthe	73	37	51%
Vendée	92	37	40%
Pays de la Loire	434	189	44%

Sources : FINESS, extraction juin 2023

Secteur adulte : EAM, EANM, Etablissement d'accueil temporaire, Etablissement expérimental, FAM, FH, FV, MAS.

2/ 459 places autorisées en accueil temporaire, soit 3 % de l'ensemble des places

Les 459 places autorisées d'accueil temporaire représentent 3 % de l'ensemble des places autorisées de la région (1 % des places en secteur enfant, 4 % en secteur adulte).

Figure 16 : Nombre de places autorisées d'accueil temporaire en Pays de la Loire (enfants et adultes)

	Nombre total de places autorisées	Nombre de places autorisées d'AT	Part des places autorisées d'AT Sur l'ensemble des places autorisées ?
Loire Atlantique	5784	172	3%
Maine et Loire	3348	80	2%
Mayenne	1355	26	2%
Sarthe	2796	111	4%
Vendée	2960	70	2%
Pays de la Loire	16243	459	3%

Sources : FINESS, extraction juin 2023

Secteur enfant : EEAP, Etablissement d'accueil temporaire, Etablissement expérimental, Instituts pour déficients visuels/auditifs, IEM, IME, DITEP.

Secteur adulte : EAM, EANM, Etablissement d'accueil temporaire, Etablissement expérimental, FAM, FH, FV, MAS.

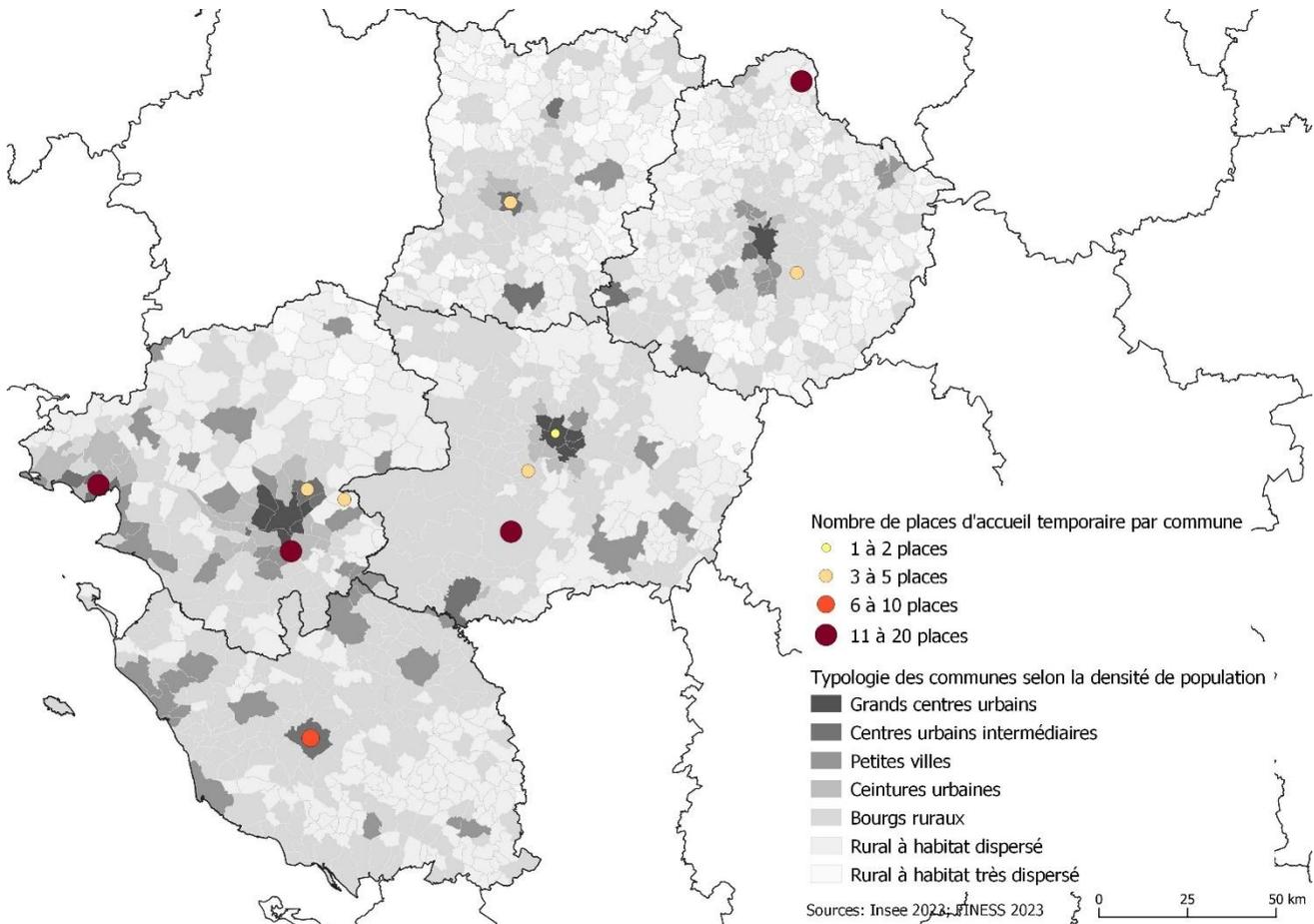
Figure 17 : Nombre de places autorisées d'accueil temporaire en Pays de la Loire (secteur enfant)

	Nombre total de places autorisées	Nombre de places autorisées d'AT	Part des places autorisées d'AT
Loire Atlantique	2134	33	2%
Maine et Loire	1354	18	1%
Mayenne	417	3	1%
Sarthe	823	20	2%
Vendée	806	6	1%
Pays de la Loire	5534	80	1%

Sources : FINESS, extraction juin 2023

Secteur enfant : EEAP, Etablissement d'accueil temporaire, Etablissement expérimental, Instituts pour déficients visuels/auditifs, IEM, IME, DITEP.

Carte 1 : Répartition du nombre de places d'accueil temporaire par commune (secteur pour enfants, 80 places d'AT)



Sources : FINESS, extraction juin 2023

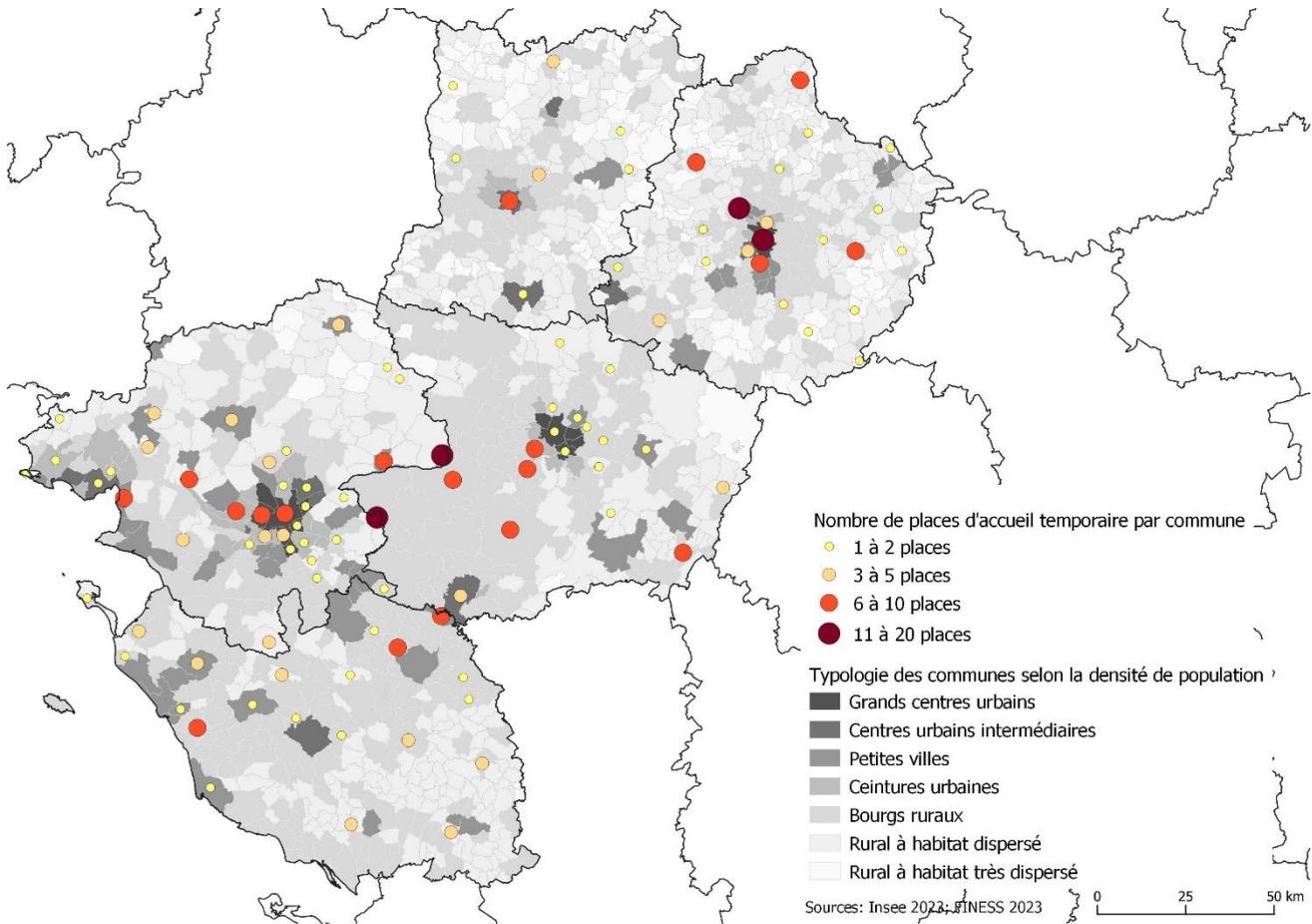
Figure 18 : Nombre de places autorisées d'accueil temporaire en Pays de la Loire (secteur adulte, 379 places d'AT)

	Nombre total de places autorisées	Nombre de places autorisées d'AT	Part des places autorisées d'AT
Loire Atlantique	3650	139	4%
Maine et Loire	1994	62	3%
Mayenne	938	23	2%
Sarthe	1973	91	5%
Vendée	2154	64	3%
Pays de la Loire	10709	379	4%

Sources : FINESS, extraction juin 2023

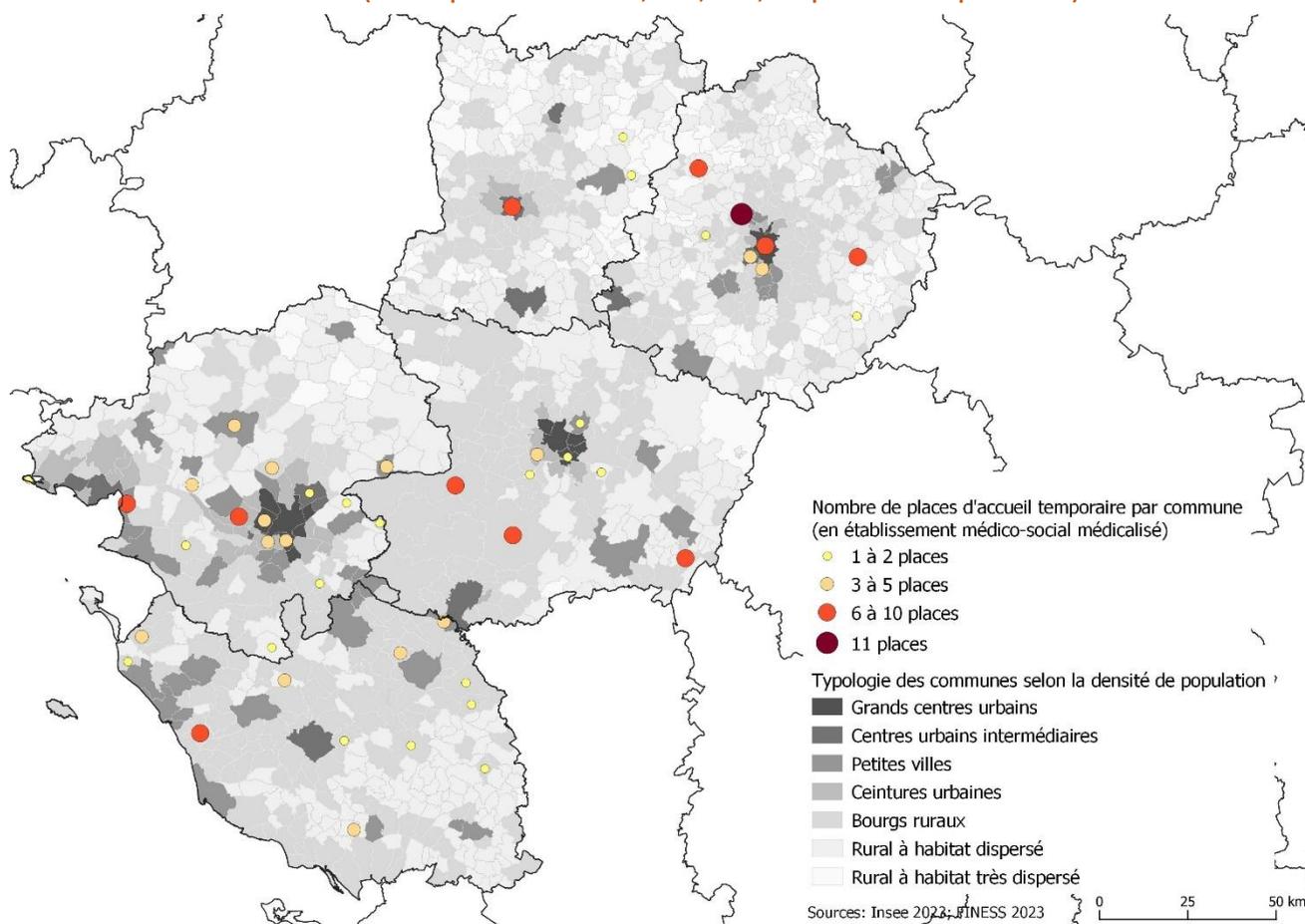
Secteur adulte : EAM, EANM, Etablissement d'accueil temporaire, Etablissement expérimental, FAM, FH, FV, MAS.

Carte 2 : Répartition du nombre de places d'accueil temporaire par commune (secteur pour adultes)



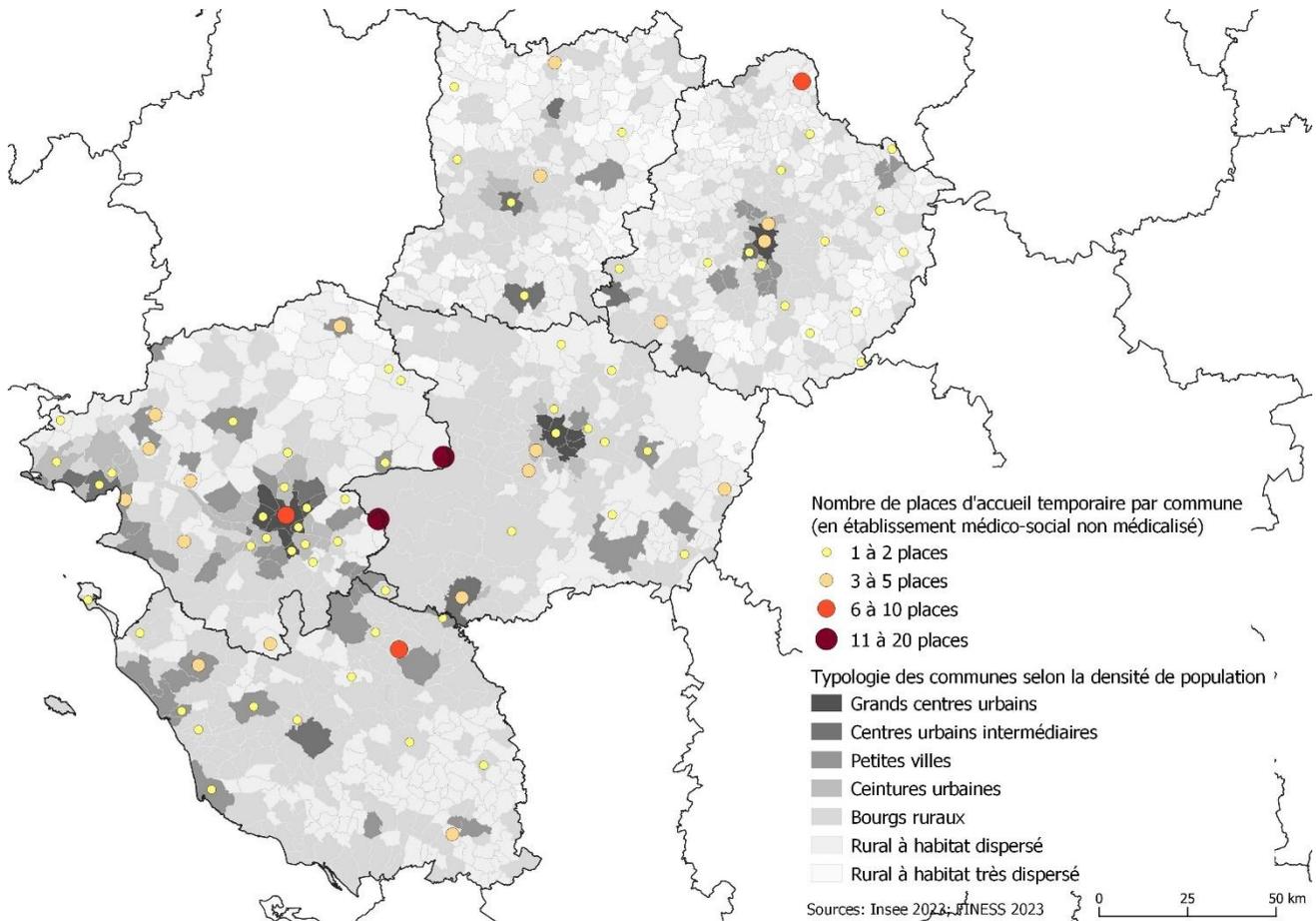
Sources : FINESS, extraction juin 2023

Carte 3 : Répartition du nombre de places d'accueil temporaire par commune situées en établissements médico-sociaux médicalisés (secteur pour adultes : EAM, FAM, MAS, 174 places sur 379 places d'AT)



Sources : FINESS, extraction juin 2023

Carte 4 : Répartition du nombre de places d'accueil temporaire par commune situées en établissements médico-sociaux non médicalisés (secteur pour adultes : EANM, établissements d'accueil temporaire, foyers de vie, foyers d'hébergement, 205 places sur 379 places d'AT)



Sources : FINESS, extraction juin 2023

3/ 1584 places autorisées en tout mode d'accueil et d'accompagnement en 2024

En 2024, 1 584 places autorisées en tout mode d'accueil et d'accompagnement sont identifiables dans le répertoire FINISS. Ces données ne nous permettent pas néanmoins d'identifier la part dédiée à l'accueil temporaire.

- 73 % (1161 places) relèvent du secteur pour enfants : 694 places réparties sur 13 DITEP et 467 places réparties sur 12 IME ;
- 27 % (423 places) relèvent du secteur pour adultes : 244 places réparties sur 8 EAM et 179 places réparties sur 13 EANM.

Figure 19 : Nombre de places autorisées en tout mode d'accueil et d'accompagnement, par type d'établissement

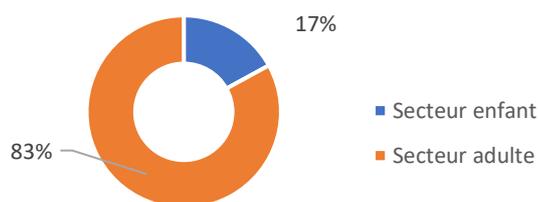
	Offre enfant			Offre adulte			Ensemble
	IME	DITEP	Total	EAM	EANM	Total	
Loire Atlantique	15	407	422	34	65	99	521
Maine et Loire	119	66	185		33	33	218
Mayenne			0			0	0
Sarthe	84	66	150	33		33	183
Vendée	249	155	404	177	81	258	662
Pays de la Loire	467	694	1161	244	179	423	1584

Sources : FINESS, extraction décembre 2024

4/ Une offre autorisée majoritairement destinée aux adultes, dans tous les départements

L'offre autorisée est majoritairement destinée à un public adulte (83 % des places autorisées d'accueil temporaire). Ce constat est à nuancer quelque peu selon les départements, puisque 23 % de cette offre est dédiée aux enfants en Maine et Loire contre 9 % seulement en Vendée.

Figure 20 : Répartition des 459 places autorisées en accueil temporaire en Pays de la Loire, selon le secteur enfant/adulte



	Nombre total de places autorisées d'AT	Dont en établissements pour adultes		Dont en établissements pour enfants	
Loire Atlantique	172	139	81%	33	19%
Maine et Loire	80	62	78%	18	23%
Mayenne	26	23	88%	3	12%
Sarthe	111	91	82%	20	18%
Vendée	70	64	91%	6	9%
Pays de la Loire	459	379	83%	80	17%

Sources : FINESS, extraction juin 2023

Secteur enfant : EEAP, Etablissement d'accueil temporaire, Etablissement expérimental, Instituts pour déficients visuels/auditifs, IEM, IME, DITEP.

Secteur adulte : EAM, EANM, Etablissement d'accueil temporaire, Etablissement expérimental, FAM, FH, FV, MAS.

5/ Sur l'enfance, une concentration des places d'accueil temporaires autorisées dans les IME et les établissements d'accueil temporaire, à l'inverse d'une répartition plus hétérogène dans le secteur adultes

Dans le secteur enfant (13 établissements, 80 places d'accueil temporaire) :

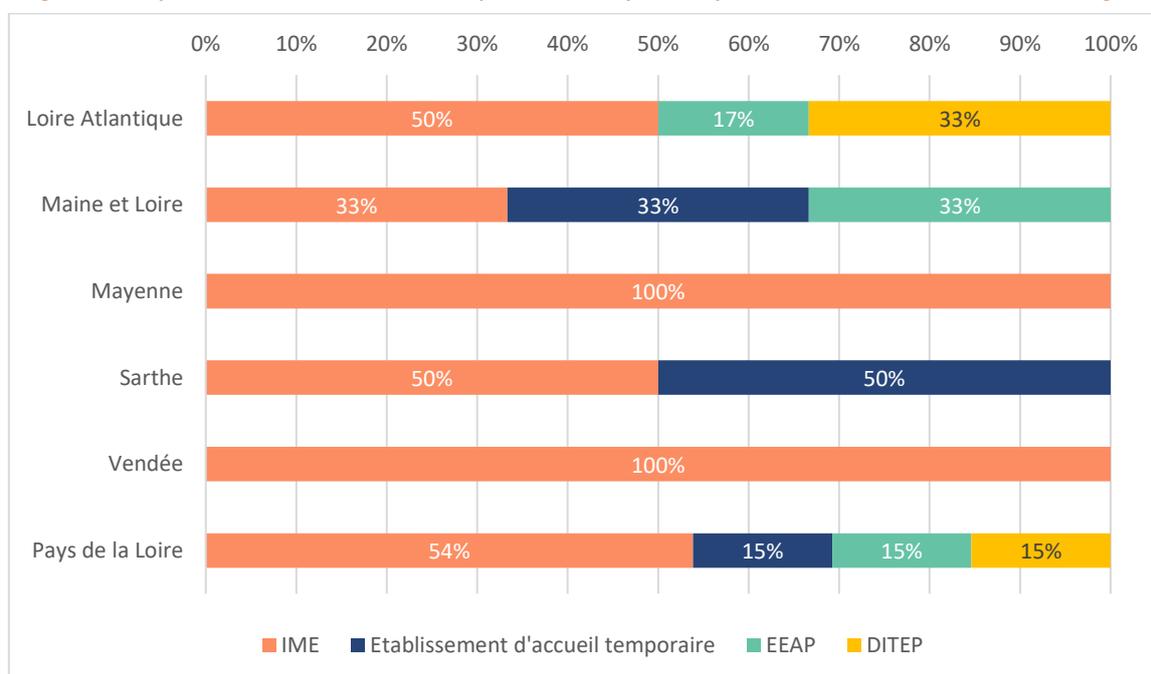
- Plus d'1 établissement sur 2 ayant des places autorisées d'AT est un IME. On compte aussi quelques établissements d'accueil temporaire, DITEP et EEAP ;
- Plus de la moitié des places d'AT autorisées sont situées en IME, un quart en établissement d'accueil temporaire.

Dans le secteur adulte (189 établissements, 379 places d'accueil temporaire) ;

- Environ deux tiers des établissements ayant des places d'AT autorisées sont des EANM, des foyers de vie ou des foyers d'hébergement ; un tiers est constitué d'EAM, de MAS ou de FAM. On compte aussi quelques établissements d'accueil temporaire ;
- 46 % des places autorisées sont en EANM, foyer de vie ou foyer d'hébergement ; 46 % des places autorisées sont en EAM, MAS ou FAM ;
- Les MAS représentent à elles-seules 29 % des places autorisées ;
- Les établissements d'accueil temporaire ne représentent que 8 % des places autorisées.

5.1 Les établissements ayant des places autorisées d'accueil temporaire répartis selon la catégorie

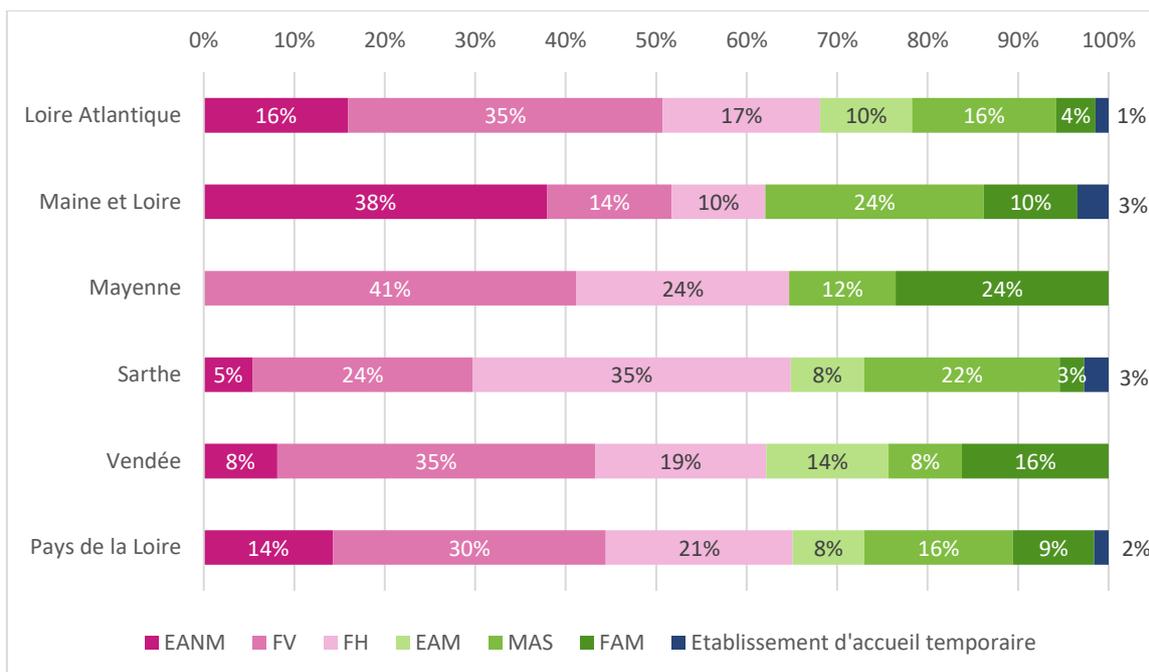
Figure 21 : Répartition des 13 établissements pour enfants ayant des places autorisées en AT selon leur catégorie



Sources : FINESS, extraction juin 2023

Aide à la lecture : En Loire Atlantique 50 % des établissements pour enfants ayant des places autorisées en AT sont des IME.

Figure 22 : Répartition des 189 établissements pour adultes ayant des places autorisées en AT selon leur catégorie

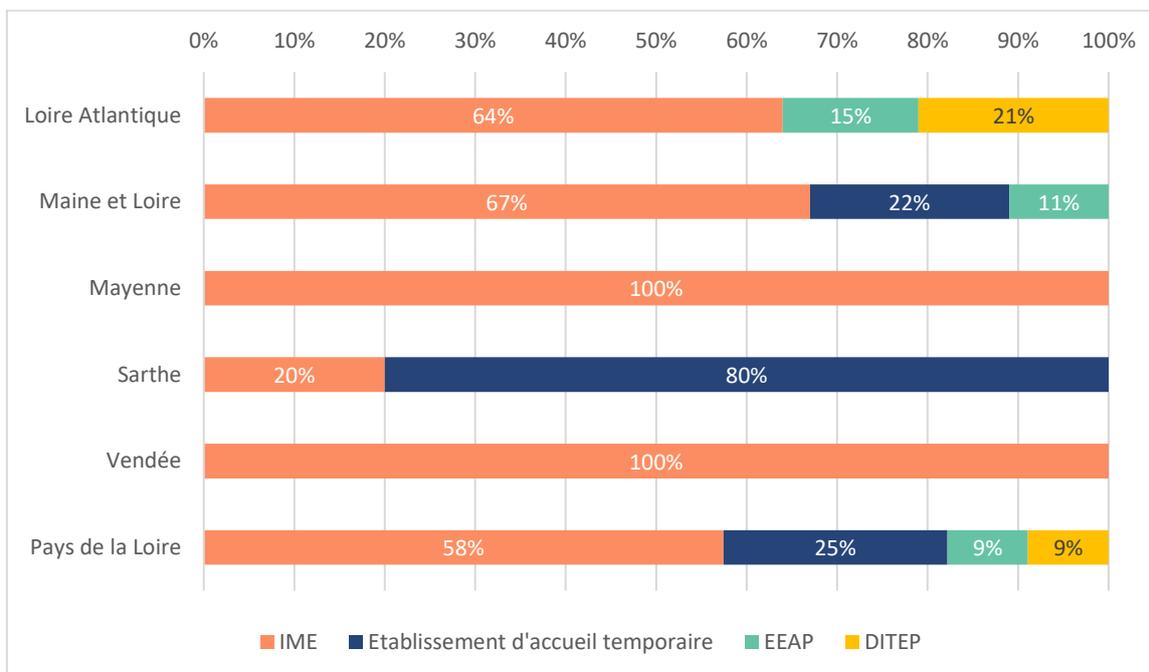


Sources : FINESS, extraction juin 2023

Aide à la lecture : En Loire Atlantique 16% des établissements pour adultes ayant des places autorisées d'AT sont des EANM.

5.2 Les places autorisées d'accueil temporaire réparties selon la catégorie d'établissement

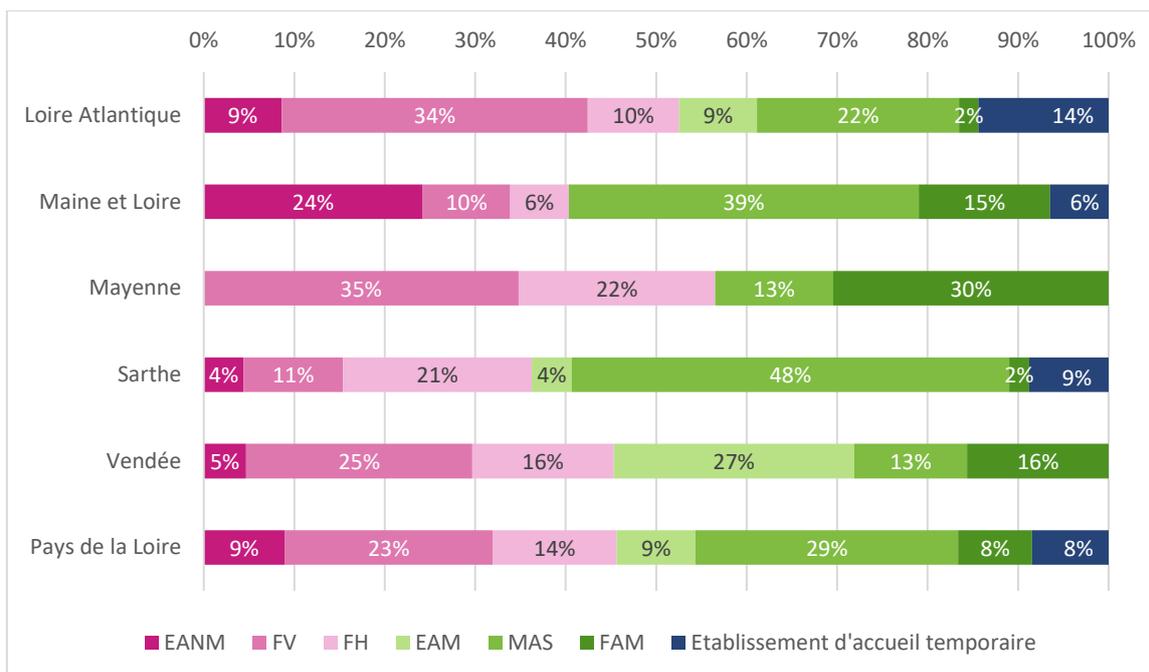
Figure 23 : Répartition des 80 places autorisées d'AT selon la catégorie d'établissement pour enfants



Sources : FINESS, extraction juin 2023

Aide à la lecture : En Loire Atlantique 64 % des places autorisées d'AT pour enfants se trouvent en IME.

Figure 24 : Répartition des 379 places autorisées d'AT selon la catégorie d'établissement pour adultes



Sources : FINESS, extraction juin 2023

Aide à la lecture : En Loire Atlantique 9% des places autorisées d'AT pour adultes se trouvent en EANM.

6/ Les places autorisées d'AT représentent en moyenne 9 % de la capacité totale des établissements, mais parfois avec des différences notables entre structures

Parmi les 202 établissements disposant de places autorisées en accueil temporaire, celles-ci représentent en moyenne 9 % de la capacité totale de la structure (27 % en secteur enfant, 8 % en secteur adulte).

En revanche, des différences notables peuvent exister entre certains établissements.

Dans le secteur enfant (13 établissements, 80 places d'accueil temporaire)

- On compte 2 établissements dont les places autorisées d'AT représentent **100 % de leur capacité totale** autorisée : un établissement d'accueil temporaire de 4 places d'AT en Maine et Loire (village répit, pour des enfants polyhandicapés) et un établissement d'accueil temporaire en Sarthe (16 places d'AT).
- Figurent ensuite 3 établissements dont les places autorisées en AT constituent **entre 24 et 40 % de leur capacité totale** : 1 IME (12 places d'AT) et 1 DITEP (5 places d'AT) en Loire Atlantique, 1 IME (12 places d'AT) en Maine et Loire.
- Pour les 8 autres établissements, la part des places autorisées d'AT oscille **entre 5 et 14 % de la capacité totale** (de 2 à 6 places d'accueil temporaire selon les établissements) : 5 IME, 2 EEAP et 1 DITEP.
- La proportion médiane de places d'accueil temporaire sur l'ensemble des places est de 10 % (Q1 = 6 % ; Q3 = 28 %).

Dans le secteur adulte (189 établissements, 379 places d'accueil temporaire)

- Pour 94 % des 189 établissements ayant des places autorisées en AT, celles-ci représentent **moins de 15 % de la capacité totale**.
- On compte 9 établissements dont les places autorisées en AT représentent **entre 15 et 25 % de leur capacité totale** :
 - 3 MAS, toutes situées en Sarthe, avec respectivement 8, 9 et 10 places d'AT ;
 - 2 FAM, l'un en Maine et Loire (5 places d'AT), l'autre en Mayenne (4 places d'AT) et 2 EAM en Vendée (3 et 9 places d'AT) ;
 - 2 foyers de vie, l'un en Loire Atlantique (2 places d'AT) et l'autre en Vendée (2 places d'AT).
- On compte 1 foyer de vie en Loire Atlantique dont la capacité d'accueil temporaire représente **44 % des places autorisées** (15 places d'accueil temporaire sous forme d'accueil de jour).
- On compte enfin 3 établissements dont les places d'AT représentent **100 % de la capacité totale** : trois établissements d'accueil temporaire situés en Loire Atlantique (20 places), en Maine et Loire (4 places) et en Sarthe (8 places).
- Pour les EAM/FAM/MAS, les places d'AT représentent en moyenne 7 % de la capacité totale (min : 2 %, max : 24 %) et la part médiane s'élève à 6 %⁹.
- Pour les EAM/FV/FH, les places d'AT représentent en moyenne 6 % de la capacité totale (min : 1 %, max : 44 %) et la part médiane s'élève à 5 %.
- La proportion médiane de places d'accueil temporaire sur l'ensemble des places est de 5 % (Q1 = 3 % ; Q3 = 8 %).

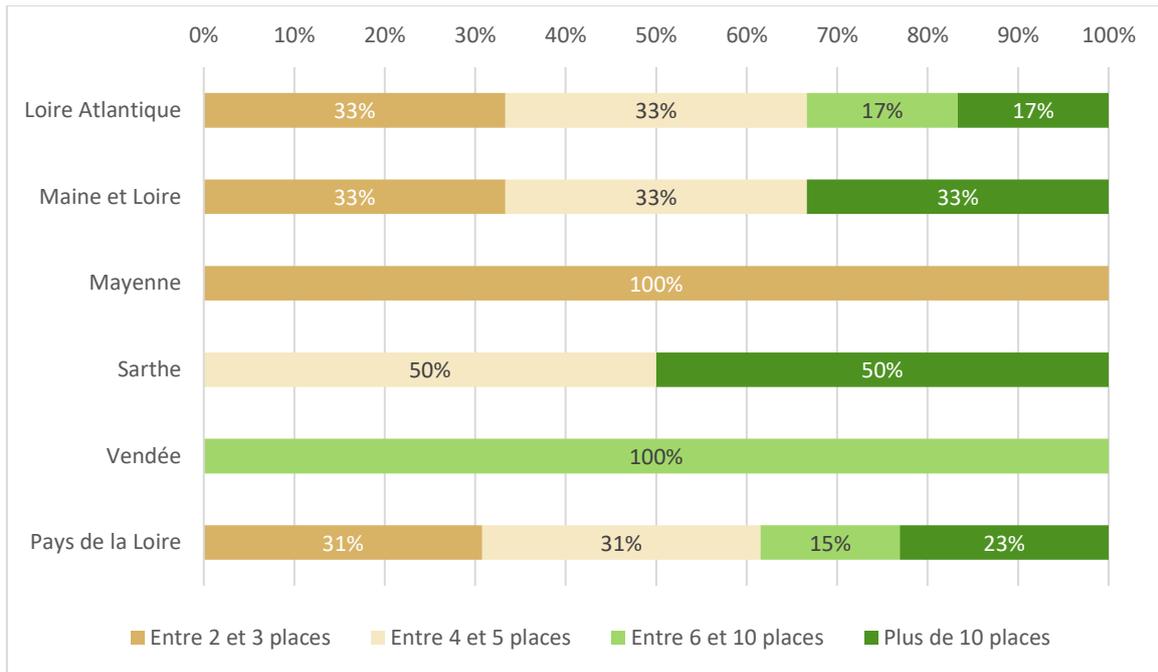
7/ Dans le secteur enfant, 38 % des établissements concernés par l'offre autorisée en AT disposent d'au moins 6 places, 5 % seulement dans le secteur adulte.

Dans le secteur enfant (13 établissements, 80 places d'accueil temporaire)

- **38 % des 13 établissements disposant d'une offre autorisée d'AT comptent au moins 6 places autorisées d'accueil temporaire.**
- **Le nombre médian de places d'accueil temporaire est de 5 places (Q1 = 3 places ; Q3 = 6 places)**
- 4 établissements comptent **2 à 3 places d'AT** : 1 DITEP et 1 IME en Loire Atlantique, 1 EEAP en Maine et Loire et 1 IME en Mayenne.
- 4 établissements comptent **4 à 5 places d'AT** : 1 DITEP et 1 EEAP en Loire Atlantique, 1 établissement d'accueil temporaire en Maine et Loire et 1 IME en Sarthe.
- 2 établissements comptent **6 places d'AT** : 1 IME en Loire Atlantique et 1 IME en Vendée.
- 3 établissements comptent **plus de 10 places d'AT** : 1 IME en Maine et Loire (12 places d'AT), 1 IME en Loire Atlantique (12 places) et 1 établissement d'accueil temporaire en Sarthe (16 places d'AT).

⁹ Cela signifie que pour 50 % des EAM/FAM/MAS ayant des places autorisées d'AT, ces dites places représentent moins de 6 % de la capacité totale de l'établissement.

Figure 25 : Répartition des établissements ayant des places d'AT selon le nombre de places d'AT autorisées, dans le secteur enfant



Sources : FINESS, extraction juin 2023

Aide à la lecture : En Loire Atlantique 33 % des établissements disposant de places autorisées d'AT ont une capacité de 2 à 3 places autorisées d'AT.

Figure 26 : Répartition des établissements ayant des places d'AT selon le nombre de places d'AT autorisées, dans le secteur enfant

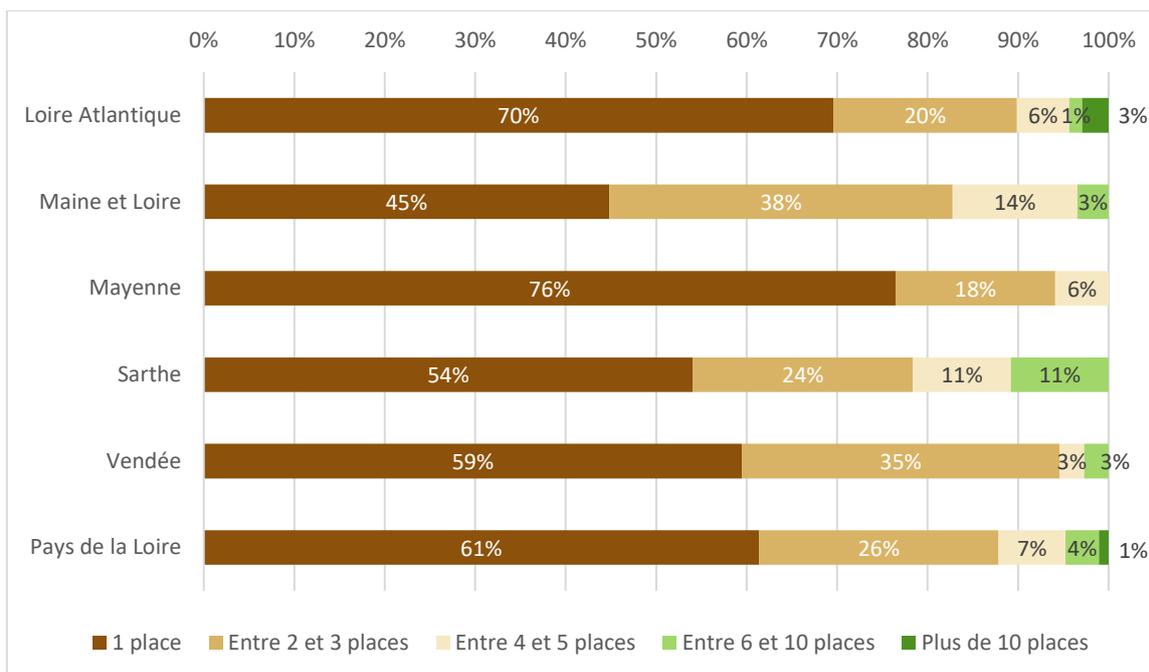
	2 à 3 places	4 à 5 places	6 à 10 places	Plus de 10 places	Total
IME	2	1	2	2	7
DITEP	1	1			2
EEAP	1	1			2
Etablissement d'AT		1		1	2
Total	4	4	2	3	13

Sources : FINESS, extraction juin 2023

Dans le secteur adulte (189 établissements, 379 places d'accueil temporaire)

- **14 établissements parmi les 189 concernés comptent au moins 6 places autorisées en AT, soit 5 % des structures concernées.**
- **Le nombre médian de places d'accueil temporaire est de 1 place (Q1 = 1 place ; Q3 = 3 places)**
- 116 établissements (61 %) comptent **1 place d'AT** : 43 foyers de vie, 30 foyers d'hébergement, 20 EANM, 10 FAM, 8 EAM et 5 MAS.
- 50 établissements (26 %) comptent **entre 2 et 3 places d'AT** : 13 foyers de vie, 12 MAS, 8 FH, 7 EANM, 5 EAM et 5 FAM.
- 14 établissements (7 %) comptent **entre 4 et 5 places d'AT** : 9 MAS, 1 FH, 1 EAM, 2 FAM et 1 établissement d'accueil temporaire
- 7 établissements (4 %) comptent **entre 6 et 10 places d'AT** : 1 MAS en Loire Atlantique (6 places d'AT), 1 MAS en Maine et Loire (7 places d'AT), 3 MAS (de 8, 9 et 10 places d'AT) et 1 établissement d'accueil temporaire (8 places) en Sarthe, 1 EAM en Vendée (9 places d'AT).
- 2 établissements (1 %) comptent **plus de 10 places d'AT** : 1 établissement d'accueil temporaire (20 places d'AT) et 1 foyer de vie (15 places d'AT) situés en Loire Atlantique.

Figure 27 : Répartition des établissements ayant des places d'AT selon le nombre de places d'AT autorisées, dans le secteur adulte



Sources : FINESS, extraction juin 2023

Aide à la lecture : En Loire Atlantique 70 % des établissements disposant de places autorisées d'AT ont une capacité d'1 place autorisée d'AT.

Figure 28 : Répartition des établissements ayant des places autorisée d'AT, selon le type d'établissement, dans le secteur adulte

	1 place	2 à 3 places	4 à 5 places	6 à 10 places	Plus de 10 places	Total
FV	43	13			1	57
FH	30	8	1			39
MAS	5	12	9	5		31
EANM	20	7				27
FAM	10	5	2			17
EAM	8	5	1	1		15
Etablissement d'AT			1	1	1	3
Total	116	50	14	7	2	189

Sources : FINESS, extraction juin 2023

Partie 3 : Résultats des enquêtes

Pour rappel, les résultats de l'étude s'appuient sur l'exploitation de plusieurs enquêtes, dont :

- Une enquête en ligne auprès des établissements médico-sociaux de la région ;
- Des entretiens semi-directifs auprès de personnels exerçant au sein d'établissements médico-sociaux proposant de l'accueil temporaire ;
- Des entretiens individuels et collectifs auprès de personnes accompagnées temporairement et d'aidants ayant un proche bénéficiant ou ayant bénéficié de séjours d'accueil temporaire ;
- Une enquête en ligne auprès de partenaires (C360, CD, PFRA-H, MDPH/MDA) ;
- Des entretiens collectifs auprès des C360, PFRA-H et MDPH/MDA.

A/ Profils et modalités d'accueil temporaire des établissements ayant répondu à l'enquête

99 établissements – dont 85 pour adultes, 13 pour enfants et adolescents et 1 pour enfants et adultes – ont répondu à l'enquête en ligne, soit 86 questionnaires remplis au total. Certains organismes ont rempli un formulaire pour plusieurs structures.

1/ Description des établissements ayant répondu à l'enquête en ligne

1.1 Localisation des établissements répondants et des places d'accueil temporaire

46 % des établissements répondants sont situés en milieu rural

Presqu'un établissement sur deux (46 %) ayant répondu à l'enquête en ligne est situé en milieu rural, un tiers en milieu semi-urbain et 21 % en milieu urbain.

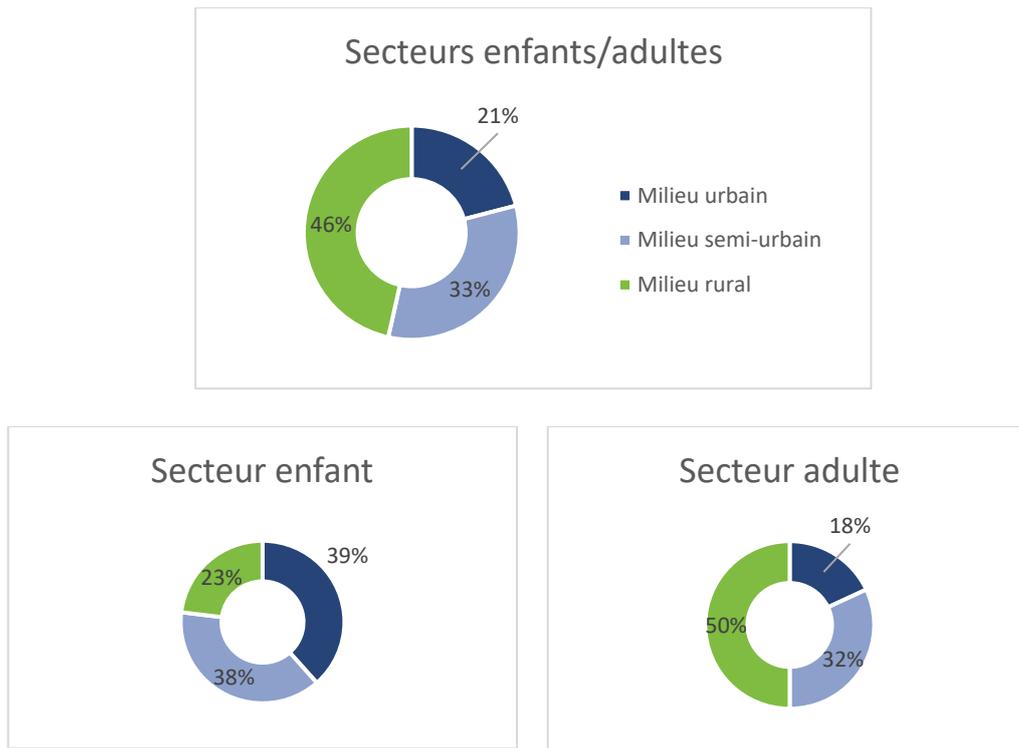
Concernant le secteur pour enfants :

Les répondants du secteur pour enfants se distinguent par une proportion plus importante d'établissements répondants situés en **milieu urbain** (39 %) et moindre en **milieu rural** (23 %).

Concernant le secteur pour adultes :

Un répondant sur deux du secteur pour adultes est implanté en **milieu rural**, 32 % en **milieu semi-urbain** et 18 % seulement en **milieu urbain**.

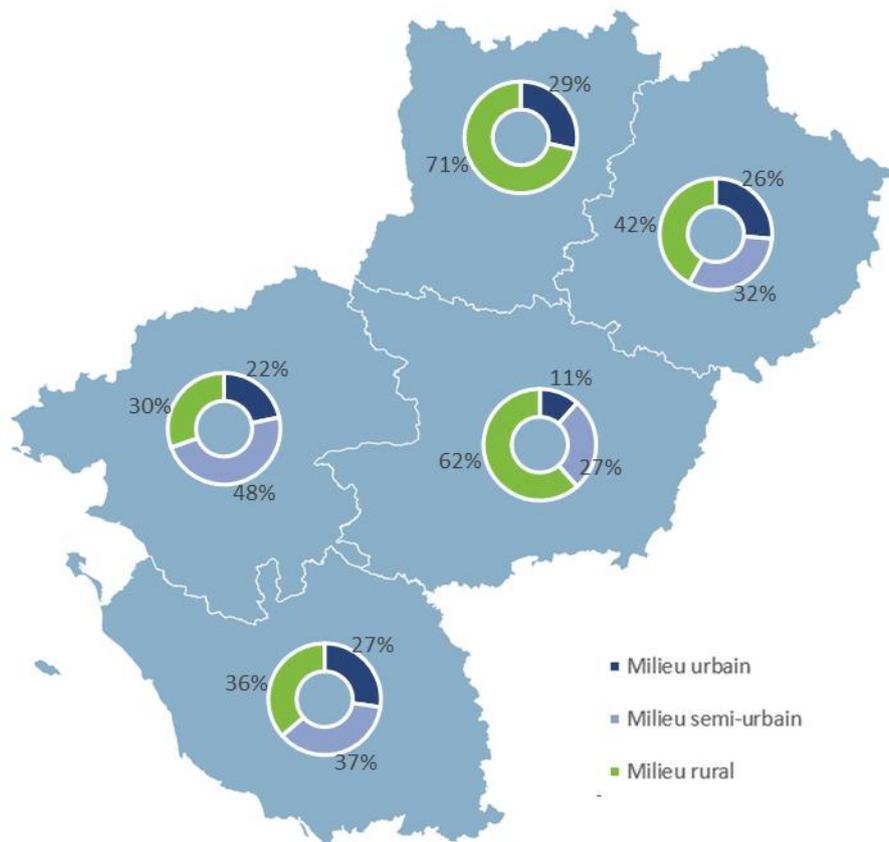
Figure 29 : Implantation géographique des établissements médicosociaux ayant répondu à l'enquête en ligne



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements, dont 13 établissements pour enfants, 85 établissements pour adultes et 1 établissement pour enfants et adultes, exploitation CREA I PDL 2024

Selon les départements, la part des établissements situés en milieu rural varie. Elle représente environ un tiers des répondants en Loire Atlantique (30 %) et en Vendée (36 %) et 42 % en Sarthe. Elle est en revanche plus élevée en Maine et Loire (62 %) et en Mayenne (71 %).

Carte 5 : Implantation géographique des établissements médicosociaux ayant répondu à l'enquête en ligne



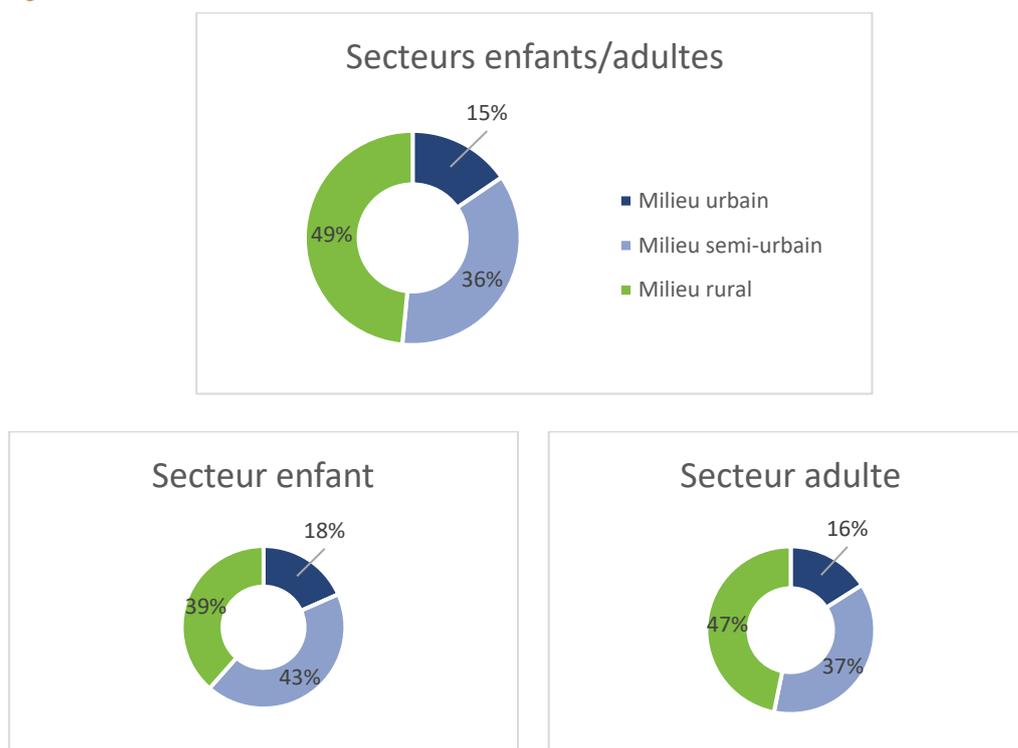
Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements, dont 23 répondants en Loire Atlantique, 26 en Maine et Loire, 7 en Mayenne, 19 en Sarthe et 11 en Vendée, exploitation CREAI PDL 2024

49 % des places d'accueil temporaire des établissements répondants en milieu rural

La répartition géographique des places d'accueil temporaire des établissements répondants est assez similaire à celle des établissements eux-mêmes, puisque 49 % sont situées en milieu rural, 36 % en milieu semi-urbain et 15 % en milieu urbain.

On relève pour le secteur enfant une proportion un peu moins élevée de places d'accueil temporaire en milieu rural (39 %) que pour le secteur adulte (47 %).

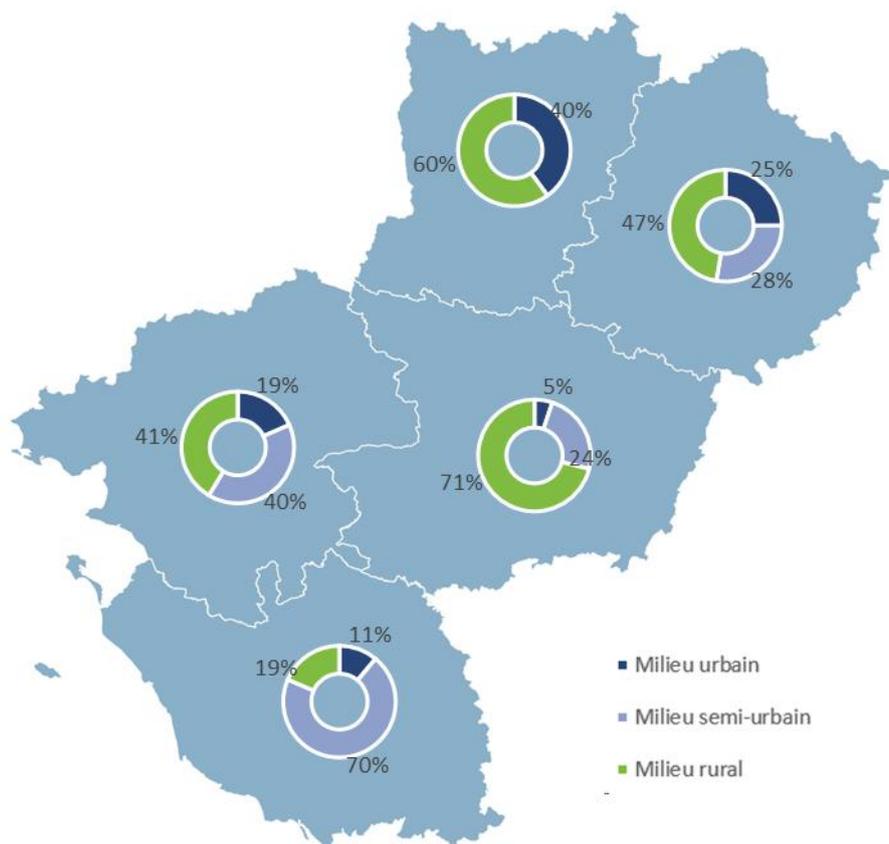
Figure 30 : Implantation géographique des places d'accueil temporaire des établissements médicosociaux ayant répondu à l'enquête en ligne



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREAI PDL 2024

Selon les départements, la part des places d'accueil temporaire des établissements répondants situés en milieu rural varie. Elle représente seulement 19 % en Vendée. En Loire Atlantique, cette proportion s'élève à 41 % et en Sarthe à 47 %. En Mayenne, elle est de 60 % et elle s'élève à 71 % en Maine et Loire.

Carte 6 : Implantation géographique des places d'accueil temporaire des établissements médicosociaux ayant répondu à l'enquête en ligne



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREA I PDL 2024

1.2 Capacités d'accueil temporaire des établissements répondants

Des capacités d'accueil plus concentrées dans le secteur pour enfants que dans le secteur pour adultes

Sur l'ensemble des établissements répondants, plus d'un sur deux dispose de 3 places ou moins : **40 % ont moins de 2 places d'accueil temporaire et 24 % ont 2 à 3 places**. On constate de fortes différences en fonction entre les secteurs pour enfants et pour adultes.

Concernant le secteur pour enfants :

- Les répondants du secteur pour enfants se distinguent par la part importante des établissements de **plus de 10 places** : 39 % (5 répondants, dont 4 de 11 à 16 places et 1 de 25 places).
- A l'inverse, les répondants ayant **moins de 2 places** d'accueil temporaire ne représentent que 8 %, et ceux de 2 à 3 places 15 %.
- Presqu'un quart des répondants ont **4 à 5 places** (23 %) et 15 % **6 à 10 places**.

Au regard de l'offre autorisée (cf. analyse de l'offre autorisée dans la Partie 2), on constate :

- Une sur-représentation des établissements ayant moins de 2 places (8 % contre 0 % dans l'offre autorisée) ;
- Une sous-représentation des établissements ayant 2 à 3 places (15 % contre 31 % dans l'offre autorisée)
- Une sous-représentation des établissements ayant 4 à 5 places (23 % contre 31 % dans l'offre autorisée)
- Pas de différence pour les établissements de 6 à 10 places (15 % des répondants contre 15 % dans l'offre autorisée)
- Une sur-représentation des établissements de plus de 10 places (39 % contre 23 % dans l'offre autorisée).

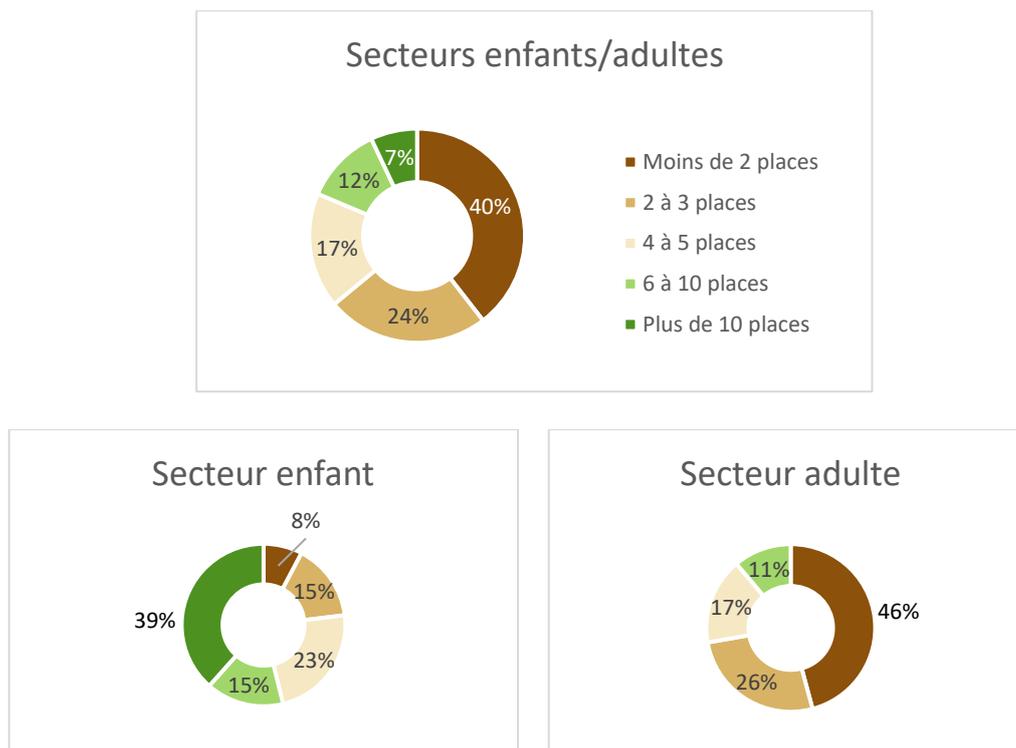
Concernant le secteur pour adultes :

- Parmi les répondants du secteur pour adultes, il n'y a pas d'établissement de **plus de 10 places** et les structures de **6 à 10 places** ne représentent que 11 %.
- En revanche, les structures de **moins de 2 places** représentent presque un répondant sur deux (46 %) et celles de 2 à 3 places 26 %.
- La part des établissements de **4 à 5 places** est de 17 %.

Au regard de l'offre autorisée (cf. analyse de l'offre autorisée dans la Partie 2), on constate :

- Une sous-représentation des établissements ayant moins de 2 places (46 % contre 61 % dans l'offre autorisée) ;
- Pas de différence pour les établissements ayant 2 à 3 places (26 % contre 31 % dans l'offre autorisée)
- Une sur-représentation des établissements ayant 4 à 5 places (17 % contre 7 % dans l'offre autorisée)
- Une sur-représentation des établissements de 6 à 10 places (11 % des répondants contre 4 % dans l'offre autorisée)
- Une sous-représentation des établissements de plus de 10 places (0 % contre 1 % dans l'offre autorisée).

Figure 31 : Répartition des établissements répondants selon la capacité d'accueil temporaire



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREAI PDL 2024

Un nombre médian de places en accueil temporaire plus élevé dans le secteur pour enfants (6 places) que pour adultes (2 places)

Le **nombre médian de places en accueil temporaire des établissements répondants s'élève à 2 places**, signifiant que 50 % des répondants disposent de deux places ou moins ; et 50 % de deux places ou plus. La capacité maximale en places d'accueil temporaire est de 27 places. A noter également que 4 établissements (dont 3 pour adultes) déclarent ne disposer d'aucune place en accueil temporaire, bien que proposant cette modalité d'accueil, d'où une valeur minimale de 0.

On constate de fortes différences en fonction entre les secteurs pour enfants et pour adultes.

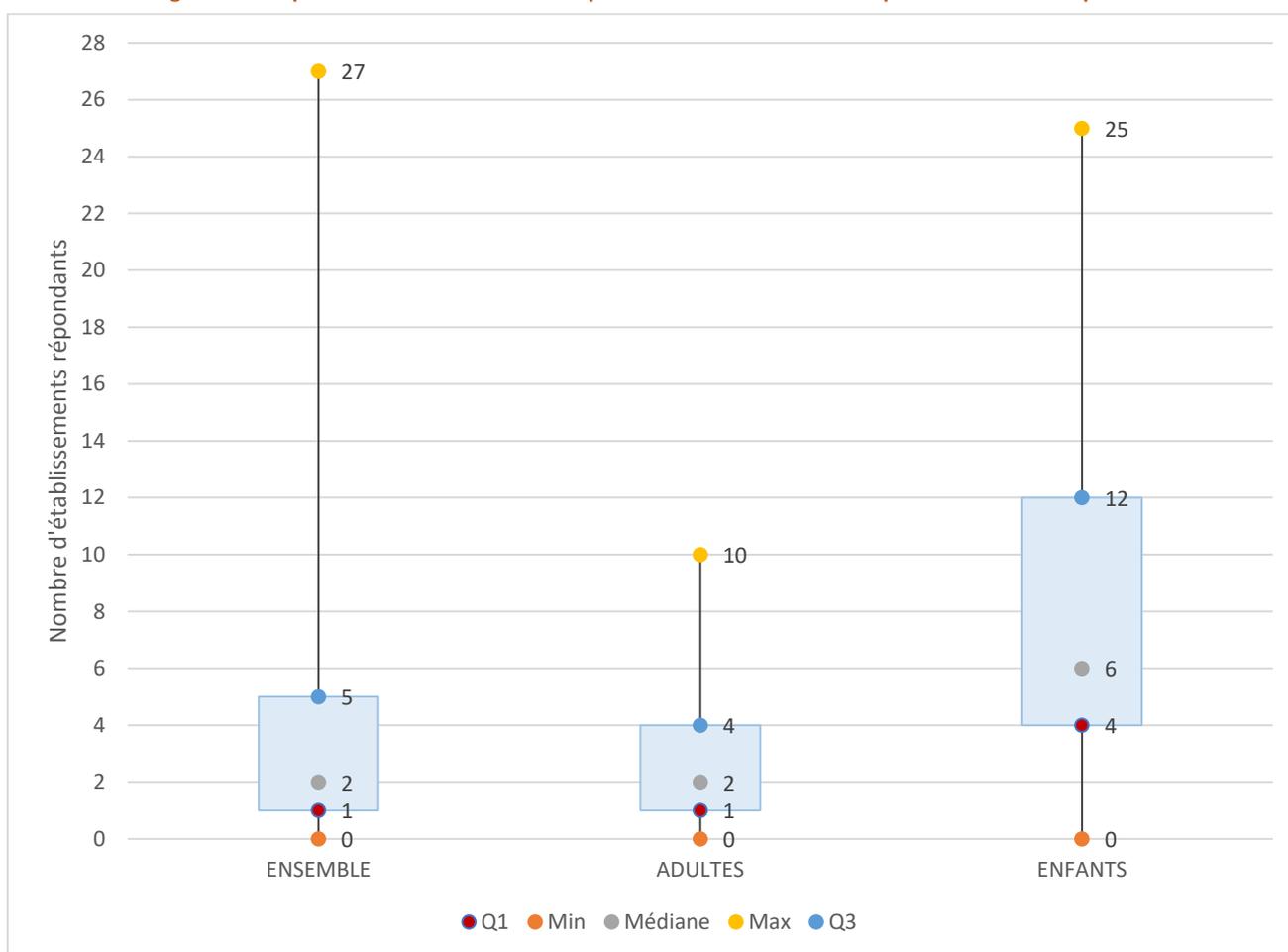
Concernant le secteur pour enfants :

- Le **nombre médian** de places s'élève à 6 places (5 places pour l'offre autorisée), signifiant que 50 % des répondants du secteur pour enfants disposent d'au moins 6 places d'accueil temporaire.
- Le **premier quartile** s'élève à 4 places (3 places pour l'offre autorisée), signifiant que 75 % des répondants disposent d'au moins 4 places d'accueil temporaire.
- Le **troisième quartile** s'élève à 12 places (6 places pour l'offre autorisée), signifiant que 25 % des répondants ont entre 12 et 25 places d'accueil temporaire.

Concernant le secteur pour adultes :

- Le **nombre médian** de places est plus faible que dans le secteur pour enfants : 2 places (1 place pour l'offre autorisée), signifiant que 50 % des répondants du secteur pour adultes disposent de deux places ou moins d'accueil temporaire.
- Le **premier quartile** s'élève à 1 place (1 place pour l'offre autorisée), signifiant que 25 % des répondants ont une place en accueil temporaire ou moins.
- Le **troisième quartile** s'élève à 4 places (3 places pour l'offre autorisée), signifiant que 25 % des répondants ont entre 4 et 10 places d'accueil temporaire.

Figure 32 : Dispersion des établissements répondants selon le nombre de places d'accueil temporaire



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREA I PDL 2024

48 % des établissements situés en milieu rural ont moins de 2 places d'accueil temporaire

Concernant le secteur pour enfants :

- Les établissements pour enfants situés en **milieu rural** sont uniquement des structures disposant de 6 places ou plus d'accueil temporaire (3 répondants concernés).

- En **milieu semi-urbain**, ce sont majoritairement des établissements de 6 places ou plus également, bien que l'on retrouve aussi 20 % de structures de moins de 2 places et 20 % de 4 à 5 places.
- En **milieu urbain**, les établissements répondants se répartissent différemment : on trouve une proportion plus importante de structures de 2 à 3 places (40 %) et de 4 à 5 places (40 %), alors que les structures de 6 places ou plus sont minoritaires (20 %).

Concernant le secteur pour adultes :

- Les établissements pour adultes situés en **milieu rural** sont très majoritairement des structures disposant de moins de 2 places d'accueil temporaire (53 %).
- En **milieu semi-urbain**, ce sont plutôt des établissements disposant d'une petite capacité d'accueil temporaire (35 % ont moins de 2 places, 30 % 2 à 3 places).
- En **milieu urbain**, on retrouve majoritairement des structures de moins de 2 places (46 %) et de 4 à 5 places (31 %).
- Aucun des 8 établissements répondants de plus de 6 places ne se situent en milieu urbain : 4 sont implantés en milieu rural et 4 en milieu semi-urbain.

Figure 33 : Nombre d'établissements répondants selon la capacité d'accueil temporaire et l'implantation géographique

ENSEMBLE DES REPONDANTS	En milieu rural	En milieu semi-urbain	En milieu urbain	Total
Moins de 2 places	48%	32%	33%	40%
2 à 3 places	23%	25%	28%	24%
4 à 5 places	10%	18%	33%	17%
6 places ou plus	20%	25%	6%	19%
Total	100%	100%	100%	100%
REPONDANTS Secteur enfant	En milieu rural	En milieu semi-urbain	En milieu urbain	Total
Moins de 2 places	0%	20%	0%	8%
2 à 3 places	0%	0%	40%	15%
4 à 5 places	0%	20%	40%	23%
6 places ou plus	100%	60%	20%	54%
Total	100%	100%	100%	100%
REPONDANTS Secteur adulte	En milieu rural	En milieu semi-urbain	En milieu urbain	Total
Moins de 2 places	53%	35%	46%	46%
2 à 3 places	25%	30%	23%	26%
4 à 5 places	11%	17%	31%	17%
6 places ou plus	11%	17%	0%	11%
Total	100%	100%	100%	100%

Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREA I PDL 2024

Une proportion médiane des places d'accueil temporaire sur l'ensemble des places de 7 %

La part médiane des places d'accueil temporaire rapportée à l'ensemble des places des établissements répondants (temporaires et permanentes) s'élève à 7 %. Cela signifie que pour 50 % des établissements répondants, la part des places d'accueil temporaire représente 7 % ou moins de leur capacité totale d'accueil (en nombre de places).

Concernant le secteur pour enfants :

- La **part médiane** des places d'accueil temporaire rapportée à l'ensemble des places (temporaires et permanentes) des établissements pour enfants s'élève à 14 % (10 % pour l'offre autorisée).
- Pour 38 % des répondants, la proportion de places en accueil temporaire représente **entre un tiers et 100 %** de l'ensemble des places (5 établissements concernés dont 3 IME, 1 établissement d'accueil temporaire et 1 DITEP).
- Les établissements où la part des places d'accueil temporaire est inférieure à 5 % ne représentent que 8 % des répondants du secteur pour enfants.

Concernant le secteur pour adultes :

- La **part médiane** des places d'accueil temporaire rapportée à l'ensemble des places (temporaires et permanentes) des établissements pour enfants s'élève à 6 % (5 % pour l'offre autorisée).
- Pour 3 % seulement des répondants, la proportion de places en accueil temporaire représente **entre un tiers et 100 %** de l'ensemble des places
- En revanche, les établissements où la part des places d'accueil temporaire est inférieure à 5 % représentent 35 % des répondants du secteur pour adultes ; et ceux où cette part est comprise entre 5 % et 10 % représentent 47 %.

Figure 34 : Répartition en % des établissements répondants selon la proportion de places d'accueil temporaire sur l'ensemble des places des établissements

Proportion de places d'AT sur l'ensemble des places	Public accompagné			
	Enfants ou adolescents	Adultes	Enfants et adultes	Total
Moins de 5 %	8%	35%	0%	30%
Entre 5 et 10 %	38%	47%	0%	45%
Entre 11 et 20 %	15%	15%	0%	15%
Entre 33 et 100 %	38%	3%	100%	9%
Total	100%	100%	100%	100%

Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREAI PDL 2024

Pour une majorité de répondants, le nombre de places en accueil temporaire est resté stable depuis 2021

Pour une majorité de répondants (71 %), le nombre de places en accueil temporaire est resté stable entre 2021 et 2023. Il a augmenté pour 20 % d'entre eux.

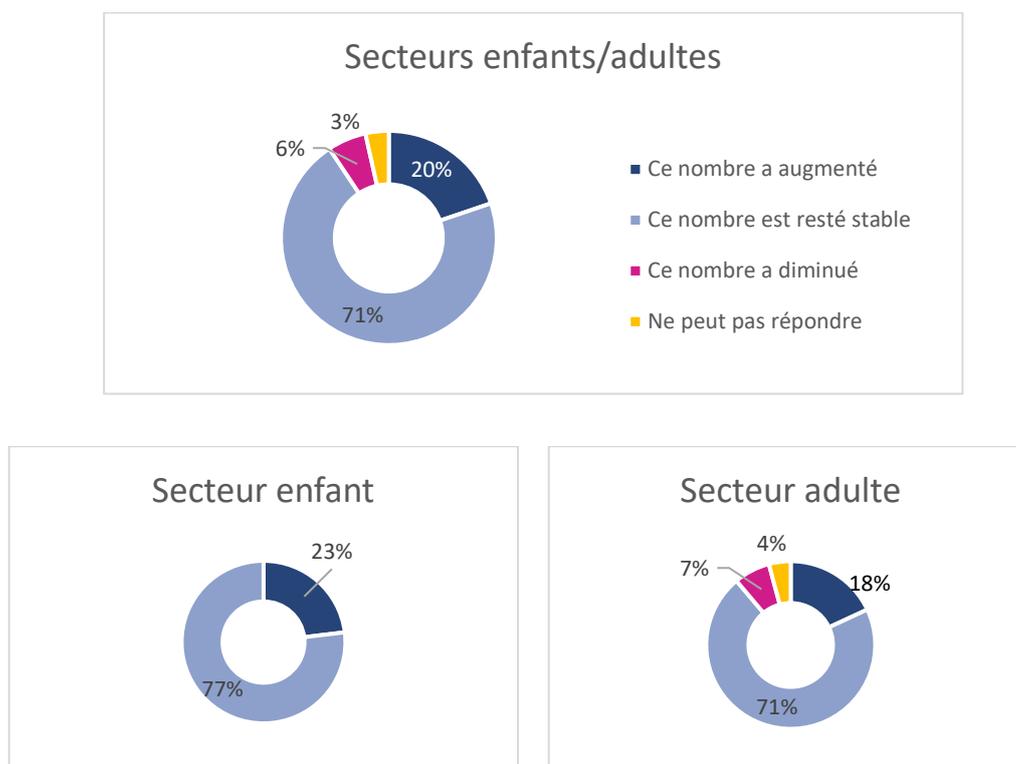
Concernant le secteur pour enfants :

- Pour 23 % des répondants du secteur pour enfants, le nombre de places en accueil temporaire a **augmenté**. Il s'agit de 3 établissements (2 IME et 1 UEE) dont 2 en Loire Atlantique et 1 en Sarthe.
- Pour 77 % des répondants, le nombre de places en accueil temporaire est resté **stable**.
- Aucun établissement répondant ne déclare de **diminution** du nombre de places d'accueil temporaire.

Concernant le secteur pour adultes :

- Pour 18 % des répondants du secteur pour adultes, le nombre de places en accueil temporaire a **augmenté**. Il s'agit de 13 établissements dont 5 foyers de vie, 4 MAS, 2 foyers d'hébergement, 1 EAM et 1 établissement d'accueil temporaire. 6 sont situés en Maine et Loire, 2 en Loire Atlantique, 2 en Mayenne, 2 en Sarthe et 1 en Vendée.
- Pour 71 % des répondants, le nombre de places en accueil temporaire est resté **stable**.
- 7 % déclarent une **diminution** du nombre de places d'accueil temporaire. Il s'agit de 5 établissements (2 foyers de vie, 1 FAM, 1 EAM et 1 MAS) dont 3 implantés en Sarthe, 1 en Mayenne et 1 en Vendée.

Figure 35 : Répartition des établissements répondants selon le type d'évolution du nombre de places d'accueil temporaire entre 2021 et 2023



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREA I PDL 2024

Peu de répondants déclarant un redéploiement des places d'accueil temporaire vers de l'accueil permanent

87 % des répondants déclarent ne pas avoir redéployé de places d'accueil temporaire vers de l'accueil permanent entre 2021 et 2023.

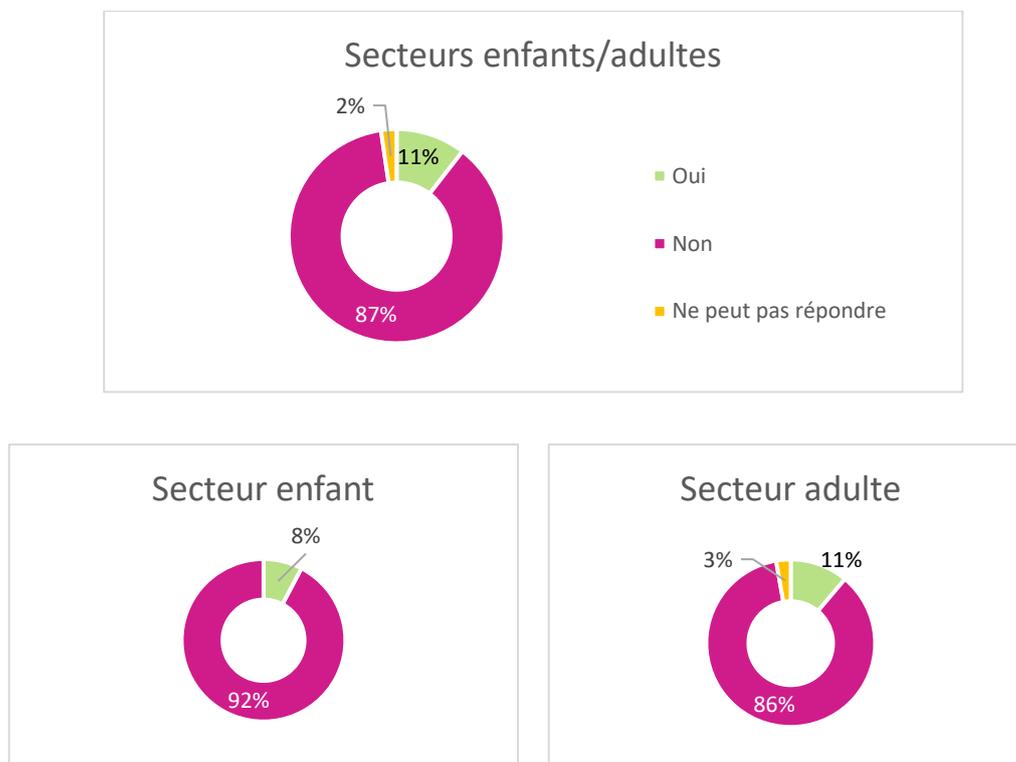
Concernant le secteur pour enfants :

- 8 % des répondants (1 UEE) déclarent **avoir redéployé des places d'accueil temporaire** vers de l'accueil permanent, contre 92 % n'en n'ayant pas redéployé.

Concernant le secteur pour adultes :

- 11 % des répondants déclarent **avoir redéployé des places d'accueil temporaire** vers de l'accueil permanent. Il s'agit de 8 établissements dont 4 foyers de vie, 2 EAM, 1 FAM et 1 foyer d'hébergement, situés dans les 5 départements des Pays de la Loire.

Figure 36 : Répartition des établissements répondants ayant redéployé ou non des places d'accueil temporaire vers de l'accueil permanent entre 2021 et 2023



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREAI PDL 2024

2/ Modalités d'accueil temporaire dans les établissements répondants

2.1 Une majorité de répondants ont des places d'accueil temporaire dans une unité d'accueil permanent

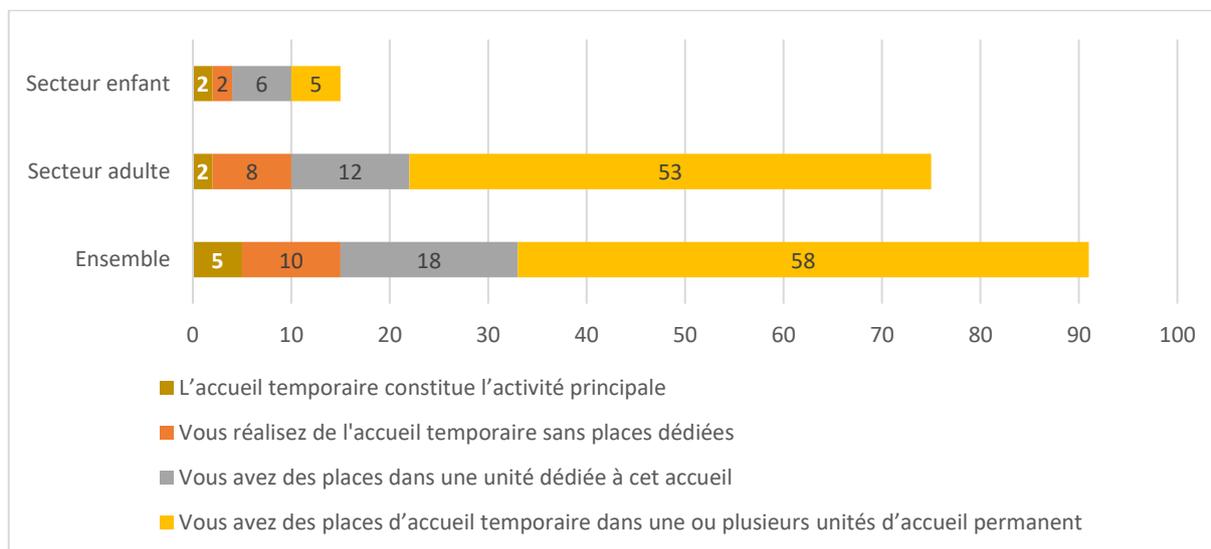
La majorité des établissements répondants (67 %, 58 répondants) disposent de places d'accueil temporaire située en unité d'accueil permanent.

Les modalités d'accueil sont les suivantes :

- Places d'accueil temporaire situées en unité d'accueil permanent (67 % des répondants) ;
- Places d'accueil temporaire situées dans une unité dédiée (21 %) ;
- Places d'accueil temporaire sans places dédiées (12 %) ;
- L'accueil temporaire constitue l'activité principale (6 %).

Dans le secteur enfant, les modalités d'accueil sont plus hétérogènes parmi les répondants que dans le secteur adulte, celui-ci étant marqué par une part plus importante d'établissements ayant des places d'accueil temporaire situés dans une unité d'accueil permanent.

Figure 37 : Nombre d'établissements répondants selon la (ou les) modalité(s) d'accueil temporaire



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements, dont 13 établissements pour enfants, 85 établissements pour adultes et 1 établissement pour enfants et adultes, exploitation CREAI PDL 2024

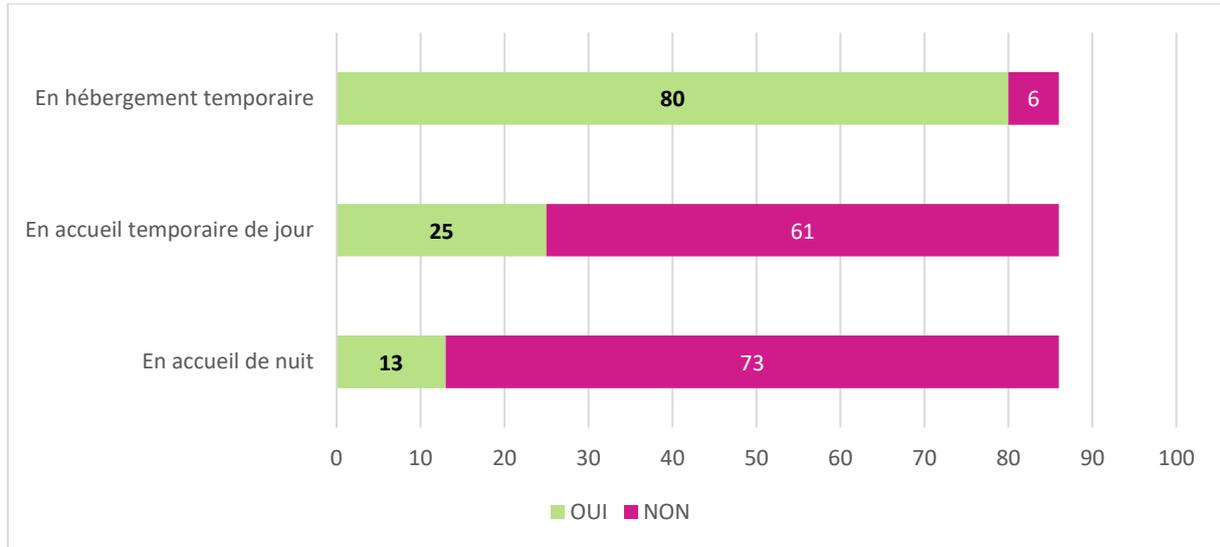
Précautions de lecture : l'établissement accueillant des enfants et des adultes est inclus dans la catégorie « Ensemble » uniquement. Les répondants pouvaient cocher plusieurs réponses, d'où un total supérieur à 86 répondants.

Aide à la lecture : Dans le secteur enfant, 2 répondants déclarent que l'accueil temporaire constitue leur activité principale.

2.2 Une majorité de répondants ont une activité d'hébergement temporaire

Les établissements répondants pratiquent très majoritairement de l'accueil temporaire sous forme d'hébergement (93 % des répondants), bien que 29 % proposent également de l'accueil de jour temporaire. L'accueil temporaire sous forme d'accueil de nuit est plus minoritaire (15 % des répondants).

Figure 38 : Nombre d'établissements répondants selon le type d'activité d'accueil temporaire pratiqué (enfant et adulte)



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements, dont 13 établissements pour enfants, 85 établissements pour adultes et 1 établissement pour enfants et adultes, exploitation CREA I PDL 2024

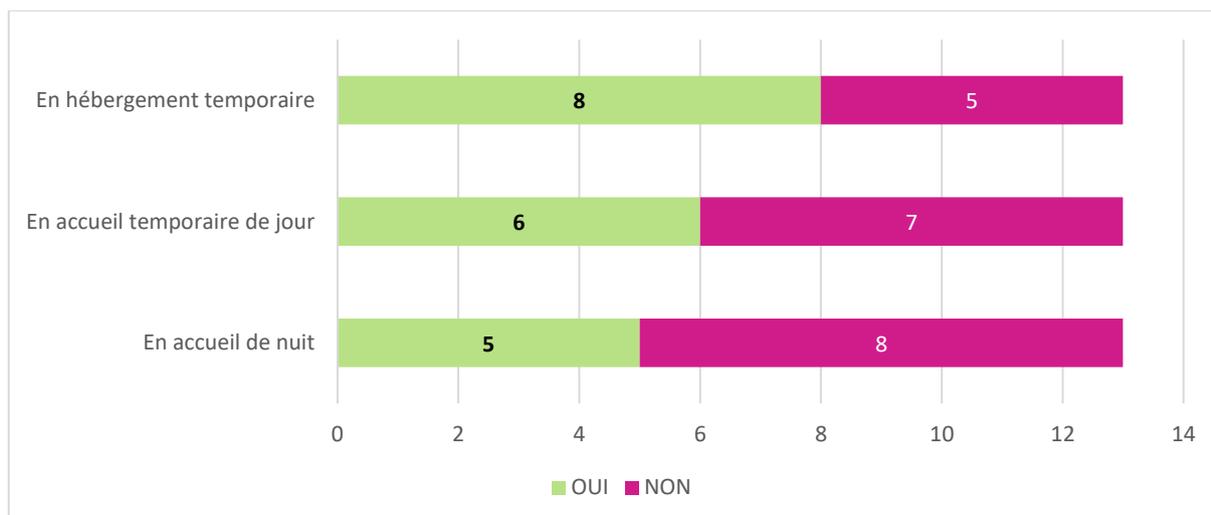
Aide à la lecture : 80 établissements répondants pratiquent de l'accueil temporaire sous forme d'hébergement.

Parmi les 13 questionnaires remplis du secteur pour enfants, on relève une répartition plus hétérogène :

- 62 % pratiquent de l'hébergement temporaire ;
- 46 % pratiquent de l'accueil temporaire de jour (2 IME, 2 DITEP, 1 établissement d'accueil temporaire, 1 UEE) ;
- 38 % pratiquent de l'accueil de nuit (2 IME, 2 DITEP et 1 établissement d'accueil temporaire).

5 établissements pour enfants pratiquent uniquement de l'accueil temporaire de jour et/ou de nuit, sans hébergement temporaire (2 DITEP, 1 IME, 1 établissement d'accueil temporaire et 1 UEE).

Figure 39 : Nombre d'établissements répondants selon le type d'activité d'accueil temporaire pratiqué (secteur enfant)



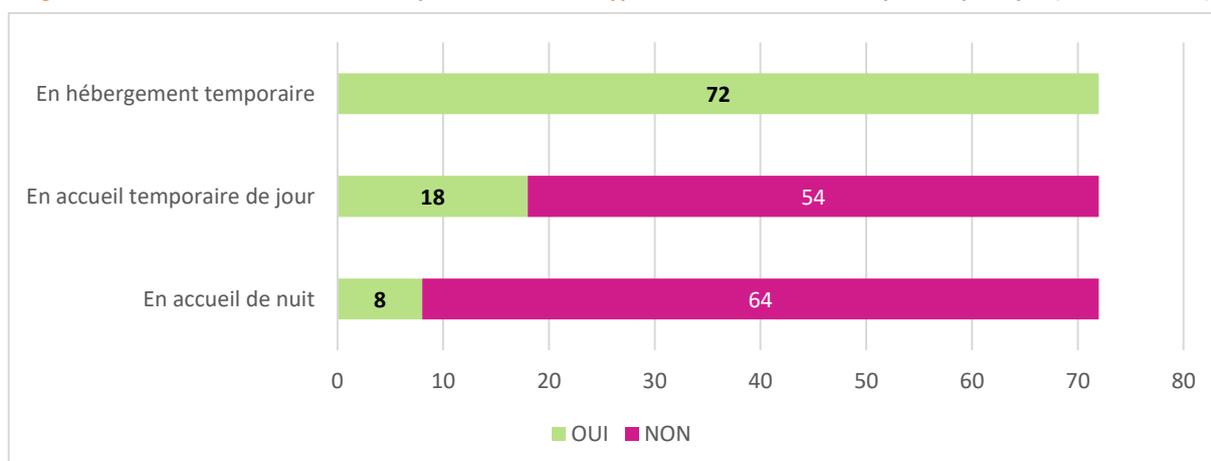
Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements, dont 13 réponses pour 13 établissements pour enfants, exploitation CREA I PDL 2024

Parmi les 72 questionnaires remplis du secteur pour adultes :

- 100 % pratiquent de l'hébergement temporaire ;
- 25 % pratiquent de l'accueil temporaire de jour (8 MAS, 3 FV, 3 EANM, 2 EAM, 1 FAM, 1 établissement d'accueil temporaire) ;
- 11 % pratiquent de l'accueil de nuit (3 MAS, 2 FAM, 1 foyer de vie, 1 foyer d'hébergement, 1 établissement d'accueil temporaire).

54 établissements pour adultes (75 %) ne proposent de l'accueil temporaire que sous la forme d'hébergement, sans possibilité en accueil temporaire de jour.

Figure 40 : Nombre d'établissements répondants selon le type d'activité d'accueil temporaire pratiqué (secteur adulte)



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements, dont 72 réponses pour 85 établissements pour adultes, exploitation CREA I PDL 2024

2.3 Les modalités d'accueil temporaire de jour

25 répondants proposent de l'accueil temporaire de jour, représentant 99 places

25 répondants sur 86 (29 %) peuvent accueillir des personnes en accueil temporaire de jour, pour 99 places d'AT de jour au total :

- **6 établissements dans le secteur pour enfants (soit 46 % des répondants de ce secteur), représentant 35 places d'AT de jour** : 2 IME, 2 DITEP, 1 établissement d'accueil temporaire, 1 UEE. Parmi eux, 3 sont situés en Loire Atlantique, 2 en Vendée et 1 en Mayenne.
- **18 établissements dans le secteur pour adultes (soit 25 % des répondants de ce secteur), représentant 37 places d'AT de jour** : 8 MAS, 3 foyers de vie, 3 EANM, 2 EAM, 1 FAM et 1 établissement d'accueil temporaire. Parmi eux, 9 sont situés en Maine et Loire, 5 en Loire Atlantique, 2 en Sarthe et 2 en Vendée.
- **1 établissement d'accueil temporaire, représentant 27 places d'AT de jour**, accueille à la fois des enfants et des adultes, situé en Maine et Loire.

24 de ces 25 établissements peuvent accueillir en accueil temporaire de jour des personnes sur **des entrées planifiées**. Pour le 25^e répondant, une MAS, l'accueil de jour temporaire n'est accessible qu'en situation d'urgence.

Seul 5 de ces 25 établissements peuvent accueillir en accueil temporaire de jour des personnes **en situation d'urgence** : 4 dans le secteur pour enfants (1 IME, 1 DITEP, 1 établissement d'accueil temporaire et 1 UEE) dont 3 situés en Loire Atlantique ; 1 dans le secteur pour adultes (1 MAS en Loire Atlantique).

- ⇒ Au total, cela représente **7 places d'accueil temporaire de jour d'urgence**, dont 6 parmi les répondants du secteur pour enfants et 1 parmi les répondants du secteur pour adultes.

Concernant les jours d'accueil possibles : surtout en semaine, rarement le weekend

- **En semaine (hors mercredi et weekend)** : 23 des 25 établissements proposent un accueil à la journée en semaine (hors mercredi et weekend) ; une dizaine d'entre eux proposent également un accueil à la demi-journée.
- **Le mercredi** : 21 de ces 25 établissements peuvent accueillir le mercredi, dont 19 à la journée entière et 11 à la demi-journée. Les 4 établissements n'accueillant pas le mercredi relèvent tous du secteur pour adultes.
- **Le weekend** : Seul un établissement (1 IME) propose de l'accueil de jour temporaire le weekend, à la journée entière uniquement.

Concernant les périodes de vacances : très majoritairement pendant les petites vacances scolaires

23 établissements sur les 25 proposent de l'accueil temporaire de jour pendant les vacances. Deux ne le proposent pas (1 UEE et 1 IME).

- 23 proposent un accueil pendant les petites vacances scolaires ;
- 18 proposent un accueil pendant les vacances d'été (5 ne proposent donc que les petites vacances scolaires : 1 foyer de vie, 1 MAS, 2 établissements d'accueil temporaire et 1 DITEP).

Concernant les horaires d'ouverture : un accueil souvent à partir de 9h/9h30, voire 10h

- Seuls 2 établissements proposent le plus souvent un accueil avant 9h (8h30 à 8h45) : 1 UEE et établissement d'accueil temporaire.
- 16 établissements proposent un accueil entre 9h et 9h30 : 5 du secteur pour enfants, 11 du secteur pour adultes.
- 7 établissements proposent un accueil entre 10 h et 10h30 : uniquement des établissements pour adultes.

Concernant les horaires de fermeture : un accueil qui se termine tôt (avant 16h30) pour 11 établissements

- 4 établissements cessent leur accueil le plus souvent avant 16h30 (15h45 à 16h) : 1 UEE, 1 établissement d'accueil temporaire, 1 MAS et 1 IME.
- 7 proposent un accueil de jour jusqu'à 16h30 (dont 6 établissements du secteur adulte et 1 du secteur enfant).
- 12 proposent un accueil de jour jusqu'à 17h (dont 10 établissements du secteur adulte et 2 du secteur enfant).
- Seuls 2 établissements proposent un accueil au-delà de 17h (17h30 ou 17h45) : 1 établissement d'accueil temporaire et 1 EAM.

Des possibilités d'adapter ponctuellement les horaires d'accueil (matin et/ou soir) pour 12 répondants

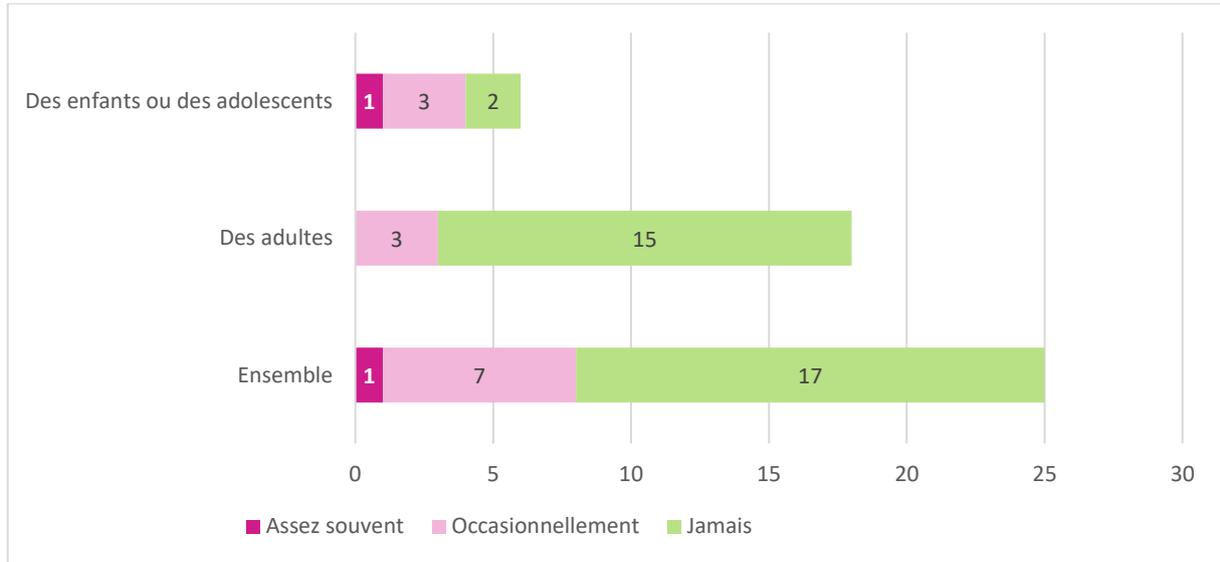
- 5 établissements déclarent que l'accueil de jour temporaire peut être proposé ponctuellement avant 8h30 (1 dans le secteur pour enfants, 3 dans le secteur pour adultes et 1 accueillant des enfants et des adultes).
- 12 établissements déclarent que l'accueil de jour temporaire peut être proposé ponctuellement après 18h (2 dans le secteur pour enfants, 9 dans le secteur pour adultes et 1 accueillant des enfants et des adultes).

Un tiers ont constaté des demandes ou attentes ne correspondant pas aux horaires d'ouverture

8 répondants (32 %) parmi les 25 proposant de l'accueil temporaire de jour ont constaté des demandes ou des attentes ne correspondant pas aux horaires d'ouverture :

- 1 dresse ce constat « assez souvent » ;
- 7 « occasionnellement » ;
- 17 « jamais ».

Figure 41 : Avez-vous constaté des demandes ou des attentes ne correspondant pas aux horaires d'ouverture de l'accueil de jour ?



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 25 proposent de l'accueil temporaire de jour (6 dans le secteur pour enfants, 18 dans le secteur pour adultes et 1 accueillant des enfants et des adultes), exploitation CREAI PDL 2024

Quelques répondants ont précisé leurs réponses, mettant en avant les éléments suivants :

- L'accueil temporaire de jour reste marginal, les demandes peu nombreuses.
- Les équipes essaient de trouver des solutions lorsque les horaires ne conviennent pas aux contraintes des aidants, mais les horaires de l'accueil temporaire de jour peuvent être contraints du fait de l'arrivée des personnes bénéficiant d'accueil de nuit ou bien de l'emploi du temps des professionnels.

”

« En fonction des particularités des familles, il peut arriver que les horaires 9h/16h soient compliqués. Il nous arrive de faire exception ponctuellement pour 15 minutes par exemple. Ce n'est pas possible de faire plus, car les professionnels débauchent » **(IME)**.

”

« Les accueils de jour ne peuvent pas commencer avant ou finir plus tard car c'est le même espace que les accueils de nuit. L'équipe doit donc attendre le départ de ceux présents la nuit (départ vers les structures de jour). Le soir, les locaux doivent être vides avant les arrivées du soir (sortie des structures de jour) » **(établissement d'accueil temporaire)**.

”

« L'accueil temporaire de jour reste marginal et/ou expérimental souvent dans la perspective d'un AT hébergement » **(MAS)**

”

« L'accueil temporaire de jour est aujourd'hui possible (inscrit dans le projet de l'unité AT) mais demandé très exceptionnellement par les usagers. Un accueil temporaire de jour a été organisé pour une personne hébergée dans un autre établissement pour du répit en journée (en collaboration avec la MDA et l'ARS) » **(FAM)**.

2.4 Les modalités d'accueil en hébergement temporaire

80 répondants proposent de l'hébergement temporaire

80 répondants sur 86 (93 %) peuvent accueillir des personnes en hébergement temporaire, dont :

- **8 dans le secteur pour enfants (62 % des répondants de ce secteur)** : 5 IME, 2 EEAP et 1 établissement d'accueil temporaire. Parmi eux, 3 sont situés en Loire Atlantique, 2 en Maine et Loire, 2 en Sarthe et 1 en Vendée.
- **72 dans le secteur pour adultes (100 %).**

Une majorité d'établissements n'impose pas de durée minimale d'accueil

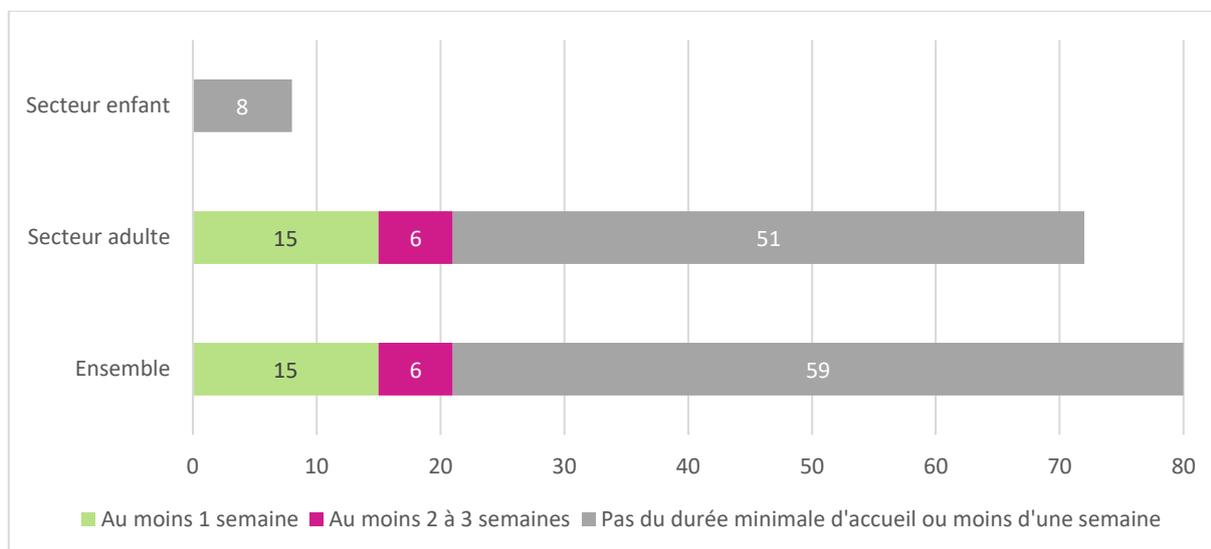
59 répondants (74 %) parmi les 80 proposant de l'hébergement temporaire n'imposent pas de durée minimale d'accueil (ou le cas échéant celle-ci est inférieure à une semaine).

Dans le secteur pour enfants, aucun des 8 établissements proposant de l'hébergement temporaire ne fixe de durée minimale d'accueil.

Dans le secteur pour adultes, 51 des 72 établissements (71 %) ne fixent pas de durée minimale d'accueil.

- 15 établissements imposent en revanche un séjour d'une semaine minimum (4 foyers de vie, 4 foyers d'hébergement, 3 EAM, 2 FAM, 1 MAS, 1 EANM).
- 6 établissements imposent un séjour de 2 à 3 semaine minimum (3 foyers d'hébergement, 2 foyers de vie, 1 MAS).

Figure 42 : Y a-t-il une durée minimale d'accueil pour un séjour en hébergement temporaire ?



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 80 proposent de l'accueil temporaire de jour (8 dans le secteur pour enfants, 72 dans le secteur pour adultes), exploitation CREA I PDL 2024

Des accueils possibles plutôt le weekend et pendant les vacances pour le secteur enfant, en semaine et dans une moindre mesure le weekend pour le secteur adulte

Dans le secteur pour enfants (8 établissements concernés) :

- **En semaine (du lundi au vendredi) :** 4 établissements proposent de l'HT en semaine (2 EEAP, 1 IME et 1 établissement d'accueil temporaire).
- **Le weekend :** 7 établissements proposent de l'HT le weekend (5 IME, 1 EEAP et 1 établissement d'accueil temporaire).
- **Pendant les vacances scolaires :** 8 établissements proposent de l'HT pendant les vacances scolaires (5 IME, 2 EEAP, 1 établissement d'accueil temporaire).

Dans le secteur pour adultes (72 établissements concernés) :

- **En semaine (du lundi au vendredi) :** tous les 72 établissements proposent de l'HT en semaine.
- **Le weekend :** 68 établissements proposent de l'HT le weekend. Quatre établissements ne proposent pas d'accueil temporaire sous forme d'hébergement le weekend : 3 FAM et 1 MAS.
- **Vacances scolaires :** 62 établissements proposent de l'HT pendant les vacances scolaires. Dix établissements ne proposent pas d'accueil temporaire sous forme d'hébergement durant les vacances scolaires : 4 FAM, 2 foyers de vie, 1 MAS, 1 EAM, 1 EANM et 1 établissement d'accueil temporaire.

2.5 Usage des places d'accueil permanent pour des séjours d'accueil temporaire

Une majorité d'établissements ouverts 365 jours par an

Sur les 86 réponses, 13 sont ouverts moins de 365 jours par an (soit 15 %). Il s'agit principalement d'établissements pour enfants : 5 IME, 2 DITEP, 2 établissements d'accueil temporaire et 1 UEE. On compte également 1 foyer d'hébergement et 2 établissements d'accueil temporaire.

21 % des répondants utilisent des places vacantes d'hébergement permanent au sein de leur établissement pour proposer de l'accueil temporaire

Seuls 21 % des répondants déclarent utiliser des places vacantes d'hébergement permanent au sein de leur propre établissement pour proposer de l'accueil temporaire.

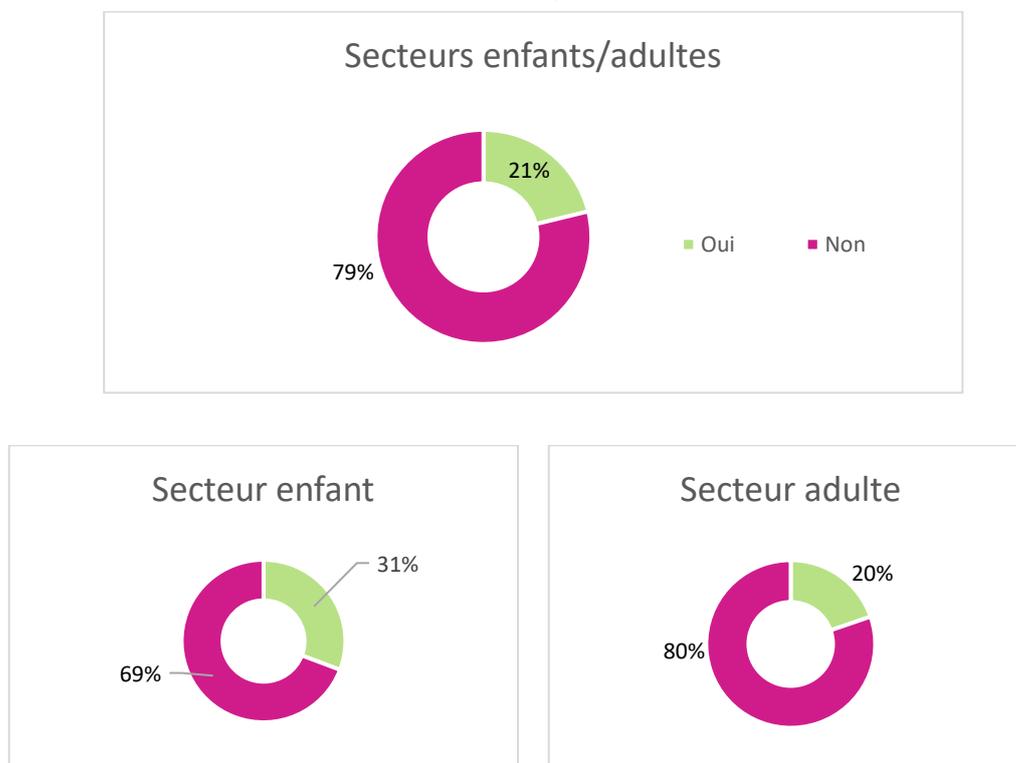
Concernant le secteur pour enfants :

- 31 % des répondants utilisent des places vacantes d'hébergement permanent au sein de leur propre établissement pour proposer de l'accueil temporaire : il s'agit de 4 établissements (2 EEAP et 2 IME) situés en Loire Atlantique, en Maine et Loire et en Sarthe.
- Les périodes concernées sont généralement les weekends, périodes de vacances mais aussi les absences programmées des jeunes (un EEAP cite par exemple les absences programmées des jeunes relevant de l'Amendement Creton qui vont réaliser des accueils temporaires en MAS).

Concernant le secteur pour adultes :

- 20 % des répondants utilisent des places vacantes d'hébergement permanent au sein de leur propre établissement pour proposer de l'accueil temporaire : il s'agit de 14 établissements dont 5 en Loire Atlantique, 5 en Maine et Loire et 4 en Sarthe (6 foyers d'hébergement, 4 foyers de vie, 2 MAS, 1 EANM et 1 EAM).
- Les répondants ont peu précisé les modalités et les périodes concernées mais plusieurs ont indiqué que cet usage était possible lors d'absences programmées de personnes accueillies de manière permanente, sous réserve que celles-ci acceptent de prêter leur chambre.

Figure 43 : Utilisez-vous des places vacantes d'hébergement permanent au sein de votre propre établissement pour proposer de l'accueil temporaire ?



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREAI PDL 2024

6 % des répondants utilisent des places vacantes d'hébergement permanent mises à disposition par d'autres établissements médico-sociaux pour proposer de l'accueil temporaire

Seuls 6 % des répondants déclarent utiliser des places vacantes d'hébergement permanent mises à disposition par d'autres établissements médico-sociaux pour proposer de l'accueil temporaire.

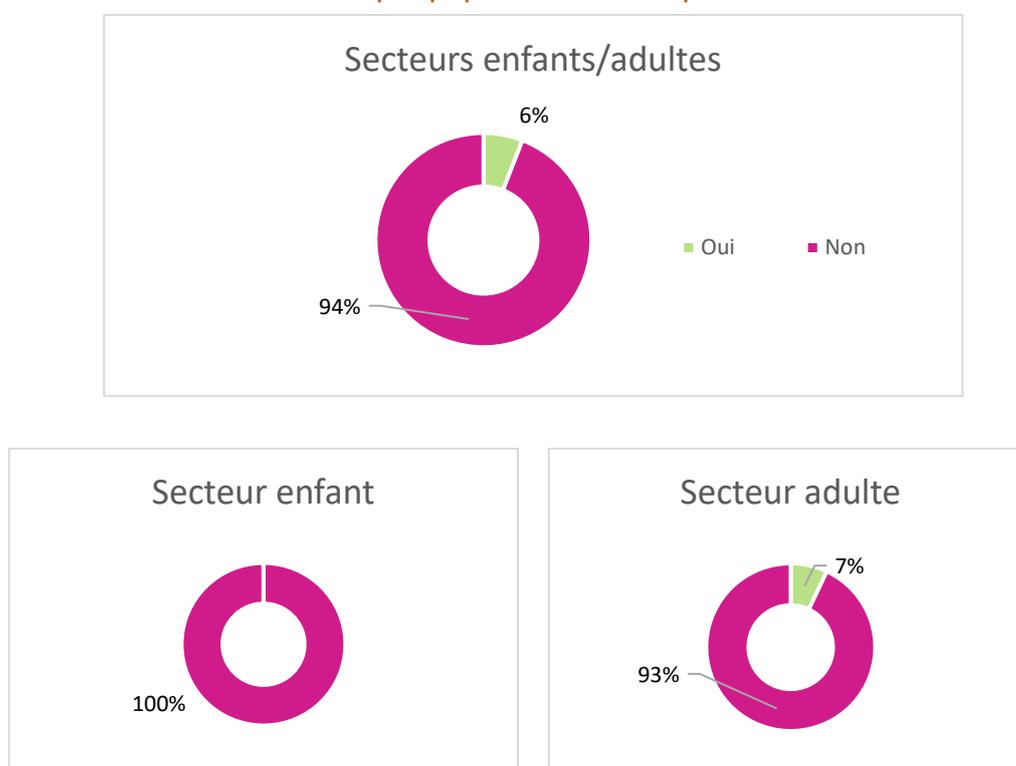
Concernant le secteur pour enfants :

- Aucun établissement pour enfants ne déclare utiliser des places vacantes d'hébergement permanent mises à disposition par d'autres établissements médico-sociaux pour proposer de l'accueil temporaire.

Concernant le secteur pour adultes :

- 7 % des répondants du secteur pour adultes déclarent utiliser des places vacantes d'hébergement permanent mises à disposition par d'autres établissements médico-sociaux pour proposer de l'accueil temporaire. Il s'agit de 5 établissements (3 foyers d'hébergement et 2 FAM) situés en Loire Atlantique, en Sarthe et en Maine et Loire.
- Pour les 2 FAM, il s'agit de places d'établissements gérés par un organisme gestionnaire différent du leur. Un FAM indique que ces accueils peuvent intervenir dans le cadre de séjours de rupture.
- Pour les 3 foyers d'hébergement, ces places relèvent d'établissements gérés par le même organisme gestionnaire que celui de leur établissement. Un foyer précise que ces accueils peuvent correspondre au souhait de la personne de changer de lieu de vie. Un autre explique qu'il s'agit d'accueils permettant la mise à distance de la personne avec le collectif.

Figure 44 : Utilisez-vous des places vacantes d'hébergement permanent mises à disposition par d'autres établissements médico-sociaux pour proposer de l'accueil temporaire ?



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREAI PDL 2024

Points-clefs de l'enquête par entretiens collectifs auprès des partenaires :

- Les partenaires ont peu d'exemples d'établissements proposant de l'accueil temporaire sur des places permanentes lorsque celles-ci sont inoccupées. Une C360 interrogée explique travailler avec un IME qui propose des accueils temporaires le weekend, lorsque les chambres des enfants en internat sont libres. Lors de ces séjours, les chambres sont dépersonnalisées pour laisser place aux enfants venant pour le weekend. La C360 explique que ce fonctionnement reste tout de même assez marginal, voire très rare pour ce qui concerne le secteur pour adultes.

- Certains partenaires insistent sur l'importance à rappeler que les établissements peuvent proposer de l'accueil temporaire même s'ils n'ont pas de places spécifiquement identifiées comme telle dans les arrêtés d'autorisation. La nomenclature « tous modes d'accueil et d'accompagnement » doit justement permettre cette souplesse dans les propositions d'accueil, soulignent-ils.
- Une plateforme de répit en Loire Atlantique indique avoir rencontré des établissements médico-sociaux favorables à prêter leurs locaux lorsqu'ils ne sont pas occupés, pendant le weekend ou les vacances par exemple, afin d'accueillir des enfants, mais sans mise à disposition de personnel.

3/ Formalisation du projet en matière d'accueil temporaire

Les articles D.312-8 à D.312-10 du CASF précisent que l'accueil temporaire nécessite un projet de service distinct de l'accueil permanent, qui puisse prévoir les modalités d'organisation et de fonctionnement propres à cette modalité d'accueil.

3.1 60 % des répondants n'ont pas formalisé de projet spécifique en matière d'accueil temporaire au sein de leur structure

60 % des répondants n'ont pas formalisé de projet spécifique décrivant l'organisation et le fonctionnement de l'accueil temporaire au sein de leur structure. C'est moins le cas parmi les répondants du secteur pour les enfants, que dans le secteur pour adultes. Globalement, plus le nombre de places d'AT est élevé au sein de la structure, plus la part des établissements ayant formalisé un projet d'AT augmente.

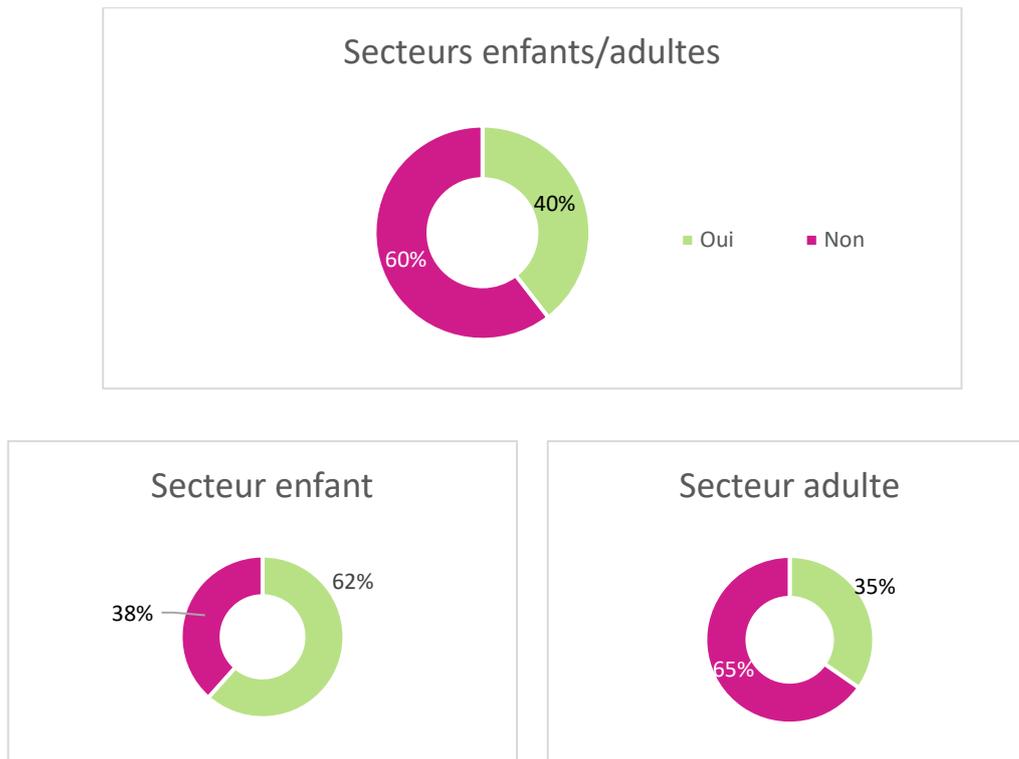
Concernant le secteur pour enfants :

- La proportion de répondants ayant formalisé un projet spécifique est plus importante (62 %) que dans le secteur pour adultes (35 %). Parmi les 8 établissements concernés figurent 5 IME, 1 établissement d'accueil temporaire, 1 DITEP et 1 EEAP.
- On relève que le nombre moyen de places d'accueil temporaire des établissements ayant un projet formalisé (et dont l'accueil temporaire ne constitue pas l'activité principale) est plus élevé (7,6 places) que ceux n'ayant pas de projets formalisés (4,4 places).

Concernant le secteur pour adultes :

- La proportion de répondants ayant formalisé un projet spécifique est moins importante (35 %) que dans le secteur pour enfants (62 %). Parmi les 25 établissements concernés figurent 7 MAS, 6 foyers de vie, 5 foyers d'hébergement, 4 FAM, 2 établissements d'accueil temporaire et 1 foyer d'hébergement.
- Le nombre moyen de places d'accueil temporaire des établissements ayant un projet formalisé (et dont l'accueil temporaire ne constitue pas l'activité principale) est quasiment similaire (2,8 places) à celui qu'affichent les répondants n'ayant pas de projets formalisés (2,3 places).
- On ne relève pas de différences notables selon qu'il s'agisse d'établissements médicalisés ou non médicalisés.

Figure 45 : Avez-vous formalisé un projet spécifique décrivant l'organisation et le fonctionnement de l'accueil temporaire ?



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREAI PDL 2024

Figure 46 : Part des répondants ayant formalisé un projet spécifique d'écrivant l'organisation et le fonctionnement de l'accueil temporaire, selon le nombre de places d'accueil temporaire



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREA PDL 2024

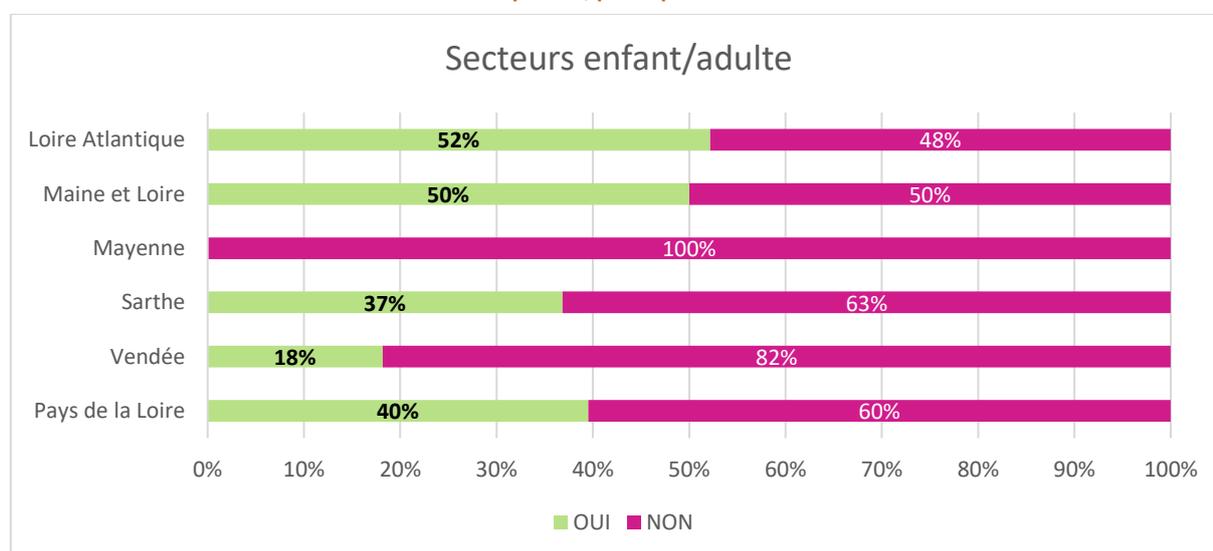
Figure 47 : Répartition des établissements répondants du secteur adulte, médicalisés et non médicalisés, selon la présence d'un projet de service spécifique à l'accueil temporaire

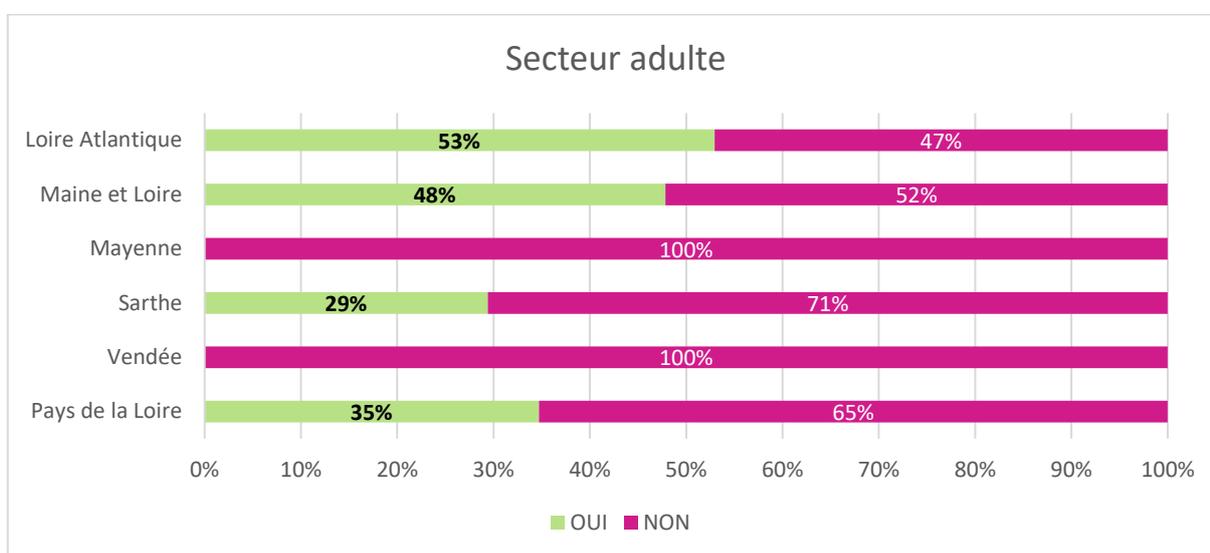
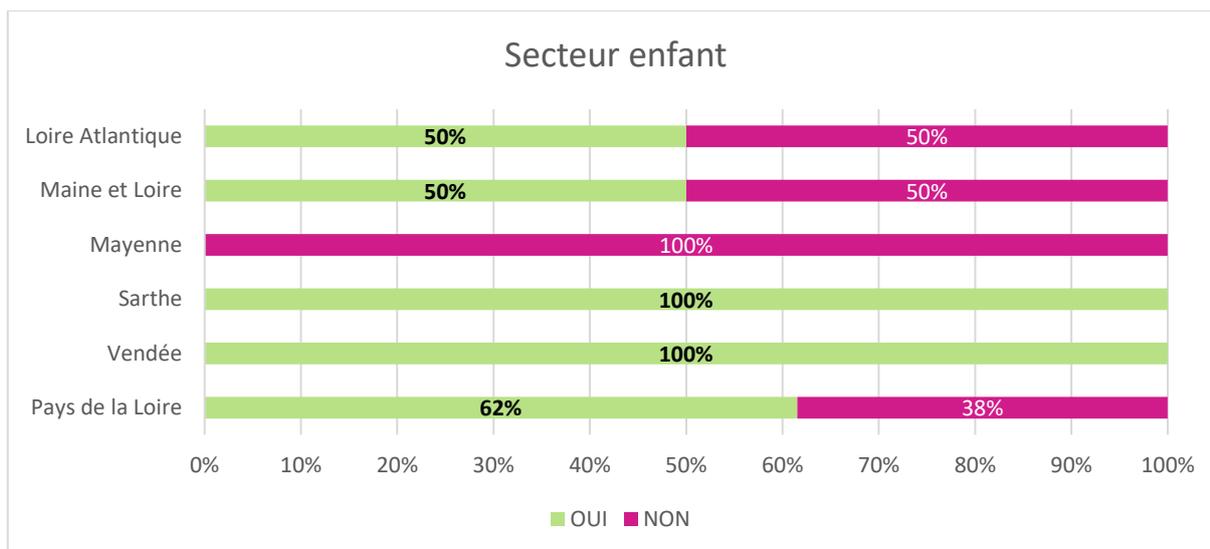
	En %		En nombre		
	Oui	Non	Oui	Non	Total
Etablissements médicalisés	35%	65%	11	20	31
EAM	0%	100%		4	4
FAM	40%	60%	4	6	10
MAS	41%	59%	7	10	17
Etablissements non médicalisés	31%	69%	12	27	39
EANM	0%	100%		5	5
Foyer d'hébergement	43%	57%	6	8	14
Foyer de vie	30%	70%	6	14	20
Etablissement d'accueil temporaire	100%	0%	2		2
Etablissement d'accueil temporaire	100%	0%	2		2
Total général	35%	65%	25	47	72

Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREAI PDL 2024

Selon les départements, la part d'établissement ayant formalisé un projet spécifique varie. Ainsi, concernant le secteur pour adultes, on relève une part plus importante de répondants ayant formalisé un projet spécifique en Loire Atlantique (53 %) et en Maine et Loire (48 %).

Figure 48 : Part des répondants ayant formalisé un projet spécifique décrivant l'organisation et le fonctionnement de l'accueil temporaire, par département





Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (6 en Loire Atlantique, 2 en Maine et Loire, 1 en Mayenne, 2 en Sarthe, 2 en Vendée), 72 établissements pour adultes (17 en Loire Atlantique, 23 en Maine et Loire, 6 en Mayenne, 17 en Sarthe, 9 en Vendée) et 1 établissement pour enfants et adultes (en Maine et Loire), exploitation CREA PDL 2024

Points-clés de l'enquête par entretien auprès d'établissements proposant de l'AT :

- Plusieurs répondants insistent sur l'importance **d'intégrer les professionnels dans la formalisation du projet d'accueil temporaire, ainsi que dans l'élaboration et/ou l'évaluation des outils** (fiche de recueil des habitudes de vie, bilans de séjour, grilles d'observation...). S'il est utile de s'inspirer du fonctionnement mis en place dans d'autres unités ou structures pratiquant de l'accueil temporaire, certains répondants soulignent qu'il n'est pas souhaitable de dupliquer un fonctionnement et des documents déjà utilisés ailleurs. Il importe en effet de pouvoir personnaliser l'organisation et les outils, en fonction du contexte au sein duquel le projet d'AT va être développé et de formaliser les règles de fonctionnement avec les équipes en place. C'est pourquoi certains répondants disposant de places d'AT disséminées au sein de plusieurs établissements ou unités signalent l'importance de ne pas formaliser outre-mesure des règles de fonctionnement de l'accueil temporaire qui seraient trop standardisées à l'échelle de l'organisme gestionnaire. S'il est pertinent que certaines étapes soient gérées de manière commune ou avec les

mêmes outils, par exemple le processus d'admission, il importe aussi de **préserver une certaine liberté de fonctionnement, qui puisse être ajusté aux réalités de l'établissement concerné.**

- Plusieurs répondants soulignent que l'accueil temporaire exige de la part des équipes une grande capacité d'adaptation face à la diversité des situations rencontrées. **L'implication volontaire des professionnels et leur adhésion au projet** est décrit comme un facteur de réussite majeur à la mise en place de l'accueil temporaire. Outre sa formalisation, il importe que ce projet soit partagé et porté par les équipes.
- Pour plusieurs répondants, la **formalisation du projet de l'accueil temporaire présente l'avantage d'en clarifier le fonctionnement par des règles écrites et de définir précisément le rôle de chacun.** « *L'intérêt que ce soit formalisé, c'est que chacun puisse connaître sa place et son rôle. Chacun sait ce qu'il doit faire* » explique l'un d'eux.
- Un répondant, dont le projet de service pour l'AT était en cours de formalisation, précise que ce document permettrait de **clarifier les règles de fonctionnement de l'AT en interne, mais aussi à l'externe, pour les partenaires et les familles.** « *Avoir un support écrit nous permettrait de spécifier le cadre de fonctionnement, de légitimer nos demandes en termes d'organisation. A chaque fois, il faut l'expliquer aux partenaires, par exemple que le transport n'est pas à la charge de notre établissement, que l'AT s'arrête quand on a 20 ans... Tout ça, on l'explique oralement mais ça mériterait d'être formalisé davantage* » explique-t-il.

3.2 Seuls 9 % des répondants ont développé un projet ou des modalités d'accompagnement spécifique pour les aidants des personnes accueillies temporairement

Une minorité de répondants (9 %) ont développé un projet ou des modalités d'accompagnement spécifique pour les aidants des personnes accueillies temporairement.

Concernant le secteur pour enfants :

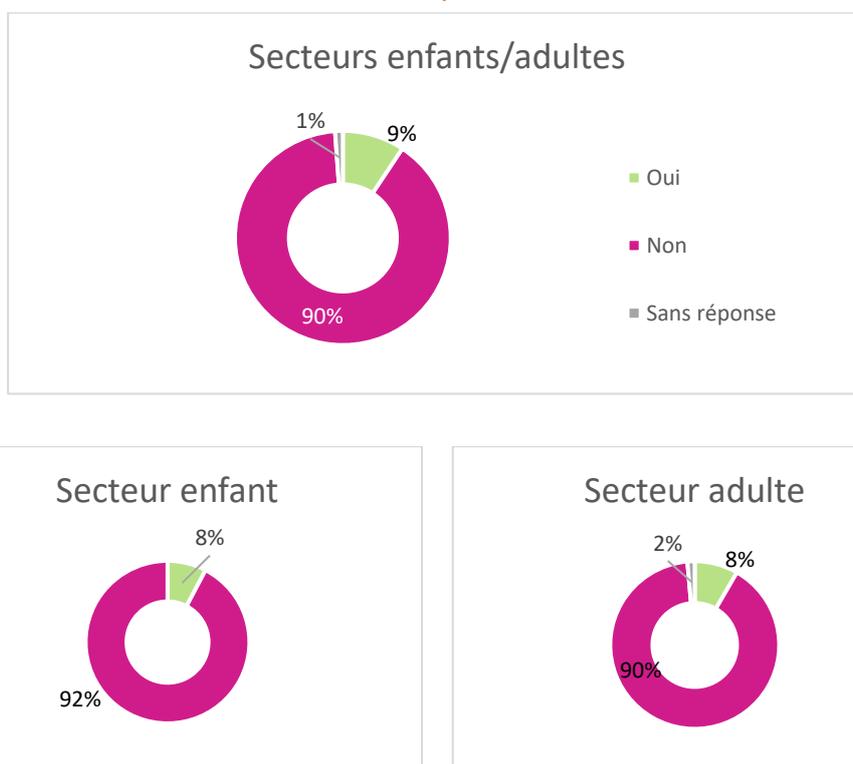
- Seul un établissement a mis en place un projet ou des modalités d'accompagnement spécifique pour les aidants des personnes accueillies temporairement : 1 DITEP en Vendée

Concernant le secteur pour adultes :

- Seuls 6 établissements ont mis en place un projet ou des modalités d'accompagnement spécifique pour les aidants des personnes accueillies temporairement : 2 MAS, 2 foyers d'hébergement, 1 FAM et 1 foyer de vie. Parmi ces 6 établissements, 3 sont situés en Loire Atlantique, 2 en Maine et Loire et 1 en Mayenne.

A noter que l'établissement accueillant à la fois des enfants et des adultes déclare avoir mis en place un projet ou des modalités d'accompagnement spécifique pour les aidants des personnes accueillies temporairement (en Maine et Loire).

Figure 49 : Avez-vous développé un projet ou des modalités d'accompagnement spécifiques pour les aidants des personnes accueillies temporairement ?



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREAI PDL 2024

B/ Les équipes de professionnels en charge de l'accueil temporaire

1/ Composition des équipes intervenant dans l'accueil temporaire

1.1 Une minorité d'établissements disposent d'une équipe dédiée à l'accueil temporaire dans le secteur pour adultes, contre 46 % dans le secteur pour enfants

19 % des répondants (n16) déclarent qu'il existe une équipe dédiée à l'accompagnement des personnes bénéficiant d'accueil temporaire au sein de la structure. C'est davantage le cas dans le secteur pour enfants (46 % des répondants) que dans le secteur pour adultes (12 % des répondants).

Concernant le secteur pour enfants :

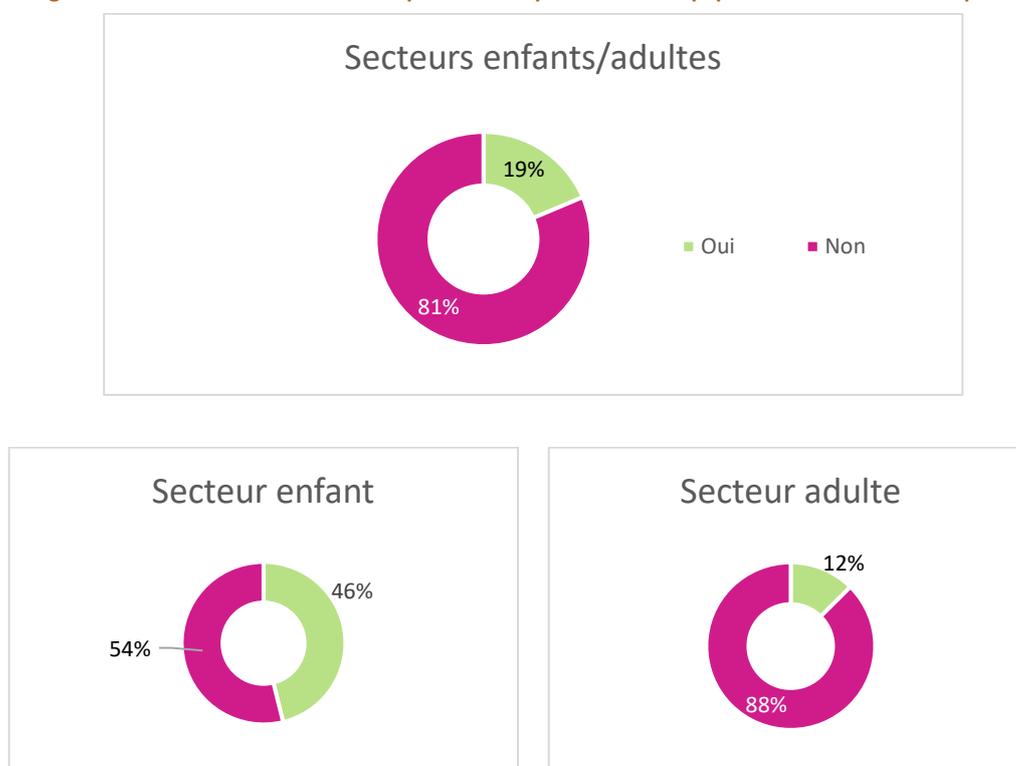
- 46 % des répondants déclarent qu'il existe une équipe dédiée à l'accueil temporaire. Il s'agit de 6 établissements (4 IME, 1 établissement d'accueil temporaire et 1 DITEP) disposant de 3 à 25 places d'accueil temporaire.
- Ces équipes dédiées sont plus ou moins importantes selon les structures : entre 5 et 17 ETP. Ces chiffres suggèrent cependant que les répondants n'ont peut-être pas toujours indiqué la part spécifiquement dédiée à l'accueil temporaire de ces ETP.

Concernant le secteur pour adultes :

- 12 % seulement des répondants déclarent qu'il existe **une équipe dédiée** à l'accueil temporaire. Il s'agit de 9 établissements (3 MAS, 2 FAM, 2 foyers de vie, 1 foyer d'hébergement, 1 établissement d'accueil temporaire) disposant de 1 à 10 places d'accueil temporaire. 6 sont situés en Maine et Loire, 2 en Loire Atlantique et 1 en Sarthe.
- Ces équipes dédiées sont plus ou moins importantes selon les structures : entre 1 et 12 ETP. Ces chiffres suggèrent cependant que les répondants n'ont peut-être pas toujours indiqué la part spécifiquement dédiée à l'accueil temporaire de ces ETP.

A noter également qu'un établissement accueillant à la fois des enfants et des adultes dispose aussi d'une équipe dédiée (6 ETP), dans la mesure où il s'agit d'un établissement d'accueil temporaire (27 places).

Figure 50 : Part des établissements répondants disposant d'une équipe dédiée à l'accueil temporaire



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREAI PDL 2024

1.2 Composition des équipes spécifiquement dédiées à l'accueil temporaire

Parmi les répondants, 16 disposent d'une équipe spécifiquement dédiée à l'accompagnement des personnes bénéficiant d'accueil temporaire. Le tableau ci-dessous présente la composition de ces équipes.

Parmi les **professionnels (socio-éducatifs, paramédicaux, médicaux, psychologue...)** cités le plus fréquemment figurent :

- Les AES (accompagnant éducatif et social) (94 % des 16 répondants) ;
- Les surveillants de nuit (81 %) ;

- Les AMP (aide médico-psychologique) (81 %) ;
- Les éducateurs spécialisés (75 %) ;
- Les aides-soignants (69 %) ;
- Les moniteurs-éducateurs (69 %) ;
- Les infirmiers (63 %) ;
- Les psychologues (56 %) : davantage dans le secteur pour enfants (67 %) que pour adultes (44 %) ;
- Les médecins (38 %) : uniquement dans le secteur pour adultes (67 %).

On trouve également une part importante de répondants disposant au sein des équipes dédiées de **personnels administratifs, de direction et d'encadrement** :

- Les secrétaires (88 %) ;
- Les cadres et chefs de service (88 %) ;
- Personnel de direction (81 %) ;
- Les assistants des services sociaux (31 %) : davantage dans le secteur pour adultes (44 %) que pour enfants (17 %).

Figure 51 : Composition des équipes des 16 répondants ayant une équipe dédiée à l'accueil temporaire

Composition des équipes dédiées à l'accueil temporaire	Public accompagné			
	Enfants ou adolescents	Adultes	Enfants et adultes	Total
AES (Accompagnant Educatif et Social)	83%	100%	100%	94%
Secrétaire	100%	78%	100%	88%
Cadre / chef de service	100%	78%	100%	88%
Personnel de direction	83%	78%	100%	81%
Surveillant de nuit	83%	89%	-	81%
AMP	50%	100%	100%	81%
Educateur spécialisé	100%	56%	100%	75%
Aide-soignant	50%	78%	100%	69%
Moniteur-éducateur	83%	67%	-	69%
Infirmier	50%	67%	100%	63%
Psychologue	67%	44%	100%	56%
Médecin	-	67%	-	38%
Assistant des services sociaux	17%	44%	-	31%
Animateur	-	44%	-	25%
Kinésithérapeute	-	44%	-	25%
Psychomotricien	17%	33%	-	25%
Ergothérapeute	-	44%	-	25%
Autre	17%	11%	-	13%
Educateur sportif	17%	-	-	6%
Psychiatre	-	11%	-	6%
Nombre de répondants ayant une équipe dédiée à l'accueil temporaire	6	9	1	16

Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 16 disposent d'une équipe dédiée à l'accueil temporaire, exploitation CREA I PDL 2024

En vert : plus d'un répondant sur deux concerné.

1.3 Professionnels intervenant dans l'accompagnement des personnes en accueil temporaire

Les répondants ont indiqué les types de professionnels intervenant dans le suivi et l'accompagnement des personnes bénéficiant d'accueil temporaire, y compris les professionnels extérieurs à la structure, qu'il s'agisse d'une équipe dédiée ou non à l'accueil temporaire.

Parmi les **professionnels (socio-éducatifs, paramédicaux, médicaux, psychologue...)** cités le plus fréquemment figurent :

- Les AES (accompagnant éducatif et social) (93 % des 86 répondants) ;
- Les AMP (aide médico-psychologique) (86 %) : davantage dans le secteur pour adultes (92 %) que pour enfants (54 %) ;
- Les surveillants de nuit (78 %) ;
- Les éducateurs spécialisés (77 %) : davantage dans le secteur pour enfants (100 %) que pour adultes (72 %) ;
- Les moniteurs-éducateurs (70 %) : davantage dans le secteur pour enfants (85 %) que pour adultes (68 %) ;
- Les infirmiers (59 %) ;
- Les aides-soignants (58 %) ;
- Les psychologues (53 %).

On trouve également une part importante de répondants disposant de **personnels administratifs, de direction et d'encadrement** intervenant dans l'accueil temporaire :

- Les cadres et chefs de service (87 %) ;
- Les secrétaires ;
- Personnel de direction (63 %) : davantage dans le secteur pour enfants (85 %) que pour adultes (58 %).

En comparaison avec l'ensemble des répondants, on relève que les 16 établissements disposant d'équipes dédiées à l'accueil temporaire disposent davantage de médecins (38 % des 16 répondants contre 27 % du total des 86 répondants) et d'assistants des services sociaux (31 % contre 14 %).

Figure 52 : Répartition des répondants selon les types de professionnels intervenant dans l'accompagnement des personnes en accueil temporaire, y compris professionnels extérieurs à la structure

Professionnels	Public accompagné			
	Enfants ou adolescents	Adultes	Enfants et adultes	Total
AES (Accompagnant Educatif et Social)	85%	94%	100%	93%
Cadre / chef de service	92%	86%	100%	87%
AMP	54%	92%	100%	86%
Secrétaire	85%	79%	100%	80%
Surveillant de nuit	77%	79%	-	78%
Educateur spécialisé	100%	72%	100%	77%
Moniteur-éducateur	85%	68%	-	70%
Personnel de direction	85%	58%	100%	63%
Infirmier	62%	58%	100%	59%
Aide-soignant	54%	58%	100%	58%
Psychologue	54%	53%	100%	53%
Animateur	8%	39%	-	34%
Médecin	15%	29%	-	27%
Psychomotricien	31%	21%	-	22%
Ergothérapeute	8%	25%	-	22%
Kinésithérapeute	8%	18%	-	16%
Assistant des services sociaux	15%	14%	-	14%
Educateur sportif	23%	11%	-	13%
Autre	15%	13%	-	13%
Psychiatre	-	15%	-	13%
CESF	8%	7%	-	7%
Neuropsychologue	8%	4%	-	5%
Educateur de jeunes enfants	15%	-	-	2%
Rééducateur	-	3%	-	2%
Nombre de répondants	13	72	1	86

Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREA PDL 2024

En vert : plus d'un répondant sur deux concerné.

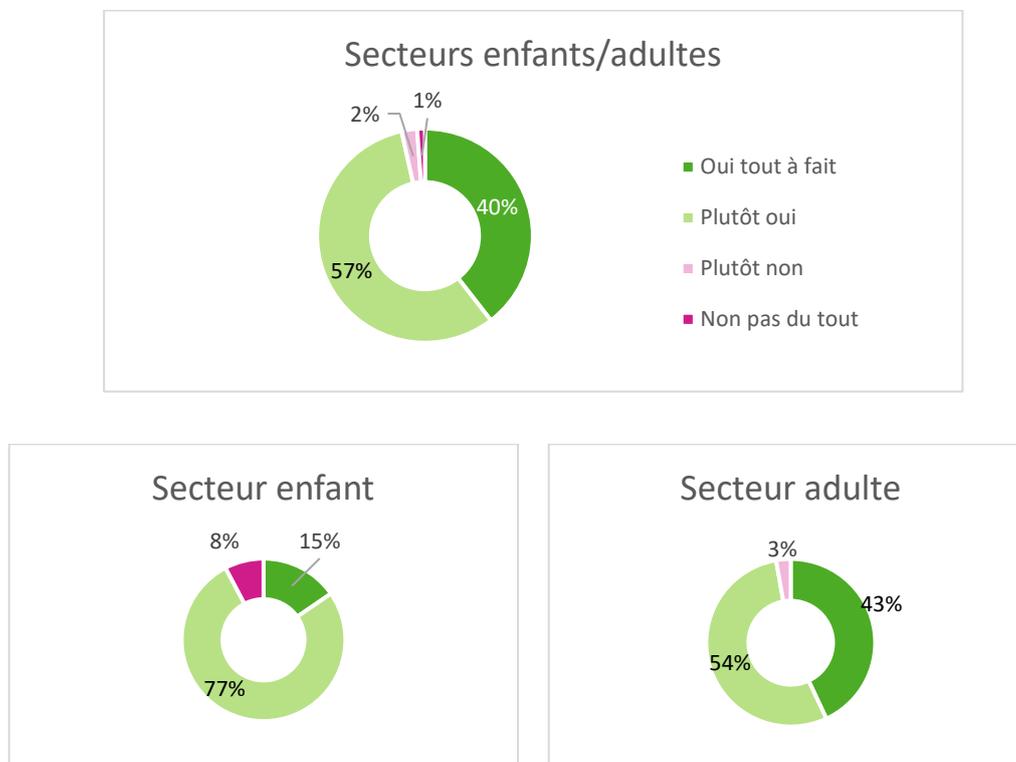
1.4 Une majorité de répondants plutôt satisfaits par la diversité des équipes intervenant en matière d'accueil temporaire

Globalement, les répondants se déclarent plutôt satisfaits de la diversité de la composition des équipes de professionnels intervenant en matière d'accueil temporaire (qu'il s'agisse d'équipes dédiées ou non) : 40 % tout à fait satisfait et 57 % plutôt satisfait.

Seuls 3 répondants se déclarent insatisfaits (2 plutôt insatisfait, 1 tout à fait insatisfait). Parmi les 2 établissements pour adultes concernés, l'un déclare manquer d'un éducateur spécialisé et l'autre d'un appui par un psychiatre ou un psychologue ou d'une équipe mobile spécialisée (troubles psychiques, TSA...). Le 3^e établissement concerné, accompagnant des enfants, déclare manquer de l'intervention d'une infirmière pour les jeunes présentant des pathologies particulières.

A noter que dans les commentaires, les répondants citent plusieurs fois le manque de professionnels de santé, notamment des infirmiers, permettant d'accueillir des personnes avec des besoins médicaux importants.

Figure 53 : La composition de l'équipe de professionnels en charge de l'accueil temporaire vous semble-t-elle suffisamment diversifiée ?



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREA I PDL 2024

1.5 Des répondants qui soulignent la pertinence et la plus-value d'un poste de coordination en matière d'accueil temporaire

Points-clefs de l'enquête par entretien auprès d'établissements proposant de l'AT :

- Certains établissements répondants ont mis en place **un poste spécifique dédié à la coordination des accueils temporaires**. Le cas échéant, l'une des premières missions qui incombe au professionnel concerné consiste souvent à **traiter de manière coordonnée les listes d'attente**, en rappelant l'ensemble des personnes ayant déposé une demande, parfois datant de plusieurs années. Ce travail peut s'avérer assez fastidieux, notamment lorsque l'organisme gestionnaire dispose de plusieurs places d'AT dans différents établissements. Il faut en effet reprendre les listes d'attente de chaque établissement, qui comportent souvent des doublons, puisque sans centralisation des demandes, les personnes avaient déposé des dossiers d'admission dans plusieurs foyers, explique une coordinatrice des AT.
- Le coordinateur des accueils temporaires vient également **en soutien des équipes et des cadres lors des différentes étapes clés des séjours**, par exemple :
 - Planification des commissions d'admission ;

- Préparation de l'accueil, en amont du séjour : remplissage des fiches d'admission, collecte de données sur les besoins et habitudes de vie de la personne, préparation du dossier, synthèse des informations et transmission aux équipes...
 - Planification des accueils : envoi des courriers aux familles, planification des dates de séjour, avec une vigilance accordée à la compatibilité des accueils (qui peut-on accueillir à quel moment, dans quel établissement ou unité le cas échéant...) ...
 - En aval du séjour : suivi, relecture des bilans de séjour...
- Lorsqu'un poste est spécifiquement dédié à la coordination des accueils temporaires, cela contribue à « **rassurer les équipes** » expliquent des répondants, mais aussi de **décharger les professionnels de certaines tâches, notamment sur le plan administratif**. Cela contribue également à une **plus grande fluidité dans la gestion des admissions et la transmission des informations**, notamment lorsque les places d'AT sont réparties sur plusieurs établissements d'un même organisme gestionnaire. Une coordinatrice des accueils temporaire explique comment cette fonction permet ainsi de **mieux accompagner les parcours des personnes** : « *auparavant, chaque cadre gérait les demandes sur son établissement, ce qui n'était vraiment pas simple car ils recevaient tous les mêmes dossiers. Il n'y avait pas de suivi dans le projet de la personne. Parfois j'ai quelqu'un qui vient à tel foyer, il me dit, ça ne me plaît pas pour telle ou telle raison, je vais lui proposer un autre foyer. J'ai suivi le projet, il n'y a pas besoin de renvoyer le dossier à tel chef de service. C'est fluide* ». La coordinatrice **fait le lien entre les établissements d'un séjour à l'autre** puisqu'elle peut transmettre facilement les informations relatives au parcours de la personne concernée au nouvel établissement d'accueil : « *J'entends régulièrement les équipes dire que les choses sont plus claires depuis qu'on a mis en place ce poste. Quand il y a quelqu'un qui vient sur tel foyer, comme moi je fais le lien, je vais leur dire qu'on a déjà accueilli cette personne sur tel autre foyer, voilà comment ça s'est passé. Je leur donne beaucoup d'information. Il y a un vrai lien qui se fait, c'est vraiment intéressant. Avant c'était cloisonné, on ne savait pas que la personne avait déjà fait des séjours dans les autres foyers, il n'y avait pas ce suivi des situations* ».
 - Le poste de coordinateur des accueils temporaires s'avère pertinent lorsque les places sont réparties sur plusieurs établissements. **Les demandes sont centralisées par le coordinateur, qui dispose d'une vision globale sur les différents établissements et peut alors proposer des séjours au sein de l'environnement qui correspondra le mieux aux attentes et aux besoins de la personne** sollicitant de l'AT. C'est ce qu'explique cette coordinatrice des AT, qui souligne l'intérêt d'avoir des places éclatées, plutôt qu'une unité dédiée : « *Ce n'est pas notre souhait [d'avoir une unité dédiée à l'AT]. Quand je reçois les dossiers, à la lecture du dossier, je vais me dire telle personne, elle serait mieux dans tel foyer, pour telle raison. Nos foyers sont vraiment différents. Et le fait d'avoir une place par unité, ça permet de voir vraiment ce que c'est un collectif qui vit la vie en foyer. Si on fait une unité dédiée, ça reste plein d'AT qui vivent ensemble, mais voilà, ça ne reflètera pas ce qu'est vraiment la vie en foyer. C'est une chance d'avoir des places dans des foyers différents comme ça, ils sont tellement différents justement, que moi je peux m'ajuster en fonction de la personne et lui trouver le foyer le plus adapté* ».
 - La personne en charge de la coordination des accueils temporaire qui exerce au sein d'un organisme gestionnaire disposant de places d'AT réparties sur plusieurs unités ou établissements peut contribuer à **l'harmonisation des outils**, notamment concernant les écrits (grille d'observation, bilans de séjour...) mais aussi le planning des séjours. Une coordinatrice interrogée explique avoir mis en place un planning commun aux différents foyers où sont installées les places d'AT. Hormis cet outil et la centralisation des demandes d'AT, chaque établissement a conservé son organisation propre (par exemple les jours dédiés

à l'arrivée, au départ, les horaires, etc.), puisqu'il est préférable que ces éléments soient compatibles avec le fonctionnement du foyer concerné, précise la coordinatrice des AT.

- Une coordinatrice des AT souligne l'importance de **bien connaître le fonctionnement et les réalités des équipes des établissements** où se déroulent les séjours. Cette professionnelle se déplace très régulièrement dans les foyers dont elle coordonne les accueils temporaires, afin de rencontrer les équipes.
- Disposer d'un coordinateur des accueils temporaires **permet aux familles et aux partenaires d'avoir un interlocuteur unique et bien identifié, ce qui contribue au bon suivi des situations et des projets des personnes accompagnées.** « *Au moindre souci, on sait qui interpeler et c'est rassurant pour les familles* » souligne une coordinatrice interrogée. Celle-ci poursuit en expliquant qu'elle peut aussi réorienter lorsque l'accueil n'est pas possible, vers la Communauté 360 ou d'autres partenaires. Concernant les partenaires, le coordinateur des AT est un interlocuteur important vers qui se tourner, notamment lorsqu'il s'agit d'accompagner une personne en situation complexe de handicap, précise cette même répondante, du fait de sa position d'interface entre les équipes, les partenaires et les familles. « *Ce poste de coordinateur des AT est très repéré par les partenaires et c'est beaucoup plus simple dans le suivi des situations. J'ai tout le contexte, je fais le lien avec les équipes, les partenaires, les familles. On suit les situations ensemble, on a vraiment ce lien direct* » explique-t-elle. Cela permet également de **faciliter les liens entre les établissements d'organismes gestionnaires différents, qui accueillent temporairement une même personne** et qui peuvent ainsi plus facilement coconstruire une réponse, avec une planification des séjours élaborée par exemple de manière conjointe. La coordinatrice évoque aussi les liens privilégiés développés avec les IME, qu'elle rencontre très régulièrement pour faire le point sur les situations des jeunes adultes accompagnés, qui pourraient avoir besoin d'accueil temporaire en vue de préparer une transition vers le secteur pour adultes. A noter que les structures interrogées sans poste de coordinateur des accueils temporaire mais disposant d'un coordinateur de parcours ont également souligné l'intérêt de ce type de fonction pour faciliter les liens avec les partenaires, notamment dans le cadre des AT.
- Parmi les structures interrogées qui n'ont pas de personnel spécifiquement dédié à l'accueil temporaire, plusieurs mettent en avant l'intérêt que pourrait avoir ce type de poste, notamment pour développer davantage de partenariats avec l'extérieur, pour pouvoir offrir plus de possibilités de sorties aux personnes en AT.
- Un répondant rappelle qu'il ne faut pas démultiplier les étapes dans le fonctionnement de l'accueil temporaire. « *Quand il y a trop d'interlocuteurs, les informations peuvent finir par se perdre* » explique-t-il. D'où l'intérêt d'un poste de coordinateur des accueils temporaires, qui permet de centraliser les informations.

2/ Formation des équipes aux spécificités de l'accueil temporaire

Circulaire N° DGAS/SD3C/2005/ 224 du 12 mai 2005 relative à l'accueil temporaire des personnes handicapées : « L'accueil temporaire implique un positionnement particulier des personnels par rapport aux pratiques du secteur. En effet, ils doivent se mobiliser pour un temps donné sur un projet impliquant des apports dont ils ne verront pas obligatoirement les effets. Les équipes doivent bénéficier d'une formation adaptée pour être en capacité de s'adapter aux personnes reçues, à la brièveté des séjours et à la rotation importante des personnes accueillies. Elles doivent être en capacité d'établir, en très peu de temps, les relations nécessaires de collaboration avec d'autres services concernés, en amont et en aval, par la prise en charge des personnes. Elles doivent aussi procéder à des évaluations plus régulières, définissant des objectifs qui pourront être remis en cause rapidement par d'autres équipes. A cet égard, le recrutement de ces personnels constitue un enjeu de qualité et de succès de cette forme d'accueil. Il doit privilégier la motivation, l'expérience, la polyvalence et l'adaptabilité »

2.1 Un quart des répondants estimant les professionnels de leur structure insuffisamment formés aux spécificités de l'accueil temporaire

Une majorité de répondants estiment que les professionnels de leur structure sont plutôt suffisamment formés aux spécificités de l'accueil temporaire (54 %) et 21 % déclarent qu'ils le sont « tout à fait ».

En revanche, près d'un quart des répondants estiment que leurs professionnels sont insuffisamment formés : 24 % plutôt insuffisamment et 1 % tout à fait insuffisamment.

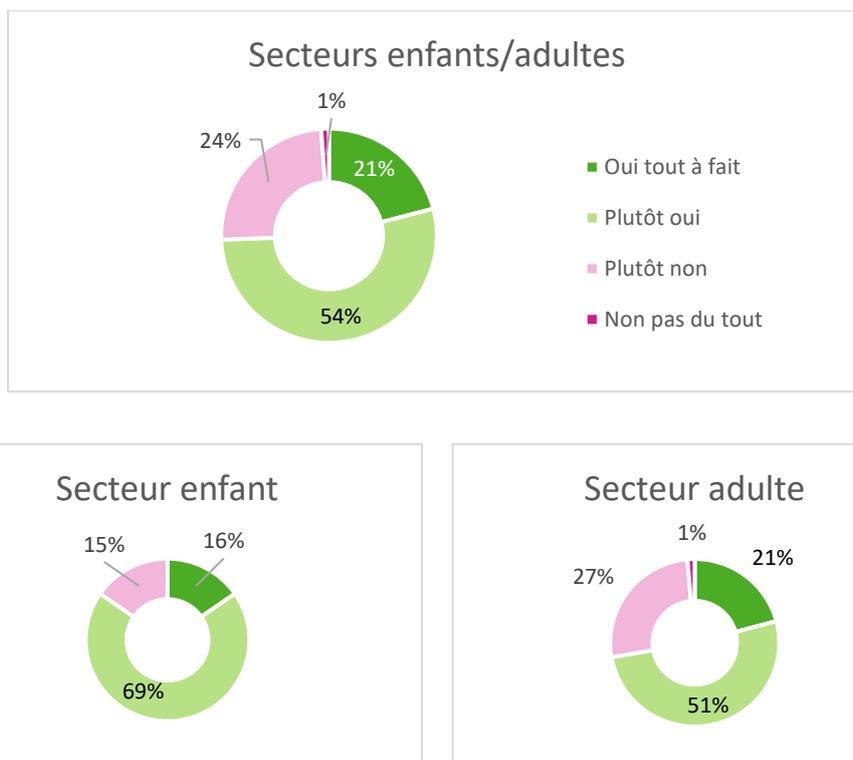
Concernant le secteur pour enfants :

- La part de répondants estimant les professionnels « **plutôt insuffisamment** » formés aux spécificités de l'accueil temporaire s'élève à 15 %. Il s'agit de 2 établissements, 1 IME et 1 EEAP, situés en Loire Atlantique.
- 69 % estiment que leurs équipes sont plutôt bien formées et 16 % tout à fait bien formées.

Concernant le secteur pour adultes :

- La part de répondants estimant les professionnels « **plutôt insuffisamment** » formés aux spécificités de l'accueil temporaire s'élève à 27 % et celle « **tout à fait insuffisamment** » à 1 %. Il s'agit de 20 établissements (7 MAS, 6 foyers de vie, 4 foyers d'hébergement, 1 EANM, 1 EAM et 1 FAM), dont 6 en Maine et Loire, 6 en Sarthe, 4 en Loire Atlantique, 3 en Mayenne et 1 en Vendée.
- On observe que la part des établissements estimant leurs équipes plutôt insuffisamment formées est plus importante pour les structures disposant de 4 à 5 places d'accueil temporaire.
- On ne relève pas de différence notable entre les établissements médicalisés et non médicalisés.

Figure 54 : Les professionnels de votre structure sont-ils selon vous suffisamment formés aux spécificités de l'accueil temporaire ?



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREAI PDL 2024

Figure 55 : Les professionnels de votre structure sont-ils selon vous suffisamment formés aux spécificités de l'accueil temporaire ? (secteur adulte, selon le nombre de places d'AT)

Nombre de places d'AT	Tout à fait	Plutôt oui	Total tout à fait et plutôt oui	Plutôt non	Pas du tout
Moins de 2 places	21%	55%	76%	24%	0%
2 à 3 places	21%	53%	74%	21%	5%
4 à 5 places	17%	42%	58%	42%	0%
6 à 10 places	25%	50%	75%	25%	0%
Total général	21%	51%	72%	27%	1%

Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 72 établissements pour adultes (188 places), exploitation CREAI PDL 2024

2.2 Des besoins de formation pour une activité qui demande pour les professionnels à faire un pas de côté, ainsi qu'une grande adaptabilité

Points-clés de l'enquête par entretien auprès d'établissements proposant de l'AT :

- Les professionnels ne sont pas toujours formés aux spécificités de l'accueil temporaire, bien que des formations de ce type existent, relèvent plusieurs répondants.
- Les répondants soulignent l'importance de pouvoir être formé, en particulier avant de démarrer ce type d'accueil s'il s'agit d'un nouveau projet. L'accueil temporaire **exige en effet de la part des professionnels**

une grande adaptabilité à laquelle il faut être préparé, expliquent-ils. L'adaptation est d'autant plus difficile lorsqu'il s'agit de jeunes professionnels, parfois non diplômés et/ou encore en train de découvrir l'univers des institutions médico-sociales et de l'accompagnement de personnes en situation de handicap. « *Ça nécessite quand même de faire un pas de côté en termes de pratiques, parce que c'est singulier d'accueillir sur un temps court* » indique un répondant.

- Plusieurs structures interrogées identifient ainsi un **besoin de formation des équipes, pour mieux appréhender la culture de l'accueil temporaire, mais aussi son fonctionnement et ses outils**. Comment accueillir une personne sur une période courte ? Comment organiser l'accueil pour qu'il réponde au motif de recours à l'AT, selon qu'il s'agisse d'un séjour de vacances, d'un répit pour la famille, de la préparation vers une admission ou encore une période d'observation ? Quels documents sont nécessaires et comment les remplir, à la fois en amont et en aval du séjour ? Comment organiser la gestion des repas ? Des plannings ? Comment accompagner les personnes en accueil temporaire au sein d'un collectif déjà constitué ?
- Certains professionnels interrogés auraient aimé pouvoir réaliser des **stages d'immersion** dans d'autres structures pratiquant de l'accueil temporaire, pour mieux appréhender son fonctionnement.
- Les répondants mettent en avant la nécessité pour les professionnels d'être **formés à la diversité des pathologies et profils des personnes qu'ils sont amenés à accompagner en AT**, notamment aux maladies neurodégénératives, aux TSA ou encore aux comportements-problèmes, mais aussi à l'accompagnement de jeunes adultes et de personnes vieillissantes. Les publics peuvent en effet s'avérer différents de ceux qu'ils ont l'habitude d'accompagner au sein de l'établissement. Beaucoup relèvent aussi que d'un séjour à l'autre, les profils des personnes accueillies temporairement peuvent être très différents.
- Dans le secteur pour enfants, l'un des répondants souligne que l'accueil temporaire étant possible pour des enfants de 2 à 20 ans, les professionnels doivent être formés à l'accompagnement d'enfants de tout âge, dont **des tout-petits comme des adolescents et de jeunes adultes** : « *Il y a l'hétérogénéité des pathologies mais aussi de l'âge. On répond vraiment à tout en termes de pathologies, de besoins, d'âges. Les prises en charge ne sont pas pareilles. On prend un petit dans ses bras. Un jeune adulte qui a des troubles du comportement avec de l'hétéro-agressivité, ce n'est pas la même chose. Je manage une équipe de professionnels qui doivent avoir une variété de compétences et de savoirs. Et à un moment ce n'est pas possible* ».

Points-clefs de l'enquête par questionnaire auprès des partenaires :

- Le **manque de formation** des professionnels est mentionné par les partenaires comme un frein au développement de l'accueil temporaire.

Points-clefs de l'enquête par entretiens collectifs auprès des partenaires :

- Plusieurs partenaires interrogés soulignent la nécessité que les équipes puissent **être formés à l'accueil de personnes présentant certains types de profils dont l'accompagnement nécessite des connaissances spécifiques**, notamment les TSA. La formation est posée comme l'un des ingrédients essentiels pour qu'un accueil se déroule dans de bonnes conditions. Or, malgré les demandes importantes d'accueil pour des

personnes présentant des TSA, encore trop peu d'établissements disposent d'équipes suffisamment formées les accueillir, regrettent plusieurs répondants interrogés.

3/ Difficultés rencontrées par les équipes en matière d'organisation

3.1 Le temps dont disposent les professionnels pour l'accueil temporaire : 78 % des répondants signalent des difficultés

Plus des trois quarts des répondants signalent des difficultés concernant le temps dont disposent les professionnels à consacrer à l'activité d'accueil temporaire :

- 62 % des répondants signalent des difficultés modérées ;
- 15 % des difficultés significatives ;
- 1 % des difficultés importantes et chroniques.

Seuls 22 % déclarent ne rencontrer que peu, voire aucune difficulté. Il s'agit de 16 établissements pour adultes (4 FAM, 4 MAS, 2 établissements d'accueil temporaire, 2 foyers de vie, 2 foyers d'hébergement, 1 EANM et 1 EAM) et de 3 établissements pour enfants (2 IME et 1 établissement d'accueil temporaire).

On relève que plus la capacité en place d'accueil temporaire augmente, plus la part d'établissements déclarant ne rencontrer que peu voire aucune difficulté concernant le temps dont dispose les professionnels pour l'accueil temporaire augmente.

On note également que dans le secteur adulte, la part des établissements rencontrant peu ou aucune difficulté est plus importante parmi les établissements médicalisés (29 %) que non médicalisés (13 %).

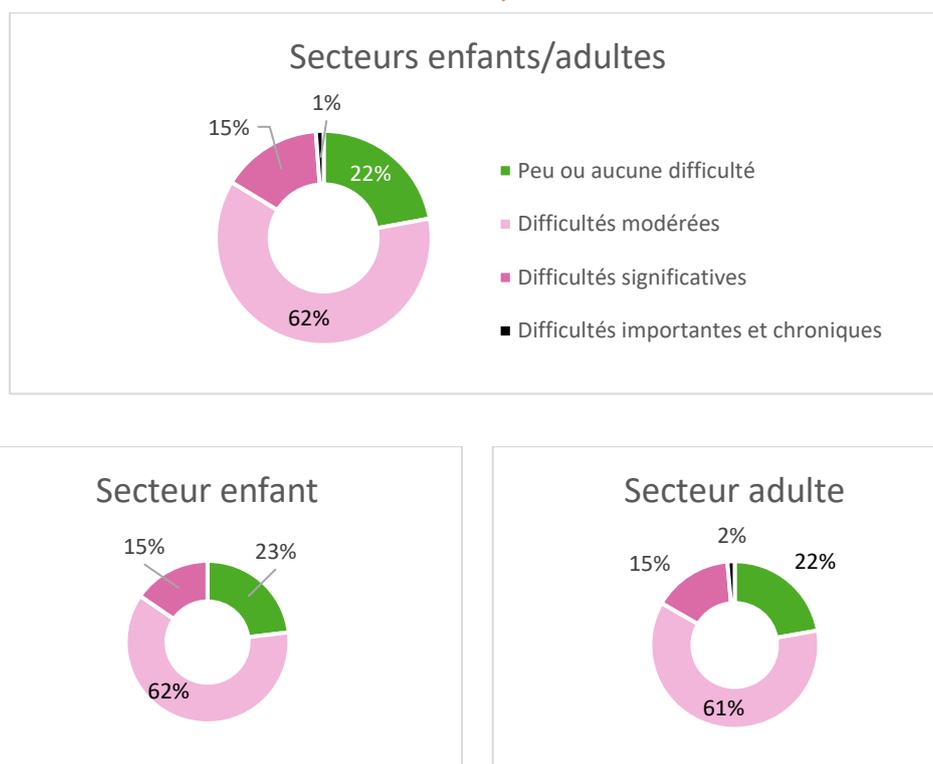
Concernant le secteur pour enfants :

- 15 % des répondants signalent des difficultés significatives : 1 UEE et 1 IME.
- 62 % rencontrent des difficultés modérées : 3 IME, 2 EEAP, 2 DITEP et 1 établissement d'accueil temporaire.
- 23 % ne rencontrant que peu, voire aucune difficulté : 2 IME et 1 établissement d'accueil temporaire.

Concernant le secteur pour adultes :

- 2 % des répondants évoquent des difficultés importantes et chroniques : 1 MAS.
- 15 % des répondants signalent des difficultés significatives : 4 foyers de vie, 3 MAS, 1 EAM, 1 EANM, 1 FAM et 1 foyer d'hébergement.
- 61 % rencontrent des difficultés modérées : 14 foyers de vie, 11 foyers d'hébergement, 9 MAS, 5 FAM, 3 EANM et 2 EAM.
- 22 % ne rencontrant que peu, voire aucune difficulté : 4 MAS, 4 FAM, 2 établissements d'accueil temporaire, 2 foyers de vie, 2 foyers d'hébergement, 1 EANM et 1 EAM.

Figure 56 : Rencontrez-vous des difficultés concernant le temps dont disposent les professionnels à consacrer à cette activité d'accueil temporaire ?



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREAI PDL 2024

Figure 57 : Part des établissements répondants rencontrant des difficultés concernant le temps dont disposent les professionnels à consacrer à cette activité, selon le nombre de places d'AT

Nombre de places d'AT	Difficultés importantes et chroniques	Difficultés significatives	Difficultés modérées	Peu ou aucune difficulté
Moins de 2 places	0%	18%	71%	12%
2 à 3 places	0%	14%	67%	19%
4 à 5 places	0%	20%	53%	27%
Au moins 6 places	6%	6%	44%	44%
Total général	1%	15%	62%	22%

Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREAI PDL 2024

3.2 La concordance entre l'organisation des ressources humaines et le rythme de l'activité d'accueil temporaire : 29 % des répondants signalent des difficultés significatives

74 % des répondants signalent des difficultés concernant la concordance entre l'organisation des ressources humaines et le rythme de l'activité d'accueil temporaire :

- 45 % des répondants signalent des difficultés modérées ;
- 29 % des difficultés significatives.

26 % déclarent ne rencontrer que peu, voire aucune difficulté. Cette proportion est plus faible dans le secteur pour enfants (8 %) que pour adultes (29 %).

On note que la part de répondants ne déclarant que peu, voire aucune difficulté est plus importante pour les établissements disposant de moins de 2 places (32 %) et d'au moins 6 places (31 %).

La part des répondants ne déclarant que peu, voire aucune difficulté est plus importante pour les établissements non médicalisés (33 %) que pour les établissements médicalisés (19 %).

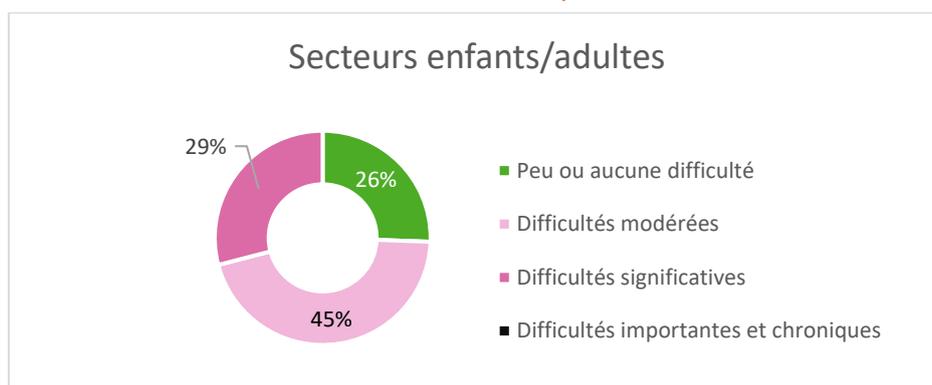
Concernant le secteur pour enfants :

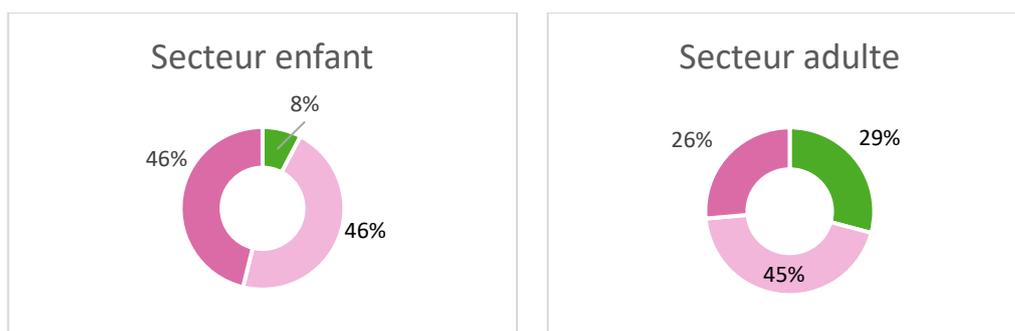
- On relève une proportion plus importante de répondants signalant des difficultés significatives (46 %) : 3 IME, 1 EEAP, 1 établissement d'accueil temporaire et 1 UEE.
- 46 % rencontrent des difficultés modérées (3 IME, 2 DITEP et 1 EEAP).
- A l'inverse, la proportion de répondants ne rencontrant que peu, voire aucune difficulté n'est que de 8 % (1 établissement d'accueil temporaire).

Concernant le secteur pour adultes :

- La proportion de répondants signalant des difficultés significatives est moins élevée (26 %) que dans le secteur pour enfants (46 %) : 8 MAS, 6 FV, 3 FAM, 1 EAM et 1 foyer d'hébergement.
- 45 % déclarent rencontrer des difficultés modérées : 8 foyers de vie, 8 foyers d'hébergement, 6 MAS, 4 FAM, 3 EANM et 2 EAM.
- A l'inverse, la proportion de répondants ne rencontrant que peu, voire aucune difficulté s'élève à 29 % contre 8 % dans le secteur pour enfants : 6 foyers de vie, 5 foyers d'hébergement, 3 MAS, 2 FAM, 2 EANM et 2 établissements d'accueil temporaire.

Figure 58 : Rencontrez-vous des difficultés concernant la concordance entre l'organisation des ressources humaines et le rythme de l'activité d'accueil temporaire ?





Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREA PDL 2024

Figure 59 : Part des établissements répondants rencontrant des difficultés concernant la concordance entre l'organisation des RH et le rythme de l'activité d'AT, selon le nombre de places d'AT

Nombre de places d'AT	Difficultés importantes et chroniques	Difficultés significatives	Difficultés modérées	Peu ou aucune difficulté
Moins de 2 places	0%	21%	47%	32%
2 à 3 places	0%	33%	48%	19%
4 à 5 places	0%	33%	53%	13%
Au moins 6 places	0%	38%	31%	31%
Total général	0%	29%	45%	26%

Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREA PDL 2024

3.3 La coordination entre les équipes au sein de l'établissement : 42 % signalent des difficultés

42 % des répondants signalent des difficultés en matière de coordination entre les équipes au sein de l'établissement concernant l'accueil temporaire :

- 34 % des répondants signalent des difficultés modérées ;
- 8 % des difficultés significatives.

Presqu'un répondant sur deux (46 %) déclare ne rencontrer que peu, voire aucune difficulté sur ce sujet. 12 % se déclarent non concernés par ce sujet de la coordination entre équipes.

On ne relève pas de différence notable selon le nombre de places d'accueil temporaire.

La part des répondants ne rencontrant que peu voire aucune difficulté est plus importante pour les établissements médicalisés (55 %) que pour les établissements non médicalisés (44 %).

Concernant le secteur pour enfants :

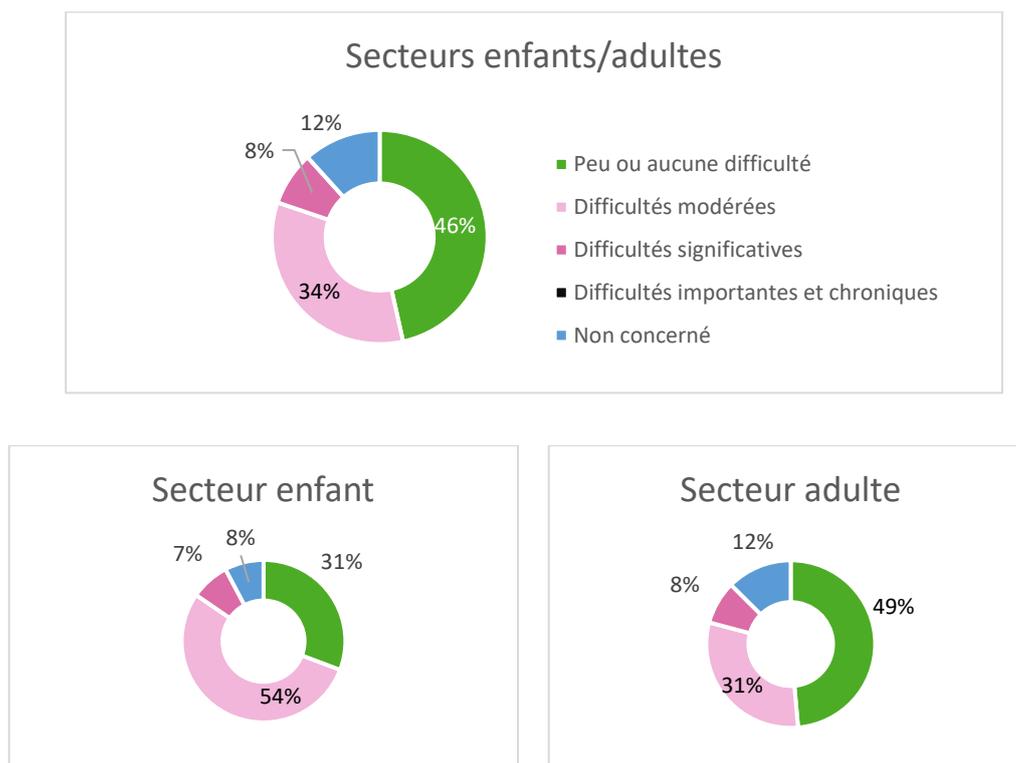
- On relève une proportion plus importante de répondants signalant des difficultés modérées (54 %) que dans le secteur pour adultes (31 %) : 4 IME, 2 EEAP et 1 UEE.
- Un établissement (1 DITEP) signale des difficultés significatives.

- La proportion de répondants ne rencontrant que peu, voire aucune difficulté est plus faible (31 %) que dans le secteur pour adultes (49 %) : 2 IME, 1 DITEP et 1 établissement d'accueil temporaire.
- 1 établissement se déclare non concerné : 1 établissement d'accueil temporaire.

Concernant le secteur pour adultes :

- On relève une proportion moins importante de répondants signalant des difficultés modérées (31 %) que dans le secteur pour enfants (54 %) : 6 foyers d'hébergement, 6 foyers de vie, 4 MAS, 3 EANM, 2 EAM et 1 FAM.
- 6 établissements signalent des difficultés significatives : 4 MAS et 2 foyers de vie.
- La proportion de répondants ne rencontrant que peu, voire aucune difficulté est plus élevée (49 %) que dans le secteur pour enfants (31 %) : 10 foyers de vie, 8 MAS, 8 FAM, 7 foyers d'hébergement, 1 EAM et 1 établissement d'accueil temporaire.
- 9 établissements se déclarent non concernés : 2 EANM, 2 foyers de vie, 1 MAS, 1 FAM, 1 EAM, 1 foyer d'hébergement et 1 établissement d'accueil temporaire.

Figure 60 : Rencontrez-vous des difficultés en matière de coordination entre les équipes au sein de votre établissement concernant l'accueil temporaire ?



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREAI PDL 2024

Figure 61 : Part des établissements répondants rencontrant des difficultés concernant la coordination entre les équipes au sein de leur établissement, selon le nombre de places d'AT

Nombre de places d'AT	Difficultés importantes et chroniques	Difficultés significatives	Difficultés modérées	Peu ou aucune difficulté	Non concerné
Moins de 2 places	3%	38%	47%	12%	3%
2 à 3 places	14%	29%	43%	14%	14%
4 à 5 places	13%	33%	47%	7%	13%
Au moins 6 places	6%	31%	50%	13%	6%
Total général	8%	34%	47%	12%	8%

Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREAI PDL 2024

3.4 Le taux d'encadrement des personnes accueillies temporairement : 74 % des répondants signalent des difficultés, de manière plus marquée dans le secteur enfant

74 % des répondants signalent des difficultés en matière de taux d'encadrement des personnes accueillies temporairement :

- 52 % des répondants signalent des difficultés modérées ;
- 17 % des difficultés significatives ;
- 5 % des difficultés importantes et chroniques.

26 % des répondants déclarent ne rencontrer que peu, voire aucune difficulté.

La part d'établissements déclarant ne rencontrer que peu, voire aucune difficulté oscille entre 24 et 35 % pour les répondants de moins de 2 places, 2 à 3 places et au moins 6 places. En revanche, tous les établissements de 4 à 5 places déclarent rencontrer des difficultés.

La part d'établissements déclarant ne rencontrer que peu, voire aucune difficulté est un peu plus élevée parmi les répondants non médicalisés (31 %) que ceux médicalisés (26 %).

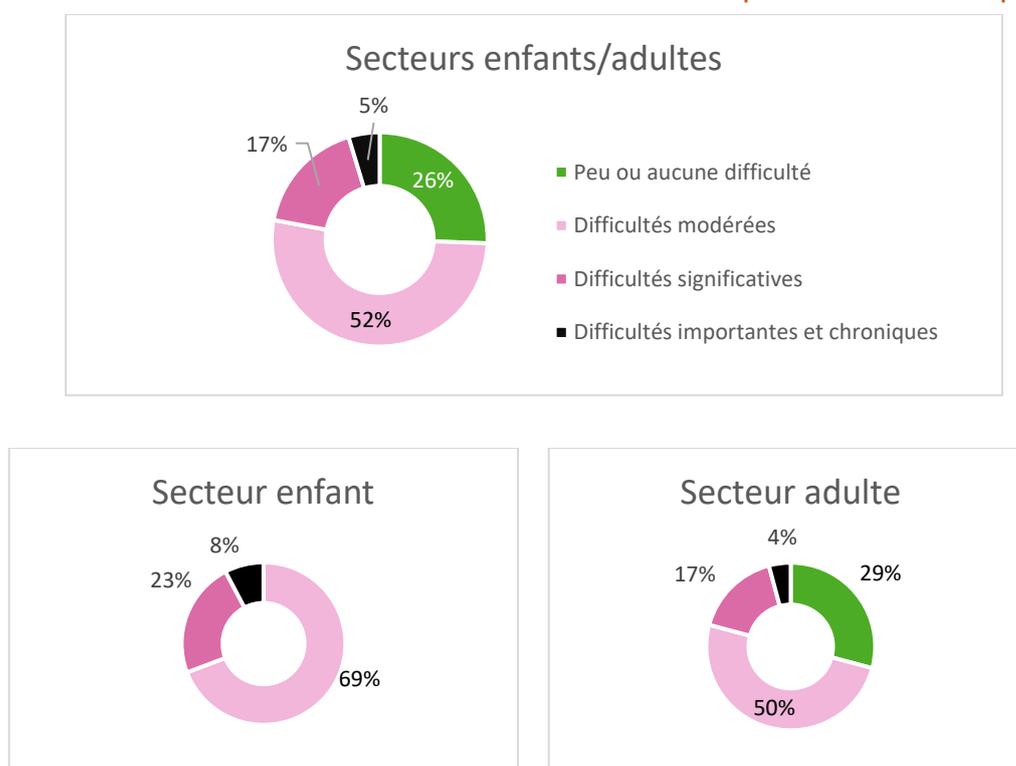
Concernant le secteur pour enfants :

- On relève une proportion plus importante de répondants signalant des difficultés modérées (69 %) que dans le secteur pour adultes (50 %) : 4 IME, 2 établissements d'accueil temporaire, 2 DITEP et 1 EEAP.
- On relève également une proportion plus importante de répondants signalant des difficultés significatives (23 % contre 17 % dans le secteur adulte) : 1 UEE, 1 EEAP et 1 IME.
- 1 IME signale des difficultés importantes et chroniques (8 % contre 4 % dans le secteur adulte).
- Aucun répondant du secteur pour enfants déclare ne rencontrer que peu, voire aucune difficulté (contre 29 % dans le secteur pour adultes).

Concernant le secteur pour adultes :

- On relève une proportion moins importante de répondants signalant des difficultés modérées (50 %) que dans le secteur pour enfants (69 %) : 10 foyers d'hébergement, 9 MAS, 6 foyers de vie, 4 EANM, 4 FAM, 1 EAM et 1 établissement d'accueil temporaire.
- On relève également une proportion moins importante de répondants signalant des difficultés significatives (17 % contre 23 % dans le secteur enfant) : 7 foyers de vie, 2 MAS, 2 FAM et 1 EAM.
- Les 4 % de répondants déclarant rencontrer des difficultés importantes et chroniques regroupent 3 MAS, toutes situées en Sarthe.
- 29 % des répondants déclarent ne rencontrer que peu, voire aucune difficulté (contre 0 % dans le secteur pour enfants) : 7 foyers de vie, 4 foyers d'hébergement, 4 FAM, 3 MAS, 1 établissement d'accueil temporaire, 1 EAM et 1 EANM.

Figure 62 : Rencontrez-vous des difficultés concernant le taux d'encadrement des personnes accueillies temporairement ?



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREA PDL 2024

Figure 63 : Part des établissements répondants rencontrant des difficultés concernant le taux d'encadrement, selon le nombre de places d'AT

Nombre de places d'AT	Difficultés importantes et chroniques	Difficultés significatives	Difficultés modérées	Peu ou aucune difficulté
Moins de 2 places	0%	21%	44%	35%
2 à 3 places	0%	24%	52%	24%
4 à 5 places	13%	20%	67%	0%
Au moins 6 places	13%	0%	56%	31%
Total général	5%	17%	52%	26%

Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREAI PDL 2024

3.5 Une activité d'accueil temporaire impactée par les difficultés de recrutement et la pénurie de professionnels dans le secteur médicosocial pour 66 % des répondants

66 % des répondants déclarent rencontrer des difficultés concernant l'activité d'accueil temporaire en lien avec la crise du recrutement et la pénurie de professionnels dans le secteur médicosocial :

- 37 % des répondants signalent des difficultés modérées ;
- 12 % des difficultés significatives ;
- 17 % des difficultés importantes et chroniques.

34 % des répondants déclarent de rencontrer que peu, voire aucune difficulté.

La part d'établissements déclarant ne rencontrer que peu, voire aucune difficulté est plus importante parmi les répondants ayant moins de 2 places (50 %) ou 2 à 3 places (43 %) et moindre pour ceux disposant d'au moins 6 places (19 %). En revanche, aucun établissement de 4 à 5 places déclare ne rencontrer aucune difficulté.

La part d'établissements déclarant ne rencontrer que peu, voire aucune difficulté est plus élevée parmi les répondants médicalisés (46 %) que ceux non médicalisés (23 %).

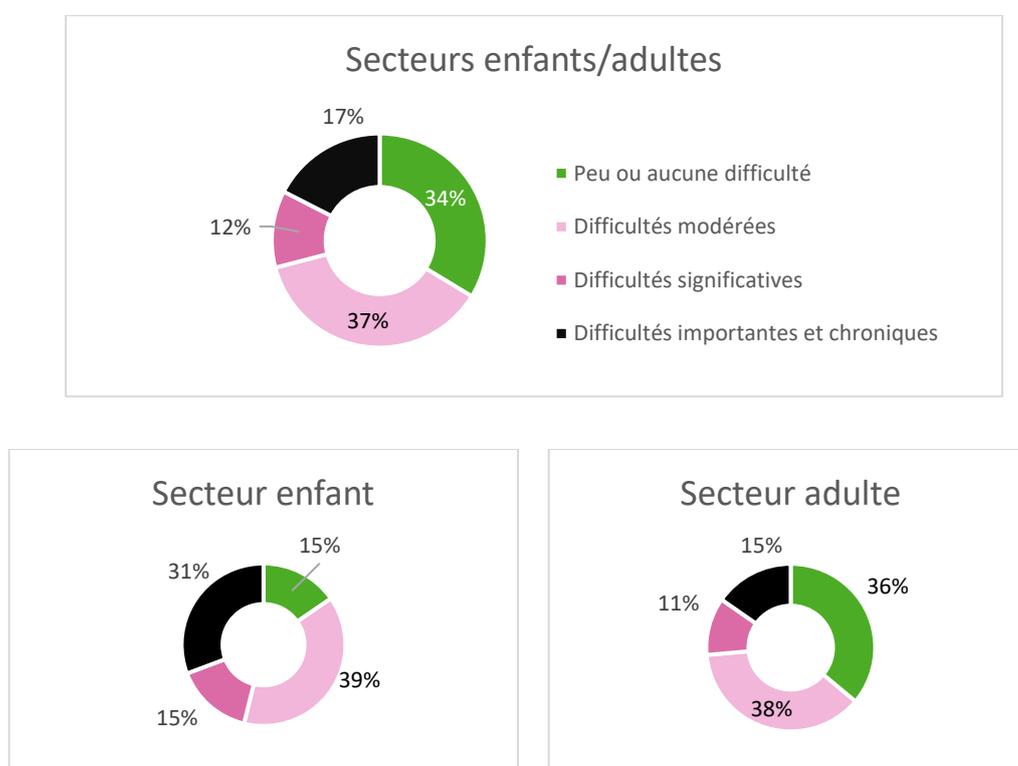
Concernant le secteur pour enfants :

- On relève une proportion importante de répondants rencontrant des difficultés importantes et chroniques (31 %). Il s'agit de 4 établissements (2 IME, 1 EEAP et 1 UEE) dont 3 situés en Loire Atlantique et 1 en Maine et Loire.
- 15 % des répondants déclarent rencontrer des difficultés significatives : 2 IME.
- 39 % des répondants déclarent rencontrer des difficultés modérées : 2 établissements d'accueil temporaire, 1 EEAP, 1 IME et 1 DITEP.
- Seuls 15 % déclarent ne rencontrer que peu, voire aucune difficulté : 1 IME et 1 DITEP.

Concernant le secteur pour adultes :

- 15 % des répondants rencontrent des difficultés importantes et chroniques, soit 11 établissements (dont 6 MAS, 2 foyers de vie, 1 EAM, 1 EANM et 1 foyer d'hébergement), situés en Sarthe (n3), en Loire Atlantique (n3), en Maine et Loire (n2), en Mayenne (n2) et en Vendée (1).
- 11 % déclarent rencontrer des difficultés significatives : 3 MAS, 2 foyers d'hébergement, 1 foyer de vie, 1 FAM et 2 EAM.
- 38 % des répondants déclarent rencontrer des difficultés modérées : 9 foyers de vie, 7 MAS, 5 foyers d'hébergement, 4 FAM, 1 EAM et 1 établissement d'accueil temporaire.
- 36 % déclarent ne rencontrer que peu, voire aucune difficulté.

Figure 64 : Votre activité d'accueil temporaire est-elle impactée par les difficultés de recrutement et la pénurie de personnels dans le secteur médico-social ?



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREAI PDL 2024

Figure 65 : Part des établissements répondants rencontrant des difficultés concernant les impacts des difficultés de recrutement et la pénurie de professionnels sur l'activité d'AT, selon le nombre de places d'AT

Nombre de places d'AT	Difficultés importantes et chroniques	Difficultés significatives	Difficultés modérées	Peu ou aucune difficulté
Moins de 2 places	12%	6%	32%	50%
2 à 3 places	14%	14%	29%	43%
4 à 5 places	27%	20%	53%	0%
Au moins 6 places	25%	13%	44%	19%
Total général	17%	12%	37%	34%

Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREAI PDL 2024

Une trentaine de répondants ont commenté leurs réponses concernant les impacts des difficultés de recrutement et la pénurie de professionnels sur leur activité d'accueil temporaire :

- Les possibilités de séjours en accueil temporaire sont limitées et/ou gelées sur certaines périodes, voire de manière quasi-permanente, du fait du manque de professionnels.
- Certains profils de personnes accueillies nécessitent une plus forte mobilisation des professionnels, ce qui peut perturber le fonctionnement de l'établissement.
- Le recours massif au personnel intérimaire pose des difficultés concernant le suivi des situations, causant une discontinuité dans les accompagnements.
- L'ouverture de la structure le weekend complexifie l'organisation des ressources humaines et le recrutement des salariés.
- Le taux d'encadrement est plus limité sur certaines périodes, notamment les weekends, limitant les possibilités d'accueil ou amenant à devoir sélectionner les personnes pouvant être accueillies selon l'intensité de leurs besoins.

”

« Des profils complexes nécessiteraient des renforcements sur les levers et les couchers. Les troubles du sommeil en lien avec l'autisme sévère nécessiteraient de renforcer la surveillance de nuit » (établissement d'accueil temporaire pour enfants).

”

« Nous avons qu'un seul lit physiquement dédié à l'accueil temporaire (sur nos 2 places). Par conséquent, l'activité temporaire est principalement possible lorsque les internes rentrent en famille (weekend et vacances). A cela s'ajoute un fonctionnement limité par les effectifs d'encadrement le weekend... » (EEAP).

”

« En raison de la pénurie de personnel, il n'y a plus de possibilité d'accueil temporaire depuis fin 2022 » (MAS).

”

« En situation de sous-effectif, l'accompagnement "permanent" accapare les professionnels et ne permet pas l'accueil temporaire dans de bonnes conditions. Cela peut devenir la variable d'ajustement... » (Foyer d'hébergement).

3.6 Une activité qui exige de la polyvalence, de l'adaptation et de la souplesse pour les professionnels qui accompagnent les personnes accueillies temporairement

Points-clés de l'enquête par entretien auprès d'établissements proposant de l'AT :

- Accueillir temporairement des personnes en établissement médico-social exige de la part des professionnels **une grande capacité d'adaptation**. Les **situations sont toutes très différentes** les unes des autres, il faut savoir s'ajuster, parfois en urgence, à l'accueil de personnes qu'on rencontre peut-être pour la première fois. Plusieurs répondants soulignent que **certains professionnels peuvent ainsi se sentir en difficulté** face à l'accueil temporaire, surtout lorsqu'ils n'y ont pas été suffisamment préparés ou formés.
- Il faut aussi **être très polyvalent et « penser à tout »**, du fait de la **grande diversité des tâches** à effectuer (qui incluent les commandes de repas, la gestion du linge, l'organisation des plannings, etc., en plus de l'accompagnement des personnes) pour que les accueils puissent se dérouler de manière fluide. *« Pour l'AT, on a quand même beaucoup de choses à penser, à prévoir. Il faut qu'on pense à commander les plats des résidents sur le logiciel de cuisine, avec la texture [qu'il faut]. Toutes les semaines, il faut essayer d'anticiper les venues et les inscriptions. C'est plein de petites choses qui s'accumulent et qui demandent quand même une charge de travail importante. Et quand il y a des couacs, c'est très, très compliqué »* explique une professionnelle.
- **L'organisation peut être amenée à changer à chaque nouvel accueil**, comme le décrit cette autre professionnelle, dont le témoignage reflète la **souplesse et l'ajustement permanent** que requiert ce type d'accueil, **tout en devant s'inscrire dans l'organisation de l'accompagnement des résidents accueillis de manière permanente** : *« L'organisation de l'unité diffère d'une semaine à l'autre. Toute l'organisation peut changer le matin sur les prises en charge par exemple, ou le soir, selon les heures du coucher. Et il y a le temps des écrits qui est quand même important. Le temps d'organisation, on ouvre le classeur, ah bah il y a besoin d'un motobanc donc on va le chercher, ah il y a besoin d'un protège barrière, on va la chercher. Tous les temps de rencontre, ce temps de prévisites, d'échanges avec la cadre. Et puis forcément l'adaptation des professionnels et des résidents. Et les temps d'observation. Par exemple l'horaire du lever... On adapte selon le résident. On passe d'un résident qui a la maladie de Charcot à quelqu'un qui est polyhandicapé. Il faut qu'on s'adapte à la personne et à son handicap. L'approche ne sera pas la même. Le temps qu'on prend pour chacun des personnes accueillies. Certains résidents sont en gastrostomie, il faut qu'il soit prêt à 8h à la toilette... Donc dans notre organisation d'unité type, il faut qu'on arrive à trouver un moment pour échanger avec quelqu'un, changer l'horaire, on se réorganise en fait par rapport à cette nouvelle personne. Certains résidents, c'est 11h la toilette, d'autres c'est 8h. Et comme la plupart des résidents de la MAS sont couchés avant l'arrivée des veilleurs, là cette semaine, on a accueilli un monsieur qui est là pour 15 jours, mais lui son souhait, c'est de regarder la télé jusqu'à 22h. Donc là, ce sont les veilleuses de nuit qui réorganisent leur organisation, pour pouvoir lui donner son traitement du coucher et le coucher ».*
- La plupart des répondants déplorent **le manque de temps que les professionnels peuvent dédier à l'accueil temporaire**. **L'AT se surajoute trop souvent à l'accompagnement des résidents permanents, sans moyens supplémentaires ou suffisants pour l'équipe**, indiquent-ils. Plusieurs alertent sur les **risques psychosociaux associés à cette surcharge de travail** : *« ça nous demandait beaucoup de travail en dehors de nos résidents hébergement, au niveau des bilans... ça a été quand même un travail très conséquent. On a des collègues qui étaient très fatiguées. Pas dépression mais c'était juste quand même. Même si on est une équipe soudée, on se soutenait l'une l'autre »* explique une professionnelle. D'autres répondants ont également exprimé leur **frustration à ne pas pouvoir proposer autant d'activités** qu'ils l'auraient souhaité

aux personnes accueillies temporairement : « *On s'imagine qu'on serait dans la même situation que la personne, on aimerait que ce soit comme des vacances en fin de compte. Pour moi, c'était plus ça, pouvoir faire des sorties cinéma, des choses qu'ils n'ont pas forcément l'habitude de voir. Et de pouvoir les découvrir sous un autre angle que sur le quotidien. Et nous, malheureusement, ce n'était pas possible, on ne pouvait pas, parce qu'on avait le côté hébergement [permanent] qui nous prenait énormément de travail. Ça a quand même été compliqué pour certains accueils* ».

- L'organisation des accueils temporaires **réclame du temps, pour les professionnels qui accompagnent au quotidien les personnes mais aussi pour les chefs de service et responsables**. « *Pour certains AT, je passe quasi plus de temps dans la coordination, dans la gestion entre équipes, que pour certains internes* » explique cette cheffe de service en EEAP.
- Certains répondants évoquent des **questionnements soulevés par les professionnels concernant les éventuels risques que souhaite prendre la personne accueillie temporairement**, notamment parce qu'ils ne la connaissent pas ou peu, du moins pas autant que les résidents accueillis de manière permanente. Une répondante cite l'exemple d'une personne présentant des troubles de la déglutition, qui doit s'alimenter avec de la nourriture mixée, mais qui, lors de l'AT réclame à manger non mixé : « *la dame, qui a une maladie neurodégénérative, vient avec une ordonnance pour une texture lisse. Donc les professionnels commandent de la nourriture mixée et lui proposent et elle dit non, je ne veux pas manger mixé, je veux manger normal. Qui fait quoi ? Il y a des collègues qui connaissent la personne et qui disent qu'elle est en grande difficulté, qu'elle ne peut absolument pas manger non mixé et d'autres qui disent bah non, il faut lui donner de l'alimentation normale. Mais il y a un risque de fausse route qui est grand... ça part d'une question et ça demande de détricoter... Et ça, ça peut angoisser les collègues, la question de l'alimentation. Avec le fait d'avoir une connaissance moins fine de la personne...* ».
- **Lorsque la situation de certains résidents accueillis de manière permanente s'aggrave, se complexifie ou qu'un décès survient**, la charge de travail que cela occasionne auprès des équipes ne permet pas d'accueillir dans de bonnes conditions des personnes en AT, expliquent plusieurs répondants, qui préfèrent dans ces cas de figure **suspendre temporairement les séjours**. C'est un équilibre à trouver pour préserver à la qualité d'accompagnement des résidents, qu'ils séjournent au sein de l'établissement de manière permanente ou temporaire, précisent-ils.
- Les professionnels d'une des structures interrogées ont expliqué avoir dû redéployer les places d'accueil temporaire au sein d'une autre unité de l'établissement, du fait de l'aggravation des problématiques de santé de résidents vieillissants accueillis de manière permanente. « *On ne choisit pas une unité par hasard [pour faire de l'AT]. Pour moi, il est essentiel de bien réfléchir en amont sur quelle unité l'accueil sera le mieux, même si ce n'est pas l'idéal. Et puis s'autoriser à se dire que là ce n'est plus possible et qu'il faut peut-être réfléchir à ce que ce soit sur une autre unité ou recomposer le groupe* » explique une répondante.

Points-clefs de l'enquête par questionnaire auprès des partenaires :

- Le **manque de cadre qui puisse être rassurant et sécurisant pour les salariés** est cité par les partenaires interrogés comme un frein au développement de l'accueil temporaire.

Points-clefs de l'enquête par entretiens collectifs auprès des partenaires :

- Plusieurs partenaires interrogés mettent en avant **l'importance d'accompagner les professionnels lors de la mise en place d'un projet d'accueil temporaire**, en particulier lorsqu'ils ont peu été amenés à réaliser ce type d'accompagnement. « *Souvent ça ne rentre pas du tout dans leurs habitudes de travail, donc il y a une certaine réticence. Ça peut être un vrai point de blocage, il faut que ce soit travaillé* » souligne une coordinatrice de PFR. « *Parmi les freins, il y a la formation des professionnels, par exemple sur des gestes un peu délicats comme de la trachéotomie, où les professionnels ne se sentent pas capables finalement d'accueillir ces personnes. Et il y a aussi des professionnels qui ont l'habitude d'être dans de l'accompagnement long, et donc de changer leurs pratiques et d'accompagner des personnes juste le temps d'un weekend, c'est compliqué aussi* » précise une autre.
- Certains partenaires **plaident pour une meilleure visibilité des bonnes pratiques en matière d'accueil temporaire**. Il serait en effet pertinent, selon eux, de mettre en lumière et de communiquer sur le fonctionnement d'établissements pratiquant de l'accueil temporaire, avec un focus sur la manière d'accompagner les professionnels en charge de ces accueils. Certains mettent aussi en avant l'importance de **travailler l'adhésion des équipes au projet d'accueil temporaire**, et de **veiller à ne pas minorer les effets que peuvent avoir ces accueils sur les professionnels**, notamment lorsque le fonctionnement a peu ou pas été réfléchi et formalisé.

4/ Ce que l'accueil temporaire apporte aux professionnels

Points-clefs de l'enquête par entretien auprès d'établissements proposant de l'AT :

- L'accueil de nouvelles personnes peut venir **renouveler et enrichir un quotidien** qui parfois vécu comme trop routinier chez les professionnels, lorsqu'ils accompagnent quasi exclusivement des personnes accueillies de manière permanente. « *Ce que j'ai trouvé intéressant, c'est d'aller à la **rencontre de nouvelles personnes**, avec de nouveaux profils, avec de nouveaux projets... Des histoires de vie aussi* » explique une professionnelle. « *J'étais très contente de pouvoir travailler avec l'AT, parce que ça permet de **découvrir plein de choses**, de travailler avec les familles. C'est un travail hyper intéressant, très enrichissant* » raconte une autre.
- Le fait de **devoir sans cesse interroger, réajuster ses pratiques** pour accueillir au mieux ces nouvelles personnes sur un temps court, de manière individualisée, peut certes s'avérer difficile et exigeant. Mais c'est précisément cette diversité et cette interrogation permanente vis-à-vis de ses pratiques exige cette modalité d'accueil qui rendent ces **accompagnements aussi enrichissants**, expliquent plusieurs répondants. A la condition, précisent-ils, que ces questionnements puissent être partagés en équipe.
- Certains répondants expliquent que l'accueil temporaire peut **amener les professionnels à réinterroger leur posture vis-à-vis des résidents accueillis de manière permanente**, comme l'explique ce responsable : « *la façon aussi dont on s'adresse aux personnes. Parce que parfois, ça fait aussi un effet miroir pour les professionnels. Avec des nouveaux profils de personnes, quelqu'un qui a eu une vie avant, on le vouvoie très facilement. Et du coup on se dit que peut-être pour les autres résidents qui sont là de manière permanente, le vouvoiement s'impose aussi ou au niveau de la posture professionnelle... Ça va beaucoup plus humaniser parfois, ça va faciliter la capacité de prise de recul et de remise en cause de sa posture professionnelle. L'accueil temporaire, c'est une très bonne école* ».

- Plusieurs répondants apprécient l'accueil temporaire car il **permet d'accompagner des parcours** : « *c'est hyper valorisant de voir par exemple des AT en vue d'une admission permanente, de se dire qu'on a accompagné cette personne-là, elle venait de l'IME, elle a fait 4 AT et aujourd'hui, elle vient parce qu'il y a une place qui vient de se libérer, sur la bonne unité, par les observations de l'équipe. Alors qu'il y a quelques mois, l'admission aurait pu être catastrophique, mais là, ça se fait dans de bonnes conditions et la personne est préparée ainsi que sa famille* » explique une professionnelle.

C/ Caractéristiques des publics accueillis en accueil temporaire

1/ Les établissements accueillent des personnes aux profils variés en accueil temporaire

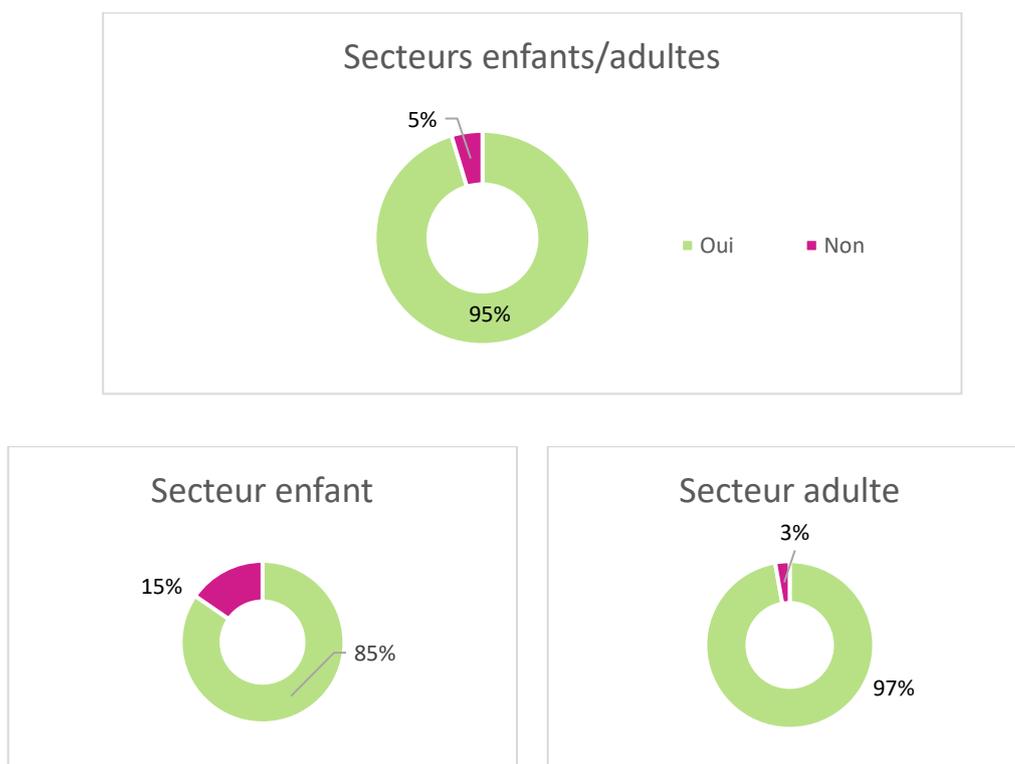
1.1 Presque l'ensemble des répondants proposent de l'accueil temporaire à des personnes extérieures à l'établissement

Une très grande majorité de répondants (95 %) propose de l'accueil temporaire à des personnes extérieures à l'établissement, c'est-à-dire n'étant pas accompagnées par ailleurs par la structure.

Seuls 4 établissements ne proposent pas d'accueil temporaire à des personnes extérieures :

- 2 dans le secteur pour enfants : 1 DITEP et 1 IME.
- 2 dans le secteur pour adultes : 1 établissement d'accueil temporaire, 1 foyer de vie.

Figure 66 : Votre structure propose-t-elle de l'accueil temporaire à des personnes qui ne sont pas accompagnées par votre établissement ?



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREAI PDL 2024

1.2 Un répondant sur deux propose de l'accueil temporaire à des personnes déjà accueillies au sein de leur établissement pour assurer la continuité de l'accompagnement

Une majorité de répondants (48 %) propose de l'accueil temporaire à des personnes déjà accueillies au sein de leur établissement, afin d'assurer la continuité de l'accompagnement lors des périodes de fermeture.

42 % se déclarent non concernés du fait que leur structure peut accueillir 365 jours par an.

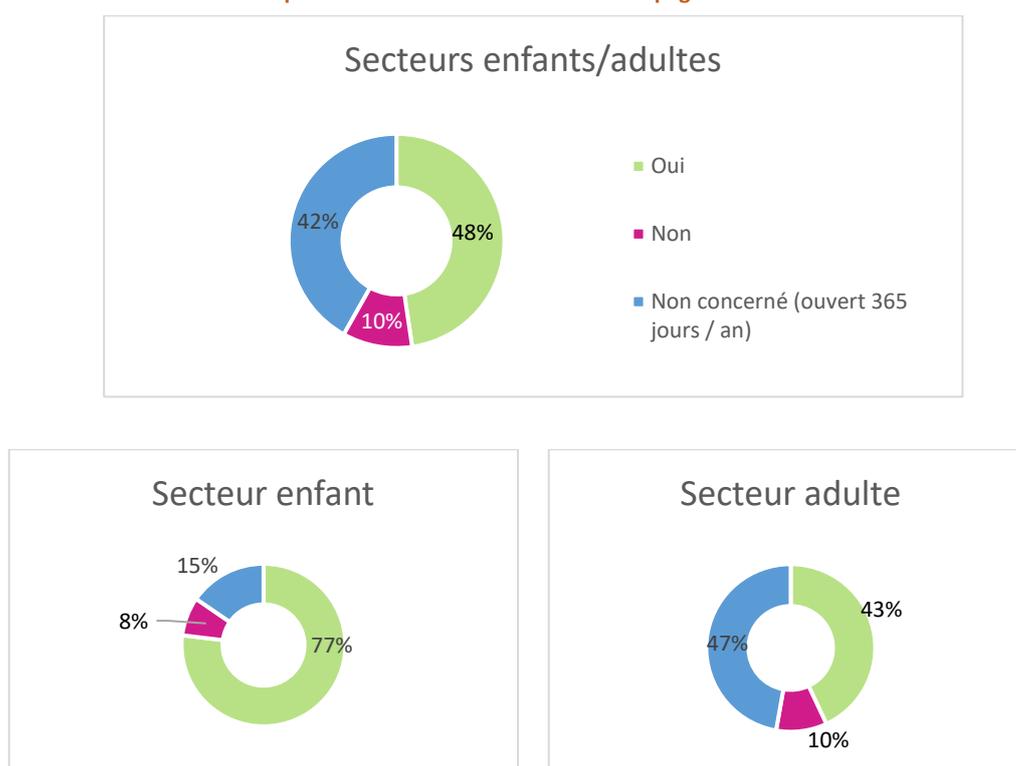
Concernant le secteur pour enfants :

- 77 % des répondants accueillent des enfants déjà accueillis au sein de la structure pour assurer la continuité de l'accompagnement (6 IME, 1 UEE, 1 EEAP, 1 DITEP et 1 établissement d'accueil temporaire).
- 8 % ne le font pas : il s'agit d'un DITEP.
- 15 % ne sont pas concernés (1 EEAP et 1 établissement d'accueil temporaire).

Concernant le secteur pour adultes :

- 43 % des répondants accueillent des adultes déjà accueillis au sein de la structure pour assurer la continuité de l'accompagnement (11 MAS, 8 foyers de vie, 5 foyers d'hébergement, 4 FAM, 1 EANM, 1 EAM et 1 établissement d'accueil temporaire).
- 10 % ne le font pas : il s'agit de 7 établissements (3 foyers de vie, 2 FAM, 2 foyers d'hébergement).
- 47 % ne sont pas concernés (9 foyers de vie, 7 foyers d'hébergement, 6 MAS, 4 EANM, 4 FAM, 3 EAM et 1 établissement d'accueil temporaire).

Figure 67 : Votre structure propose-t-elle de l'accueil temporaire aux personnes qui sont accompagnées par votre établissement, pour assurer la continuité de l'accompagnement ?



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREA I PDL 2024

1.3 Les répondants accueillent majoritairement des personnes ayant une déficience intellectuelle, des troubles psychiques ou des troubles du neurodéveloppement

Au moins un répondant sur deux accueille les publics suivants en accueil temporaire :

- Les personnes ayant une **déficience intellectuelle** : 76 % des répondants ;
- Les personnes ayant des **troubles psychiques** : 64 % des répondants ;
- Les personnes ayant un **trouble du neurodéveloppement** (dont TSA) : 64 % des répondants ;
- Les personnes ayant des **troubles du comportement** : 56 % des répondants.

59 % des répondants accueillent au moins 4 types différents de déficiences.

Concernant le secteur pour enfants :

- **Au moins un répondant sur deux** accueille des enfants ayant un trouble du neurodéveloppement (69 % : 6 IME, 2 établissements d'accueil temporaire et 1 UEE), une déficience intellectuelle (54 % : 5 IME, 1 établissement d'accueil temporaire, 1 UEE), des troubles du comportement (54 % : 4 IME, 2 DITEP et 1 UEE).
- **Entre un tiers et 50 % des répondants** accueillent des enfants ayant des troubles psychiques (46 % : 2 DITEP, 1 IME, 1 établissement d'accueil temporaire et 1 UEE), des troubles du langage et des apprentissages (46 % : 5 IME et 1 DITEP), un handicap rare (38 % : 2 EEAP, 1 UEE, 1 IME et 1 établissement d'accueil temporaire).
- **Moins d'un tiers des répondants** accueillent des enfants ayant un polyhandicap (31 % : 2 EEAP, 1 IME et 1 établissement d'accueil temporaire), une déficience motrice (23 % : 1 EEAP, 1 IME et 1 établissement d'accueil temporaire), une cérébrolésion (15 % : 1 établissement d'accueil temporaire et 1 UEE), une déficience auditive (8 % : 1 IME), une déficience visuelle (8 % : 1 IME), une déficience métabolique (8 % : 1 établissement d'accueil temporaire).
- 54 % des répondants du secteur pour enfants accueillent au moins 4 types différents de déficiences (5 IME, 1 établissement d'accueil temporaire et 1 UEE).

Concernant le secteur pour adultes :

- **Au moins un répondant sur deux** accueille des adultes ayant une déficience intellectuelle (79 % : 19 foyers de vie, 11 foyers d'hébergement, 11 MAS, 5 EANM, 5 FAM, 4 EAM et 2 établissements d'accueil temporaire), des troubles psychiques (67 % : 17 foyers de vie, 9 foyers d'hébergement, 6 MAS, 5 EANM, 5 FAM, 4 EAM et 2 établissements d'accueil temporaire), un trouble du neurodéveloppement (63 % : 16 foyers de vie, 9 MAS, 7 FAM, 6 foyers d'hébergement, 4 EANM, 2 EAM et 1 établissement d'accueil temporaire), des troubles du comportement (56 % : 15 foyers de vie, 8 MAS, 7 foyers d'hébergement, 4 EANM, 4 EAM, 4 FAM et 1 établissement d'accueil temporaire).
- **Entre un tiers et 50 % des répondants** accueillent des adultes ayant des troubles du langage et des apprentissages (47 % : 13 foyers de vie, 6 MAS, 4 EANM, 4 EAM, 3 foyers d'hébergement, 3 FAM et 1 établissement d'accueil temporaire), une déficience auditive (35 % : 11 foyers de vie, 3 foyers d'hébergement, 3 EANM, 3 FAM, 2 MAS, 2 EAM et 1 établissement d'accueil temporaire), une déficience motrice (33 % : 8 MAS, 4 foyers de vie, 4 FAM, 3 EAM, 2 établissements d'accueil temporaire, 1 foyers d'hébergement et 1 EANM).
- **Moins d'un tiers des répondants** accueillent des adultes ayant un polyhandicap (31 % : 14 MAS, 3 FAM, 2 EAM, 1 foyer de vie, 1 établissement d'accueil temporaire et 1 foyer d'hébergement), un handicap rare (26 % : 9 MAS, 5 foyers de vie, 1 EANM, 1 foyer d'hébergement, 1 EAM, 1 établissement d'accueil temporaire et 1 FAM), une déficience visuelle (26 % : 7 foyers de vie, 3 MAS, 3 FAM, 2 EANM, 2 EAM, 1 établissement d'accueil temporaire et 1 foyer d'hébergement), une cérébrolésion (21 % : 6 MAS, 2 EAM, 2 foyers de vie, 2 établissements d'accueil temporaire, 1 EANM, 1 foyer d'hébergement et 1 FAM), une déficience métabolique (6 % : 3 foyers de vie, 1 EAM, 1 MAS, 1 établissement d'accueil temporaire et 1 foyer d'hébergement).
- 60 % des répondants du secteur pour adultes accueillent au moins 4 types différents de déficiences (16 foyers de vie, 9 MAS, 4 foyers d'hébergement, 4 EANM, 4 EAM, 4 FAM, 2 établissements d'accueil temporaire).

Figure 68 : Quel(s) type(s) de public(s) votre structure accueille-t-elle en accueil temporaire ?

Déficiences des publics accueillis	Public accompagné			
	Enfants ou adolescents	Adultes	Enfants et adultes	Total
Déficience intellectuelle	54%	79%	100%	76%
Troubles psychiques	46%	67%	100%	64%
TSA et autres TED	69%	63%	100%	64%
Troubles du comportement	54%	56%	100%	56%
Troubles du langage et des apprentissages	46%	47%	100%	48%
Déficience motrice	23%	33%	100%	33%
Polyhandicap	31%	31%	100%	31%
Déficience auditive	8%	35%	100%	31%
Handicap rare	38%	26%	100%	29%
Déficience visuelle	8%	26%	100%	24%
Cérébro-lésions	15%	21%	100%	21%
Déficience métabolique	8%	10%	100%	10%
Tout public	-	6%	100%	6%
Nombre de répondants	13	72	1	86

Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREA I PDL 2024

En vert : plus d'un répondant sur deux concerné.

En jaune : entre un tiers et 50 % des répondants concernés

1.4 Des déficiences qui correspondent à celles des personnes accueillies de manière permanente au sein de l'établissement

Pour plus d'un répondant sur deux (58 %), les déficiences des personnes accueillies temporairement correspondent aux déficiences des personnes accueillies de manière permanente au sein de l'établissement. Pour 36 %, c'est plutôt le cas.

Seuls 2 établissements, dans le secteur pour adultes, indiquent que ce n'est plutôt pas le cas (1 foyer de vie et 1 MAS).

Dans le secteur pour enfants

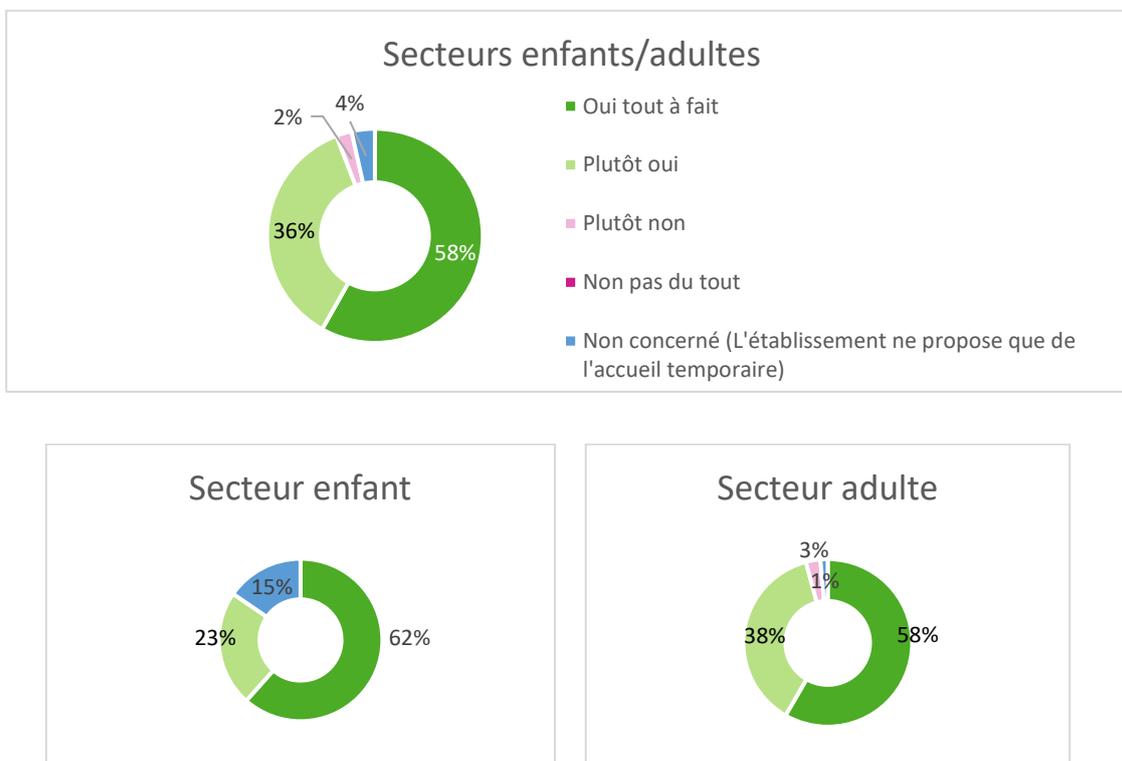
- Pour 62 % des répondants du secteur pour enfants, les types de déficiences des personnes en AT correspondent tout à fait à ceux des personnes accueillies de manière permanente (3 IME, 2 EEAP, 1 DITEP, 1 UEE et 1 établissement d'accueil temporaire).
- Pour 23 %, c'est plutôt le cas (3 IME).

Dans le secteur pour adultes

- Pour 58 % des répondants du secteur pour adultes, les types de déficiences des personnes en AT correspondent tout à fait à ceux des personnes accueillies de manière permanente (10 MAS, 10 foyers de vie, 9 foyers d'hébergement, 6 FAM, 4 EANM et 3 EAM).

- Pour 38 %, c'est plutôt le cas (9 foyers de vie, 6 MAS, 5 foyers d'hébergement, 4 FAM, 1 EANM, 1 EAM et 1 établissement d'accueil temporaire).
- Pour 3 %, ce n'est plutôt pas le cas (1 foyer de vie et 1 MAS).

Figure 69 : Ces types de déficiences correspondent-elles à celles des personnes accompagnées de manière permanente au sein de votre structure ?



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREA PDL 2024

1.5 Des établissements accueillant à la fois des enfants, des adolescents et de jeunes adultes (7 à 20 ans) dans le secteur pour enfants et des personnes de 26 à 59 ans dans le secteur pour adultes

La majorité des répondants accueillent au moins 3 classes d'âge différentes.

Concernant le secteur pour enfants :

- L'ensemble des 13 établissements répondants accueillent des adolescents et jeunes adultes de 15 à 20 ans.
- Une grande majorité (92 %) accueille aussi des jeunes de 7 à 14 ans.
- En revanche, on note une proportion plus faible d'établissements accueillant des enfants de 3 à 6 ans (38 % dont 2 EEAP, 2 IME et 1 établissement d'accueil temporaire) et de moins de 3 ans (15 %, 2 EEAP).
- 15 % des 13 établissements du secteur pour enfants accueillent des jeunes adultes de 20 à 25 ans (1 IME et 1 UEE).

A noter que l'établissement s'adressant à des enfants et des adultes accueille des personnes de moins de 3 ans à 25 ans.

Concernant le secteur pour adultes :

- Presque l'ensemble des 72 répondants accueillent des adultes de 26 à 49 ans (96 %) et de 50 à 59 ans (94 %).
- Une proportion importante d'établissements accueille également de jeunes adultes de 20 à 25 ans (88 %).
- En revanche, on note une proportion plus faible d'établissements accueillant de jeunes adultes de 18 à 20 ans (49 %) : 35 répondants dont 11 foyers de vie, 10 foyers d'hébergement, 7 MAS, 3 FAM, 2 EAM, 2 EANM.
- La proportion d'établissements accueillant des personnes de 60 ans et plus s'élève à 49 % : 35 répondants dont 11 MAS, 8 foyers de vie, 5 foyers d'hébergement, 4 FAM, 3 EANM, 2 EAM, 2 établissements d'accueil temporaire.

Figure 70 : Quelle(s) classe(s) d'âge votre structure accueille-t-elle en accueil temporaire ?



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants, 72 établissements pour adultes et 1 établissement pour enfants et adultes (en Maine et Loire), exploitation CREAI PDL 2024

1.6 65 % des répondants ont accueilli en 2022 des personnes en situation complexe de handicap

65 % des répondants déclarent avoir accueilli des personnes relevant d'une situation complexe de handicap en 2022, représentant 466 personnes au total :

- 56 % répondants ont accueilli 395 personnes en situation complexe en hébergement temporaire ;
- 16 % répondants ont accueilli 71 personnes en situation complexe en accueil temporaire de jour.

Figure 71 : Nombre de personnes présentant une situation complexe de handicap accueillies en 2022 selon le type d'accueil temporaire (hébergement ou accueil de jour) par département

Type d'accueil temporaire	Public accueilli							
	Enfants ou adolescents		Adultes		Enfants et adultes		Total	
	HT	AJ	HT	AJ	HT	AJ	HT	AJ
Loire Atlantique	25	21	27	12			52	33
Maine et Loire	15		40			11	55	11
Mayenne	5	4	6				11	4
Sarthe	2		14	3			16	3
Vendée	6	20	255				261	20
Total	53	45	342	15		11	395	71

Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (6 en Loire Atlantique, 2 en Maine et Loire, 1 en Mayenne, 2 en Sarthe, 2 en Vendée), 72 établissements pour adultes (17 en Loire Atlantique, 23 en Maine et Loire, 6 en Mayenne, 17 en Sarthe, 9 en Vendée) et 1 établissement pour enfants et adultes (en Maine et Loire), exploitation CREA I PDL 2024

Concernant le secteur pour enfants :

L'ensemble des 13 répondants ont accueilli temporairement 98 enfants en situation complexe en 2022 :

- 8 répondants (62 %) ont accueilli 53 enfants en situation complexe en hébergement temporaire : 5 IME, 2 établissements d'accueil temporaire, 1 EEAP ;
- 7 répondants (54 %) ont accueilli 45 enfants en situation complexe en accueil temporaire de jour : 2 IME, 2 DITEP, 1 EEAP, 1 établissement d'accueil temporaire et 1 UEE.

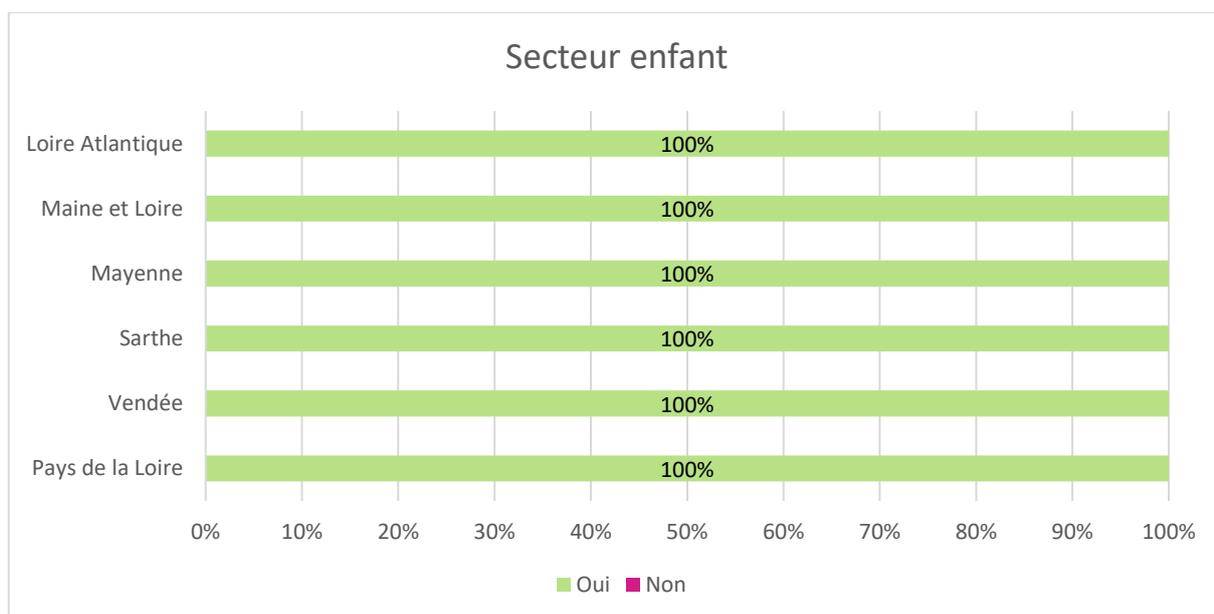
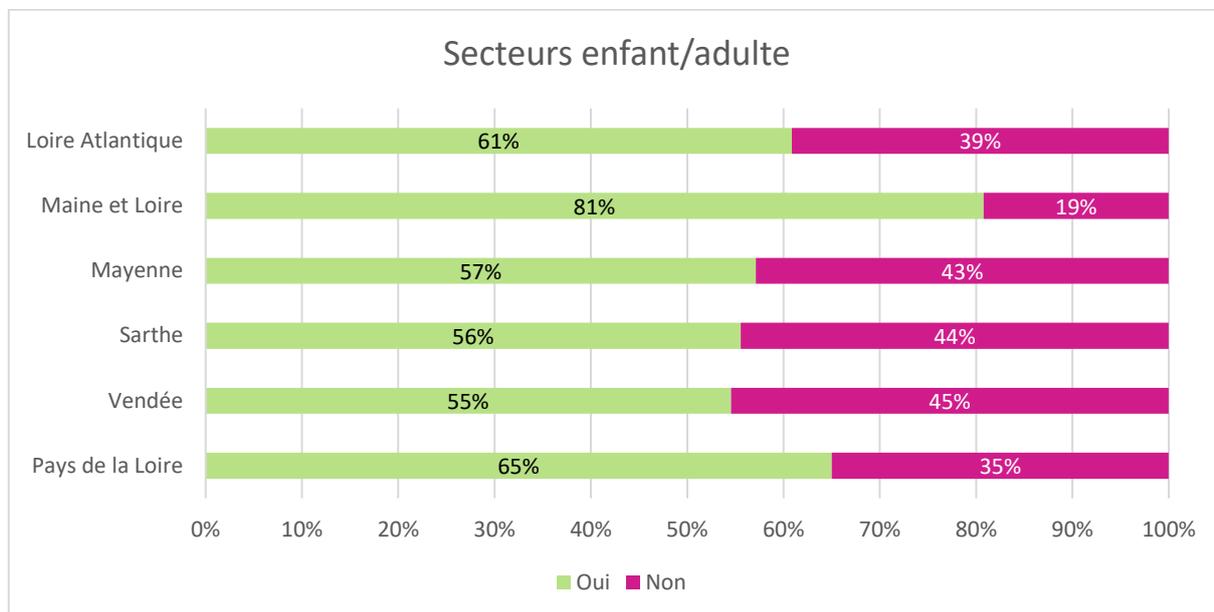
Concernant le secteur pour adultes :

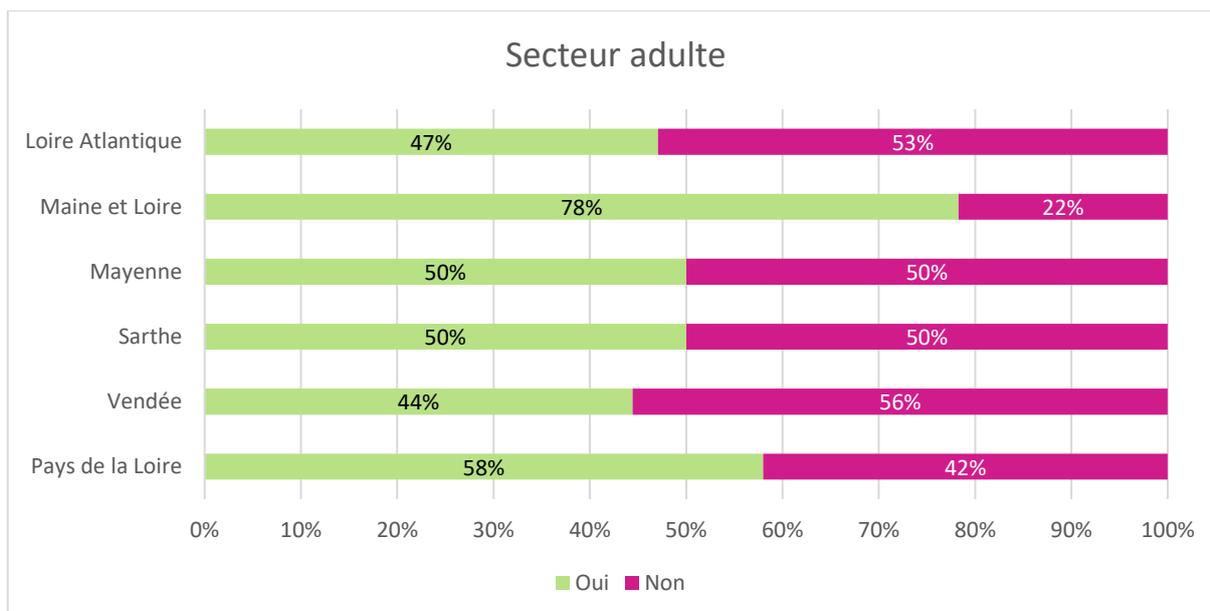
58 % des 72 répondants ont accueilli temporairement 357 personnes en situation complexe en 2022 :

- 40 répondants (56 %) ont accueilli 342 personnes en situation complexe en hébergement temporaire : 15 foyers de vie, 10 MAS, 5 FAM, 5 foyers d'hébergement, 2 EAM, 2 EANM et 2 établissements d'accueil temporaire.
- 6 répondants (8 %) ont accueilli 15 personnes en situation complexe en accueil temporaire de jour : 4 foyers de vie, 1 MAS et 1 EANM.

A noter que l'établissement s'adressant à des enfants et des adultes a accueilli temporairement 11 personnes en situation complexe en 2022.

Figure 72 : En 2022, avez-vous accueilli des personnes présentant des situations complexes ?





Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (6 en Loire Atlantique, 2 en Maine et Loire, 1 en Mayenne, 2 en Sarthe, 2 en Vendée), 72 établissements pour adultes (17 en Loire Atlantique, 23 en Maine et Loire, 6 en Mayenne, 17 en Sarthe, 9 en Vendée) et 1 établissement pour enfants et adultes (en Maine et Loire), exploitation CREAI PDL 2024

1.7 Des personnes accueillies temporairement vivant le plus souvent à domicile

Dans le secteur pour enfants comme pour le secteur pour adultes, les personnes accueillies temporairement vivent fréquemment au domicile. On constate cependant des différences entre les deux secteurs.

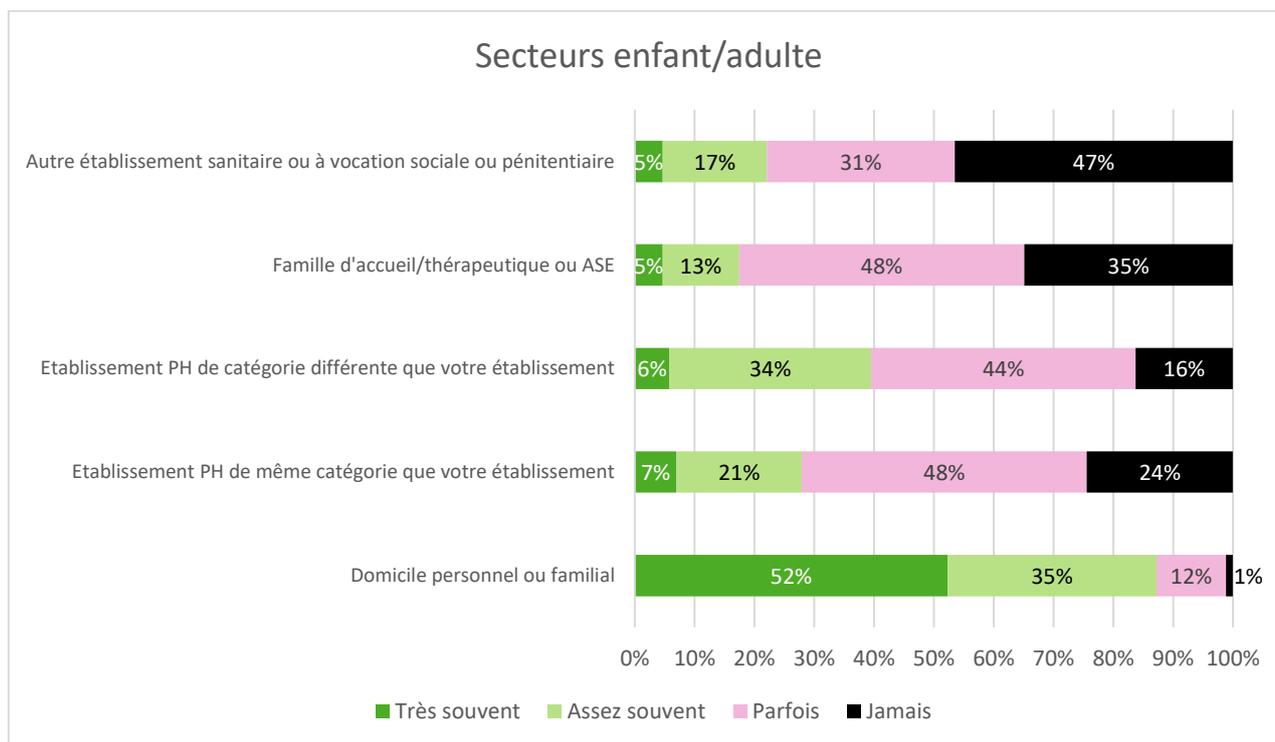
Concernant le secteur pour enfants :

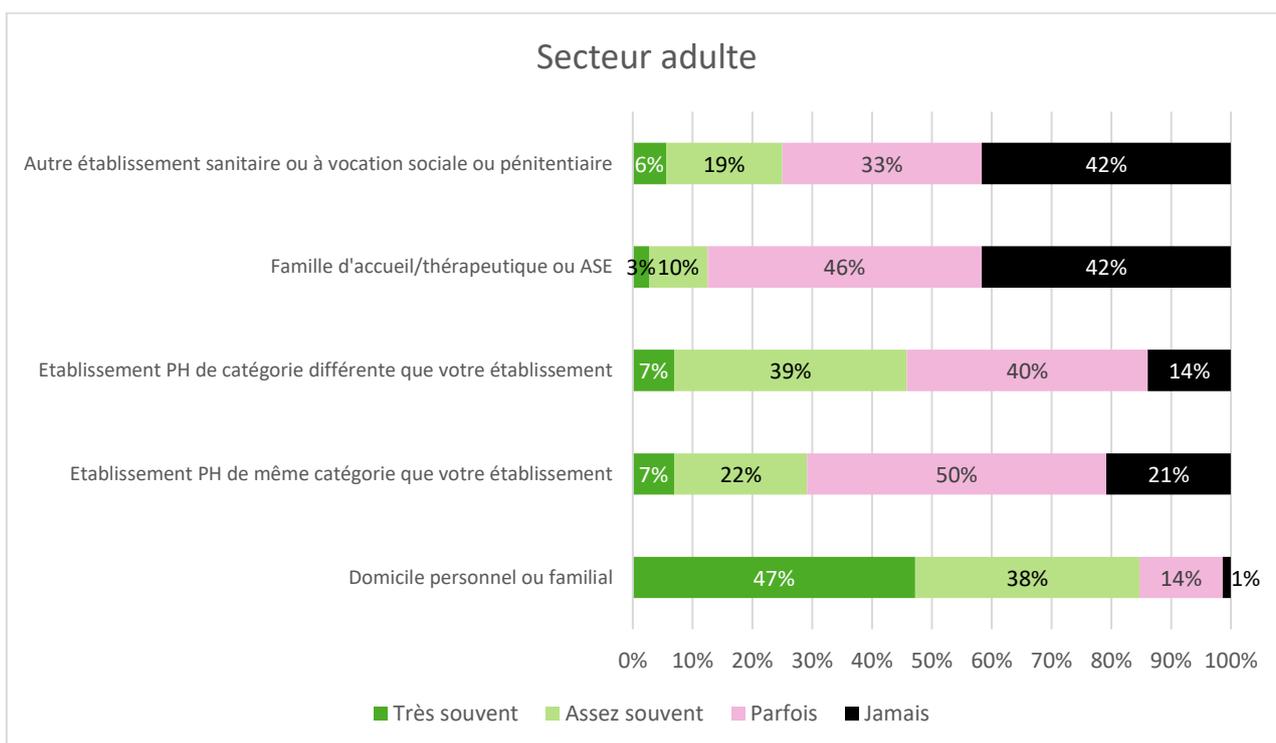
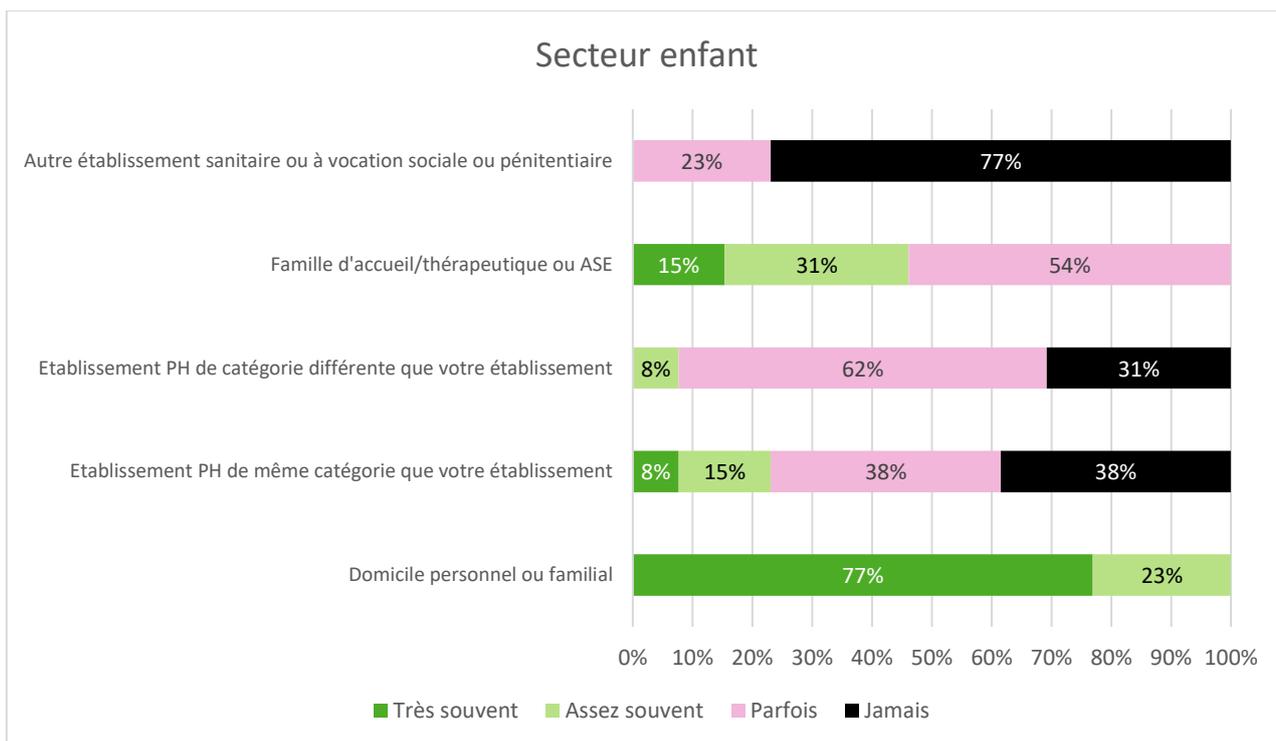
- 77 % des 13 établissements pour enfants indiquent que les enfants accueillis temporairement vivent très souvent à domicile et 23 % assez souvent (47 % très souvent et 38 % assez souvent dans le secteur pour adultes), soit 100 % au total (6 IME, 2 DITEP, 2 EEAP, 2 établissements d'accueil temporaire et 1 UEE).
- Pour 46 % des répondants, les personnes vivent souvent en famille d'accueil/thérapeutique ou sont prise en charge par l'ASE (15 % très souvent et 31 % assez souvent) : il s'agit de 2 DITEP, 2 IME et 2 établissements d'accueil temporaire.
- Seuls 8 % des répondants (1 établissement d'accueil temporaire) déclarent accueillir assez souvent des enfants issus d'un établissement médicosocial d'une catégorie différente de la structure. C'est parfois le cas pour 62 % (5 IME, 1 UEE, 1 DITEP et 1 EEAP) et jamais le cas pour 31 % (1 EEAP, 1 DITEP, 1 établissement d'accueil temporaire et 1 IME).
- Seuls 8 % des répondants (1 EEAP) déclarent accueillir très souvent des enfants issus d'un établissement médicosocial de la même catégorie que leur structure et 15 % assez souvent (1 IME et 1 établissement d'accueil temporaire). C'est parfois le cas pour 38 % (3 IME, 1 DITEP et 1 EEAP) et jamais le cas pour 38 % (2 IME, 1 UEE, 1 établissement d'accueil temporaire et 1 DITEP).
- 23 % des répondants accueillent parfois des enfants issus d'un autre établissement sanitaire ou à vocation sociale (2 IME et 1 EEAP).

Concernant le secteur pour adultes :

- 47 % des 72 établissements pour adultes indiquent que les personnes accueillies temporairement vivent très souvent à domicile et 38 % assez souvent (77 % très souvent et 23 % assez souvent dans le secteur pour enfants), soit 85 % (16 MAS, 14 foyers de vie, 13 foyers d'hébergement, 8 FAM, 5 EANM, 3 EAM et 2 établissements d'accueil temporaire). 11 établissements n'accueillent que parfois, voire jamais de personnes vivant à domicile (6 foyers de vie, 2 FAM, 1 MAS, 1 EAM et 1 foyer d'hébergement). Ces structures accueillent plutôt des personnes issues d'établissements médico-sociaux et/ou d'établissements sanitaires.
- Pour 39 % des répondants, les personnes proviennent assez souvent d'un autre établissement médicosocial d'une catégorie différente de celle où se déroule l'accueil temporaire et très souvent pour 7 % des répondants, soit 48 % au total (10 foyers de vie, 8 foyers d'hébergement, 6 FAM, 4 MAS, 3 EAM, 1 établissement d'accueil temporaire, 1 EANM).
- Pour 22 % des répondants, les personnes proviennent assez souvent d'un autre établissement médicosocial de la même catégorie de structure où se déroule l'accueil temporaire et très souvent pour 7 % des répondants, soit 29 % au total (7 foyers de vie, 4 MAS, 3 foyers d'hébergement, 2 EANM, 2 établissements d'accueil temporaire, 2 FAM et 1 EAM).
- 25 % des répondants accueillent souvent des personnes issus d'un autre établissement sanitaire ou à vocation sociale (7 foyers de vie, 5 FAM, 4 MAS, 1 EAM et 1 EANM).

Figure 73 : Lieu de résidence des personnes accueillies temporairement





Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants, 72 établissements pour adultes et 1 établissement pour enfants et adultes, exploitation CREAI PDL 2024

2/ Des difficultés pour accueillir certains publics

2.1 Des difficultés à accueillir certains publics, notamment présentant des troubles du comportement, des troubles psychiques, des TSA ou ayant des besoins d'accompagnement trop importants

Dans l'enquête en ligne, les répondants ont été interrogés sur les éventuelles difficultés à accueillir certains publics. Ils ont cité¹⁰ les caractéristiques suivantes :

- Les **troubles du comportement** (26 répondants) ;
- Les **troubles psychiques ou psychiatriques** (21 répondants) ;
- Les **troubles du spectre autistique** (13 répondants) ;
- Le manque d'**autonomie**, un besoin d'encadrement important (13 répondants) ;
- Des **besoins importants en matière de santé et/ou de surveillance médicale** (10 répondants) ;
- Les **déficiences motrices ou polyhandicap** (7 répondants).

Les répondants ayant renseigné la question mettent principalement en lumière :

- L'inadéquation des locaux pour l'accueil de certains publics (notamment troubles du comportement, TSA, personnes à mobilité réduite) ;
- L'inadéquation du plateau technique (notamment pour les besoins médicaux) ;
- Le manque de professionnels ne permettant pas d'assurer un taux d'encadrement suffisant pour les personnes ayant besoin d'un accompagnement individuel renforcé ;
- La compatibilité de certains profils avec le reste du collectif ;
- Le manque de formation des professionnels à certaines déficiences.



« Difficulté avec les troubles du comportement trop prononcés qui mettent à mal les résidents déjà présents depuis de longues années » (**MAS**).



« Nous ne pouvons pas accueillir de personnes à mobilité réduite car notre établissement n'est pas du tout accessible » (**foyer d'hébergement**).



« Lorsque le niveau de déficience intellectuelle ou troubles associés majorent les besoins avec nécessité d'accompagnement en individuel uniquement » (**IME**).



« Établissement dont la taille, l'architecture et l'organisation ne sont pas adaptées aux personnes souffrant de pathologies psychiatriques. Coordonner nos réponses avec celles proposées par le secteur psychiatrique est souvent difficile, peu de possibilité "d'aller-retour" entre nos différents établissements » (**FAM**).



« La difficulté majeure reste que nous ne sommes pas en mesure de répondre aux personnes ayant un besoin de soins infirmiers la nuit. De plus, nous ne pouvons pas accueillir simultanément plusieurs personnes ayant une gastrostomie au regard de la charge de soins des résidents permanents » (**MAS**).

¹⁰ Il s'agissait d'une question ouverte que tous les répondants n'ont pas renseigné.

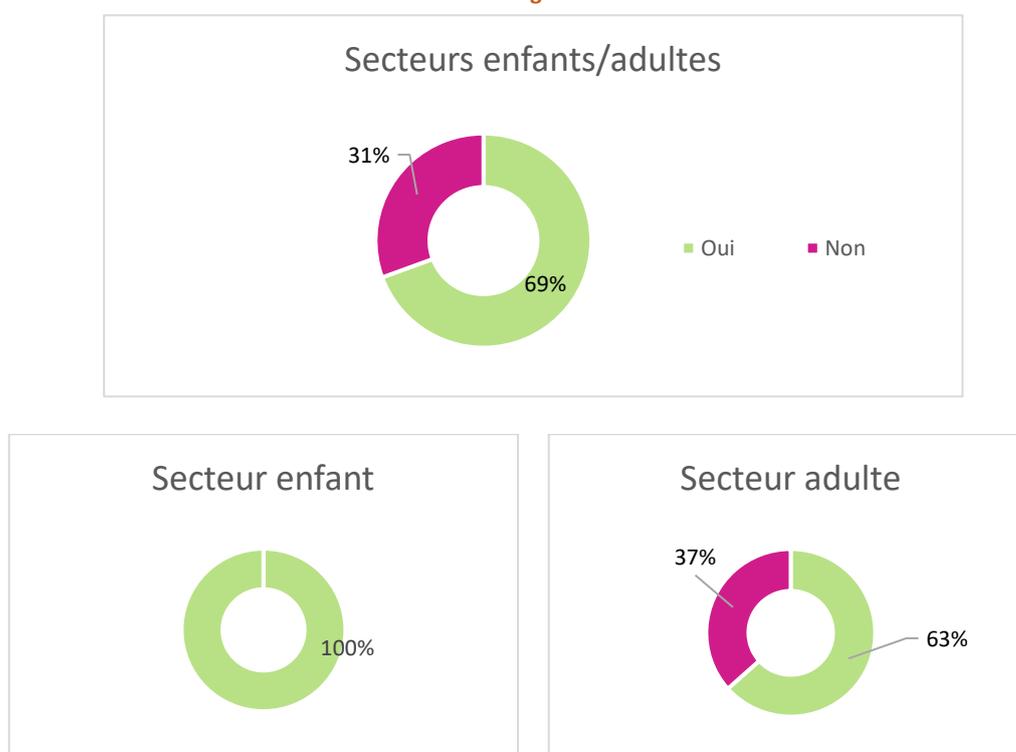


« Des enfants avec des troubles du comportement importants qui mettraient en péril la cohabitation avec des enfants polyhandicapés fragiles et médicalisés. Pour ces profils, pas de lieu de repli autre que la chambre. Les chambres de l'établissement ne ferment pas à clé » **(EEAP)**.

2.2 Une majorité de répondants accueillent des personnes avec des besoins et attentes hétérogènes

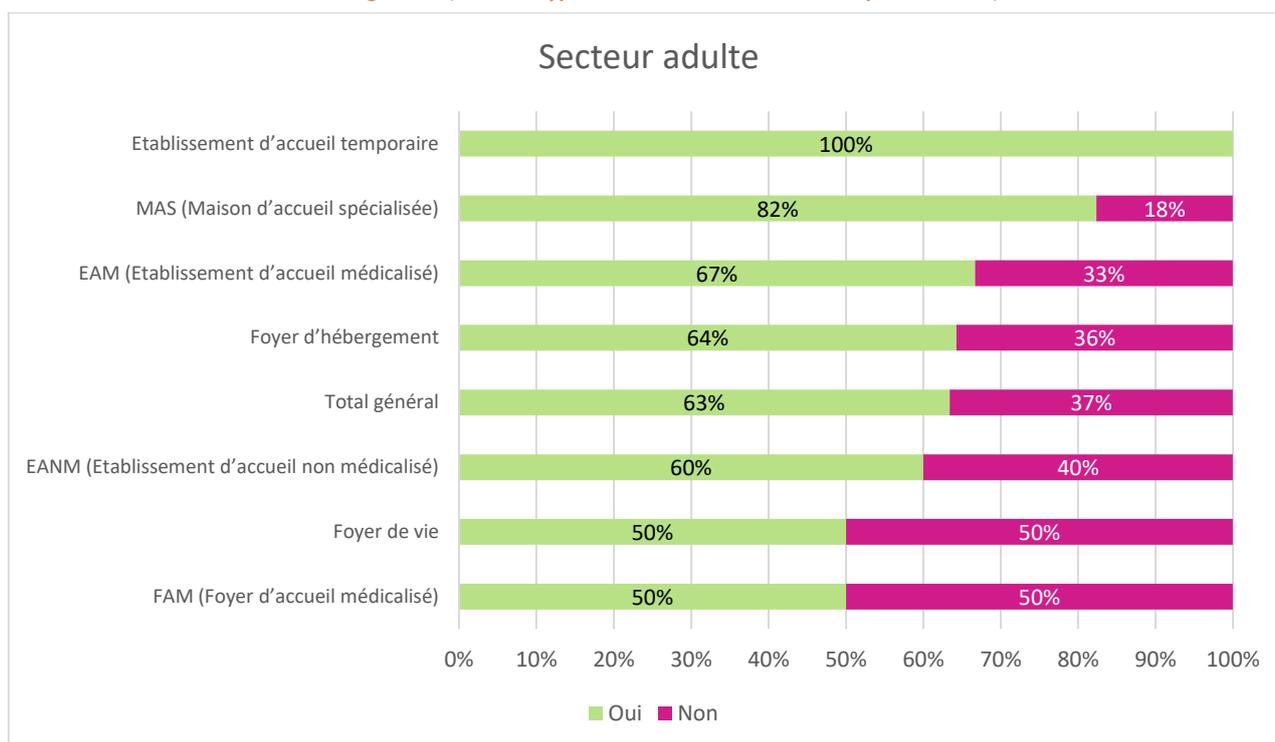
Près de 69 % des répondants déclarent que les personnes accueillies temporairement sur une même période présentent des besoins et des attentes hétérogènes (100 % dans le secteur pour enfants, 63 % dans le secteur pour adultes).

Figure 74 : Les personnes accueillies temporairement sur une même période présentent-elles des besoins et des attentes hétérogènes ?



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREAI PDL 2024

Figure 75 : Les personnes accueillies temporairement sur une même période présentent-elles des besoins et des attentes hétérogènes ? (Selon le type d'établissement du secteur pour adultes)



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 72 établissements pour adultes, exploitation CREA I PDL 2024

2.3 L'hétérogénéité des besoins et attentes peut constituer une difficulté pour 81 % des répondants concernés

81 % des 59 répondants concernés par l'accueil sur une même période de personnes aux besoins et attentes hétérogènes déclarent que cela peut constituer une difficulté :

- 42 % signalent des difficultés modérées ;
- 36 % des difficultés significatives ;
- 3 % des difficultés importantes et chroniques ;
- 19 % ne signalent que peu, voire aucune difficulté.

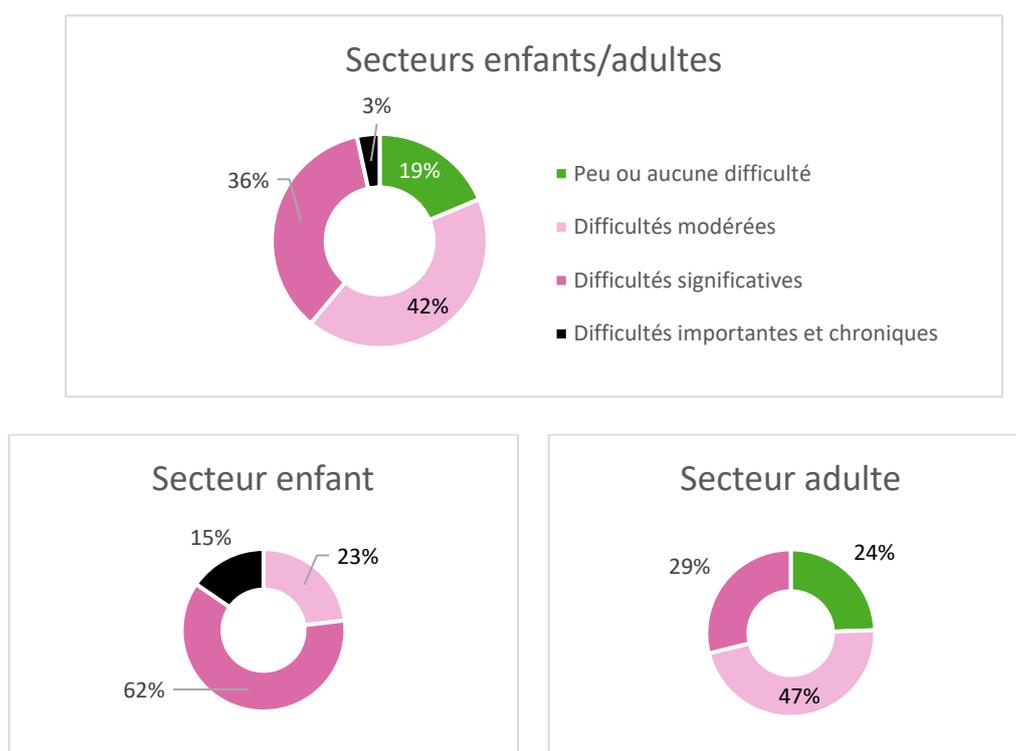
Concernant le secteur pour enfants :

- Parmi les 13 répondants concernés, 15 % signalent des difficultés importantes et chroniques : il s'agit de 2 IME.
- 62 % signalent des difficultés significatives : 8 établissements dont 4 IME, 2 établissements d'accueil temporaire, 1 DITEP et 1 EEAP.
- 23 % signalent des difficultés modérées : 3 établissements dont 1 DITEP, 1 EEAP et 1 UEE.

Concernant le secteur pour adultes :

- Parmi les 45 répondants concernés, 29 % signalent des difficultés significatives : 13 établissements dont 5 MAS, 4 foyers de vie, 2 FAM et 2 établissements d'accueil temporaire.
- 47 % signalent des difficultés modérées : 21 établissements dont 6 MAS, 5 foyers de vie, 5 foyers d'hébergement, 2 FAM, 2 EANM et 1 EAM
- 24 % déclarent ne rencontrer que peu, voire aucune difficulté : 11 établissements dont 3 MAS, 4 foyers d'hébergement, 1 foyer de vie, 1 FAM, 1 EAM et 1 EANM.

Figure 76 : Si oui, cette hétérogénéité des besoins et des attentes des publics accueillis temporairement sur une même période constitue-t-elle une difficulté ?



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 59 accueillent des personnes aux besoins et attentes hétérogènes (13 établissements pour enfants, 45 établissements pour adultes et 1 établissement pour enfants et adultes), exploitation CREA I PDL 2024

2.4 Au sujet de l'accompagnement de personnes présentant des situations complexes de handicap

Pour 41 % des répondants, les sollicitations reçues concernent souvent des situations complexes

41 % des répondants déclarent que les sollicitations qu'ils reçoivent pour de l'accueil temporaire concernent souvent des personnes relevant d'une situation complexe (c'est-à-dire requérant une diversité d'intervenants issus de différents champs et un accompagnement continu) : 12 % très souvent et 29 % assez souvent.

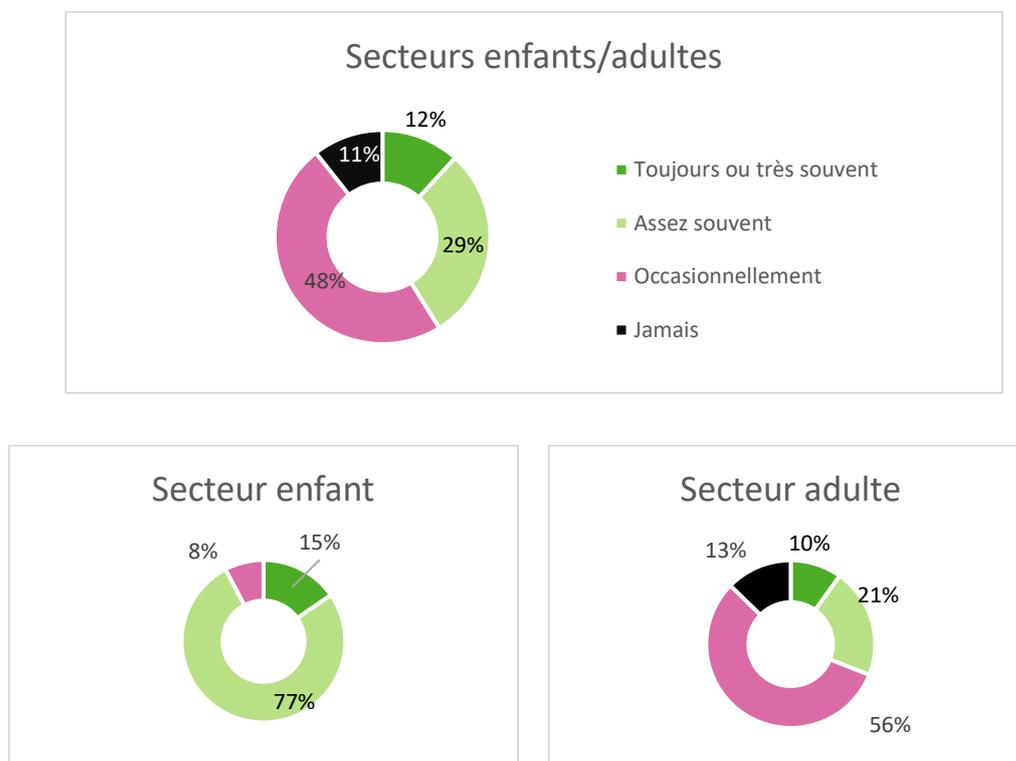
Concernant le secteur pour enfants :

- 15 % des 13 répondants indiquent que les sollicitations concernent très souvent des situations complexes : il s'agit de 2 établissements dont 1 EEAP et 1 IME.
- Pour 77 %, il s'agit assez souvent de situations complexes : 10 établissements dont 5 IME, 2 DITEP, 1 EEAP, 1 établissement d'accueil temporaire et 1 UEE.
- Pour 8 %, les situations complexes sont occasionnelles parmi les sollicitations reçues : 1 établissement d'accueil temporaire.

Concernant le secteur pour adultes :

- 10 % des 72 répondants indiquent que les sollicitations concernent très souvent des situations complexes : il s'agit de 7 établissements dont 4 MAS, 1 EAM, 1 EANM et 1 FAM.
- Pour 21 %, il s'agit assez souvent de situations complexes : 15 établissements dont 6 foyers de vie, 5 MAS, 3 FAM et 1 foyer d'hébergement.
- Pour 56 %, les situations complexes sont occasionnelles parmi les sollicitations reçues : 40 établissements dont 13 foyers de vie, 8 foyers d'hébergement, 7 MAS, 6 FAM, 3 EANM, 2 établissements d'accueil temporaire et 1 EAM.
- 9 répondants ne sont jamais sollicités pour des situations complexes : 5 foyers d'hébergement, 1 MAS, 1 EAM, 1 EANM et 1 foyer de vie.

Figure 77 : Les personnes sollicitant un accueil temporaire au sein de votre structure présentent-elles des situations complexes, c'est-à-dire requérant une diversité d'intervenants issus de différents champs et un accompagnement continu ?



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREAI PDL 2024

Pour 25 % des répondants, la complexité de la situation peut souvent constituer un motif de refus

25 % des répondants déclarent que lorsque leur structure est sollicitée par une personne relevant d'une situation complexe, la complexité peut souvent constituer un motif de refus : 6 % toujours et 19 % assez souvent.

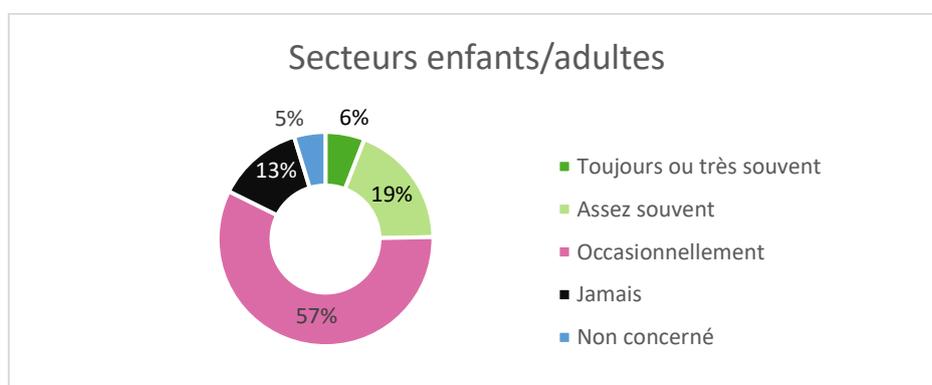
Concernant le secteur pour enfants :

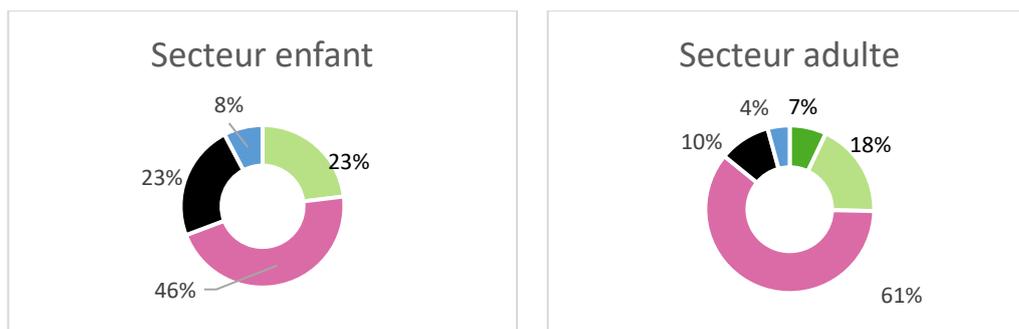
- 23 % des 13 répondants déclarent que la complexité est assez souvent motif de refus lorsque la sollicitation concerne une situation complexe : 3 IME.
- Pour 46 %, c'est occasionnellement un motif de refus : 6 établissements dont 2 établissements d'accueil temporaire, 2 EEAP, 1 IME et 1 DITEP.
- Pour 23 %, la complexité n'est jamais un motif de refus : 3 établissements dont 2 IME et 1 UEE.
- Un établissement (DITEP) se déclare non concerné par ce type de demandes.

Concernant le secteur pour adultes :

- 7 % des 72 répondants déclarent que la complexité est très souvent motif de refus lorsque la sollicitation concerne une situation complexe : 5 établissements dont 3 MAS, 1 foyer de vie et 1 foyer d'hébergement.
- Pour 18 %, c'est assez souvent le cas : 13 établissements dont 6 foyers de vie, 3 foyers d'hébergement, 2 FAM, 1 EANM et 1 EAM.
- Pour 61 %, c'est occasionnellement le cas : 43 établissements dont 12 foyers de vie, 11 MAS, 8 FAM, 7 foyers d'hébergement, 2 EANM, 2 établissements d'accueil temporaire et 1 EAM.
- Pour 10 %, la complexité n'est jamais un motif de refus : 7 établissements dont 3 MAS, 2 foyers d'hébergement, 1 foyer de vie et 1 EANM.
- Trois établissements se déclarent non concernés par ce type de demandes : 1 foyer d'hébergement, 1 EANM et 1 EAM.

Figure 78 : Lorsque votre structure est sollicitée pour ce type de demande, la complexité de la situation peut-elle constituer un motif de refus ?





Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREA PDL 2024

79 % des répondants signalent des difficultés pour accompagner en accueil temporaire les personnes en situation complexe

69 %¹¹ des répondants estiment qu'il est plutôt difficile d'accompagner des personnes en situation complexe en accueil temporaire et 10 % très difficile¹², soit 79 % au total. Seuls 7 % jugent cet accompagnement plutôt facile.

Concernant le secteur pour enfants :

- 77 % estiment cet accompagnement plutôt difficile : 10 établissements dont 5 IME, 2 DITEP, 1 EEAP, 1 établissement d'accueil temporaire et 1 UEE.
- 15 % l'estiment très difficile : 1 EEAP et 1 IME.

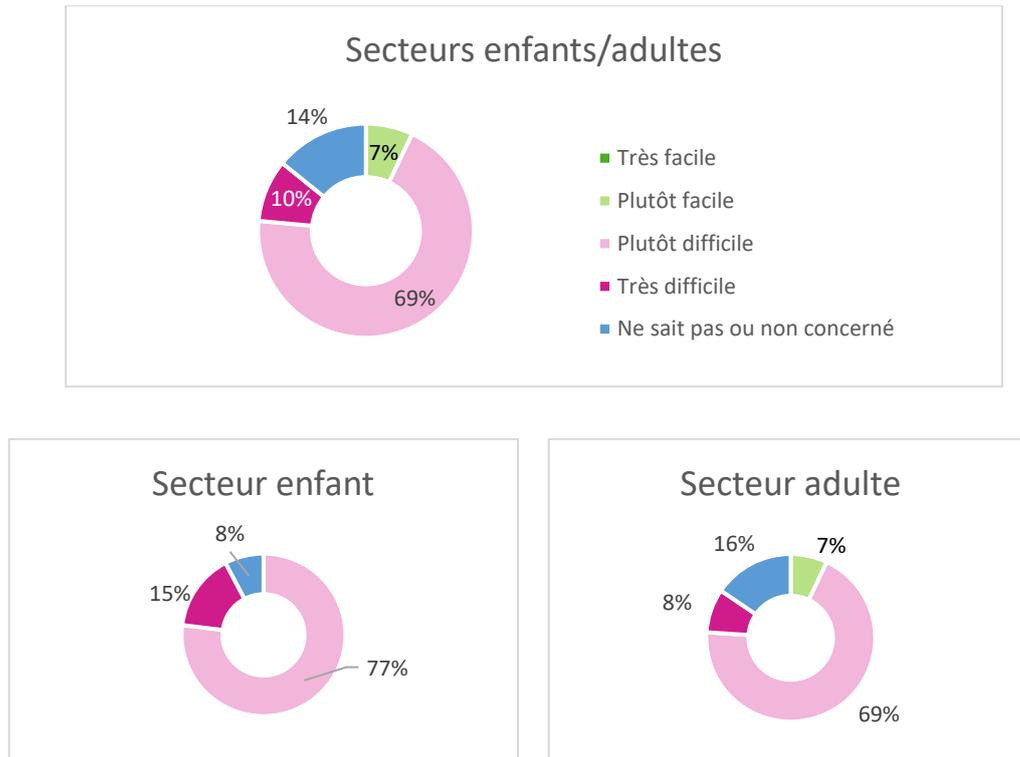
Concernant le secteur pour adultes :

- 69 % estiment cet accompagnement plutôt difficile : 49 établissements dont 16 foyers de vie, 11 MAS, 9 foyers d'hébergement, 8 FAM, 2 EAM, 2 EANM et 1 établissement d'accueil temporaire.
- 8 % l'estiment très difficile : 6 établissements dont 2 MAS, 2 FAM et 2 foyers de vie.
- 7 % estiment cet accompagnement plutôt facile : 5 établissements dont 2 MAS, 1 EANM, 1 foyer de vie et 1 foyer d'hébergement.

¹¹ A noter que ce chiffre s'élève à 78 % si l'on ne prend en compte que les établissements ayant accueilli des personnes relevant d'une situation complexe en accueil temporaire en 2022.

¹² 11 % si l'on ne prend en compte que les établissements ayant accueilli des personnes relevant d'une situation complexe en accueil temporaire en 2022.

Figure 79 : Généralement, l'accompagnement des personnes en situation complexe en accueil temporaire est...



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREAI PDL 2024

28 répondants se sont exprimés sur l'accueil temporaire des personnes en situation complexe. Parmi les difficultés mentionnées figurent :

- Le niveau de dépendance des personnes, par exemple pour les gestes du quotidien, qui requiert un taux d'encadrement que ne peut assurer la structure.
- Le temps nécessaire pour assurer un travail de coordination avec les partenaires, indispensable dans ce type de situation.
- La situation médicale qui peut être difficile à gérer, le manque de personnel soignant.
- Le manque d'équipement (assistance respiratoire, lits médicalisés...).
- La présence de troubles psychiques non stabilisés, de troubles du comportement, de comportements violents.
- Le manque d'information sur l'accompagnement nécessaire, sur le profil et les besoins de la personne, notamment lorsqu'il s'agit de situations d'accueil d'urgence.
- Des impacts sur les personnes accueillies de manière permanente.

”

« Les situations complexes nécessitent souvent un travail de coordination important et un accompagnement continu générant un taux d'encadrement plus conséquent » **(MAS)**.

”

« Troubles du comportement qui peuvent mettre en difficulté la prise en charge. Cela perturbe la dynamique du groupe qui peut avoir peur » **(foyer de vie)**.

”

« Difficile car résident pas toujours volontaire, ne correspond pas toujours aux problématiques des autres résidents. Demande un accompagnement spécifique et nous n'avons pas forcément les ressources ou savoir-faire en interne » **(EAM)**.

”

« Le refus éventuel d'un accueil n'est pas en lien avec la situation de la personne, mais plutôt du fait de ses besoins spécifiques et des limites de l'établissement » **(FAM)**.

”

« L'accueil temporaire des personnes présentant des situations complexes demande un grand niveau de coordination avec des partenaires variés : IME, hôpital de jour, RAPT, etc. Cela permet de garantir une continuité d'accompagnement. C'est cet aspect qui prend le plus de temps, plus que l'accueil du jeune en lui-même » **(IME)**.

Certains établissements, notamment ceux qualifiant l'accompagnement des personnes en situation complexe de plutôt facile, ont également commenté leur réponse. Parmi les éléments facilitants, on retrouve :

- La présence d'un plateau technique médicalisé ;
- La présence d'une équipe pluridisciplinaire ;
- La formation, la montée en compétences des professionnels sur les besoins spécifiques ;
- L'implication de l'équipe dans l'accueil des personnes en situation complexe ;
- Le travail en amont avec la structure d'origine et l'ensemble des partenaires, dont des dispositifs exerçant une fonction ressource (exemple : équipe relais handicap rare PRIOR) ;
- Le temps pris pour préparer l'accueil (en interne, avec la personne, avec les partenaires) et pour assurer le suivi tout au long de l'accueil ;
- Un aménagement du calendrier d'accueil pour faciliter la cohabitation avec les autres personnes accueillies.

”

« Les personnes accueillies dans le cadre de situations complexes au sein de l'établissement ont été accueillies de façon régulière au cours de l'année. La préparation du premier accueil demande un temps de préparation conséquent, ce temps passe par des concertations avec les partenaires concernés (intervenants à domicile, aidants, médecin psychiatre, personne concernée, équipe qui accueille...), des visites, des temps d'immersions. Des ajustements et une réflexion collective continue est maintenue afin de faciliter les accueils. On souligne l'intérêt de dispositifs tel que le PRIOR par exemple qui peut venir en appui de l'équipe sur une question précise. » **(MAS)**.

”

« Riche d'un réseau dense de partenaires, nous nous appuyons sur ces derniers pour assurer l'accompagnement de la personne dans sa globalité » **(foyer d'hébergement)**.

”

« L'accueil est facilité par la présence d'une équipe pluridisciplinaire et la montée en compétences de la moitié des effectifs sur des besoins spécifiques (ex : formation aspiration endotrachéale/ évaluation de la douleur du sujet polyhandicapé) » **(IME)**.

2.5 Au sujet de l'accompagnement de personnes présentant des situations critiques, du fait de l'absence d'accompagnement ou des solutions d'accueil très partielles

33 % des répondants déclarent que les sollicitations qu'ils reçoivent pour de l'accueil temporaire concernent souvent des personnes relevant d'une situation critique (du fait de l'absence d'accompagnement ou solutions très partielles d'accueil) : 4 % très souvent et 29 % assez souvent.

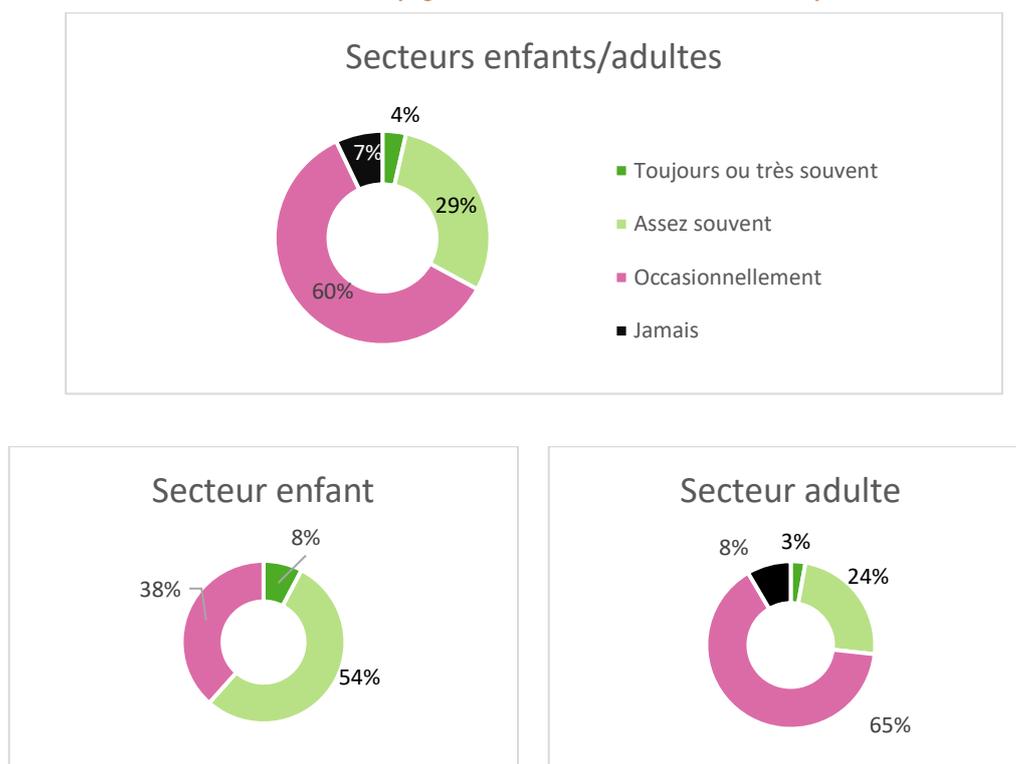
Concernant le secteur pour enfants :

- 8 % des 13 répondants indiquent que les sollicitations concernent très souvent des situations critiques : il s'agit d'un IME.
- Pour 54 %, il s'agit assez souvent de situations critiques : 7 établissements dont 4 IME, 1 DITEP, 1 EEAP et 1 UEE.
- Pour 38 %, les situations critiques sont occasionnelles parmi les sollicitations reçues : 2 établissements d'accueil temporaire, 1 EEAP, 1 DITEP et 1 IME.

Concernant le secteur pour adultes :

- 3 % des 72 répondants indiquent que les sollicitations concernent très souvent des situations critiques : il s'agit d'une MAS et d'un foyer de vie.
- Pour 24 %, il s'agit assez souvent de situations critiques : 17 établissements dont 6 MAS, 5 foyers de vie, 3 FAM, 1 foyer d'hébergement, 1 EAM et 1 EANM.
- Pour 65 %, les situations critiques sont occasionnelles parmi les sollicitations reçues : 46 établissements dont 13 foyers de vie, 10 foyers d'hébergement, 9 MAS, 6 FAM, 4 EANM, 2 EAM, 2 établissements d'accueil temporaire.
- Enfin, 8 % déclarent ne jamais être sollicités pour ce type de demande : 6 établissements dont 3 foyers d'hébergement, 1 FAM, 1 MAS et 1 foyer de vie.

Figure 80 : Les personnes sollicitant un accueil temporaire au sein de votre structure présentent-elles des situations critiques, du fait de l'absence d'accompagnement ou de solutions d'accueil très partielles ?



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREAI PDL 2024

40 répondants se sont exprimés sur l'accueil temporaire des personnes en situation critique. Parmi les difficultés mentionnées :

- L'accueil temporaire proposé constitue souvent une solution partielle et provisoire, dans l'attente d'une place en accueil permanent.
- Difficulté concernant la priorisation à effectuer parmi toutes les situations critiques.
- Frustration pour les personnes et les aidants causée par la non-pérennisation des accueils temporaires pour ces situations.
- Des situations qui nécessitent une coordination des services et des établissements, pour permettre le maintien de la situation, dans l'attente d'une solution plus pérenne.
- Ces situations nécessitent un accompagnement renforcé, dans un contexte de pénurie de personnel.
- Des situations qui revêtent souvent un caractère d'urgence.
- Ces situations nécessitent l'obtention en amont d'informations précises (ce qui n'est pas toujours possible), une observation précise des besoins lors de l'accueil du fait souvent d'une méconnaissance de la situation pour la structure d'accueil.
- Absence d'accompagnement à la préparation du séjour et de relais en sortie.
- Pas ou peu d'interlocuteurs à contacter en cas de difficulté lors de l'accueil.
- Difficulté à accueillir plusieurs personnes en situation critique en même temps et sur un même site.

Plusieurs répondants ont indiqué que les séjours d'accueil temporaire permettaient aux personnes, dans certaines de ces situations, de bénéficier d'une solution partielle d'accueil en établissement, notamment lorsque le maintien à domicile devenait inadapté.

De nombreux répondants soulignent néanmoins le caractère insuffisant et provisoire de l'accueil temporaire lorsque la personne est dans l'attente d'un accueil permanent. Il s'agit d'une réponse partielle à un besoin de stabilisation, rappellent-ils.

”

« Souvent l'accueil temporaire, notamment de jour, permet de remettre un pied à l'étrier d'une structuration et la possibilité d'accéder à un temps de scolarisation ou dans un ESMS » **(établissement d'accueil temporaire).**

”

« Très souvent il s'agit d'élèves en passe d'être déscolarisés ou dans l'attente d'une place en ESMS. Nous avons aussi beaucoup de situations de SESSAD ayant besoin d'un accueil plus soutenu sur l'accueil de jour sur l'ITEP » **(DITEP).**

”

« La pénurie de personnel ne permet pas, à l'heure actuelle, d'accueillir ces personnes » **(MAS).**

”

« De plus en plus de demandes de personnes sans solutions. Il est donc important de travailler en lien avec les différents dispositifs (Communauté 360...) » **(foyer de vie).**

”

« Il peut nous arriver d'accueillir des résidents qui ne peuvent plus rester à domicile suite au décès de l'aidant et se retrouve à "voyager" dans plusieurs structures » **(établissement d'accueil temporaire).**

Quelques répondants ont parfois précisé des éléments concernant les profils des personnes concernées par une situation critique :

- Personnes en attente d'un accueil permanent en ESMS ;
- Personnes avec des troubles psychiques importants mais sans suivi psychiatrique ;
- Personnes avec des troubles non stabilisés, avec un risque de passage à l'acte ;
- Jeunes sortants de l'ASE avec peu d'acquis en termes d'autonomie ;
- Personnes accueillies suite à des GOS, personnes identifiées dans le cadre de la RAPT ;
- Personnes pour qui le domicile est devenu inadapté (par exemple du fait du décès de l'aidant) ;
- Elèves sur le point d'être déscolarisés ;
- Des situations qui ne font pas partie du dispositif RAPT mais qui sont en grandes difficultés au domicile.

Plusieurs établissements soulignent l'épuisement des familles lorsqu'il s'agit de situations critiques. Un répondant explique que dans ce type de situations, un accompagnement psychologique des aidants est proposé par la psychologue du service.

Points-clés de l'enquête par entretien auprès d'établissements proposant de l'AT :

- Quelques établissements répondants ont évoqué ces situations de personnes sans solution d'accompagnement, y compris des enfants très partiellement voire non scolarisés. C'est notamment le cas d'une UAT dédiée à l'accueil temporaire d'enfants présentant des TSA, qui explique que l'AT permet dans ces cas de figure à l'enfant de « *remettre le pied à l'étrier* », dans un petit collectif et sur des temps courts. Pour les familles concernées, **l'AT n'est pas une solution suffisante**, rappelle ce répondant. Mais c'est « *une première marche* », **un tremplin qui peut permettre de préparer l'enfant à une admission permanente dans un établissement**. C'est aussi leur **offrir du répit** et permettre à ces familles de « *moins subir la scolarisation très, très partielle de leur enfant* » poursuit le répondant.

3/ Des spécificités de l'accueil temporaire en fonction des publics et des parcours

L'accueil temporaire exige des professionnels qu'ils fassent « *le grand écart* » explique un répondant lors des entretiens auprès des établissements médico-sociaux, tant les **situations peuvent être variées**. Une personne peut recourir à de l'accueil temporaire pour des vacances, pour tester un établissement, pour préparer une admission, pour soutenir son maintien à domicile... C'est aussi parfois un choix par défaut, pour soulager un aidant ou parce que les choses ne se passent pas bien dans l'établissement où elle réside. L'accueil temporaire est fréquemment décrit dans les enquêtes comme **un levier au service des parcours, à condition d'être mobilisé à temps**. Il peut permettre de sortir du clivage de l'institution versus le domicile, expliquent plusieurs répondants, en **offrant davantage de modularité dans les modalités d'accompagnement proposées**. Cela signifie qu'au sein d'un même établissement, les professionnels sont amenés à **accueillir temporairement une grande pluralité de profils**, avec des projets qui peuvent être très différents les uns des autres.

Dans cette section, on s'intéresse ainsi aux principaux profils évoqués dans les enquêtes menées auprès des structures, des aidants et des partenaires, pour mieux comprendre selon les publics :

- Comment l'accueil temporaire s'inscrit dans le parcours des personnes ;
- Les éventuelles spécificités de l'accueil temporaire selon les profils ;
- Les difficultés soulevées par les professionnels et/ou les aidants propres à l'accueil de certains publics.

3.1 Concernant l'accueil d'adultes provenant d'autres structures médico-sociales

Points-clés de l'enquête par entretien auprès d'établissements proposant de l'AT :

- Lorsque des adultes provenant d'autres établissements médico-sociaux sont accueillis en AT, il peut s'agir pour eux d'un **temps de vacances, afin de sortir de leur quotidien et du collectif au sein duquel ils vivent, de se ressourcer** aussi. Notons par exemple l'un des foyers de vie interrogés, dédié à l'accueil de personnes de plus de 45 ans : les résidents d'autres foyers de vie qui viennent y réaliser de l'accueil temporaire y trouve une forme de repos au sein d'un collectif souvent plus calme, moins bruyant que celui de leur établissement d'origine, qui accueille aussi des adultes plus jeunes. Dans ces cas de figure, il n'y a pas de projet d'intégrer la structure de manière permanente. On notera néanmoins que plusieurs répondants alertent dans les entretiens sur le fait que **ces AT pour motifs de vacances sont de moins en moins proposés par les établissements**, au profit parfois d'autres profils comme les personnes vivant à domicile.

- Certains adultes peuvent être accueillis en AT dans le cadre d'un **séjour de rupture, pour permettre un temps de répit aux professionnels de leur établissement d'origine**. C'est notamment le cas lorsqu'il s'agit de personnes présentant des troubles du comportement.
- C'est aussi parfois un résident d'une unité voisine, au sein d'une même structure, **dont la situation s'est dégradée ou dont le comportement a changé, qui vient faire de l'accueil temporaire dans une autre unité pour observer les éventuels changements**. Le fait de changer d'environnement peut aussi permettre à l'équipe de « souffler ».
- Certains adultes vivant dans un autre établissement médico-social peuvent parfois être accueillis temporairement afin de réaliser **un séjour d'observation ou pour préparer une admission dans un nouvel établissement**. Dans les entretiens, les répondants évoquent par exemple le cas de personnes accueillies en FAM, qui ont obtenu (ou pour qui est envisagé) une orientation MAS et qui viennent faire des essais en AT dans une MAS. Le bilan du séjour d'accueil temporaire peut ainsi permettre de **compléter l'évaluation de la situation de la personne**, éventuellement de soutenir aussi l'orientation vers un certain type d'établissement.
- Dans d'autres cas, l'accueil temporaire est **utilisé dans l'attente d'une place permanente** : par exemple lorsqu'une personne vieillissante vivant en FAM voit son autonomie se fragiliser fortement, que son état de santé se dégrade et qu'une réorientation vers une MAS est en cours.

3.2 Concernant l'accueil temporaire de jeunes adultes accompagnés par une structure médico-sociale pour enfants ou par la Protection de l'Enfance

Points-clefs de l'enquête par entretien auprès d'établissements proposant de l'AT :

- Les établissements interrogés peuvent accueillir de jeunes adultes, accompagnés généralement par un IME, notamment sous amendement CRETON. L'AT est alors utilisé pour **préparer la transition avec le secteur pour adultes**, en permettant des immersions régulières, en vue d'une admission à terme. L'AT est alors décrit par les répondants comme « *un outil passerelle entre le secteur de l'enfance et le secteur de l'hébergement adulte, sans lequel, il serait difficile de travailler les parcours* ».
- Certains répondants précisent que les accueils temporaires peuvent être réalisés dans plusieurs établissements différents, afin de **découvrir différents lieux de vie et ensuite faire un choix** vers une structure où le jeune adulte fera sa demande d'admission permanente.
- Les répondants évoquent les difficultés liées au **décalage entre ces jeunes adultes et les résidents accueillis de manière permanente, souvent plus âgés**. Ces jeunes peuvent avoir davantage d'attentes et de souhaits en matière d'activités et de sorties. Ce décalage peut être source de conflit dans le collectif, précisent plusieurs répondants, surtout lorsqu'ils accueillent des personnes ayant besoin de calme, de faire des siestes, etc. Le taux d'encadrement dans le secteur pour adultes ne permet pas non plus de leur **accorder autant de disponibilité que dans le secteur pour enfants**, expliquent plusieurs répondants. Ne pas pouvoir répondre aux besoins de ces jeunes a été décrit comme très frustrant par les répondants. Un répondant, en MAS, souligne en entretien l'importance à ce que ces jeunes adultes puissent être préparés à ce mode d'accueil, différent du secteur pour enfants, pour notamment apprendre à gérer les moments sans activité, où ils doivent s'occuper seuls. Il faut aussi, soulignent-ils, souvent **multiplier les accueils pour**

permettre à ces jeunes adultes de s'habituer car « *c'est quand même un fossé entre le monde enfant et le monde adulte, il y a besoin de s'habituer. Et l'AT peut être là pour ça* » explique un répondant.

- L'un des établissements répondants dispose au sein de sa MAS de plusieurs unités, dont certaines dédiées à l'accueil de jeunes adultes. Cela permet d'accueillir les jeunes sortants d'IME qui viennent réaliser un séjour temporaire au sein d'un collectif où ils pourront **se sentir plus à leur place**.
- La **mixité du public** est d'autant plus questionnée lorsque les personnes accueillies temporairement doivent partager une chambre. « *On essaie de garder la notion de parcours, pour ne pas qu'un jeune de 22 ans se retrouve dans la même chambre que quelqu'un de 60 ans* » explique un répondant.
- La **moyenne d'âge élevée** de certains établissements que les jeunes et leurs familles observent en visitant un foyer ou une MAS en vue de réaliser un séjour d'AT peut constituer un élément d'inquiétude, voire les amener à ne pas vouloir déposer de demande. « *Dans le foyer de vie, on a des personnes qui ont 75 ans qui sont en attente de place en EHPAD ! Tous ces jeunes qui sortent d'IME, quand on fait des visites d'établissements, c'est compliqué non seulement pour eux mais aussi pour les parents, qui me disent mais vous me faites visiter un EHPAD !* » explique une répondante.
- Si l'AT est décrit comme un outil essentiel au service des parcours, et notamment dans le cas des jeunes adultes, plusieurs répondants signalent cependant le **manque de places en AT**, dont certaines peuvent être mobilisées dans le cadre de situations relevant de la RAPT.

Points-clés de l'enquête par entretien collectifs auprès de partenaires :

- Certaines situations accompagnées par les C360 où de l'accueil temporaire est recherché concernent des jeunes adultes sortants de l'ASE. Pour les répondantes, ces accueils ne constituent pas une réponse satisfaisante : « *Ces jeunes ont eu généralement un parcours ponctué de ruptures et là on les ballote d'AT en AT en fonction des disponibilités qu'on peut bien nous laisser. C'est dans ces situations là qu'on peut bloquer une place d'AT, le temps de trouver quelque chose...* ».
- Certains partenaires observent des difficultés soulevées par **l'écart générationnel** auquel peuvent être confrontés certains jeunes adultes, par exemple issus d'IME, lorsqu'ils font des séjours d'accueil temporaire en foyer de vie notamment. « *il y a beaucoup de personnes qui vont sur les 45, 50 ans dans nos foyers de vie. Et nos jeunes ne s'y retrouvent pas. Et ces foyers aujourd'hui ne font plus le même accompagnement. Certaines équipes se sont habituées à avoir ce fonctionnement de personnes vieillissantes. Et aujourd'hui, ils ne sont en capacité d'accueillir des jeunes hyper dynamiques, qu'ils doivent gagner en autonomie. Peut-être que ce jeune ira travailler. Certains foyers de vie aujourd'hui ne sont pas en capacité de travailler ça* » observe une répondante.

3.3 Concernant l'accueil temporaire d'adultes vivant à domicile, dont les parents sont vieillissants

- Souvent, le **répit des familles** constitue l'objectif premier de ce type d'accueil temporaire. « *On vient soulager la famille* » explique un répondant. Mais il s'agit aussi de **préparer l'entrée en établissement lorsque les parents sont vieillissants**. « *Les parents peuvent avoir jusqu'à 70 ans... Et à un moment donné, même le maintien à domicile ne sera plus possible. Donc en fait on fait de l'aide aux aidants et aussi une préparation à une arrivée dans un établissement* » précise un répondant.

- La préparation à l'entrée en établissement, pour des adultes qui vivent parfois depuis de très longues années au sein du domicile parental, peut être source d'inquiétude pour les familles. Les répondants rapportent plusieurs situations où les parents sont décrits comme n'étant **pas prêts pour ce changement**. Parfois, ces adultes n'ont pas de notification, aucune démarche n'a été engagée auprès d'une MDPH alors qu'ils relèveraient d'une MAS, indiquent certains. Un **travail d'accompagnement et de dialogue avec les familles** s'avère nécessaire pour accompagner cette transition, avant que ne survienne une situation d'urgence (hospitalisation, décès de l'aidant par exemple). « *Notre crainte, c'est qu'on ne réussisse pas à travailler les parcours avant qu'il y ait un accident de vie qui fasse que la situation devienne une situation d'urgence. C'est le cas de nos travailleurs d'ESAT, on en a un certain nombre qui vivent chez leurs parents vieillissants et l'AT est une solution essentielle* » souligne une répondante.
- Plusieurs répondants insistent sur l'intérêt que revêt l'accueil temporaire pour **prévenir les situations de rupture d'accompagnement lorsque la personne vit au domicile de ses parents vieillissants**. Mais ils soulignent aussi que ces **accueils surviennent souvent trop tardivement dans le parcours**, pour pleinement jouer un rôle préventif. Si certaines familles peuvent tarder à enclencher des démarches en vue d'une admission en établissement, les répondants mettent aussi en avant le manque de places et les délais d'attente pour accéder à de l'accueil temporaire comme pour de l'accueil permanent. Les répondants mettent également en avant les **craintes, les représentations négatives** vis-à-vis des institutions et le sentiment de culpabilité que peuvent ressentir certains parents : « *C'est tellement complexe de lâcher son enfant, même s'il est adulte, dans un foyer de vie avec 14 résidents, dont certains qui crient... Je veux dire, ça fait quand même peur. Donc je comprends pourquoi. Mais je sais aussi que ce n'est pas la solution pour la personne parce qu'un jour elle va se retrouver en foyer comme ça, sans préparation, parce qu'il n'y aura pas d'autres solutions* ». Un autre répondant souligne qu'il peut être difficile pour les familles d'anticiper les démarches car cela signifie d'être en mesure de se projeter sur son propre vieillissement et la fin de sa vie.
- Plusieurs répondants expliquent l'importance de pouvoir **moduler la durée des premiers accueils temporaire**, en commençant par exemple par une ou deux nuits, pour permettre à la personne comme à sa famille de s'habituer progressivement à la séparation.
- Dans le cas d'un accueil temporaire d'adultes ayant longtemps vécu au domicile parental, les répondants expliquent qu'un **accompagnement en matière d'autonomie s'avère souvent nécessaire**. Cela peut d'ailleurs constituer l'un des objectifs de l'AT, avec pour visée de préparer l'entrée en établissement. « *C'est tellement normal, c'est leur enfant... Mais on se retrouve parfois avec des personnes de 40 ans où c'est encore maman qui les douchait, alors que nous, on sait qu'ils ont la capacité de le faire. Et on va travailler là-dessus [pendant l'AT]* » explique une répondante.

Points-clefs de l'enquête par entretiens collectifs auprès des partenaires :

- Plusieurs partenaires alertent sur le **nombre croissant de situations d'aidants vieillissants** dont le proche en situation de handicap n'est pas accompagné au sein d'un établissement. C'est notamment le cas des C360, qui accompagnent des situations d'adultes de 45, 50 ans, ayant (presque) toujours vécu au domicile parental et pour qui « *tout est faire* » explique une coordinatrice, qui précise : « *on revient à la base, travailler l'orientation, l'évaluation des capacités de la personne. Des fois il n'y a aucune notification. Ce sont des personnes complètement hors radars. Ou par exemple des personnes qui étaient en établissements pour enfants, qui ne sont pas allées en établissement pour adultes et pour qui il n'y a eu plus rien après* ».

3.4 Concernant l'accueil temporaire de personnes accompagnées par un établissement psychiatrique

Points-clefs de l'enquête par entretien auprès d'établissements proposant de l'AT :

- Pour les établissements interrogés, lorsqu'ils sont sollicités pour accueillir des personnes accompagnées par un établissement psychiatrique, l'accueil temporaire peut être utilisé **pour travailler la transition vers une structure médico-sociale**. C'est un accompagnement particulier qui doit ainsi être mis en place, notamment pour des personnes hospitalisées au long cours, qui peuvent être assez éloignées du fonctionnement et de la vie collective en établissement médico-social. Les situations peuvent aussi relever de la RAPT.
- Cet **accompagnement vers une structure médico-sociale via l'accueil temporaire peut être long**. L'un des répondants a exposé la situation d'un jeune adulte vivant au domicile de ses parents, accompagné par la psychiatrie suite à sa sortie d'IME, sans solution d'accueil en ESMS. « *Ça se passe bien parce qu'on a un très bon lien avec la psychiatrie* », explique la répondante. L'accueil temporaire a démarré par une visite de la MAS, en présence du jeune et des infirmiers psychiatriques. Puis des **accueils à la carte** lui ont été proposés de manière répétée, au sein d'un petit collectif et d'abord à raison d'une demi-journée par séjour, du fait de sa grande fatigabilité. « *On s'est rendu compte que la répétition, la constance nous permettait de voir ses compétences, de les déployer un peu. Ce qui est très chouette, c'est qu'il les transfère aujourd'hui sur l'unité où il est en psychiatrie* » explique la répondante. Ces **accueils très progressifs**, en l'occurrence sur une période de plusieurs années, mais aussi très individualisés, à la carte, contribuent à **briser les représentations** dont ce jeune homme fait l'objet, poursuit la répondante. Son dossier a en effet été refusé par nombre de commissions d'admission pour de l'accueil temporaire dans d'autres établissements, du fait que ce jeune homme présente des comportements problèmes et doit être contentonné : « *C'est vraiment venir détricoter tout ça. De se dire avec les collègues de l'AT et les infirmiers de la psychiatrie, comment on détricote et on fait des écrits qui montrent que ce monsieur a des comportements problèmes, mais on va chercher... C'est vraiment l'idée d'évaluer, d'arriver avec des éléments pour dire ce monsieur présente des comportements problème, oui, mais dans tel contexte. On observe que si on respecte ça, ça et ça, c'est moins prégnant. En fait c'est restaurer son image. Parce qu'il y a des dossiers, on pourrait... Moi ça me questionne d'un point de vue éthique... On parle de gens, de personnes* ».
- Il s'agit d'un **public de plus en plus présent** parmi les personnes accueillies temporairement, expliquent les répondants, plus spécifiquement vers les établissements médicalisés (FAM, MAS).
- Ce type d'accueil **nécessite un partenariat très rapproché avec les acteurs de la psychiatrie**. Certains répondants ont **instauré des liens et des habitudes de travail décrits comme très opérants**, dans le cadre d'AT. C'est le cas d'un foyer de vie, qui en cas d'accueil d'un patient psychiatrique hospitalisé au long cours, bénéficie tout au long du séjour temporaire de l'appui d'une équipe mobile de psychiatrie. Cette équipe mobile propose du soutien sous la forme de conseils concernant l'accompagnement, de sensibilisations. Elle peut aussi être sollicitée en cas de questionnements ou de difficultés pendant le séjour de la personne. Ce foyer de vie est en outre convié à des réunions organisées par l'établissement psychiatrique en amont de l'accueil temporaire, pour présenter la situation de la personne, son parcours. Ces réunions permettent aux professionnels du foyer de vie de bénéficier du regard de l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement psychiatrique. Un autre répondant explique être également convié aux réunions de concertation par un établissement de psychiatrie, lorsqu'il s'agit d'évoquer la situation d'un patient pour qui un accueil temporaire se prépare. Ce répondant souligne toute la plus-value de ce type de liens : « *ça permet d'avoir toutes les infos. Et franchement, pour faire le lien avec les collègues [de*

l'équipe], ça fait des accueils qui sont meilleurs. Parce que sur des concertations, on parle quand même de l'histoire de vie, on parle de beaucoup de choses et ce sont des infos qu'on n'a pas toujours ».

- Certains répondants indiquent également l'importance à **communiquer pour mieux comprendre les réalités et difficultés des uns et des autres**. Une professionnelle interrogée prend l'exemple d'une personne hospitalisée au long cours, qui lors d'un accueil temporaire présente des troubles du comportement plus importants qu'à l'habitude. Un échange avec ses interlocuteurs de l'hôpital psychiatrique lui apprend que le service qui accompagne la personne est actuellement confronté à des tensions RH : *« pour ce monsieur, il faut un cadre très rigide pour qu'il soit bien. Et bien l'hôpital est parfois en difficulté, a des tensions RH aussi et on le sent. Parce qu'on se dit tiens, là c'est moins tenu. Du coup on peut réajuster des choses et expliquer. Finalement, c'est comment on est aidant pour les uns et les autres aussi. Il n'y a pas un qui est mieux. C'est vraiment cette interdisciplinarité, parce que ce n'est pas de l'entre-soi. Quand on est bien ok sur les réalités de chacun, qu'on les accepte, on peut se dire que c'est très facilitant. C'est bien de parler de ce qu'on peut faire, mais il faut aussi parler de nos limites ».*
- Certains répondants observent des **difficultés liées à la confrontation de ce public avec les résidents accueillis de manière permanente**, dont les profils et les problématiques sont assez différentes. Pour prévenir ces difficultés, certains répondants soulignent **l'intérêt de pouvoir disposer de places d'accueil temporaire éclatées sur plusieurs unités ou des types d'hébergement différents**, avec un collectif plus ou moins prégnant, au sein de leur structure ou organisme gestionnaire, et ainsi **proposer un accueil au sein d'un environnement qui soit davantage adapté au profil de la personne**, quand cela s'avère possible. Pour certaines de ces personnes issues de la psychiatrie, la **confrontation avec des résidents présentant des déficiences, institutionnalisés depuis de longues années**, peut être difficile à vivre. D'autres établissements, ceux dont les équipes ont l'habitude d'accueillir des personnes ayant des troubles psychiques, ne notent pas de difficultés particulière pour ce public.
- Des répondants expliquent que **l'accueil de ce public peut parfois bousculer certains professionnels**, notamment lorsque ceux-ci travaillent auprès de résidents ayant connu un long passé d'institutionnalisation. Ces professionnels peuvent en effet davantage être confrontés à des personnes qui s'opposent, qui refusent, qui se rebiffent. C'est ce qu'explique ce répondant : *« Là, on a des gens qui revendiquent, on a des gens qui disent qu'ils ne sont pas d'accord, qui disent "t'as pas à me parler comme ça !". Je force le trait... ».* Ce répondant évoque également le fait que les personnes accueillies temporairement, qui sont suivies par la psychiatrie, peuvent avoir des parcours de vie sommes toutes assez proches de ceux des professionnels : *« ça désarçonne parce que ça nous renvoie à nos propres différences et problématiques. Ça fait écho chez les gens. Ce que les professionnels ne percevaient pas avant, ils le perçoivent maintenant. On a chacun des parcours de vie et on peut être confronté un jour ou l'autre à un résident qui nous explique son parcours de vie et qui vient faire écho avec le vôtre ».*
- L'accueil temporaire de personnes présentant des troubles psychiques **nécessite une formation des équipes**, soulignent plusieurs répondants, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'un public que les équipes n'ont pas l'habitude d'accompagner.
- Plusieurs répondants regrettent que ces **accueils temporaires ne débouchent que rarement sur une admission permanente** pour ces personnes, dont le profil pourrait pourtant correspondre à la structure. *« La difficulté aujourd'hui, c'est que nous n'avons pas forcément de places pour les admettre dans les foyers de vie. Ces personnes retournent en hospitalisation ou font d'autres accueils temporaires ailleurs. On n'a déjà pas assez de places pour accueillir les personnes qu'on accompagne en FAH, qui elles sont maintenues sur un établissement pour lequel elles n'ont plus cette orientation depuis déjà plusieurs années. On se*

trouve dans un système engorgé et on ne peut pas donner la possibilité à tout le monde » explique un répondant.

Points-clefs de l'enquête par entretien collectifs auprès de partenaires :

- Sur plusieurs territoires, notamment en Maine et Loire ou en Loire Atlantique, la C360 est assez peu sollicitée pour des demandes d'accueil temporaire émanant de personnes en sortie d'hospitalisation psychiatrique, car les établissements de santé travaillent plus directement avec des établissements médico-sociaux.

3.5 Concernant l'accueil temporaire de personnes avec un handicap acquis (syndrome de Korsakoff, maladie neurodégénérative, traumatisme crânien, AVC...)

Points-clefs de l'enquête par entretien auprès d'établissements proposant de l'AT :

- C'est un **nouveau public de plus en plus accueilli en AT**, notamment en MAS.
- Ces personnes, qui ne sont pas nées avec un handicap, ont souvent un **parcours de vie différent de celui des personnes accompagnées de manière permanente**, avec une carrière professionnelle, un conjoint, des enfants. Beaucoup n'ont jamais vécu auparavant dans un établissement médicosocial...
- Les répondants observent que ces personnes **sollicitent l'accueil temporaire, faute de structures plus adaptées à leurs profils**. Mais les établissements interrogés rapportent des **difficultés pour ces personnes à se sentir à leur place au sein de la structure**, du fait qu'elles se sentent très éloignées des profils des personnes accueillies de manière permanente. Elles peuvent ainsi parfois refuser après avoir visité l'établissement. Cependant, faute de place et pour répondre au besoin de répit de leurs aidants, ces personnes présentant un handicap acquis peuvent aussi finalement **se résigner et accepter** de faire un séjour d'AT.
- Les répondants évoquent un **besoin de formation** pour les professionnels des établissements médicosociaux, qui ne sont **pas suffisamment formés à ces nouvelles pathologies**. L'approche n'est pas la même, indiquent plusieurs répondants, il est nécessaire pour les professionnels de s'adapter à ces nouveaux profils, qui ont des parcours, des besoins et des attentes différents de ceux des résidents accueillis de manière permanente et auxquels ces professionnels étaient habitués.
- Ce sont des personnes qui développent parfois **davantage de liens avec les professionnels**, dont ils se sentent plus proches, qu'avec les résidents permanents.
- **Certains peuvent aussi refuser de participer à la vie collective**, ainsi qu'à toute proposition de l'équipe. Un répondant évoque la situation d'un homme atteint du syndrome de Korsakoff ayant passé l'intégralité de son séjour d'AT en MAS seul, dans sa chambre. Il a refusé toute activité, mais aussi de se laver. Ce monsieur était présent, explique le répondant, à la demande de sa femme, pour lui offrir un temps de répit. L'accompagnement a été compliqué, précise-t-il, avec des comportements agressifs vis-à-vis des autres résidents.

- **Ces personnes peuvent être davantage en attente d'activités.** Elles ont souvent davantage de capacités à faire, à être actives, mais du fait du manque de temps, les professionnels de l'AT ne sont pas en mesure de répondre pleinement à ce besoin, **entraînant de l'ennui** pendant les séjours.
- Pour certaines personnes ayant un handicap acquis, l'AT est présenté comme un **premier pas vers une admission permanente** en établissement médico-social. Les répondants ont notamment évoqué des cas de personnes avec un syndrome de Korsakoff, pour qui le maintien à domicile devenait de plus en plus difficile, malgré la mise en place d'un étayage de services.
- Pour d'autres, l'AT répond à une **demande de répit de la part de l'aidant**. On pense par exemple à la situation d'un homme décrite en entretien, qui accepte de réaliser des séjours d'AT afin de soulager sa femme, de lui permettre de partir en vacances ou d'accueillir leurs petits-enfants, sans qu'il n'exprime de souhait d'entrer en établissement de manière permanente. Il n'empêche que l'AT en MAS est présenté comme une **solution par défaut**, qui ne correspond pas à son profil et ses besoins.

3.6 Concernant l'accueil temporaire de personnes avec des TSA

Points-clefs de l'enquête par entretien auprès d'établissements proposant de l'AT :

- Plusieurs répondants soulignent **l'importance d'avoir un personnel formé aux TSA** pour pouvoir accueillir dans de bonnes conditions les personnes concernées. Néanmoins, nombre d'établissements estiment leurs **équipes insuffisamment formées**.
- Plusieurs répondants soulignent les **difficultés d'accueil au regard des locaux** dont ils disposent, notamment le fait de ne pas avoir de salle d'apaisement, qu'il y a de la promiscuité dans les espaces communs, que les chambres ou la structure ne sont pas fermées à clef...
- Pour certains répondants, **l'AT n'est pas toujours préconisé** lorsque le séjour déstabilise trop la personne avec un TSA, si le changement d'habitudes est trop difficile à supporter. Il est important cependant de bien tenir compte du fait que les **profils des personnes avec un TSA peuvent être très différents** les uns des autres, soulignent ces mêmes répondants. Il faut donc rencontrer chaque personne pour bien identifier la pertinence et les modalités d'AT à mettre en œuvre.

3.7 Concernant l'accueil temporaire de personnes présentant des troubles du comportement

Points-clefs de l'enquête par entretien auprès d'établissements proposant de l'AT :

- Les répondants interrogés mettent en avant la **difficile comptabilité de certains comportements que peuvent présenter des personnes accueillies temporairement** (les cris par exemple) avec le bien-être du groupe présent dans la structure, notamment lorsqu'il s'agit de personnes ayant besoin de se sentir au calme.
- Dans les structures médicalisées, l'accueil de personnes présentant des troubles du comportements peut aussi **exiger une surveillance très importante** : un répondant, en EEAP, prend l'exemple du risque qu'un enfant accueilli touche à la trachéotomie d'un autre. « *Cela nécessite un accompagnement qui peut être*

différent entre faire des soins à un enfant médicalisé et apporter un cadre structurant à des enfants qui ont des troubles du comportement. Ça ne fait pas appel aux mêmes compétences » précise-t-il.

- Plusieurs établissements répondants expliquent ainsi être très vigilants à la **comptabilité des profils et besoins des personnes accueillies au cours d'un même séjour**. Cela exige un travail important d'organisation des plannings, ainsi qu'une très fine connaissance du public accueilli temporairement, dont les besoins et les troubles peuvent d'ailleurs évoluer d'un séjour à l'autre.

3.8 Concernant l'accueil de personnes avec des besoins de soins importants

Points-clefs de l'enquête par entretien auprès d'établissements proposant de l'AT :

- Nécessiter des **soins infirmiers importants**, notamment la nuit, peut constituer un motif de refus pour un séjour d'AT, expliquent plusieurs répondants, du fait qu'ils **ne disposent pas du plateau technique adapté**. Il peut aussi s'agir d'un **manque d'équipement**.
- Les possibilités d'accueil pour les personnes présentant des besoins de soins importants peuvent aussi **dépendre de la composition du groupe** des résidents accueillis de manière permanente. Une répondante, dans un foyer de vie, évoque l'actuel vieillissement des résidents, dont plusieurs requièrent davantage de soins infirmiers, ce qui ne permet pas d'accueillir en plus une personne avec des besoins de soins importants. « *C'est une gymnastique* » explique un répondant en EEAP, qui a fait le choix de ne pas accueillir sur un même séjour plusieurs enfants avec le même profil de besoins médicaux, qui nécessiteraient tous deux une surveillance médicale accrue. Il faut, précise-t-il, « *ne pas mettre en danger, assurer la sécurité des uns et des autres, pouvoir répondre correctement aux besoins et ne pas mettre les équipes en difficulté* ».

3.9 Concernant l'accueil de personnes accusées ou coupables d'agressions sexuelles

Points-clefs de l'enquête par questionnaire auprès des établissements :

- Quelques répondants ont évoqué le fait qu'ils étaient **parfois sollicités pour accueillir des personnes accusées d'avoir commis une agression sexuelle et/ou reconnues coupables**. Certains relèvent une augmentation du nombre de demandes de ce type. Ces établissements peuvent être sollicités par la structure d'origine ou les tuteurs. Parfois, l'établissement d'origine peut mettre fin à la prise en charge. La personne doit parfois retourner dans sa famille, qui sollicite alors de l'accueil temporaire dans d'autres établissements. On retrouve d'ailleurs ce cas de figure dans les entretiens auprès des aidants.
- Les établissements sondés recevant des sollicitations d'accueil temporaire pour des agresseurs sexuels ont plutôt tendance à refuser ces demandes, mettant en avant le **risque que cet accueil pourrait représenter pour les autres résidents**.

Points-clefs de l'enquête par entretiens collectifs auprès des partenaires :

- Quelques partenaires ont évoqué le sujet de l'accueil des personnes accusées ou coupables d'agressions sexuelles. L'un d'eux interroge la pertinence de l'accueil temporaire, qui permet certes d'éloigner l'agresseur de la victime lorsqu'ils vivaient dans le même établissement, mais qui ne fait parfois que

transporter la problématique d'un établissement à un autre, sans la résoudre : « ça engage une sorte de « chaises musicales » de l'AT des personnes qui récidivent et emmènent cette problématique dans différents établissements ». Pour cette répondante, cette problématique invite à interroger plus largement l'accompagnement en matière de vie intime, affective et/ou sexuelle dans les établissements médico-sociaux.

D/ Repérer puis accéder à l'accueil temporaire

1/ Pouvoir repérer, identifier l'offre en accueil temporaire sur le territoire

1.1 Des établissements qui estiment être insuffisamment repérés par les personnes en situation de handicap et les aidants, mais plutôt bien repérés par les partenaires

56 % des répondants estiment que l'accueil temporaire est insuffisamment repéré par les personnes en situation de handicap

Sur l'ensemble des répondants, 44 % estiment que l'accueil temporaire au sein de leur structure est plutôt bien repéré par les personnes en situation de handicap. En revanche, 38 % considèrent que ce n'est plutôt pas le cas et 19 % pas du tout.

Concernant le secteur pour enfants :

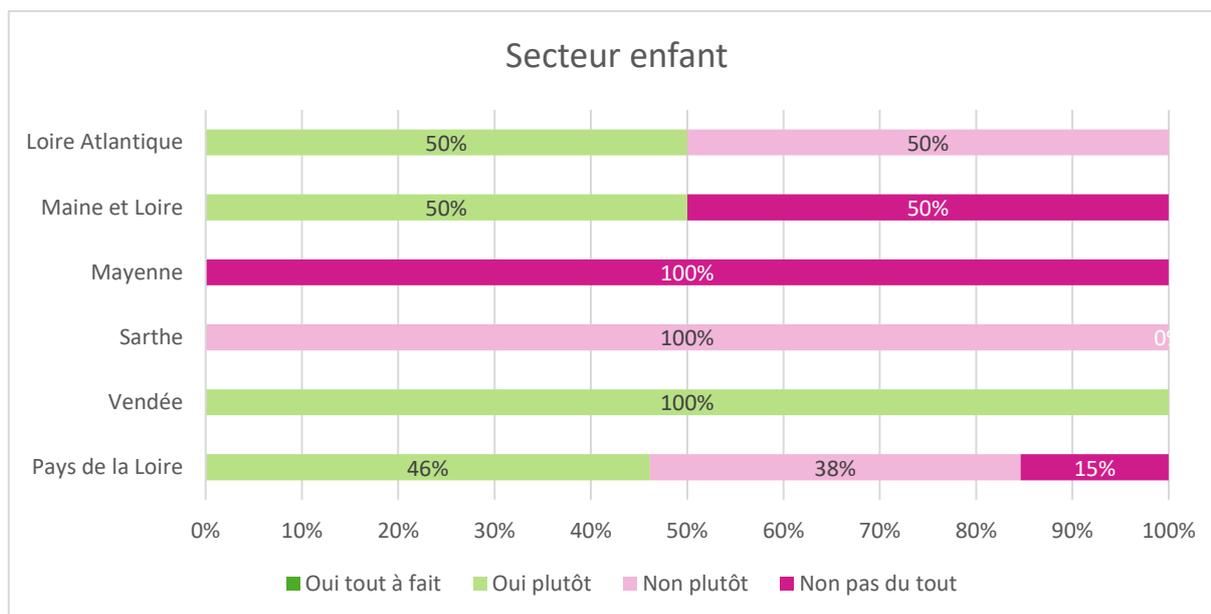
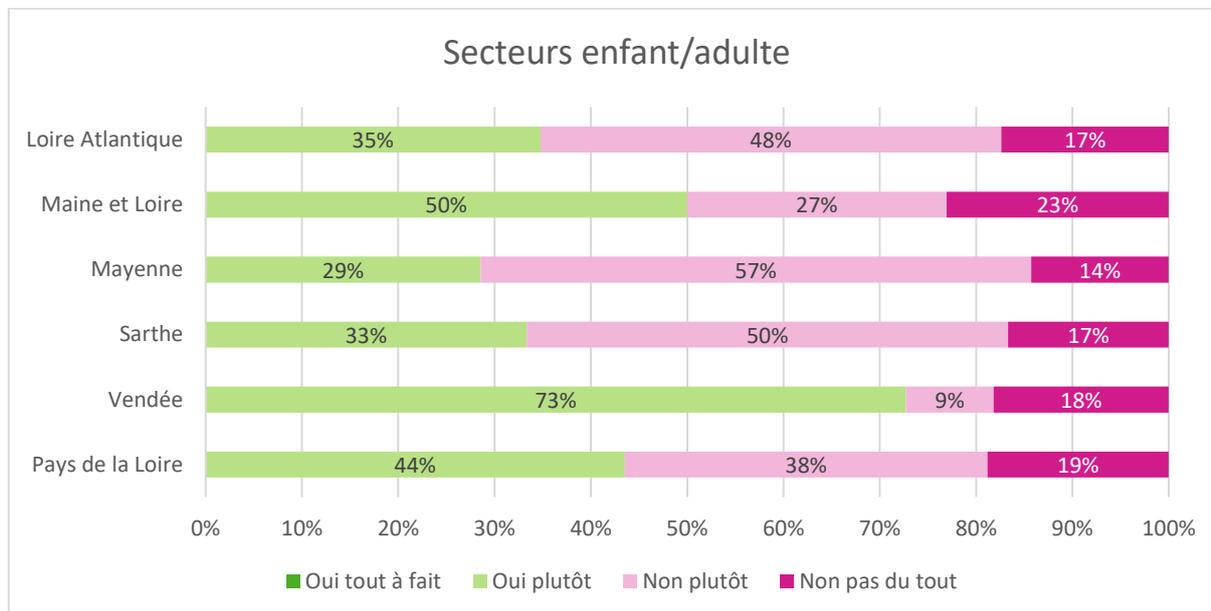
- 46 % des 13 répondants estiment que l'accueil temporaire est plutôt bien identifié par les personnes en situation de handicap : il s'agit de 6 établissements dont 4 IME et 2 DITEP.
- 38 % en revanche considèrent que ce n'est plutôt pas le cas et 15 % pas du tout : il s'agit de 7 établissements dont 2 IME, 2 établissements d'accueil temporaire, 2 EEAP et 1 UEE.
- On relève qu'en Vendée, les 2 répondants déclarent que l'accueil temporaire au sein de leur structure est plutôt bien repéré par les personnes en situation de handicap.
- A l'inverse, ce n'est plutôt pas le cas pour les deux répondants en Sarthe et pas du tout le cas pour le répondant en Mayenne.
- En Loire Atlantique et en Maine et Loire, 50 % des répondants estiment que c'est plutôt bien le cas.

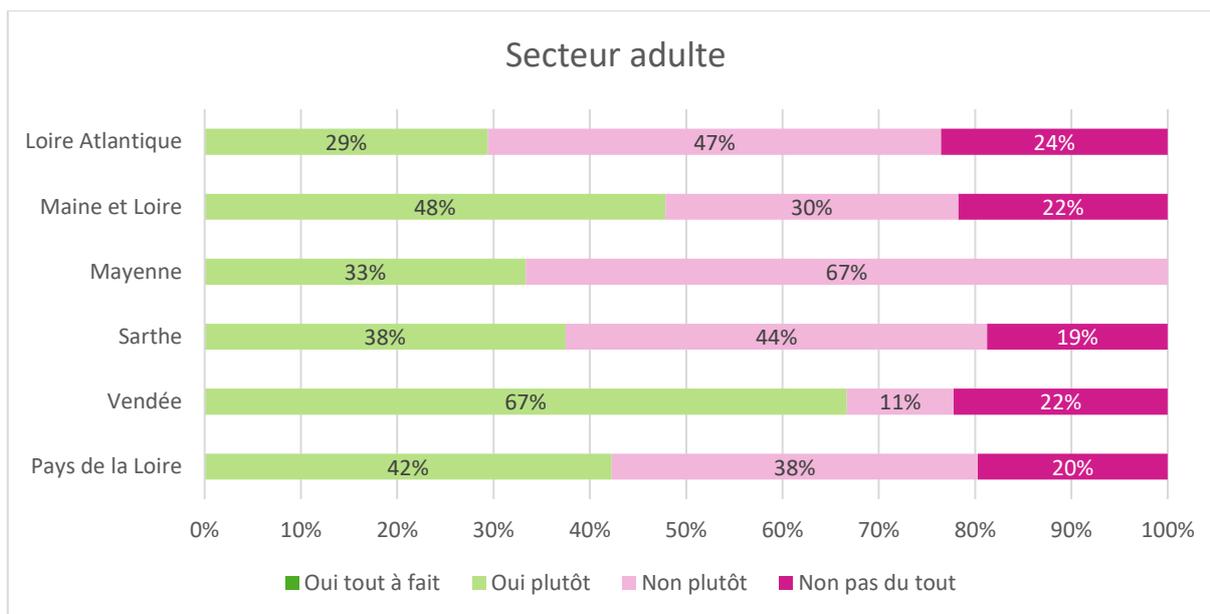
Concernant le secteur pour adultes :

- 42 % des répondants estiment que l'accueil temporaire est plutôt bien identifié par les personnes en situation de handicap : il s'agit de 30 établissements dont 10 foyers de vie, 7 MAS, 5 foyers d'hébergement, 4 FAM, 2 EANM, 1 EAM et 1 établissement d'accueil temporaire
- 38 % en revanche estiment que ce n'est plutôt pas le cas et 20 % pas du tout, soit 58 % : il s'agit de 41 établissements dont 10 MAS, 10 foyers de vie, 9 foyers d'hébergement, 6 FAM, 3 EANM, 2 EAM et 1 établissement d'accueil temporaire.
- La Vendée se démarque, avec 67 % de répondants estimant être plutôt bien repérés, 11 % plutôt mal repérés et 22 % pas du tout.
- Dans les autres départements, la part des répondants déclarant que l'accueil temporaire au sein de leur structure est plutôt bien repéré par les personnes en situation de handicap oscille entre 29 % et 38 %, sauf en Maine et Loire (48 %).

- La part des répondants déclarant que ce n'est pas du tout le cas oscille entre 19 % et 24 %, hormis en Mayenne (0 % mais 67 % de répondants estimant que ce n'est plutôt pas le cas).

Figure 81 : Estimez-vous que l'accueil temporaire au sein de votre structure est bien repéré ou connu par les personnes en situation de handicap ?





Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (6 en Loire Atlantique, 2 en Maine et Loire, 1 en Mayenne, 2 en Sarthe, 2 en Vendée), 72 établissements pour adultes (17 en Loire Atlantique, 23 en Maine et Loire, 6 en Mayenne, 17 en Sarthe, 9 en Vendée) et 1 établissement pour enfants et adultes (en Maine et Loire), exploitation CREAI PDL 2024

39 % des répondants estiment que l'accueil temporaire est insuffisamment repéré par les aidants

Sur l'ensemble des répondants, 8 % estiment que l'accueil temporaire au sein de leur structure est tout à fait bien repéré par les aidants et 53 % plutôt bien repéré. En revanche, 33 % considèrent que ce n'est plutôt pas le cas et 6 % pas du tout.

Concernant le secteur pour enfants :

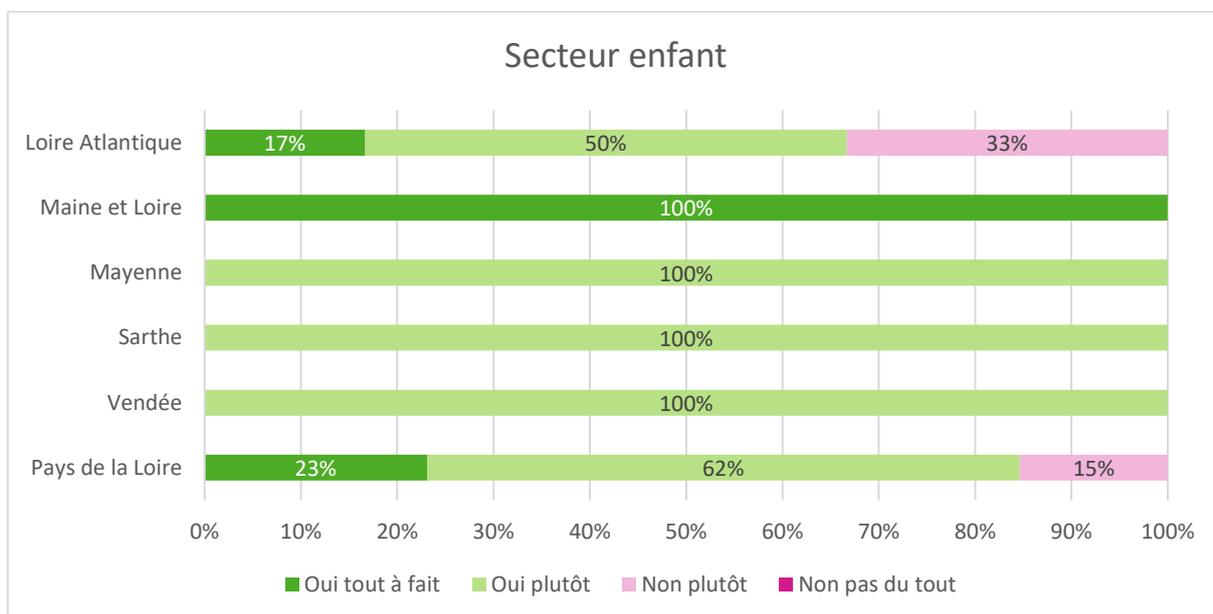
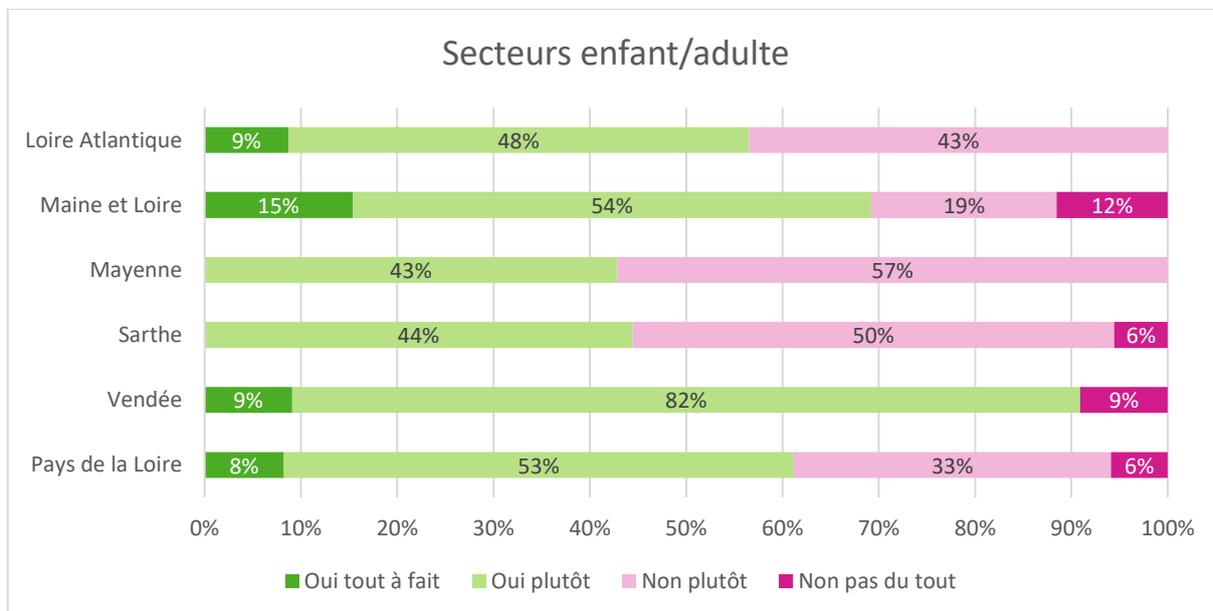
- La plupart des 13 répondants estiment que l'accueil temporaire est plutôt bien identifié par les aidants (62 %), voire très bien repéré (23 %).
- 15 % en revanche considèrent que ce n'est plutôt pas le cas : il s'agit d'une UEE et d'un DITEP.
- On relève qu'en Maine et Loire, les 2 répondants déclarent que l'accueil temporaire au sein de leur structure est très bien repéré par les aidants.

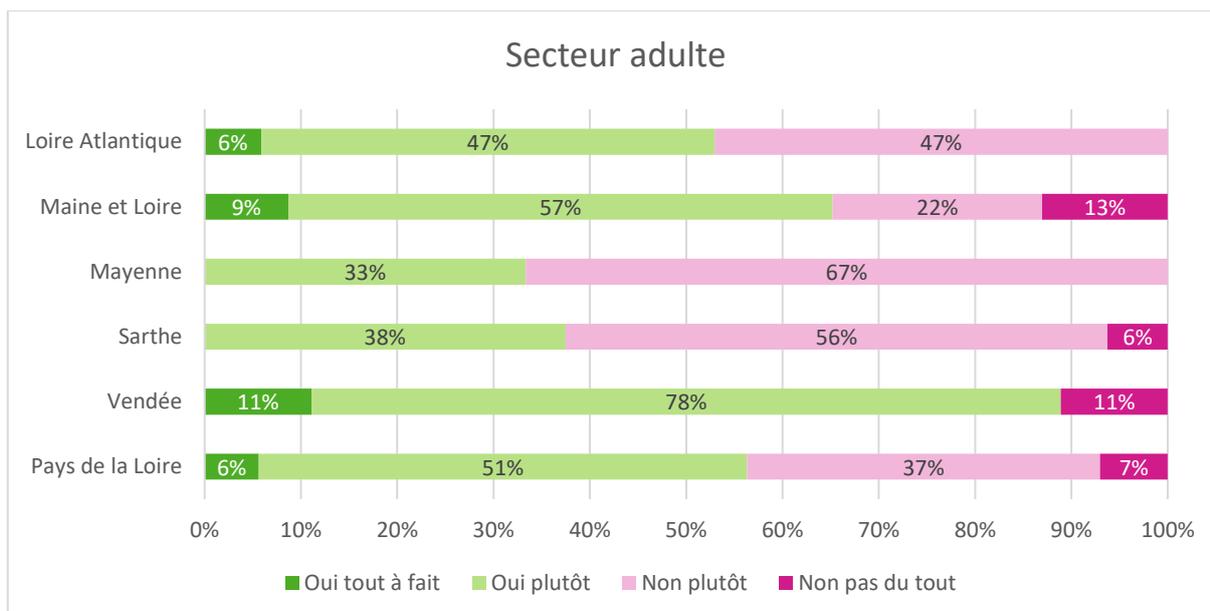
Concernant le secteur pour adultes :

- Davantage de répondants que dans le secteur enfant estiment que l'accueil temporaire au sein de leur structure n'est plutôt pas repéré par les aidants (37 %), voire pas du tout (7 %) : 31 établissements dont 11 foyers d'hébergement, 9 foyers de vie, 5 MAS, 2 EANM, 2 EAM et 2 FAM.
- 57 % estiment être bien repérés (6 % tout à fait et 51 % plutôt bien repéré) : 12 MAS, 11 foyers de vie, 8 FAM, 3 EANM, 3 foyers d'hébergement, 2 établissements d'accueil temporaire et 1 EAM.
- La Vendée se démarque, avec 78 % de répondants estimant être plutôt bien repérés, 11 % très bien repérés et seulement 11 % pas du tout.

- En Mayenne et en Sarthe, seuls 33 % et 38 % estiment être plutôt bien repérés, alors que 67 % et 56 % déclarent que ce n'est pas le cas.
- La répartition des répondants en Maine et Loire et en Loire Atlantique est assez similaire, avec plus d'un répondant sur deux estimant être bien repéré.

Figure 82 : Estimez-vous que l'accueil temporaire au sein de votre structure est bien repéré ou connu par les aidants ?





Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (6 en Loire Atlantique, 2 en Maine et Loire, 1 en Mayenne, 2 en Sarthe, 2 en Vendée), 72 établissements pour adultes (17 en Loire Atlantique, 23 en Maine et Loire, 6 en Mayenne, 17 en Sarthe, 9 en Vendée) et 1 établissement pour enfants et adultes (en Maine et Loire), exploitation CREAI PDL 2024

94 % des répondants estiment que l'accueil temporaire est bien repéré par les partenaires

Sur l'ensemble des répondants, 62 % estiment que l'accueil temporaire au sein de leur structure est plutôt bien repéré par les partenaires et 32 % tout à fait bien repéré. Seuls 5 % considèrent que ce n'est plutôt pas le cas et 1 % pas du tout.

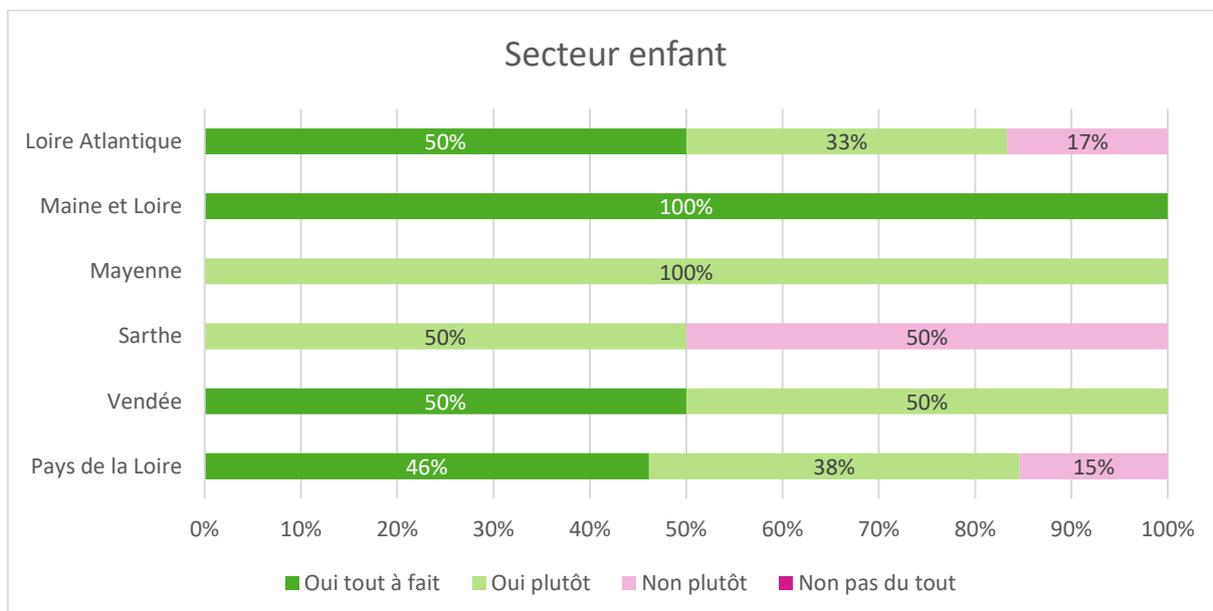
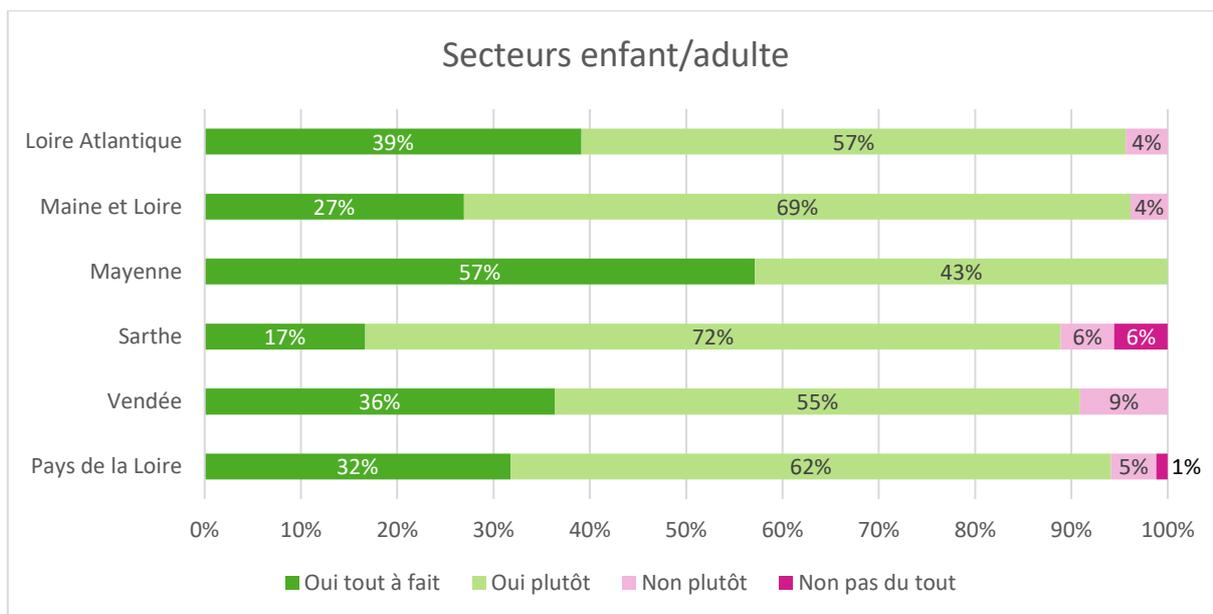
Concernant le secteur pour enfants :

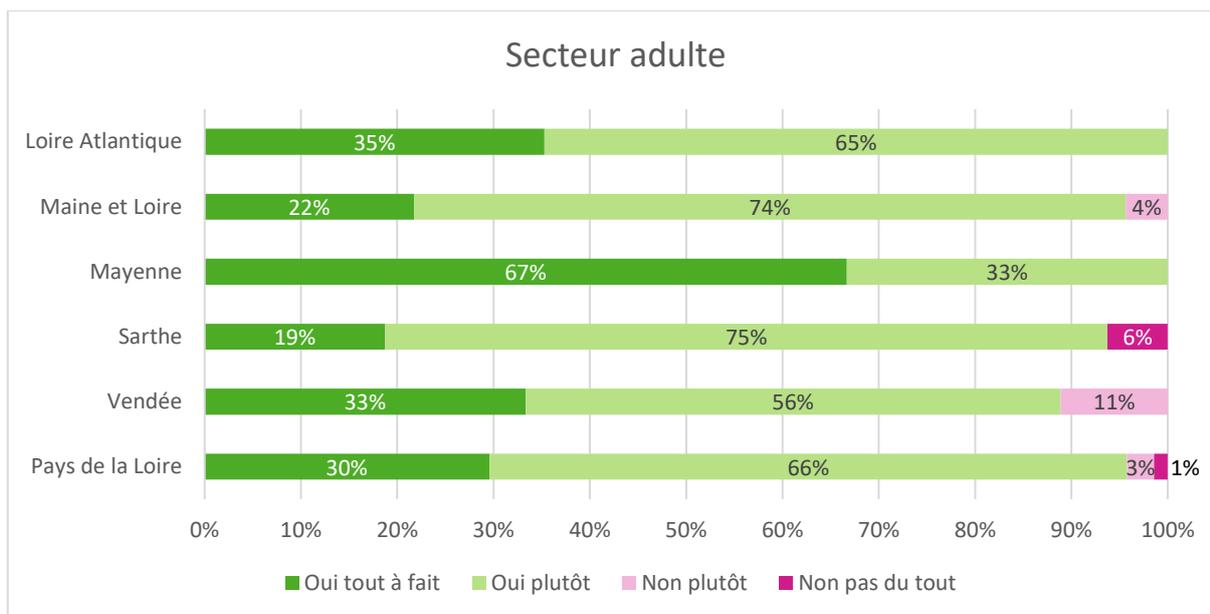
- 46 % des 13 répondants estiment que l'accueil temporaire au sein de leur structure est tout à fait bien repéré par les partenaires (3 IME, 2 EEAP, 1 DITEP) et 38 % plutôt bien repéré (2 établissements d'accueil temporaire, 1 IME, 1 DITEP, 1 UEE).
- En revanche, 15 % estiment que ce n'est plutôt pas le cas : il s'agit de 2 IME situés en Sarthe et en Loire Atlantique.

Concernant le secteur pour adultes :

- 30 % des 72 répondants estiment que l'accueil temporaire au sein de leur structure est tout à fait bien repéré par les partenaires (9 foyers de vie, 4 MAS, 4 FAM, 3 foyers d'hébergement, 1 EANM) et 66 % plutôt bien repéré (12 MAS, 10 foyers de vie, 10 foyers d'hébergement, 6 FAM, 4 EANM, 3 EAM et 2 établissements d'accueil temporaire).
- Seuls 3 % estiment que ce n'est plutôt pas le cas et 1 % pas du tout : il s'agit de 3 établissements situés en Maine et Loire, Sarthe et Vendée (1 foyer d'hébergement, 1 foyer de vie et 1 MAS).

Figure 83 : Estimez-vous que l'accueil temporaire au sein de votre structure est bien repéré ou connu par les partenaires ?





Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (6 en Loire Atlantique, 2 en Maine et Loire, 1 en Mayenne, 2 en Sarthe, 2 en Vendée), 72 établissements pour adultes (17 en Loire Atlantique, 23 en Maine et Loire, 6 en Mayenne, 17 en Sarthe, 9 en Vendée) et 1 établissement pour enfants et adultes (en Maine et Loire), exploitation CREAI PDL 2024

1.2 Des répondants qui soulignent le manque de visibilité de l'offre

Points-clés de l'enquête par entretien auprès d'établissements proposant de l'AT :

- Plusieurs répondants soulignent les **difficultés rencontrées par les aidants pour identifier les établissements proposant de l'accueil temporaire**, et pour **repérer plus spécifiquement** ceux qui pourraient correspondre aux besoins et au profil de leur proche.
- L'une des structures répondantes, située en milieu rural, reconnaît ne pas être suffisamment bien identifiée par les partenaires. Se faire connaître, rendre davantage visible leur offre d'accueil temporaire constitue ainsi un axe de développement.
- Un des répondants explique l'importance qu'il y ait, de la part des partenaires comme des familles, « *une bonne compréhension du fonctionnement de l'AT au sein de l'établissement, de ce qu'on fait et de ce qu'on ne fait pas aussi* ».

Points-clés de l'enquête par entretien auprès d'aidants :

- L'ensemble des aidants interrogés regrettent le **manque d'information disponible sur l'existence même de l'accueil temporaire et ses modalités d'accès**. « *C'est une autre maman qui m'en a parlé* » explique une aidante. « *Je ne savais pas qu'on pouvait faire de l'AT dans plusieurs établissements* » indique une autre. « *Si on ne demande pas, on ne nous propose pas* » déplore une autre. Plusieurs aidants indiquent ainsi qu'ils **y auraient probablement eu recours plus tôt s'ils en avaient eu connaissance avant**.

- Il faut également souvent **contacter les établissements un par un**, sans savoir forcément s'ils proposent de l'accueil temporaire ou s'ils seront adaptés au profil de leur proche. Ce sont souvent des **démarches coûteuses en temps et en énergie**, qui n'aboutissent d'ailleurs pas systématiquement sur un accueil. Ces démarches sont d'autant plus difficiles quand l'aidant vit à distance ou dans un contexte de déménagement.
- Il faut aussi **accepter petit à petit l'idée d'élargir son périmètre géographique** de recherche, expliquent plusieurs aidants, même si ce sont des établissements situés loin de chez eux, sous peine de ne rien trouver.
- Certains aidants expliquent que l'accès à l'accueil temporaire est bien souvent **conditionné au fait de savoir utiliser internet**, pour rechercher la liste des établissements susceptibles de proposer cette offre et réaliser les démarches d'inscription. Or tous ne sont pas à l'aise avec l'outil informatique, en particulier lorsqu'il s'agit de parents vieillissants.
- Les aidants trouvent qu'il est difficile de **se repérer parmi la multitude d'acronymes**, qui sont parfois différents pour un même type d'établissement.
- **Certains aidants ont été accompagnés par un professionnel** (de la PFRA-H ou une coordinatrice des AT ou une assistante sociale...) pour rechercher des établissements proposant de l'accueil temporaire et réaliser les démarches nécessaires pour les inscriptions. Ces aidants décrivent **ce soutien comme particulièrement précieux et soutenant**, qui leur fait gagner du temps, de l'énergie mais aussi qui rend les démarches un peu plus sereines. Comme l'explique cet aidant, « *la coordinatrice pense à tout, elle anticipe les démarches, elle m'aide dans les dossier, elle prend contact avec les établissements* ». Un autre aidant souligne la complexité de certains dossiers, qu'il faut remplir correctement et sans oublier : « *L'aide de l'assistante sociale a été très utile car les dossiers sont complexes, il ne faut rien oublier, présenter les choses comme il faut...* ».

Points-clefs de l'enquête par questionnaire auprès des partenaires :

- Les partenaires répondants pointent le **manque de lisibilité sur les places disponibles en temps réel** en accueil temporaire, ce qui rend difficile leur repérage. Ils aspirent à une vision plus globale sur le territoire des places disponibles, avec davantage de coordination à l'échelle départementale.
- Certains partenaires répondants observent que c'est plutôt par le **bouche-à-oreille et le réseau** que les personnes prennent connaissance de l'accueil temporaire ou sont informés de la disponibilité de places.
- Les partenaires répondants regrettent le **manque de mise à jour et de fiabilité du remplissage** de l'offre affichée dans Via Trajectoire.

Points-clefs de l'enquête par entretiens collectifs auprès des partenaires :

- Les partenaires interrogés soulignent le **manque de visibilité sur l'offre disponible** en accueil temporaire. C'est une **offre mouvante**, notamment du fait que des places initialement repérées par les partenaires peuvent finalement ne plus être disponibles car mobilisées pour un accueil long d'une personne en situation complexe ou par un résident permanent parce que l'établissement est en travaux, etc.

- Il faut souvent **faire appel au réseau partenarial pour identifier l'offre d'accueil temporaire** : « *on connaît quelqu'un qui connaît quelqu'un qui sait qu'il y a une place là-bas, du coup on appelle...* » explique un répondant. Les partenaires déplorent le **manque de cartographie fiable des places existantes d'accueil temporaire sur leur territoire, sans même parler de leur disponibilité en temps réel**. Si des annuaires existent sur certains territoires, notamment en Loire Atlantique, il faut tout de même passer beaucoup de temps au téléphone, pour se renseigner, vérifier que la place existe toujours et qu'elle est disponible. « *Appeler, rappeler, re-rappeler, pour s'entendre dire que c'est non en fait, que la place a été transformée en place permanente ou qu'elle n'est plus disponible* » regrette un répondant.
- Certains partenaires soulignent que les Conseils départementaux et l'Agence Régionale de Santé peuvent être sollicités pour connaître la liste des établissements proposant de l'accueil temporaire, même si cela ne permet pas de connaître la disponibilité en temps réel des places.
- Plusieurs plateformes de répit interrogées expliquent travailler en partenariat avec certains établissements bien identifiés sur le territoire, dans le cadre des demandes d'accueil temporaire qu'elles peuvent accompagner, « *parce qu'ils jouent vraiment le jeu* » explique une répondante. Ces établissements sont décrits comme **des alliés précieux pour proposer des réponses**. Les solutions restent néanmoins très limitées, rappellent les répondants. Certaines plateformes de répit ont mis en place des **groupes de travail ou de réflexion autour de l'offre de répit**, dont l'accueil temporaire, réunissant plusieurs organismes gestionnaires. Ces **dynamiques partenariales sont décrites comme essentielles pour penser une offre articulée et cohérente sur le territoire**.
- Certaines PFRA-H, notamment en Maine et Loire, ont réalisé un travail de recensement des places d'accueil temporaire auprès des établissements médico-sociaux de leur territoire. Cela étant, cette connaissance de l'offre n'ouvre pas davantage de possibilité d'accueil, souligne une répondante.

2/ Pouvoir accéder à l'accueil temporaire

2.1 Des pratiques hétérogènes en matière de notification de l'accueil temporaire

Points-clés de l'enquête par questionnaire auprès des partenaires :

- **L'accueil temporaire n'est pas notifié de la même manière selon les départements**. Les pratiques de notification peuvent également être différentes selon qu'il s'agisse d'un enfant ou d'un adulte. La notification peut **être systématique ou bien proposée uniquement dans le cadre de certains types de situations**, avec un examen au cas par cas. Dans certains départements, la demande étant souvent très forte pour ce type d'accueil, notamment dans le secteur pour enfants, l'octroi de la notification d'accueil temporaire n'est pas systématique. Elle n'est proposée qu'à certaines personnes et familles, après évaluation des besoins.
- En Loire Atlantique, l'accueil temporaire ne nécessite pas de notification spécifique : elle est systématiquement octroyée, dès lors que la personne reçoit une notification vers un établissement médico-social. L'orientation vers une catégorie d'établissement d'hébergement permet ainsi l'accès aux places d'accueil permanent et temporaire de cette même catégorie, comme l'indique le protocole simplifié en matière d'accueil temporaire produit par la Direction Autonomie du Conseil départemental de la Loire Atlantique. C'est aussi le cas en Sarthe. En Maine et Loire, la double modalité d'accueil

permanent et temporaire est systématiquement notifiée pour les enfants lorsqu'il s'agit d'une situation « sans solution » où l'aidant ne bénéficie d'aucun relais. Concernant les adultes, la notification pour de l'accueil permanent vaut notification pour de l'accueil temporaire. En Mayenne, une notification spécifiant l'accueil temporaire est nécessaire pour en bénéficier et celle-ci n'est pas octroyée automatiquement en cas de notification vers un ESMS.

- Certains partenaires répondants regrettent que **l'accès à l'accueil temporaire soit conditionné dans certains départements à l'obtention d'une notification spécifique de la CDAPH**. Son octroi systématique, par des notifications prononcées avec toutes les modalités d'accueil, est décrit comme une pratique très facilitante, puisqu'elle évite aux personnes accompagnées et/ou aux familles d'avoir à réaliser des démarches administratives supplémentaires si elles souhaitent bénéficier d'accueil temporaire. « *On préfère le mettre pour ne pas perdre de temps à faire produire une notification qui ferait apparaître de l'accueil temporaire. Offrons cette possibilité que l'usager pourra mobiliser quand il aura besoin* » explique une répondante exerçant dans une MDPH.
- Les MDPH ou MDA ne proposant pas systématiquement de l'accueil temporaire indiquent lors des entretiens que **l'octroi de cette notification dépend de la situation de la personne, sans pour autant que des critères aient été formalisés**. Les répondants concernés expliquent faire preuve de vigilance vis-à-vis des situations d'épuisement des aidants, d'absence de solution ou de soutien, de scolarisation partielle, de notification non mise en œuvre vers un ESMS, qui sont autant de situations où l'accueil temporaire sera plus facilement proposé à la suite de l'évaluation des besoins et du projet de vie.
- Plusieurs partenaires soulignent que **même si l'accueil temporaire est notifié, l'offre existante ne permet pas de répondre aux besoins**. Et parfois, l'offre n'est tout simplement pas présente sur le territoire, notamment pour certains publics. « *On notifie plus par reconnaissance du besoin, mais pour autant, derrière, la solution va être compliquée à trouver* » reconnaît un répondant exerçant en MDPH.
- Plusieurs répondants soulignent que, **même si l'accueil temporaire est notifié, un travail d'accompagnement de certaines familles s'avère nécessaire**. Au-delà de trouver un lieu d'accueil disponible, il peut aussi être difficile pour des parents d'accepter de se séparer, même temporairement, de leur enfant. Il y a donc un **travail d'explication et de réassurance à mener auprès de ces familles**, pour que celles-ci acceptent aussi de recourir à cette modalité d'accueil, soulignent plusieurs partenaires interrogés, dont des MDPH.
- Plusieurs partenaires estiment également qu'il serait pertinent que **l'accueil temporaire puisse être réalisé dans d'autres types d'établissements que celui mentionné sur la notification**. Ce n'est pas le cas sur tous les départements.
- Plusieurs partenaires interrogés estiment que la **mention d'accueil temporaire n'est pas suffisamment explicite ou lisible pour les familles et les personnes qui reçoivent une notification de la CDAPH**. « *Il y a un sujet sur la manière dont la MDPH amène cette possibilité d'accueil temporaire auprès des personnes, comment elle les informe. C'est à améliorer, il y a un manque d'explication* » regrette un répondant. En outre, la liste d'établissements pouvant être contactés pour réaliser de l'accueil temporaire n'est pas toujours fournie dans la notification.
- Certains partenaires suggèrent qu'il puisse y avoir des notifications spécifiques d'accueil temporaire en établissement pour motif de répit.

- Globalement, les équipes pluridisciplinaires des MDPH et MDA de la région **n'ont pas reçu de formation ou de sensibilisation particulière sur l'accueil temporaire et la manière dont il peut être mobilisé pour soutenir les parcours**. C'est surtout dans le dialogue avec les établissements médico-sociaux, lors des réunions d'évaluation pluridisciplinaire, que les agents vont être sensibilisés à cette modalité d'accueil, explique un répondant.

2.2 Un manque d'offre et des délais d'attente pour accéder à l'accueil temporaire

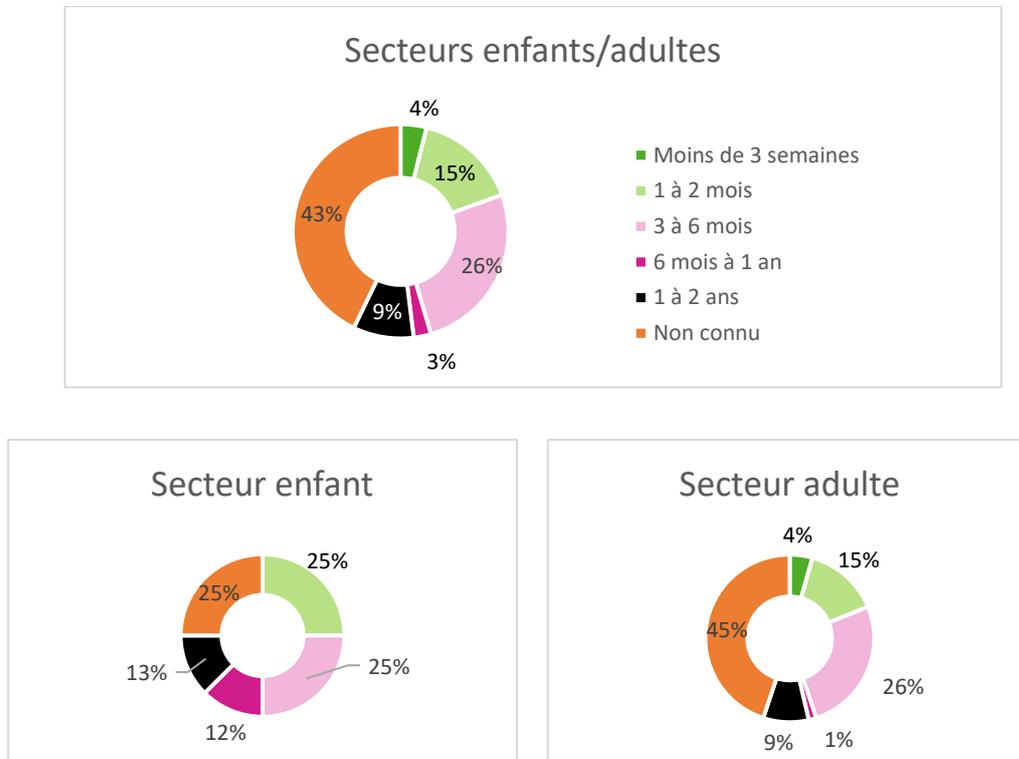
Un délai d'admission supérieur à 3 mois pour au moins 38 % des répondants proposant de l'HT

43 % des 77 répondants concernés n'ont pas renseigné le délai d'admission. Les chiffres sont donc à interpréter avec précaution.

On note cependant que pour au moins 38 % des répondants, le délai d'admission pour accéder à de l'accueil temporaire sous forme d'hébergement est supérieur à 3 mois (3 IME et 1 EEAP dans le secteur pour enfants, 9 foyers de vie, 6 foyers d'hébergement, 3 MAS, 2 EANM, 2 EAM, 2 FAM et 1 établissement d'accueil temporaire dans le secteur pour adultes).

Ce délai d'accès est inférieur à trois mois pour 15 établissements (1 établissement d'accueil temporaire et 1 IME dans le secteur pour enfants, 4 foyers de vie, 4 foyers d'hébergement, 3 MAS et 2 FAM dans le secteur pour adultes).

Figure 84 : En moyenne, quel est le délai d'admission pour l'hébergement temporaire ?



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 77 ont renseigné les données d'activité sur l'hébergement temporaire en 2022 (8 établissements pour enfants, 69 établissements pour adultes), exploitation CREAI PDL 2024

57 % ont une liste d'attente pour l'hébergement temporaire

Pour 57 % des répondants, il existe au moment de l'enquête (fin 2023) une liste d'attente pour l'accueil temporaire sous forme d'hébergement.

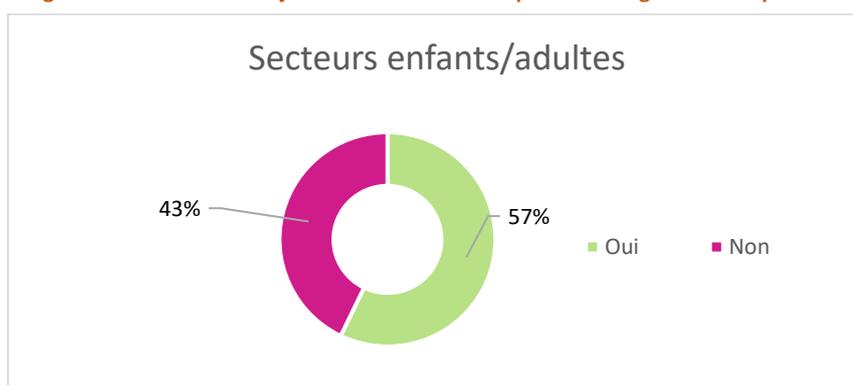
Concernant le secteur pour enfants :

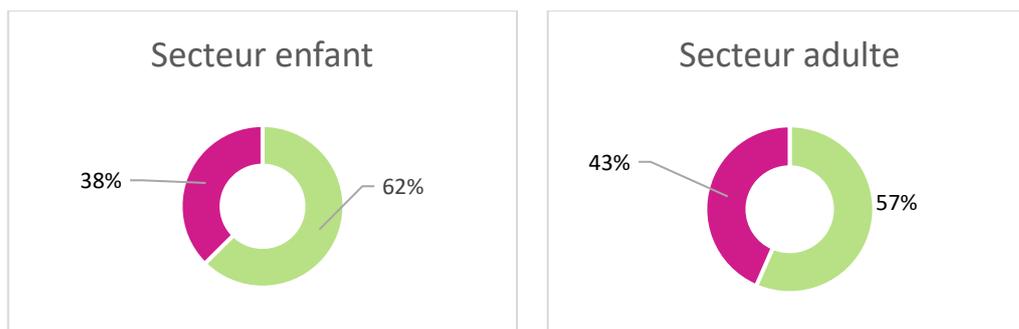
- 5 établissements déclarent qu'il existe une liste d'attente pour l'hébergement temporaire : 4 IME et 1 EEAP (dont 1 ayant 2 à 3 places d'AT, 1 ayant 4 à 5 places d'AT et 3 plus de 10 places d'AT). Quatre ont renseigné le nombre d'enfants sur liste d'attente : 9 pour l'EEAP, 2, 5 et 31 enfants pour les 3 IME.
- 3 établissements déclarent ne pas avoir de liste d'attente : 1 IME, 1 EEAP et 1 établissement d'accueil temporaire. Ils disposent chacun de 4 à 5 places, 6 à 10 places et plus de 10 places.

Concernant le secteur pour adultes :

- 39 établissements (57 %) déclarent qu'il existe une liste d'attente pour l'hébergement temporaire : 11 foyers de vie, 10 MAS, 7 FAM, 6 foyers d'hébergement, 2 EAM, 2 EANM et 1 établissements d'accueil temporaire. Parmi eux, 15 ont moins de 2 places d'AT, 13 ont 2 à 3 places, 8 ont 4 à 5 places et 3 ont 6 à 10 places.
- Le nombre médian de personnes sur liste d'attente est de 9 personnes (minimum : 1, maximum : 60, Q1 : 5, Q3 : 17,5).
- 30 établissements déclarent ne pas avoir de liste d'attente : 9 foyers de vie, 8 foyers d'hébergement, 6 MAS, 3 FAM, 2 EANM, 1 EAM et 1 établissement d'accueil temporaire. Parmi eux, 18 ont moins de 2 places d'AT, 4 ont 2 à 3 places, 4 ont 4 à 5 places et 4 ont 6 à 10 places.

Figure 85 : Existe-t-il à ce jour une liste d'attente pour l'hébergement temporaire ?





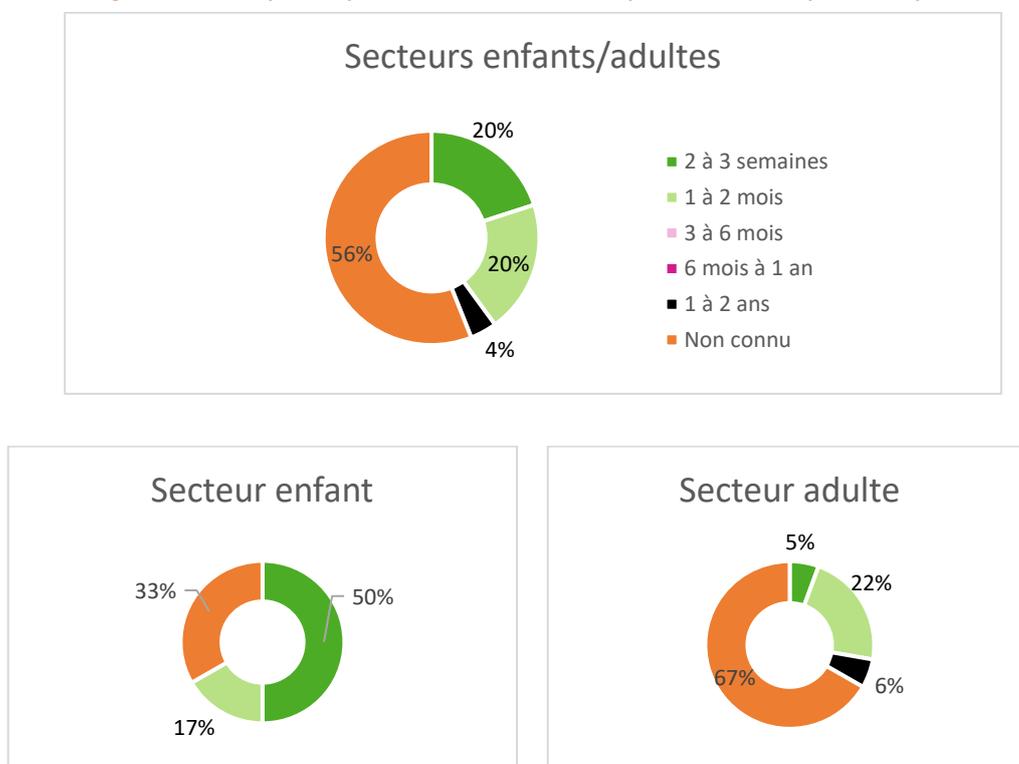
Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 77 ont renseigné les données d'activité sur l'hébergement temporaire en 2022 (8 établissements pour enfants, 69 établissements pour adultes), exploitation CREAI PDL 2024

Un délai d'admission inférieur à 2 mois pour au moins 40 % des répondants proposant de l'AT de jour

56 % des 25 répondants concernés n'ont pas renseigné le délai d'admission. Les chiffres sont donc à interpréter avec précaution.

On note cependant que pour au moins 40 % des répondants, le délai d'admission pour accéder à de l'accueil temporaire sous forme d'accueil de jour est inférieur à deux mois ((2 IME, 1 établissement d'accueil temporaire et 1 DITEP pour le secteur enfant, 3 MAS, 1 EANM et 1 établissement d'accueil temporaire pour le secteur adulte). Ce délai est supérieur à 1 an pour un foyer de vie.

Figure 86 : En moyenne, quel est le délai d'admission pour l'accueil temporaire de jour ?



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 25 ont renseigné les données d'activité sur l'accueil temporaire de jour en 2022 (6 établissements pour enfants, 18 établissements pour adultes, 1 établissement accueillant des enfants et des adultes), exploitation CREAI PDL 2024

40 % ont une liste d'attente pour l'accueil temporaire de jour

Pour 40 % des répondants proposant de l'AT en accueil de jour, il existe au moment de l'enquête (fin 2023) une liste d'attente pour l'accueil temporaire de jour.

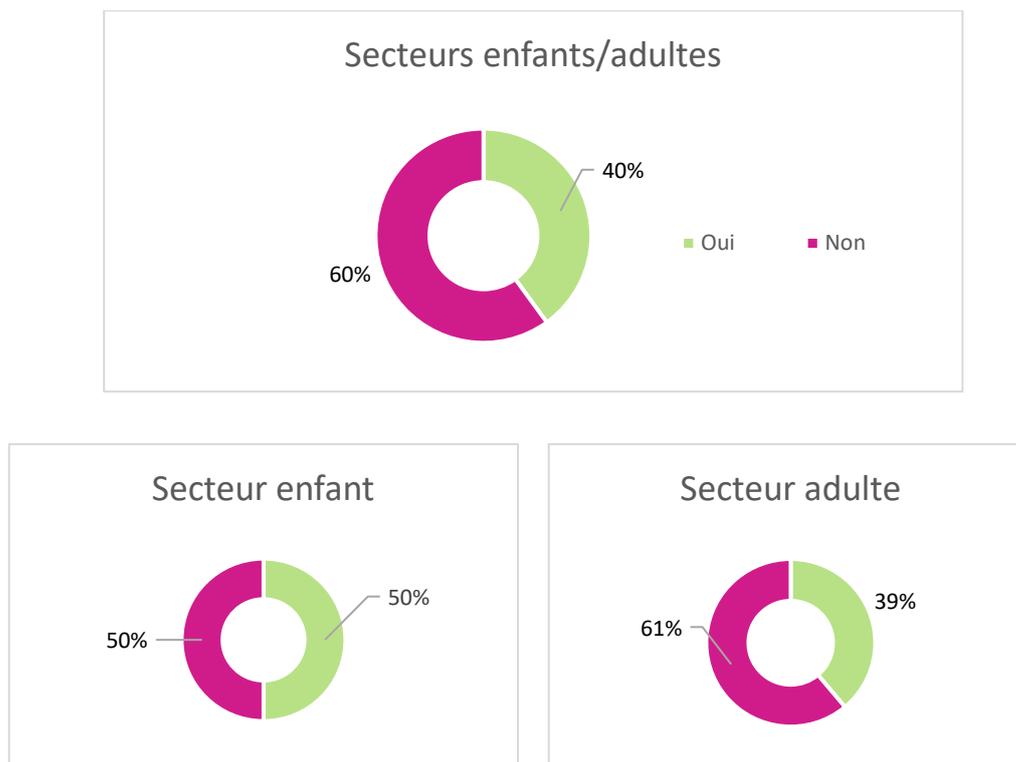
Concernant le secteur pour enfants :

- 3 établissements déclarent qu'il existe une liste d'attente pour l'accueil temporaire de jour : 2 DITEP et 1 UEE. Les listes d'attente s'élèvent à 9 et 20 enfants pour les deux DITEP.
- 3 établissements déclarent ne pas avoir de liste d'attente : 2 IME et 1 établissement d'accueil temporaire.
- Notons que l'établissement d'accueil temporaire accueillant des enfants et des adultes déclare ne pas avoir de liste d'attente.

Concernant le secteur pour adultes :

- 7 établissements (39 %) déclarent qu'il existe une liste d'attente pour l'accueil temporaire de jour : 5 MAS, 1 foyer de vie et 1 EANM.
- Le nombre médian de personnes sur liste d'attente est de 3 personnes (minimum : 1, maximum : 5, Q1 : 1,5 ; Q3 : 4,5).
- 11 établissements déclarent ne pas avoir de liste d'attente : 3 MAS, 2 foyers de vie, 2 EANM, 2 EAM, 1 FAM et 1 établissement d'accueil temporaire.

Figure 87 : Existe-t-il à ce jour une liste d'attente pour l'accueil temporaire de jour ?



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 25 ont renseigné les données d'activité sur l'accueil temporaire de jour en 2022 (6 établissements pour enfants, 18 établissements pour adultes, 1 établissement accueillant des enfants et des adultes), exploitation CREAI PDL 2024

42 % des répondants reçoivent souvent des demandes émanant d'autres départements des Pays de la Loire

Sur l'ensemble des 86 répondants, 42 % reçoivent souvent des demandes émanant d'autres départements des Pays de la Loire : 13 % très souvent, 29 % assez souvent. Selon les secteurs et les départements, les proportions diffèrent.

Concernant le secteur pour enfants :

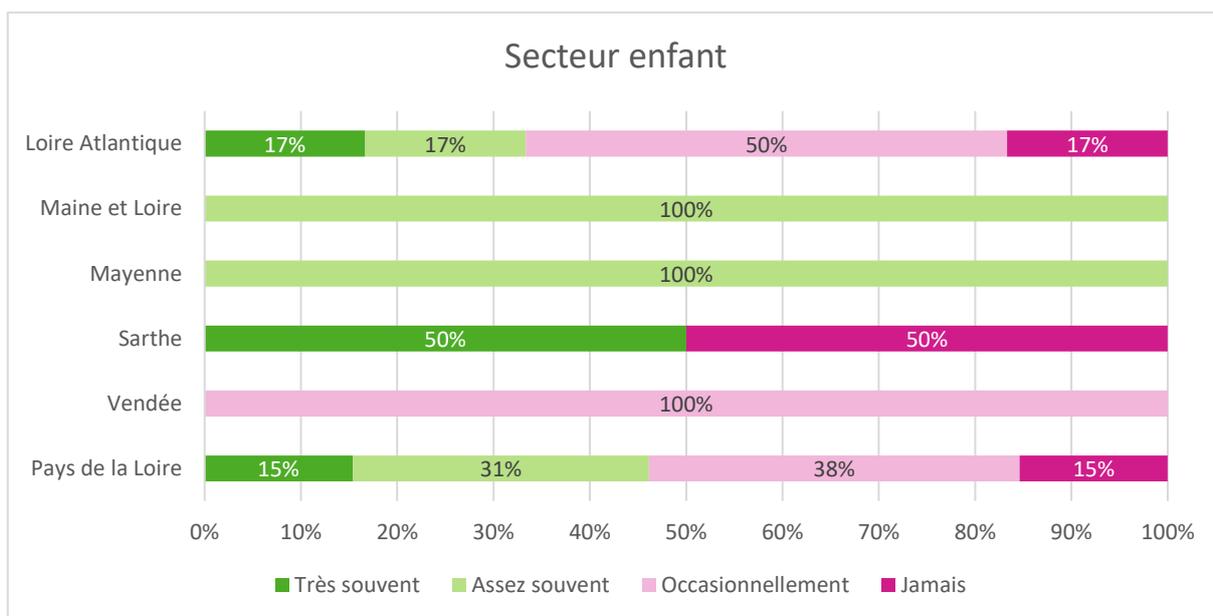
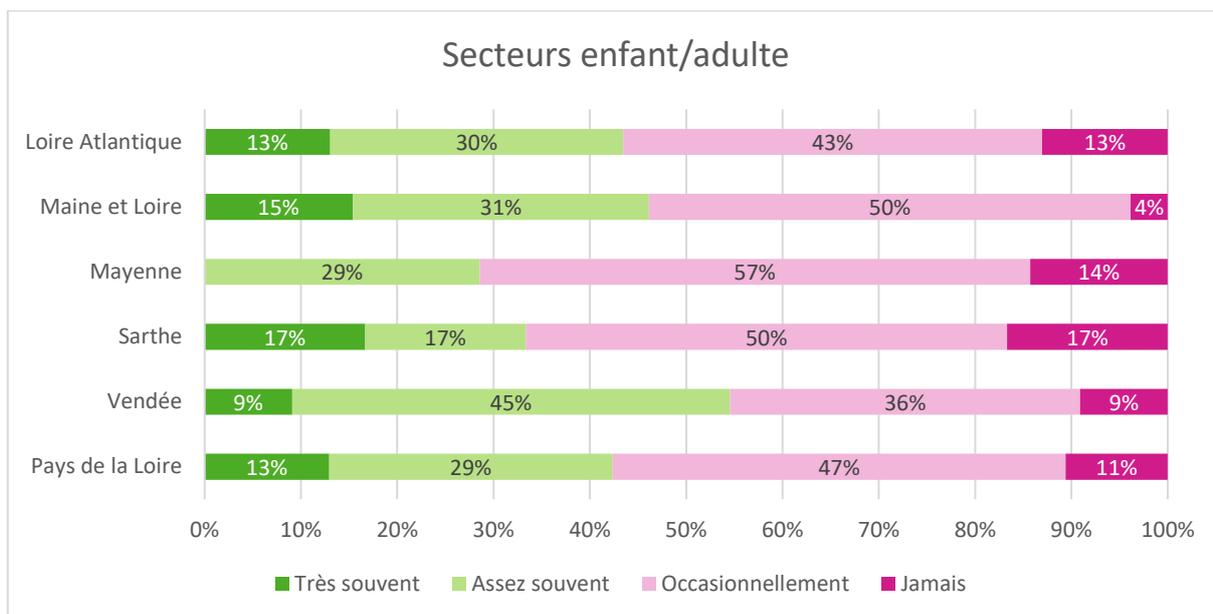
- 46 % des 13 répondants reçoivent souvent des demandes émanant d'autres départements ligériens (43 % dans le secteur pour adultes) : 15 % très souvent, 31 % assez souvent.
- 15 % des répondants du secteur pour enfants reçoivent très souvent des demandes d'autres départements ligériens : il s'agit de 2 établissements dont 1 établissement d'accueil temporaire et 1 IME.
- 31 % en reçoivent assez souvent : 4 établissements dont 2 IME, 1 EEAP et 1 établissement d'accueil temporaire.
- 38 % en reçoivent occasionnellement : 5 établissements dont 2 IME, 1 UEE, 1 EEAP et 1 DITEP.
- 15 % n'en reçoivent jamais : 2 établissements dont 1 IME et 1 DITEP.

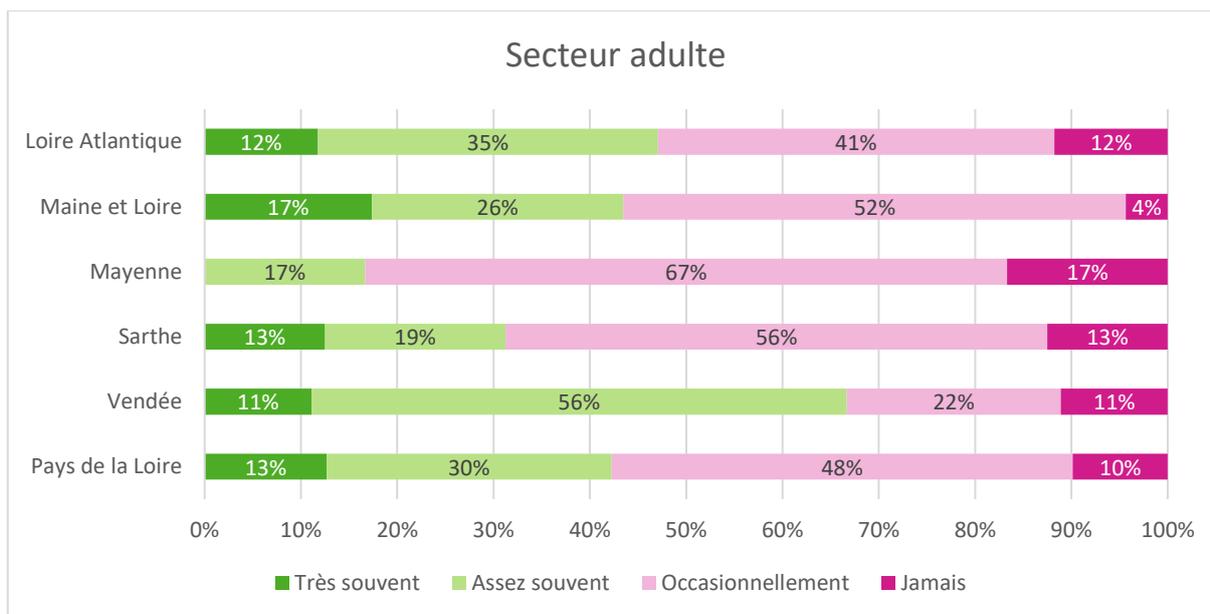
- En Sarthe, parmi les 2 établissements répondants, 1 reçoit très souvent des demandes hors département et l'autre jamais.
- Les 2 répondants en Maine et Loire et le répondant en Mayenne sont assez souvent concernés par ce type de demandes.
- En Vendée, en revanche, les 2 établissements répondants déclarent n'être qu'occasionnellement concernés.
- En Loire Atlantique, les 6 établissements répondants sont diversement concernés : 17 % reçoivent très souvent ce type de demandes, 17 % assez souvent, 50 % occasionnellement et 17 % jamais.

Concernant le secteur pour adultes :

- 43 % des 72 répondants reçoivent souvent des demandes émanant d'autres départements ligériens (46 % dans le secteur pour adultes) : 13 % très souvent, 30 % assez souvent.
 - 13 % des répondants du secteur pour adultes reçoivent très souvent des demandes d'autres départements ligériens : il s'agit de 9 établissements dont 3 foyers de vie, 3 MAS, 1 foyer d'hébergement, 1 FAM et 1 établissement d'accueil temporaire.
 - 30 % en reçoivent assez souvent : 21 établissements dont 8 foyers de vie, 6 MAS, 4 FAM, 2 foyers d'hébergement et 1 établissement d'accueil temporaire.
 - 48 % en reçoivent occasionnellement : 34 établissements dont 8 MAS, 7 foyers d'hébergement, 6 foyers de vie, 5 FAM, 5 EANM, 3 EAM.
 - 10 % n'en reçoivent jamais : 7 établissements dont 4 foyers d'hébergement et 3 foyers de vie.
-
- La part de répondants déclarant être très souvent confrontés à ces demandes oscille entre 11 % (Vendée) et 17 % (Maine et Loire), hormis en Mayenne (0 %).
 - Les répondants assez souvent confrontés à ces demandes représentent entre 17 % (en Mayenne) et jusqu'à 56 % en Vendée.
 - La Vendée se distingue ainsi par une proportion de 67 % de répondants souvent confrontés à ces demandes, après la Loire Atlantique (47 %) et le Maine et Loire (43 %).

Figure 88 : Recevez-vous des demandes d'accueil temporaire de personnes résidant dans les Pays de la Loire mais dans un autre département que le vôtre ?





Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (6 en Loire Atlantique, 2 en Maine et Loire, 1 en Mayenne, 2 en Sarthe, 2 en Vendée), 72 établissements pour adultes (17 en Loire Atlantique, 23 en Maine et Loire, 6 en Mayenne, 17 en Sarthe, 9 en Vendée) et 1 établissement pour enfants et adultes (en Maine et Loire), exploitation CREAI PDL 2024

23 % des répondants reçoivent souvent des demandes hors région

Sur l'ensemble des 86 répondants, 23 % reçoivent souvent des demandes émanant d'une autre région que les Pays de la Loire : 4 % très souvent, 19 % assez souvent. Selon les secteurs et les départements, les proportions diffèrent.

Concernant le secteur pour enfants :

- 15 % des répondants du secteur pour enfants reçoivent assez souvent des demandes émanant d'une autre région : il s'agit de 2 établissements dont 1 établissement d'accueil temporaire et 1 IME.
- 69 % sont occasionnellement confrontés à ces demandes : 9 établissements dont 4 IME, 2 EEAP, 1 DITEP, 1 établissement d'accueil temporaire et 1 UEE.
- 15 % ne sont jamais confrontés à ces demandes : 2 établissements dont 1 IME et 1 DITEP.

→ En Loire Atlantique, en Mayenne et en Vendée, les répondants sont occasionnellement concernés (voire jamais pour 17 % en Loire Atlantique).

→ A l'inverse, en Maine et Loire, 1 établissement est assez souvent concerné et 1 autre occasionnellement. En Sarthe, 1 établissement est assez souvent concerné et 1 ne l'est jamais.

Concernant le secteur pour adultes :

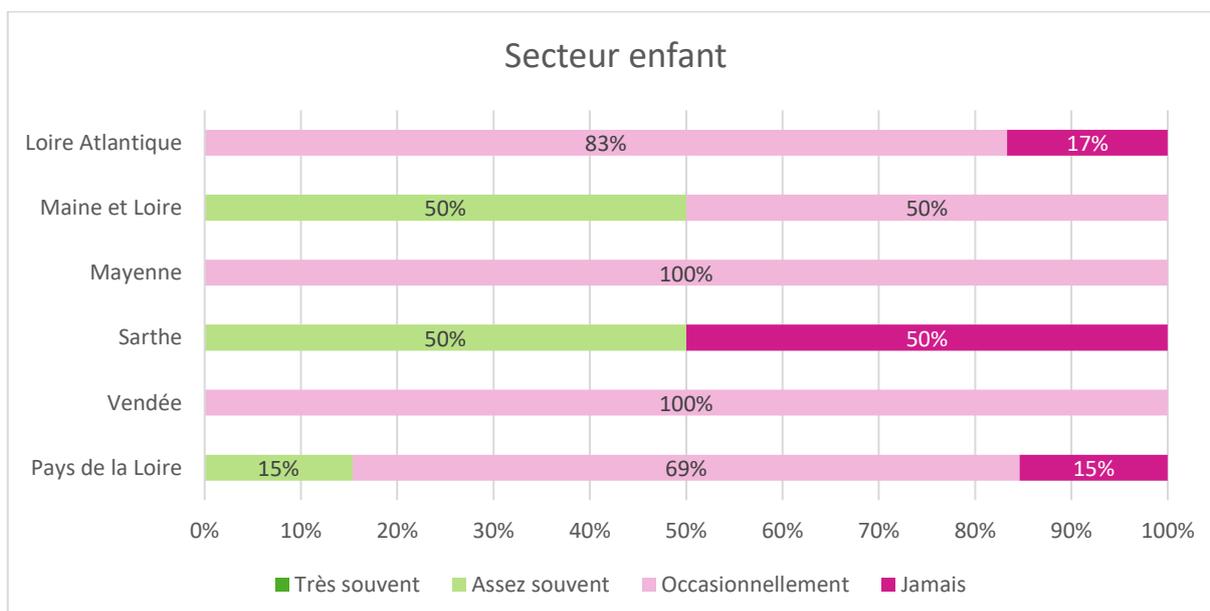
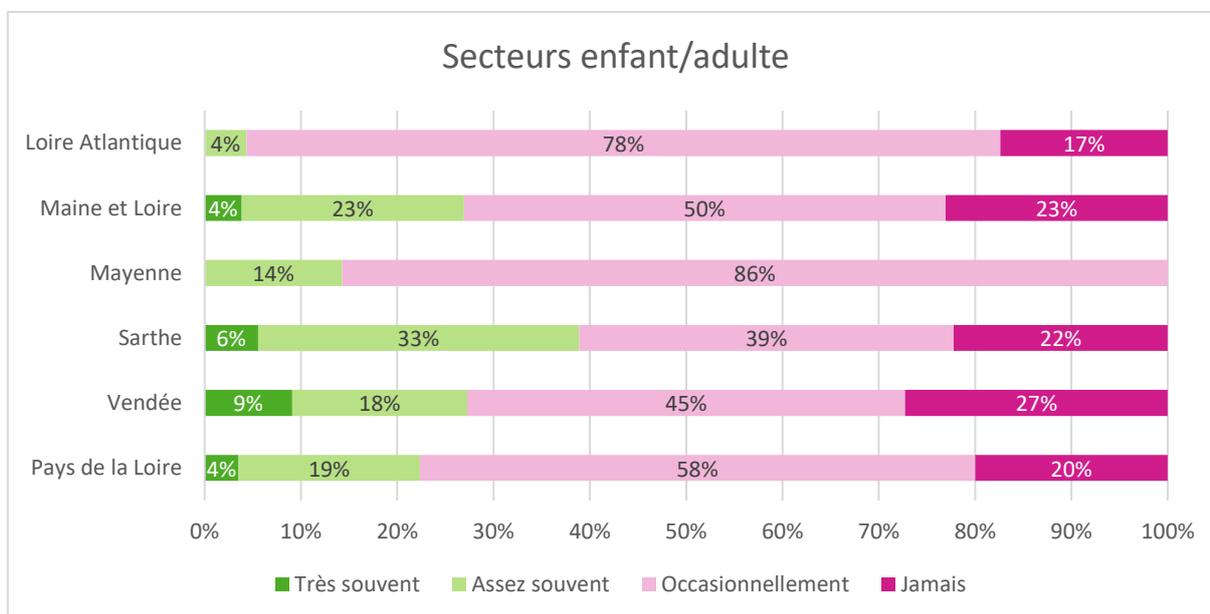
- 4 % des répondants du secteur pour adultes reçoivent très souvent des demandes émanant d'une autre région : il s'agit de 3 établissements dont 2 foyers de vie et 1 MAS.

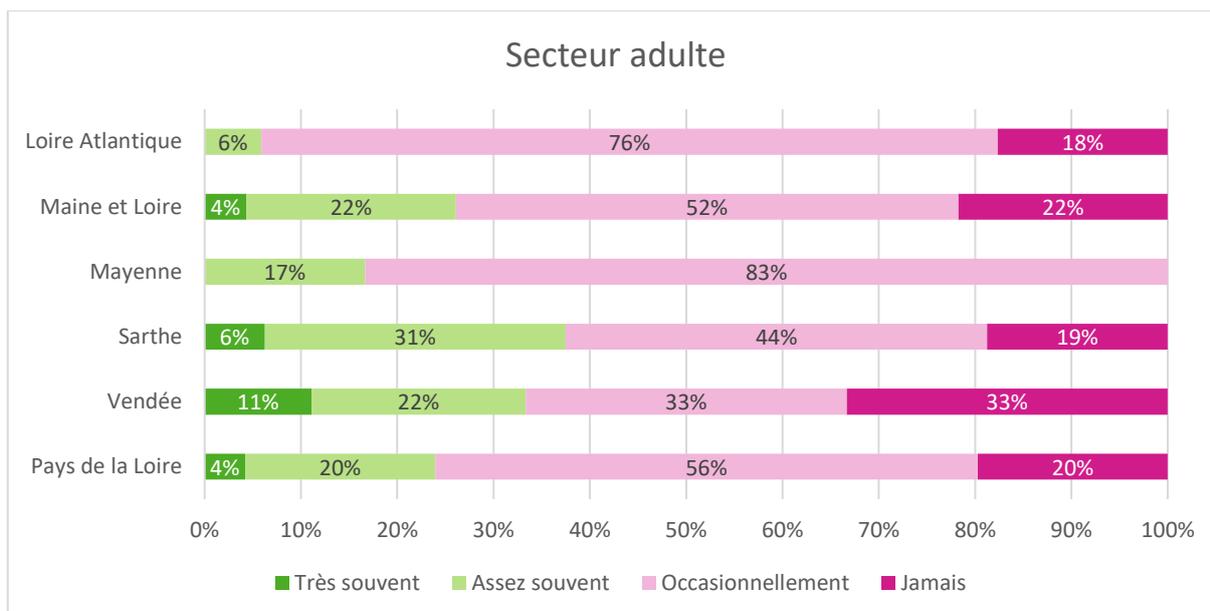
- 20 % sont assez souvent confrontés à ces demandes : 14 établissements dont 4 foyers de vie, 4 MAS, 2 foyers d'hébergement, 2 FAM, 1 EANM et 1 établissement d'accueil temporaire.
- 56 % y sont occasionnellement confrontés : 40 établissements dont 10 foyers de vie, 10 MAS, 8 FAM, 6 foyers d'hébergement, 3 EANM, 2 EAM, 1 établissement d'accueil temporaire.
- 20 % ne sont jamais confrontés à ces demandes : 14 établissements dont 6 foyers d'hébergement, 4 foyers de vie, 2 MAS, 1 EANM et 1 EAM.

→ En Loire Atlantique, la part des répondants assez souvent concernés est de 6 % seulement.

→ Dans les autres départements, cette part est plus élevée : 37 % souvent concernés en Sarthe (6 % très souvent, 31 % assez souvent), 33 % en Vendée (11 % très souvent, 22 % assez souvent), 26 % en Maine et Loire (4 % très souvent, 22 % assez souvent) et 17 % assez souvent en Mayenne.

Figure 89 : Recevez-vous des demandes d'accueil temporaire de personnes résidant en dehors de la région des Pays de la Loire ?





Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (6 en Loire Atlantique, 2 en Maine et Loire, 1 en Mayenne, 2 en Sarthe, 2 en Vendée), 72 établissements pour adultes (17 en Loire Atlantique, 23 en Maine et Loire, 6 en Mayenne, 17 en Sarthe, 9 en Vendée) et 1 établissement pour enfants et adultes (en Maine et Loire), exploitation CREAI PDL 2024

2.3 Un manque d'offre, notamment pour certains publics (TSA, besoins de soins...) soulignent les répondants

Points-clés de l'enquête par entretiens auprès des établissements :

- Les répondants ont pointé le **manque d'offre en accueil temporaire sur leur territoire, mettant en lumière leur longue liste d'attente**. Plusieurs ont particulièrement souligné les **carences concernant les places d'AT en établissement médicalisé, type FAM ou MAS** : « On le voit par rapport à nos calendriers, nos nombres de demandes, notamment en MAS. Je trouve que ça ne répond pas de manière efficace à l'ensemble des demandes » explique une répondante.
- Plusieurs répondants déplorent également le **manque de réponses à proposer pour certains publics, notamment les personnes avec des TSA** : « on n'a que 3 places FAM et j'ai des piles et des piles de demandes auxquelles je ne peux pas répondre parce que je n'ai pas de places d'AT. Donc ça sur le département, ça manque énormément. J'ai encore plus de dossiers FAM TSA et là je ne peux absolument pas y répondre parce que nos FAM sont plutôt d'orientation psy ». Cette répondante dont le FAM dispose d'une place d'AT pouvant accueillir des personnes avec un TSA, explique qu'elle fait le choix de privilégier un accueil de qualité, en réservant cette place à un nombre limité de personnes à qui elle propose des accueils temporaires réguliers, puisque c'est justement cette régularité qui permet à l'AT d'être un véritable levier au service du parcours, notamment lorsqu'il s'agit de préparer une admission en établissement.
- Certains établissements interrogés reconnaissent que les **places d'accueil temporaire sont souvent celles qui seront gelées en cas de difficulté** : un répondant explique par exemple que l'établissement ayant subi un dégât des eaux, « c'est un résident permanent qui va utiliser la chambre d'AT pendant ce temps-là ».

- Plusieurs répondants insistent sur l'importance à ce que les personnes puissent réaliser des séjours dans des établissements différents. Faire de l'accueil temporaire dans plusieurs structures donne davantage de possibilité à la personne de tester des environnements différents et ainsi de choisir celui qu'il lui convient le mieux, notamment en vue d'une admission. D'où l'importance de disposer d'une offre d'AT suffisante.

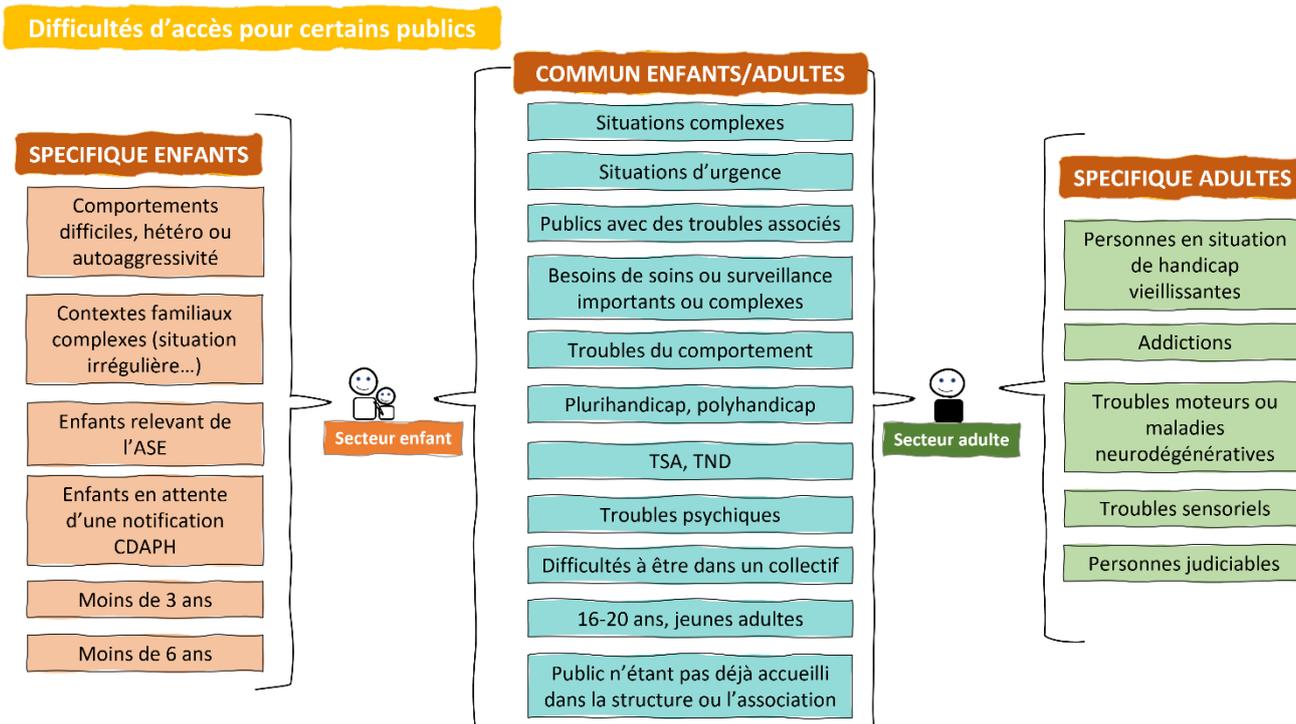
Points-clefs de l'enquête par entretien auprès d'aidants :

- Les aidants ont tous souligné les **délais d'attente importants pour accéder à de l'accueil temporaire**. La plupart ont essuyé des refus. Certains ont été rappelés plusieurs années après avoir déposé une demande, au point d'avoir oublié qu'ils avaient réalisé la démarche auprès de l'établissement en question.
- Pour les aidants interrogés, l'un des principaux axes d'amélioration consisteraient à **augmenter le nombre de places d'accueil temporaire** et à ce que cette **modalité d'accueil soit proposée par davantage de structures**.

Points-clefs de l'enquête par questionnaire auprès des partenaires :

- L'ensemble des répondants estiment que leur **territoire est insuffisamment couvert en offre d'accueil temporaire**, aussi bien dans le secteur pour enfants que pour adultes, malgré les besoins observés et la pertinence de cette modalité d'accueil pour le parcours des personnes en situation de handicap et le répit des aidants. Certains territoires sont complètement dépourvus d'offres, soulignent certains. Il manque également une offre pour faciliter la transition vers le secteur pour adultes.
- Les partenaires répondants identifient un **manque, voire l'absence d'offres en AT pour certains publics**. A l'inverse, les **critères d'accès à certaines offres sont trop restrictifs et insuffisamment généralistes**. Les partenaires alertent sur la fragilité accrue de certaines situations, notamment les familles monoparentales, les placements d'enfant à l'Aide Sociale à l'Enfance suite à l'hospitalisation de l'aidant monoparental, faute de solution...
- Les partenaires répondants observent un **manque de réactivité dans les réponses aux demandes**. Ils évoquent des situations d'aidants épuisés au moment où leur proche a enfin accès à des accueils temporaires. La majorité pointe des délais d'attente trop importants. Certains précisent que des places d'accueil temporaire peuvent être parfois bloquées par des accueils permanents.

Figure 90 : Publics pour lesquels l'accès à l'accueil temporaire est décrit comme difficile par les partenaires interrogés



Sources : enquête par questionnaire auprès des partenaires, 2023

Points-clés de l'enquête par entretiens collectifs auprès des partenaires :

- Les partenaires partagent le constat de **places d'AT monopolisées par des situations d'accueil non temporaire**.
- Certains partenaires, sur plusieurs départements, observent que des places d'AT peuvent être parfois gelées par des établissements pour accueillir des situations dites complexes, alors que celles-ci ne sont pas connues de la RAPT. Les répondants concernés interrogent ainsi la qualification de ces situations : qui et comment définir une situation « complexe » ? Qui arbitre en matière de priorisation ?
- Plusieurs partenaires font état d'accueils annulés faute de personnel suffisant dans la structure.
- **Plusieurs plateformes de répit reconnaissent disposer de très peu de leviers à activer** lorsqu'elles sont sollicitées par des familles en quête d'accueil temporaire. C'est particulièrement le cas pour certains profils, soulignent plusieurs répondants, notamment les **profils complexes de personnes présentant des TSA ou bien des troubles psychiatriques**. « Pour les profils très complexes type TSA, on n'a pas de solution sur le département. Là, si on reçoit ces profils, on va voir du côté de la région d'à-côté parce que sur notre territoire, on n'a aucune solution. Et pour les situations moins complexes, on travaille essentiellement en essayant de border avec les services d'aide à domicile » explique une coordinatrice de PFR. Les PFRA-H soulignent également le **manque de possibilité d'accueil temporaire pour les enfants**. « On a énormément de demandes pour des enfants auxquelles on ne peut pas répondre, on est vraiment démuni » regrette une coordinatrice de PFR. Une autre PFRA-H reconnaît qu'elle « ne va pas trop parler spontanément de l'accueil temporaire aux familles parce qu'on n'a pas de possibilité de le mettre en place ».

- En Loire Atlantique, les plateformes de répit sont portées par un consortium d'associations qui se sont engagées à proposer des séjours d'accueil temporaire pour les plateformes de répit. Ainsi, celles-ci disposent de **plusieurs semaines de répit fléchées sur le département, principalement en foyer de vie, qu'elles peuvent proposer à des familles qu'elles accompagnent**. Les possibilités d'accueil en MAS et en FAM sont cependant beaucoup plus limitées et les demandes de familles pour ce type d'établissements sont davantage orientées vers une place en accueil permanent.

3/ Les démarches d'inscription et les processus d'admission

3.1 La présence de critères d'admission et des démarches d'inscription lourdes pour les aidants

Dans l'enquête par questionnaire, les établissements ont été interrogés sur les principaux critères d'admission pour bénéficier de l'accueil temporaire (outre les critères d'âge et de notification). Les réponses étaient librement rédigées par les répondants¹³. Les critères les plus cités sont :

- **Le type de handicap** (28 répondants, au moins 33 % des sondés) ;
- **Faire preuve d'autonomie** dans les actes de la vie quotidienne (au moins 23 répondants, 27 %) ;
- Le **projet de la personne** doit être en accord avec les motifs de recours à l'accueil temporaire (17 répondants, au moins 20 %) ;
- La **domiciliation**, notamment dans le département de la structure (17 répondants, au moins 20 %) ;
- **Ne pas requérir de soins médicaux ou infirmiers importants** (au moins 13 répondants) ;
- **Avoir un profil compatible avec la vie collective** (au moins 7 répondants) ;
- **Être en situation d'urgence** (au moins 5 répondants) ;
- Ne pas présenter (ou peu) de **troubles du comportement** (au moins 3 répondants).

Rappelons en outre que 25 % des répondants déclarent que lorsque leur structure est sollicitée par une personne relevant d'une situation complexe, la complexité peut souvent constituer un motif de refus : 6 % toujours et 19 % assez souvent.

Parmi les répondants du secteur pour enfants, deux principaux critères sont particulièrement cités : la domiciliation et le type de handicap.

¹³ Précaution de lecture : attention, il s'agit d'une question ouverte, donc si 33 % des sondés ont indiqué dans leur réponse prendre en compte le type de handicap parmi les critères d'admission, cela ne signifie pas que cela n'est pas le cas pour les autres 77 %.

”

« Vigilance portée à l'expression des troubles du comportement et au degré d'autonomie nécessitant du renfort en personnel que nous ne pouvons pas assurer compte-tenu des difficultés majeures dans le recrutement des professionnels actuellement » **(FAM)**.

”

« Le foyer n'étant pas médicalisé, nous ne pouvons pas recevoir des profils ayant des besoins médicaux trop importants » **(foyer de vie)**.

”

« Degré d'autonomie en lien avec la présence éducative discontinue (absence d'éducateur le matin : capacité à alerter par téléphone, capacité à se mettre en sécurité, repères dans le temps, dans l'espace, capacité à se préparer au lever, capacité à réaliser des apprentissages du quotidien) » **(foyer d'hébergement)**.

”

« Le critère exclu est que nous ne pouvons pas accueillir une personne qui aurait des besoins de soins infirmiers la nuit et ou que nous ne serions pas en mesure d'assurer la sécurité physique et psychique de la personne accueillie et de ses pairs » **(MAS)**.

”

« Nous n'avons pas les compétences ni l'organisation pour accueillir des adultes avec TSA. Le type de handicap est un critère déterminant ainsi que le besoin de répit » **(EAM)**.

Points-clés de l'enquête par entretien auprès des établissements :

- Parmi les structures interrogées, plusieurs avaient mis en place des **commissions d'admission pour l'accueil temporaire, dont l'objectif était de s'assurer de l'éligibilité des demandes et de répartir les accueils dans les différentes unités ou établissements** le cas échéant, selon le profil, les souhaits et les besoins des personnes concernées. « On va déterminer l'établissement qui va être le plus adéquat pour répondre aux besoins de la personne. Par exemple, quelqu'un qui a une orientation FAM et qui va avoir besoin de faire des aller-venus, que ce ne soit pas une structure fermée, ça va être sur tel type de FAM plutôt qu'un autre, qui va être davantage fermé. Ou inversement, quelqu'un qui va se mettre en danger, si c'est une structure ouverte... Si la personne aussi a besoin d'activités. Si elle a des traits autistiques aussi, les bâtiments, l'environnement sont très importants, de même que la formation des professionnels qui l'accompagneront » explique un répondant. **Ces commissions sont généralement pluridisciplinaires**, incluant lorsque c'est possible des professionnels de santé.
- Certains répondants ont précisé les points auxquels ils prêtaient particulièrement attention lors de l'examen des demandes pour de l'accueil temporaire. L'un d'eux explique par exemple être très vigilant à ce **qu'une solution à la sortie soit bien identifiée** (hors situations d'urgence), notamment lorsque les demandes émanent d'un hôpital. « Sur les commissions d'admission, là où je suis très vigilant, c'est quand ce n'est pas un lieu de vie mais un hôpital qui va faire la demande, je détermine bien le fait et je le redis que c'est de l'AT, avec un début et une fin » explique-t-il. Ce répondant précise néanmoins **que les demandes sont de plus en plus adaptées car l'accueil temporaire est aujourd'hui mieux compris et identifié par les partenaires**.
- Certains répondants ont mis en place un **dossier unique d'inscription**, commun à tous les établissements proposant de l'accueil temporaire au sein de leur institution. Pour d'autres, c'est un travail en cours ou

bien envisagé, afin de simplifier les démarches pour les personnes sollicitant de l'accueil temporaire, qui doivent alors compléter un dossier différent par établissement. Quelques répondants évoquent aussi l'intérêt que pourrait avoir un travail d'harmonisation des dossiers de demande d'AT à l'échelle inter-associative, au sein du territoire départemental par exemple, pour faciliter encore plus les démarches d'inscription et soulager ainsi les aidants.

Points-clefs de l'enquête par entretien auprès d'aidants :

- Les aidants ont très largement critiqué **la lourdeur et la complexité des démarches administratives**, qui leur demandent beaucoup de temps. Ils regrettent de devoir remplir souvent un dossier par établissement, alors qu'il serait plus simple selon eux de pouvoir saisir un dossier unique, quel que soit la structure ou l'organisme gestionnaire. Plusieurs souhaiteraient également que **les listes d'attente pour l'accueil temporaire soient gérées de manière conjointe par les établissements**.
- Certains aidants estiment qu'il y a **parfois trop d'étapes et d'interlocuteurs** pour accéder à l'accueil temporaire, avec de multiples rendez-vous (avec la direction, l'assistant de service social, l'équipe, la visite...).

Points-clefs de l'enquête par questionnaire auprès des partenaires :

- Les partenaires répondants déplorent la **lourdeur et la complexité des démarches à effectuer** pour les aidants. Ils citent parmi les principaux freins au développement de l'accueil temporaire le fait de ne pas **avoir un interlocuteur privilégié et disponible**.
- Les partenaires soulèvent les difficultés observées chez les familles face au **manque d'harmonisation des dossiers d'inscription**, ce qui rend les démarches complexes et longues.

Points-clefs de l'enquête par entretiens collectifs auprès des partenaires :

- Les partenaires interrogés soulignent la **complexité des démarches d'inscription**, qui diffèrent d'un établissement à l'autre. « *On est confronté à la difficulté d'accès, avec des dossiers administratifs complexes et très différents d'un établissement à l'autre, avec des aidants eux-mêmes perdus dans les démarches et effrayés par les dossiers très volumineux à remplir. Ça peut décourager l'accès à l'AT avec des aidants qui se disent mais qu'en fait ça va leur apporter encore plus de charge à remplir ces dossiers. Pour des aidants fatigués, ça devient inaccessible* » déplore une coordinatrice de PFR.
- Certaines PFRA-H interrogées apprécient que certaines structures acceptent que **la personne puisse visiter et faire un entretien préalable avant de remplir un dossier d'inscription**, évitant ainsi d'engager des démarches administratives, si finalement l'établissement ne correspond pas, expliquent les répondants.

3.2 Des établissements qui priorisent certains publics, notamment les personnes sans solutions

On observe des différences de publics jugés prioritaires entre le secteur pour enfants et celui pour adultes, (hormis les personnes sans solution ou avec un accompagnement très partiel, qui constituent un public prioritaire pour les deux secteurs).

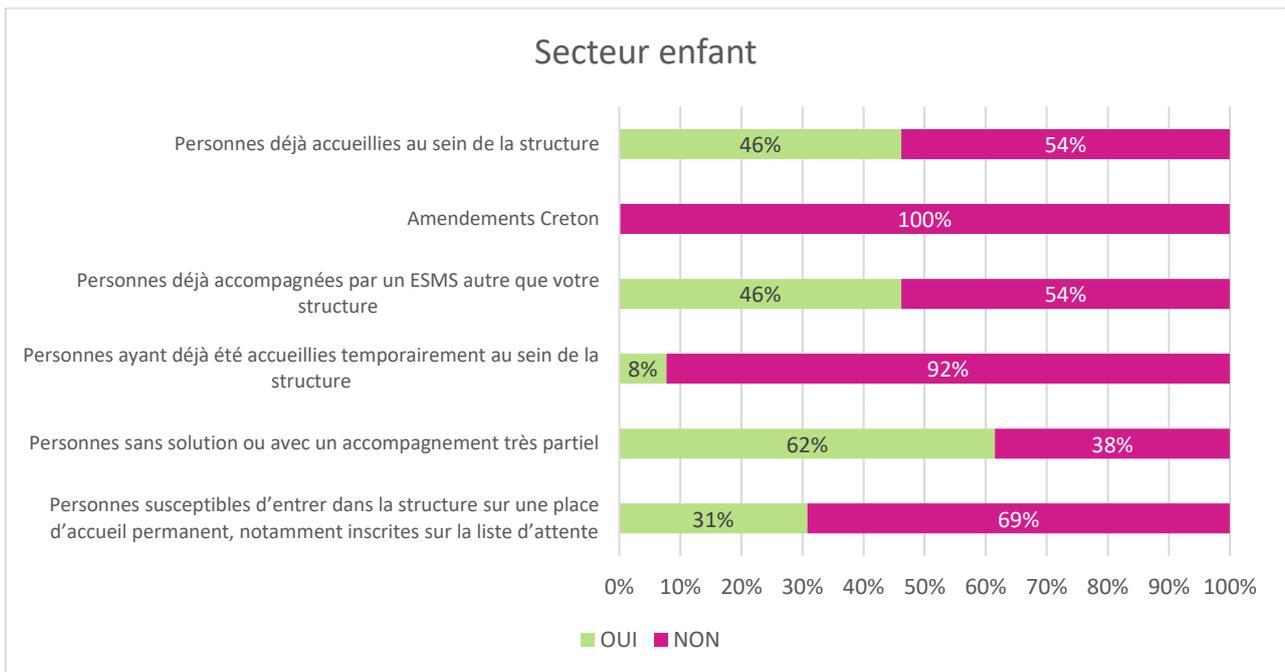
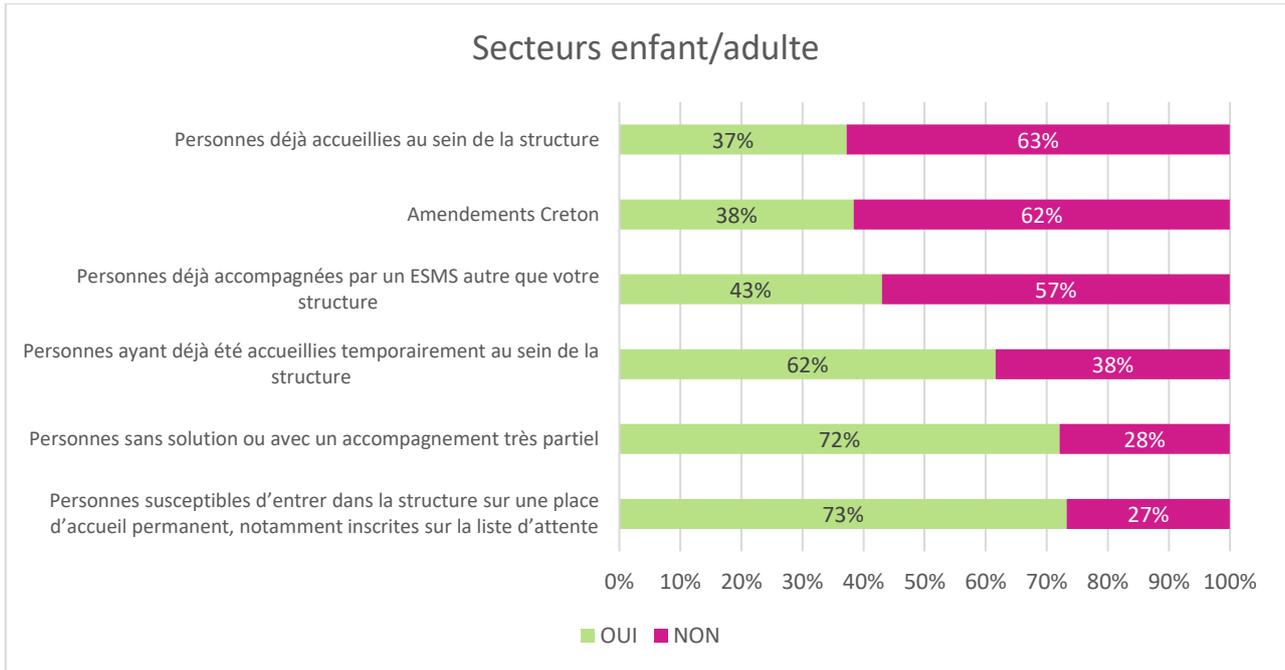
Concernant le secteur pour enfants :

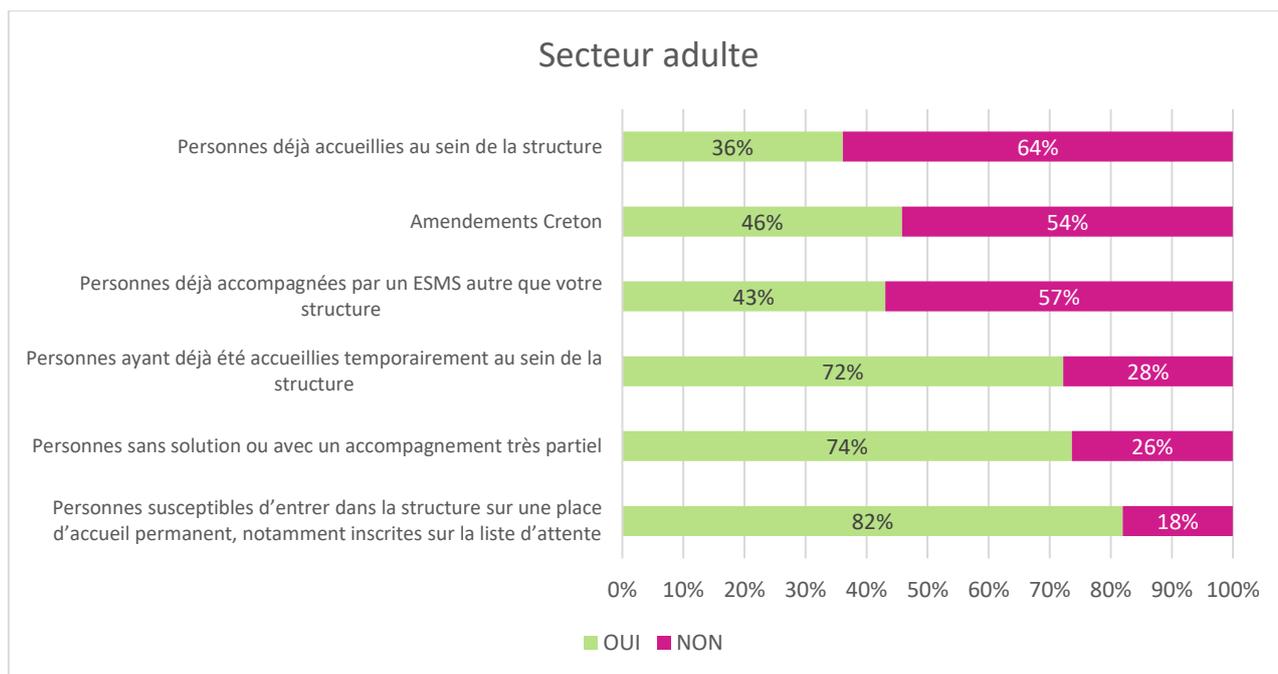
- 62 % des 13 établissements du secteur enfant priorisent les enfants sans solution ou avec un accompagnement très partiel (74 % dans le secteur pour adultes) : 4 IME, 1 UEE, 1 EEAP, 1 établissement d'accueil temporaire et 2 DITEP.
- 46 % priorisent les enfants déjà accueillis au sein de la structure, de manière permanente (36 % dans le secteur pour adultes) : 3 IME, 2 DITEP et 1 UEE.
- 46 % priorisent les enfants déjà accompagnés par un autre ESMS (43 % dans le secteur pour adultes) : 3 IME, 1 DITEP, 1 EEAP et 1 UEE.
- 31 % priorisent les enfants susceptibles d'entrer dans la structure sur une place d'accueil permanent (82 % dans le secteur pour adultes) : 2 IME, 1 DITEP et 1 UEE.
- Seuls 8 % des répondants priorisent les enfants ayant déjà été accueillis temporairement au sein de la structure (72 % dans le secteur pour adultes) : 1 IME.

Concernant le secteur pour adultes :

- 82 % des 72 établissements pour adultes priorisent les personnes susceptibles d'entrer dans la structure sur une place d'accueil permanent (31 % dans le secteur pour enfants) : 19 foyers de vie, 13 MAS, 13 foyers d'hébergement, 6 FAM, 4 EANM, 4 EAM.
- 74 % priorisent les personnes sans solution ou avec un accompagnement très partiel (62 % dans le secteur pour enfants) : 13 foyers de vie, 13 MAS, 9 FAM, 8 foyers d'hébergement, 5 EANM, 3 EAM et 2 établissements d'accueil temporaire.
- 72 % priorisent les personnes ayant déjà été accueillies temporairement au sein de la structure (8 % dans le secteur pour enfants) : 14 MAS, 13 foyers de vie, 10 foyers d'hébergement, 6 FAM, 5 EANM, 3 EAM et 1 établissement d'accueil temporaire.
- 46 % priorisent les jeunes adultes relevant de l'Amendement Creton (11 foyers de vie, 8 MAS, 6 foyer d'hébergement, 3 FAM, 2 EANM, 2 EAM et 1 établissement d'accueil temporaire).
- 43 % priorisent les personnes déjà accompagnées par un autre ESMS (46 % dans le secteur pour enfants) : 9 foyers de vie, 9 foyers d'hébergement, 5 MAS, 4 FAM, 3 EANM et 1 EAM.
- 36 % priorisent les personnes déjà accueillies au sein de la structure, de manière permanente (46 % dans le secteur pour enfants) : 11 MAS, 7 foyers de vie, 3 FAM, 2 foyers d'hébergement, 1 EAM, 1 établissement d'accueil temporaire et 1 EANM.

Figure 91 : Certains publics sont-ils prioritaires pour bénéficier de l'accueil temporaire ?





Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants, 72 établissements pour adultes et 1 établissement pour enfants et adultes, exploitation CREAI PDL 2024

3.3 Fréquence et motifs de refus des demandes d'accueil temporaire

81 % refusent occasionnellement des demandes d'hébergement temporaire

81 % des 80 répondants proposant de l'hébergement temporaire refusent occasionnellement des demandes d'accueil temporaire sous forme d'hébergement.

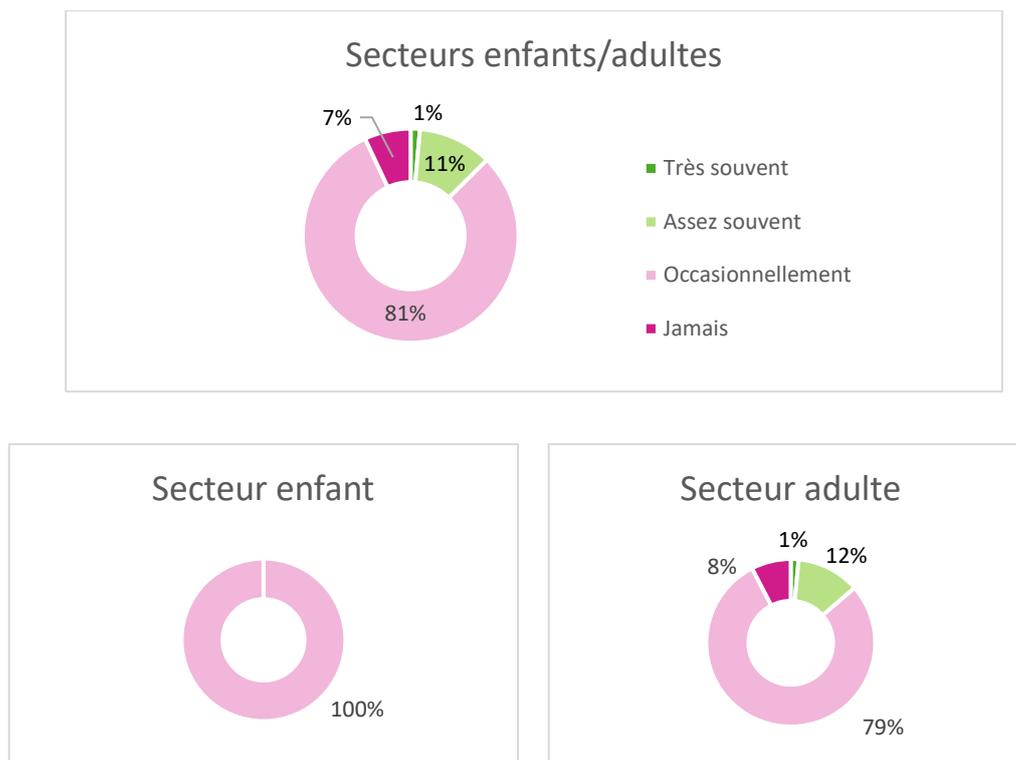
Concernant le secteur pour enfants :

- Sur les 8 répondants proposant de l'hébergement temporaire, 6 ont renseigné l'information : tous 6 refusent occasionnellement des demandes (4 IME, 1 EEAP et 1 établissement d'accueil temporaire).

Concernant le secteur pour adultes :

- 1 % des 66 répondants proposant de l'hébergement temporaire refusent très souvent des demandes : il s'agit d'une MAS située en Sarthe.
- 12 % refusent assez souvent des demandes. Il s'agit de 8 établissements : 3 foyers de vie, 2 EAM, 1 MAS, 1 EANM et 1 établissement d'accueil temporaire, dont 3 situés en Maine et Loire, 2 en Vendée, 1 en Sarthe, 1 en Loire Atlantique et 1 en Mayenne.
- 79 % refusent occasionnellement des demandes : 16 foyers de vie, 13 MAS, 9 foyers d'hébergement, 3 EANM, 1 EAM et 1 établissement d'accueil temporaire.
- 8 % n'en refusent jamais. Il s'agit de 5 établissements : 4 foyers d'hébergement et 1 foyer de vie, dont 2 situés en Mayenne, 1 en Maine et Loire, 1 en Loire Atlantique et 1 en Sarthe.

Figure 92 : Vous arrive-t-il de refuser des demandes d'hébergement temporaire ?



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 72 répondants ayant une activité d'hébergement temporaire et ayant renseigné l'information, dont 6 établissements pour enfants et 66 établissements pour adultes, exploitation CREAI PDL 2024

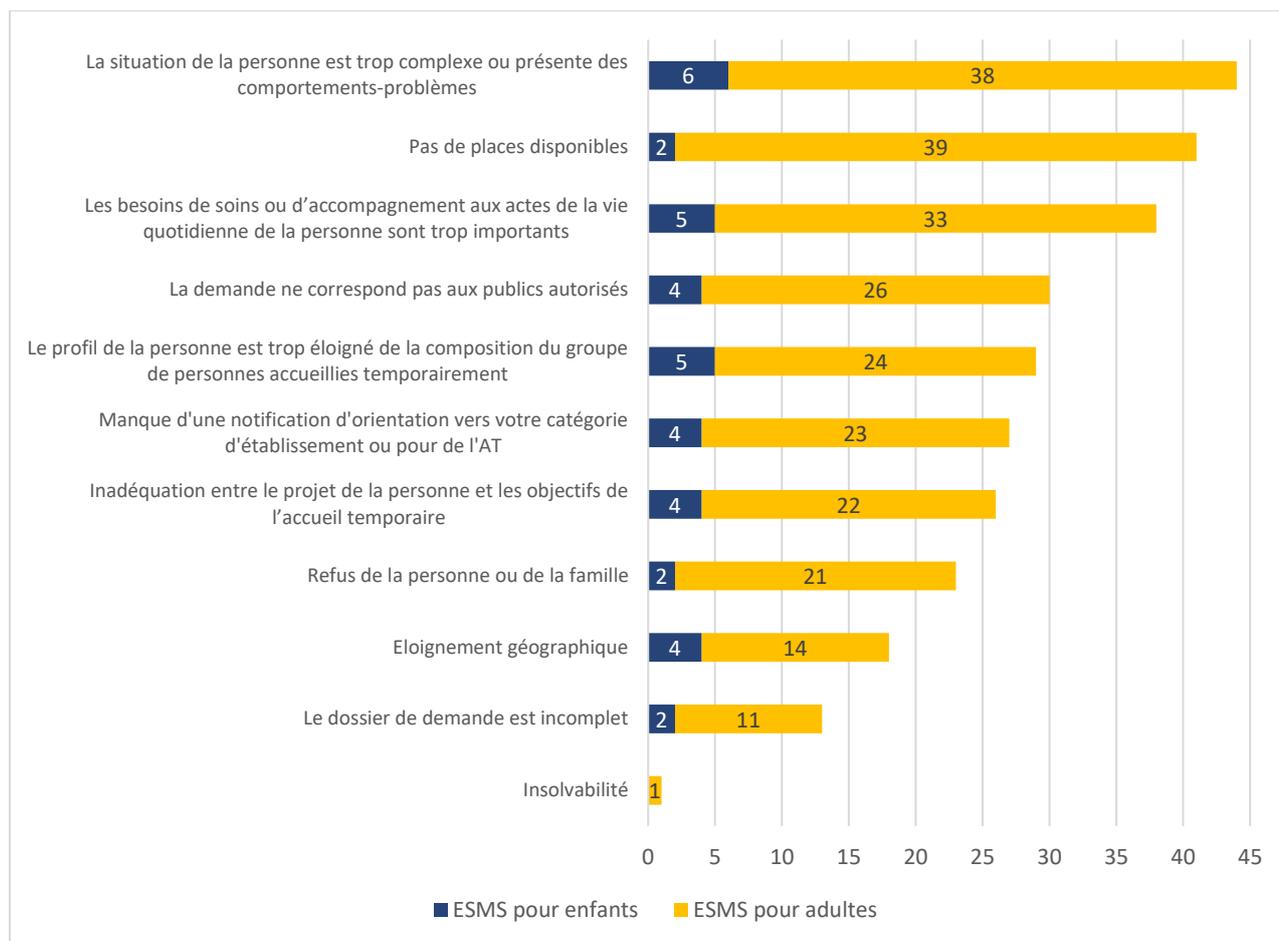
La complexité de la situation, le manque de places disponibles et les besoins de soins parmi les principaux motifs de refus des demandes d'hébergement temporaire

Les 67 répondants ayant répondu refuser (occasionnellement, assez ou très souvent) des demandes d'accueil temporaire sous forme d'hébergement ont indiqué les principaux motifs de refus :

- **La situation de la personne est trop complexe ou présente des comportements-problèmes** : 66 % des répondants concernés, 100 % pour le secteur enfant (4 IME, 1 EEAP et 1 établissement d'accueil temporaire), 62 % pour le secteur adulte (15 foyers de vie, 11 MAS, 6 FAM, 2 établissements d'accueil temporaire, 2 EAM, 1 EANM et 1 foyer d'hébergement) ;
- **Le manque de places disponibles** : 61 % des répondants concernés, 33 % pour le secteur enfant (2 IME), 64 % pour le secteur adulte (13 foyers de vie, 8 foyers d'hébergement, 7 MAS, 5 FAM, 3 EAM, 2 EANM et 1 établissement d'accueil temporaire) ;
- **Les besoins de soins ou d'accompagnement aux actes de la vie quotidienne de la personne sont trop importants** : 57 % des répondants concernés, 83 % pour le secteur enfant (4 IME et 1 établissement d'accueil temporaire), 54 % pour le secteur adulte (14 foyers de vie, 10 MAS, 4 FAM, 3 foyers d'hébergement, 1 EANM et 1 établissement d'accueil temporaire) ;
- **La demande ne correspond pas aux publics autorisés** : 45 % des répondants concernés, 67 % pour le secteur enfant (3 IME et 1 établissement d'accueil temporaire), 43 % pour le secteur adulte (8 foyers de vie, 7 MAS, 5 FAM, 3 foyers d'hébergement, 1 EAM, 1 établissement d'accueil temporaire et 1 EANM) ;

- **Le profil de la personne est trop éloigné de la composition du groupe de personnes accueillies temporairement** : 43 % des répondants concernés, 83 % pour le secteur enfant (3 IME, 1 établissement d'accueil temporaire et 1 EEAP), 39 % pour le secteur adulte (7 foyers de vie, 6 MAS, 4 FAM, 3 EANM, 2 EAM, 1 établissement d'accueil temporaire et 1 foyer d'hébergement) ;
- **Manque d'une notification d'orientation vers votre catégorie d'établissement ou pour de l'AT** : 40 % des répondants concernés, 67 % pour le secteur enfant (3 IME et 1 établissement d'accueil temporaire, 38 % pour le secteur adulte (7 foyers de vie, 6 MAS, 6 foyers d'hébergement, 3 FAM et 1 établissement d'accueil temporaire) ;
- **Inadéquation entre le projet de la personne et les objectifs de l'accueil temporaire** : 39 % des répondants concernés, 67 % pour le secteur enfant (3 IME et 1 établissement d'accueil temporaire), 36 % pour le secteur adulte (10 foyers de vie, 4 MAS, 4 FAM, 2 établissements d'accueil temporaire et 2 foyers d'hébergement) ;
- **Refus de la personne ou de la famille** : 34 % des répondants concernés, 33 % pour le secteur enfant (2 IME), 34 % pour le secteur adulte (8 foyers de vie, 5 MAS, 4 FAM, 2 foyers d'hébergement, 1 EAM et 1 EANM) ;
- **Eloignement géographique** : 27 % des répondants concernés, 67 % pour le secteur enfant (3 IME et 1 EEAP), 23 % pour le secteur adulte (6 foyers de vie, 3 MAS, 2 FAM, 1 foyer d'hébergement, 1 EAM et 1 EANM) ;
- **Le dossier de demande est incomplet** : 19 % des répondants concernés, 33 % pour le secteur enfant (2 IME), 18 % pour le secteur adulte (4 foyers de vie, 3 FAM, 2 MAS et 2 foyers d'hébergement).

Figure 93 : quels sont les principaux motifs de refus des demandes d'hébergement temporaire ?



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 67 répondants refusant occasionnellement, assez souvent ou très souvent des demandes d'HT et ayant renseigné l'information, dont 6 établissements pour enfants et 61 établissements pour adultes, exploitation CREAI PDL 2024

62 % refusent occasionnellement des demandes d'accueil temporaire de jour

62 % des 25 répondants proposant de l'accueil temporaire de jour refusent occasionnellement des demandes d'accueil temporaire de jour.

Concernant le secteur pour enfants :

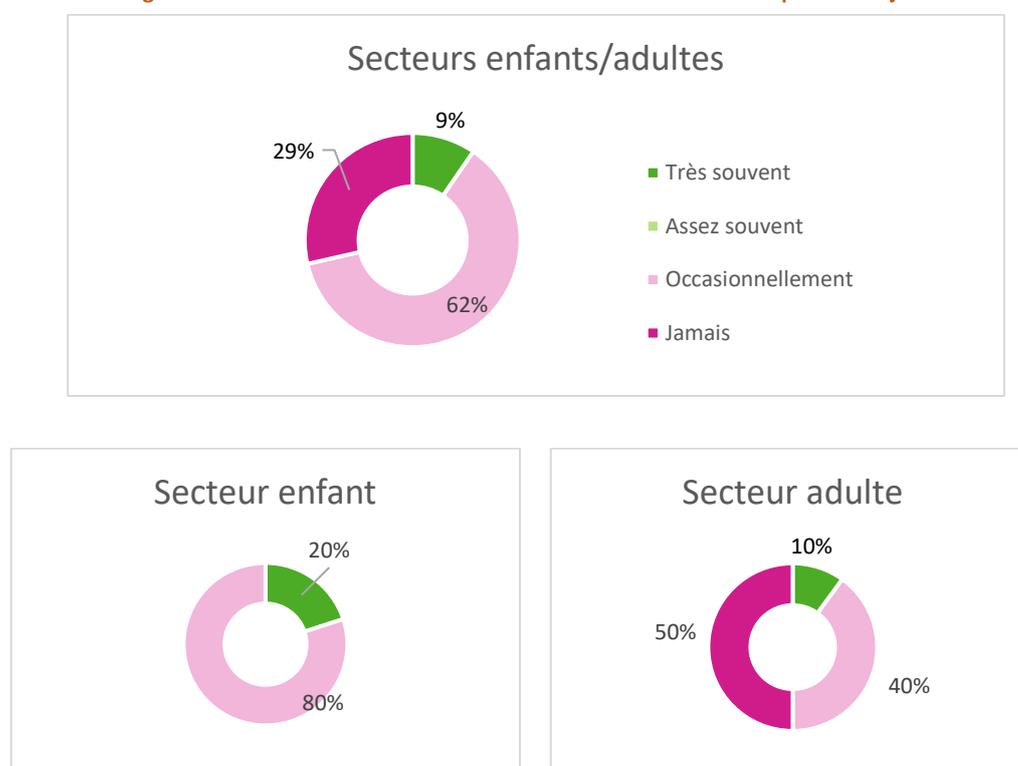
- 80 % répondants refusent occasionnellement des demandes : 2 IME, 1 DITEP et 1 établissement d'accueil temporaire.
- Un répondant refuse très souvent des demandes (du fait de manque de place disponible) : 1 UEE.

Concernant le secteur pour adultes :

- 10 % des 15 répondants concernés refusent très souvent des demandes : il s'agit d'un établissement d'accueil temporaire.

- 40 % refusent occasionnellement des demandes : 3 MAS, 2 EAM, 2 EANM et 1 foyer de vie.
- 50 % n'en refusent jamais : 3 MAS, 1 FAM et 1 foyer de vie (dont 4 situés en Maine et Loire).

Figure 94 : Vous arrive-t-il de refuser des demandes d'accueil temporaire de jour ?



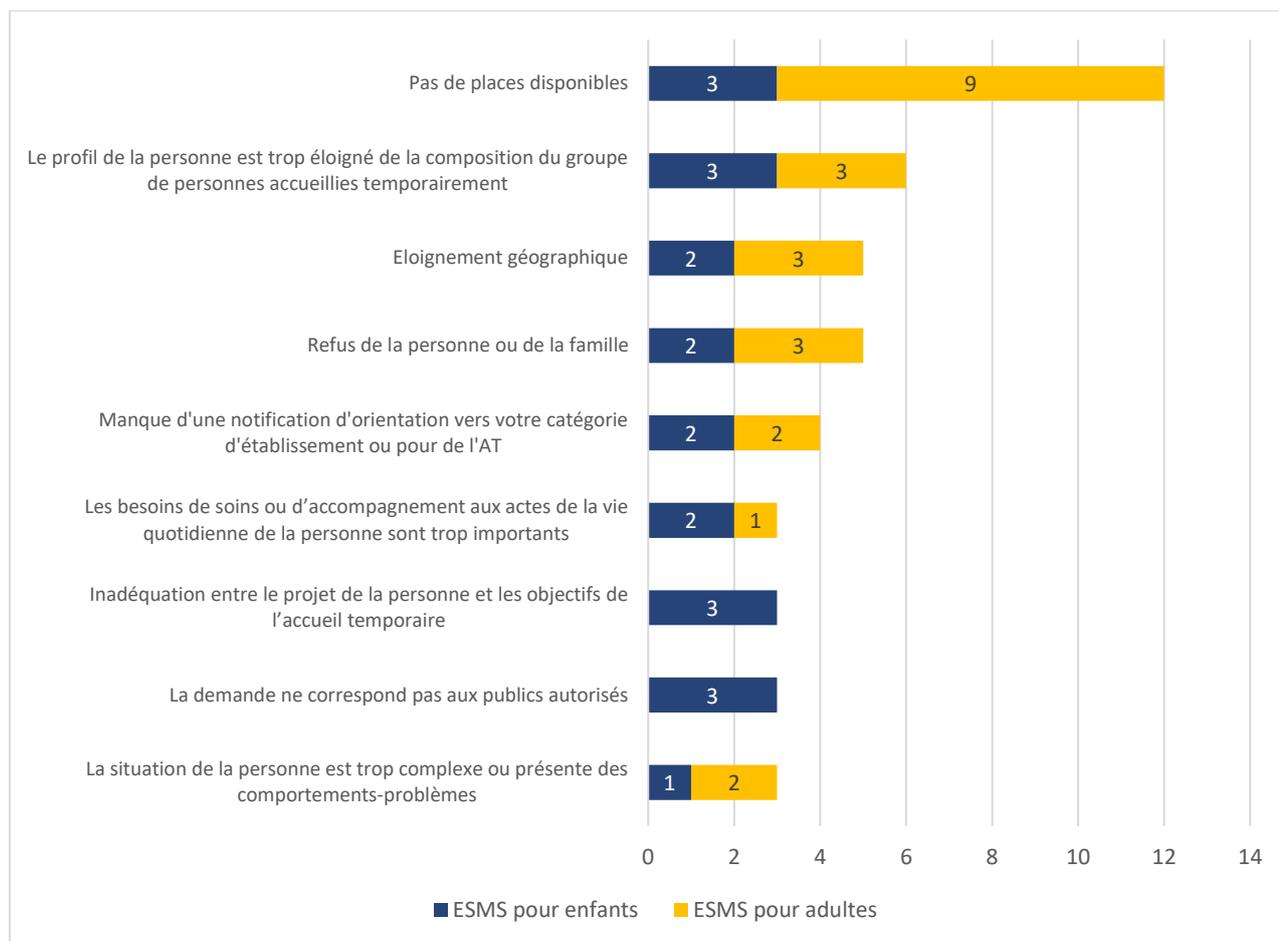
Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 25 ont renseigné les données d'activité sur l'accueil temporaire de jour en 2022 (6 établissements pour enfants, 15 établissements pour adultes, 1 établissement accueillant des enfants et des adultes), exploitation CREA PDL 2024

Le manque de places disponibles, principal motif de refus des demandes d'AT de jour

Les 15 répondants ayant répondu refuser (occasionnellement, assez ou très souvent) ont indiqué les principaux motifs de refus :

- **Le manque de places disponibles** : 12 répondants concernés dont 3 pour le secteur enfant (1 UEE, 1 établissement d'accueil temporaire, 1 DITEP) et 9 pour le secteur adulte (2 MAS, 2 EANM, 2 EAM, 2 foyers de vie, 1 établissement d'accueil temporaire) ;
- **Le profil de la personne est trop éloigné de la composition du groupe de personnes accueillies temporairement** : 6 répondants concernés dont 3 pour le secteur enfant (2 IME, 1 établissement d'accueil temporaire) et 3 pour le secteur adulte (1 foyer de vie, 1 EAM, 1 EANM) ;
- **Eloignement géographique** : 5 répondants concernés dont 2 pour le secteur enfant (1 IME, 1 DITEP) et 3 pour le secteur adulte (1 MAS, 1 EAM, 1 EANM) ;
- **Refus de la personne ou de la famille** : 5 répondants concernés dont 2 pour le secteur enfant (2 IME) et 3 pour le secteur adulte (1 MAS, 1 EAM, 1 EANM).

Figure 95 : quels sont les principaux motifs de refus des demandes d'accueil temporaire de jour ?



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 15 répondants refusant occasionnellement, assez souvent ou très souvent des demandes d'accueil temporaire de jour, dont 5 établissements pour enfants et 10 établissements pour adultes, exploitation CREA I PDL 2024

3.4 Des répondants qui observent des difficultés d'accès pour certains publics et un manque de concertation territoriale autour de l'identification de publics prioritaires

Points-clefs de l'enquête par entretiens auprès des établissements :

- « Derrière l'accueil temporaire, il y a mille réalités différentes et c'est là, la difficulté » déclare un répondant, évoquant l'épineuse question de la priorisation des demandes dans un contexte de saturation des demandes. Cette priorisation est loin d'être aisée car « on se retrouve avec pléthore de demandes qui sont plus prioritaires les unes que les autres » précise un répondant. Faut-il ainsi prioriser les situations d'urgence ? Les besoins de répit ? Les jeunes adultes en aménagement CRETON ? Les personnes sans solutions d'accompagnement ? Les résidents permanents en réorientation ? ...
- Plusieurs répondants déclarent avoir dû limiter la durée des séjours ou le nombre de d'accueils possibles dans l'année, afin de pouvoir répondre à davantage de demandes. Un établissement pour enfants qui pouvait auparavant accueillir pendant une semaine pendant les vacances scolaires explique avoir désormais limité les accueils à 3 jours, « pour répondre à tout le monde ». « On doit diminuer le temps parce qu'on a de plus en plus de jeunes [à accueillir]. Pour les familles, ce n'est pas simple et c'est

entendable » observe un répondant, dont la structure souhaite pouvoir augmenter la capacité d'accueil temporaire.

- Les répondants évoquent ainsi **l'importance de pouvoir trouver un équilibre dans les séjours proposés, afin que ce ne soit pas toujours les mêmes personnes qui bénéficient d'accueil temporaire**. Et en même temps, il importe de pouvoir **tout de même proposer une régularité dans les séjours**, afin que l'accueil temporaire puisse pleinement jouer son rôle, qu'il s'agisse de préparer une admission, de soutenir le maintien à domicile ou d'offrir du répit aux aidants, indiquent-ils. Dans un contexte de fortes demandes, cet équilibre est difficile à trouver et implique de devoir faire des choix, en priorisant certaines situations plutôt que d'autres.
- Plusieurs répondants ont décidé de **ne plus accepter de sollicitations émanant d'autres départements**, ce qui n'est pas sans conséquence pour les familles vivant à proximité d'une limite départementale.
- Un répondant explique avoir augmenté la capacité d'accueil temporaire afin **de pouvoir mieux répondre à d'autres besoins que l'urgence ou l'aide aux aidants** : *« On pouvait parfois moins répondre à des personnes pour une orientation de FAM à MAS, pour aussi donner des observations sur un AT, puisqu'à chaque fois, il y a un bilan d'AT qui se fait à la suite des séjours, et qui peut aussi venir compléter des informations, des bilans éducatifs. Et soutenir éventuellement une orientation de FAM à MAS auprès de la MDPH ou une préparation vers la MAS pour des jeunes de l'IME. Donc au-delà de venir sur l'aide aux aidants, on répond aussi maintenant [avec cette place supplémentaire d'AT] sur la notion de parcours, beaucoup plus qu'avant »*.
- Parmi les établissements répondants, l'un d'eux s'interroge actuellement sur la **pertinence de continuer à proposer des accueils temporaires aux adultes vieillissants ayant plus de 60 ans**, qu'ils soient à domicile ou en établissement, pour qui les perspectives de pouvoir entrer au sein de la structure de manière permanente sont très réduites, du fait de leur âge. *« Quelque part, c'est chambouler un peu la vie de la personne parce qu'on la sort de son cadre habituel d'accompagnement pour aller dans un nouvel environnement, alors que finalement, ce nouvel environnement, elle ne l'intégrera sans doute jamais »* précise la répondante.
- Certains répondants **appellent à ce que des priorités puissent être définies par les autorités de tarification et de contrôle, afin de pouvoir cibler davantage les publics et types de situations à qui l'accueil temporaire devrait s'adresser**. *« On ne peut pas tout faire avec nos places d'AT. L'organisme gestionnaire a la responsabilité de l'accueil, mais il me semble essentiel que les critères de priorisation soient partagés avec les autorités de tarification, pour que ça s'inscrive dans une vraie stratégie de politique publique autour des AT »* explique un répondant.
- Plusieurs répondants alertent sur les **critères parfois très stricts mis en place par certains établissements, qui excluent d'emblée les demandes provenant de résidents accueillis de manière permanente qui sollicitent notamment de l'accueil temporaire pour des vacances**. Ces répondants reconnaissent le caractère d'urgence ou de priorité de certaines situations, par exemple lorsqu'il s'agit d'aidants épuisés. Toujours est-il qu'il est aussi essentiel que les résidents permanents puissent partir en vacances, rappellent-ils, et que l'accueil temporaire ne le permet que de moins en moins, du fait de la priorisation mise en place par nombre d'établissements vers les personnes vivant à domicile, estiment ces répondants. Cette priorisation peut être difficile à accepter pour certains professionnels, explique un répondant : *« Concernant l'AT, les professionnels ont parfois du mal à admettre que l'AT soit priorisé pour les personnes*

qui sont en famille dans le cadre du répit. Ce qu'ils disent, c'est que c'est important pour les personnes accompagnées [en permanent] de pouvoir avoir des moments de rupture par rapport à leur environnement habituel et qu'ils en ont besoin. Et que le fait qu'on priorise des personnes qui sont en famille, eux ont moins cette possibilité. On essaye d'orienter vers les séjours adaptés... Ce sont des personnes qui n'ont financièrement pas les moyens de pouvoir le faire. Donc ça, c'était quelque part une façon de pouvoir avoir un moment de répit, de s'extraire de son milieu habituel [grâce à l'AT] ».

- Un répondant souligne l'intérêt et la **richesse pour les équipes de pouvoir accueillir une diversité de situations en accueil temporaire**, qu'il s'agisse d'aide au répit, de séjour de rupture, d'observation, d'urgence, de vacances ou de préparation à une admission.
- Plusieurs répondants observent qu'il **peut être difficile parfois pour les familles d'accepter qu'une situation soit priorisée vis-à-vis de la leur**. L'un d'eux explique par exemple qu'il peut arriver qu'une personne soit admise de manière permanente dans l'établissement, du fait qu'il s'agisse d'une situation jugée prioritaire, alors même que cette personne n'a jamais ou que très peu fait d'accueil temporaire. Pour certaines familles en attente d'une place, dont le proche fait des séjours d'AT depuis plusieurs années au sein de l'établissement, cette priorisation peut être difficilement compréhensible. **Le dialogue avec ces familles s'avère alors indispensable, précise le répondant, afin que les critères de priorisation puissent être clairs et compris par tous.**

Points-clefs de l'enquête par entretiens collectifs auprès des partenaires :

- Plusieurs partenaires plaident pour la **mise en place d'une réflexion commune, à l'échelle des départements, vis-à-vis des attendus autour de l'accueil temporaire, notamment en vue de se mettre d'accord sur des priorisations de certains publics**, à partir des besoins repérés notamment par les C360. Il conviendrait également, selon eux, de s'accorder avec l'ensemble des acteurs sur une définition commune du répit, qui diffère selon les structures expliquent-ils. Le répit doit être pensé à l'échelle départementale, de manière inter-associative, soulignent ces partenaires.

4/ La problématique du transport

4.1 Une minorité de répondants propose la prise en charge du transport

Seuls 14 % des répondants proposent une prise en charge du transport entre le domicile de la personne accueillie temporairement et l'établissement.

Concernant le secteur pour enfants :

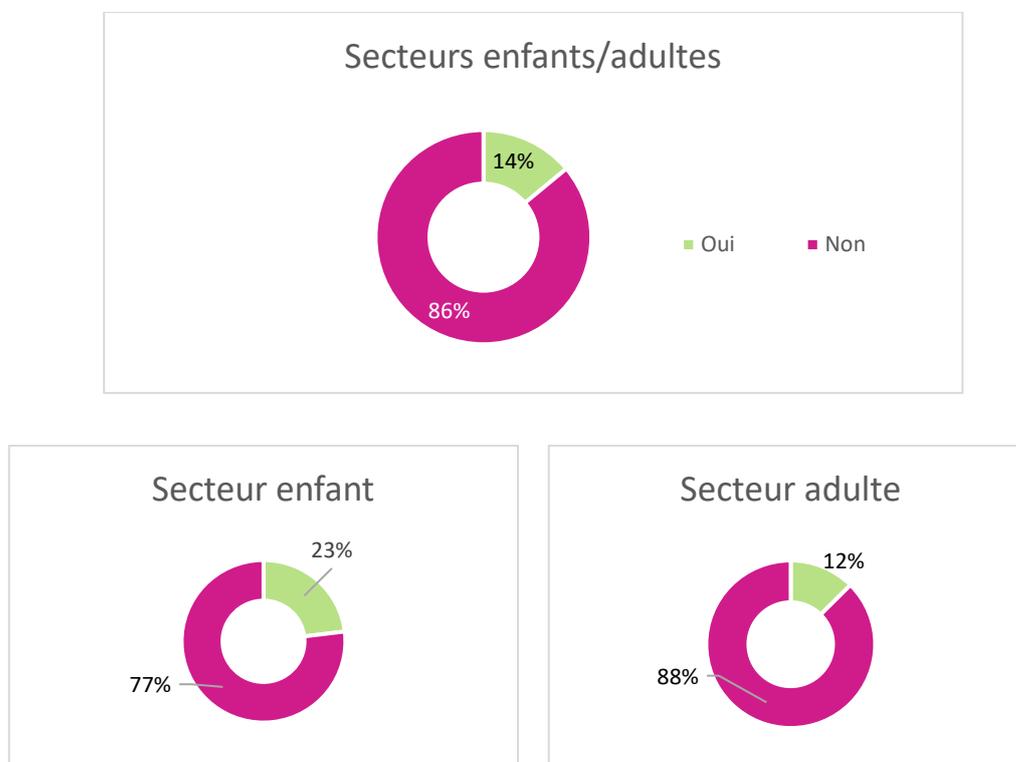
- 23 % proposent la prise en charge du transport. Il s'agit de 3 établissements (1 DITEP, 1 EEAP et 1 UEE) proposant cette prise en charge dans le cadre d'accueil temporaire de jour.

Concernant le secteur pour adultes :

- 12 % proposent la prise en charge du transport. Il s'agit de 9 établissements (5 MAS, 2 foyers de vie, 1 établissement d'accueil temporaire et 1 EAM) proposant majoritairement cette prise en charge dans

le cadre d'accueil temporaire de jour. Trois répondants proposent cette prise en charge pour les personnes en hébergement temporaire.

Figure 96 : Proposez-vous la prise en charge du transport entre le domicile de la personne accueillie temporairement et votre établissement ?



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREA PDL 2024

4.2 44 % signalent des difficultés concernant le transport

44 % des répondants déclarent rencontrer des difficultés pour organiser et mettre en œuvre le transport pour l'accueil temporaire :

- 23 % signalent des difficultés modérées ;
- 15 % des difficultés significatives ;
- 6 % des difficultés importantes et chroniques.

A l'inverse, 25 % déclarent ne rencontrer que peu, voire aucune difficulté. 31 % indiquent n'être pas concernés.

Concernant le secteur pour enfants :

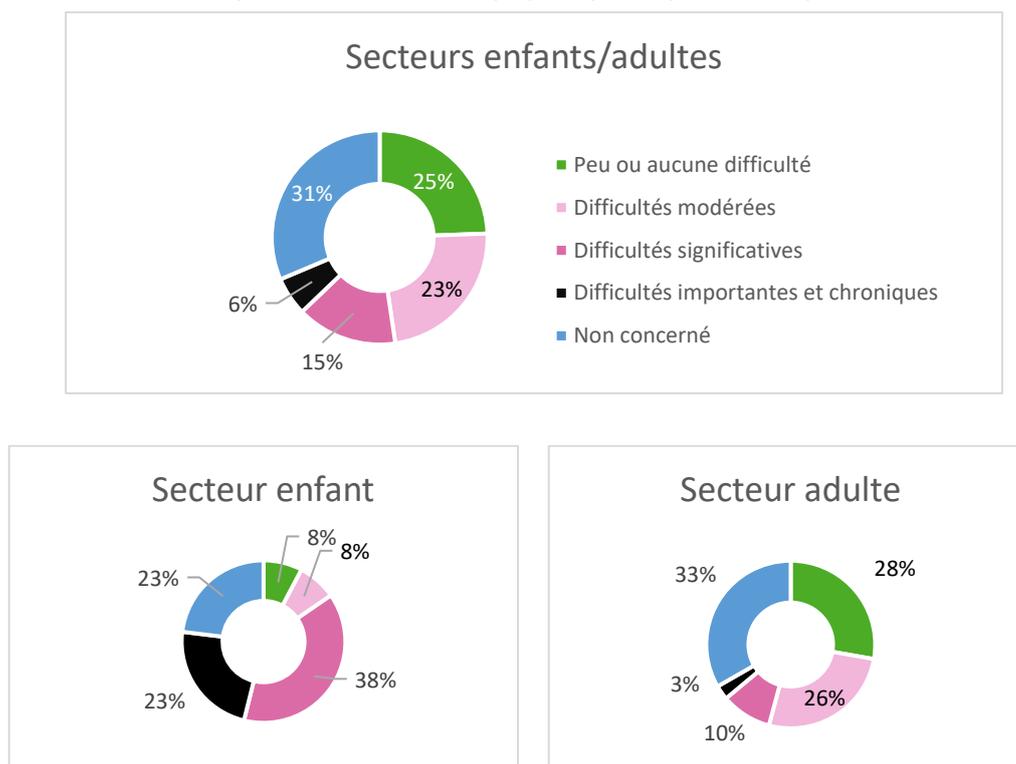
- Seuls 8 % déclarent ne rencontrer que peu, voire aucune difficulté. Il s'agit d'un établissement (EEAP) situé en milieu urbain.
- 8 % signalent des difficultés modérées (1 IME).

- En revanche, 38 % déclarent rencontrer des difficultés significatives (2 IME, 1 DITEP, 1 EEAP et 1 UEE) et 23 % des difficultés importantes et chroniques (1 DITEP, 1 IME et 1 établissement d'accueil temporaire). Parmi ces 8 établissements, 4 sont implantés en milieu semi-urbain et 2 en milieu rural.

Concernant le secteur pour adultes :

- 28 % déclarent ne rencontrer que peu, voire aucune difficulté. Il s'agit de 20 établissements (5 foyers de vie, 5 MAS, 4 foyers d'hébergement, 2 EANM, 2 FAM, 1 établissement d'accueil temporaire et 1 EAM), dont 9 situés en milieu rural, 8 en milieu semi-urbain et 3 en milieu urbain. La grande majorité disposent de moins de 4 places d'accueil temporaire.
- 26 % signalent des difficultés modérées (6 foyers de vie, 4 MAS, 4 foyers d'hébergement, 3 FAM, 1 EANM et 1 EAM).
- 10 % déclarent rencontrer des difficultés significatives et 3 % des difficultés importantes et chroniques. Il s'agit de 9 établissements dont 3 foyers d'hébergement, 2 MAS, 2 foyers de vie, 1 FAM et 1 établissement d'accueil temporaire. Parmi ces 9 établissements, 4 sont implantés en milieu rural et 2 en milieu semi-urbain.

Figure 97 : Quel est le niveau de difficulté pour organiser et mettre en œuvre le transport pour l'accueil temporaire ? Vous pouvez répondre, même si vous ne proposez pas (ou plus) de transport.



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREA PDL 2024

39 répondants ont commenté leur réponse concernant les difficultés liées à l'organisation et la mise en place du transport. Parmi leurs réponses, figurent les éléments suivants :

- La superficie du territoire à couvrir peut être importante, avec des territoires dépourvus ou mal desservis par les transports en commun (transport municipal, régional) ;
- L'éloignement des familles de la structure d'accueil ;
- Le coût des transports pour les familles ;
- La difficulté et/ou les délais pour obtenir la PCH transport pour les familles (certains accueils suspendus car la famille est dans l'attente d'une validation pour l'obtention de la PCH transport) ;
- L'épuisement du montant alloué par la PCH transport ;
- Des difficultés liées aux partenariats avec les sociétés de transport (disponibilités, respect des horaires...) ;
- L'absence de transport adapté sur le territoire ;
- Le coût des circuits déjà organisés peut être majoré du fait de l'accueil d'une personne « surnuméraire », accueillie notamment de manière temporaire ;
- Le manque de véhicules et/ou de professionnels au sein de la structure pour assurer le transport ;
- Le manque de moyens financiers pour la structure qui permettraient d'assurer un transport.

Quelques répondants ont précisé que le transport était mis en place par l'établissement d'origine de la personne accueillie temporairement. Plusieurs ont également indiqué que des séjours d'accueil pouvaient être annulés du fait de l'absence de solution de transport.

”

« Nous sommes isolés géographiquement et nous n'avons pas de moyens de transport comme le réseau régional, ce qui occasionne des annulations de séjours programmés ou des séjours qui ne peuvent pas s'organiser faute de transport et des coûts engendrés. Nous rencontrons des difficultés pour occuper nos places d'accueil temporaire hors weekend et vacances scolaires du fait du manque de dessertes par les transports » (**établissement d'accueil temporaire**).

”

« Du fait de peu de propositions d'accueil temporaire enfance dans le département, certaines familles viennent de loin à la journée. Elles ont recours à une PCH transport pour organiser parfois des taxis. A défaut, elles peuvent renoncer à recourir à l'AT » (**IME**).

Points-clefs de l'enquête par entretien auprès d'établissements proposant de l'AT :

- Ce sont surtout les **établissements situés en milieu rural qui ont évoqué la problématique du transport pour les personnes accueillies temporairement**. Un répondant explique qu'à cause de l'absence de solution en matière de transport, il arrive régulièrement que des accueils temporaires ne puissent se dérouler : « Ce qui pourrait être manquant, c'est le transport, c'est-à-dire le financement d'un taxi qui ferait de l'école à nous ou du domicile à nous, parce que tous les parents n'ont pas de moyen de locomotion. Ou certains enfants ont des troubles qui ne permettent pas de prendre le bus avec son enfant. On couvre le département entier et on reste un département quand même très rural, avec des zones très blanches en termes de transport en commun. Pour certaines situations, ça freine clairement le fait de venir en répit sur des journées ou demi-journée. Ou des vacances aussi, ça pose problème. Certaines familles sont parfois sans solutions ».

Points-clefs de l'enquête par entretiens auprès des établissements :

- Pour les aidants interrogés, l'un des principaux axes d'amélioration consisterait à **pouvoir disposer d'une offre d'accueil temporaire à proximité de chez eux**, sans avoir à quitter le département ou à devoir faire plusieurs heures de transport pour se rendre sur l'établissement d'accueil.

Points-clefs de l'enquête par questionnaire auprès des partenaires :

- Les partenaires répondants observent que les **personnes doivent souvent parcourir de nombreux kilomètres pour se rendre sur le lieu d'accueil temporaire**, occasionnant des coûts, de la fatigue et des pertes de temps. L'offre est parfois trop concentrée, soulignent certains. Ils relèvent aussi des difficultés d'accès à l'accueil temporaire pour les personnes vivant en dehors de certains départements.

Points-clefs de l'enquête par entretiens collectifs auprès des partenaires :

- Plusieurs partenaires soulignent le **manque d'accessibilité géographique des établissements proposant de l'accueil temporaire**, lorsque ceux-ci sont situés en milieu rural.

5/ Les freins au recours à l'accueil temporaire observés chez les aidants

5.1 Les inquiétudes et sentiment de culpabilité, la distance et la méconnaissance de l'offre parmi les principaux freins au recours à l'accueil temporaire des aidants

Trois principaux freins au recours à l'accueil temporaire chez les aidants ont été relevés par au moins un répondant sur deux dans l'enquête en ligne auprès des établissements :

- **Les inquiétudes, réticences et sentiment de culpabilité de l'aidant** : 64 % des répondants (77 % dans le secteur pour enfants, 61 % dans le secteur pour adultes) ;
- **La distance géographique, les difficultés liées au transport** : 60 % des répondants (100 % dans le secteur pour enfants, 53 % dans le secteur pour adultes) ;
- **La méconnaissance de l'offre en accueil temporaire** : 53 % des répondants (38 % dans le secteur pour enfants, 56 % dans le secteur pour adultes).

En outre, 42 % mentionnent les délais d'instruction des dossiers par la MDPH/MDA, ainsi que la complexité des démarches administratives (38 % dans le secteur pour enfants, 43 % dans le secteur pour adultes).

Figure 98 : Principaux freins au recours à l'accueil temporaire observés chez les aidants par les établissements répondants, par type de public accompagné

Freins au recours à l'accueil temporaire observés chez les aidants	Public accompagné			
	Enfants ou adolescents	Adultes	Enfants et adultes	Total
Inquiétudes, réticences, sentiment de culpabilité de l'aidant	77%	61%	100%	64%
Distance géographique, difficultés liées au transport	100%	53%	100%	60%
Méconnaissance de l'offre en accueil temporaire	38%	56%	100%	53%
Délais d'instruction des dossiers par la MDPH/MDA, complexité des démarches administratives	38%	43%	-	42%
Coût	8%	18%	-	16%
Périodes proposées pour l'accueil temporaire	15%	13%	-	13%
Horaires proposés pour l'accueil temporaire	15%	1%	-	3%
Nombre de répondants	13	72	1	86

Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREAI PDL 2024

En vert : plus d'un répondant sur deux concerné.

Les trois principaux freins observés chez les aidants par les établissements – inquiétudes, réticences et sentiment de culpabilité ; distance géographique ; méconnaissance de l'offre – se retrouvent chez une majorité de répondants sur l'ensemble des départements, à quelques nuances près :

- On relève une proportion moins importante en Vendée de répondants mentionnant la méconnaissance de l'offre en accueil temporaire parmi les freins observés (36 %).
- On relève une proportion plus importante de répondants en Mayenne (57 %) et en Sarthe (58 %) mentionnant les délais d'instruction des MDPH/MDA et la complexité des démarches.

Figure 99 : Principaux freins au recours à l'accueil temporaire observés chez les aidants par les établissements répondants, par département

Freins au recours à l'accueil temporaire observés chez les aidants	Département					Total
	Loire Atlantique	Maine et Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	
Inquiétudes, réticences, sentiment de culpabilité de l'aidant	52%	62%	100%	58%	82%	64%
Distance géographique, difficultés liées au transport	65%	62%	71%	47%	64%	60%
Méconnaissance de l'offre en accueil temporaire	52%	58%	71%	53%	36%	53%
Délais d'instruction des dossiers par la MDPH/MDA, complexité des démarches administratives	43%	23%	57%	58%	45%	42%
Coût	9%	12%	29%	32%	9%	16%
Périodes proposées pour l'accueil temporaire	22%	19%	-	-	9%	13%
Horaires proposés pour l'accueil temporaire	9%	-	0%	5%	-	3%
Nombre de répondants	23	26	7	19	11	86

Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (6 en Loire Atlantique, 2 en Maine et Loire, 1 en Mayenne, 2 en Sarthe, 2 en Vendée), 72 établissements pour adultes (17 en Loire Atlantique, 23 en Maine et Loire, 6 en Mayenne, 17 en Sarthe, 9 en Vendée) et 1 établissement pour enfants et adultes (en Maine et Loire), exploitation CREA I PDL 2024

En vert : plus d'un répondant sur deux concerné.

5.2 Des répondants qui insistent sur l'importance de tenir compte de la temporalité des personnes et des familles

Points-clés de l'enquête par entretiens auprès des établissements :

- Les répondants insistent sur **l'importance à ce que les personnes et les familles puissent prendre le temps de réfléchir**, après avoir rencontré et/ou visité la structure proposant de l'accueil temporaire. C'est tout un travail d'explication, de présentation et de réassurance que doivent réaliser les structures au sujet de l'accueil temporaire.
- Parfois, les familles ne se sentent pas prêtes à laisser leur proche en établissement, même de manière temporaire, expliquent plusieurs répondants. **S'il est important de pouvoir anticiper les parcours, il faut aussi laisser le temps aux familles de réfléchir, de cheminer et peu à peu d'accepter de se séparer de leur proche.** Le dialogue avec les familles est là essentiel. Plusieurs répondants expliquent qu'il est parfois nécessaire de refaire une visite de l'établissement, pour certaines familles qui ont besoin de plus de temps pour réfléchir. Il faut aussi pouvoir proposer des séjours de durée très progressive, d'abord une nuit ou deux par exemple.
- La **séparation, en particulier la nuit, peut-être difficile à accepter** pour certaines familles, ou par la personne elle-même. « On a des situations où les familles au départ ne sont pas très motivées pour les nuits. C'est souvent d'ailleurs leur entourage qui insiste un petit peu pour qu'elles laissent leur enfant la nuit. Et finalement, quand elles ont passé leur première nuit, elles sont très en demande » explique une

répondante. C'est l'une des raisons pour lesquelles la plupart des établissements **proposent des premiers accueils courts, parfois d'une nuit ou deux, pour que la personne et sa famille s'habituent progressivement à la séparation.** « Parfois les personnes concernées sont prêtes mais la famille l'est moins. Et on doit aussi respecter ça. Parce qu'il y a des craintes qu'il faut pouvoir entendre, il faut pouvoir réassurer. Et en même temps, il faut pouvoir être dans un principe de réalité. Nous n'aurons pas la qualité du domicile non plus. Donc c'est vraiment d'ancrer les choses, qu'on soit bien d'accord sur comment ça se passera, dans quelles conditions, d'être au réel » poursuit une autre répondante.

- Lorsque la demande émane de la famille mais que la personne est réticente à faire de l'accueil temporaire, certains répondants expliquent qu'il faut alors **engager un dialogue avec la personne, pour essayer de comprendre d'où proviennent les points de blocage.** Est-ce le refus de venir en institution ? La crainte de la séparation ? Des représentations négatives vis-à-vis de la vie en établissement ? Une répondante cite l'exemple d'une famille ayant fait une demande d'AT pour leur fils, majeur : « Quand la personne n'est pas partante dans ce projet, ça va être de comprendre pourquoi la famille est demandeuse et quels sont les freins et les réticences de la part de la personne. J'ai l'exemple d'une maman qui demandait à ce que son fils soit accueilli en AT. Et ça a été un gros travail avec ce jeune homme pour essayer de comprendre ce qui le mettait à mal dans l'idée de pouvoir venir en foyer : c'était l'idée du collectif, la crainte d'avoir des règles trop strictes, de ne pas pouvoir sortir. Donc il y a eu un gros travail de fait en amont pour qu'il puisse voir comment ça se passait, avant même de pouvoir intégrer l'établissement. Et aussi lui faire comprendre au fur et à mesure de son accueil des libertés dont il pouvait disposer, qui étaient les mêmes qu'à son domicile. Mais en fait il y avait une appréhension. Parce que forcément il y a des aprioris sur le fonctionnement des établissements ».

Points-clefs de l'enquête par entretiens collectifs auprès des partenaires :

- Certaines plateformes de répit interrogées expliquent que les premiers accueils temporaires peuvent être source d'angoisse pour **des familles, qui doivent accorder leur confiance à l'établissement qui accueille leur proche.** Les PFRA-H peuvent ainsi être amenées à accompagner ces familles lors des visites d'établissement, pour rencontrer l'équipe en présence des aidants. Lorsque le premier accueil est positif et que la famille s'est sentie rassurée, les accueils suivants sont généralement mieux vécus par les aidants.

E/ Préparer le séjour

1/ Analyse des motifs de recours à l'accueil temporaire

1.1 Des demandes pour l'HT émanant principalement d'établissements ou services médico-sociaux, de la personne et/ou des aidants, des services mandataires et des établissements ou services de psychiatrie

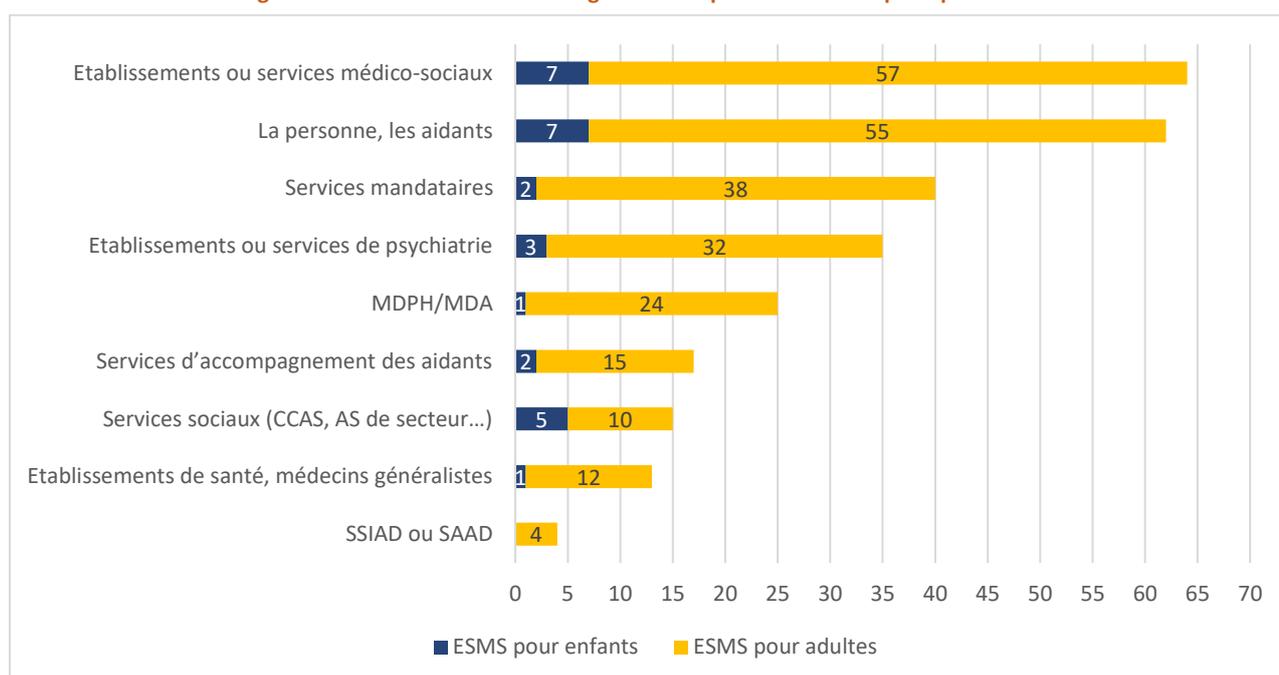
Parmi les 80 répondants proposant de l'hébergement temporaire, 73 ont indiqué que les demandes émanaient principalement des :

- **Etablissements ou services médico-sociaux** (88 % des répondants concernés, 100 % pour le secteur enfant, 86 % pour le secteur adulte) ;
- **La personne et/ou les aidants** (85 % des répondants concernés, 100 % pour le secteur enfant, 83 % pour le secteur adulte) ;

- **Les services mandataires** (55 % des répondants concernés, 29 % pour le secteur enfant, 58 % pour le secteur adulte) ;
- **Les établissements ou services de psychiatrie** (48 % des répondants concernés, 43 % pour le secteur enfant, 48 % pour le secteur adulte).

A noter que parmi les 17 répondants indiquant que les services d'accompagnement des aidants figurent parmi les principaux prescripteurs, 8 sont situés en Loire Atlantique, 7 en Maine et Loire et 2 en Sarthe.

Figure 100 : Les demandes d'hébergement temporaire émanent principalement de...



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 73 répondants ayant une activité d'hébergement temporaire et ayant renseigné l'information, dont 7 établissements pour enfants et 66 établissements pour adultes, exploitation CREA PDL 2024

1.2 Les motifs de demandes pour l'hébergement temporaire

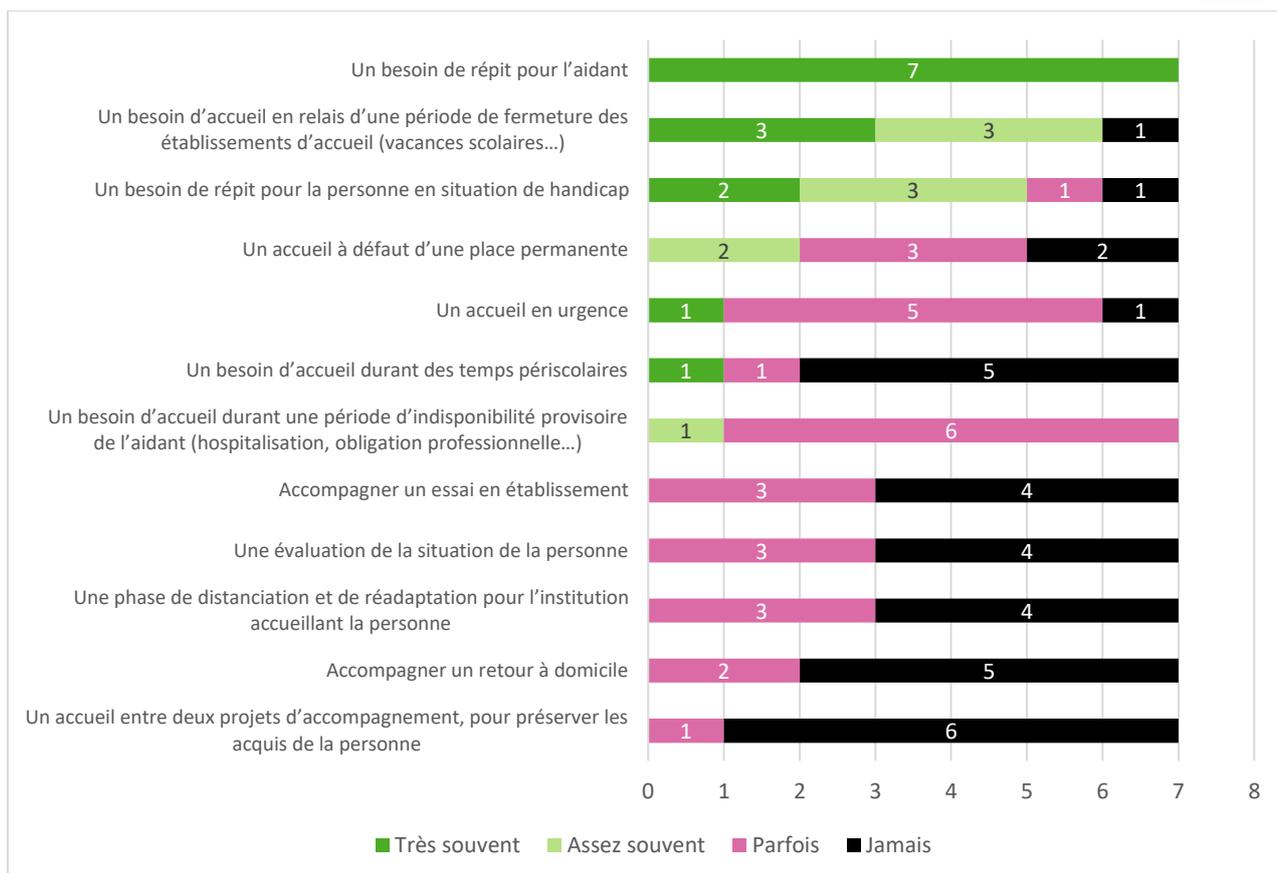
Parmi les 80 répondants proposant de l'hébergement temporaire, 73 ont indiqué la fréquence des motifs de recours à l'hébergement temporaire.

Concernant le secteur enfant :

- Parmi les 7 établissements répondants, 100 % déclarent que **le besoin de répit de l'aidant** constitue très souvent le motif de recours à l'HT (62 % dans le secteur pour adultes) : 4 IME, 2 EEAP et 1 établissement d'accueil temporaire.
- Pour 86 %, il s'agit souvent d'un **besoin d'accueil en relais d'une période de fermeture des établissements d'accueil** (9 % dans le secteur adulte) : 4 IME, 1 EEAP et 1 établissement d'accueil temporaire.

- Pour 71 %, il s'agit souvent d'un **besoin de répit pour la personne en situation de handicap** (45 % dans le secteur adulte) : 4 IME et 1 établissement d'accueil temporaire.
- Pour 29 %, il s'agit souvent d'un **accueil à défaut d'une place permanente** (56 % dans le secteur adulte) : 2 EEAP.
- Un établissement déclare que les motifs de demande correspondent très souvent à des **besoins d'accueil d'urgence**. Il s'agit d'un IME en Loire Atlantique.
- Parmi les motifs de recours cités comme moins fréquents par les répondants du secteur enfant figurent le besoin d'accueil durant une période d'indisponibilité provisoire de l'aidant (hospitalisation, obligation professionnelle...), une phase de distanciation et de réadaptation pour l'institution accueillant la personne, accompagner un retour à domicile, un accueil entre deux projets d'accompagnement pour préserver les acquis de la personne, une évaluation de la situation de la personne (cité comme assez ou très fréquent par 65 % des répondants du secteur adulte) et accompagner un essai en établissement (cité comme assez ou très fréquent par 79 % des répondants du secteur adulte).

Figure 101 : Nombre de répondants selon la fréquence des motifs de recours à l'hébergement temporaire (secteur enfant)

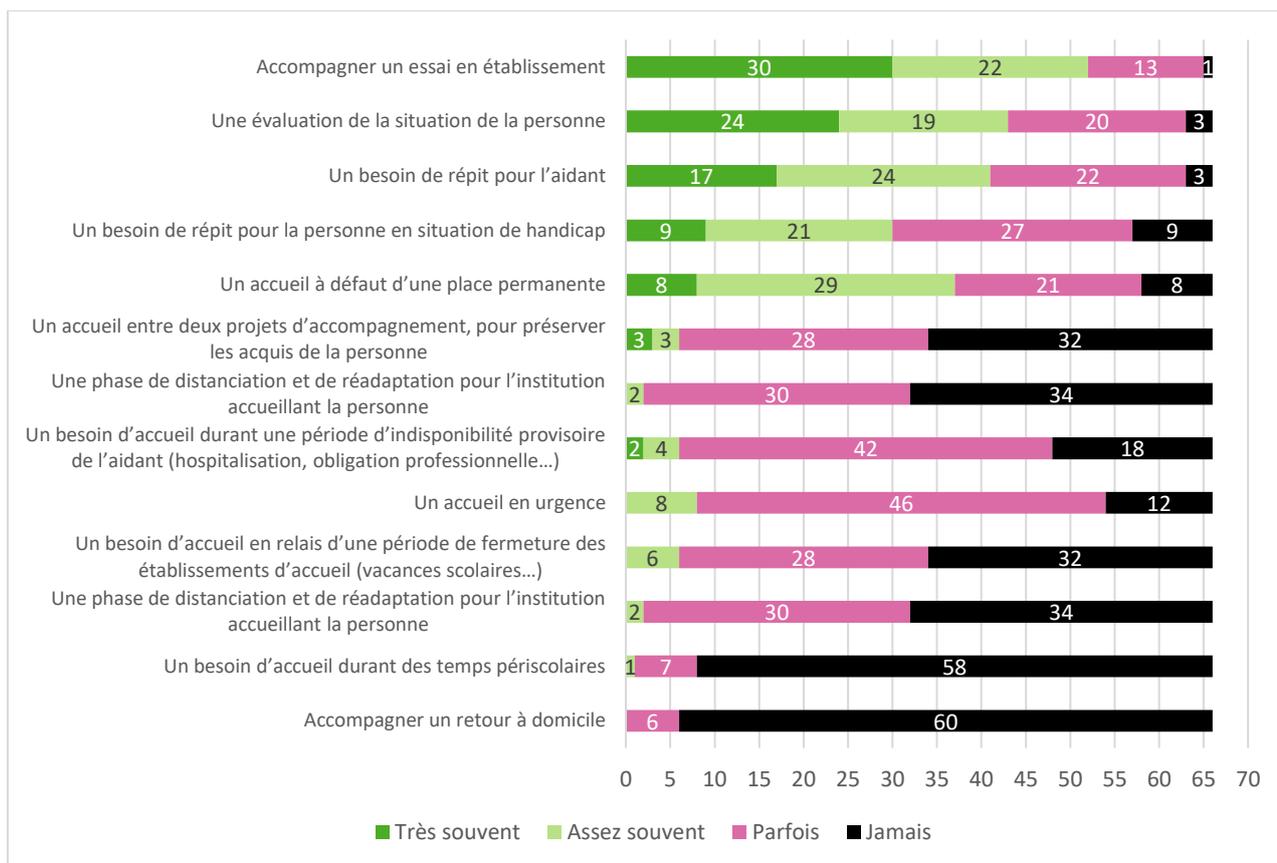


Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 7 répondants du secteur enfant ayant une activité d'hébergement temporaire et ayant renseigné l'information, exploitation CREAI PDL 2024

Concernant le secteur adulte :

- Parmi les 66 établissements répondants, 100 % déclarent qu'**accompagner un essai en établissement** constitue souvent le motif de recours à l'HT (0 % dans le secteur pour enfants) : 16 foyers de vie, 11 foyers d'hébergement, 10 MAS, 7 FAM, 4 EANM, 3 EAM et 1 établissement d'accueil temporaire.
- Pour 65 %, il s'agit souvent d'un **besoin d'évaluation de la situation de la personne** (0 % dans le secteur pour enfants) : 13 foyers de vie, 11 foyers d'hébergement, 7 MAS, 7 FAM, 3 EANM et 2 EAM.
- Pour 62 %, il s'agit souvent d'un **besoin de répit pour l'aidant** (100 % dans le secteur enfant) : 13 MAS, 10 foyers de vie, 7 FAM, 4 EANM, 3 EAM, 2 établissements d'accueil temporaire et 2 foyers d'hébergement.
- Pour 56 %, il s'agit souvent d'un **accueil à défaut d'une place permanente** (29 % dans le secteur enfants) : 11 foyers de vie, 8 MAS, 8 FAM, 4 foyers d'hébergement, 3 EAM, 1 EANM et 1 établissement d'accueil temporaire.
- Pour 45 %, il s'agit souvent d'un **besoin de répit pour la personne en situation de handicap** (71 % dans le secteur enfant) : 10 foyers de vie, 6 MAS, 4 FAM, 3 EANM, 3 EAM, 2 établissements d'accueil temporaire et 2 foyers d'hébergement.
- Huit établissements déclarent que les motifs de demande correspondent très souvent à des **besoins d'accueil d'urgence** : 4 foyers de vie, 1 EANM, 1 MAS, 1 FAM et 1 foyer d'hébergement (3 en Sarthe, 3 en Maine et Loire et 3 en Loire Atlantique).
- Parmi les motifs de recours cités comme moins fréquents par les répondants du secteur adulte figurent un besoin d'accueil en relais d'une période de fermeture des établissements d'accueil (vacances scolaires...), un besoin d'accueil durant une période d'indisponibilité provisoire de l'aidant (hospitalisation, obligation professionnelle...), un accueil entre deux projets d'accompagnement pour préserver les acquis de la personne, une phase de distanciation et de réadaptation pour l'institution accueillant la personne, un besoin d'accueil durant des temps périscolaires, accompagner un retour à domicile.

Figure 102 : Nombre de répondants selon la fréquence des motifs de recours à l'hébergement temporaire (secteur adulte)



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 66 répondants du secteur adulte ayant une activité d'hébergement temporaire et ayant renseigné l'information, exploitation CREA PDL 2024

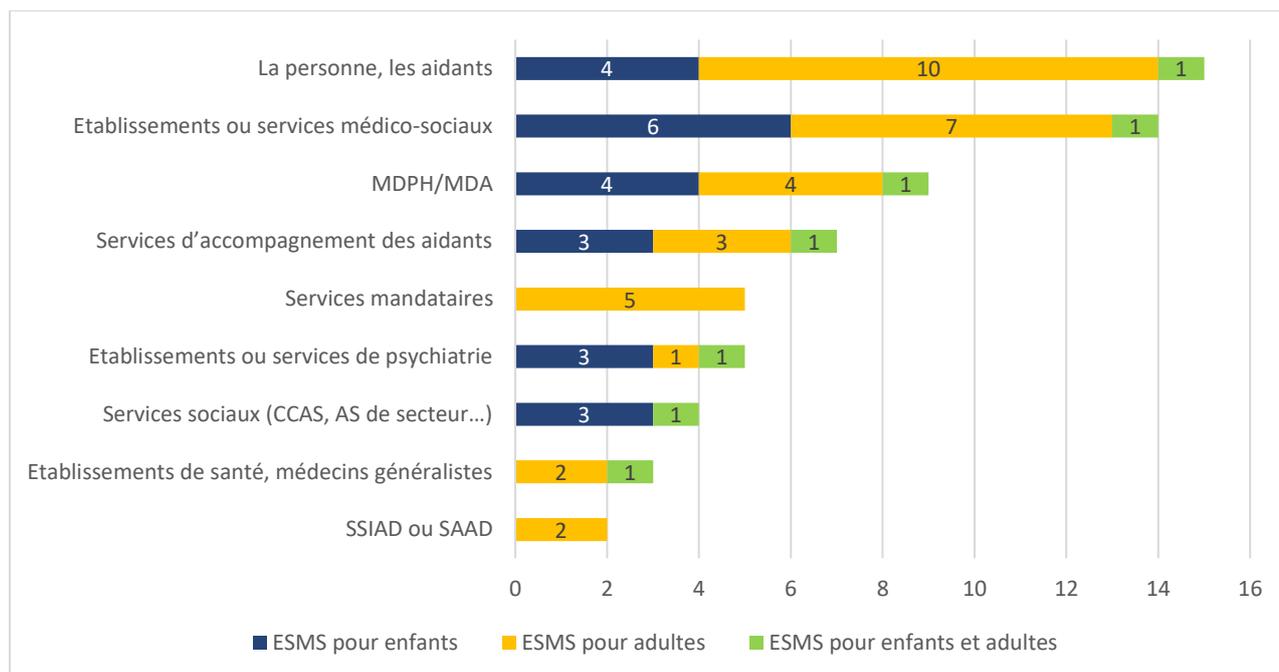
1.3 Des demandes pour l'AT de jour émanant principalement de la personne et/ou des aidants, des établissements et services médico-sociaux et des MDPH

Les 25 répondants proposant de l'accueil temporaire de jour ont indiqué que les demandes émanaient principalement de :

- **La personne et/ou les aidants** (60 % des répondants concernés, 67 % pour le secteur enfant, 56 % pour le secteur adulte) ;
- **Les établissements et services médico-sociaux** (56 % des répondants concernés, 100 % pour le secteur enfant, 39 % pour le secteur adulte) ;
- **Les MDPH ou MDA** (36 % des répondants concernés, 67 % pour le secteur enfant, 22 % pour le secteur adulte).

A noter que parmi les 7 répondants indiquant que les services d'accompagnement des aidants figurent parmi les principaux prescripteurs, 4 sont situés en Loire Atlantique, 1 en Maine et Loire, 1 en Mayenne et 1 en Vendée.

Figure 103 : Les demandes d'accueil temporaire de jour émanent principalement de...



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 25 ont renseigné les données d'activité sur l'accueil temporaire de jour en 2022 (6 établissements pour enfants, 18 établissements pour adultes, 1 établissement accueillant des enfants et des adultes), exploitation CREA I PDL 2024

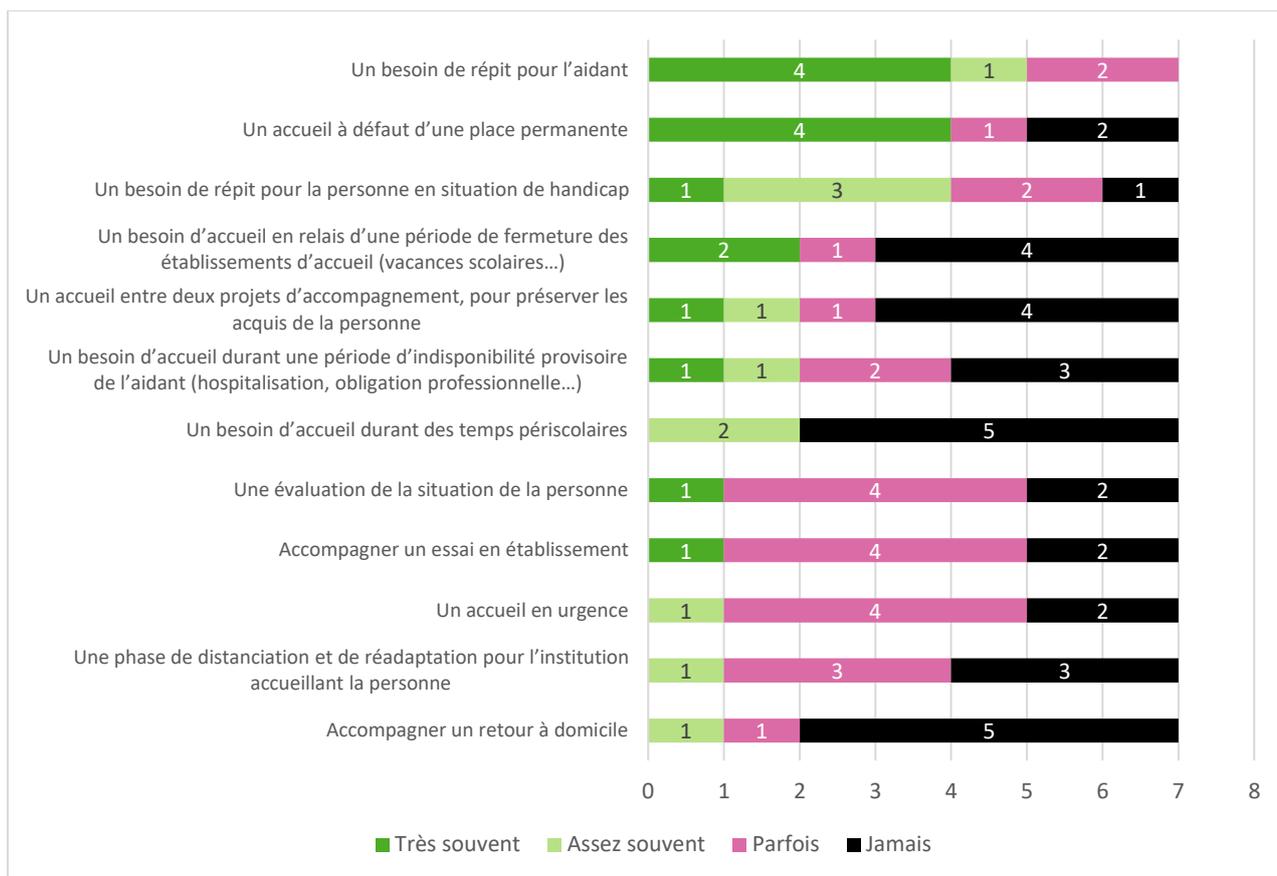
1.4 Les motifs de demandes pour l'accueil temporaire de jour

Parmi les 25 répondants proposant de l'accueil temporaire de jour, 22 ont indiqué la fréquence des motifs de recours à l'accueil temporaire de jour.

Concernant le secteur enfant :

- Parmi les 7 établissements répondants, 4 (71 %) déclarent que **le besoin de répit de l'aidant** constitue très souvent le motif de recours à l'accueil temporaire de jour (60 % dans le secteur pour adultes) : 2 IME, 2 établissement d'accueil temporaire et 1 DITEP.
- Pour 57 %, il s'agit souvent d'un **accueil à défaut d'une place permanente** (40 % dans le secteur adulte) : 2 IME, 1 UEE et 1 établissement d'accueil temporaire.
- Pour 57 %, il s'agit souvent d'un **besoin de répit pour la personne en situation de handicap** (53 % dans le secteur adulte) : 1 établissement d'accueil temporaire, 1 IME, 1 UEE et 1 DITEP.
- Un établissement déclare que les motifs de demande correspondent assez souvent à des **besoins d'accueil d'urgence**. Il s'agit d'une UEE en Loire Atlantique. C'est parfois le cas pour 2 IME et 2 établissements d'accueil temporaire.

Figure 104 : Nombre de répondants selon la fréquence des motifs de recours à l'accueil temporaire de jour (secteur enfant)

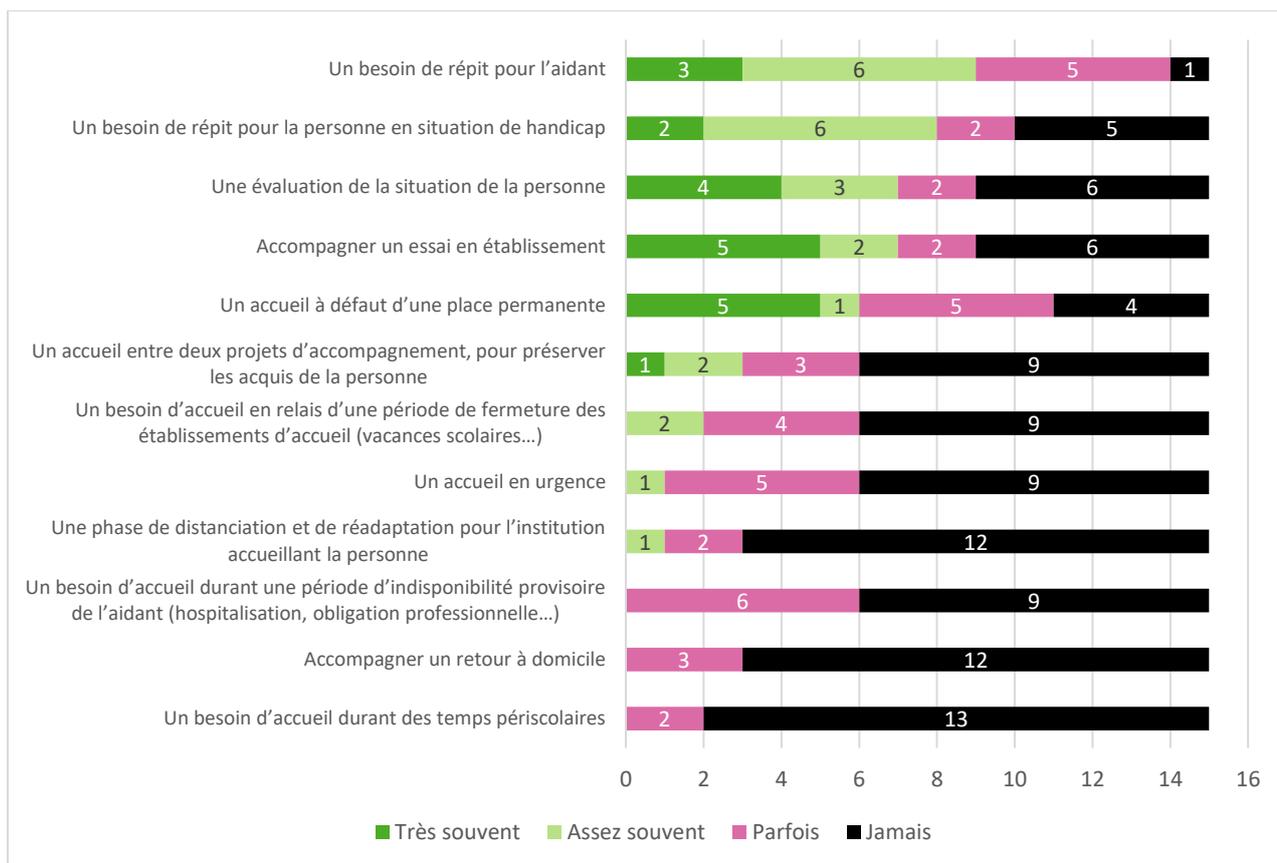


Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 6 répondants du secteur enfant ayant une activité d'accueil temporaire de jour et 1 établissement accueillant des enfants et des adultes, exploitation CREA PDL 2024

Concernant le secteur adulte :

- Parmi les 15 établissements répondants, 60 % déclarent que **le besoin de répit pour l'aidant** constitue souvent le motif de recours à l'accueil temporaire de jour (71 % dans le secteur pour enfants) : 3 MAS, 2 EAM, 2 EANM, 1 foyer de vie et 1 établissement d'accueil temporaire.
- Pour 53 %, il s'agit souvent d'un **besoin de répit pour la personne en situation de handicap** (57 % dans le secteur pour enfants) : 2 MAS, 2 EAM, 2 EANM, 1 foyer de vie et 1 établissement d'accueil temporaire.
- Pour 47 %, il s'agit souvent d'un **besoin d'évaluation de la situation de la personne** (14 % dans le secteur enfant) : 2 foyers de vie, 2 MAS, 1 EANM et 1 EAM.
- Pour 47 %, il s'agit souvent d'**accompagner un essai en établissement** (14 % dans le secteur enfant) : 2 foyers de vie, 2 MAS, 2 EANM et 1 EAM.
- Pour 40 %, il s'agit souvent d'un **accueil à défaut d'une place permanente** (57 % dans le secteur enfant) : 2 MAS, 2 EANM, 1 foyer de vie et 1 EAM.
- Un établissement déclare que les motifs de demande correspondent assez souvent à des **besoins d'accueil d'urgence**. Il s'agit d'une MAS située en Loire Atlantique.

Figure 105 : Nombre de répondants selon la fréquence des motifs de recours à l'accueil temporaire de jour (secteur adulte)



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 15 répondants du secteur adulte ayant une activité d'accueil temporaire de jour et ayant renseigné l'information, exploitation CREA PDL 2024

1.5 Des répondants qui confirment la grande variété des motifs de recours à l'accueil temporaire

Points-clés de l'enquête par entretiens collectifs auprès des partenaires :

- Les coordinatrices de C360 interrogées se sont exprimées sur les profils des personnes accompagnées pour lesquelles de l'accueil temporaire était recherché ou sollicité. Les **motifs sont divers** : il peut s'agir de demande d'accueil d'urgence, mais aussi un besoin de répondre à une absence programmée de l'aidant (hospitalisation prévue...). L'accueil temporaire peut aussi être utilisé pour tester des environnements différents, dans le cadre de la construction d'un parcours, notamment pour de jeunes adultes (à domicile, accompagnés par le secteur enfance ou sortants d'ASE). Sont aussi citées les situations d'adultes vivant au domicile de parents vieillissants qui vont entrer en institution, et pour qui il faut ainsi trouver une nouvelle solution d'hébergement.
- Plusieurs partenaires **relèvent que les demandes d'accueil temporaire émanent de plus en plus de familles dont le souhait n'est pas que leur proche soit accueilli de manière permanente dans un établissement**. Il n'empêche, précisent-ils, que d'autres personnes et familles restent en attente d'un accueil permanent et que l'accueil temporaire peut être utilisé à défaut d'une place pérenne en établissement. C'est pourquoi **il faut « un panel de réponses, une offre multiple car les publics sont multiples »**, en particulier dans le cadre de l'accueil temporaire, explique l'un d'eux.

- Certains partenaires relèvent que l'accueil temporaire peut être utilisé pour tester une structure, sans qu'il ne s'agisse pour autant d'évaluer ou de conforter une orientation vers un établissement médico-social. Un même type d'ESMS peut offrir des environnements très différents qui peuvent convenir ou non selon la personne. D'où l'intérêt de pouvoir expérimenter plusieurs lieux de vie au travers de l'accueil temporaire.
- Une PFRA-H interrogée rapporte que « *quand on nous demande de l'hébergement, ce sont des aidants épuisés, qui sont prêts à tout pour avoir de l'accueil temporaire. Quand on a ces demandes, c'est parce que les familles n'en peuvent plus* ».

2/ Préparer, anticiper les séjours d'accueil temporaire

2.1 Un quart des répondants élaborent systématiquement un PPA pour les personnes accueillies temporairement

Seul un quart (26 %) des répondants déclarent qu'un PPA (Projet Personnalisé d'Accompagnement) est élaboré pour chaque personne accueillie temporairement au sein de la structure.

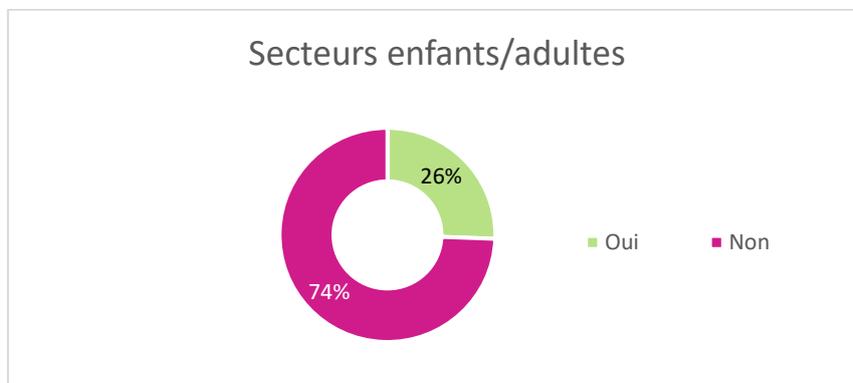
Concernant le secteur pour enfants :

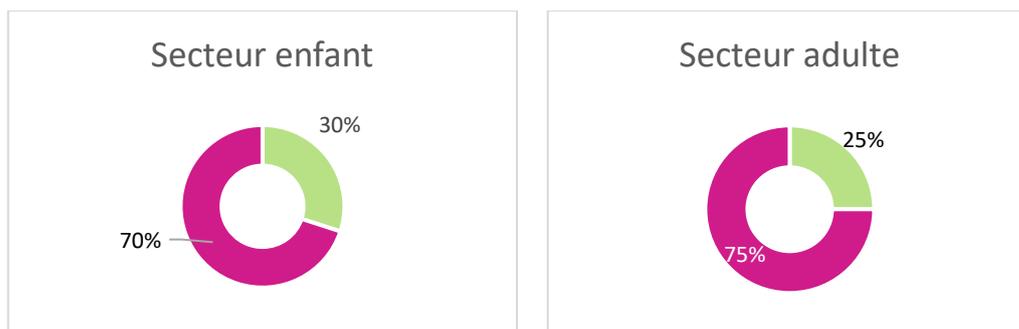
- 30 % des répondants élaborent un PPA pour chaque enfant accueilli temporairement. Il s'agit de 3 établissements dont 2 DITEP et 1 UEE. Pour deux de ces établissements, les aidants participent à l'élaboration du PPA.

Concernant le secteur pour adultes :

- 25 % des répondants élaborent un PPA pour chaque personne accueillie temporairement. Il s'agit de 18 établissements dont 7 MAS, 5 foyers de vie, 3 foyers d'hébergement, 2 FAM et 1 EAM. Pour 15 de ces 18 établissements, les aidants participent à l'élaboration du PPA.

Figure 106 : Part des répondants élaborant un PPA pour chaque personne accueillie temporairement au sein de la structure





Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREA I PDL 2024

Points-clefs de l'enquête par entretiens auprès des établissements :

- Les répondants insistent sur l'importance à bien **clarifier en amont les motifs de recours de l'accueil temporaire et à les formaliser par écrit**, sous forme d'objectifs de séjour, ce qui n'est pas toujours le cas.

2.2 Une minorité de répondants participant à l'élaboration et/ou au suivi du projet personnalisé préexistant des personnes accueillies, notamment dans le secteur pour adultes

Près de 44 % des répondants déclarent ne jamais participer à l'élaboration et/ou au suivi du projet personnalisé préexistant des personnes accueillies, 33 % le font occasionnellement. Cette pratique n'est systématique (ou très fréquente) que pour 8 % des répondants.

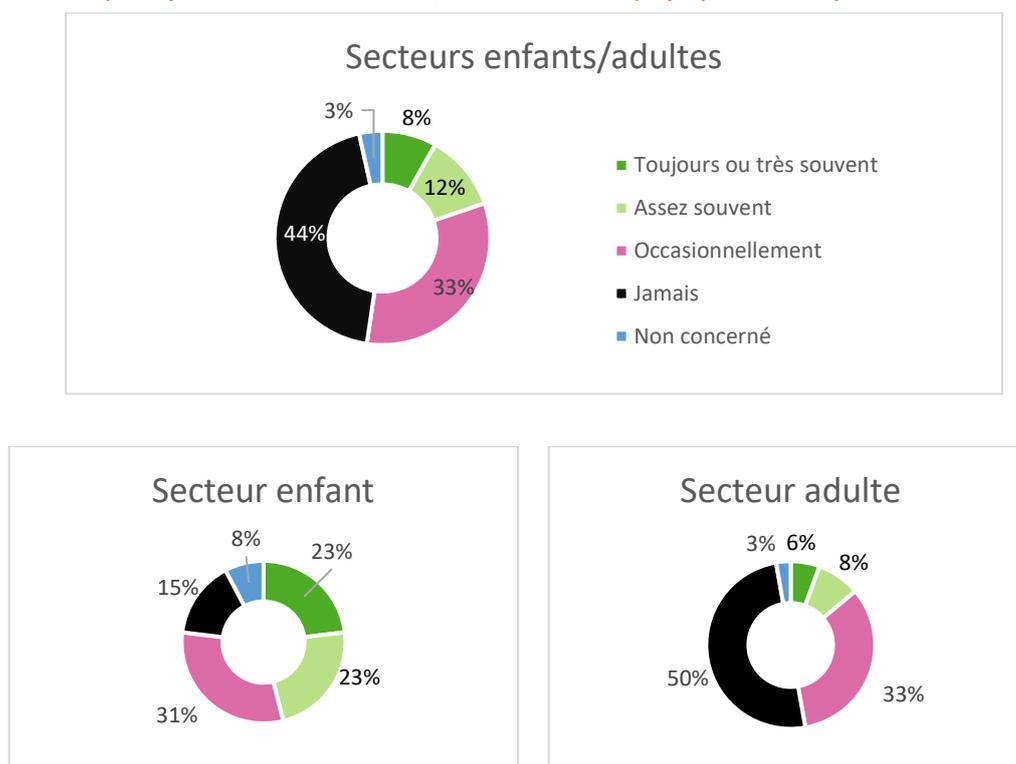
Concernant le secteur pour enfants :

- Près d'un quart (23 %) des répondants participent toujours ou très souvent à l'élaboration et/ou au suivi du projet personnalisé préexistant (contre 6 % dans le secteur adulte) : 1 IME, 1 établissement d'accueil temporaire et 1 UEE.
- 23 % y participent assez souvent : 1 IME, 1 EEAP et 1 DITEP.
- La proportion de répondants n'y participant jamais s'élève à 15 % (contre 50 % dans le secteur pour adultes) : 1 IME et 1 DITEP. Elle est de 31 % pour ceux y participant occasionnellement (contre 33 % dans le secteur pour adultes) : 2 IME, 1 établissement d'accueil temporaire et 1 EEAP.

Concernant le secteur pour adultes :

- Seuls 6 % des répondants participent toujours ou très souvent à l'élaboration et/ou au suivi du projet personnalisé préexistant (contre 23 % dans le secteur enfant) : 1 MAS, 1 FAM, 1 foyer de vie et 1 foyer d'hébergement.
- 8 % y participent assez souvent : 3 foyers de vie, 1 MAS, 1 FAM et 1 foyer d'hébergement.
- La proportion de répondants n'y participant jamais concerne 50 % (contre 15 % dans le secteur pour enfants) : 10 foyers d'hébergement, 9 foyers de vie, 7 MAS, 4 EAM, 3 EANM et 3 FAM. Elle est de 33 % pour ceux y participant occasionnellement (contre 31 % dans le secteur pour enfants) : 7 MAS, 6 foyers de vie, 5 FAM, 2 EANM, 2 établissements d'accueil temporaire et 2 foyers d'hébergement.

Figure 107 : Lorsque vous accueillez temporairement des personnes provenant d'un autre établissement ou service médicosocial, participez-vous à l'élaboration et/ou au suivi de leur projet personnalisé préexistant ?



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREAI PDL 2024

2.3 Un contrat de séjour signé pour chaque personne accueillie temporairement pour une majorité de répondants

Près de 80 % des répondants déclarent qu'un contrat de séjour est signé pour chaque personne accueillie temporairement.

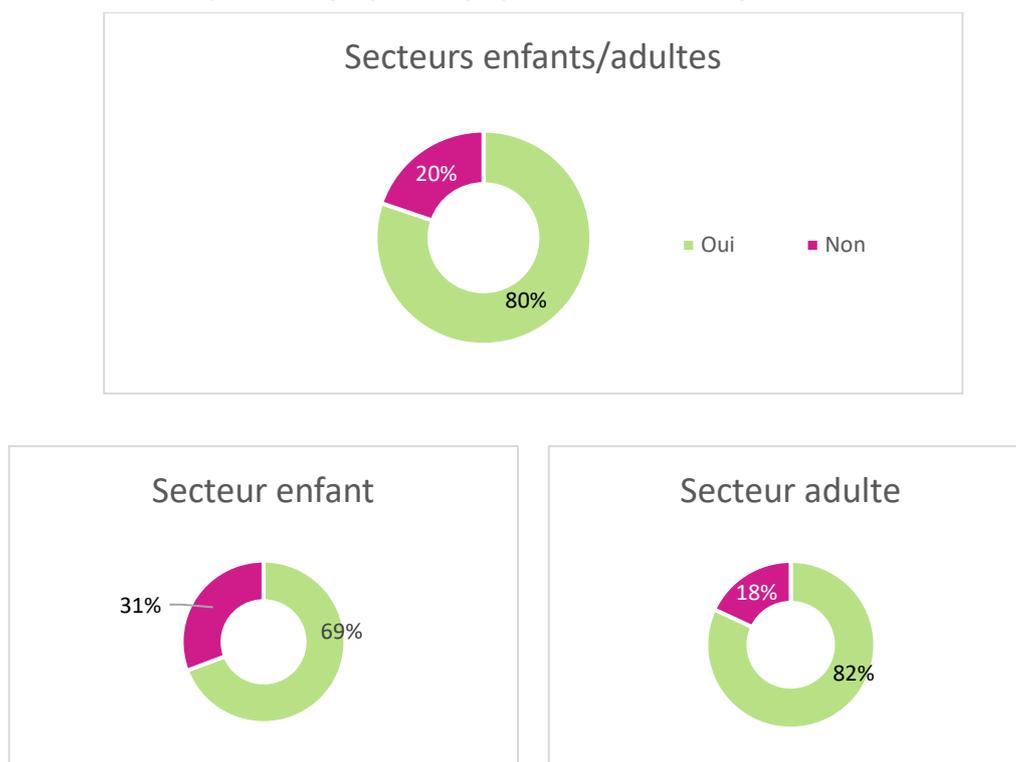
Concernant le secteur pour enfants :

- 31 % déclarent qu'un contrat de séjour n'est pas systématiquement signé. Il s'agit de 4 établissements dont 2 IME, 1 DITEP et 1 EEAP, disposant de 0 à 12 places d'accueil temporaire.

Concernant le secteur pour adultes :

- 18 % déclarent qu'un contrat de séjour n'est pas systématiquement signé. Il s'agit de 13 établissements dont 7 foyers d'hébergement et 6 foyers de vie disposant de 0 à 2 places d'accueil temporaire.

Figure 108 : Un contrat de séjour est-il signé pour chaque personne accueillie temporairement au sein de votre structure ?



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREAI PDL 2024

2.4 65 % des répondants en difficulté concernant la gestion du processus d'admission

Près de 65 % des répondants déclarent rencontrer des difficultés concernant la gestion du processus d'admission :

- 44 % signalent des difficultés modérées ;
- 19 % des difficultés significatives ;
- 2 % des difficultés importantes et chroniques.

Concernant le secteur pour enfants :

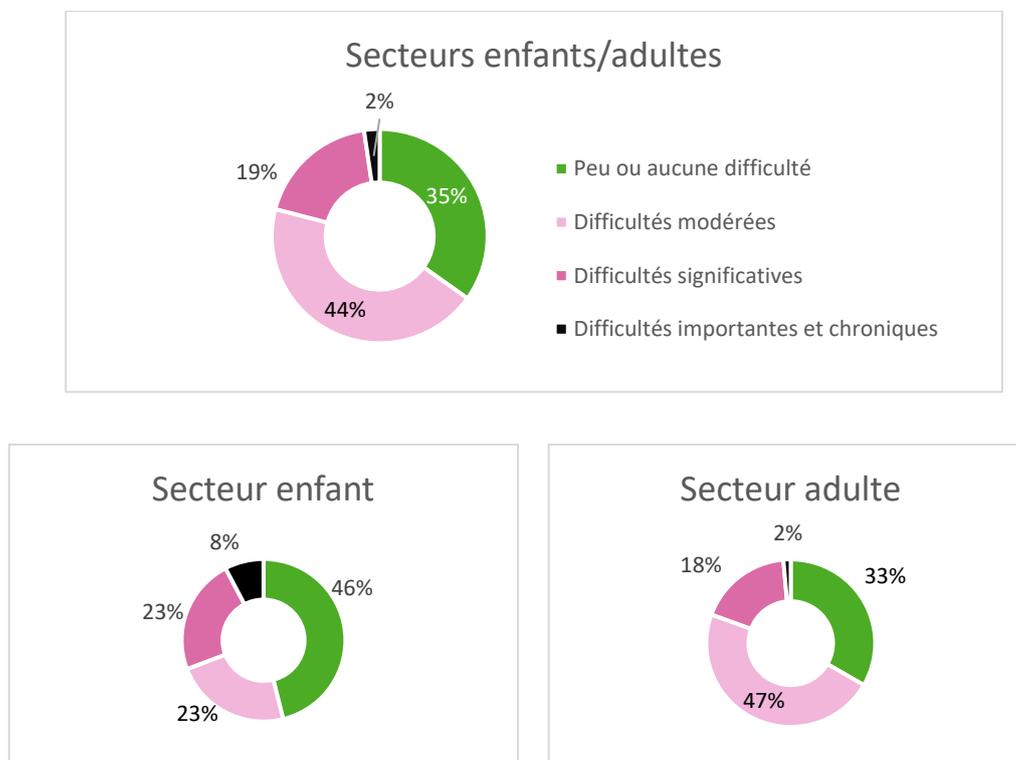
- 46 % déclarent ne rencontrer que peu, voire aucune difficulté (33 % dans le secteur pour adultes) : 3 IME, 1 DITEP, 1 EEAP et 1 établissement d'accueil temporaire.
- En revanche, 23 % signalent des difficultés modérées (2 IME et 1 établissement d'accueil temporaire), 23 % des difficultés significatives (1 IME, 1 EEAP et 1 DITEP) et 8 % des difficultés chroniques et importantes (1 UEE).

Concernant le secteur pour adultes :

- 33 % déclarent ne rencontrer que peu, voire aucune difficulté (46 % dans le secteur pour enfants) : 9 MAS, 7 foyers de vie, 4 FAM, 2 foyers d'hébergement, 1 EAM et 1 EANM).

- En revanche, 47 % signalent des difficultés modérées (10 foyers d'hébergement, 8 foyers de vie, 6 MAS, 6 FAM, 2 EANM, 1 EAM et 1 établissement d'accueil temporaire), 18 % des difficultés significatives (4 foyers de vie, 2 EAM, 2 foyers d'hébergement, 2 EANM, 2 MAS et 1 établissement d'accueil temporaire) et 2 % des difficultés chroniques et importantes (1 foyer de vie).

Figure 109 : Rencontrez-vous des difficultés concernant la gestion du processus d'admission ?



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREAI PDL 2024

56 répondants ont commenté leur réponse concernant les difficultés liées au processus d'admission. **Trois principales difficultés émergent des réponses :**

- Le manque de temps, la surcharge de travail ;
- La difficulté à obtenir les informations nécessaires en amont du séjour ;
- Le nombre important de demandes face à des possibilités d'accueil insuffisantes.

Plus spécifiquement, on retrouve les difficultés suivantes :

- Le manque de temps dédié au processus d'admission, nécessaire pourtant pour bien définir les objectifs du séjour, sécuriser l'accueil pour la personne et l'établissement, et garantir la continuité du parcours.
- Une forte demande qui ne permet pas de répondre à tous (ou à l'inverse, un manque de demandes pour certains établissements).
- L'admission est moins fluide lorsque la personne n'est pas connue de la structure proposant de l'accueil temporaire, notamment concernant la mise en place des moyens techniques.
- Une surcharge de travail liée à l'admission.

- Les démarches pour les aidants sont complexes (notification d'accueil temporaire, notification d'aide sociale...).
- Certaines familles sont démunies face aux démarches (difficultés de lecture, écriture, accessibilité des démarches administratives, transmission des ordonnances, préparation des médicaments...).
- Des difficultés à mobiliser les familles et/ou les tuteurs pour les rendez-vous d'admission.
- Des dossiers d'admission parfois incomplets et/ou avec des informations trop vagues ou imprécises, par exemple concernant les troubles du comportement.
- Des difficultés à recueillir des informations nécessaires pour le séjour et l'organisation du retour, dont la notification d'accueil temporaire, des documents administratifs, des informations médicales...
- L'obtention des ordonnances de traitement médical suffisamment en amont du séjour.
- L'absence de coordinateur de parcours permettant de préparer l'accueil, de faire le lien avec les partenaires, d'assurer la continuité du suivi médical, de travailler sur les outils de communication pour permettre la continuité de l'accompagnement.
- Certaines places sont mobilisées exclusivement par des personnes en attente d'accueil permanent, ne permettant pas d'accueillir de nouvelles personnes.
- Certains établissements proposent des accueils temporaires à des personnes sur liste d'attente mais au regard du nombre très important de personnes concernées, il est difficile d'établir des critères de « sur-priorisation »¹⁴ et d'examiner l'ensemble des situations.
- Difficulté à faire concorder les dates demandées par les familles et les possibilités d'accueil de l'établissement.
- Difficulté pour coordonner la date d'entrée avec la présence d'un professionnel de santé au sein de la structure.
- Des désistements de dernière minute, liés par exemple à l'état de santé de la personne ou à un refus.
- Les accueils d'urgence.

”

« Il est nécessaire d'avoir un temps dédié et formalisé avec l'établissement d'origine ou la personne elle-même pour définir les objectifs de cet accueil temporaire : pour poser le cadre, les règles de fonctionnement et sécuriser au maximum l'accueil dans l'établissement. Il nous faut également repérer clairement les personnes ressources afin d'être dans une continuité pour la personne accueillie » **(EANM)**.

”

« Nous recevons beaucoup de dossiers pour nos différentes structures. Le fait d'avoir un coordinateur de parcours permet un meilleur suivi des projets des usagers et évite un doublon dans le traitement des dossiers. Cela reste tout de même une charge importante de travail de coordination » **(Foyer de vie)**.

Certains établissements ont également décrit **certains leviers** pour un processus d'admission plus fluide :

- L'importance de la communication et de la transmission d'information avec la structure d'origine ;
- Avoir du temps dédié au processus d'admission ;
- Le projet personnalisé de la personne ;
- Une procédure d'admission claire et formalisée ;
- La signature d'une convention d'accueil ;

¹⁴ C'est-à-dire prioriser parmi des situations déjà identifiées comme prioritaires.

- Repérer les personnes ressources au sein de l'équipe pour garantir la continuité de l'accompagnement ;
- Des professionnels expérimentés, qui maîtrisent la procédure d'admission et travaillent ensemble (secrétariat, chef de service, éducateur par exemple) ;
- Un calendrier annuel des séjours ;
- Les visites en amont de l'établissement, les rencontres avec les équipes, en présence de la personne concernée, des professionnels et de l'aidant/tuteur ;
- Des orientations « adaptées », avec des profils de personnes qui correspondent aux spécificités de l'établissement ;
- La présence d'un assistant des services sociaux au sein de la structure pour accompagner les aidants dans leurs démarches ;
- Un fonctionnement en dispositif, permettant d'accroître la capacité d'accueil temporaire.

2.5 Des répondants qui soulignent l'importance de la rencontre et de l'accueil

Points-clés de l'enquête par entretiens auprès des établissements :

- La **préparation du séjour** a été citée par l'ensemble des répondants comme l'un des principaux facteurs de réussite de l'accueil. Cette préparation est importante aussi bien du côté des professionnels que de la personne qui sera accueillie et de sa famille. Plusieurs démarches peuvent être mises en œuvre : le recueil d'information sur le profil, le parcours, les besoins et les habitudes de vie de la personne, sous la forme d'un dossier, la visite de l'établissement, un entretien avec la personne pour compléter ou approfondir certaines questions, des échanges avec la famille, avec des partenaires... L'objectif est de pouvoir **s'assurer que l'accompagnement qui pourra être proposé lors du séjour corresponde aux besoins de la personne et que l'accueil puisse être le plus individualisé possible**, en tenant compte des habitudes de vie de la personne. Les bilans d'accueils temporaires réalisés antérieurement sont aussi de précieuses sources d'information, dont l'exploitation permet d'inscrire le séjour dans la continuité de ce qui a été fait jusque-là.
- Les répondants insistent sur leur volonté de pouvoir le plus possible **se rapprocher, lors de l'accueil, des habitudes de vie de la personne, de son rythme de vie**, pour qu'elle se sente bien et qu'elle ne perde pas trop ses repères en arrivant dans un environnement nouveau. *« C'est important de rencontrer les personnes avant parce qu'on va essayer de reproduire leurs habitudes chez elles ou en structure. De ne pas les perturber encore plus qu'elles peuvent ne l'être quand on va les accueillir dans une structure différente de la leur. Essayer de faire en sorte de faire la même chose qu'avec leurs parents ou dans une autre structure, de ne pas trop perturber leurs repères »* explique un répondant.
- Les structures interrogées ont **construit des outils de recueil des habitudes de vie**, qui puissent aussi être facilement mobilisés par les équipes en charge de l'accueil temporaire, en amont et lors du séjour. Certains établissements ont d'ailleurs **construit ces outils avec des familles** : *« Quand on a ouvert, l'important a été tout de suite de trouver les outils qui allaient nous aider à recueillir auprès des familles les habitudes de vie des enfants. Pour mieux les connaître, parce que s'ils viennent ponctuellement, il nous faut vraiment ces éléments-là, surtout pour des enfants qui sont, pour la plupart, non verbaux. Il nous fallait des solutions pour qu'on ait rapidement les informations. Donc on a commencé à penser des grilles de renseignements, qu'on a construit avec les familles »*. Les répondants insistent sur le fait que toutes les informations pertinentes doivent être rassemblées et facilement accessibles pour l'équipe qui peut en avoir besoin lors du séjour.

- Disposer d'une bonne connaissance en amont du profil de la personne permet, lorsque les places d'AT sont disséminées au sein de plusieurs établissements, de **proposer l'environnement qui sera le plus adapté à la situation**. C'est ce qu'explique cette coordinatrice des AT : *« Les familles m'envoient un dossier avec plein d'éléments et à partir de là, j'imagine quel foyer sera le plus adapté. Quelqu'un qui aime la campagne, je vais éliminer les foyers en ville. A l'inverse, quelqu'un qui est très autonome, qui fait ses courses tout seul... Ou quelqu'un qui a une passion pour les animaux, on a des foyers avec un âne... C'est grâce à tous ces petits détails, ce que la personne aime, ce dont elle a besoin... »*.
- La plupart des répondants interrogés insistent sur **l'importance à rencontrer physiquement la personne en amont de l'accueil**, pour lui faire visiter la structure et recueillir des éléments complémentaires concernant ses attentes, son parcours, ses besoins et ses habitudes de vie. **C'est lors de la rencontre que les équipes vont pouvoir compléter les informations contenues dans le dossier de la personne**, en posant des questions sur l'accompagnement, la toilette, les repas, les habitudes de la personne, les activités qu'elle aime ou n'aime pas... *« Ce sont plein de petites informations comme ça pour permettre à la personne d'être à l'aise pendant son accueil et que ça se passe le mieux possible, que ce soit pour la personne et pour les équipes »* explique un répondant. Savoir ce que la personne mange au petit-déjeuner, qu'elle aime telle ou telle activité sont autant d'éléments que les équipes souhaitent connaître pour individualiser l'accueil, d'autant plus lorsque la personne présente des difficultés pour s'exprimer. Il s'agit également de s'informer sur les éventuels outils utilisés par la personne, par exemple en matière de communication, pour essayer de maintenir leur usage lors du séjour.
- La **visite en amont peut aussi permettre de confirmer ou non la décision de réaliser un accueil temporaire**. La personne ou la famille peuvent en effet refuser finalement un accueil si elles jugent que l'établissement ne leur correspond pas. C'est ce qu'explique par exemple ce répondant, qui cite l'exemple de personnes avec un handicap acquis, qui peuvent ne se projeter dans un foyer accueillant quasi exclusivement des résidents avec un handicap mental : *« Il faut que la personne soit d'accord pour venir. Avant d'arriver en séjour, je demande à ce les personnes viennent sur place, pour qu'elles voient les lieux, qu'elles voient la population aussi accueillie. Les gens sont orientés par la MDPH sur des foyers de vie mais pour des personnes qui par exemple ont fait un AVC... On accueille des personnes en situation de handicap mental sur nos foyers. Ce n'est pas simple pour ces personnes-là [avec un handicap acquis] quand elles m'appellent... J'arrive à déceler maintenant au téléphone quand on m'appelle pour son mari ou sa femme, je me dis, bon... Et en fait quand ils découvrent la population, les gens disent bah non, ce n'est pas un lieu qui correspond. Donc c'est pour ça que je trouve que la visite est importante »*.
- Plusieurs répondants soulignent à quel **point il est important que l'accueil temporaire puisse correspondre aux souhaits de la personne qui sera accueillie, bien que dans les faits, ce ne soit pas toujours aussi clair**, puisque la demande d'AT peut aussi, et fréquemment, émaner d'une famille ou d'un établissement. Plusieurs répondants accordent une **importance à ce que la personne et sa famille le cas échéant puisse disposer d'un temps de réflexion**, avant d'accepter la proposition d'AT. C'est ce qu'explique ce répondant : *« Je ne précipite en rien les choses, je ne décide rien. J'ai tendance à proposer à la personne de me contacter quand elle aura pris sa décision. Aujourd'hui, les gens réfléchissent, dans l'instant, dans la semaine mais aussi parfois à trois mois, à six mois et après ils reviennent vers moi. Je pars du principe que si on veut la personne soit actrice de son projet, ça démarre là. Si c'est quelqu'un d'autre qui décide, ça ne marchera pas. Bien sûr, pour la famille ça peut être difficile de travailler ça avec leur proche, mais si ce n'est pas coconstruit, ça ne marche pas »*.
- A l'inverse, **la rencontre peut permettre à une équipe d'alerter sur les éventuelles difficultés qui pourraient être rencontrées durant l'accueil d'une personne, qui n'auraient peut-être pas été bien**

identifiées ou sous-estimées lors de l'examen du dossier. « *Il peut y avoir un décalage entre l'écrit et la réalité* » explique un répondant. La situation d'une personne peut aussi parfois avoir évolué depuis le dépôt de la demande. « *Tout de suite, on voit si cette personne est susceptible de faire un accueil ici ou pas. Pour ne pas mettre en échec le séjour. Donc les prévisites sont pour nous obligatoires* » précise un autre répondant. Des répondants observent que **certaines familles peuvent parfois taire ou minimiser des troubles du comportement de leur proche, de peur que son dossier ne soit pas accepté.** Une répondante en MAS explique que c'est pourtant en nommant les difficultés dès le départ et en travaillant avec la famille que des solutions peuvent être trouvées : « *on a pris le contre-pied de se dire, il y a des troubles du comportement, très bien. Comment vous faites ? A quels moments vous êtes en difficulté ? Qu'est-ce que vous pensez qu'on peut mettre en place ? Telle hypothèse, telle hypothèse, qu'en dites-vous ? Les troubles du comportement, ce n'est pas un souci, on est une maison d'accueil spécialisée... Ce qui est important, c'est de l'aborder lors de l'échange. D'où l'intérêt de pouvoir accueillir les familles sur les temps de rencontre, pour savoir comment elles, elles font* ».

- Lorsque les situations sont jugées complexes, il peut arriver qu'un cadre ou qu'un coordinateur des accueils temporaires soit présent lors de la visite. Sinon, celle-ci est plutôt assurée par des professionnels de l'accompagnement (éducateurs...).
- La rencontre avec la personne permet, indiquent certains répondants, de **s'assurer que l'accueil temporaire est bien souhaité par la personne.** « *Parce que quand c'est une demande de la famille mais qui n'est pas forcément celle de la personne accompagnée, ça peut être compliqué* » précise l'un d'eux.
- Lors de la rencontre avec la personne et sa famille le cas échéant, il importe que les professionnels aient pris connaissance du dossier en amont. L'échange ne doit pas consister pour la personne ou la famille à répéter ce que contient le dossier. **Les personnes et les familles doivent se sentir accueillies dès ce premier contact**, ce qui passe par le fait de connaître le prénom de la personne, sa situation et ses attentes par exemple.
- Lors de la première rencontre avec la personne, **il peut être utile qu'une infirmière soit présente, notamment lors la personne nécessite des soins.** Cela permet de mieux anticiper les besoins d'accompagnement auxquels il faudra répondre lors du séjour. Il faut connaître en avance les éventuels protocoles de soins, s'assurer de pouvoir obtenir les ordonnances, anticiper le matériel nécessaire, les adaptations éventuelles de l'environnement... Ce sont aussi des éléments qui peuvent être importants à connaître en cas d'hospitalisation pendant le séjour. « *Ça peut être assez long de mettre en place un accueil temporaire, il faut qu'on ait une vision globale de la personne, de ses besoins. Qu'on anticipe par rapport au fonctionnement institutionnel, l'agencement tout simplement, chose très organisationnelle, nos chambres font tant de m², il y a tel matériel qu'on peut mettre à disposition. Si c'est une personne déambule la nuit et qu'on le sait, que c'est nommé, alors il faut qu'on travaille quelque chose en amont. Parce qu'on a une responsabilité d'assurer la sécurité pour tous. S'il y a contention, il faut un protocole. Est-ce que la famille est d'accord s'il y a besoin de mettre en place une vidéo-surveillance ? Tout ça, c'est vraiment beaucoup d'organisation* » explique une répondante. Sa structure a ainsi mis en place une fiche complémentaire à renseigner par la personne ou ses tuteurs le cas échéant pour anticiper les réponses à apporter en fonction des situations qui pourraient survenir lors du séjour : faut-il prévenir la famille en cas de problème la nuit ? La personne a-t-elle des directives anticipées ? Que se passe-t-il en cas d'hospitalisation ? « *C'est une checklist assez conséquente, mais qui est nécessaire parce que s'il se passe quoi que ce soit, il faut qu'on ait les éléments pour agir comme cela est souhaité* » explique la répondante.

- S'il est important que l'équipe puisse avoir accès aux informations contenu dans le dossier de la personne, toutes ne sont pas forcément nécessaires à transmettre. **Il y a donc un équilibre à trouver entre le respect de la personne, de la protection de ses données personnelles et la transmission des informations nécessaires à l'accompagnement.** Le classement, la synthèse et l'organisation des informations pour les rendre accessibles rapidement en cas de besoin s'avèrent donc essentiels.
- La plupart des répondants décrivent la visite de l'établissement en amont de l'AT comme étant essentielle. C'est d'abord **une rencontre entre la personne et les professionnels, qui permet de rassurer l'ensemble des parties.** « *C'est une première prise de contact aussi avec les professionnels et la personne, comme ça elle sait où elle va arriver, avec qui elle va être présente sur l'unité. Dans le but de rassurer la personne mais aussi les équipes, comme ça ils ont pu voir la personne, observer comment elle est, observer pendant l'entretien... Et pouvoir transmettre aussi au reste de l'équipe qui ne sont pas là à la visite* » explique une répondante.
- Un établissement répondant déclare ne pas réaliser de visite préalable à l'accueil temporaire, « *par respect pour les personnes qui habitent là de manière permanente, parce qu'elles sont chez elles* » explique-t-il. Cela n'empêche pas qu'une rencontre est prévue avec la personne sollicitant de l'accueil temporaire. « *Si je sens qu'à un moment donné, la visite peut être le facteur déclencheur, alors je propose la visite* » reconnaît ce répondant.
- **Il est utile, indiquent plusieurs répondants, que la préparation à l'accueil temporaire puisse aussi être réalisée par les établissements d'origine, quand la personne est résidente d'un ESMS, ou bien par la famille.** La structure où se déroulera l'AT peut mettre à disposition une photo des locaux par exemple, pour qu'elle puisse servir de support à la préparation dans l'établissement d'origine. Un répondant proposant de l'accueil en foyer de vie indique également qu'il peut être utile de préparer la personne – selon les situations – au fait qu'elle devra être un peu plus autonome qu'au domicile, avec des tâches habituellement réalisées par les parents par exemple et qu'elle devra effectuer plutôt par elle-même dans l'établissement.
- Certains répondants ne formalisent pas les objectifs du séjour, notamment lorsqu'il s'agit de vacances.
- La plupart des répondants signalent des **difficultés, plus ou moins présentes, pour obtenir en amont les informations nécessaires à l'accueil auprès des familles ou des partenaires.** Or, « *si ce partenariat n'est pas réalisé correctement, ça peut mettre le séjour à mal* » explique une répondante. Plusieurs structures interrogées soulignent le manque de réactivité de certains établissements accompagnant la personne concernée et des difficultés pour joindre un interlocuteur avec qui échanger en amont de la situation. A noter que cela ne concerne pas tous les établissements et que les partenaires sont de manière générale plutôt réactifs et investis dans le projet, précisent plusieurs répondants.
- Les répondants expliquent **pouvoir manquer d'information quand la personne est suffisamment autonome pour faire les démarches d'inscription elle-même, ou lorsque celles-ci sont réalisées par la famille, sans ESMS en soutien.** « *On est toujours un peu à la course aux ordonnances quand ce sont des parents démunis* » explique un répondant, rappelant la situation des familles dont le proche vit à domicile, sans solution d'accompagnement médico-social et/ou sanitaire. Dans cet établissement non médicalisé, les professionnels interrogés soulignent « *la grosse organisation administrative pour les familles* » qu'exige la préparation des ordonnances et des traitements, en amont de l'accueil : « *Parfois on n'a pas les ordonnances. Et ça oblige aussi aux familles d'avoir une grosse organisation administrative. On leur*

demande de préparer les traitements et les piluliers puisque nous n'avons pas de poste infirmier dans notre équipe. Les professionnels éducatifs ne sont pas autorisés à faire de distribution de médicaments s'ils ne sont pas mis en pilulier. Pour certaines familles, établir le pilulier, c'est possible, pour d'autres non. Et quand c'est du traitement en gouttes, on demande à ce que soit rajouté sur l'ordonnance le passage d'un infirmier. Parce que les gouttes ne peuvent pas être préparées très en avance. Pour le premier jour, ils peuvent mettre ça dans des petits flacons, on peut leur donner, mais si l'enfant est là trois jours, ce n'est pas possible. Le traitement perd son effet. Ce sont des précisions qui ne sont pas simples pour certaines familles ».

- **Plusieurs répondants soulignent l'importance à ce que les familles puissent être soutenues dans leurs démarches de préparation des séjours d'accueil temporaire, lorsque leur proche est accompagné par un ESMS.** « *Il y a un gros travail en partenariat avec l'environnement. Quand ce sont des aidants tout seuls, c'est parfois vraiment très long. Mais quand il y a des établissements ou des services comme des SESSAD ou des PCPE ou même de la pédopsychiatrie ou autre, on est quand même très, très en lien avec les acteurs qui gravitent autour de la situation, qui peuvent accompagner la famille pour la visite, qui peuvent dans les processus venir passer une heure pour découvrir avec le jeune le lieu, pour voir comment il réagit... C'est extrêmement important cet appui sur les personnes autour* » précise l'un d'eux.
- En amont du séjour, les professionnels informent les personnes accompagnées, les familles et les établissements des **affaires et documents à rapporter impérativement lors de l'accueil**. Il peut s'agir des ordonnances, mais aussi du linge, des produits d'hygiène, des effets personnels, d'un éventuel doudou ou tout autre objet de transition pour que l'accueil se déroule au mieux.

Points-clefs de l'enquête par entretien auprès des aidants :

- Plusieurs aidants soulignent que la **préparation des accueils peut être assez lourde et chronophage**, puisqu'il faut notamment prévoir les affaires, le trousseau de médicaments, préparer le proche mais aussi organiser les soins le cas échéant. Certains bénéficient du soutien des éventuels ESMS qui accompagnent déjà leur proche, comme l'explique cet aidant : « *Le SAVS s'occupe de faire le lien avec les équipes soignantes qui viennent à domicile quand mon fils est en AT* ».
- Les **visites en amont du séjour sont décrites comme très importantes** par les aidants interrogés, afin de **les rassurer** eux-mêmes ainsi que leur proche. Les aidants apprécient particulièrement le fait de **se sentir accueillis dès cette visite, avec des équipes qui prennent le temps de les rencontrer, d'échanger**.
- Plusieurs aidants expliquent que **leur proche n'a pas toujours envie d'aller en accueil temporaire**. « *Ma fille pleure au moment de partir* » raconte une mère. « *Mon conjoint n'aime pas y aller, mais on a trouvé un compromis, c'est pour que je puisse me reposer* » précise une répondante. Les jours et les heures qui précèdent le départ en AT peuvent ainsi être tendus, voire éprouvants pour certains aidants.
- Plusieurs aidants regrettent que dans certains établissements, aucun objectif ne soit fixé en amont du séjour d'AT.

Points-clefs de l'enquête par questionnaire auprès des partenaires :

- Plusieurs partenaires interrogés rappellent **l'importance accordée à la préparation des accueils** afin de mieux répondre aux besoins des personnes durant le séjour.

Points-clés de l'enquête par entretiens collectifs auprès des partenaires :

- La **préparation** est posée comme l'un des ingrédients essentiels pour qu'un accueil temporaire se déroule dans de bonnes conditions. Pour cela, précisent certains partenaires, il est important d'avoir un interlocuteur repéré au sein de la structure d'accueil, à qui l'on peut poser des questions et adresser toutes les informations jugées nécessaires. Il est aussi très important que la personne, et sa famille le cas échéant, **se sentent pris en considération dès les premiers contacts** avec la structure.

3/ Planifier les calendriers de séjour

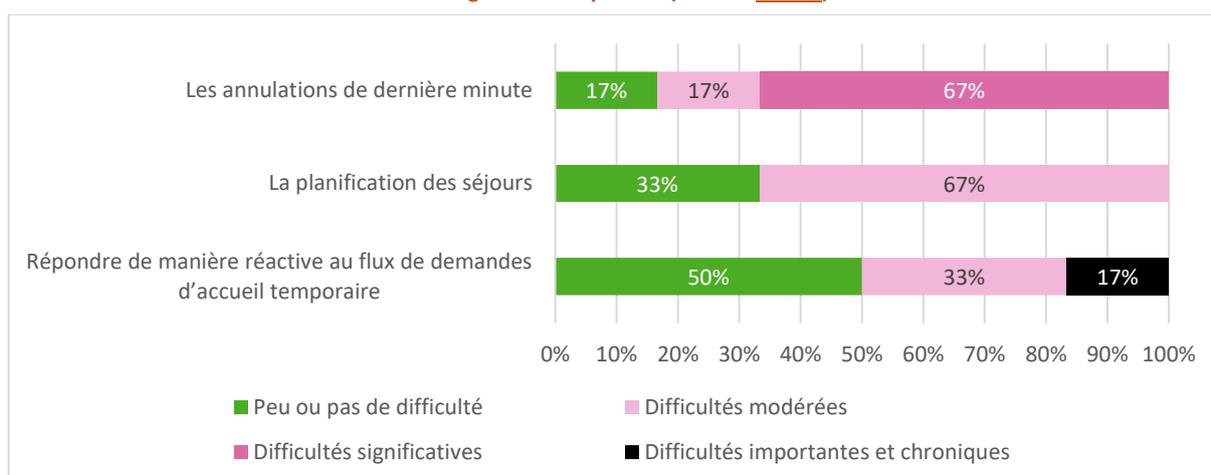
3.1 Les principales difficultés rencontrées en matière de planification des séjours d'hébergement temporaire

Parmi les 80 répondants proposant de l'hébergement temporaire, 71 ont renseigné le niveau de difficulté rencontrée au sujet de plusieurs thèmes liés à la planification des séjours.

Concernant le secteur enfant :

- **84 % des 6 répondants rencontrent des difficultés concernant les annulations de dernière minute** : 67 % des difficultés significatives (3 IME et 1 établissement d'accueil temporaire), 17 % des difficultés modérées (1 IME)
- **67 % rencontrent des difficultés modérées concernant la planification des séjours** : 2 IME, 1 EEAP et 1 établissement d'accueil temporaire.
- **50 % rencontrent des difficultés pour répondre de manière réactive au flux de demandes d'accueil temporaire** : 17 % des difficultés importantes et chroniques (1 IME) et 33 % des difficultés modérées (1 IME et 1 établissement d'accueil temporaire).

Figure 110 : Part des répondants selon l'intensité des difficultés rencontrées en matière de planification des séjours d'hébergement temporaire (secteur enfant) ?

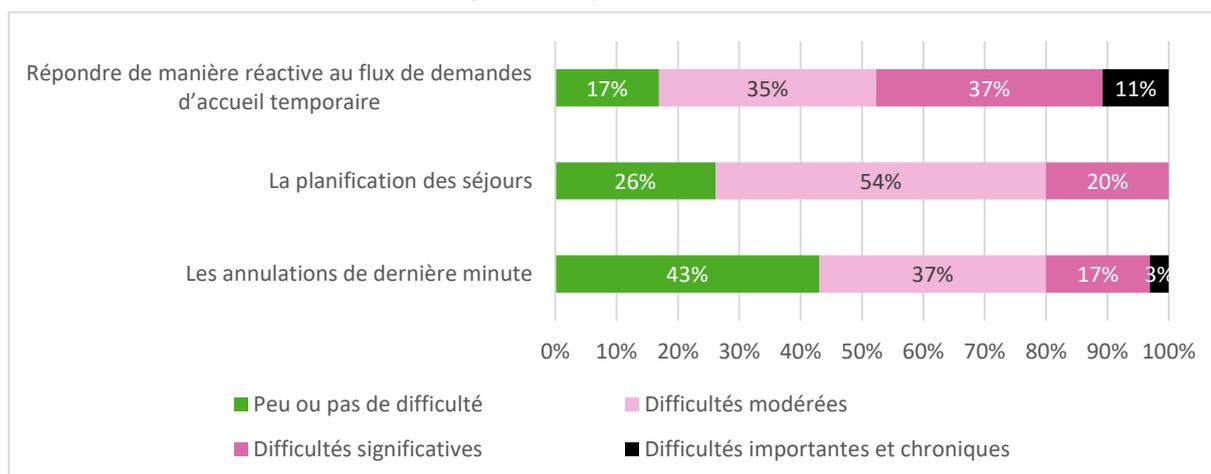


Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 6 répondants du secteur enfant ayant une activité d'hébergement temporaire et ayant renseigné l'information, exploitation CREAI PDL 2024

Concernant le secteur adulte :

- **83 % des 66 répondants rencontrent des difficultés pour répondre de manière réactive au flux de demandes d'accueil temporaire** : 11 % des difficultés importantes et chroniques (3 MAS, 2 foyers de vie, 1 FAM, 1 foyer d'hébergement), 37 % des difficultés significatives (6 MAS, 5 foyers d'hébergement, 5 foyers de vie, 3 EANM, 2 EAM, 2 FAM et 1 établissement d'accueil temporaire), 35 % des difficultés modérées (8 foyers de vie, 4 MAS, 4 foyers d'hébergement, 4 FAM, 1 EANM, 1 EAM et 1 établissement d'accueil temporaire).
- **74 % rencontrent des difficultés concernant la planification des séjours** : 20 % des difficultés significatives (4 MAS, 3 foyers d'hébergement, 3 foyers de vie, 1 EANM, 1 EAM et 1 établissement d'accueil temporaire), 54 % des difficultés modérées (9 foyers de vie, 8 foyers d'hébergement, 7 MAS, 6 FAM, 2 EANM, 2 EAM, 1 établissement d'accueil temporaire).
- **57 % rencontrent des difficultés concernant les annulations de dernière minute** : 3 % des difficultés importantes et chroniques (2 MAS), 17 % des difficultés significatives (4 foyers de vie, 2 foyers d'hébergement, 2 MAS, 2 établissements d'accueil temporaire, 1 FAM), 37 % des difficultés modérées (7 foyers de vie, 5 foyers d'hébergement, 5 FAM, 4 MAS, 2 EANM, 1 EAM).

Figure 111 : Part des répondants selon l'intensité des difficultés rencontrées en matière de planification des séjours d'hébergement temporaire (secteur adulte) ?



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 65 répondants du secteur adulte ayant une activité d'hébergement temporaire et ayant renseigné l'information, exploitation CREAI PDL 2024

3.2 Les principales difficultés rencontrées en matière de planification des séjours d'accueil temporaire de jour

Parmi les 25 répondants proposant de l'accueil temporaire de jour, 21 ont renseigné le niveau de difficulté rencontrée au sujet de plusieurs thèmes liés à la planification des séjours.

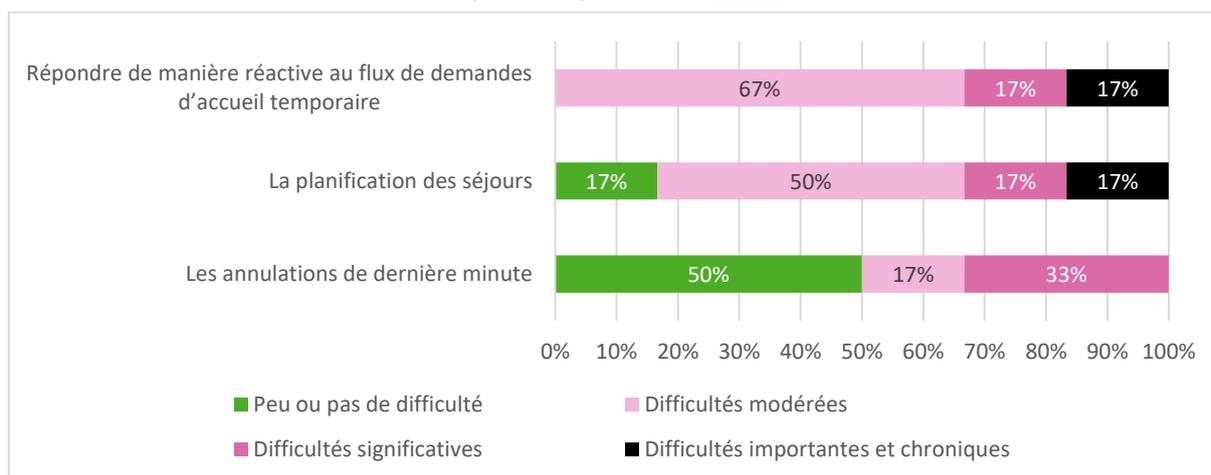
Concernant le secteur enfant :

- **100 % des 6 répondants rencontrent des difficultés pour répondre de manière réactive au flux de demandes d'accueil temporaire** : 17 % des difficultés importantes et chroniques (1 UEE), 17 % des

difficultés significatives (1 IME) et 67 % des difficultés modérées (2 établissements d'accueil temporaire, 1 IME et 1 DITEP).

- **83 % rencontrent des difficultés concernant la planification des séjours** : 17 % des difficultés importantes et chroniques (1 IME), 17 % des difficultés significatives (1 UEE) et 50 % des difficultés modérées (1 établissement d'accueil temporaire, 1 IME et 1 DITEP).

Figure 112 : Part des répondants selon l'intensité des difficultés rencontrées en matière de planification des séjours d'accueil temporaire de jour (secteur enfant) ?

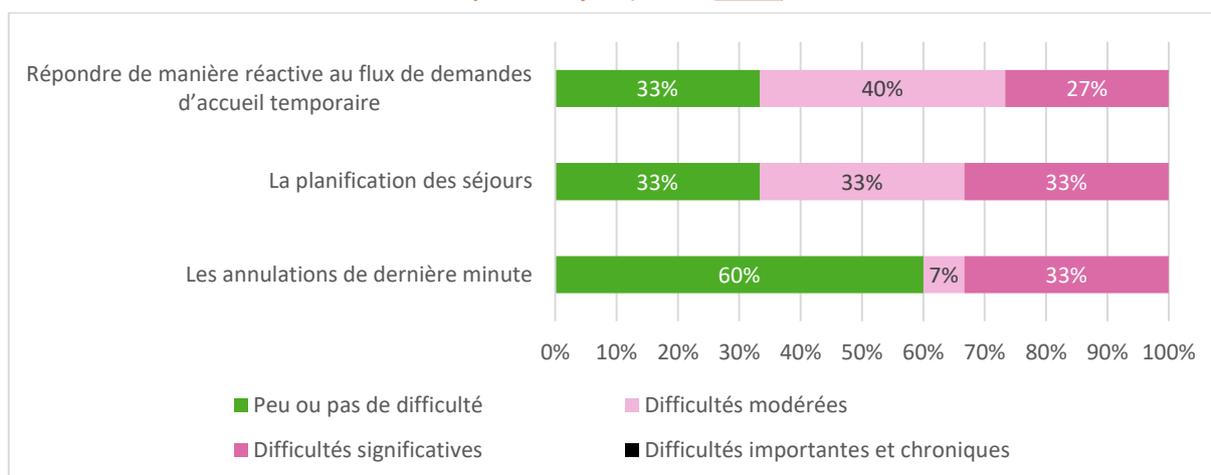


Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 5 répondants du secteur enfant et 1 établissement pour enfants et adultes ayant une activité d'accueil temporaire de jour et ayant renseigné l'information, exploitation CREA PDL 2024

Concernant le secteur adulte :

- **67 % des 15 répondants rencontrent des difficultés pour répondre de manière réactive au flux de demandes d'accueil temporaire** : 27 % des difficultés significatives (2 MAS, 1 EAM et 1 établissement d'accueil temporaire), 40 % des difficultés modérées (2 EANM, 2 foyers de vie, 1 MAS et 1 EAM).
- **67 % rencontrent des difficultés concernant la planification des séjours** : 33 % des difficultés significatives (1 MAS, 1 EAM, 1 EANM, 1 foyer de vie et 1 établissement d'accueil temporaire), 33 % des difficultés modérées (3 MAS, 1 EAM et 1 foyer de vie).
- **40 % rencontrent des difficultés concernant les annulations de dernière minute** : 33 % des difficultés significatives (2 MAS, 1 foyer de vie, 1 établissement d'accueil temporaire et 1 EAM), 7 % des difficultés modérées (1 MAS).

Figure 113 : Part des répondants selon l'intensité des difficultés rencontrées en matière de planification des séjours d'accueil temporaire de jour (secteur adulte) ?



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 15 répondants du secteur adulte ayant une activité d'accueil temporaire de jour et ayant renseigné l'information, exploitation CREA PDL 2024

3.3 Des répondants qui soulignent la complexité de la planification des accueils, qui doit être souple et mouvante pour répondre aux demandes

Points-clés de l'enquête par entretiens auprès des établissements :

- Les répondants mettent en avant la **complexité de la planification** des accueils temporaires, avec un **nombre important de paramètres à considérer pour proposer des accueils individualisés**, correspondant aux besoins des personnes concernées. A été évoquée la nécessité de **tenir compte des profils des personnes à accueillir** (par exemple faire attention à ne pas accueillir en même temps une personne très sensible aux bruits et une autre susceptible de crier beaucoup pendant le séjour, ou encore deux personnes avec des besoins de surveillance médicale importants...). A cela s'ajoute **l'accueil des situations d'urgence, qui peut bousculer un planning**, mais aussi la **gestion des imprévus** tels que des absences de salariés qui peuvent conduire à l'annulation de certains séjours. On notera également que la volonté de la plupart des répondants de **proposer des séjours à la carte**, avec des durées plus ou moins longues selon les besoins de la personne. « *C'est tout ce jeu de comptabilité des uns et des autres qui peut être complexe* » explique un répondant.
- Certains répondants font le **choix de ne pas proposer de planification à l'année, ni au semestre, afin de pouvoir conserver un planning suffisamment souple pour s'ajuster aux demandes d'AT**, et notamment prendre en compte les sollicitations pour de l'accueil d'urgence ou s'assurer de la comptabilité des accueils. Ils privilégient plutôt un calendrier au trimestre, avec une planification mouvante, bien que cela représente une charge organisationnelle plus importante. « *J'essaie de faire le calendrier à 3 mois parce qu'il y a toujours de nouvelles situations qui peuvent arriver* » explique un répondant. Souvent, les familles peuvent transmettre à l'établissement leurs préférences en matière de dates sur l'année, même si le planning est établi au trimestre.
- Certains répondants précisent qu'en **fonction des profils des personnes accueillies, ils peuvent privilégier certaines périodes**. L'un d'eux explique par exemple proposer prioritairement les périodes de vacances scolaires aux personnes vivant en famille d'accueil. Certaines dates sont également plus demandées que

d'autres, c'est pourquoi cette répondante « *essaie de faire tourner les familles d'une année sur l'autre pour la période de Noël, ne pouvant pas proposer à tout le monde en même temps* ».

- Un des établissements interrogés **propose de l'accueil temporaire le weekend, dans les chambres des enfants accueillis en internat la semaine. Cela exige une logistique assez complexe**, explique la répondante, car il peut arriver que l'enfant accueilli en internat revienne alors que l'enfant en AT n'est pas encore reparti, ou vice versa, du fait d'une problématique somatique par exemple qui l'empêche de rentrer chez lui. Ce sont des événements difficilement prévisibles auxquels il faut réagir rapidement : « *ça prend beaucoup de temps et il faut s'ajuster sans arrêt* » précise une répondante.
- Certains répondants évoquent la **difficulté dans les entretiens à pouvoir proposer une régularité suffisante des accueils temporaires, au regard du nombre important de demandes à satisfaire**. Or il importe dans certains cas de figure, notamment lorsqu'il s'agit de préparer une admission en établissement ou d'effectuer des observations pour évaluer une situation, de pouvoir multiplier les séjours et d'éviter des laps de temps trop importants entre chaque séjour. Les profils des personnes accueillies peuvent aussi parfois beaucoup évoluer d'un accueil à l'autre, lorsque ceux-ci sont trop espacés, indiquent plusieurs répondants, ce qui amène à devoir à nouveau ajuster la proposition et les modalités d'accueil. « *Il y a des enfants qu'on ne va pas voir pendant plusieurs mois, parce qu'il a été hospitalisé pour diverses raisons, qu'il y a une discontinuité de son AT... à un moment on va le reprendre en charge, mais ce ne sera plus le même !* » explique une répondante.

Points-clefs de l'enquête par entretiens auprès des aidants :

- Les aidants interrogés évoquent dans les entretiens **des durées de séjour trop courtes**, généralement de quelques jours seulement. « *Que fait-on de nos enfants le reste du temps ?* » questionne une mère, dont l'enfant ne bénéficie que de quelques heures de prise en charge en établissement médico-social la semaine.
- Les aidants déplorent le **manque de disponibilité des établissements pour les séjours d'accueil temporaire**, indiquant pour la plupart « *ne pas réussir à faire valoir leur droit à 90 jours* » sur l'année. Mais ils expliquent aussi que 90 jours sont insuffisants et que même si une dérogation est possible pour monter à 180 jours, il faut la renouveler chaque année. Certains aidants ont d'ailleurs évoqué un certain flou autour de cette demande de dérogation. Plusieurs ne savaient pas qu'il était possible d'augmenter le nombre de jours d'accueil à 180 jours. D'autres avaient connaissance de cette information mais ne savaient pas comment faire parce que leur proche était accueilli temporairement dans plusieurs établissements. « *Quel établissement doit faire la demande dans ce cas ? Ce n'est pas clair pour nous* » explique un aidant.
- Les **périodes sont souvent trop longues entre chaque séjour d'accueil temporaire**, regrettent plusieurs aidants. Cela s'avère particulièrement problématique pour les aidants dont le proche vit à domicile, sans solutions d'accompagnement médico-social. L'un d'eux explique : « *Ma sœur reste parfois deux mois sans accueil temporaire. Son état se dégrade, elle n'a pas d'activités* ».
- Bien qu'ils doivent envoyer leurs souhaits de dates très en avance, **la planification validée des séjours est envoyée tardivement par les établissements**, expliquent plusieurs aidants, ce qui rend l'organisation de vacances, de réunions familiales, d'exams médicaux, etc., très compliquée à anticiper. Certains expliquent qu'ils ne peuvent pas prévoir de grands voyages car les dates de séjour d'AT leur sont

confirmées trop tardivement pour pouvoir acheter des billets d'avion, réserver des hôtels à un prix abordable.

- Les aidants expliquent que **le calendrier des accueils temporaire est imposé, du fait du nombre important de demandes**. S'ils peuvent émettre des préférences auprès des établissements, leurs **souhaits de dates ne sont pas toujours satisfaits**. Plusieurs aidants soulignent que leur temps leur semble souvent régi par le calendrier des accueils temporaires. « *On est obligé de tout prévoir à l'avance, on ne peut pas se permettre quelque chose d'exceptionnel. Notre vie est forcément cadrée* » observe une aidante.
- Malgré la planification, des séjours prévus d'accueil temporaire **peuvent parfois être annulés au dernier moment, faute de personnel suffisant dans l'établissement**. « *On n'a pas de solution de repli* » explique une mère interrogée.

Points-clefs de l'enquête par questionnaire auprès des partenaires :

- Les répondants **saluent les propositions modulables et diversifiées offertes par certains établissements**, qui permettent de faire de l'accueil temporaire en semaine, en weekend, pendant les vacances, selon les besoins des personnes. Néanmoins, **cette modularité est encore trop peu proposée**. Les répondants soulignent le manque de possibilité d'accueil, que ce soit en semaine, en weekend ou pendant les vacances. Les propositions de séjour sont encore trop peu ajustées aux besoins et souhaits des personnes concernées et des aidants, à la fois en termes de régularité mais aussi de durée de séjour.
- Les partenaires répondants citent parmi les difficultés observées pour les aidants, le fait que la **planification des séjours doit être faite très en amont**, à la demande des établissements, alors même que les aidants ne sont pas à l'abri d'une annulation de séjour en cas de contraintes RH.
- Les répondants citent parmi les principaux freins au développement de l'accueil temporaire les **difficultés organisationnelles**, liées à une activité qui demande beaucoup de souplesse, de réactivité et de formation des professionnels. L'accueil temporaire est insuffisamment valorisé pour tenir compte des surcoûts par rapport à l'hébergement temporaire, regrettent plusieurs répondants.

Points-clefs de l'enquête par entretiens collectifs auprès des partenaires :

- Plusieurs partenaires ont exprimé des difficultés à bien **identifier la manière dont le nombre de jours d'accueil temporaire, limité à 90 jours par an, était comptabilisé par les établissements**, notamment lorsqu'il y a plusieurs structures d'accueil ou que le séjour est réalisé sous forme d'accueil de jour, sans hébergement. Plusieurs répondants précisent néanmoins faire preuve de souplesse vis-à-vis du nombre de jours d'accueil, avec des départements où il est accepté d'emblée que la personne puisse réaliser 180 jours dans l'année, sans avoir à demander de dérogation. Ces partenaires, notamment MDPH, indiquent que « *c'est une confiance réciproque, partenariale qui se met en place avec les établissements. Le nombre de jours, c'est du déclaratif, mais on ne voit pas d'abus. On est plutôt dans une logique de partenariat autour des situations individuelles, plus que dans un contrôle du nombre de jours réels d'accueil* ».
- Des PFRA-H soulignent que l'offre étant insuffisante, les **séjours d'accueil temporaire sont trop peu réguliers**, ne permettant pas un réel répit pour les aidants qui permettrait de prévenir l'épuisement. Plusieurs PFRA-H alertent sur les situations des mères seules vivant avec un enfant en situation de

handicap, en attente d'une solution adaptée en établissement médico-social, ainsi que les situations d'aidants vieillissants dont le proche vit au domicile.

- Certaines plateformes de répit indiquent que les établissements fixent souvent des durées limitées, de quelques jours seulement, pour les premiers accueils, afin de découvrir la personne. Progressivement, cette durée va évoluer, passant de 3 jours à 5 jours par exemple, etc. Or **cela ne correspond pas aux besoins des familles, qui sont à la recherche d'accueils longs, de plusieurs semaines**. Par ailleurs, un accueil trop court ne permet pas d'évaluer correctement la personne, qui peut avoir besoin de temps pour s'habituer à un nouvel environnement. D'où l'intérêt de pouvoir proposer d'emblée des séjours un peu plus longs, suggèrent certains répondants.

4/ Quelle coconstruction des réponses pour les personnes accueillies temporairement ?

4.1 56 % des répondants signalent des difficultés en matière de coordination avec les partenaires

56 % des répondants signalent des difficultés en matière de coordination avec les partenaires : 8 % citent des difficultés significatives et 48 % des difficultés modérées. A l'inverse, 44 % déclarent ne rencontrer que peu, voire aucune difficulté.

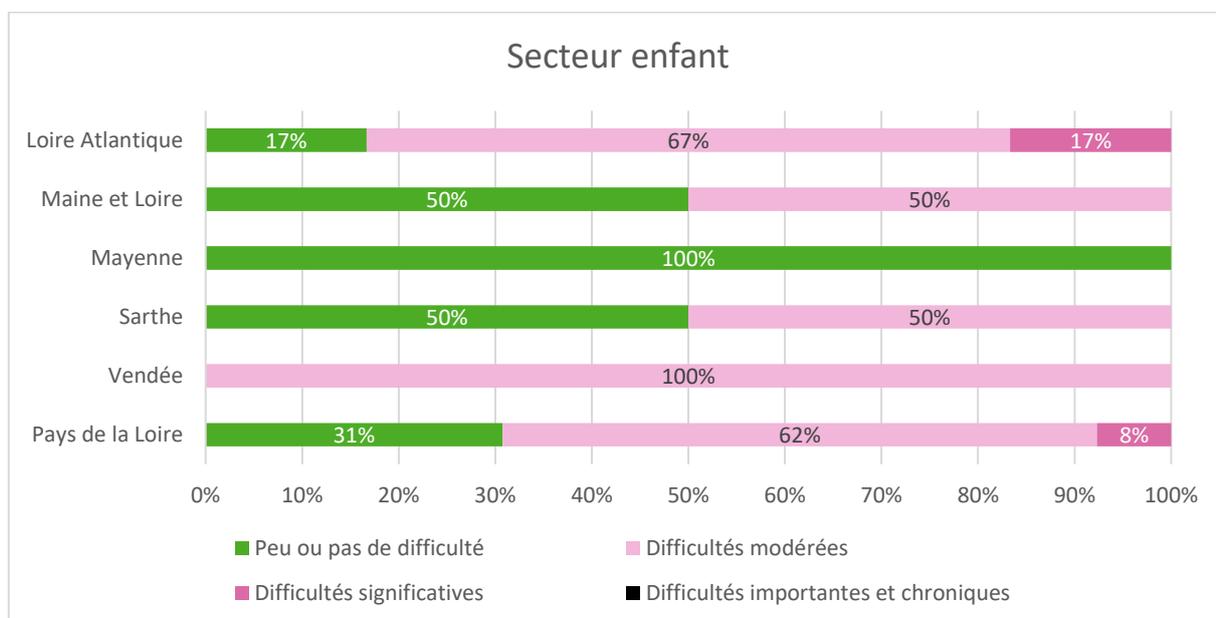
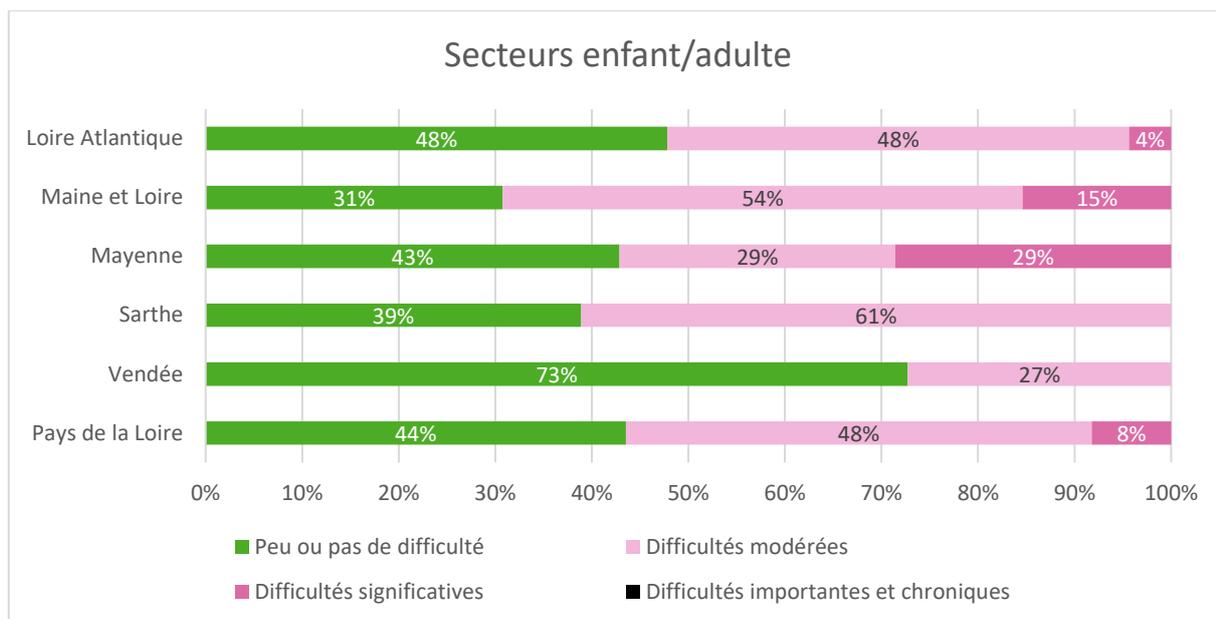
Concernant le secteur pour enfants :

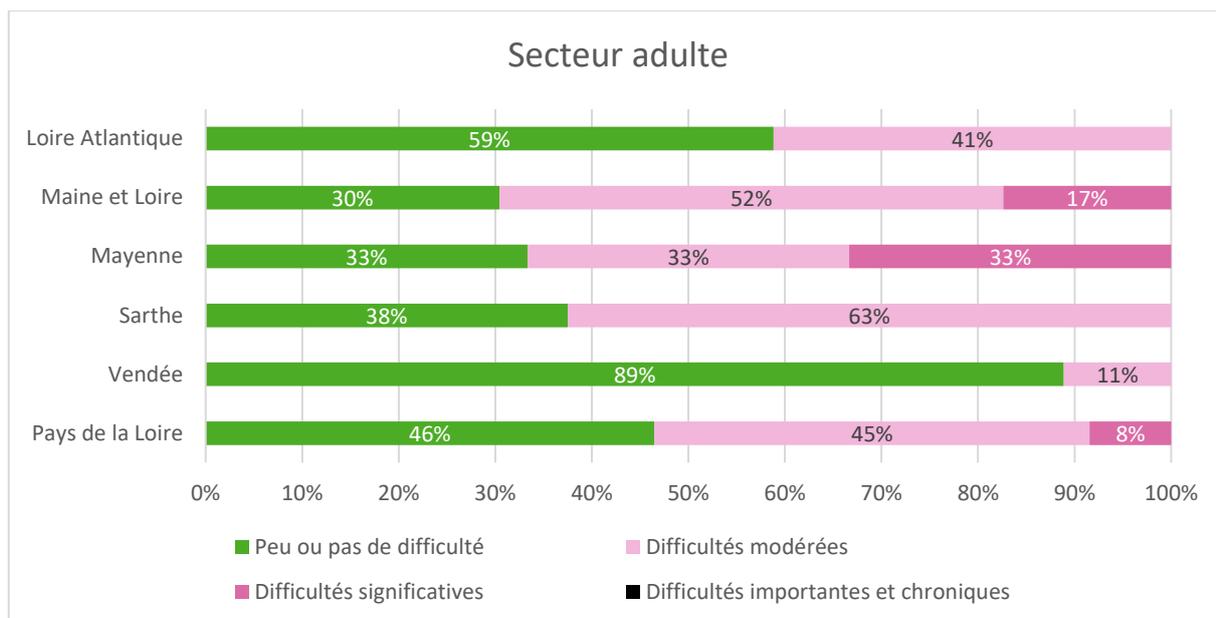
- 31 % des 13 répondants signalent peu, voire aucune difficulté en matière de coordination avec les partenaires : il s'agit de 4 établissements dont 2 EEAP, 1 IME et 1 établissement d'accueil temporaire.
- 62 % signalent des difficultés modérées et 8 % des difficultés significatives : il s'agit de 9 établissements dont 5 IME, 2 DITEP, 1 UEE et 1 établissement d'accueil temporaire.
- En Mayenne, l'unique répondant ne signale pas de difficulté. En Maine et Loire et en Sarthe, c'est le cas de 50 % des répondants.
- En revanche, la proportion de répondants signalant des difficultés est plus importante en Loire Atlantique (84 %) et en Vendée (100 %).

Concernant le secteur pour adultes :

- 46 % des répondants signalent peu, voire aucune difficulté en matière de coordination avec les partenaires. Il s'agit de 33 établissements dont 11 MAS, 8 foyers de vie, 7 FAM, 4 foyers d'hébergement, 2 EANM et 1 EAM.
- 48 % signalent des difficultés modérées et 8 % des difficultés significatives : il s'agit de 38 établissements dont 12 foyers de vie, 10 foyers d'hébergement, 6 MAS, 3 EANM, 3 FAM, 2 établissements d'accueil temporaire et 2 EAM.
- La Vendée se démarque, avec 89 % des répondants déclarant en rencontrer que peu, voire aucune difficulté, suivie par la Loire Atlantique (59 %).
- En revanche, la part de répondants ne déclarant que peu, voire aucune difficulté oscille entre 30 % et 38 % en Maine et Loire, Mayenne et Sarthe.

Figure 114 : Rencontrez-vous des difficultés en matière de coordination avec les partenaires ?





Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (6 en Loire Atlantique, 2 en Maine et Loire, 1 en Mayenne, 2 en Sarthe, 2 en Vendée), 72 établissements pour adultes (17 en Loire Atlantique, 23 en Maine et Loire, 6 en Mayenne, 17 en Sarthe, 9 en Vendée) et 1 établissement pour enfants et adultes (en Maine et Loire), exploitation CREA PDL 2024

4.2 26 % des répondants ne sont en lien ni avec une PFRA-H ni une C360

33 % des répondants sont en lien avec au moins une plateforme de répit et la Communauté 360, 38 % uniquement avec la C360 et 4 % uniquement avec une PFR. Ainsi, 26 % des répondants ne sont en contact avec aucun de ces partenaires concernant l'accueil temporaire.

Concernant le secteur pour enfants :

- 23 % des 13 répondants ne sont ni en lien avec une PFRA-H ni avec la C360 : il s'agit de 3 établissements dont 1 DITEP, 1 EEAP et 1 UEE situés en Loire Atlantique, en Maine et Loire et en Vendée.

Les 9 répondants en lien avec ces acteurs se sont exprimés sur le partenariat. On retrouve deux types de réponse :

- Il existe des temps d'échange, une bonne connaissance de l'existence des uns et des autres, de l'offre sur le territoire mais finalement peu de travail en commun, de liens et de coordination, des difficultés à avoir un interlocuteur (répondants en Sarthe, en Loire Atlantique et en Mayenne)
- Deux répondants ont précisé bénéficier du soutien d'un professionnel de la C360 au sein de leur association, « ce qui rend la collaboration plus efficace » précise l'un d'eux (répondants situés en Loire Atlantique).

Concernant le secteur pour adultes :

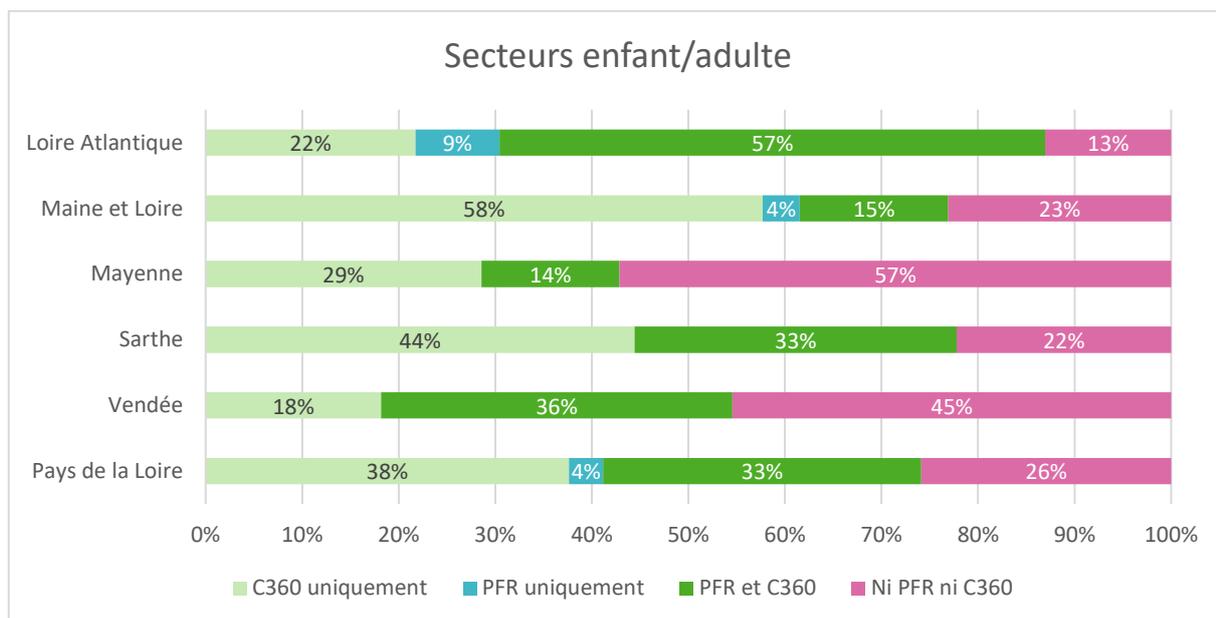
- 27 % des répondants ne sont ni en lien avec une PFRA-H ni avec la C360 : il s'agit de 19 établissements dont 7 foyers d'hébergement, 4 foyers de vie, 3 EAM, 2 EAM, 2 FAM et 1 MAS.

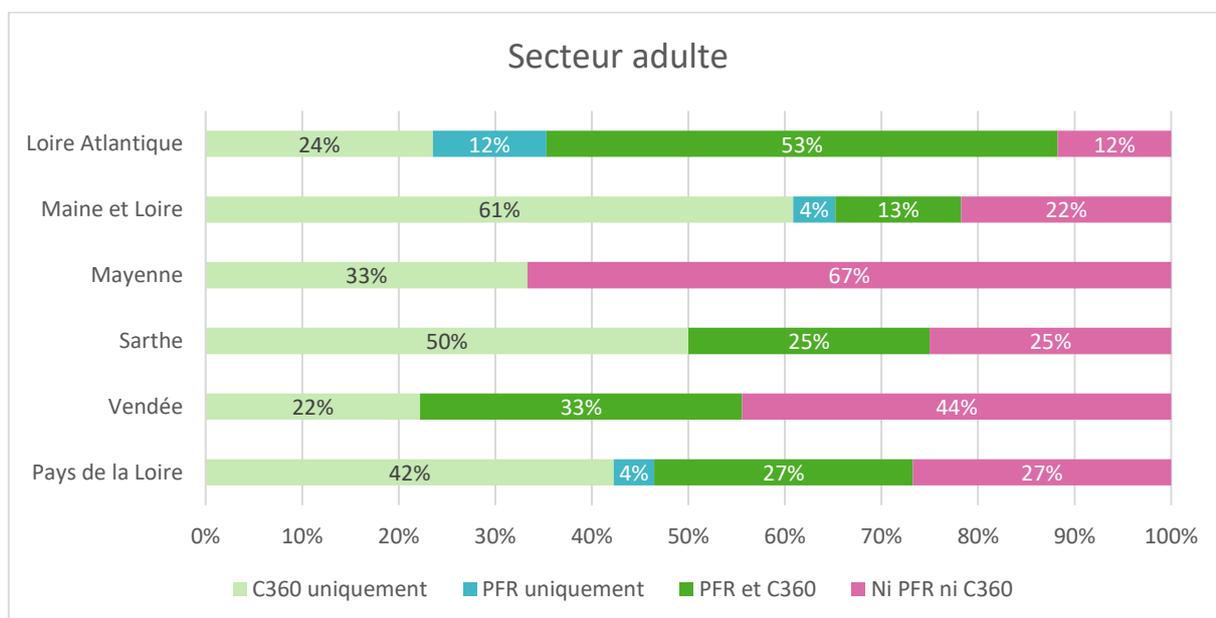
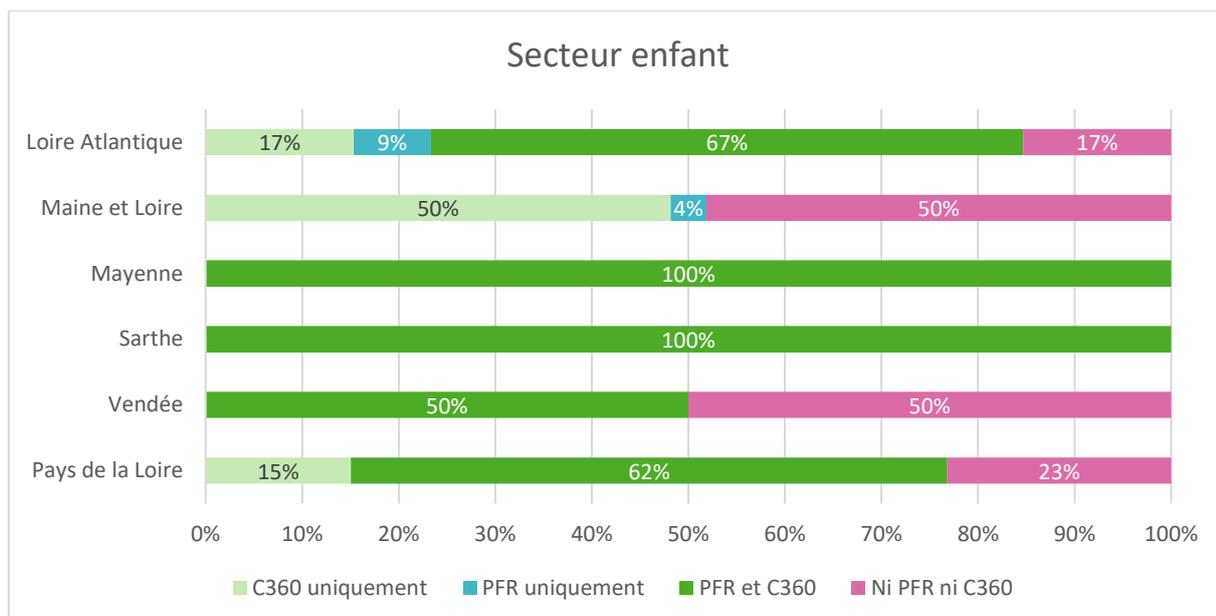
- On relève une proportion plus importante de ces répondants qui ne sont ni en lien avec une PFRA-H ni avec la C360 en Mayenne (57 %) et en Vendée (45 %).

21 se sont exprimés sur le partenariat avec ces acteurs. On retrouve plusieurs types de réponse :

- 9 répondants citent un partenariat efficace et positif, décrit comme « *essentiel pour répondre avec réactivité pour éviter certaines situations de rupture, construire des réponses croisées* ». Ces établissements précisent que ce partenariat, notamment avec la C360, « *contribue à faciliter la logique de parcours de la personne* ». Ces répondants sont situés en Maine et Loire (n4), en Loire Atlantique (n3), en Sarthe (n1) et en Vendée (n1).
- 4 répondants précisent qu'à ce stade, il s'agit plus d'un travail d'interconnaissance, de repérage des services, plus qu'une réelle collaboration, avec peu de sollicitations de la part de la C360 ou des PFR. Certains précisent que l'accueil temporaire est assez récent au sein de leur structure. Il s'agit de 3 répondants en Loire Atlantique et 1 en Maine et Loire.
- 4 répondants indiquent que le lien est discontinu, réalisé au gré des sollicitations (en Sarthe uniquement).
- 2 répondants signalent de nombreuses sollicitations de la part de la C360 mais précisent qu'ils ne sont pas en capacité d'y répondre, notamment du fait que le profil de la personne ne correspond pas aux capacités d'accueil de leur structure (en Sarthe et en Maine et Loire).
- Un répondant regrette la multiplication des plateformes (Vendée).

Figure 115 : Etes-vous en lien avec des plateformes de répit et/ ou la communauté 360 concernant l'accueil temporaire ?





Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (6 en Loire Atlantique, 2 en Maine et Loire, 1 en Mayenne, 2 en Sarthe, 2 en Vendée), 72 établissements pour adultes (17 en Loire Atlantique, 23 en Maine et Loire, 6 en Mayenne, 17 en Sarthe, 9 en Vendée) et 1 établissement pour enfants et adultes (en Maine et Loire), exploitation CREA PDL 2024

4.3 Des répondants qui témoignent de l'intérêt des partenariats dans le cadre de l'accueil temporaire pour le parcours des personnes

Points-clés de l'enquête par entretiens auprès des établissements :

- Les liens avec les PFRA-H et les C360 dans le cadre des séjours d'accueil temporaire sont très variables d'un établissement interrogé à l'autre. Si certains n'ont que très peu de liens, d'autres mettent en avant l'intérêt de ce type d'échanges, notamment autour du partage d'information, du suivi des situations et de la recherche de solutions collectives pour les personnes accompagnées. Cela nécessite, précisent

plusieurs répondants, de bien se connaître. « *Vraiment on travaille bien ensemble [avec la C360]. Quand je suis interpellée, les sollicitations sont adaptées. J'ai pris le temps de faire visiter nos établissements à deux personnes de la C360, pour qu'elles puissent visualiser, et ça leur permet elles après de m'appeler en disant là ce foyer-là, on pense que la personne serait bien là. C'est important. Ce n'est pas que sur un papier, un établissement* » explique une répondante de Loire Atlantique. A noter que plusieurs établissements proposant de l'AT ayant été interrogés appartenait à l'équipe territoriale de la C360 et/ou d'un organisme porteur d'une PFR. Dans ces cas, les liens étaient très largement facilités, expliquent les répondants concernés.

- L'un des répondants, situé en Loire Atlantique, met en avant **l'intérêt de participer à la C360**. Cela permet d'avoir une visibilité sur l'ensemble des établissements du département. Il poursuit : « *Je trouve que le fait d'appartenir à cette communauté facilite vraiment les choses. En termes de visibilité, d'échanges et de communication. Et ce qui facilite aussi, notamment dans le cadre de la coordination de parcours, c'est le fait d'avoir un interlocuteur unique* ».
- En Loire Atlantique, certains établissements interrogés sont en lien étroit avec les plateformes de répit, par exemple en réservant des semaines d'accueil temporaire pour des demandes émanant de familles accompagnées par les PFR.
- En Mayenne, un établissement pour enfant interrogé explique ne pas être sollicité par la plateforme de répit, ni par la C360 pour réserver des places d'AT. Le répondant explique que leur établissement était déjà repéré par les familles, les autres ESMS et la MDA comme proposant une offre d'AT, avant la création de ces deux dispositifs, si bien que les demandes leur sont directement adressées.
- En Vendée, un répondant évoque la réflexion impulsée par la plateforme de répit sur l'offre d'accueil temporaire, qui permet de réfléchir à l'échelle départementale à l'harmonisation des outils et des pratiques entre établissement proposant de l'AT.
- Certains établissements interrogés ont expliqué **proposer des réponses co-portées dans le cadre de l'AT, notamment avec d'autres établissements médico-sociaux**. Une coordinatrice des AT en MAS donne l'exemple d'une personne souffrant de maladie neurodégénérative ayant besoin d'être accueillie sur un séjour long (plusieurs semaines d'affilée). En l'occurrence, la MAS ne pouvait porter seule un accueil de cette durée. La coordinatrice s'est ainsi mise en relation avec une autre MAS du territoire pour répartir l'accueil sur les deux établissements et ainsi proposer un séjour plus long. « *On est resté en lien sur ce qui avait été mis en place et qui semblait fonctionner. Ça c'est plutôt chouette et ça a permis à la personne de venir travailler son projet, c'était important dans son parcours* » explique la coordinatrice.
- Une coordinatrice des AT interrogée insiste sur l'importance à pouvoir **travailler en lien étroit avec les établissements rattachés à d'autres organismes gestionnaires, qui accueillent les mêmes personnes sur de l'accueil temporaire**. L'intérêt est de pouvoir assurer un suivi des situations, de pouvoir partager les facteurs de réussite des séjours tout comme les difficultés, afin que les accueils puissent se dérouler le mieux possible et s'intégrer dans une logique de parcours, en lien avec le projet de la personne. Ce partenariat est facilité lorsqu'il y a une **fonction dédiée à l'AT au sein de l'établissement**, comme un coordinateur des AT par exemple, explique une répondante. « *Avec les autres foyers, on décide de plus en plus de travailler en partenariat, de suivre les situations ensemble. On va de moins en moins dans une planification point barre, on va être de plus en plus dans un réel suivi* ». Un autre répondant précise « *à partir du moment où on commence à travailler avec une autre association en accueillant régulièrement*

des personnes de leurs établissements [et vice versa], il y a un système qui se met en place dans les deux sens, qui entraîne de la régularité et ça, c'est intéressant ».

- Une coordinatrice des AT explique s'être déplacée dans d'autres structures pour présenter la situation d'une personne accueillie temporairement au sein de la MAS où elle exerce, pour qui il y avait un intérêt à pouvoir séjourner dans des établissements différents. Son travail a alors consisté à **lever les représentations autour de cette situation, qui pouvaient générer des craintes** : *« je suis allée présenter dans une autre MAS la situation d'un monsieur qu'on accueille de façon régulière, pour essayer d'abaisser les craintes. L'idée, quand on travaille ensemble, c'est qu'il y a vraiment un travail [à faire] sur les représentations. Ça concerne aussi des personnes qui sont dans des situations compliquées et certaines complexes : compliquées sur le plan du comportement notamment. Ça se rencontre tout autant pour des personnes qui ont un TSA que pour des personnes qui peuvent avoir une lésion cérébrale... C'est de se dire que c'est possible, c'est accompagner ça, c'est de l'accompagnement de parcours. Et faire valoir le droit de la personne à être accueillie. C'est important. Je peux travailler sur les représentations. On a tous des représentations, c'est un travail permanent ».*
- Certains répondants déplorent le **manque de liens entre établissements lorsque les accueils sont partagés entre plusieurs structures, notamment lorsqu'il s'agit de situations complexes**, avec des accueils qui peuvent être parfois difficiles. Une répondante regrette de ne pas avoir été informée du comportement violent d'une personne actuellement accueillie temporairement dans son établissement, commis lors d'un accueil temporaire récent dans une autre structure. Or il aurait été important d'avoir cette information en amont de son séjour, afin de mieux préparer et ajuster l'accueil en conséquence.

Points-clefs de l'enquête par questionnaire auprès des partenaires :

- Plusieurs partenaires répondants soulignent **l'importance du lien entre les établissements médicosociaux pour s'informer mutuellement de la disponibilité des places d'accueil temporaire**. Certains relèvent néanmoins un manque d'échanges de ce type pour organiser l'accueil temporaire.
- Globalement, les partenaires répondants estiment que les **dynamiques partenariales sont insuffisantes en matière d'accueil temporaire et que les acteurs ne travaillent pas assez ensemble autour des situations**. Certains mentionnent le manque d'échanges avec l'Education nationale, la Protection de l'enfance, les services assurant des prises en charge au quotidien lorsque la personne vit à domicile. D'autres décrivent une communication trop *« au coup par coup »* entre les établissements médicosociaux, à mesure de leurs disponibilités. Quelques-uns regrettent que les collaborations soient plus ou moins faciles selon les établissements, ce qui peut notamment être lié, précisent-ils, au manque de disponibilité des professionnels en charge de l'accueil temporaire.
- Plusieurs répondants relèvent néanmoins une amélioration du partenariat entre les établissements accueillants et les familles, permettant ainsi des accueils de meilleure qualité. Certains citent également les liens avec la C360 et les plateformes de répit, qui fluidifient les échanges d'information et permettent d'avoir plus de visibilité sur les places d'AT disponibles.

Points-clefs de l'enquête par entretiens collectifs auprès des partenaires :

- En Mayenne, la Communauté 360 n'est que très rarement sollicitée pour des situations nécessitant une recherche d'accueil temporaire.

- Certains répondants relèvent des **difficultés à travailler de manière partenariale lorsque la personne présente un profil relevant de différents secteurs**, notamment les personnes présentant des troubles psychiques et en situation de grande précarité. Dans ces cas-là, il peut être difficile de mettre en place une coopération et une responsabilité partagée entre les acteurs du secteur sanitaire, du secteur du handicap (ESMS, MDPH, MDA...) et du secteur de la grande précarité (SIAO...).

F/ Pendant le séjour

1/ Le jour d'arrivée, un moment-clef du séjour d'accueil temporaire

Points-clefs de l'enquête par entretiens auprès des établissements :

- Plusieurs répondants **organisent les plannings de sorte qu'au moins l'un des professionnels ayant participé à la visite de la structure puisse être présent lors de l'arrivée de la personne**, afin qu'elle se sente rassurée, ainsi que la famille le cas échéant : *« La notion de référence est importante. On essaye de faire en sorte que la personne qui était là 15 jours auparavant pour préparer avec la famille lors du pré-accueil, il y ait au moins un visage aussi, c'est-à-dire que le jour de l'arrivée, on retrouve au moins une des deux personnes. Donc ça pour moi, c'est une gestion planning. On a le même visage et on peut se permettre plus facilement de dire comment s'est passé le weekend, dans quel état d'esprit la personne est venue... »* explique l'une de ces répondants.
- Lors de l'arrivée, les répondants insistent sur l'importance à **vérifier que la personne soit bien en possession de ses prescriptions à jour et de ses éventuels traitements, de ses effets personnels, des éventuels objets de sécurisation émotionnelle dont elle pourrait besoin (doudou...), mais aussi de vêtements de rechange et de produits d'hygiène**. La plupart des répondants ont évoqué des situations où des objets ou documents essentiels avaient été oubliés.
- Les répondants n'ont pas toujours **suffisamment d'information concernant les quelques jours qui précèdent le séjour**, notamment lorsque les personnes ne sont pas conduites directement par leur famille sur le lieu d'accueil. Or ce sont des informations très importantes à connaître, en particulier lorsqu'il s'agit d'accueillir des personnes non verbales. *« C'est hyper important, surtout au sein de la MAS. On privilégie, et on le dit toujours aux familles, si vous pouvez accompagner, si vous pouvez être là à l'arrivée, c'est hyper important parce qu'on a besoin de savoir comment s'est passé le weekend, dans quel état d'esprit la personne est venue... Les familles peuvent nous dire de façon très concrète qu'il y a peut-être un état d'angoisse, que ça fait trois jours que la personne n'est pas allée à la selle. Donc là on va interpeller l'équipe infirmière en disant qu'il y a peut-être quelque chose »* souligne une répondante.
- Quand les personnes arrivent en taxi, **les professionnels ne peuvent pas avoir ce lien direct avec les familles, pour échanger sur l'état de la personne**. *« Au moment de l'accueil, on apprécie quand ce sont les familles qui amènent leur enfant dans l'établissement parce que là, il y a possibilité d'avoir un échange en direct. Là, l'enfant arrive en taxi, quelques fois il n'y a pas de transmission. Normalement il y a un cahier de liaison qui est en place mais il nous manque des informations. Quand on veut appeler l'établissement qui l'accompagne la semaine le vendredi après-midi, au moment de l'arrivée en AT, ils sont fermés. Donc on n'a pas d'interlocuteurs. Et on doit faire avec. Ce n'est pas toujours très aisé »* indique une répondante, qui donne l'exemple d'un l'enfant qui arrive avec un attelle sans qu'il ne soit précisé ce qu'il faut en faire, si elle doit être portée le jour, la nuit, ni combien de temps. *« Ce sont des choses qui nous manquent et qui*

participent à un mauvaise prise en charge. On a l'impression qu'on nous les dépose comme ça » regrette-t-elle.

- L'un des répondants souligne que les **personnes arrivent parfois de loin** pour se rendre sur leur lieu d'accueil temporaire. « *Donc vous pouvez accueillir un enfant en AT qui arrive très fatigué* » explique-t-il, ce qui peut avoir des conséquences sur la qualité du séjour.
- Pour répondre aux difficultés liées aux personnes qui arrivent sans tenue de rechange, parce que les vêtements ont été oubliés ou pour toute autre raison dont le manque de moyens financiers, l'un des établissements interrogés a réorganisé le système de blanchisserie afin que les vêtements des personnes accueillies temporairement puissent être lavés durant leur séjour.
- Certains répondants s'assurent que **la photo de la personne accueillie temporairement soit affichée** sur la porte de sa chambre, comme c'est le cas pour les résidents permanents. Lorsque cela n'a pas pu être mis en place pour l'arrivée de la personne, la photo est prise au cours du premier séjour. Il est aussi important que les autres résidents sachent que la personne arrivera ce jour-là.
- Certains répondants insistent sur le fait que **l'équipe doit avoir en tête les principaux éléments relatifs au dossier de la personne qui arrive, ainsi que ses objectifs de séjour**. Dans certains établissements, le dossier est systématiquement relu en équipe quelques jours avant le démarrage du séjour. « *Il faut toujours que la personne qui arrive sente que l'équipe connaît son projet* » précise un répondant.
- Les horaires d'arrivée peuvent être fixés sur des temps où les professionnels sont davantage disponibles, par exemple l'après-midi.
- Il importe de pouvoir rassurer si nécessaire la personne qui arrive sur un collectif déjà constitué. Certains établissements proposent assez rapidement un temps collectif après l'arrivée de la personne, par exemple sur le moment du goûter, pour qu'elle puisse rencontrer les autres résidents lors d'un moment convivial.

Points-clefs de l'enquête par entretien auprès des aidants :

- Certains aidants soulignent à quel point le déplacement vers le lieu d'accueil temporaire, parfois situé à plusieurs heures de route du domicile, peut occasionner de la fatigue et de l'angoisse, à la fois pour le proche et pour l'aidant.

2/ Des établissements qui cherchent à adapter le cadre pour individualiser l'accueil

Points-clefs de l'enquête par entretiens auprès des établissements :

- Les répondants précisent que les **horaires peuvent être adaptés dans la mesure du possible** (par exemple le réveil, l'heure du petit-déjeuner, du coucher...) à **condition que l'observance des traitements le permette ainsi que les contraintes institutionnelles, notamment les moyens humains disponibles**. C'est la **même approche qui est utilisée pour les résidents accueillis de manière permanente**, résume cette répondante : « *j'ai envie de dire, comme pour tous les résidents qui sont accueillis ici, on peut faire des levers échelonnés si on peut, jusqu'à une certaine heure parce que la réalité de terrain fait que... Encore une fois, il n'y a personne de détaché par rapport à l'AT* ».

- Les personnes accueillies temporairement sont invitées à **ramener leurs effets personnels afin de pouvoir personnaliser leur chambre et d’avoir des repères familiaux pendant le séjour**. Une répondante explique que ce besoin de décoration des chambres dépend de chacun : *« Au niveau des décorations, c’est un peu en fonction de la sensibilité de chaque enfant. Il y a des enfants qui sont sensibles à retrouver des objets familiers autour d’eux et qui ont besoin vraiment de se retrouver dans un environnement familial. Donc on peut accrocher des photos de sa famille par exemple pour l’AT, à côté de son lit »*.
- Lors de la préparation du séjour, les répondants **collectent des informations sur les besoins d’adaptation des chambres, qui feront que le séjour se déroulera plus sereinement**. Ainsi, lorsque la personne arrive, la chambre est équipée par exemple d’une veilleuse ou d’un poste radio si c’est nécessaire, les placards sont fermés à clefs s’il le faut. Des emplois du temps individualisés peuvent être proposés si besoin.
- Dans certains cas, la personne accueillie ne peut pas être en mesure de dormir dans un lit classique. Certains, notamment parmi les personnes qui ont des TSA, peuvent avoir besoin de dormir sur un matelas directement posé au sol ou encore dans une tente. D’autres ne peuvent pas dormir dans une chambre équipée d’une salle de bain, sous peine de passer une partie de la nuit à jouer avec l’eau du robinet. *« On peut accueillir des personnes qui n’ont pas de lit dans la chambre, qui ont des matelas au sol, on refait la chambre entièrement avant de les accueillir »* explique une répondante exerçant en MAS. Les répondants expliquent l’importance de **pouvoir adapter les modalités de coucher, parfois en faisant preuve de créativité, en opérant un pas de côté afin de proposer un cadre au plus près des besoins de la personne, tout en garantissant sa sécurité**. Certains doivent être attachés la nuit, pour ne pas se blesser, dans le cadre d’un protocole strict, précisent aussi des répondants. Dans ce cas, les échanges avec la famille sont essentiels pour bien appliquer ce protocole dans le cadre de l’AT et trouver les solutions avec elles qui pourront convenir à leur proche. Il est possible de faire venir les familles pour montrer aux professionnels les gestes à effectuer, les postures à adopter pour être le plus rassurant possible. Il peut aussi être demandé aux familles l’autorisation de filmer, sans enregistrer, leur proche la nuit, avec une caméra qui puisse en cas de mouvement prévenir le veilleur de nuit.
- Les **équipes doivent être au clair sur les souhaits et besoins de la personne en termes d’activités**. Certaines personnes viennent en AT pour se reposer et ne souhaitent pas particulièrement participer aux activités. A l’inverse, d’autres personnes sont en attente de lien social et ont envie d’être actives au cours de la journée. **Ces attentes doivent être bien identifiées et respectées**, expliquent plusieurs répondants. *« On va essayer d’adapter l’accompagnement, mais comme on fait pour les personnes déjà là sur une place habituelle ou définitive. C’est-à-dire qu’effectivement il y a du collectif mais si à un moment donné, la personne a besoin de manger seule dans sa chambre ou d’être en retrait du collectif, forcément on va pouvoir lui permettre, mais comme on le fait pour les autres aussi »* explique un répondant. En outre, les types d’activité peuvent être amenés à évoluer au gré des séjours : les premiers accueils sont souvent plutôt dédiés à des temps d’observation mais aussi de découverte, de rencontre entre la personne, l’équipe et les autres résidents. *« La première semaine, on est vraiment sur des temps d’observation, donc on prend le temps de vraiment connaître la personne, ses besoins, ses envies, ses capacités. Pour ne pas mettre les gens en difficulté et nous aussi. Et si le séjour est positif et que ça se reproduit, en fonction de ses demandes, il y aura peut-être une sortie au restaurant, un pique-nique, une balade »* explique une répondante.
- Plusieurs répondants rappellent qu’**en fonction de l’objectif du séjour, l’accompagnement proposé en AT n’intègre pas forcément d’enjeux autour du développement de certaines compétences ou des apprentissages**. Il peut s’agir uniquement d’un séjour de répit, pour la famille ou la personne, de vacances

aussi, durant lequel celle-ci va faire des activités ludiques, occupationnelles, sans qu'il ne s'agisse de la mettre au travail dans une démarche structurée d'apprentissage ou de développement de compétences dans la continuité d'un PPA par exemple. A l'inverse, certains séjours peuvent avoir pour objectif de travailler l'autonomie de la personne. **L'accompagnement proposé durant l'AT sera donc très dépendant des objectifs identifiés en amont, qui peuvent d'ailleurs évoluer à mesure des accueils.** C'est ce qu'explique cette répondante : « *on ne va pas travailler de la même manière si c'est un accueil d'urgence ou si c'est un accueil qui a vocation à travailler un parcours de CRETON par exemple. Ce qui singularise et qui différencie l'accompagnement qu'on dispense, c'est l'objet de l'AT. Est-ce qu'on est là parce qu'on prépare le passage à l'âge adulte ? Est-ce qu'on est là parce que malheureusement on a un parent qui est décédé et qu'on se retrouve du jour au lendemain seul au domicile et pas autonome ? Est-ce que c'est du répit pour la famille ? Derrière on ne travaille pas du tout de la même façon. Et c'est aux équipes de s'ajuster en fonction de l'objet de l'AT* ». D'où **l'importance de pouvoir formaliser ces objectifs**, y compris pour les séjours très courts, ce qui n'est pour autant pas fait de manière systématique dans les établissements.

- Plusieurs établissements mettent en place une **organisation permettant à chaque personne accueillie temporairement d'avoir un professionnel référent**, qui sera présent sur la durée de son séjour. C'est un repère pour la personne, expliquent les répondants, mais c'est aussi une manière de s'assurer qu'un professionnel au sein de l'équipe sera plus particulièrement vigilant à l'accompagnement de la personne et son observation le cas échéant. A noter que tous les établissements n'ont pas la possibilité de mettre en place ce système de référents, du fait de contraintes organisationnelles. Le référent est généralement celui qui rédige le bilan de l'AT.

Points-clefs de l'enquête par entretiens auprès des aidants :

- La plupart des aidants interrogés soulignent la **qualité de l'accompagnement proposé à leur proche en accueil temporaire, avec des équipes qui connaissent et s'ajustent aux besoins de la personne, à ses envies, à ses attentes.** « *Ce n'est pas de l'accueil pour de l'accueil* » explique une aidante car l'accompagnement tient compte des objectifs de la personne accueillie.
- Plusieurs aidants ont le sentiment qu'eux et leur proche sont bien accueillis, par une équipe chaleureuse. Certains apprécient la mise en place de conditions d'accueil ritualisées pour leur proche : toujours la même chambre, les mêmes professionnels...
- Plusieurs aidants expliquent que le rythme est globalement bien adapté : « *Ma fille peut faire la grasse matinée si elle en a envie* » souligne une mère.
- Les aidants apprécient le fait que l'équipe soit formée aux besoins spécifiques et que des professionnels de santé soient présents sur l'établissement. Ce n'est pas le cas néanmoins de toutes les structures.

Points-clefs de l'enquête par questionnaire auprès des partenaires :

- Les partenaires répondants soulignent la **qualité de l'accompagnement en accueil temporaire**, avec des équipes de professionnels formés, ce qui sécurise les familles.

- Lorsqu'une offre spécialisée pour un public spécifique existe, par exemple pour les personnes avec un TSA, les répondants mettent en lumière l'accompagnement généralement très adapté proposé au sein de la structure pour les personnes accueillies temporairement.

3/ Un manque de moyens humains et financiers, qui ne permet pas de proposer un accompagnement pleinement satisfaisant

Points-clefs de l'enquête par entretiens auprès des établissements :

- Les répondants regrettent de ne pas pouvoir disposer **d'effectifs plus nombreux** pour pouvoir accompagner les personnes accueillies temporairement. Plusieurs expliquent qu'il n'y a pas de professionnels détachés pour l'accueil temporaire au sein de leur structure.
- C'est surtout le **manque de temps** que peuvent dédier les professionnels à la personne accueillie temporairement que mettent en lumière les répondants, ainsi que le **nombre limité d'activités** qu'ils peuvent proposer. C'est ce qu'explique cette répondante, exerçant en MAS : *« En AT, il faut être en capacité d'observer la personne sur un temps plus court, proposer un accompagnement le plus efficient possible. On se retrouve des fois à proposer des activités variées, beaucoup plus en bloc que pour quelqu'un qui est en permanent, pour pouvoir aussi avoir le plus possible d'observations. Et puis ces observations permettent de créer une évaluation et faire avancer le projet de la personne aussi. Et la difficulté, avec les problèmes d'effectifs, il est difficile de proposer beaucoup de choses aux personnes dans le sens où on manque de personnes pour accompagner »*. Plusieurs professionnels interrogés expriment leur frustration vis-à-vis de ces limites, de ne *« pas avoir le temps de proposer des choses, comme une sortie restaurant, aller faire les magasins, etc. »*.
- Plusieurs répondants expriment leurs **souhaits de pouvoir proposer aux personnes accueillies temporairement davantage d'activités à l'extérieur de l'établissement, mais qui faute de temps à consacrer à leur organisation, ne peuvent être mises en place**. Certains répondants expliquent qu'ils ne peuvent maintenir les éventuelles activités ou rendez-vous y compris médicaux que pourrait avoir la personne en dehors de l'établissement, lorsque celles-ci tombent durant le séjour d'AT, sauf si la famille ou l'établissement d'origine prend en charge l'organisation et le transport. C'est ce que déplore cette répondante, qui souhaiterait qu'un professionnel puisse être détaché pour justement pouvoir mettre en place les partenariats permettant d'assurer une continuité des activités et des suivis médicaux extérieurs : *« si on avait une personne qui était complètement détachée, ça permettrait par exemple qu'il y ait une continuité. Par exemple si à l'IME ou au sein du domicile familial, il y avait une heure de sport ou d'activité musicale, on pourrait peut-être aussi faire cette continuité-là. Sauf que la réalité fait qu'aujourd'hui, la personne, on fait avec les animations qu'il peut y avoir, mais on ne peut pas aller sur le partenariat au-delà. Là par exemple, s'il y a des rendez-vous médicaux, clairement on essaie qu'ils ne soient pas sur cet accueil-là, on le dit. Parce que nous aussi, on a des kiné, des paramédicaux. Mais par contre sur l'AT, ils ne vont venir qu'en cas d'urgence, parce qu'on accueille aussi des résidents en situation de polyhandicap. Donc si l'AT leur demande aussi 3 séances de kiné, là on dit, et on le redit à la visite, quand on voit que la personne a trois séances de kiné, on dit que ça ne pourra pas se faire ici. Et est-ce que c'est indispensable, pas indispensable ? Est-ce qu'on peut diminuer ou pas ? »*.
- Les répondants soulignent néanmoins le **professionnalisme des équipes, très investies**, déclarent-ils, pour proposer un accompagnement de qualité, tant pour les personnes accueillies de manière temporaire que pour les résidents permanents.

- Plusieurs répondants expliquent que **l'accompagnement des personnes accueillies temporairement dans certains actes de la vie quotidienne, par exemple l'accompagnement à la toilette ou encore la réalisation de certains soins, nécessite parfois bien plus de temps qu'avec les résidents permanents, parce que les professionnels ne connaissent pas suffisamment la personne.** *« Surtout les premiers jours, l'accompagnement à la toilette, ça nécessite quand même des soins, du temps. Peut-être que c'est une toilette qui en temps normal prendrait une demi-heure, mais nous, ne connaissant pas la personne, même si on a des écrits, la réalité est autrement, c'est une toilette où on va mettre une heure. Donc forcément c'est aussi du temps en moins qu'on a à accorder à tout le monde. Donc pour un bon accompagnement, pour nous il est nécessaire d'avoir une troisième personne lors du séjour, en renfort »* explique une répondante. Lorsque la personne accueillie temporairement exprime des réticences, par exemple pour se laver et que l'accompagnement demande alors plus de temps, certains répondants admettent *« ne pas avoir le temps d'insister »* et ne vont donc pas procéder à la toilette ou alors a minima. D'autres répondants rappellent aussi que les professionnels ne connaissent pas toujours très bien la personne encore et qu'il faut ainsi être très vigilant sur la posture à adopter. Ces répondants préconisent plutôt une forme de retenue prudente, pour ne pas que des encouragements trop insistants ne soient vécus par la personne comme une injonction insupportable. *« On leur propose, s'ils ont besoin, on est là, par exemple pour la toilette. Bien évidemment, si la personne est en difficulté, on le sait et dans ce cas, ça ne pose pas de soucis. Mais si on n'a pas de demande particulière de la personne, on n'y va pas »* explique un répondant.

Points-clefs de l'enquête par entretiens auprès des aidants :

- Les aidants interrogés soulignent la **qualité de l'accompagnement proposé par les professionnels**, ainsi que leur investissement. Ils regrettent néanmoins le **manque d'activités proposées lors des AT.** *« Il n'y a pas assez de professionnels pour organiser des activités, ma fille s'ennuie, elle passe son temps devant la télé en AT »* regrette une mère. Plusieurs aidants soulignent aussi le **manque de sorties** organisées en dehors de l'établissement, les activités étant souvent trop *« institut-centrées »* pour reprendre l'expression d'un répondant.
- Certains aidants interrogés relèvent un **important turn-over parmi les professionnels**, qui fait que d'un accueil à l'autre, l'équipe peut avoir changé. Cette impermanence peut être difficile à vivre pour des personnes ayant besoin de repères. En outre, les nouveaux professionnels ne connaissent pas bien la personne, ni ses besoins spécifiques, obligeant les aidants à devoir réexpliquer à chaque fois la situation.
- Plusieurs aidants observent un **taux d'encadrement insuffisant.** *« Mon enfant est propre mais il faut l'accompagner aux toilettes. Mais la nuit, ça arrive qu'il se fasse pipi dessus parce qu'il n'avait pas assez d'encadrants »* déplore une mère. *« Mon fils veut marcher mais c'est dangereux pour lui de le faire seul. Or, il n'y a pas assez de personnel pour l'aider »* explique une autre.
- Parmi les principaux axes d'amélioration, les aidants citent le fait de pouvoir disposer de plus de personnel au sein des établissements et de renforcer l'attractivité de ces métiers.

Points-clefs de l'enquête par questionnaire auprès des partenaires :

- Les partenaires répondants observent des **difficultés de recrutement et un manque de personnel**. Le manque de personnel est d'ailleurs cité parmi les principaux freins au développement de l'accueil temporaire.
- Certains répondants regrettent que **l'offre soit parfois trop orientée vers le collectif**, avec une prise en compte des besoins individuels insuffisante.

4/ Des équipes qui doivent sans cesse s'ajuster, s'adapter en temps réel

Points-clés de l'enquête par entretiens auprès des établissements :

- « L'AT, ça demande un très bon esprit d'équipe parce qu'on a besoin de se soutenir l'une et l'autre. Si on n'a pas ça, ce n'est pas la peine. Ça demande aussi beaucoup de rapidité, une vivacité d'esprit parce qu'il faut réagir vite parfois. Parce que ce sont des situations qu'on ne connaît pas, donc il faut être réactif, très réactif » explique une répondante. Dans le cadre de l'AT, les équipes sont en effet amenées à **devoir sans cesse s'ajuster, à s'adapter en temps réel aux situations rencontrées**.
- **Même lorsque le séjour a été très bien préparé, il y a toujours la possibilité que les choses ne se déroulent pas comme prévu**, soulignent plusieurs répondants. Face aux impondérables, l'équipe doit s'adapter pour garantir un accueil de qualité. C'est ce qu'explique cette répondante : « *La principale qualité des professionnels, c'est celle d'adaptation. Elle est hyper importante. On a des situations, le jour même, même si tout est bien préparé, ça peut être en fait très compliqué. Il peut y avoir un arrêt de travail, donc des horaires coupés ou quelqu'un qui vient faire un remplacement. Donc des fois tout est bien organisé mais le jour J, ça ne se passe pas très bien. Mais ce n'est pas pour autant qu'on va annuler un séjour, parce que la personne n'y est pour rien. On va faire peut-être un peu différemment, on va se serrer les coudes sur le premier jour et puis voilà* ».
- Il peut arriver que **l'équipe découvre que la personne présente des troubles du comportement, qu'elle déambule, qu'elle se mette en danger, qu'elle fugue, alors que cela n'avait pas été nommé en amont, lors de la préparation du séjour**. Or les locaux et le taux d'encadrement ne permettent pas toujours d'assurer un cadre sécurisé pour ce type de situations, **obligeant parfois l'établissement à mettre fin prématurément à certains séjours**. Plusieurs répondants précisent qu'il n'est pas toujours aisé de détecter à l'avance ce type de situations car le comportement des personnes accompagnées peut aussi fortement varier selon l'environnement au sein duquel elles sont accueillies. D'autres précisent néanmoins qu'il peut arriver que les familles ou les établissements d'accueil omettent – volontairement ou non – d'indiquer la présence de ce type de comportements lors de l'inscription.
- **La disponibilité des partenaires durant le séjour peut être primordiale pour les équipes et la personne accompagnée**. Une répondante en MAS explique que cela peut concerner « *des choses toutes bêtes : on accueille un résident de FAM, qui dans sa structure a un cabinet de toilette dans sa chambre mais pas nous. Il faut le mettre sur le montauban¹⁵ mais on n'y arrive pas. Ce sont des petites choses qui viennent perturber l'organisation ou les moyens. Donc on a appelé sa structure [d'origine], en disant à votre avis comment on peut faire parce que là on est un peu coincé, et eux ils partagent des informations...* ».

¹⁵ Chaise percée.

- Plusieurs répondants mettent en avant le fait que **plusieurs semaines ou mois peuvent s'écouler entre la préparation d'un séjour et l'accueil effectif**. Or la situation de la personne peut avoir évolué depuis, sans que cela ne soit toujours précisé dans son dossier. Les équipes peuvent aussi observer un décalage entre ce qu'elles évaluent de la personne et ce que contient son dossier, comme l'explique cette répondante : *« Pour les personnes qui viennent là depuis longtemps, l'entrée, tac tac tac, on sait, pas de soucis. Mais pour les nouvelles personnes, entre la constitution du dossier et l'arrivée, il peut y avoir quelques mois qui se sont passés. Des fois il y a un petit décalage. Et entre les visions des accompagnateurs d'établissement, des familles et la nôtre, on n'est pas toujours... On a des foyers qui nous disent que la personne est autonome mais nous on ne trouve pas. On nous dit « non, non il se lave tout seul ». Mais en fait il ne se lave pas. Nous, c'est ce qu'on voit, la personne ne se lave pas. Et la question c'est est-ce que c'est parce que c'est nouveau ici pour elle, elle n'est pas à l'aise, elle n'a pas ses marques ou est-ce que réellement elle fait pareil chez elle ? ».*

5/ La place des familles pendant les séjours d'accueil temporaire

Points-clefs de l'enquête par entretiens auprès des établissements :

- Les répondants rassurent les familles sur le fait qu'elles peuvent **rester en contact avec leur proche** pendant son séjour d'AT, **mais qu'il est important aussi qu'elles puissent prendre du temps pour elles**. *« On essaie de garder le lien le plus possible, à savoir que la personne peut appeler sa famille, la famille peut appeler la personne. C'est d'essayer de faire en sorte que même s'ils ne sont pas sur le même lieu, qu'ils puissent garder un maximum de liens pour les sécuriser les uns et les autres »* explique une répondante.
- Au départ, expliquent plusieurs répondants, lorsqu'il s'agit des premiers séjours, il peut être difficile pour certaines familles **d'arriver à effectivement se reposer** et faire des activités pour elles, tant la charge en tant qu'aidant peut être lourde au quotidien. C'est ce qu'explique ce répondant, qui précise que **les choses deviennent plus faciles au fil du temps pour ces familles** : *« On a des familles, c'est déjà arrivé, qui se disent mais qu'est-ce qu'on va faire cette semaine quoi ?! Sur le ton de l'humour, on leur dit « bah vous allez chez une copine prendre un café, vous allez chez le coiffeur, vous vous faites plaisir, vous vous accordez aussi du temps pour vous ! ».* *On a du travail aussi avec les familles. Et du coup maintenant ils prennent du temps et ils partent en vacances... Mais c'est vrai que les débuts étaient compliqués pour certains parents ».*
- Plusieurs répondants insistent sur **l'importance du dialogue avec la famille pour mettre en place les aménagements qui permettront à l'accueil de mieux se dérouler**. Cela peut parfois passer par le fait de permettre à un membre de la famille de rester sur place, notamment au début de l'accueil. C'est ce qu'explique ce répondant, dont le témoignage met en lumière l'importance d'adopter un cadre souple et modulable selon les besoins de la personne : *« Je prends un cas concret : un monsieur qui était sans solution d'hébergement, quelqu'un qui a des troubles du comportement pouvant être massifs parfois. On a travaillé avec la famille, parce qu'on peut accueillir les familles en réunion, avec l'équipe complète. On s'est dit « voilà, ce serait quoi l'idéal de l'idéal ? ».* *Et la maman dit « l'idéal de l'idéal, c'est de venir avec un AVS et passer trois heures ici. Je suis présente la première heure, je pars la seconde et je reviens la dernière heure ».* *Et donc on a débuté comme ça, sous ces modalités-là, qu'on a répétées, en augmentant le temps. Elle est venue et partait plus longtemps. Puis on est passé sur une nuit. Et aujourd'hui, c'est quelqu'un qui vient 10 jours [d'affilée] en AT ».*

- Il peut arriver, expliquent certains répondants, que des familles très inquiètes viennent rendre visite plusieurs fois à la personne au cours de son accueil temporaire. Si ces visites ne sont aucunement interdites, **elles peuvent parfois biaiser le travail d’observation** mené par l’équipe lorsque l’AT est réalisé dans le but d’évaluer la situation de la personne. C’est ce qu’explique cette répondante exerçant en MAS : *« Je pense à certaines familles qui parfois ne sont pas prêtes à voir leur proche en structure et qui peuvent sans le vouloir parfois mettre le séjour en péril. C’est important pour certains d’être vraiment coupés de leurs parents pendant le séjour pour que l’observation soit efficiente. Le problème, c’est qu’on a des familles qui sont tellement inquiètes... ça peut arriver que les parents passent pendant ces 5 jours. Du coup le comportement de la personne change du tout au tout parce qu’elle ne comprend pas pourquoi elle reste là, pourquoi les parents sont venus... Il y a pas mal de choses qui peuvent mettre en échec le séjour quand les familles réagissent comme ça. Mais c’est qu’elles ne sont pas prêtes à voir leur proche partir en structure, de le voir quitter le nid ».*

Points-clefs de l’enquête par entretiens auprès des aidants :

- La plupart des aidants expliquent qu’il est **difficile de profiter pleinement du répit lorsque son proche est accueilli temporairement**, en particulier au début ou lorsqu’il est accueilli dans un nouvel établissement. Beaucoup expriment un sentiment de culpabilité, avec l’impression d’abandonner leur enfant. La séparation peut être très difficile à vivre. *« La première fois, je n’ai pas dormi du weekend »* reconnaît une mère.
- En amont mais aussi pendant le séjour, les **aidants se posent beaucoup de questions et peuvent avoir de nombreuses appréhensions à l’idée de confier son proche**, même si l’équipe s’est montrée rassurante : comment mon proche va réagir ? Comment les autres vont se comporter avec lui ? Est-ce que ça va bien se passer ? Est-ce que les professionnels penseront à tel ou tel besoin ? Sauront-ils comment faire ? Comprendront-ils mon enfant qui ne parle pas ?
- La plupart des aidants expliquent qu’il faut du **temps pour instaurer une relation de confiance** avec l’équipe. *« Je me suis toujours occupée de mon enfant, c’est dur d’accepter de déléguer »* admet une mère. Certains ont connu de mauvaises expériences, avec des accueils qui se sont mal passés. La confiance avec l’institution peut ainsi être difficile à renouer, reconnaissent plusieurs aidants. Néanmoins, la plupart des aidants indiquent que les professionnels se montrent globalement très à l’écoute, sans jugement. Ils prennent le temps de les rassurer sur le fait que leur proche est accompagné dans un cadre sécurisé.
- Certains aidants regrettent le manque d’information qui leur est transmise pendant le séjour de leur proche.
- Lorsque le séjour se passe mal, les aidants craignent de se retrouver dans la situation de devoir retrouver un nouveau lieu d’accueil pour leur proche, si la structure refuse de renouveler l’accueil temporaire.

Points-clefs de l’enquête par questionnaire auprès des partenaires :

- Plusieurs partenaires pointent le **manque d’accompagnement des aidants pendant les séjours d’accueil temporaire**, qui sont pourtant confrontés à des problématiques d’isolement, à des difficultés liées à la séparation...

6/ Les bienfaits de l'AT pour les personnes accueillies temporairement

Points-clefs de l'enquête par entretiens auprès des établissements :

- Plusieurs répondants se sont exprimés sur les bienfaits de l'AT observés chez les personnes accueillies. « *Pour moi les bienfaits, c'est le fait pour la personne de pouvoir sortir de son quotidien. Pour moi, le meilleur retour qu'on puisse avoir, c'est quand la personne demande à revenir. Ça veut dire que ça s'est bien passé, ça lui a plu, elle a envie de revenir. Ça témoigne de la qualité du séjour et de comment la personne s'est sentie* » explique une répondante.

Points-clefs de l'enquête par entretiens auprès des aidants :

- L'AT offre selon la plupart des aidants interrogés **un espace de socialisation à leur proche**. « *Mon fils retrouve ses amis* » se réjouit une mère. Plusieurs aidants apprécient que les équipes forment des groupes homogènes de personnes qui se connaissent et aiment être ensemble. L'AT permet également de rencontrer d'autres personnes, de développer de nouvelles relations dans un environnement autre que le domicile ou l'établissement d'origine. C'est aussi un **espace pour apprendre à vivre en collectif**.
- Les aidants mettent en avant le fait que globalement, l'accueil temporaire **contribue à l'épanouissement personnel de leur proche car ces séjours permettent de développer la confiance en soi et l'autonomie**. C'est une manière de pouvoir s'émanciper du domicile familial pour certains, pour mieux se retrouver ensuite. « *On est content de se retrouver après* » explique un aidant. C'est aussi un moyen de découvrir de nouvelles choses, de faire des activités que la personne n'a jamais faites, de nouvelles expériences...
- Pour les parents de jeunes adultes en situation de handicap interrogés, l'accueil temporaire **aide à grandir et à devenir adulte**. Les séjours permettent de préparer la transition vers le secteur pour adultes, c'est une **transition douce et progressive du domicile vers l'établissement**, expliquent plusieurs aidants. Cela permet aussi de découvrir et tester des structures pour anticiper un futur lieu de vie.

Points-clefs de l'enquête par questionnaire auprès des partenaires :

- Les partenaires répondants soulignent l'intérêt de l'accueil temporaire pour **évaluer la situation des personnes et parfois identifier des besoins qui n'avaient pas été repérés** jusque-là.
- L'AT est décrit par les partenaires comme un **outil qui accompagne la transition vers l'âge adulte**, en permettant notamment d'évaluer et de valider des orientations, mais aussi d'aider à se projeter vers un hébergement permanent, à la fois pour la personne concernée mais aussi sa famille. Les séjours contribuent à **préparer la séparation avec la famille**.
- L'accueil temporaire contribue à **préparer l'entrée en établissement**, indiquent plusieurs partenaires répondants, car il permet d'être répertorié sur les listes d'attente, mais aussi de valider un projet, une orientation...
- Lorsque l'AT est suffisamment régulier, il **permet de consolider le maintien à domicile**, soulignent plusieurs répondants. Il peut aussi permettre à des situations de se maintenir dans l'attente d'un accueil permanent.

- Plusieurs répondants déclarent que l'accueil temporaire **contribue au développement de la socialisation et de l'autonomie des personnes accompagnées**. Ces séjours permettent aux personnes accueillies de participer à des activités variées, qui sortent de leur quotidien parfois très scandé par les rendez-vous médicaux. Certains répondants ajoutent que les accueils temporaires peuvent être aussi l'occasion pour les personnes accueillies d'apprendre à mieux se connaître, à explorer ses envies et repérer ses besoins, en étant confronté à un nouvel environnement.

Points-clefs de l'enquête par entretiens collectifs auprès des partenaires :

- Plusieurs partenaires observent **l'intérêt de l'accueil temporaire lorsque le séjour répond à un besoin de rupture** pour une équipe confrontée à des situations de troubles du comportement par exemple, accompagnés de violence. L'intérêt est souligné à la fois pour la personne concernée, les professionnels qui l'accompagnent et la famille le cas échéant. *« Ça permet de changer de regard sur la personne accueillie. Parfois ça dysfonctionne avec une équipe, il peut y avoir une sorte d'équilibre dysfonctionnel qui s'installe... Ça permet aussi de changer les relations entre la famille et le foyer habituel, avec une autre équipe soignante. Tous les vieux réflexes de fonctionnement de la personne, qui est agressive, qui mord... Tout est requestionné »* explique un répondant.

7/ Les bienfaits de l'AT pour les aidants

Points-clefs de l'enquête par entretiens auprès des aidants :

- Les aidants **soulignent tous l'importance de l'accueil temporaire pour eux**. *« C'est une soupape vitale pour nous, mais aussi pour nos enfants »* explique une aidante, qui rappelle à quel point il est difficile de s'occuper correctement de son proche lorsqu'on est soi-même épuisé, sans compter les risques de maltraitance qui peuvent en découler. L'AT permet d'avoir du temps pour soi, de se reposer, de souffler et de se libérer mentalement du stress du quotidien. Ces séjours permettent aux aidants de partir en vacances, d'avoir du temps à consacrer à leurs autres enfants, à leur vie de couple aussi. Ils peuvent profiter de ces accueils pour faire des activités qu'ils ne peuvent faire habituellement.
- Plusieurs parents interrogés expliquent qu'à mesure des séjours d'accueil temporaire, **ils voient leur enfant grandir et s'épanouir dans un nouvel environnement**. Ils se sentent rassurés de savoir que leur enfant participe à des activités qui lui plaisent, qu'il se sent bien dans l'établissement d'accueil, qu'il y retrouve des amis, qu'il profite d'une vie sociale qu'il n'a pas au domicile par exemple.
- Pour les aidants de jeunes adultes vivant au domicile, l'AT les aide à cheminer sur l'idée que leur enfant va partir vivre en établissement. C'est un **levier essentiel pour se préparer à la séparation**, expliquent-ils.

Points-clefs de l'enquête par questionnaire auprès des partenaires :

- Les partenaires répondants soulignent que l'accueil temporaire est une **réponse pertinente** pour les besoins des aidants, **mais de manière limitée** et plutôt pour des situations peu complexes en l'état actuel de l'offre, précisent certains.

8/ Les difficultés observées pendant les accueils pour les personnes accueillies

Points-clefs de l'enquête par entretiens auprès des aidants :

- Quelques aidants observent que l'accueil temporaire, surtout lorsqu'il n'est pas suffisamment fréquent, peut occasionner des angoisses liées au changement d'environnement pour leur proche.
- Plusieurs aidants relèvent que le profil de leur proche est différent des autres personnes présentes au sein de l'établissement, en termes d'âges, de pathologie, de niveau d'autonomie ou encore de centres d'intérêt, ce qui peut être parfois difficilement vécu pour la personne accueillie temporairement. Certains aidants évoquent des régressions parfois chez leur enfant, qui peut agir par mimétisme lorsqu'il est accueilli avec des résidents permanents moins autonomes et/ou plus en difficultés. Ils notent aussi que les activités ne sont pas toujours adaptées au niveau d'autonomie de leur proche, ou à ses centres d'intérêt, qui souvent dépendent aussi de son âge.

Points-clefs de l'enquête par questionnaire auprès des partenaires :

- Quelques répondants parmi les partenaires indiquent que dans certains cas, l'accueil temporaire peut chambouler les repères de certaines personnes, notamment celles ayant besoin d'un quotidien très ritualisé, ce qui peut occasionner des difficultés au moment du retour à domicile.

Points-clefs de l'enquête par entretiens collectifs auprès des partenaires :

- Certains partenaires observent des difficultés dans certains établissements, notamment situés en milieu rural, à permettre la continuité des prises en charge quotidiennes des personnes accueillies temporairement. Certaines ont en effet besoin d'accompagnements en rééducation, en psychomotricité, en kinésithérapie, etc., mais ceux-ci s'interrompent pendant les séjours d'accueil temporaire. Les personnes, et les parents le cas échéant, doivent alors accepter de suspendre ces prises en charge, le temps du séjour, ou bien renoncer à l'accueil temporaire.

9/ Entre résidents temporaires et permanents, un équilibre à trouver

Points-clefs de l'enquête par entretiens auprès des établissements :

- Les répondants insistent sur **l'importance à bien informer les résidents en avance de l'arrivée d'une nouvelle personne en accueil temporaire**. Il faut également **les inclure dès l'élaboration du projet** lorsqu'un établissement envisage la mise en place d'accueil temporaire : « *c'est un travail à mener avec le collectif en tant que tel, pour que ce collectif soit prêt lui aussi à accueillir de nouvelles personnes* » explique un répondant. Accueillir temporairement des personnes, cela se traduit par des allers et venues, des visites, des professionnels, des familles qui viennent se présenter. « *Ça vient secouer les habitudes de vie. C'est pourquoi il y a des unités où ce serait impossible, surtout si le collectif est constitué de personnes très ritualisées* » explique un autre répondant. « *La capacité d'adaptation, à la fois des résidents et des professionnels, est indispensable* » reconnaît une autre répondante.
- Plusieurs répondants expliquent que les personnes accueillies de manière permanente peuvent exprimer des **sentiments de jalousie vis-à-vis des résidents temporaires**, notamment parce que les professionnels

doivent parfois passer beaucoup de temps avec la personne en AT. Il importe **d'être attentif à trouver le bon équilibre dans le temps dédié à chaque personne accompagnée**, ce qui est décrit comme une véritable « *gymnastique pour les professionnels* » par plusieurs répondants. C'est néanmoins **un équilibre difficile à trouver, en particulier lorsque les effectifs sont insuffisants, et qui peut être source de frustration pour les professionnels**, expliquent plusieurs répondants. Certains expliquent également qu'il peut y avoir parfois des tensions du fait que les professionnels peuvent être plus tolérants vis-à-vis du respect de certaines règles avec les personnes accueillies temporairement, notamment concernant les horaires. Une répondante explique que « *des fois, certains résidents permanents trouvent qu'on laisse un peu faire les temporaires. Mais, on les connaît moins aussi...* ». Elle poursuit en indiquant qu'il peut avoir aussi de l'agacement vis-à-vis de certaines personnes accueillies temporairement, voire des conflits lorsque les personnes ne s'entendent pas.

- Parmi les responsables d'établissement interrogés, certains observent **parfois dans les équipes une attention très soutenue à l'égard de la personne accueillie temporairement**. Or « *il faut aussi pouvoir s'occuper des autres résidents qui sont là en permanence. Il ne faut pas se cibler surtout sur la personne en AT, il faut l'accueillir comme les autres, avec le même respect et la même qualité d'accompagnement. Mais on ne doit pas se focaliser sur cette personne là au détriment des autres* » précise-t-il.
- Un répondant a signalé les difficultés liées au manque de budget spécifique pour les personnes accueillies temporairement, ce qui peut amener à devoir puiser dans le budget dédié aux personnes accueillies de manière permanente : « *Si on veut aménager un peu, par exemple avoir une télévision dans la chambre, une parure de couette, faire un restaurant, etc. pour les personnes en AT, il faut qu'on prenne sur notre budget d'unité, qui n'est déjà pas suffisant pour [les résidents permanents]. Si on fait un restaurant avec une personne en AT, c'est un restaurant qu'on ne fera pas avec une personne qui est là toute l'année... On le fait mais des fois c'est regrettable parce que les résidents qui vivent ici perdent des opportunités de sortie* ».
- Plusieurs répondants ont rapporté des **effets bénéfiques de la présence de personnes accueillies temporairement pour les résidents permanents**. Certains évoquent des **affinités** qui se créent, avec des résidents permanents qui se réjouissent du retour d'une personne venant en AT régulièrement. Parfois les personnes se connaissent déjà car ce sont d'anciens collègues d'ESAT ou parce qu'ils vivaient auparavant dans le même foyer. **Cela permet également de scander la semaine**, indiquent plusieurs répondants, avec des résidents permanents qui désormais identifient le lundi comme le jour d'arrivée de la nouvelle personne et le vendredi comme son jour de départ. L'arrivée de ces nouvelles personnes peut contribuer à **redynamiser la vie collective**, à sortir de la routine, observent plusieurs répondants. « *Il y a des amitiés qui se sont créées. Il y a des résidents qui savent qu'il y a un tel qui va revenir en séjour et qui ont hâte de le retrouver... Il y a des moments de rire, d'échanges* » explique une répondante. « *J'ai vu des résidents être très, très contents d'accueillir une nouvelle personne. A partir du moment où on les prépare. La préparation, ça peut être ne serait-ce que le weekend précédent l'accueil, les prévenir qu'un tel va venir, montrer une photo, leur expliquer qu'il va être reçu dans cette chambre-là. Et parfois ça suffit. J'ai eu la belle surprise, des résidents qui habituellement étaient couchés avant le repas, à leur demande ou par habitude, de par le fait qu'il y ait une nouvelle personne qui arrive, demandent à venir manger avec eux le soir. Une résidente aussi qui est très souriante de savoir qu'une autre personne allait revenir, parce qu'elle a créé des liens d'amitié* » explique une professionnelle.

Points-clés de l'enquête par entretiens collectifs auprès des partenaires :

- Certains partenaires se sont interrogés sur **les conséquences de l'accueil temporaire pour les personnes vivant de manière permanente dans les établissements médico-sociaux**. « *Ce n'est pas rien d'accueillir une personne qu'on ne connaît pas dans le lieu où on habite. Comment on vivrait le fait qu'on nous impose quelqu'un chez nous ?* » questionne une répondante. D'où l'importance d'inclure, souligne-t-elle, les résidents permanents au projet d'accueil temporaire, notamment en les préparant à l'accueil d'une nouvelle personne.

10/ Concernant les locaux

10.1 Une majorité de répondants estimant leurs locaux plutôt, voire tout à fait adaptés à l'accueil temporaire

Presqu'un répondant sur deux (48 %) estime que les locaux de sa structure sont tout à fait adaptés à l'activité d'accueil temporaire et 36 % les considèrent comme plutôt adaptés. Seuls 14 % répondent que les locaux ne sont plutôt pas adaptés et 2 % qu'ils ne le sont pas du tout.

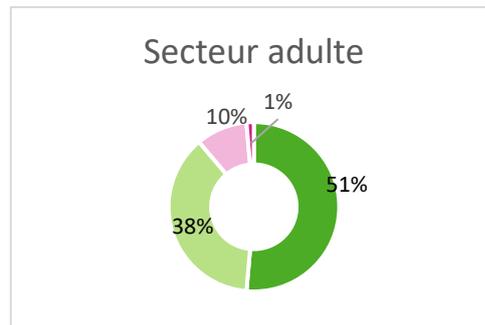
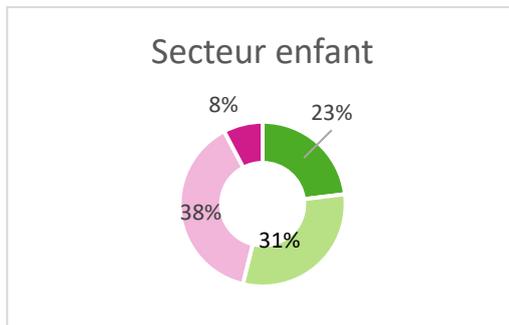
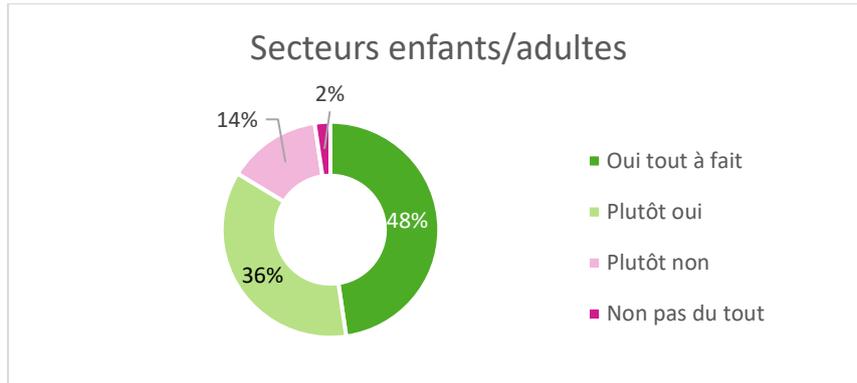
Concernant le secteur pour enfants :

- 23 % des répondants estiment leurs locaux tout à fait adaptés et 31 % plutôt adaptés, soit 54 % au total (89 % dans le secteur pour adultes).
- En revanche, 38 % estiment leurs locaux plutôt non adaptés et 8 % pas du tout adaptés, soit 46 % au total (11 % dans le secteur pour adultes). Il s'agit de 6 établissements (3 IME, 1 EEAP, 1 établissement d'accueil temporaire et 1 UEE), dont 4 ont un nombre de places d'accueil temporaire d'au moins 5 places.

Concernant le secteur pour adultes :

- 51 % des répondants estiment leurs locaux tout à fait adaptés et 38 % plutôt adaptés, soit 89 % au total (54 % dans le secteur pour enfants).
- 10 % estiment leurs locaux plutôt non adaptés et 1 % pas du tout adaptés, soit 11 % au total (46 % dans le secteur pour enfants). Il s'agit de 8 établissements (2 FAM, 2 EANM, 2 foyers de vie, 1 EAM, 1 MAS), dont 5 ont moins de 3 places.

Figure 116 : Vos locaux sont-ils adaptés à l'activité d'accueil temporaire ?



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREAI PDL 2024

Certains répondants se sont exprimés sur les difficultés rencontrées, parmi lesquelles figurent :

- Des locaux qui ne sont parfois pas adaptés aux spécificités du public accueilli temporairement, notamment les personnes avec un TSA ou des troubles psychiques (renforcement du bâti, sonorisation, luminosité, salle d'apaisement, sécurisation tels que retirer l'accès aux prises...);
- Manque de lieux différenciés selon les profils ;
- Manque d'équipement (salle de bain individuelle par exemple) ;
- Manque d'accessibilité des locaux et des véhicules pour l'accueil des personnes à mobilité réduite ;
- Parfois les chambres sont collectives.

”

« Dans la mesure où l'accueil est personnalisé, l'ergothérapeute aménage la chambre en fonction des besoins de la personne. Nous pouvons rencontrer des difficultés dans l'aménagement des locaux notamment pour les personnes ayant un trouble du spectre autistique et pouvant se mettre en danger avec des objets du quotidien et dans la libre circulation. La MAS est un établissement ouvert, les unités ne sont pas cloisonnées, les cuisines ne sont pas fermées » (MAS).

Plusieurs répondants ont mis en avant le fait que les chambres dédiées à l'accueil temporaire étaient équipées d'une salle de bain. Certains ont également souligné que les personnes accueillies temporairement avaient accès à l'ensemble des locaux et des services.

10.2 Un soin particulier à accorder aux locaux et à la chambre

Points-clefs de l'enquête par entretiens auprès des établissements :

- Le **choix des chambres** est important pour permettre un bon accueil, soulignent les répondants. Certaines personnes ont en effet des besoins nécessitant un **équipement spécifique**, qui n'est pas forcément présent dans toutes les chambres (par exemple un lit à barrières hautes, des rails au plafond, une chambre sécurisée, avec ou sans fenêtre, située plus ou moins proche de la salle de soins ou des toilettes...). Certains répondants veillent également à **toujours proposer la même chambre**, quand c'est possible, aux personnes pour qui le changement serait trop difficile à supporter.
- Un des établissements interrogés propose de l'accueil temporaire le weekend, dans les chambres des enfants accueillis en internat la semaine. Les chambres sont désinfectées et dépersonnalisées avant l'arrivée de l'enfant en AT, puis remises en état lorsque l'interne revient. **Cette organise s'avère assez lourde** explique la répondante. Ce fonctionnement n'est pas forcément toujours apprécié des familles, poursuit-elle : *« ça fait partie des règles de fonctionnement de l'établissement. La règle est donnée aux familles. Les parents préféreraient que la chambre ne soit pas occupée par un AT, très clairement. Mais ça fait partie du fonctionnement. On ne leur laisse pas forcément le choix. C'est la règle du jeu en fait. Quand on accueille un interne, on explique que cette chambre, quand il n'est pas là, elle peut être occupée par un autre enfant. Bien sûr, on ne va pas mettre l'enfant d'AT avec la couette ou la housse de couette de l'interne... ça nécessite de séparer les choses. Mais ce n'est pas toujours bien compris par les familles »*.
- Un répondant souligne l'**importance de pouvoir proposer des chambres individuelles aux personnes accueillies temporairement**, ce qui n'est pas le cas dans tous les établissements. Devoir partager sa chambre peut être très mal vécu et dissuader la personne de revenir en séjour d'AT explique cette répondante : *« faire un premier pas en institution ou passer de jeune adulte au secteur adulte, ça peut déjà être compliqué dans le parcours de la personne. Donc si en plus il faut partager sa chambre, c'est une catastrophe. Mais vraiment une catastrophe. Même parfois, rien que de le faire, les personnes ne demandent plus d'AT »*.

Points-clefs de l'enquête par entretiens auprès des aidants :

- La plupart des aidants décrivent des **locaux vétustes, peu adaptés et insuffisamment chaleureux**. Ils souhaiteraient que les chambres et les espaces collectifs soient plus agréables et accueillants. Quelques aidants ont souligné l'effort de décoration dans certains établissements, qui insuffle selon eux davantage de vie au sein de la structure.
- Plusieurs aidants regrettent que les **établissements ne proposent pas toujours de salle de bain attenante à la chambre**, ce qui permettrait dans certains cas d'éviter des situations d'énurésie. Une mère donne l'exemple d'un établissement où sa fille a peur de se lever la nuit pour aller aux toilettes, qui sont situés au bout du couloir, et qui va alors faire pipi au lit.

Points-clefs de l'enquête par questionnaire auprès des partenaires :

- Le **manque d'accessibilité des locaux** est cité parmi les freins au développement de l'accueil temporaire.

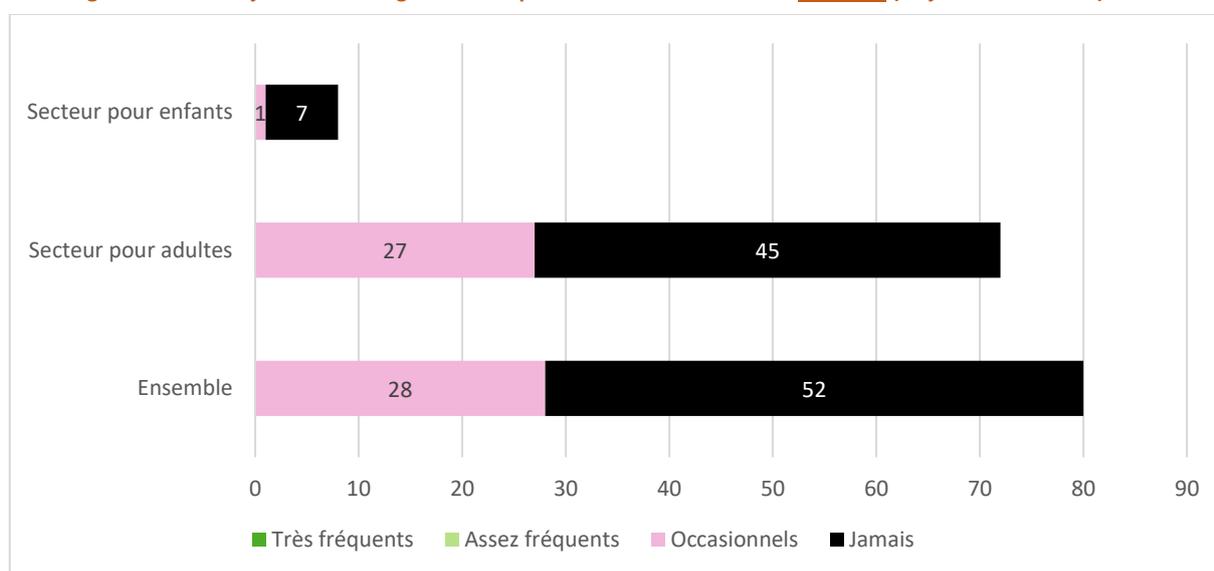
11/ Les durées de séjour

11.1 Des séjours rarement, voire jamais réalisés de manière continue sur 90 jours

Pour 52 répondants (65 %) parmi les 80 proposant de l'hébergement temporaire, les séjours ne sont jamais réalisés de manière continue sur 90 jours (5 IME, 1 établissement d'accueil temporaire, 1 EEAP dans le secteur pour enfants ; 13 foyers de vie, 12 MAS, 7 FAM, 5 foyers d'hébergement, 3 EAM, 3 EANM et 2 établissements d'accueil temporaire dans le secteur pour adultes).

Pour 28 (35 %), c'est occasionnellement le cas. Dans le secteur pour adultes, une proportion plus importante de répondants (38 % : 9 foyers d'hébergement, 8 foyers de vie, 5 MAS, 3 FAM, 2 EANM, 1 EAM) ont répondu « occasionnellement », contre 13 % dans le secteur pour enfants (1 EEAP).

Figure 117 : Les séjours en hébergement temporaire réalisés de manière continue (90 jours consécutifs) sont...



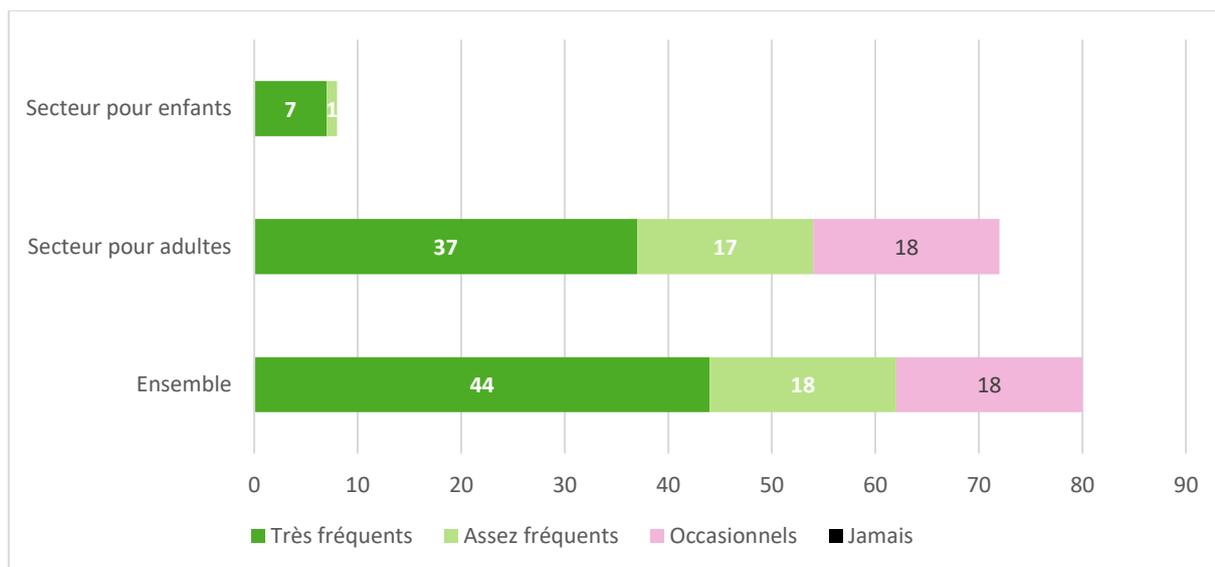
Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 80 proposant de l'accueil temporaire de jour (8 dans le secteur pour enfants, 72 dans le secteur pour adultes), exploitation CREA I PDL 2024

11.2 Les séjours réalisés de manière discontinue sont fréquents pour une grande majorité de répondants

Pour 62 répondants (78 %) parmi les 80 proposant de l'hébergement temporaire, les séjours sont fréquemment réalisés de manière discontinue, c'est-à-dire sous la forme de plusieurs séjours dans l'année. Ce type de séjours est très fréquent pour 44 répondants (55 %) et assez fréquent pour 18 répondants (23 %).

Dans le secteur pour adultes, on note que 18 répondants (25 % des 72 répondants concernés) déclarent que ce type de séjours fractionnés est « occasionnel » : 7 foyers d'hébergement, 3 MAS, 3 foyers de vie, 3 EANM, 1 FAM et 1 EAM.

Figure 118 : Les séjours en hébergement temporaire réalisés de manière discontinue (plusieurs séjours dans l'année) sont...



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 80 proposent de l'accueil temporaire de jour (8 dans le secteur pour enfants, 72 dans le secteur pour adultes), exploitation CREAI PDL 2024

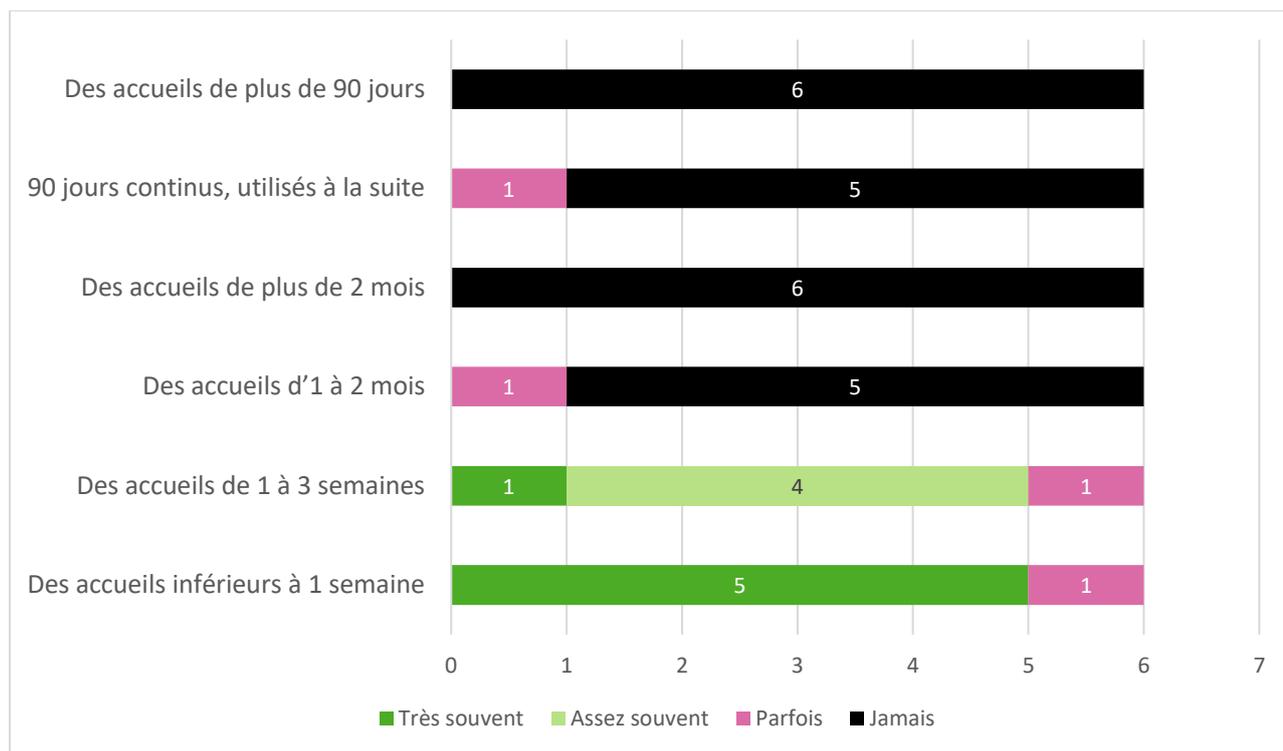
11.3 Des accueils majoritairement inférieurs à 1 semaine dans le secteur enfant, de 1 à 3 semaines dans le secteur adulte

Parmi les 80 répondants proposant de l'hébergement temporaire, 72 ont indiqué la fréquence des séjours selon leur durée.

Concernant le secteur enfant :

- Parmi les 6 répondants concernés, 5 déclarent que les séjours sont très souvent inférieurs à 1 semaine : 4 IME et 1 établissement d'accueil temporaire.
- 4 déclarent que les séjours sont assez souvent des accueils de 1 à 3 semaines (2 IME, 1 EEAP et 1 établissement d'accueil temporaire) et 1 très souvent (1 IME).
- Les séjours supérieurs à 3 semaines sont beaucoup plus rares, voire inexistantes pour une majorité de ces répondants. Ils sont occasionnels pour 1 EEAP seulement.

Figure 119 : Combien de temps durent les périodes de séjour (secteur enfant) ?

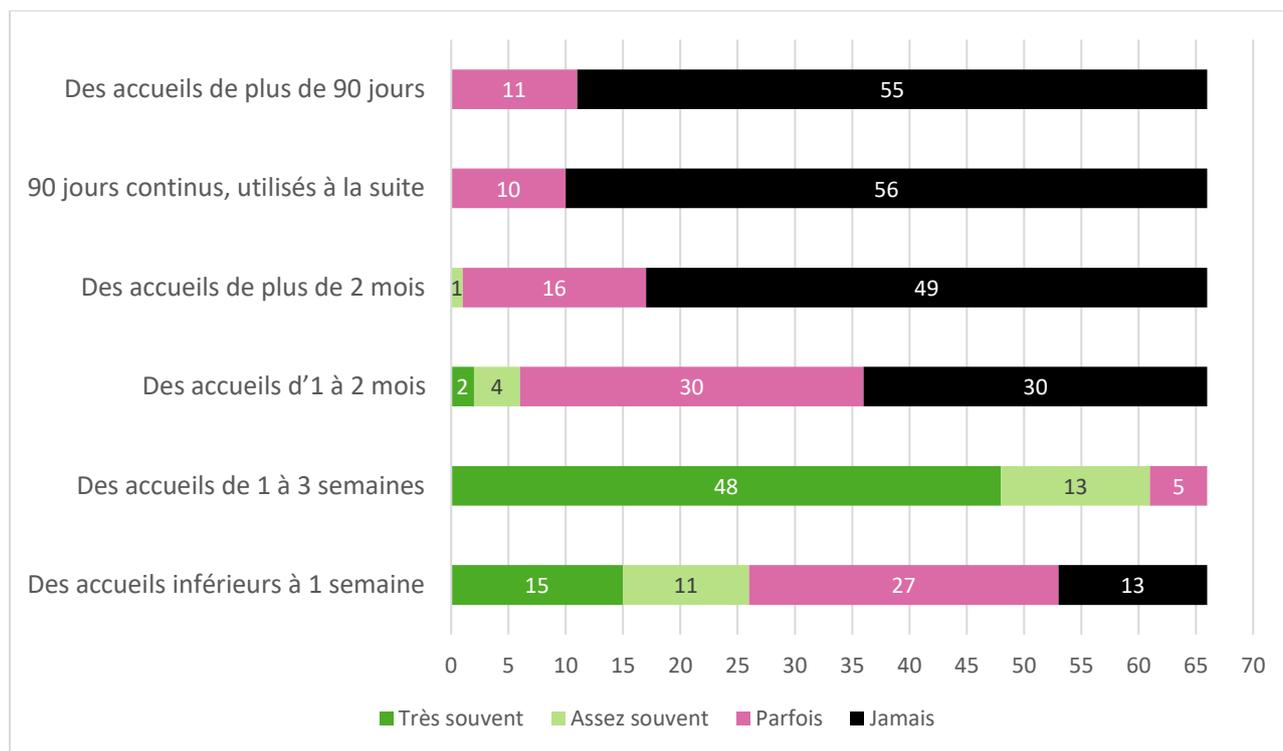


Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 6 répondants du secteur enfant ayant une activité d'hébergement temporaire et ayant renseigné l'information, exploitation CREAI PDL 2024

Concernant le secteur adulte :

- Parmi les 66 répondants concernés, 73 % déclarent que les séjours sont très souvent des accueils de 1 à 3 semaines (17 foyers de vie, 12 foyers d'hébergement, 8 MAS, 6 FAM, 3 EANM et 2 EAM), et 20 % assez souvent (5 MAS, 3 foyers de vie, 3 FAM, 1 EANM et 1 EAM).
- Pour 39 %, il s'agit souvent d'accueils inférieurs à 1 semaine : 23 % très souvent (8 MAS, 3 foyers de vie, 2 établissement d'accueil temporaire et 2 FAM) et 17 % assez souvent (4 foyers de vie, 4 MAS et 3 FAM).
- 6 établissements réalisent souvent des accueils d'un à deux mois : 3 foyers d'hébergement, 2 foyers de vie et 1 FAM.
- 1 établissement réalise assez souvent des accueils de plus de 2 mois (1 foyer d'hébergement) et 16 occasionnellement (7 MAS, 5 foyers d'hébergement, 2 FAM, 2 foyers de vie).
- 10 établissements déclarent qu'occasionnellement, les séjours durent 90 jours continus (6 foyers d'hébergement, 3 MAS, 1 foyer de vie).
- 11 établissements déclarent qu'occasionnellement, les séjours durent plus de 90 jours continus (4 MAS, 4 foyers d'hébergement, 1 EAM, 1 EANM et 1 foyer de vie).

Figure 120 : Combien de temps durent les périodes de séjour (secteur adulte) ?



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 66 répondants du secteur adulte ayant une activité d'hébergement temporaire et ayant renseigné l'information, exploitation CREA I PDL 2024

11.4 Des durées de séjour à la carte, selon les possibilités des structures

Points-clés de l'enquête par entretiens auprès des établissements :

- Selon les situations des personnes accompagnées, les établissements interrogés **proposent des durées de séjour différentes, dans l'optique de pouvoir individualiser l'accueil**. « On va accompagner et personnaliser l'accueil. Parce que les profils sont différents, tout ne peut pas se faire de la même façon, on ne peut pas faire du copier-coller, c'est vraiment différent à chaque fois. C'est ce qui fait qu'on a une planification mouvante, avec des accueils qui vont d'une nuit à parfois 3 mois d'affilée, quand c'est une situation d'urgence » explique un répondant.
- Si la plupart des répondants expliquent vouloir proposer des séjours avec des durées à la carte, afin de pouvoir offrir des accueils individualisés, en correspondance avec les besoins de la personne, ils sont aussi confrontés à des **réalités de terrain, notamment les moyens humains disponibles, qui peuvent avoir une incidence sur la programmation des accueils de certaines personnes, selon leur profil**. Un répondant explique par exemple ne pas pouvoir accueillir de personnes avec des besoins de soins le weekend, leur imposant ainsi des séjours du lundi au vendredi uniquement, du fait que le personnel de l'établissement est en effectif réduit les samedis et dimanches. A l'inverse, un autre établissement demande à ce que les personnes accueillies restent le weekend, notamment dans l'optique de la préparation d'une admission, « parce que ça donne la lecture de ce qu'il se passe sur la semaine [dans un établissement médico-social] et ce qu'il se passe le weekend. Le weekend, on fait autre chose ».

- Plusieurs répondants **limitent la durée du premier accueil**, afin « *d’observer comment les choses se passent, de savoir si ça plaît à la personne et ça se passe bien avec l’équipe* ». C’est un premier temps d’essai et d’évaluation. C’est aussi une manière de rassurer la personne et sa famille, lorsqu’elle vit à domicile par exemple, pour ne pas que la séparation soit trop difficile à vivre. **Progressivement, la durée des séjours pourra s’allonger, au fil des accueils.** « *Il y a des personnes qui viennent parfois deux semaines, mais ce sont souvent des personnes qui sont déjà passées plusieurs fois par l’AT et pour qui il n’y a pas eu de problèmes majeurs observés* » précise un répondant. Un autre souligne que « *la spécificité de l’AT, là où on est très, très souple, c’est sur la durée d’accueil. A savoir que pour une personne par exemple qui vit en famille, qui n’a jamais quitté sa famille, qui n’a jamais fait de séjour adapté... Si on sent qu’il y a des appréhensions, que la personne n’est pas prête à venir sur une semaine par exemple, on va pouvoir commencer par une nuit ou un weekend. Et on va augmenter progressivement* ».

G/ La fin de séjour

1/ 88 % des répondants réalisent des bilans de séjour, mais seulement 54 % d’entre eux y associent les aidants

Une grande majorité des répondants (88 %) réalisent des bilans de séjour à l’issue de l’accueil temporaire. On relève cependant des différences selon les secteurs pour enfants et adultes.

Parmi les répondants réalisant des bilans de séjour, 54 % déclarent que les aidants sont conviés à ces temps et 46 % qu’ils ne le sont pas.

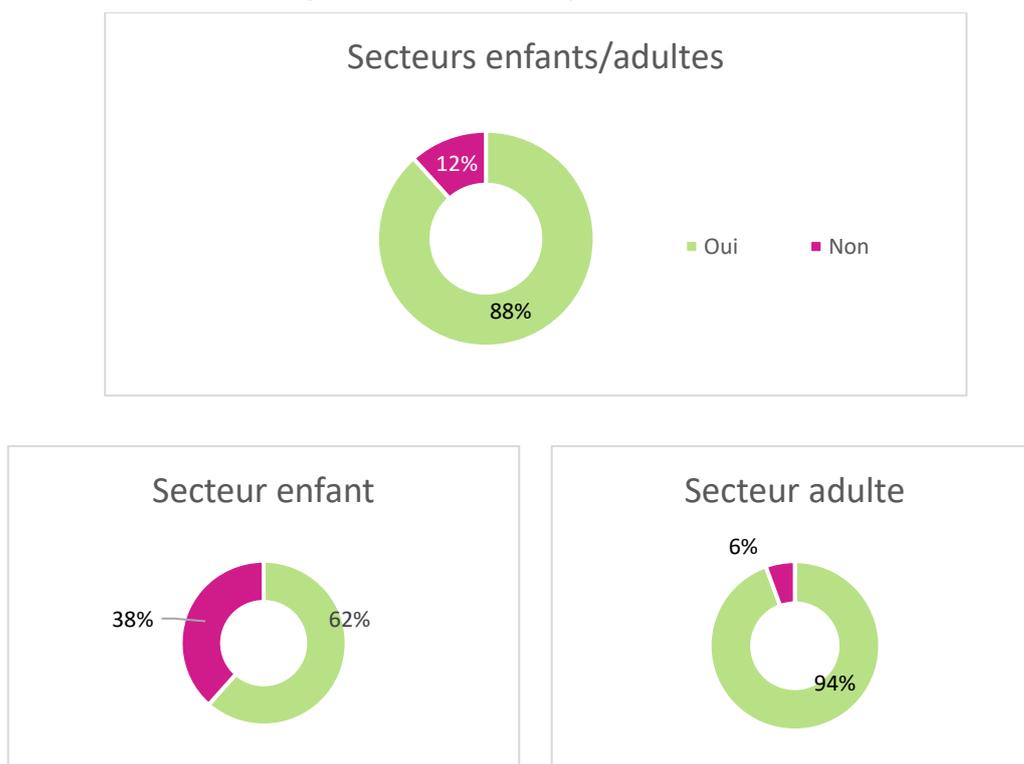
Concernant le secteur pour enfants :

- 38 % des répondants du secteur pour enfants ne réalisent pas de bilans de séjour (contre 6 % dans le secteur pour adultes). Il s’agit de 5 établissements (dont 4 IME et 1 DITEP) disposant de 4 à 25 places d’accueil temporaire.
- Parmi les répondants réalisant des bilans de séjour, 50 % (1 DITEP, 1 IME, 1 EEAP et 1 UEE) déclarent que les aidants sont conviés à ces temps et 50 % (2 établissements d’accueil temporaire, 1 EEAP et 1 IME) qu’ils ne le sont pas.

Concernant le secteur pour adultes :

- 6 % seulement des répondants du secteur pour adultes ne réalisent pas de bilans de séjour (contre 38 % dans le secteur pour enfants). Il s’agit de 4 établissements (dont 1 MAS, 1 foyer de vie, 1 établissement d’accueil temporaire et 1 FAM) disposant de 1 à 8 places d’accueil temporaire.
- Parmi les répondants réalisant des bilans de séjour, 54 % (14 foyers de vie, 10 foyers d’hébergement, 5 MAS, 5 FAM, 5 EAM, 2 EAM et 1 EANM) déclarent que les aidants sont conviés à ces temps et 46 % (11 MAS, 5 foyers de vie, 4 foyers d’hébergement, 4 EANM, 4 FAM, 2 EAM et 1 établissement d’accueil temporaire) qu’ils ne le sont pas.

Figure 121 : Des bilans de séjour sont-ils réalisés ?



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREAI PDL 2024

2/ 38 % des répondants en difficultés concernant la préparation des sorties

62 % des répondants déclarent ne rencontrer que peu, voire aucune difficulté concernant la préparation des sorties de séjour en accueil temporaire. A l'inverse, 38 % rapportent des difficultés :

- 31 % signalent des difficultés modérées ;
- 5 % des difficultés significatives ;
- 2 % des difficultés importantes et chroniques.

Concernant le secteur pour enfants :

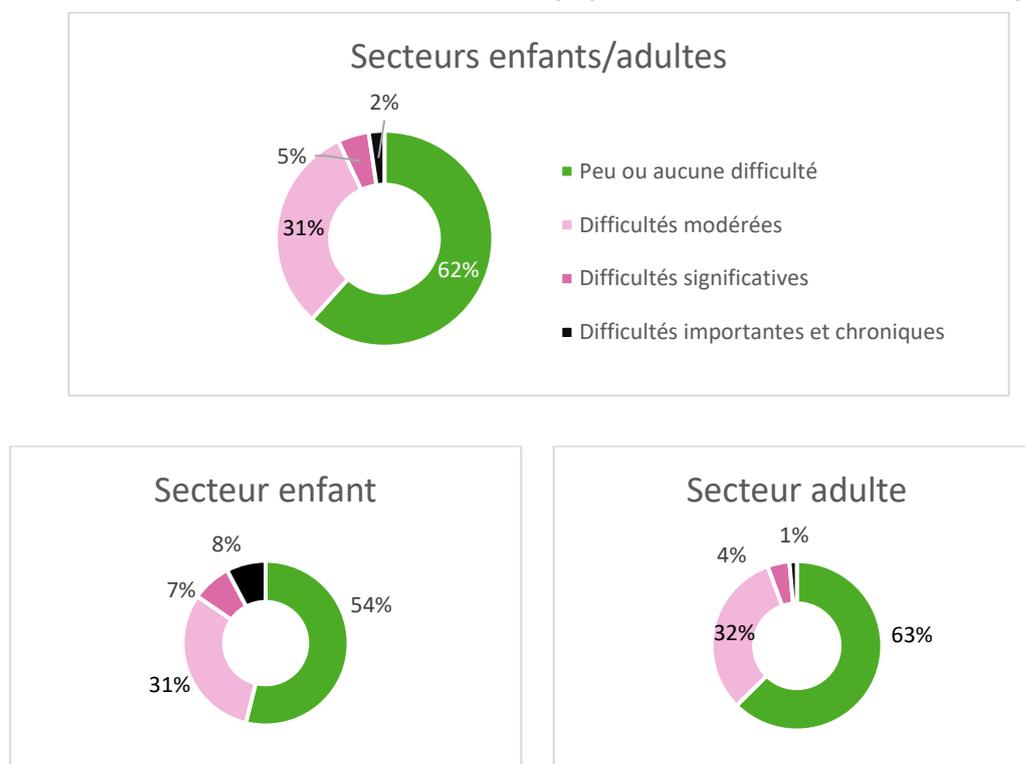
- 54 % déclarent ne rencontrer que peu, voire aucune difficulté concernant la préparation des sorties (63 % dans le secteur pour adultes) : 4 IME, 2 établissements d'accueil temporaire et 1 DITEP.
- En revanche, 31 % signalent des difficultés modérées (2 EEAP, 1 IME et 1 DITEP), 7 % des difficultés significatives (1 UEE) et 8 % des difficultés chroniques et importantes (1 IME).

Concernant le secteur pour adultes :

- 63 % déclarent ne rencontrer que peu, voire aucune difficulté (54 % dans le secteur pour enfants) : 14 foyers de vie, 10 MAS, 7 foyers d'hébergement, 6 FAM, 3 EANM, 3 EAM et 1 établissement d'accueil temporaire.

- En revanche, 32 % signalent des difficultés modérées (7 foyers d'hébergement, 6 MAS, 4 FAM, 3 foyers de vie, 2 EANM et 1 EAM), 4 % des difficultés significatives (2 foyers de vie et 1 MAS) et 1 % des difficultés chroniques et importantes (1 foyer de vie).

Figure 122 : Rencontrez-vous des difficultés concernant la préparation des sorties, des fins d'accueil temporaire ?



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREAI PDL 2024

34 répondants ont commenté leur réponse concernant les difficultés en matière de préparation des sorties. Une **difficulté** a particulièrement été mentionnée :

- Le manque de solutions d'accueil permanent, pour des personnes qui réalisent des séjours d'accueil temporaire, alors qu'elles sont en attente de place.

En outre, on retrouve les difficultés suivantes :

- Le manque de places en établissements ;
- Des sorties parfois sans solution ou continuité avec un autre service, qui mettent à mal la personne accueillie et les équipes de professionnels ;
- Le transport assuré par les familles, qui ne sont parfois pas véhiculées ou en difficulté pour transporter en sécurité leur enfant à la sortie ;
- Mobiliser l'ensemble des professionnels lors des bilans d'accueil temporaire ;
- Mobiliser les aidants lors des bilans d'accueil temporaire ;
- Lorsqu'il y a plusieurs départs en même temps, l'équipe est alors très mobilisée ;
- Préparer les sorties lorsqu'il s'agit d'un accueil temporaire d'urgence.

”

« Les enfants et leurs familles attendent et espèrent une pérennisation de l'accueil temporaire, qui n'est pas toujours possible. Les accueils restent de fait précaires voire parfois s'arrêtent, au grand désarroi des parents » (**établissement pour enfants**).

”

« Souvent les familles attendent une place permanente à la fin de l'accueil temporaire : il faut savoir gérer les déceptions » (**FAM**).

Certains établissements ont également décrit **des leviers** pour un processus de sortie plus fluide :

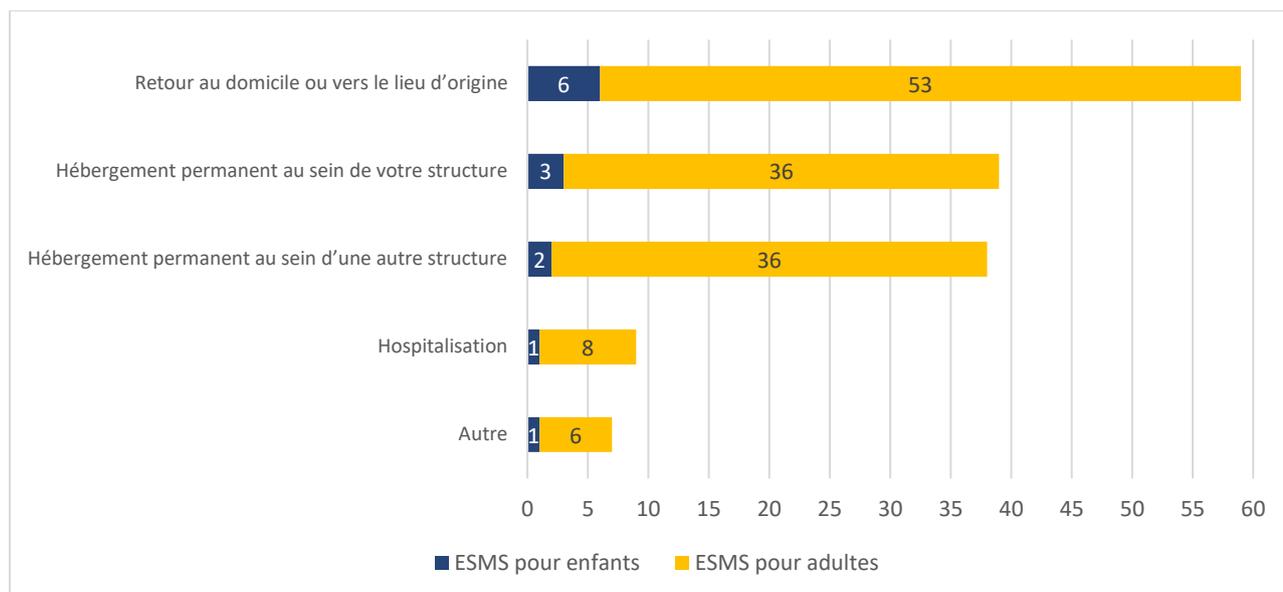
- La préparation en amont du départ, une bonne anticipation de la sortie ;
- Le lien avec l'établissement ou le service d'origine que retrouve la personne à la sortie ;
- Le lien avec les proches ;
- Une attention est nécessaire concernant le trajet, l'accompagnement au domicile ou dans le service hospitalier.

3/ Le retour au domicile ou le lieu d'origine est la principale destination de sortie des séjours d'HT

Parmi les 80 répondants proposant de l'hébergement temporaire, 72 ont précisé les principales destinations de sortie :

- **Retour au domicile ou vers le lieu d'origine** : 82 % des répondants concernés, 100 % pour le secteur enfant (4 IME, 1 EEAP, 1 établissement d'accueil temporaire), 80 % pour le secteur adulte (18 foyers de vie, 13 foyers d'hébergement, 10 MAS, 7 FAM, 2 EANM, 2 EAM et 1 établissement d'accueil temporaire).
- **Hébergement permanent au sein de votre structure** : 54 % des répondants concernés, 50 % pour le secteur enfant (2 IME et 1 EEAP), 55 % pour le secteur adulte (11 foyers de vie, 7 MAS, 6 foyers d'hébergement, 6 FAM, 4 EANM et 1 EAM).
- **Hébergement permanent au sein d'une autre structure** : 53 % des répondants concernés, 33 % pour le secteur enfant (2 IME), 55 % pour le secteur adulte (10 foyers de vie, 9 MAS, 5 foyers d'hébergement, 5 FAM, 3 EANM, 2 EAM et 2 établissements d'accueil temporaire).
- **Hospitalisation** : 13 % des répondants concernés, 17 % pour le secteur enfant (1 IME), 12 % pour le secteur adulte (4 foyers de vie, 1 EAM, 1 MAS, 1 EANM et 1 FAM).
- **Autre** : 10 % des répondants concernés, 17 % pour le secteur enfant (1 IME), 9 % pour le secteur adulte (3 MAS, 1 foyer de vie, 1 établissement temporaire et 1 foyer d'hébergement). Les motifs évoqués sont notamment l'entrée en EHPAD, décès, passage en structure pour adultes.

Figure 123 : Quels sont les principaux types de sortie ?



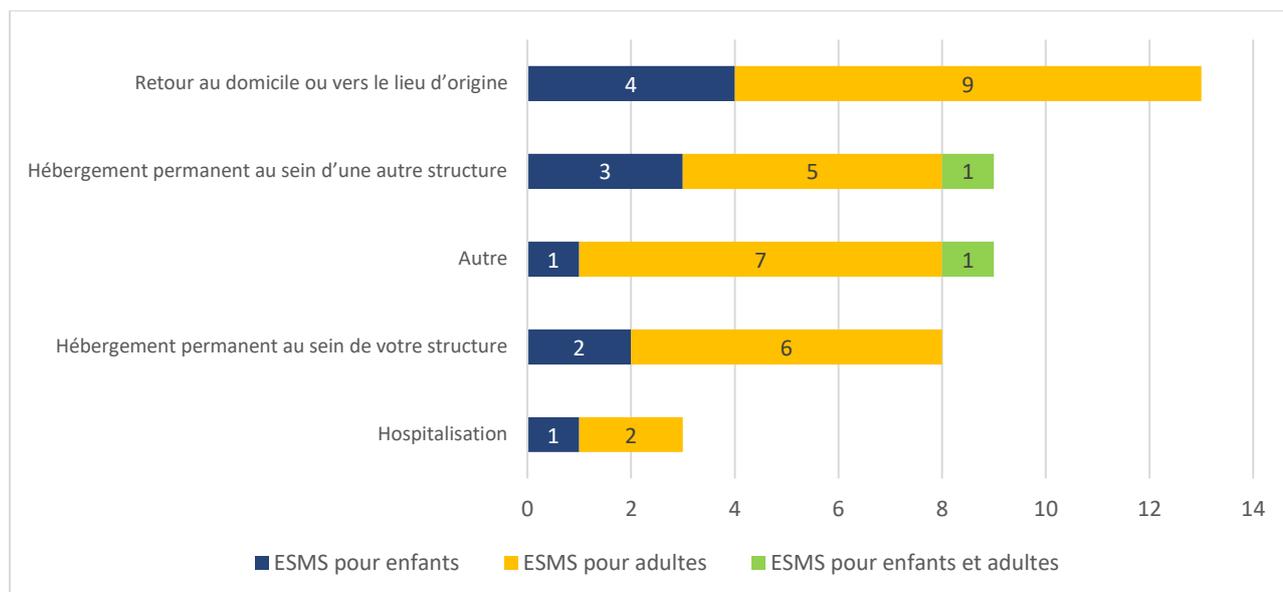
Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 72 répondants ayant une activité d'hébergement temporaire et ayant renseigné l'information, dont 6 établissements pour enfants et 66 établissements pour adultes, exploitation CREA PDL 2024

4/ Le retour au domicile ou le lieu d'origine est la principale destination de sortie des séjours d'AT de jour

Parmi les 25 répondants proposant de l'hébergement temporaire, 20 ont précisé les principales destinations de sortie :

- **Retour au domicile ou vers le lieu d'origine** : 13 répondants concernés dont 4 pour le secteur enfant (1 UEE, 1 établissement d'accueil temporaire, 1 DITEP, 1 IME) et 9 pour le secteur adulte (2 MAS, 2 EANM, 2 EAM, 2 foyers de vie, 1 établissement d'accueil temporaire).
- **Hébergement permanent au sein d'une autre structure** : 9 répondants concernés dont 3 pour le secteur enfant (2 IME et 1 établissement d'accueil temporaire), 5 pour le secteur adulte (2 MAS, 2 EANM, 1 établissement d'accueil temporaire) et 1 établissement d'accueil temporaire pour enfants et adultes.
- **Hébergement permanent au sein de votre structure** : 8 répondants concernés dont 2 pour le secteur enfant (1 UEE, 1 IME) et 6 pour le secteur adulte (4 MAS, 2 foyers de vie).
- **Autre** : 8 répondants concernés dont 1 pour le secteur enfant (1 IME), 6 pour le secteur adulte (3 MAS, 1 FAM, 1 EANM et 1 foyer de vie) et 1 établissement d'accueil temporaire pour enfants et adultes. Cette catégorie regroupe notamment les décès, les sorties vers la crèche, au centre de loisirs ou encore l'intégration à l'accueil de jour de la structure.
- **Hospitalisation** : 3 répondants concernés dont 1 pour le secteur enfant (1 IME) et 2 pour le secteur adulte (1 MAS et 1 EAM).

Figure 124 : Quels sont les principaux types de sortie ?



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 20 ont renseigné les données d'activité sur l'accueil temporaire de jour en 2022 (5d établissements pour enfants, 14 établissements pour adultes, 1 établissement accueillant des enfants et des adultes), exploitation CREA I PDL 2024

5/ Des bilans de séjour utiles mais pas toujours réalisés ou disponibles

Points-clefs de l'enquête par entretien auprès des établissements :

Concernant les bilans de séjour :

- Les bilans d'AT sont des **documents précieux sur lesquels les équipes peuvent s'appuyer pour préparer les accueils temporaires suivants**, expliquent plusieurs répondants. Ils ne sont **néanmoins pas toujours disponibles** et il peut être difficile de les obtenir expliquent certains, notamment lorsque les accueils ont été réalisés dans une autre structure. Les bilans peuvent apporter des informations sur la manière dont l'accueil s'est déroulé, sur les éventuelles difficultés rencontrées, les partenaires impliqués, des observations sur le comportement de la personne, son degré d'autonomie, ses rapports aux autres, les repères spatio-temporels, comment se sont passées les nuits, sa participation aux activités proposées... Ce temps d'évaluation en fin de séjour est essentiel, indiquent plusieurs répondants, par exemple pour pouvoir proposer un nouvel accueil plus adapté encore à la personne par la suite. Ils permettent aussi de qualifier les éventuelles évolutions, positives ou négatives survenant d'un accueil à l'autre.
- Parmi les structures interrogées, certaines ne font des bilans écrits que lorsque cela leur est demandé, par exemple par l'établissement d'origine de la personne. Généralement, seul un bilan oral est proposé à l'issue du séjour, si la famille vient chercher la personne. Lorsque celle-ci repart en taxi, il n'y a donc pas de bilan.
- Les bilans peuvent parfois permettre de **mettre en avant des solutions qui ont été trouvées pendant le séjour**, pour mieux accompagner la personne. Une répondante ayant accueilli temporairement une personne explique avoir été contactée par son établissement d'origine, suite à la transmission du bilan de séjour. L'établissement d'origine souhaitait des précisions sur la manière dont les professionnels avaient réussi à faire sa toilette lors du séjour d'AT, car eux-mêmes étaient en difficulté.

- Certains établissements répondants ont **formalisé des grilles d'observation destinées à alimenter les bilans, qui peuvent être complétées par l'ensemble des professionnels à mesure du séjour.** « *On a mis une partie qui peut être complétée par les veilleurs par exemple, pour savoir si la personne a bien dormi, si la nuit s'est bien passée* » précise une répondante. Ce sont ensuite les référents du séjour, le cas échéant, qui construisent le bilan à partir de ces observations. Un cadre ou un responsable peut procéder à une relecture pour valider le bilan. Plusieurs répondants insistent sur **l'importance à ce que le bilan soit coconstruit à plusieurs et qu'il puisse être alimenté par les réflexions de l'équipe,** et non d'un seul professionnel.
- Certains répondants intègrent **l'avis des personnes accueillies dans le bilan,** par exemple ce qu'elles en ont pensé et si elles souhaitent revenir. Dans certaines structures, une réunion de bilan peut être proposée en présence des professionnels et de la personne accueillie. Ce n'est pas toujours le cas néanmoins.
- Les bilans doivent contenir, expliquent plusieurs répondants, **des éléments d'évaluation en lien avec le motif du séjour.** Il ne s'agit pas d'aller au-delà et d'ajouter des éléments qui ne sont pas pertinents au regard de l'objectif de l'accueil temporaire, rappellent certains responsables. L'un d'eux explique par exemple que dans le cadre d'un AT réalisé en vue d'une réorientation (par exemple FAM vers MAS), il importe de regarder si une orientation MAS serait pertinente, que l'unité au sein de laquelle est accueillie temporairement la personne soit adaptée ou non : « *si par exemple c'est une personne en FAM et que l'AT vient, par les observations des professionnels, dire qu'effectivement une orientation MAS serait plus adaptée, dans la conclusion de notre écrit, j'insiste auprès des professionnels, c'est de pouvoir insister sur le fait qu'effectivement, une orientation MAS correspondrait davantage à un FAM. Ça vient soutenir les tuteurs familiaux ou les établissements auprès de la MDPH. Mais parfois dans la conclusion, les professionnels mettent que l'unité X ne correspondrait pas. Mais ça on s'en moque. Il faut parler de la personne et de ses besoins et pouvoir dire par exemple qu'elle a besoin d'une chambre individuelle, qu'il faut une salle d'apaisement... Et le jour où il va y avoir une place en MAS, on déterminera quelle unité correspond le mieux à la personne* ».
- Les bilans peuvent aussi contenir des conclusions précisant s'il est possible ou non d'accueillir à nouveau la personne et pour quelles raisons.
- Certains répondants précisent **être vigilants et ne pas aller trop loin dans leurs conclusions, notamment pour les AT réalisés en vue d'une (ré)orientation, lorsqu'il s'agit d'un premier accueil.** Il faut en effet plusieurs séjours pour pouvoir évaluer une situation rappellent-ils, toute personne ayant besoin d'un peu de temps pour prendre ses marques dans un environnement qui ne lui est pas familier.
- Plusieurs répondants admettent que les professionnels peuvent **manquer de temps pour rédiger les bilans, quand bien même il s'agit de documents essentiels.** Cela peut occasionner des retards dans la rédaction de ces écrits, alors qu'il est préférable, précisent-ils, que ces bilans puissent être rédigés et envoyés dans la foulée du séjour. Les répondants soulignent qu'il faut pouvoir prendre le temps de construire ces bilans pour qu'ils puissent être suffisamment complets, en particulier lors des premiers accueils. « *Plus c'est détaillé, plus c'est constructif* » explique une répondante, qui rappelle que les bilans ne peuvent être standardisés, du fait de la grande hétérogénéité des types et motifs de séjour.
- Ces répondants observent également des **difficultés en matière de rédaction d'écrits formalisés** de ce type, avec parfois **des besoins de formation pour les professionnels.** Plusieurs responsables interrogés notent que les professionnels accompagnant les personnes peuvent être moins à l'aise à l'écrit et/ou que

les bilans ne sont pas suffisamment formalisés. « Là où c'est plus problématique pour eux, c'est de formaliser l'écrit avec des termes adéquats, professionnels, pas être dans l'affectif, dans l'affinité, mais avec des points de vue et bien revenir sur l'objectif de départ. Si le motif c'est « aide aux aidants », il n'y a pas besoin de noter qu'aujourd'hui, la personne serait capable d'être en établissement. Ça pourrait même être contreproductif parce que parfois les familles ne sont pas prêtes. Et le but n'est pas là en fait. On parle des besoins » explique un répondant, qui insiste sur l'importance et les incidences que peuvent avoir ces écrits dans le parcours des personnes. Les responsables interrogés se positionnent généralement en soutien, notamment pour de la relecture, afin de s'assurer que les bilans sont rédigés correctement. L'une de ces responsables précise : « Une formation pourrait à mon sens être intéressante pour permettre aux professionnels de prendre confiance en eux, notamment pour la rédaction du bilan de séjour, et ce, même si je suis présente en soutien. J'ai l'impression que ça pourrait avoir un caractère rassurant pour les agents moins à l'aise avec les écrits, aides-soignants, AMP... qui n'ont pas forcément été énormément confrontés à l'écrit pendant leur formation et je vois certains qui sont un peu en panique par rapport à ça ».

Concernant la communication avec les familles lors de la fin du séjour :

- Dans certaines structures interrogées, un **journal a été mis en place afin de transmettre des informations aux familles à l'issue du séjour d'accueil temporaire**, « pour que les enfants puissent repartir avec des photos et quelques mots » explique un répondant. **Il est important pour les familles de savoir comment s'est déroulé le séjour, les activités auxquelles leur proche a participé**, etc. Or les familles ne sont pas toujours présentes à la sortie de l'AT, puisque la personne peut repartir en taxi, certaines peuvent être allophones, avoir des difficultés avec l'écrit. Les proches peuvent aussi être non-verbaux, précise ce répondant : « c'était important de pouvoir aller au-delà de l'écrit parce que pour certaines familles, l'écrit n'est pas simple. Les photos aident beaucoup. On a quand même des enfants majoritairement non verbaux, donc la photo peut servir de support pour que la famille le remontre à l'enfant et puisse observer les réactions du visage de l'enfant, le plaisir... ». Certains répondants précisent que les informations et photos peuvent aussi être collées dans un cahier déjà existant, par exemple mis en place par l'établissement d'origine, pour éviter de multiplier les supports pour les familles.
- Les répondants insistent sur l'importance à **pouvoir être en lien avec les familles en cas de difficulté pendant le séjour**. Il faut pouvoir échanger très rapidement avec une famille dont l'enfant, en l'occurrence non verbal, revient en pleurant de l'accueil temporaire, explique un répondant : « il faut qu'on puisse en échanger rapidement pour voir ce qui a pu bloquer pendant le weekend ou durant l'accueil. On essaie vraiment d'être en relation ».
- Un établissement interrogé a évoqué des **difficultés concernant le suivi des éventuels problèmes médicaux découverts lors du séjour d'accueil temporaire** : « on peut découvrir des choses pendant le séjour, et on ne sait pas trop à qui en référer. On en réfère à la famille, mais les parents ne prennent pas forcément en compte ce qu'on dit. Et ce lien avec le médical n'est pas fluide. Par exemple, un enfant vient en AT et il lui arrive quelque chose de particulier, une grosse crise d'épilepsie qui n'était pas mentionnée jusque-là. En fait, on n'en fait pas part au médecin traitant mais à la famille. Et après la famille, elle en fait ce qu'elle veut de cette information. La famille est prévenue bien sûr quand il y a un événement inhabituel ou une situation d'urgence, mais ce n'est pas pour autant qu'elle va alerter son médecin traitant en disant qu'il faut faire des examens complémentaires ».

Concernant les fins de séjour prématurées :

- Lorsqu'un séjour d'accueil temporaire est écourté, par exemple parce que la personne n'est pas en sécurité au sein de l'établissement ou qu'elle ne souhaite plus rester, cela exige un **travail conséquent de réorganisation**, notamment lorsque les personnes vivent à domicile, explique certains répondants. « *Vous imaginez bien qu'un AT qui s'annule ou qui vient se réduire, du coup il faut remettre tout en place avec la tutelle après, pour les personnes qui viennent à domicile, pour les taxis, tout ça. Donc là il y a un gros travail de partenariat qui se fait* » explique une répondante.
- Lorsqu'un accueil prend fin avant la date prévue, qu'importe la raison (les choses se passent mal, l'accueil est trop difficile, la personne veut partir...), cela ne signifie pas forcément que la personne ne pourra pas revenir précisent plusieurs répondants : « *Si c'est un AT qui ne se passe pas bien, par exemple quelqu'un qui a été hyper mal, qui l'a mal vécu, qui a fait une crise, qui a tout cassé parce qu'il n'était pas bien, par angoisse.... Ça ne nous empêche pas de reproposez un séjour, ici ou ailleurs. On peut aussi inviter la personne à revenir pour un goûter sur le foyer. On accompagne vraiment les familles en disant bon, là en effet ça s'est mal passé mais... Parce que parfois on appelle les familles en disant là venez le chercher parce que c'est plus possible, il veut repartir. Après on se rappelle, on regarde pourquoi ça n'a pas fonctionné, ça veut dire qu'il faut proposer autre chose. Donc on réfléchit ensemble. L'important, c'est de pouvoir accompagner et pouvoir trouver des solutions* ».

Points-clés de l'enquête par entretien auprès des aidants :

- Certains aidants expliquent que leur enfant revient souvent fatigué de son séjour d'accueil temporaire. La fatigue serait liée selon eux aux difficultés de leur proche à s'endormir, qui plus est dans un lieu où il n'a pas l'habitude d'aller, à supporter le bruit, d'autant plus dans un cadre collectif. Quelques-uns trouvent que le rythme de leur proche n'est pas suffisamment respecté.

H/ L'accueil temporaire au service du parcours des personnes

1/ 74 % des répondants déclarent des difficultés pour inscrire l'accueil temporaire dans une logique de parcours pour la personne

Près des trois quarts des répondants (74 %) déclarent rencontrer des difficultés pour inscrire l'accueil temporaire dans une logique de parcours pour la personne accueillie :

- 49 % signalent des difficultés modérées ;
- 22 % des difficultés significatives ;
- 3 % des difficultés importantes et chroniques.

A l'inverse, 26 % déclarent ne rencontrer que peu, voire aucune difficulté.

Concernant le secteur pour enfants :

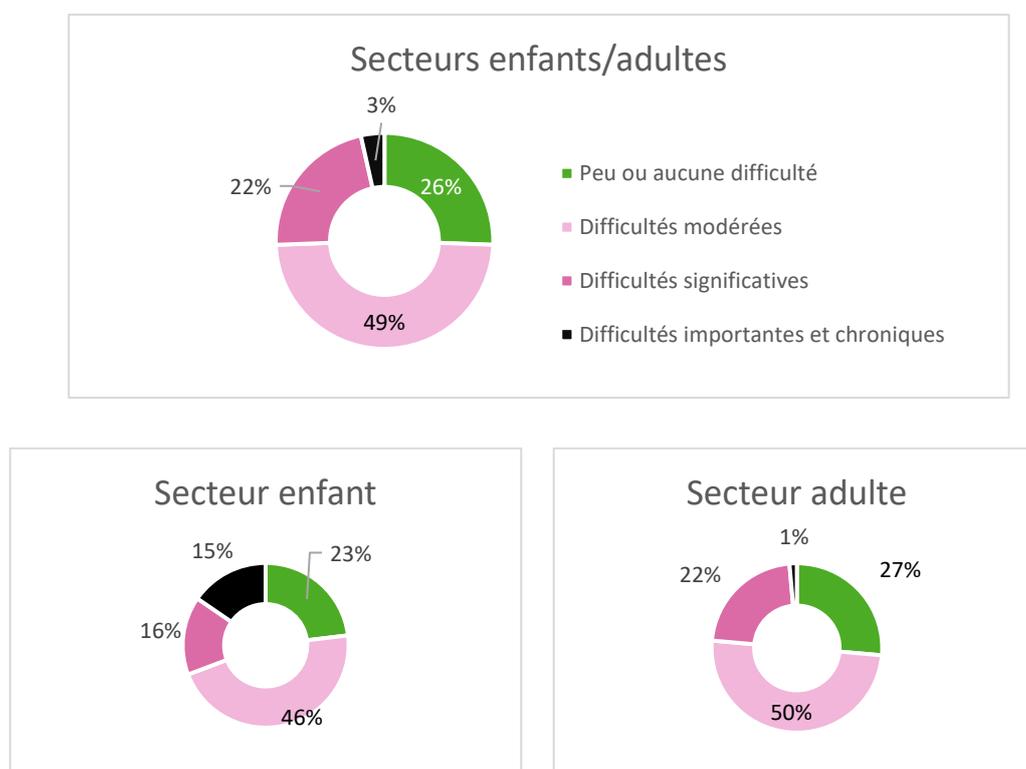
- 23 % ne rencontrent que peu, voire aucune difficulté (27 % dans le secteur pour adultes) : 2 IME et 1 établissement d'accueil temporaire.

- 15 % signalent des difficultés importantes et chroniques. Il s'agit de deux établissements dont 1 IME et 1 UEE.
- 46 % déclarent des difficultés modérées (2 IME, 2 DITEP et 2 EEAP) et 16 % des difficultés significatives (1 IME et 1 établissement d'accueil temporaire).

Concernant le secteur pour adultes :

- 27 % ne rencontrent que peu, voire aucune difficulté (23 % dans le secteur pour enfants) : 5 foyers de vie, 5 MAS, 4 FAM, 2 foyers d'hébergement, 1 EAM, 1 établissement d'accueil temporaire et 1 EANM.
- 1 % signale des difficultés importantes et chroniques. Il s'agit d'un foyer de vie.
- 50 % déclarent des difficultés modérées (10 foyers d'hébergement, 9 foyers de vie, 8 MAS, 5 FAM, 2 EANM, 1 EAM et 1 établissement d'accueil temporaire) et 22 % des difficultés significatives (5 foyers de vie, 4 MAS, 2 foyers d'hébergement, 2 EANM, 2 EAM et 1 FAM).

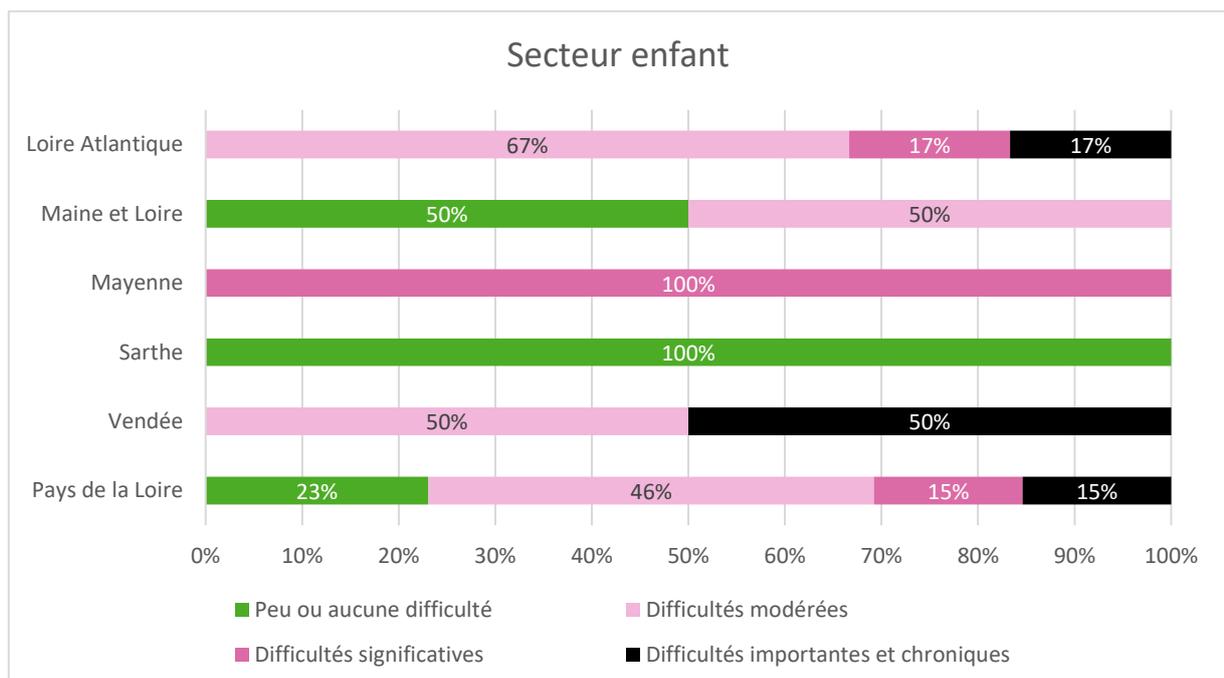
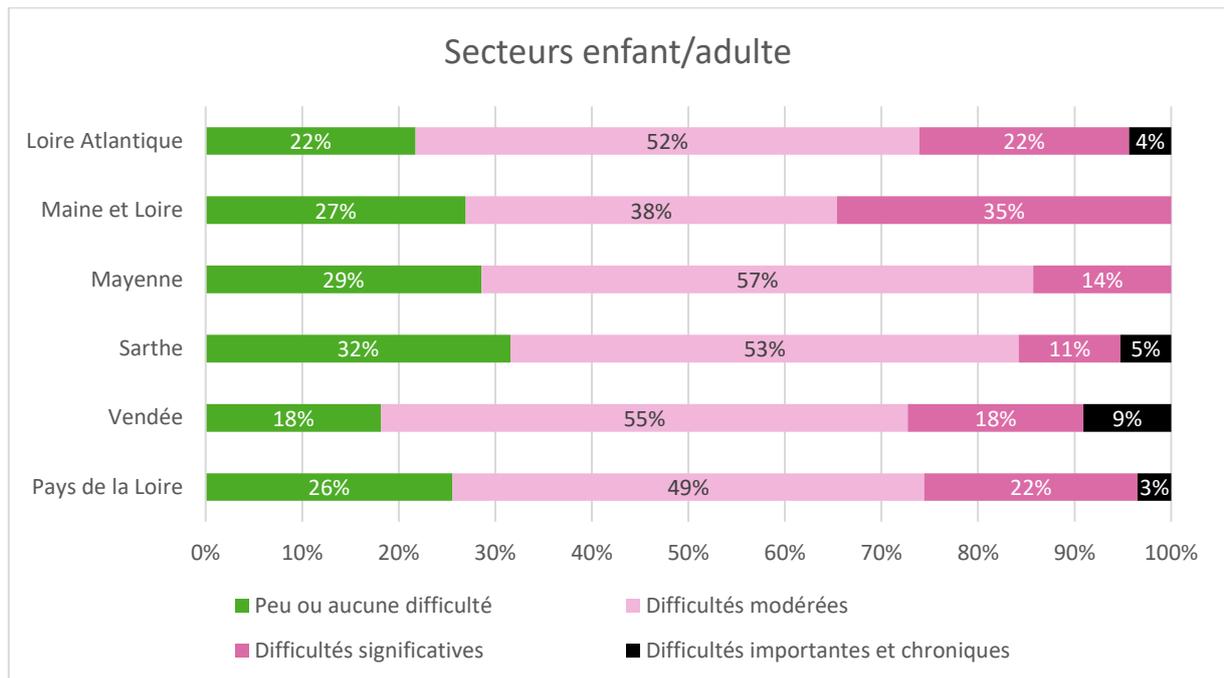
Figure 125 : Rencontrez-vous des difficultés pour inscrire l'accueil temporaire dans une logique de parcours pour la personne accueillie ?

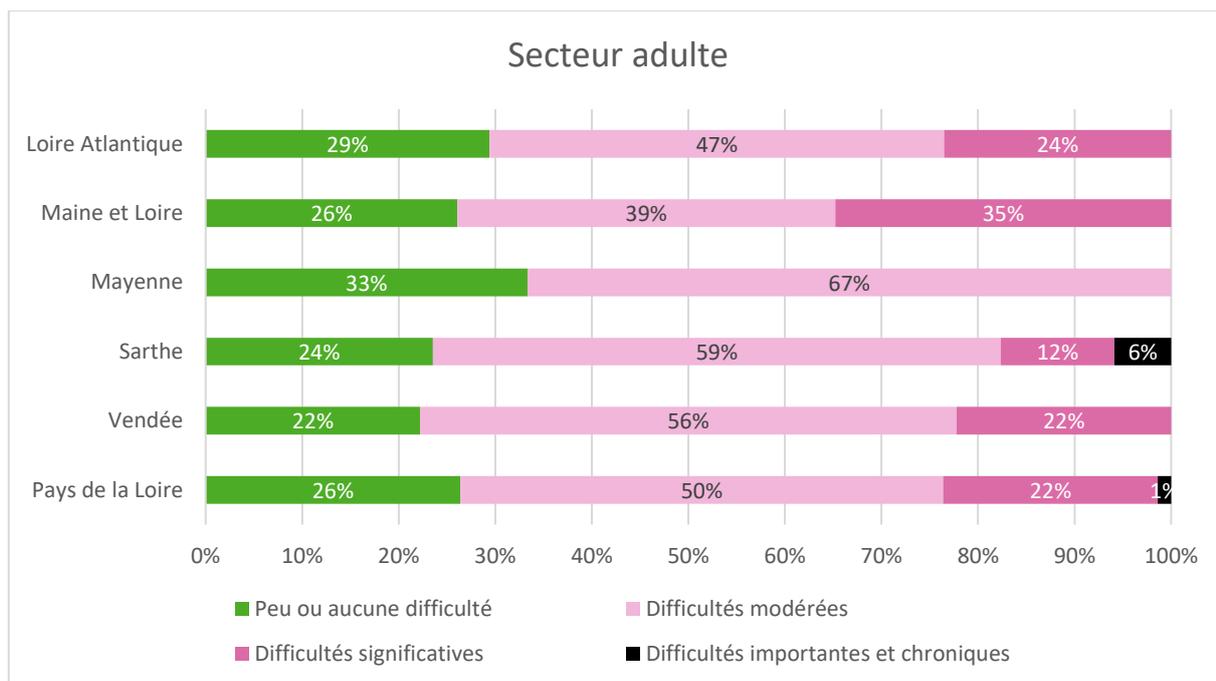


Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREAI PDL 2024

La répartition des réponses selon les départements révèle une certaine homogénéité des résultats dans le secteur pour adultes. En revanche, dans le secteur pour enfants, on relève proportionnellement davantage de répondants signalant des difficultés importantes en Loire Atlantique, en Mayenne et en Vendée.

Figure 126 : Répartition des répondants rencontrant des difficultés pour inscrire l'accompagnement temporaire dans une logique de parcours pour la personne accueillie par département





Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (6 en Loire Atlantique, 2 en Maine et Loire, 1 en Mayenne, 2 en Sarthe, 2 en Vendée), 72 établissements pour adultes (17 en Loire Atlantique, 23 en Maine et Loire, 6 en Mayenne, 17 en Sarthe, 9 en Vendée) et 1 établissement pour enfants et adultes (en Maine et Loire), exploitation CREAI PDL 2024

37 répondants ont commenté leur réponse, concernant les **difficultés** à inscrire l'accueil temporaire dans une logique de parcours. Parmi leurs réponses, on retrouve les difficultés suivantes :

- Un accueil temporaire proposé comme une réponse alternative, faute de pouvoir accéder au projet d'accueil permanent ;
- Les délais de mise en place de séjours d'accueil temporaire, le manque de places vacantes et/ou de ressources humaines pour permettre l'accueil ;
- Les difficultés à recueillir des informations sur la personne en amont de son arrivée, notamment auprès des établissements d'origine ;
- La difficulté à répondre aux situations d'urgence ;
- L'absence de coordinateur de parcours ou de coordinateur des accueils temporaires au sein de la structure ;
- Les difficultés à travailler en partenariat, notamment avec le secteur psychiatrique.

Certains répondants ont également mis en avant **l'intérêt** de l'accueil temporaire pour les parcours des personnes :

- L'accueil temporaire peut constituer une première réponse à des situations complexes, dans l'attente d'une solution pérenne ;
- L'accueil temporaire permet de préparer les sorties d'établissements et d'hospitalisation ;
- L'accueil temporaire peut constituer un temps d'évaluation permettant de confirmer une orientation ;

- La mise en place d'un fonctionnement en plateforme, permettant une plus grande modularité des réponses (accueil de jour, accueil temporaire...) et le travail en réseau constituent des leviers au service du parcours des personnes ;
- La fonction de coordinateur de parcours, dont l'intervention facilite la logique de parcours, notamment en faisant le lien avec les partenaires, tout en disposant d'une fine connaissance de la situation de la personne.

”

« Considéré comme une étape d'évaluation, un temps permettant de confirmer une orientation, l'accueil temporaire s'inscrit pleinement dans cette logique de parcours. Lorsque l'accueil se fait en urgence, la dynamique de parcours est moins lisible et moins fluide » **(Foyer d'hébergement)**.

”

« L'accueil temporaire s'inscrit rarement dans une logique de parcours mais comme une réponse alternative en attente d'une réponse pérenne » **(foyer de vie)**.

”

« Il faut prendre le temps d'investiguer l'environnement du jeune accueilli et faire le lien entre les différents partenaires. Pour mener correctement cette logique de parcours, il est important d'avoir des coordinateurs » **(IME)**.

2/ Des accueils temporaires qui arrivent trop tardivement dans le parcours, observent les répondants

Points-clefs de l'enquête par entretien auprès des aidants :

- Plusieurs aidants regrettent que l'accueil temporaire soit proposé comme **une solution d'attente, faute de place définitive en établissement**, alors que le besoin de leur proche est avant tout de pouvoir être accueilli de manière permanente en structure.

Points-clefs de l'enquête par questionnaire auprès des partenaires :

- Plusieurs partenaires estiment que l'accueil temporaire est **proposé trop tardivement**, cette solution étant insuffisamment anticipée dans le parcours des personnes.

Points-clefs de l'enquête par entretiens collectifs auprès des partenaires :

- Plusieurs partenaires soulignent tout l'intérêt de l'accueil temporaire pour travailler les parcours des personnes, notamment préparer la transition vers le secteur pour adultes, d'un type d'établissement à un autre, etc. La répétition des accueils permet d'identifier au fur et à mesure les conditions pour permettre un accueil individualisé, qui puisse tenir compte des besoins de la personne. « *L'idée, c'est d'avancer comme ça, de comprendre ce qui fonctionne ou pas, d'affiner cette lecture des besoins. L'accueil temporaire est un outil qui permet de travailler sur le projet et la situation individuelle* » explique une répondante.
- Les partenaires interrogés précisent cependant que **l'accueil temporaire peut jouer son rôle d'outil au service du parcours des personnes, à condition qu'il soit proposé de manière anticipée et préparée avec**

l'ensemble des acteurs impliqués. Or les sollicitations sont souvent liées à des situations d'urgence, plus ou moins pressante, qui ne permettent pas de construire dans le temps un projet correspondant aux souhaits et aux besoins de la personne.

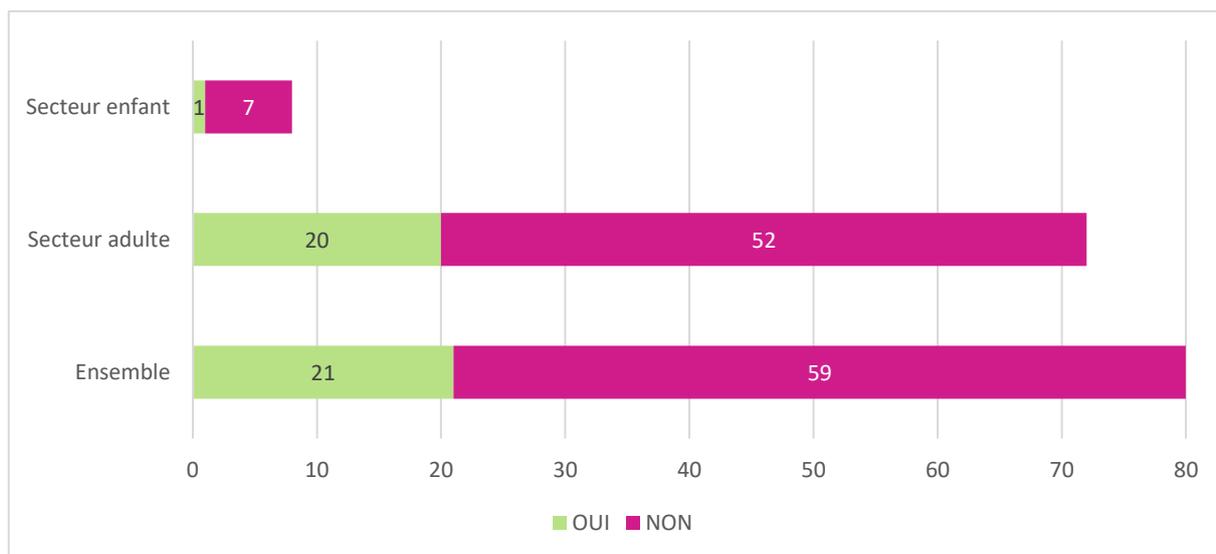
I/ L'accueil temporaire en urgence

1/ Un quart peuvent accueillir en urgence, surtout dans le secteur pour adultes

21 répondants (26 % des 80 répondants proposant de l'HT) déclarent pouvoir accueillir des personnes en situation d'urgence :

- Dans le secteur pour enfants, seul 1 établissement parmi les 8 proposant de l'hébergement temporaire déclarent pouvoir accueillir en urgence. Il s'agit d'un établissement d'accueil temporaire situé en Sarthe.
- Dans le secteur pour adultes, 20 répondants (28 %) parmi les 72 proposant de l'hébergement temporaire déclarent pouvoir accueillir en urgence. Il s'agit de 6 foyers de vie, 5 foyers d'hébergement, 4 EANM, 2 MAS, 1 établissement d'accueil temporaire, 1 EAM et 1 FAM. Parmi ces 20 répondants, 7 sont situés en Loire Atlantique, 5 en Sarthe, 4 en Maine et Loire, 3 en Mayenne et 1 en Vendée.

Figure 127 : L'hébergement temporaire d'urgence est-il possible au sein de la structure ?



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 80 proposent de l'accueil temporaire de jour (8 dans le secteur pour enfants, 72 dans le secteur pour adultes), exploitation CREA I PDL 2024

2/ 71 % des répondants sont occasionnellement sollicités pour de l'accueil temporaire d'urgence

Sur l'ensemble des répondants, 71 % sont occasionnellement sollicités pour de l'accueil temporaire d'urgence, 7 % assez souvent et 1 % très souvent.

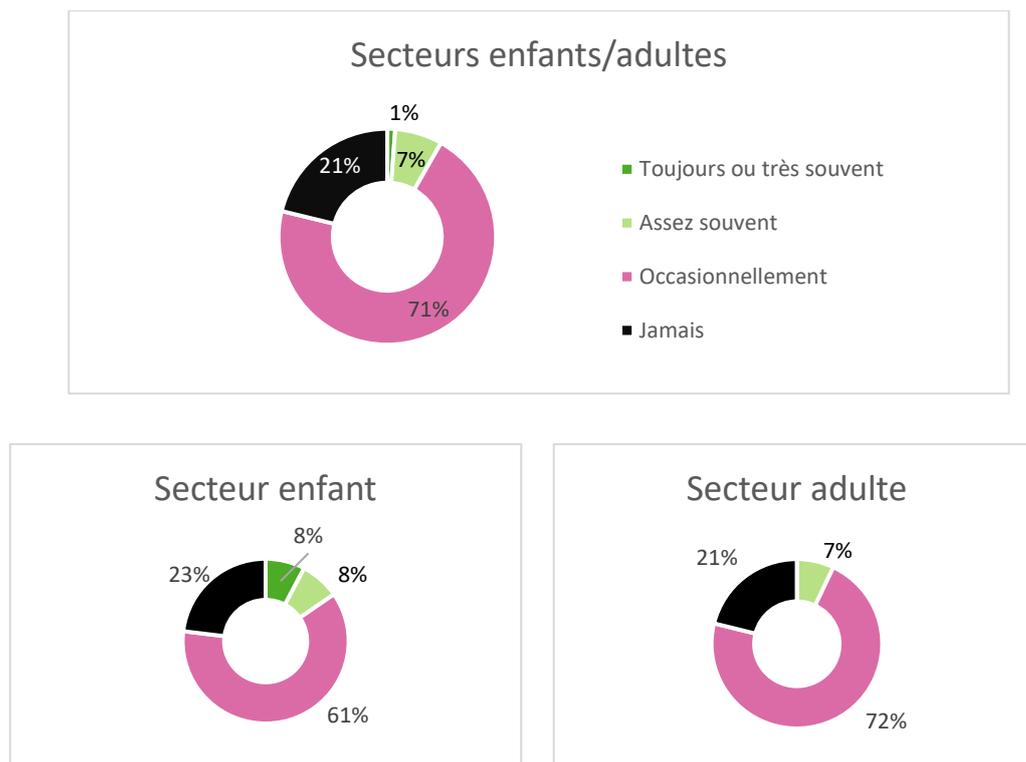
Concernant le secteur pour enfants :

- 1 IME déclare être très souvent sollicité pour de l'accueil temporaire d'urgence, qui précise néanmoins ne jamais être en mesure d'y répondre favorablement.
- 1 IME déclare être assez souvent sollicité pour de l'accueil temporaire d'urgence, qui précise néanmoins n'être qu'occasionnellement en mesure d'y répondre favorablement.
- 61 % des répondants sont occasionnellement sollicités : 8 établissements dont 4 IME, 2 EEAP et 2 établissements d'accueil temporaire. Sur ces 8 établissements, 5 peuvent occasionnellement y répondre favorablement, 1 jamais et 2 assez souvent.
- 23 % ne sont jamais sollicités pour de l'accueil temporaire d'urgence : 2 DITEP et 1 UEE.

Concernant le secteur pour adultes :

- 7 % des 72 établissements pour adultes sont assez souvent sollicités pour de l'accueil temporaire d'urgence : il s'agit de 5 établissements dont 3 MAS, 1 FAM et 1 établissement d'accueil temporaire. Sur ces 5 établissements, 3 sont en mesure d'y répondre favorablement de manière occasionnelle et 2 assez souvent.
- 72 % des répondants sont occasionnellement sollicités : 51 établissements dont 16 foyers de vie, 9 MAS, 9 foyers d'hébergement, 8 FAM, 5 EANM, 3 EAM et 1 établissement d'accueil temporaire. Sur ces 51 établissements, 2 % peuvent y répondre favorablement très souvent, 14 % assez souvent, 75 % occasionnellement et 10 % jamais.
- 21 % ne sont jamais sollicités pour de l'accueil temporaire d'urgence : 15 établissements dont 5 MAS, 5 foyers d'hébergement, 4 foyers de vie et 1 FAM.

Figure 128 : Etes-vous sollicité pour de l'accueil d'urgence ?



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 13 établissements pour enfants (109 places), 72 établissements pour adultes (188 places) et 1 établissement pour enfants et adultes (27 places), exploitation CREAI PDL 2024

3/ 70 % des répondants sollicités pour de l'accueil temporaire d'urgence ne sont qu'occasionnellement en mesure d'y répondre favorablement

Parmi les 67 répondants déclarant être sollicités pour de l'accueil temporaire d'urgence, seuls 18 % sont assez souvent en mesure d'y répondre favorablement et 1 % très souvent. La plupart ne peuvent y répondre qu'occasionnellement (70 %).

Concernant le secteur pour enfants :

- 2 établissements (20 %) sont en mesure de répondre assez souvent favorablement aux sollicitations d'urgence (1 EEAP et 1 établissement d'accueil temporaire, dont 1 en Loire Atlantique et 1 en Sarthe).
- 6 établissements (60 %) sont en mesure de répondre occasionnellement favorablement aux sollicitations d'urgence (4 IME, 1 EEAP et 1 établissement d'accueil temporaire, dont 2 en Loire Atlantique, 2 en Maine et Loire, 1 en Sarthe et 1 en Mayenne).
- 2 établissements (20 %) ne sont en mesure de répondre favorablement aux sollicitations d'urgence (2 IME en Vendée et en Loire Atlantique).

Concernant le secteur pour adultes :

- 1 établissement (2 %) est en mesure de répondre très souvent favorablement aux sollicitations d'urgence (1 MAS en Loire Atlantique).

- 9 établissements (16 %) sont en mesure de répondre assez souvent favorablement aux sollicitations d'urgence (2 MAS, 2 FAM, 2 foyers de vie, 2 foyers d'hébergement et 1 établissement d'accueil temporaire, dont 3 en Loire Atlantique, 3 en Sarthe, 2 en Maine et Loire et 1 en Mayenne).
- 4 établissements (73 %) sont en mesure de répondre occasionnellement favorablement aux sollicitations d'urgence (13 foyers de vie, 9 MAS, 7 foyers d'hébergement, 5 EANM, 4 FAM et 3 EAM, dont 7 en Loire Atlantique, 17 en Maine et Loire, 4 en Mayenne, 8 en Sarthe et 5 en Vendée).
- 5 établissements (9 %) ne sont en mesure de répondre favorablement aux sollicitations d'urgence (3 FAM, 1 établissement d'accueil temporaire et 1 foyer de vie, dont 2 en Loire Atlantique, 2 en Maine et Loire et 1 en Sarthe).

Figure 129 : Répartition des répondants sollicités pour de l'accueil temporaire d'urgence, selon la fréquence à laquelle ils sont en mesure d'y répondre favorablement (secteurs enfant et adulte)

Fréquence à laquelle la structure peut répondre favorablement à la sollicitation d'accueil d'urgence	Fréquence de sollicitation pour de l'accueil temporaire d'urgence			
	Très souvent	Assez souvent	Occasionnellement	Total
Très souvent			1	1 1%
Assez souvent		2	10	12 18%
Occasionnellement		4	43	47 70%
Jamais	1		6	7 10%
Total	1	6	60	67 100%

Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 67 sont sollicités pour de l'accueil temporaire d'urgence, exploitation CREA I PDL 2024

Note de lecture : Parmi les 60 établissements occasionnellement sollicités pour de l'accueil temporaire d'urgence, 1 est très souvent en mesure d'y répondre favorablement, 10 assez souvent...

Figure 130 : Répartition des répondants sollicités pour de l'accueil temporaire d'urgence, selon la fréquence à laquelle ils sont en mesure d'y répondre favorablement (secteur enfant)

Fréquence à laquelle la structure peut répondre favorablement à la sollicitation d'accueil d'urgence	Fréquence de sollicitation pour de l'accueil temporaire d'urgence			
	Très souvent	Assez souvent	Occasionnellement	Total
Très souvent				
Assez souvent			2	2 20%
Occasionnellement		1	5	6 60%
Jamais	1		1	2 20%
Total	1	1	8	10 100%

Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 67 sont sollicités pour de l'accueil temporaire d'urgence (10 établissements pour enfants), exploitation CREA I PDL 2024

Note de lecture : Parmi les 8 établissements pour enfants occasionnellement sollicités pour de l'accueil temporaire d'urgence, 2 sont assez souvent en mesure d'y répondre favorablement, 6 occasionnellement...

Figure 131 : Répartition des répondants sollicités pour de l'accueil temporaire d'urgence, selon la fréquence à laquelle ils sont en mesure d'y répondre favorablement (secteur adulte)

Fréquence à laquelle la structure peut répondre favorablement à la sollicitation d'accueil d'urgence	Fréquence de sollicitation pour de l'accueil temporaire d'urgence			
	Très souvent	Assez souvent	Occasionnellement	Total
Très souvent			1	1 2%
Assez souvent		2	7	9 16%
Occasionnellement		3	38	41 73%
Jamais			5	5 9%
Total		5	51	56 100%

Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 67 sont sollicités pour de l'accueil temporaire d'urgence (56 établissements pour adultes), exploitation CREA PDL 2024

Note de lecture : Parmi les 5 établissements pour adultes assez souvent sollicités pour de l'accueil temporaire d'urgence, 2 sont assez souvent en mesure d'y répondre favorablement, 3 occasionnellement...

4/ 85 % des répondants concernés qualifient l'accueil temporaire d'urgence comme difficile

Parmi les 67 répondants concernés par des sollicitations d'accueil temporaire d'urgence, 85 % qualifient cet accueil de difficile : 61 % plutôt difficile, 24 % très difficile.

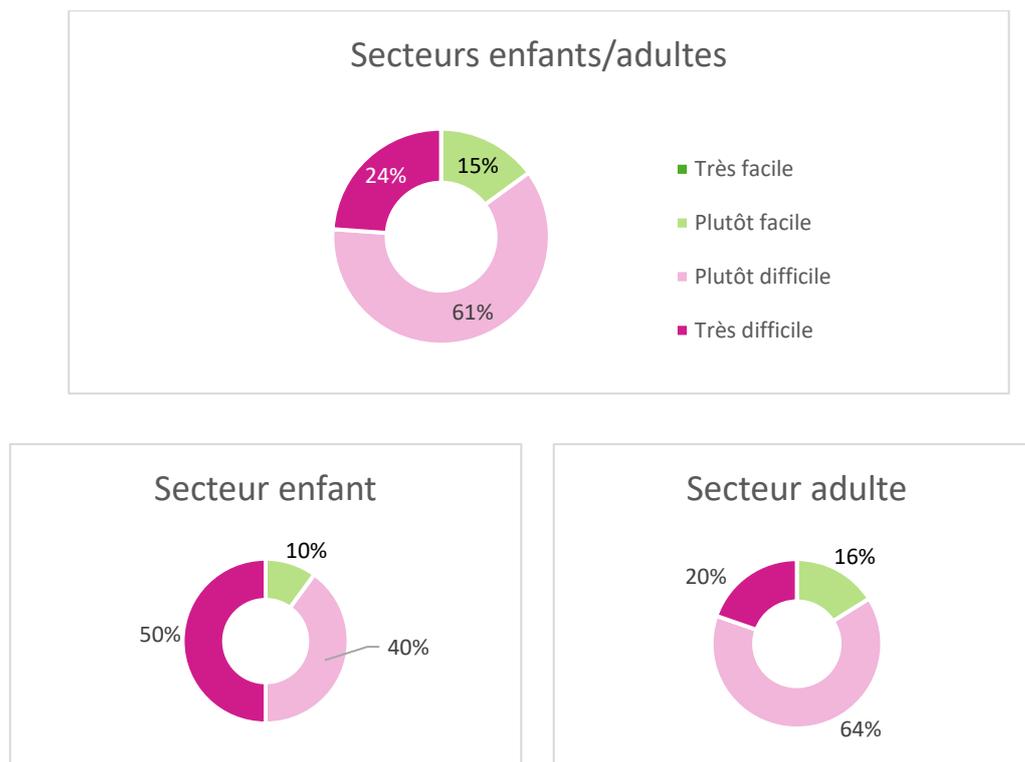
Concernant le secteur pour enfants :

- Seul 1 établissement parmi les 10 répondants concernés qualifie l'accueil temporaire d'urgence de plutôt facile (1 établissement d'accueil temporaire).
- 4 établissements considèrent l'accueil temporaire d'urgence comme plutôt difficile : 2 IME et 2 EEAP.
- 5 établissements considèrent l'accueil temporaire d'urgence comme très difficile : 4 IME et 1 établissement d'accueil temporaire.

Concernant le secteur pour adultes :

- 16 % des 56 répondants concernés qualifient l'accueil temporaire d'urgence de plutôt facile : 9 établissements dont 4 foyers d'hébergement, 2 MAS, 1 EAM, 1 EANM et 1 établissement d'accueil temporaire. Parmi ces 9 établissements, 3 sont situés en Sarthe, 2 en Vendée, 2 en Maine et Loire, 1 en Loire Atlantique et 1 en Mayenne.
- 64 % considèrent l'accueil temporaire d'urgence comme plutôt difficile : 36 établissements dont 10 foyers de vie, 8 MAS, 6 FAM, 5 foyers d'hébergement, 4 EANM, 2 EAM et 1 établissement d'accueil temporaire. Parmi ces 36 établissements, 15 sont situés en Maine et Loire, 10 en Loire Atlantique, 6 en Sarthe, 3 en Mayenne et 2 en Vendée.
- 20 % considèrent l'accueil temporaire d'urgence comme très difficile : 11 établissements dont 6 foyers de vie, 3 FAM et 2 MAS. Parmi ces 11 établissements, 4 sont situés en Maine et Loire, 3 en Sarthe, 2 en Loire Atlantique, 1 en Mayenne et 1 en Vendée.

Figure 132 : Globalement, l'accueil temporaire d'urgence est...



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 67 sont sollicités pour de l'accueil temporaire d'urgence (10 établissements pour enfants, 56 établissements pour adultes, 1 établissement accueillant des enfants et des adultes, exploitation CREAI PDL 2024

5/ Principales caractéristiques du public sollicitant les structures pour de l'accueil temporaire d'urgence

51 répondants ont décrit les principales caractéristiques des personnes et des aidants sollicitant leur structure pour de l'accueil temporaire d'urgence. On retrouve les éléments principaux suivants :

- Risque de rupture d'accueil au domicile familial ;
- Indisponibilité soudaine de l'aidant (hospitalisation, maladie, décès...) ;
- Epuisement de l'aidant, vieillissement de l'aidant ;
- Domicile temporairement inadapté ou inaccessible (travaux...) ;
- Risques de maltraitance en lien avec l'épuisement physique et/ou psychique des aidants ;
- Situations conflictuelles au sein de la famille, de la famille d'accueil ou de l'établissement ;
- Des situations de fin de prise en charge dans un établissement ;
- Des personnes qui n'ont plus de famille d'accueil ;
- Sollicitation en accueil temporaire pour des enfants accompagnés par l'ASE, à défaut d'une prise en charge en famille d'accueil ou en établissement ;
- Des jeunes majeurs après 21 ans, en sortie d'accompagnement par l'ASE, qui ne peuvent plus être hébergés en famille d'accueil ;
- Des absences parmi les intervenants à domicile ;
- Des personnes nécessitant un séjour de rupture avec l'établissement d'origine ;
- Des personnes avec des troubles psychiques ayant été accueillies dans plusieurs établissements mais pour lesquelles il y a eu rupture de l'accompagnement ;

- Des personnes exclues (temporairement ou non) d'un établissement, souvent en lien avec des problèmes de comportement ou d'agressions sexuelles ;
- Des personnes en fin d'hospitalisation psychiatrique ;
- Des jeunes en rupture familiale ;
- Des personnes sans solution d'hébergement.

6/ Les principales difficultés concernant l'accueil temporaire d'urgence citées par les répondants

39 répondants ont décrit les difficultés rencontrées concernant l'accueil temporaire d'urgence :

- Garantir un taux d'encadrement adapté, suffisant et sécuritaire en cas d'accueil non planifié ;
- Des professionnels en situation d'insécurité lorsque l'accueil n'a pas pu être préparé et qu'ils disposent de peu d'information en amont sur la situation de la personne ;
- L'absence de places disponibles au moment de la demande, des calendriers déjà planifiés au semestre, voire à l'année ;
- Des accueils d'urgence possibles uniquement en cas de désistement ;
- Pas de places réservées pour de l'accueil d'urgence ;
- Une organisation, un accueil qui doit se faire dans l'urgence, avec peu d'informations sur la personne, ses besoins, ses traitements médicaux, ses habitudes de vie... ;
- Difficulté à identifier un interlocuteur référent de la situation (soit parce qu'il y a une multitude de partenaires autour de la personne, soit parce qu'il n'y en a pas) ;
- L'organisation des soins ;
- Une incidence sur les autres personnes accueillies, des difficultés de cohabitation ;
- La personne accueillie en urgence n'adhère pas toujours à ce séjour ;
- Des accueils d'urgence qui amènent à devoir annuler des accueils programmés, ce qui peut avoir des conséquences lourdes sur les personnes et aidants concernés ;
- Des accueils qui conduisent à réorganiser les plannings de séjour, à devoir décaler des accueils programmés.

”

« Nous n'avons pas de places réservées. Il faut donc annuler des accueils programmés et donc mettre d'autres familles en difficulté. Les accueils d'urgence sont souvent complexes, avec parfois nécessité de renforcer l'équipe. Nous avons aussi parfois une méconnaissance de la situation et des rituels de la personne » **(établissement d'accueil temporaire).**

”

« Accueil sans éléments de connaissance de la personne et difficultés à obtenir des informations si nombreux partenaires. Plateau technique insuffisant ou non adapté » **(IME).**

”

« Nos possibilités d'accueil en urgence viennent se substituer à nos accueils temporaires ordinaires. Ils ne peuvent pas venir en plus. Nous devons donc revoir le calendrier d'accueil en interne, et si besoin, annuler des accueils programmés. C'est donc une décision lourde de conséquences pour les aidants auxquels des accueils avaient été proposés et qu'il faut reprogrammer » **(IME).**

Plusieurs répondants ont souligné plusieurs leviers concernant l'accueil temporaire d'urgence :

- La nécessité d'une grande réactivité pour accueillir la personne au moment où c'est nécessaire ;
- Les accueils sont plus faciles lorsque la situation de handicap et les besoins de la personne sont assez similaires à ceux des personnes habituellement accueillies au sein de l'établissement ;
- Une planification des séjours incluant des disponibilités réservées aux situations d'urgence.

”

« Les sollicitations peuvent venir des familles confrontées à un décès, une hospitalisation, du PCPE, de la Communauté 360, de la plateforme des aidants quand une situation est jugée préoccupante pour la personne et ses proches. La planification n'est pas complétée pour l'année, elle se fait avec une projection au trimestre en prenant soin de laisser une disponibilité. Le but étant de permettre une réponse rapide en cas de besoin urgent sans que cela n'impacte les séjours déjà planifiés dans l'idéal » (MAS).

7/ Le manque de solutions en accueil d'urgence, très largement souligné par les répondants

Points-clés de l'enquête par questionnaire auprès des partenaires :

- Les partenaires répondants rapportent que **l'accueil d'urgence est souvent quasi-impossible**. Certains mentionnent des situations d'hospitalisation des personnes en cas d'hospitalisation de l'aidant, ou encore de placement à l'aide sociale à l'enfance, faute de relais.

Points-clés de l'enquête par entretiens collectifs auprès des partenaires :

- Les partenaires interrogés soulignent **le manque de possibilités permettant de bénéficier d'accueil temporaire d'urgence, en particulier dans le secteur de l'enfance et pour les personnes présentant des situations complexes et/ou avec des besoins importants d'accompagnement** : « on n'a aucune solution d'urgence pour les enfants. C'est assez effrayant. On a eu des situations d'urgence pour des enfants pour qui on n'a pas pu répondre » explique une coordinatrice de PFR. La seule solution possible consiste parfois à devoir faire hospitaliser la personne aidée, déplorent plusieurs répondants. Des aidants sont parfois obligés d'écouter voire de renoncer à des soins, faute de solution.
- Certains répondants rapportent les **difficultés exprimées par les établissements autour de la mise en œuvre de ce type d'accueil**, en particulier pour les établissements dont le financement au prix de journée n'incite pas à laisser une place inoccupée pour permettre de l'accueil temporaire non programmé.
- Les partenaires interrogés font état de **refus fréquents des établissements sollicités** lorsqu'il s'agit d'accueillir temporairement une personne en urgence. « Les réponses des acteurs sont plutôt uniformes : on ne peut pas. C'est très rare qu'on réussisse à avoir de l'accueil d'urgence » regrette un répondant. « Certains établissements font leur planning à l'année, c'est bouclé et on ne peut rien changer » explique un autre. Plusieurs partenaires précisent **qu'ils travaillent souvent avec une poignée d'établissements, toujours les mêmes, qui acceptent les accueils en urgence**. Cette situation les invite à plaider pour que la question de l'accueil urgence soit davantage portée par les autorités de tutelle (ARS et Conseils départementaux) et que l'ensemble des acteurs soient partie-prenante.

- Certains partenaires relèvent que les établissements sont moins réticents à accueillir en urgence une personne ayant déjà été accueillie par le passé au sein de la structure, dont ils connaissent la situation.
- Les partenaires interrogés expliquent que les équipes des établissements médico-sociaux peuvent exprimer des **difficultés à accueillir temporairement en urgence des personnes en situation complexe ou de crise**. Du fait des difficultés que cela représente, dans un contexte parfois de sous-effectifs, les équipes de professionnels peuvent manifester de la résistance à ce type d'accueil d'urgence, avec des responsables d'établissement qui peuvent être en difficulté pour faire accepter l'accueil de ce type de situation, explique un répondant. **Il importe donc que le projet d'accueil d'urgence au sein de l'établissement puisse être pensé, avec un fonctionnement formalisé en amont, avec les équipes, pour disposer de protocole par exemple permettant d'envisager plus sereinement l'accueil le cas échéant.**

Focus sur le dispositif d'accueil temporaire d'urgence en foyer de vie (Loire Atlantique)

Un dispositif expérimental d'accueil temporaire d'urgence a été mis en place depuis 2023 en Loire Atlantique. Le dispositif consiste à proposer 3 places d'accueil d'urgence, partagées entre plusieurs foyers de vie du département. Une professionnelle régule les demandes (0,5 ETP financé par le Département de Loire Atlantique). Les personnes peuvent être accueillies sur une période de 3 semaines maximum, renouvelable une fois. En 2023, le dispositif a ainsi accompagné 34 accueils.

Les retours des partenaires sur ce dispositif sont positifs, ils mettent notamment en avant sa réactivité et son efficacité. La Communauté 360 de Loire Atlantique y fait régulièrement appel. Les difficultés résident plutôt dans les solutions à trouver à la suite de ce séjour temporaire, qui ne constitue aucunement une solution pérenne. Le dispositif prévoit des financements pour éventuellement renforcer l'équipe lors de ces accueils d'urgence, notamment au démarrage, afin de sécuriser la personne, la famille le cas échéant et les professionnels. Mais la difficulté consiste alors à trouver le personnel nécessaire pouvant se rendre disponible, en particulier le soir.

Il faut aussi préciser que le dispositif est réservé aux foyers de vie, et ne peut donc proposer de réponses pour les personnes ayant un profil correspondant à un accueil en FAM ou en MAS, qui peinent à trouver des solutions d'accueil temporaire, rapportent de multiples répondants.

J/ L'activité d'accueil temporaire

1/ L'activité d'hébergement temporaire en 2022

Les données présentées dans cette section proviennent de l'exploitation de l'enquête en ligne menée auprès des établissements médicosociaux, pour la partie concernant l'accueil temporaire sous forme d'hébergement.

1.1 Un nombre de demandes d'HT entre 2021 et 2023 qui s'est accru ou est resté stable pour une majorité de répondants

Parmi les 80 répondants proposant de l'hébergement temporaire, 76 ont répondu à la question concernant l'évolution du nombre de demandes entre 2021 et 2023.

Globalement, le nombre de demandes a augmenté pour 42 % de ces répondants et est resté stable pour 45 %.

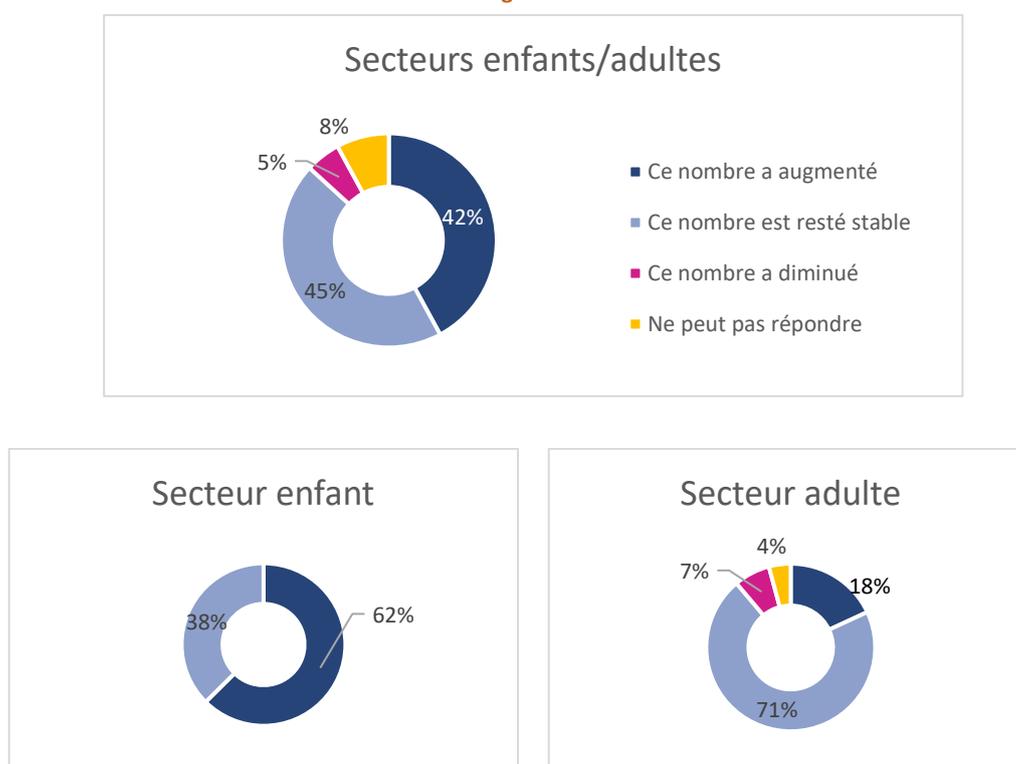
Concernant le secteur pour enfants :

- 62 % des 8 répondants concernés ont constaté une augmentation du nombre de demandes d'hébergement temporaire : il s'agit de 5 établissements dont 3 IME et 2 EEAP, 3 situés en Loire Atlantique, 1 en Maine et Loire et 1 en Sarthe.
- 38 % déclarent que ce nombre de demandes est resté stable : 3 établissements (2 IME et 1 établissement d'accueil temporaire) dont 1 en Maine et Loire, 1 en Vendée et 1 en Sarthe.

Concernant le secteur pour adultes :

- 18 % des répondants ont constaté une augmentation du nombre de demandes d'hébergement temporaire. Il s'agit de 27 établissements dont 7 MAS, 7 foyers de vie, 6 foyers d'hébergement, 3 FAM, 2 EANM, 2 EAM (dont 12 en Maine et Loire, 5 en Sarthe, 4 en Loire Atlantique, 3 en Mayenne et 3 en Vendée).
- 71 % déclarent que ce nombre de demandes est resté stable : 31 établissements dont 9 foyers de vie, 7 MAS, 7 FAM, 5 foyers d'hébergement, 2 établissements d'accueil temporaire et 1 EANM (9 en Loire Atlantique, 8 en Sarthe, 7 en Maine et Loire, 5 en Vendée et 2 en Mayenne).
- 7 % déclarent que le nombre de demandes a diminué : 4 établissements dont 2 foyers de vie, 1 EANM et 1 foyer d'hébergement situés en Maine et Loire, Vendée, Loire Atlantique et Mayenne.

Figure 133 : Sur la période 2021-2023, comment le nombre de demandes pour de l'hébergement temporaire au sein de votre structure a-t-il globalement évolué ?



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 76 répondants ayant une activité d'hébergement temporaire, dont 8 établissements pour enfants et 68 établissements pour adultes (4 n'ont pas renseigné l'information), exploitation CREA PDL 2024

1.2 Le nombre de demandes reçues en 2022

Sur les 80 répondants proposant de l'hébergement temporaire, 69 déclarent avoir eu une activité d'hébergement temporaire en 2022 : 8 établissements pour enfants et 61 pour adultes.

Sur ces 69 répondants, 8 n'ont pas renseigné le nombre de demandes reçues en 2022.

Les 61 établissements ayant renseigné la donnée ont reçu en 2022 entre 0 et 73 demandes d'hébergement temporaire, **pour un total de 1001 demandes** (sans inclure un établissement d'accueil temporaire ayant reçu 2713 sollicitations) :

- 156 demandes reçues pour 7 établissements pour enfants ;
- 845 demandes reçues pour 53 établissements pour adultes.

Le nombre médian de demandes reçues en 2022 s'élève à 11,5 (19 dans le secteur pour enfants, 10 dans le secteur pour adultes).

1.3 Le nombre de demandes satisfaites en 2022

Au total, 879 demandes d'hébergement temporaire ont été satisfaites par 62 répondants :

- 90 demandes satisfaites par 7 établissements pour enfants ;
- 789 demandes satisfaites par 55 établissements pour adultes.

A noter que nous n'avons pas inclus dans le calcul un établissement d'accueil temporaire en Loire Atlantique ayant satisfait 2300 demandes.

Sur les 1001 demandes comptabilisées en 2022 par 61 répondants, 856 ont été satisfaites, soit 86 %.

- 90 demandes satisfaites (58 %) pour 156 demandes reçues pour 7 établissements pour enfants ;
- 766 demandes satisfaites (91 %) pour 845 demandes reçues pour 53 établissements pour adultes.

1.4 Le taux d'occupation des places en 2022

49 répondants ont renseigné le taux d'occupation des places d'hébergement temporaire en 2022 (5 établissements pour enfants et 44 pour adultes).

Dans le questionnaire, il était rappelé aux répondants la méthode de calcul du taux d'occupation selon l'ANAP : (Nombre de journées réalisées en hébergement temporaire en 2022) divisé par (Nombre de journées théoriques en hébergement temporaire en 2022).

Concernant le secteur pour enfants :

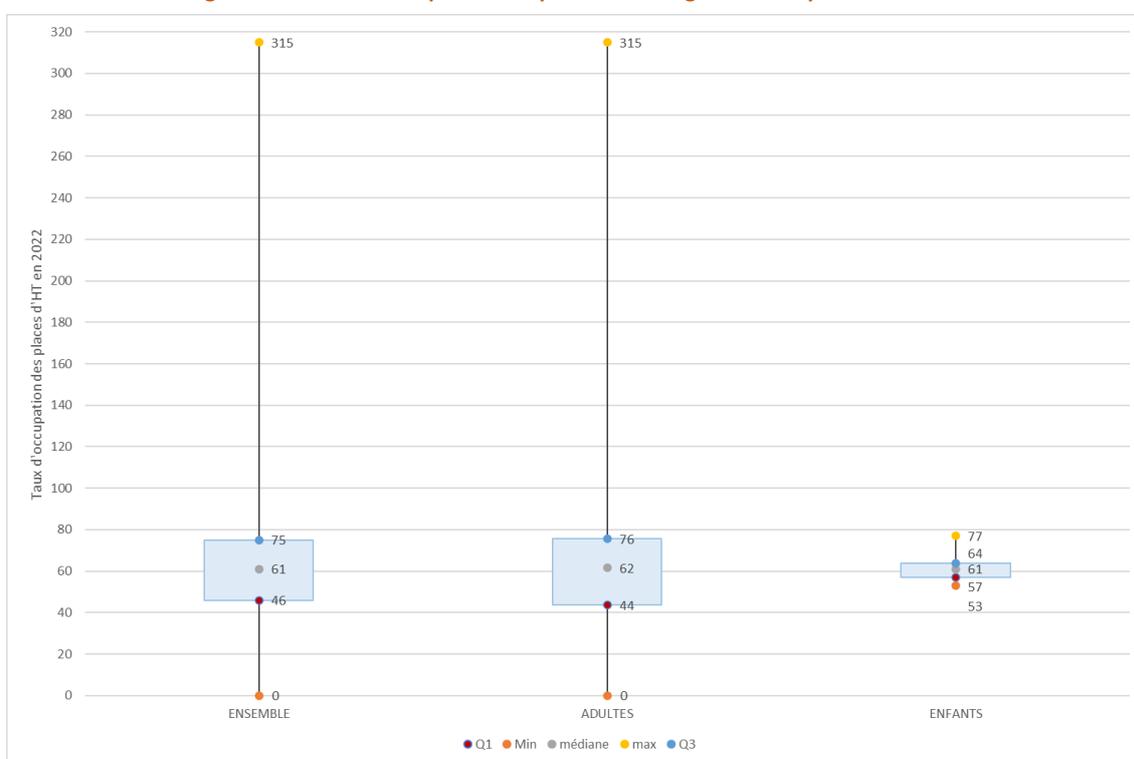
- Le **taux d'occupation médian** des places d'HT s'élève à 61 %, signifiant que 50 % des répondants du secteur pour enfants ont eu un taux d'occupation supérieur à 61 %.
- Le **premier quartile** s'élève à 57 %, signifiant que 75 % des répondants ont eu un taux d'occupation d'au moins 57 %.
- Le **troisième quartile** s'élève à 64 %, signifiant que 25 % des répondants ont eu un taux d'occupation supérieur à 64 %.

Concernant le secteur pour adultes :

- Le **taux d'occupation médian** des places d'HT s'élève à 62 % signifiant que 50 % des répondants du secteur pour adultes ont eu un taux d'occupation supérieur à 62 %.
- Le **premier quartile** s'élève à 44 %, signifiant que 25 % des répondants ont eu un taux d'occupation inférieur à 44 %.
- Le **troisième quartile** s'élève à 76 %, signifiant que 25 % des répondants ont eu un taux d'occupation supérieur à 76 %.

Les taux d'occupation ne nous renseignent pas sur le nombre de personnes hébergées. Ainsi, certaines valeurs extrêmes (Q4 = 315 % par exemple) ne traduisent pas nécessairement un nombre important de personnes hébergées. En l'occurrence, l'établissement ayant eu un taux d'occupation de 315 % a hébergé moins de 5 personnes en 2022.

Figure 134 : Taux d'occupation des places d'hébergement temporaire en 2022



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 49 répondants ayant une activité d'hébergement temporaire et ayant renseigné l'information, dont 5 établissements pour enfants et 44 établissements pour adultes, exploitation CREA I PDL 2024

1.5 La file active des personnes accueillies en 2022

41 répondants ont renseigné la file active de personnes accueillies en 2022 (4 établissements pour enfants, 38 pour adultes), parmi les 69 déclarant avoir eu une activité d'hébergement temporaire en 2022 (8 établissements pour enfants et 61 pour adultes).

Dans le questionnaire, il était rappelé aux répondants la méthode de calcul de la file active selon l'ANAP : Nombre de personnes accompagnées en hébergement temporaire au 31/12/2022 + Nombre de sorties définitives de l'hébergement temporaire en 2022.

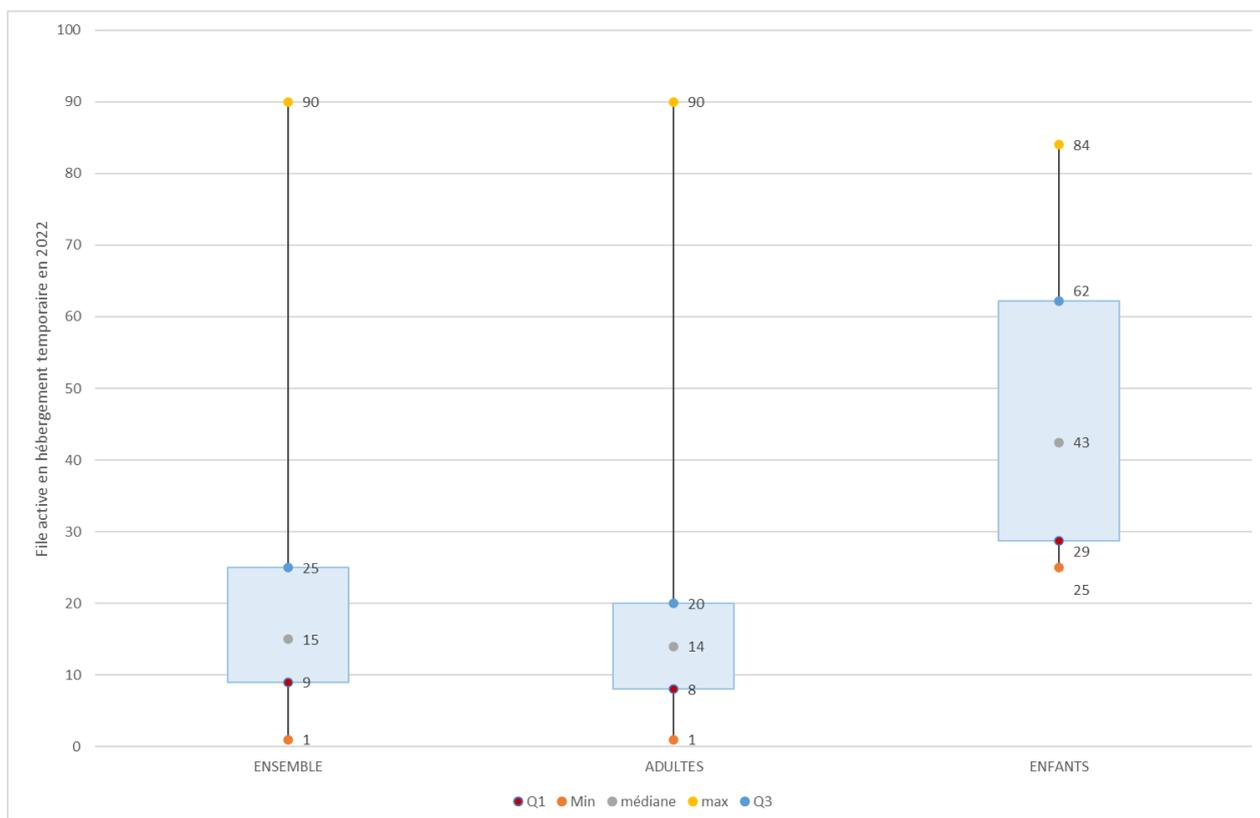
Concernant le secteur pour enfants :

- La **file active médiane** des places d'HT s'élève à 43, signifiant que 50 % des répondants du secteur pour enfants ont accueilli au moins 43 personnes différentes en 2022 pour de l'hébergement temporaire.
- Le **premier quartile** s'élève à 29, signifiant que 25 % des répondants ont accueilli 25 personnes ou moins.
- Le **troisième quartile** s'élève à 62, signifiant que 25 % des répondants accueilli au moins 62 personnes.

Concernant le secteur pour adultes :

- La **file active médiane** des places d'HT s'élève à 14, signifiant que 50 % des répondants du secteur pour adultes ont accueilli moins de 14 personnes différentes en 2022 pour de l'hébergement temporaire.
- Le **premier quartile** s'élève à 8, signifiant que 25 % des répondants ont accueilli 8 personnes ou moins.
- Le **troisième quartile** s'élève à 20, signifiant que 25 % des répondants ont accueilli au moins 20 personnes.

Figure 135 : Répartition des établissements selon la file active des personnes accueillies en hébergement temporaire en 2022



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 41 répondants ayant une activité d'hébergement temporaire et ayant renseigné l'information, dont 4 établissements pour enfants et 38 établissements pour adultes, exploitation CREA I PDL 2024

1.6 Le taux de rotation en 2022

31 répondants ont renseigné le taux de rotation des places d'hébergement temporaire en 2022 (3 établissements pour enfants, 28 pour adultes), parmi les 69 déclarant avoir eu une activité d'hébergement temporaire en 2022 (8 établissements pour enfants et 61 pour adultes).

Dans le questionnaire, il était rappelé aux répondants la méthode de calcul de la file active selon l'ANAP : $[(\text{Nombre d'admissions en hébergement temporaire en 2022} + \text{Nombre de sorties en 2022 en hébergement temporaire}) \div 2] \div \text{le Nombre de places autorisées en hébergement temporaire}$

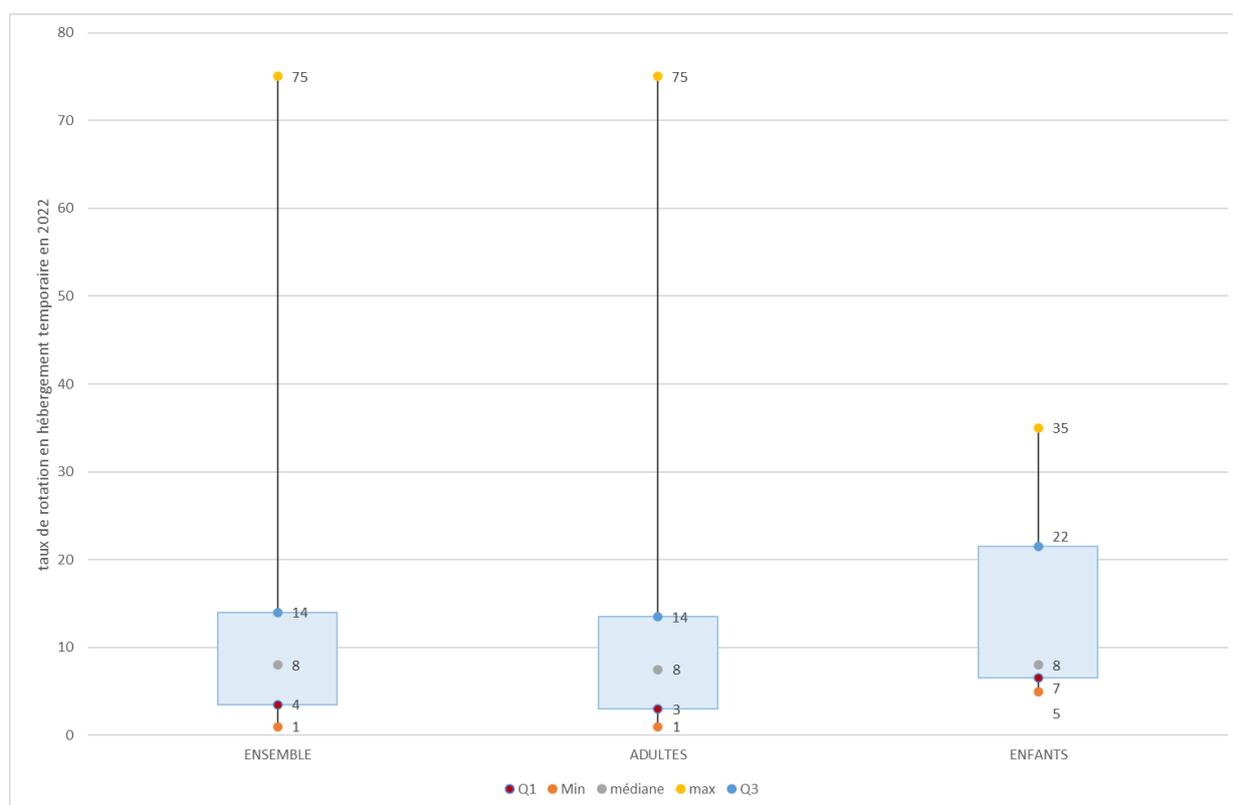
Concernant le secteur pour enfants :

- Le **taux de rotation médian** des places d'HT s'élève à 8 %, signifiant que 50 % des répondants du secteur pour enfants ont un taux de rotation de moins de 8 %.
- Le **premier quartile** s'élève à 7 %, signifiant que 25 % des répondants ont un taux de rotation inférieur à 7 %.
- Le **troisième quartile** s'élève à 22 %, signifiant que 25 % des répondants ont un taux de rotation supérieur à 22 %.

Concernant le secteur pour adultes :

- Le **taux de rotation médian** des places d'HT s'élève à 8 %, signifiant que 50 % des répondants du secteur pour adultes ont un taux d'occupation de moins de 8 %.
- Le **premier quartile** s'élève à 3 %, signifiant que 25 % des répondants ont un taux de rotation inférieur à 3 %.
- Le **troisième quartile** s'élève à 14 %, signifiant que 75 % des répondants ont un taux de rotation inférieur à 14 %.

Figure 136 : Répartition des établissements selon le taux de rotation des personnes accueillies en hébergement temporaire en 2022



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 31 répondants ayant une activité d'hébergement temporaire et ayant renseigné l'information, dont 3 établissements pour enfants et 28 établissements pour adultes, exploitation CREA PDL 2024

1.7 Journées d'accueil temporaire réalisées sur des places permanentes

Parmi les 69 répondants ayant eu une activité d'hébergement temporaire en 2022 :

- 44 déclarent n'avoir réalisé aucune journée d'hébergement temporaire sur des places permanentes (4 établissements pour enfants, 40 établissements pour adultes).
- 2 n'ont pas répondu à la question.
- 14 indiquent ne pas être en mesure de quantifier le nombre de journées d'hébergement temporaire réalisées sur des places permanentes.

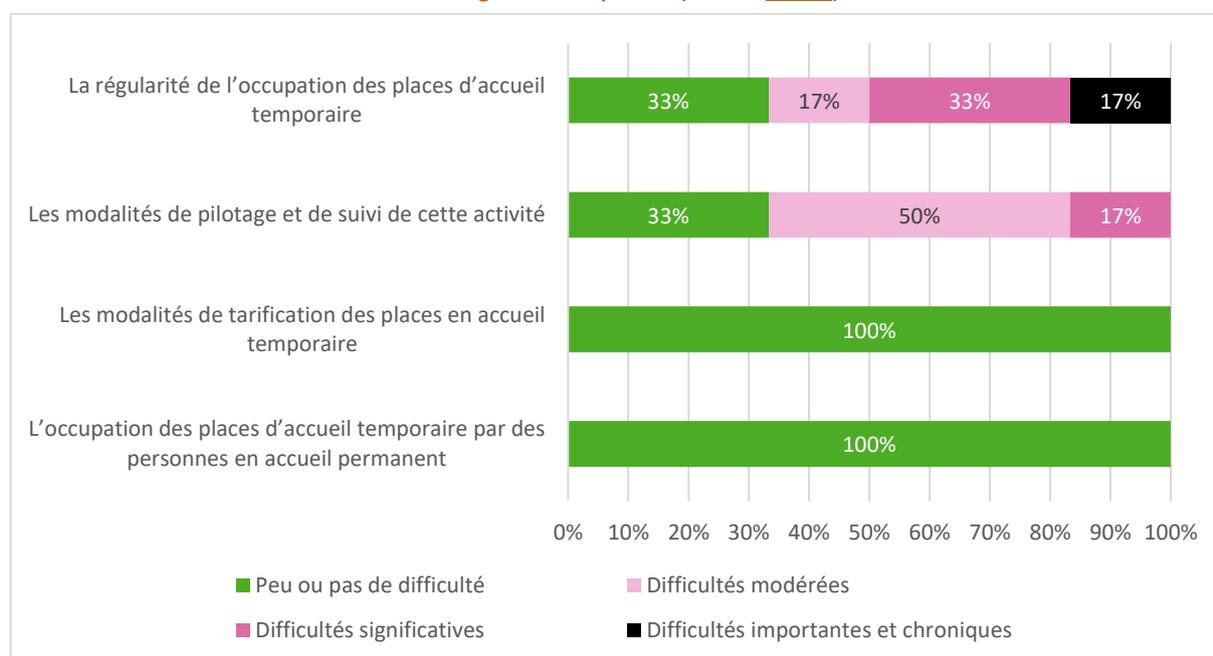
- Seuls 7 établissements ont pu renseigner le nombre de journées d'accueil temporaire réalisées sur des places permanentes :
 - 1 établissement pour enfants (EEAP en Loire Atlantique) pour un total de 109 journées ;
 - 6 établissements pour adultes (3 foyers d'hébergement, 1 FAM, 1 EANM et 1 EAM) pour un total de 486 journées (dont 1 en Loire Atlantique, 1 en Maine et Loire, 1 en Mayenne, 2 en Sarthe et 1 en Vendée).

1.8 Les difficultés en matière de pilotage et de réalisation de l'activité d'accueil temporaire sous forme d'hébergement

Concernant le secteur enfant :

- **67 % des répondants rencontrent des difficultés concernant la régularité de l'occupation des places d'accueil temporaire** : 17 % des difficultés importantes et chroniques (1 IME), 33 % des difficultés significatives (1 EEAP et 1 établissement d'accueil temporaire), 17 % des difficultés modérées (1 IME).
- **67 % rencontrent des difficultés concernant les modalités de pilotage et de suivi de l'activité** : 17 % des difficultés significatives (1 EEAP), 50 % des difficultés modérées (2 IME et 1 EEAP).
- **100 % des répondants déclarent ne rencontrer que peu, voire aucune difficulté concernant les modalités de tarification des places en accueil temporaire et concernant l'occupation des places par des personnes en accueil permanent.**

Figure 137 : Part des répondants selon l'intensité des difficultés rencontrées en matière de pilotage et de réalisation de l'activité d'hébergement temporaire (secteur enfant)

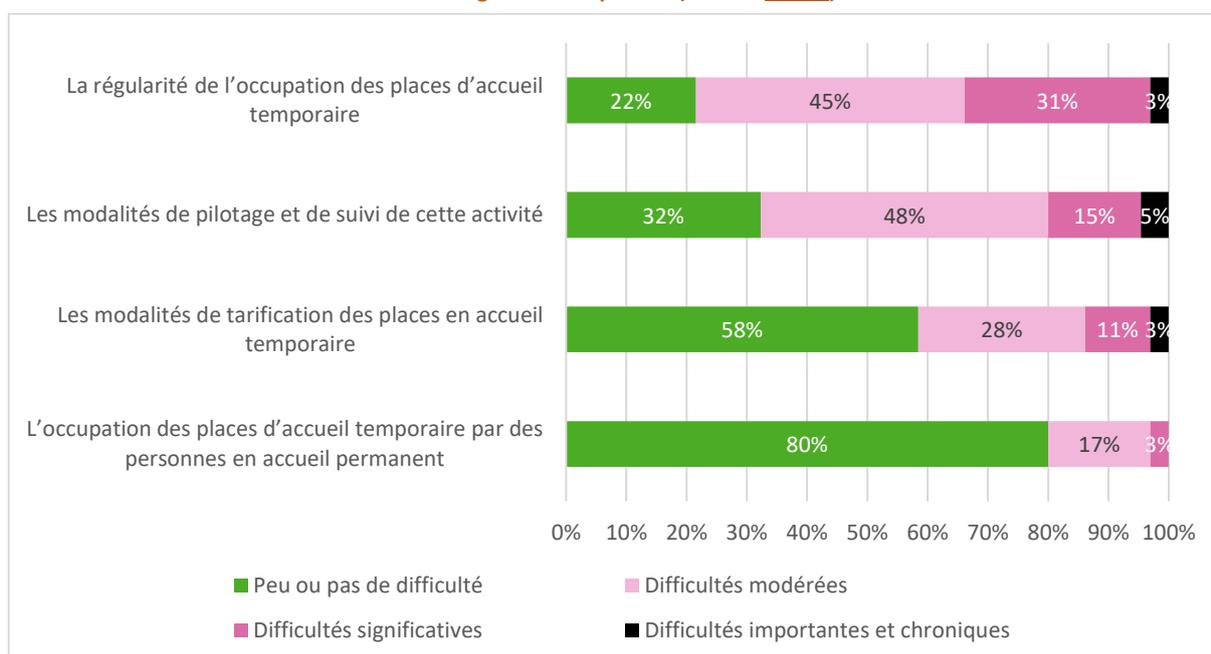


Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 6 répondants du secteur enfant ayant une activité d'hébergement temporaire et ayant renseigné l'information, exploitation CREA I PDL 2024

Concernant le secteur adulte :

- **79 % rencontrent des difficultés concernant la régularité de l’occupation des places d’accueil temporaire :** 3 % des difficultés importantes et chroniques (1 MAS et 1 foyer de vie), 31 % des difficultés significatives (7 MAS, 5 foyers de vie, 4 FAM, 3 foyers d’hébergement, 1 établissement d’accueil temporaire), 45 % des difficultés modérées (8 foyers d’hébergement, 6 foyers de vie, 6 MAS, 4 FAM, 2 EANM, 2 EAM, 1 établissement d’accueil temporaire).
- **68 % rencontrent des difficultés concernant les modalités de pilotage et de suivi de l’activité :** 5 % des difficultés importantes et chroniques (1 FAM, 1 foyer de vie, 1 MAS), 15 % des difficultés significatives (4 foyers de vie, 2 EANM, 2 MAS, 1 foyer d’hébergement, 1 EAM), 48 % des difficultés modérées (9 foyers d’hébergement, 8 foyers de vie, 7 MAS, 3 FAM, 2 EANM, 1 EAM et 1 établissement d’accueil temporaire).
- **42 % rencontrent des difficultés concernant les modalités de tarification des places en accueil temporaire :** 3 % des difficultés importantes et chroniques (1 foyer d’hébergement et 1 foyer de vie), 11 % des difficultés significatives (3 foyers de vie, 2 MAS, 1 EANM, 1 foyer d’hébergement), 28 % des difficultés modérées (6 foyers de vie, 4 MAS, 2 FAM, 1 EANM).
- **20 % rencontrent des difficultés concernant l’occupation des places d’accueil temporaire par des personnes en accueil permanent :** 3 % des difficultés significatives (2 MAS), 17 % des difficultés modérées (4 foyers de vie, 3 foyers d’hébergement, 2 FAM, 1 MAS, 1 établissement d’accueil temporaire).

Figure 138 : Part des répondants selon l’intensité des difficultés rencontrées en matière de pilotage et de réalisation de l’activité d’hébergement temporaire (secteur adulte)



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 65 répondants du secteur adulte ayant une activité d’hébergement temporaire et ayant renseigné l’information, exploitation CREAI PDL 2024

2/ L'activité concernant l'accueil temporaire de jour en 2022

Les données présentées dans cette section proviennent de l'exploitation de l'enquête en ligne menée auprès des établissements médicosociaux, pour la partie concernant l'accueil temporaire sous forme d'accueil de jour.

Sur les 25 répondants proposant de l'accueil temporaire de jour, tous ont renseigné la section du questionnaire concernant l'activité d'accueil temporaire de jour, dont 6 répondants du secteur pour enfants, 18 du secteur pour adultes et 1 répondant accueillant des enfants et des adultes.

2.1 Un nombre de demandes d'accueil temporaire de jour entre 2021 et 2023 qui est resté stable pour une majorité de répondants

Parmi les 25 répondants proposant de l'accueil temporaire de jour, le nombre de demandes a augmenté pour 20 % de ces répondants et est resté stable pour 40 %.

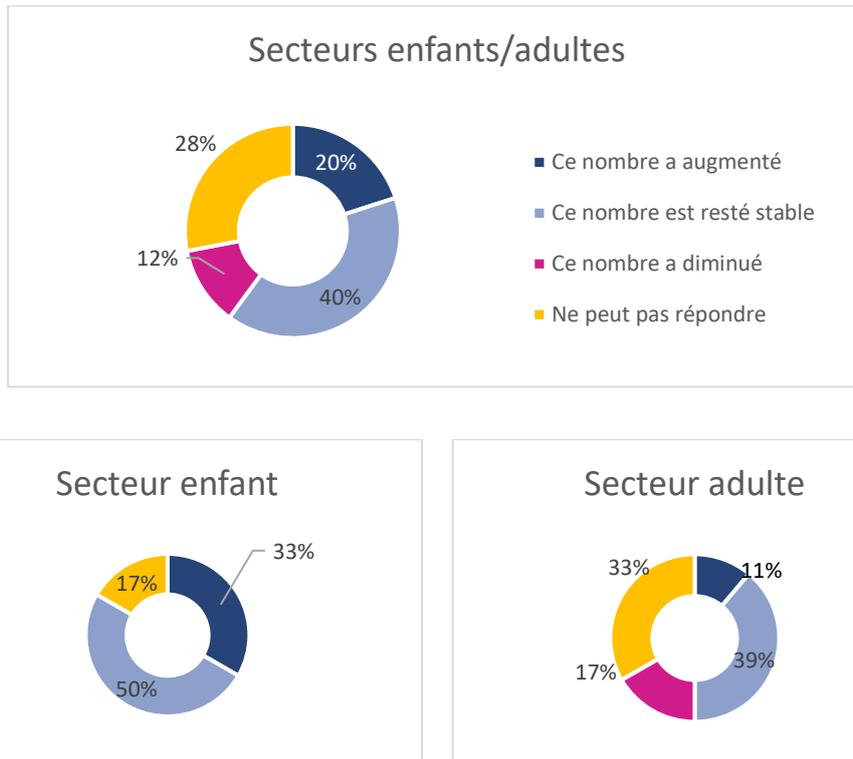
Concernant le secteur pour enfants :

- 2 des 6 répondants concernés ont constaté une augmentation du nombre de demandes d'accueil temporaire de jour : 1 UEE en Loire Atlantique et 1 établissement d'accueil temporaire en Mayenne.
- 3 déclarent que ce nombre de demandes est resté stable : 2 IME et 1 DITEP (en Loire Atlantique et en Vendée).
- L'établissement d'accueil temporaire accueillant des enfants et des adultes a relevé une augmentation du nombre de demandes.

Concernant le secteur pour adultes :

- 11 % seulement des répondants ont constaté une augmentation du nombre de demandes d'accueil temporaire de jour. Il s'agit de 2 établissements, 1 EANM et 1 MAS situés en Maine et Loire et en Sarthe.
- 39 % déclarent que ce nombre de demandes est resté stable : 7 établissements dont 4 MAS, 1 EAM, 1 EANM et 1 établissement d'accueil temporaire (4 en Maine et Loire, 2 en Loire Atlantique et 1 en Vendée).
- 17 % déclarent que le nombre de demandes a diminué : 3 établissements dont 1 foyer de vie, 1 MAS et 1 EANM situés en Loire Atlantique.

Figure 139 : Sur la période 2021-2023, comment le nombre de demandes pour de l'accueil temporaire de jour au sein de votre structure a-t-il globalement évolué ?



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 86 réponses pour 99 établissements (324 places), dont 25 ont renseigné les données d'activité sur l'accueil temporaire de jour en 2022 (6 établissements pour enfants, 18 établissements pour adultes, 1 établissement accueillant des enfants et des adultes), exploitation CREA I PDL 2024

2.2 Le nombre de demandes reçues en 2022

Sur les 25 répondants proposant de l'accueil temporaire de jour, 18 déclarent avoir eu une activité d'accueil temporaire de jour en 2022 : 5 établissements pour enfants, 12 pour adultes et 1 établissement accueillant des enfants et des adultes.

Sur ces 18 répondants, 3 n'ont pas renseigné le nombre de demandes reçues en 2022.

Les 15 établissements ayant renseigné la donnée ont reçu en 2022 entre 0 et 23 demandes d'accueil temporaire de jour, **pour un total de 76 demandes** :

- 32 demandes reçues pour 3 établissements pour enfants ;
- 21 demandes reçues pour 11 établissements pour adultes ;
- 23 demandes reçues par 1 établissement accueillant des enfants et des adultes.

Le nombre médian de demandes reçues en 2022 s'élève à 3.

2.3 Le nombre de demandes satisfaites en 2022

Au total, 78 demandes d'hébergement temporaire ont été satisfaites par 16 répondants :

- 33 demandes satisfaites par 4 établissements pour enfants ;

- 23 demandes satisfaites par 11 établissements pour adultes ;
- 22 demandes satisfaites par 1 établissement accueillant des enfants et des adultes.

2.4 Le taux d'occupation des places en 2022

7 répondants seulement ont renseigné le taux d'occupation des places d'accueil temporaire de jour en 2022 (1 établissement pour enfants et 5 pour adultes et 1 pour enfants et adultes).

Dans le questionnaire, il était rappelé aux répondants la méthode de calcul du taux d'occupation selon l'ANAP : (Nombre de journées réalisées en accueil de jour temporaire en 2022) divisé par (Nombre de journées théoriques en accueil de jour temporaire en 2022).

Les taux d'occupation oscillent entre 35 % et 100 %, avec un taux médian de 70 %.

2.5 La file active des personnes accueillies en 2022

8 répondants ont renseigné la file active de personnes accueillies en 2022 (3 établissements pour enfants, 4 pour adultes et 1 pour enfants et adultes), parmi les 18 déclarant avoir eu une activité d'accueil temporaire de jour en 2022 (5 établissements pour enfants, 12 pour adultes et 1 établissement accueillant des enfants et des adultes).

Dans le questionnaire, il était rappelé aux répondants la méthode de calcul de la file active selon l'ANAP : Nombre de personnes accompagnées en accueil de jour temporaire au 31/12/2022 + Nombre de sorties définitives de l'accueil de jour temporaire en 2022.

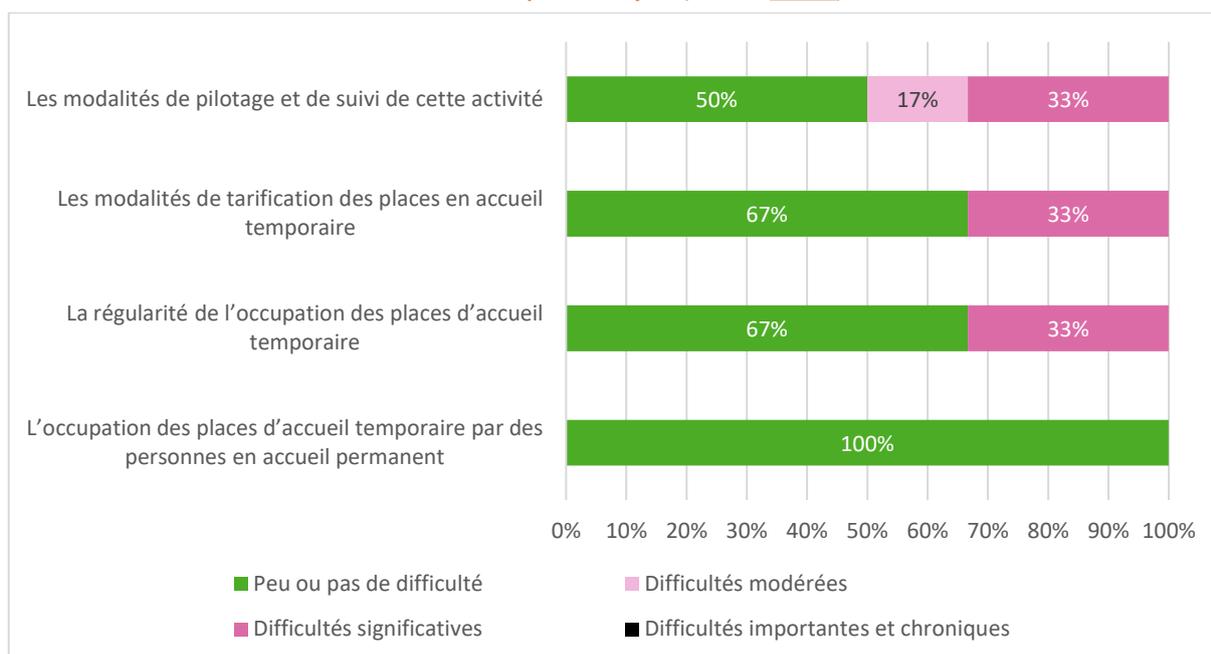
La file active médiane en matière d'accueil temporaire de jour s'élève à 14 personnes, oscillant entre 4 et 36 personnes.

2.6 Les difficultés en matière de pilotage et de réalisation de l'activité d'accueil temporaire sous forme d'accueil de jour

Concernant le secteur enfant :

- **50 % rencontrent des difficultés concernant les modalités de pilotage et de suivi de cette activité :** 33 % des difficultés significatives (1 UEE, 1 IME) et 17 % des difficultés modérées (1 DITEP).
- **100 % des répondants déclarent ne rencontrer que peu, voire aucune difficulté concernant l'occupation des places par des personnes en accueil permanent, et 67 % concernant les modalités de tarification des places et la régularité de l'occupation des places.**

Figure 140 : Part des répondants selon l'intensité des difficultés rencontrées en matière de pilotage et de réalisation de l'activité d'accueil temporaire de jour (secteur enfant)

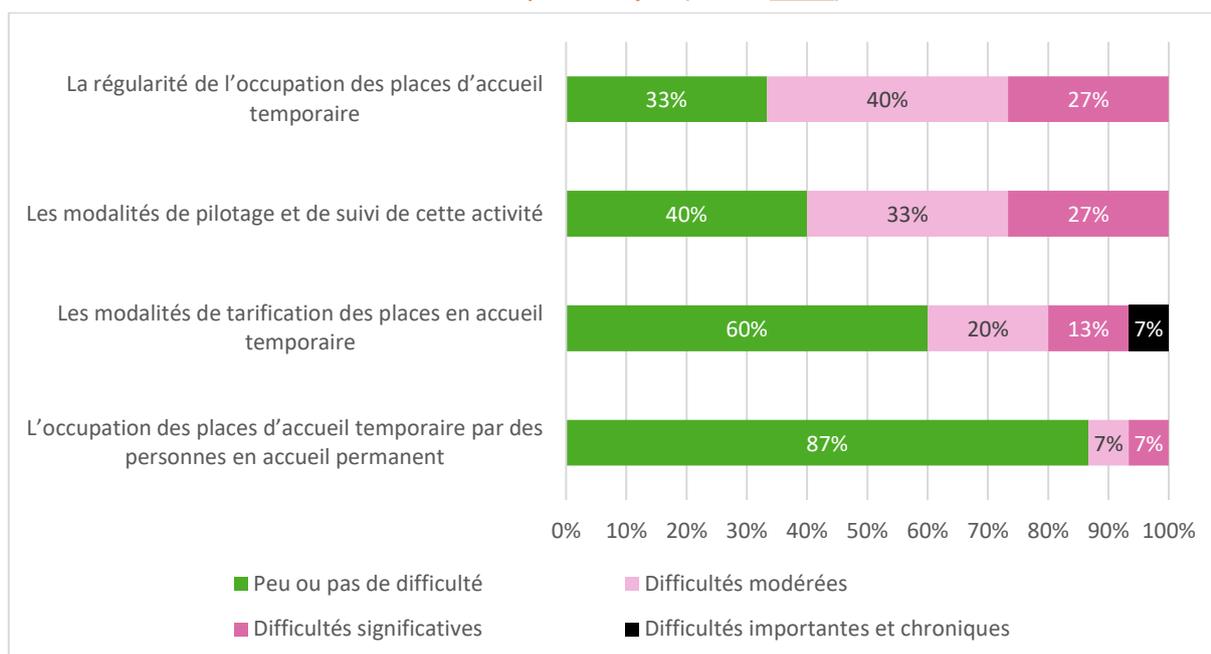


Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 5 répondants du secteur enfant et 1 établissement pour enfants et adultes ayant une activité d'accueil temporaire de jour et ayant renseigné l'information, exploitation CREA I PDL 2024

Concernant le secteur adulte :

- **67 % rencontrent des difficultés concernant la régularité de l'occupation des places d'accueil temporaire** : 27 % des difficultés significatives (2 EAM, 1 MAS, 1 EANM), 40 % des difficultés modérées (2 foyers de vie, 2 MAS, 1 EANM, 1 établissement d'accueil temporaire).
- **60 % rencontrent des difficultés concernant les modalités de pilotage et de suivi de l'activité** : 27 % des difficultés significatives (2 EAM, 1 MAS, 1 foyer de vie), 33 % des difficultés modérées (2 EANM, 1 MAS, 1 foyer de vie, 1 établissement d'accueil temporaire).
- **40 % rencontrent des difficultés concernant les modalités de tarification des places en accueil temporaire** : 7 % des difficultés importantes et chroniques (1 EANM), 13 % des difficultés significatives (2 MAS), 20 % des difficultés modérées (1 MAS, 1 EAM, 1 EANM).
- **87 % des répondants déclarent ne rencontrer que peu, voire aucune difficulté concernant l'occupation des places par des personnes en accueil permanent.**

Figure 141 : Part des répondants selon l'intensité des difficultés rencontrées en matière de pilotage et de réalisation de l'activité d'accueil temporaire de jour (secteur adulte)



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 15 répondants du secteur adulte ayant une activité d'accueil temporaire de jour et ayant renseigné l'information, exploitation CREA I PDL 2024

3/ Retours des acteurs sur l'activité d'accueil temporaire

Points-clefs de l'enquête par entretiens auprès des établissements :

- Plusieurs répondants se sont exprimés sur les attentes autour du taux d'occupation des places d'accueil temporaire, mettant en avant leur souhait de **ne pas « accueillir pour accueillir »**. Il arrive, soulignent-ils, que les conditions ne soient pas réunies pour que l'établissement puisse proposer un accueil de qualité (par exemple une surcharge de travail pour l'équipe du fait d'une situation de fin de vie, d'une dégradation de l'état de santé d'un résident accueilli de manière permanente, d'absences de professionnels...). Dans ces cas-là, **ces répondants préfèrent suspendre temporairement l'AT**. « L'idée n'est pas de faire du 100 % de taux d'occupation et pas de qualité. Il y a des situations aussi où il faudrait qu'on ait des professionnels en plus, ce qui n'est pas le cas. Donc le choix est fait de limiter l'accueil temporaire » explique une répondante. Un autre souligne « qu'il faut être quand même très présent pour accueillir de bonnes conditions. Si on pense qu'on ne va pas pouvoir répondre, on met à mal la personne, l'équipe. Du coup il va se créer un doute sur les bienfaits de l'AT... Il y a aussi des arrêts de travail qui peuvent arriver sur une même unité. Si on veut bien accueillir, ça m'est déjà arrivé, j'ai décidé que pendant 2 semaines, il n'y aurait pas d'AT, pour permettre à l'équipe de souffler, pour pouvoir accueillir un résident qui est par exemple en soins palliatifs, parce que la personne a besoin de temps. On ne va pas faire de l'AT pour faire de l'AT, mais vraiment de se dire à un moment quelle est la priorité. Il faut accueillir la personne dans les meilleures conditions possibles ».
- Certains répondants insistent sur le fait qu'il **faut du temps pour que l'équipe s'approprie le fonctionnement de l'accueil temporaire**. L'organisation devient plus fluide au fur et à mesure, et il importe ainsi selon ces répondants de ne pas accueillir trop de personnes d'un seul coup, pour éviter que

l'équipe ne se sente submergée par cette organisation complexe et cette modalité d'accueil qui demande beaucoup de souplesse, de polyvalence et de réactivité.

- Certains répondants expliquent **limiter le nombre de personnes accueillies sur une même période si l'une d'elles présente des besoins importants, nécessitant une disponibilité accrue des professionnels.** « Parfois je ne programme qu'un accueil, au lieu de deux, toujours en faisant attention à ce qu'il n'y ait pas deux personnes avec trop d'accompagnement. Je dois vraiment y faire attention parce que ça peut jouer sur la bonne marche du séjour » explique une répondante.

Points-clefs de l'enquête par entretiens collectifs auprès des partenaires :

- En Loire Atlantique, les crédits alloués pour l'accueil temporaire ne sont pas retenus par le Conseil départemental lorsque les journées n'ont pas été réalisées. Les opérateurs seraient ainsi davantage incités à proposer de l'accueil temporaire puisque la prise de risque s'avère moindre, si la place n'est pas occupée. Le **financement à la journée est perçu par certains partenaires comme un frein** au développement de l'accueil temporaire, notamment l'accueil d'urgence, puisque pour ce type d'accueil, il est difficile pour les opérateurs de prévoir à l'avance que ces places seront occupées ou non.
- Certains partenaires interrogés plaident pour la mise en place d'un **rapport d'activité spécifique, dédié à l'usage des places temporaire au sein des établissements**, afin de rendre davantage lisible l'activité d'accueil temporaire.

K/ Freins et leviers au développement de l'accueil temporaire

1/ Les principaux freins au développement de l'accueil temporaire mis en avant par les répondants

Points-clefs de l'enquête par questionnaire auprès des établissements :

Les répondants pouvaient, s'ils le souhaitaient, indiquer les **principaux freins identifiés en matière de développement de l'accueil temporaire**. 52 répondants se sont exprimés.

Les principaux freins décrits par les établissements dans l'enquête en ligne sont :

- Les **difficultés à individualiser l'accompagnement au sein d'un collectif**, avec des profils parfois différents de ceux des personnes accueillies de manière permanente (en termes d'âge, de pathologie, de déficience...).
- **L'inadéquation entre la demande et les profils que les structures peuvent effectivement accompagner**, du fait du plateau technique, de la formation du personnel, du manque de ressources, qui limitent l'accès de l'accueil temporaire aux personnes en situation complexe de handicap.
- Le **manque de personnel, un taux d'encadrement insuffisant**, y compris pour le personnel soignant. Cette activité requiert l'investissement de l'ensemble d'une équipe, avec du temps dédié pour effectuer toutes les étapes (en amont, pendant et après le séjour) et une véritable coordination.

- Une **activité qui peut peser sur les professionnels**, du fait d'un manque de personnel et de temps à y consacrer, un exercice de ses missions souvent durant le weekend, qui requiert de leur part une grande adaptabilité et disponibilité, avec **des risques psychosociaux à ne pas sous-estimer**.
- La **gestion administrative**, des plannings à actualiser en permanence, **une organisation qui demande beaucoup de souplesse et de réactivité**, ainsi que l'implication des secrétaires et assistants des services sociaux.
- Le manque de moyens permettant la création (ou le renforcement) d'un **poste de coordination**.
- Le **manque de liens avec le secteur de la psychiatrie**.
- La **gestion administrative et comptable** pour les personnes (dossier MDPH, aide sociale) et pour l'établissement d'accueil (suivi de la facturation).
- La **lisibilité de l'offre en accueil temporaire**, pour les personnes accompagnées, les familles et les partenaires ; une méconnaissance des spécificités des structures en matière de publics accompagnés
- Les **déplacements, le transport** pour les personnes accueillies temporairement et les familles, en particulier dans les territoires ruraux.
- Des **locaux inadaptés** (notamment pour les personnes avec un TSA) **et/ou insuffisants** (par exemple des chambres doubles, des locaux trop exigus, pas adaptés pour les personnes avec un TSA, insuffisamment sécurisés, équipement lacunaire...). Les établissements sont aussi parfois jugés trop grands, trop impressionnants, pour des personnes plutôt en recherche de petites structures.
- Le **manque de places en accueil permanent et/ou l'occupation des places d'accueil temporaire par des personnes en attente d'un accueil permanent**, qui ne permet pas de répondre aux besoins des personnes sollicitant de l'accueil temporaire pour du répit, l'évaluation d'une orientation, de l'accueil d'urgence...
- Des **solutions en aval insuffisantes**, amenant notamment à questionner la place et la pertinence de l'accueil temporaire lorsqu'il s'agit d'évaluer une orientation mais qu'il n'y a pas de possibilités d'accueil permanent avant plusieurs années.
- **Pas de liste d'attente communes** aux différents établissements proposant de l'accueil temporaire.
- **Des accueils temporaires qui arrivent trop tard** pour les jeunes adultes, ne permettant pas de préparer suffisamment en amont la transition avec le secteur adulte.
- Une **offre insuffisante sur le territoire**, manque de places d'accueil temporaire pour répondre aux sollicitations.

Points-clefs de l'enquête par questionnaire auprès des partenaires :

Les partenaires interrogés ont mis en évidence les freins suivants, en matière de développement de l'accueil temporaire :

- Le manque de places d'accueil temporaire ;
- Le manque de personnel ;
- Le manque de formation des professionnels ;
- Un cadre insuffisamment rassurant et sécurisant pour les professionnels ;
- Le manque de moyens financiers ;
- Une utilisation de l'accueil temporaire trop souvent à défaut d'une place en accueil permanent, embolisation des places d'AT pour répondre à des besoins d'accueil permanent ;
- Un manque d'accessibilité des locaux ;
- Pas de prise en charge de l'urgence ;
- Le manque d'offres pour certains profils (ASE, TSA, transition enfants/adultes...) ;
- Les inégalités territoriales dans la répartition de l'offre ;
- Les délais d'attente ;
- La complexité des démarches ;
- Le manque d'harmonisation des dossiers d'inscription ;
- Le manque de lisibilité sur les établissements proposant de l'accueil temporaire ;
- Des difficultés organisationnelles pour les établissements, une activité requérant de la souplesse, de la réactivité, de la formation... ;
- Un manque de réflexion régionale sur l'accueil temporaire, sur les possibilités d'une éventuelle mutualisation de l'offre interdépartementale ;
- Le transport ;
- Le manque de valorisation financière de l'accueil temporaire, des surcoûts liés à cette activité.

2/ Les principaux leviers et pistes d'amélioration pour le développement de l'accueil temporaire selon les répondants

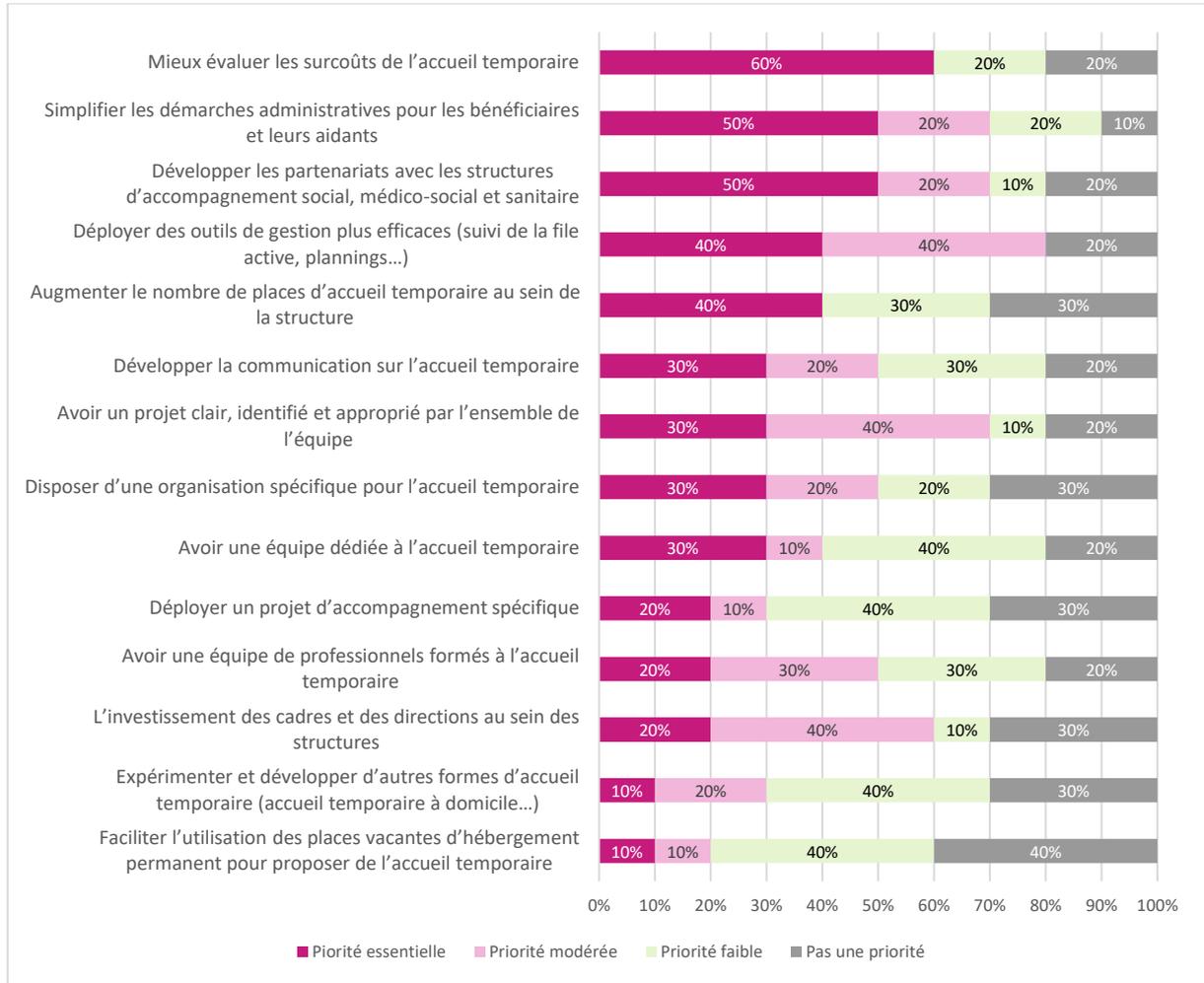
Points-clefs de l'enquête par questionnaire auprès des établissements :

75 répondants (10 du secteur enfant et 65 du secteur adulte) ont renseigné les leviers prioritaires à activer selon eux pour permettre le bon développement de l'accueil temporaire.

Concernant le secteur pour enfants :

- 60 % des 10 répondants concernés estiment que **mieux évaluer les surcoûts de l'accueil temporaire** constitue un levier de priorité essentielle (4 IME, 1 DITEP et 1 UEE).
- 50 % citent la **simplification des démarches administratives pour les bénéficiaires et leurs aidants** comme levier de priorité essentielle (4 IME, 1 établissement d'accueil temporaire, 1 UEE) et 20 % comme un levier de priorité modérée (1 DITEP et 1 IME).
- 50 % citent le **développement des partenariats** comme levier de priorité essentielle (2 IME, 1 établissement d'accueil temporaire, 1 DITEP, 1 UEE) et 20 % comme un levier de priorité modérée (2 IME).
- 40 % citent le **déploiement d'outils de gestion plus efficaces** comme levier de priorité essentielle (2 établissements d'accueil temporaire, 1 IME, 1 UEE) et 40 % comme un levier de priorité modérée (3 IME et 1 DITEP).
- 40 % citent **l'augmentation du nombre de places d'accueil temporaire** comme levier de priorité essentielle (2 IME, 1 établissement d'accueil temporaire, 1 UEE).

Figure 142 : Quels sont les leviers à activer pour permettre le bon développement de l'accueil temporaire (secteur enfant) ?



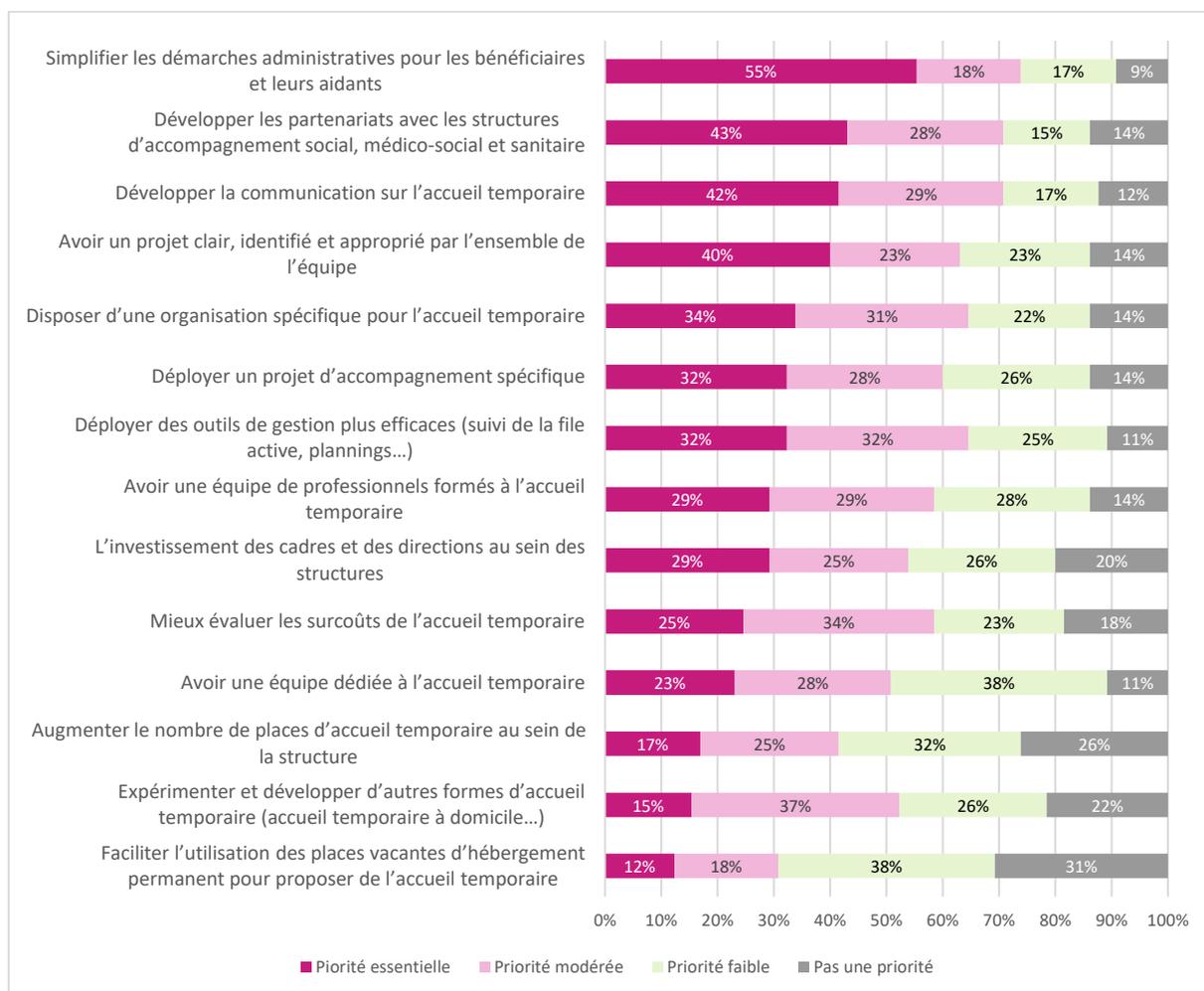
Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 10 répondants du secteur enfant ayant renseigné l'information, exploitation CREA I PDL 2024

Concernant le secteur pour adultes :

- 55 % des 65 répondants concernés estiment que **la simplification des démarches administratives pour les bénéficiaires et leurs aidants** constitue un levier de priorité essentielle (11 foyers de vie, 9 foyers d'hébergement, 6 FAM, 5 MAS, 2 établissements d'accueil temporaire, 2 EANM et 1 EAM) et 18 % comme un levier de priorité modérée (4 MAS, 3 foyers de vie, 2 foyers d'hébergement, 2 FAM, 1 EAM).
- 43 % estiment que **le développement des partenariats** constitue un levier de priorité essentielle (9 foyers de vie, 6 MAS, 5 foyers d'hébergement, 4 FAM, 2 EANM, 1 EAM, 1 établissement d'accueil temporaire) et 28 % comme un levier de priorité modérée (5 foyers de vie, 4 MAS, 4 foyers d'hébergement, 3 FAM, 1 EAM, 1 établissement d'accueil temporaire).
- 42 % estiment que **le développement de la communication sur l'accueil temporaire** constitue un levier de priorité essentielle (7 MAS, 7 foyers de vie, 5 foyers d'hébergement, 4 FAM, 2 EANM, 1 EAM, 1 établissement d'accueil temporaire) et 29 % comme un levier de priorité modérée (5 foyers de vie, 5 MAS, 4 foyers d'hébergement, 3 FAM, 1 EAM, 1 établissement d'accueil temporaire).
- 40 % estiment qu'**avoir un projet clair, identifié et approprié par l'ensemble de l'équipe** constitue un levier de priorité essentielle (8 MAS, 7 foyers de vie, 4 foyers d'hébergement, 4 FAM, 1 EANM, 1 EAM,

1 établissement d'accueil temporaire) et 23 % comme un levier de priorité modérée (6 foyers de vie, 3 MAS, 3 FAM, 2 foyers d'hébergement et 1 EANM).

Figure 143 : Quels sont les leviers à activer pour permettre le bon développement de l'accueil temporaire (secteur adulte) ?



Sources : Questionnaire ESMS accueil temporaire, 65 répondants du secteur adulte ayant renseigné l'information, exploitation CREA PDL 2024

Points-clefs de l'enquête par entretiens auprès des aidants :

Les aidants interrogés ont identifié les axes d'amélioration suivants, en matière de développement de l'accueil temporaire :

- Augmenter le nombre de places d'accueil temporaire et d'accueil permanent ;
- Cesser d'utiliser l'accueil temporaire comme une solution permanente, faute d'accès à l'accueil permanent ;
- Augmenter le temps d'accueil, pouvoir faire davantage de séjours et aller au-delà de 90 jours ;
- Avoir plus de personnels dans les établissements ;
- Renforcer l'attractivité des métiers et de la formation ;
- Avoir une offre proche de chez soi, ne pas avoir à parcourir de longues distances ou pouvoir faire de l'accueil temporaire dans le département limitrophe si c'est plus proche ;

- Avoir accès plus tôt à de l'accueil temporaire ;
- Faciliter les démarches d'accès à l'accueil temporaire, un dossier unique d'inscription ;
- Avoir plus d'information sur l'accueil temporaire ;
- Pouvoir identifier clairement les établissements proposant de l'accueil temporaire ;
- Restaurer les locaux, les rendre plus accueillants et agréables ;
- Disposer d'une salle de bain attenante à la chambre ;
- Proposer des activités stimulantes aux personnes accueillies temporairement ;
- Faire davantage de sorties et visites en extérieur ;
- Proposer des groupes homogènes lors des séjours (en termes de pathologies, de besoins, de profils, d'âge...).

Points-clés de l'enquête par questionnaire auprès des partenaires :

Les partenaires interrogés ont identifié les axes d'amélioration suivants, en matière de développement de l'accueil temporaire :

- L'augmentation du nombre de places d'accueil temporaire ;
- Une systématisation des places d'accueil temporaire au sein des établissements médico-sociaux ;
- La création de structures dédiées à l'accueil temporaire ;
- L'obtention de moyens financiers pérennes ;
- Une meilleure couverture du territoire ;
- Une meilleure visibilité sur les établissements proposant de l'accueil temporaire ;
- Le développement d'une offre d'accueil temporaire médicalisée ;
- Le développement d'une offre pour des publics spécifiques (TSA, polyhandicap...) ;
- Plus de souplesse et de fluidité dans les parcours ;
- Mieux anticiper les transitions et les essais ;
- Une réduction des délais d'attente pour accéder à un accueil temporaire et/ou permanent ;
- Offrir davantage de possibilités aux personnes de pouvoir réaliser de l'accueil temporaire dans plusieurs structures, pour tester et comparer des environnements différents ;
- Une notification CDAPH valable pour toutes les formes d'accueil, plus de souplesse dans les notifications ;
- Un dossier d'inscription unique, des procédures administratives simplifiées ;
- Prévoir des places d'accueil temporaire d'urgence ;
- La formation des professionnels ;
- Avoir une équipe dédiée à l'accueil temporaire ;
- Une meilleure dynamique partenariale, avec la psychiatrie, le champ sanitaire, la Protection de l'enfance... ;
- Des équipes pluridisciplinaires, pour accueillir tous types de handicap et mieux répondre aux besoins ;
- Renforcer l'attractivité des métiers en ESMS et de la formation ;
- Mutualiser les moyens, les compétences et les locaux, exploiter les possibilités d'accueil dans les locaux vacants des établissements ;
- Adopter une vision régionale de l'accueil temporaire et mieux observer les besoins pour créer/ajuster l'offre selon les besoins actuels et à venir ;
- Adopter une animation territoriale pour penser une offre d'accueil temporaire cohérente et articulée, en réponse aux besoins du territoire ;
- Mieux utiliser la plateforme ViaTrajectoire ;
- Tenir davantage compte des surcoûts associés à l'activité d'accueil temporaire ;

- Penser l'accueil temporaire comme une offre de répit, qui prenne en compte les besoins des aidants, plutôt qu'une solution d'attente, faute de place en accueil permanent ;
- Faciliter l'émergence d'initiatives, de projets... ;
- Développer les autres formes de répit.

Conclusion



Cette étude permet d'affiner le portrait de l'offre en accueil temporaire et son fonctionnement sur la région des Pays de la Loire, d'identifier les difficultés rencontrées et certains facteurs de développement de cette modalité d'accueil, dont la pertinence pour le parcours des personnes en situation de handicap et le répit des aidants n'est plus à démontrer.

L'étude révèle un manque de définition claire et partagée de ce qu'est l'accueil temporaire et de sa fonction. Pour certains, l'accueil temporaire doit d'abord et avant tout être utilisé pour du répit, pour d'autres c'est un outil pour tester des établissements et préparer des admissions permanentes. Pour les uns, les séjours sont avant tout destinés à permettre aux aidants de se reposer, pour d'autres il s'agit de mettre au travail des objectifs autour de l'autonomie par exemple pour la personne accompagnée. Et d'autres encore embrassent le caractère protéiforme de cette modalité d'accueil et la singularité propre à chaque séjour.

On notera par ailleurs que parmi les partenaires interrogés, notamment les plateformes de répit et les C360, nombre d'entre eux invitent à diversifier les offres de répit conformément aux orientations de l'ARS et au cahier des charges des plateformes de répit et d'accompagnement des aidants de personnes vivant avec un handicap en Pays de la Loire : répit à domicile (SAAD ou libéraux), relayage à domicile dérogoire du droit du travail (loi ESSOC), temps d'accueil ou séjours de répit en milieu ordinaire (centres de loisirs, centres de vacances...), etc.

La conclusion s'organise sous forme de tableaux qui récapitulent les difficultés ainsi que les facteurs de succès relevés dans le cadre de l'étude, au regard de plusieurs thématiques clefs. A noter que les éléments cités ci-dessous ne sont pas exhaustifs et il convient de les articuler avec les préconisations émises dans le cadre d'autres travaux¹⁶.

¹⁶ On citera notamment deux rapports de l'IGAS, l'un publié en 2021 intitulé « Mieux répondre aux attentes des personnes en situation de handicap. Des outils pour la transformation des établissements et services sociaux et médico-sociaux », l'autre publié en 2022 intitulé « Soutenir les aidants en levant les freins au développement de solutions de répit ». Notons également une étude commanditée par la DGCS publiée en 2017 et intitulée « Etude sur l'offre d'hébergement temporaire pour personnes en situation de handicap » et plus récemment une enquête réalisée en 2023 par le CREAI Nouvelle Aquitaine intitulée « Le répit des proches aidants des personnes en situation de handicap en Nouvelle Aquitaine ».

OFFRE ET PUBLICS

Thème	Difficultés relevées	Facteurs de succès relevés
Implantation géographique de l'offre en accueil temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • Une pratique d'autorisation en « tous modes d'accueil et d'accompagnement » des places enfants, en application des orientations nationales de transformation de l'offre, qui invisibilisent les offres d'accueil temporaire, en particulier sur l'enfance • Concentration géographique de l'offre, zones blanches. • Déplacements, transport pour les personnes accueillies et les familles, en particulier dans les territoires ruraux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Clarifier auprès des administrations nationales (DGCS, CNSA) les orientations relatives aux autorisations médico-sociales : autorisations larges et mobilisation du ROR ou de Finess +, ou autorisations précises, notamment en vue de la réforme SERAFIN PH • Disposer d'une cartographie actualisée des places d'AT permettant d'identifier les zones blanches. • Développer l'offre en AT en s'appuyant sur une analyse territorialisée des besoins. • Développer l'AT au sein d'un nombre plus important d'établissements.
Publics	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre autorisée en accueil temporaire majoritairement destinée aux adultes du fait de la pratique d'autorisation en « tous modes d'accueil et d'accompagnement » sur l'enfance • Une offre en AT insuffisamment accessible pour certains publics (TND-TSA, troubles du comportement, situations complexes de handicap, personnes ayant un besoin d'accompagnement individuel renforcé et/ou avec des besoins en soins nécessitant une ressource médicale – stomies par exemple). 	<ul style="list-style-type: none"> • Coopération entre établissements pour mieux accompagner les personnes en situation complexe de handicap. • Formation des équipes à l'accompagnement de certains publics (notamment TND, troubles psychiques, maladies neurodégénératives). • Proposer une diversité de lieux d'accueil (peu ou beaucoup de collectif, milieu urbain/rural, petite/grande structure...).
Lisibilité de l'offre en AT	<ul style="list-style-type: none"> • Des personnes accompagnées, familles et partenaires qui jugent l'offre en accueil temporaire trop peu lisible, notamment sur l'adéquation des offres de répit avec les des spécificités des publics • Des aidants qui ignorent l'existence-même de cette modalité d'accueil, des acteurs qui ne les en informent pas toujours. • De longues démarches pour repérer les établissements proposant de l'AT correspondant au profil de la personne. • Des informations disponibles par le bouche-à-oreille, le réseau. • Une offre mouvante, qui évolue rapidement, dont la cartographie est toujours à actualiser. • Manque de visibilité sur la disponibilité des places en temps réel. • Manque de fiabilité dans le remplissage de ViaTrajectoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Information et accompagnement des aidants dans les démarches. • Interconnaissance entre acteurs. • Annuaire, cartographie des établissements et des places. • Développer la communication sur l'accueil temporaire.

<p>Accessibilité de l'offre en AT</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'offre en AT et délais d'attente. • Le manque de places en accueil permanent et/ou l'occupation des places d'accueil temporaire par des personnes en attente d'un accueil permanent, qui ne permet pas de répondre aux besoins des personnes sollicitant de l'accueil temporaire pour du répit, l'évaluation d'une orientation, de l'accueil d'urgence... • Manque d'information sur l'offre en AT. • Lourdeur et complexité des démarches pour les aidants. • Pratiques hétérogènes de notification de l'AT selon les publics et les départements. • Critères d'admission pratiqués par les ESMS pour accéder à de l'AT. • Sentiment de culpabilité des aidants, difficultés à faire confiance, de se séparer de son proche. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'offre en AT. • Soutien des aidants dès les démarches de recherche d'AT, lors des visites, dans la constitution des dossiers... • Pouvoir visiter les structures avant de remplir le dossier d'inscription. • Harmonisation des dossiers d'inscription, simplification des démarches administratives. • Rôle des C360, des PFRA-H, etc. dans le repérage et l'information auprès des aidants ayant besoin de répit. • Notification systématique de l'AT et clarté de la notification de la CDAPH.
--	---	--

<p>Fonctionnement de l'accueil temporaire au sein des structures</p>		
<p>Thème</p>	<p>Difficultés relevées</p>	<p>Facteurs de succès relevés</p>
<p>Projet d'établissement et formalisation de l'organisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une majorité de structures n'ont pas formalisé de projet spécifique en AT. 	<ul style="list-style-type: none"> • La formalisation d'un projet permet de clarifier le fonctionnement de l'AT, ses étapes et de définir précisément les rôles de chacun. • Les règles de fonctionnement doivent être ajustées aux réalités de chaque établissement. • L'implication des équipes dans la formalisation du projet d'AT est essentielle. • Participation et préparation des personnes accompagnées de manière permanente à la construction du projet d'AT.
<p>L'équipe en charge de l'accueil temporaire (composition et RH)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de temps dédié à l'AT pour les professionnels. • Manque de professionnels, taux d'encadrement insuffisant, qui peut conduire à suspendre ou annuler des AT. • Risques psychosociaux associés et de surcharge de travail, quand l'AT s'ajoute à l'accompagnement permanent. • Inadéquation du plateau technique ou partenariat adéquats (avec cabinets infirmiers libéraux, MSP / centres de santé, libéraux) pour accueillir des personnes avec des besoins médicaux, en situation complexe... 	<ul style="list-style-type: none"> • Adhésion de l'équipe au projet d'AT. • Avoir un cadre précis de fonctionnement de l'AT. • Avoir du temps dédié pour l'AT. • Soutien des cadres vers les équipes. • Laisser le temps aux équipes de s'approprier le fonctionnement de l'AT, mise en place progressive de ce projet au sein des structures. • Poste dédié à la coordination des AT ou des parcours. • Pluridisciplinarité des équipes.

	<ul style="list-style-type: none"> • Communication entre les équipes d'un même établissement ou organisme. • Recours au personnel intérimaire (difficultés de suivi des situations...). • Contexte RH et budgétaire contraint amenant les ESMS à peu promouvoir l'accueil temporaire, qui s'inscrit dès lors comme un outil de marge de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de personnel soignant, y compris par conventionnement sur le temps nécessaire à l'accueil d'une personne ayant un besoin en soins non couvert par l'établissement en routine • Communication et soutien au sein des équipes. • Renforcer l'attractivité des métiers de l'accompagnement.
Les outils de l'AT		<ul style="list-style-type: none"> • Formaliser des outils clairs et faciles d'utilisation, pour chaque étape de l'AT (préparation, pendant le séjour, sortie). • Construire les outils avec les équipes et les familles. • S'inspirer des outils d'autres structures mais les adapter aux réalités et au fonctionnement de chaque établissement. • Harmoniser les outils entre les établissements mais sans les standardiser, tenir compte des spécificités de chaque structure. • Penser un accès facilité aux informations uniquement nécessaires pour les professionnels, dans le respect de la protection des données personnelles.
Planification des séjours et gestion administrative de l'AT	<ul style="list-style-type: none"> • Lourde gestion administrative, temps requis, avec des plannings à actualiser en permanence, une organisation qui demande beaucoup de souplesse et de réactivité. • Nombre important de paramètres à considérer pour planifier et organiser les accueils. • Faire concorder les dates d'accueil avec les choix des personnes et des aidants. • Organiser le planning de séjours de sorte à répondre aux plus de demandes possibles, tout en permettant aux personnes de faire des séjours suffisamment réguliers. • Gestion des annulations de dernière minute de certains séjours. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rôle essentiel des secrétaires et assistants des services sociaux. • Disposer d'une fine connaissance des situations des personnes et des familles pour élaborer un planning adapté (compatibilité des profils accueillis pendant une même période, organisation des équipes pour répondre aux besoins...). • Garantir une certaine souplesse dans la planification pour permettre l'accueil de situations d'urgence.
Locaux et équipements	<ul style="list-style-type: none"> • Des locaux pouvant être inadaptés à l'accueil de certains publics (troubles du comportement, TSA...). • Manque d'équipement (lits médicalisés...). • Dans certains établissements : pas de salle de bain attenante, chambres doubles, Peu de décoration des locaux, vétusté. • Manque d'accessibilité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation permettant de personnaliser la chambre d'AT à chaque séjour. • Attention portée à la décoration, à renvoyer une atmosphère de convivialité, restauration des locaux. • Faire preuve de créativité dans les aménagements, accepter le « pas de côté » (ex : proposer un couchage dans une salle d'apaisement si cela s'avère plus adapté pour la personne qu'un couchage classique...).

Pilotage de l'activité	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de valorisation financière de l'accueil temporaire, des surcoûts liés à cette activité. • Manque de visibilité à l'échelle des OG sur l'activité d'AT au sein de leurs établissements. • Difficultés concernant la régularité de l'occupation des places d'AT. 	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure évaluation des surcoûts de l'AT. • Déploiement d'outils de gestion plus efficaces. • Rapports d'activité présentant l'activité d'AT au sein des structures. • Des taux d'occupation ciblés qui tiennent compte des réalités de l'activité d'AT (difficultés à anticiper l'occupation des places, souplesse nécessaire dans la planification, des accueils parfois gelés du fait d'un manque d'effectif ou parce que l'équipe est très mobilisée par une situation...).
-------------------------------	---	---

L'accompagnement des personnes accueillies temporairement et des aidants

Thème	Difficultés relevées	Facteurs de succès relevés
Formation des équipes	<ul style="list-style-type: none"> • Des besoins en formation identifiés, pour les jeunes professionnels comme pour ceux ayant davantage d'expérience. • Une activité qui nécessite un pas de côté de la part des professionnels, par rapport à l'accompagnement des résidents permanents. • Des compétences requises : souplesse, adaptation, polyvalence. 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation aux spécificités et à la culture de l'AT, à son cadre réglementaire et ses outils. • Formation aux « nouveaux » publics, à différentes pathologies et profils pour pouvoir accueillir tous types de handicap. • Echanges et temps d'immersion entre professionnels au sein de structures pratiquant de l'AT. • Mettre en lumière les bonnes pratiques en matière d'accompagnement des personnes en AT. • Soutien des cadres vers les équipes.
La préparation des séjours	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté à obtenir les informations nécessaires en amont, auprès des familles, des partenaires. • Ecart entre les éléments dans le dossier recueillis en amont et la situation de la personne au moment de l'accueil. • Manque de temps ou de personnel dédié à la préparation. • Parfois des troubles du comportement non mentionnés. • Manque de contacts avec les partenaires et/ou familles sur les quelques jours qui précèdent l'accueil. 	<ul style="list-style-type: none"> • Recueil et formalisation des objectifs du séjour. • Rencontre avec la personne en amont du séjour. • Visite de la structure • Temps dédié à la préparation du séjour, en interne, avec la personne, les aidants et les partenaires. • Laisser le temps aux personnes et aux aidants de prendre leur décision sur la proposition d'accueil, après la visite. • Adaptation de l'établissement à la personne accueillies et spécificités de son accueil (apport d'objets personnels, veilleuse pour la nuit, etc.)
Pendant le séjour	<ul style="list-style-type: none"> • Un sentiment d'incompatibilité des profils des publics accueillis en AT et des résidents permanents (âge, déficience, pathologie, attentes, besoins...) et des moyens disponibles pendant l'accueil (RH, équipement...). 	<ul style="list-style-type: none"> • Planification des séjours qui tiennent compte de la comptabilité des profils des personnes accueillies ou planification du séjour permettant un pas de côté réalisable dans des conditions minimales de sécurité.

	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité des motifs de recours à l'AT qui requiert un ajustement de l'accompagnement selon le profil, les objectifs et les attentes de la personne. • Individualiser l'accompagnement au sein d'un collectif. • Manque d'activités stimulantes et de sorties hors de l'établissement. • Des personnes accueillies à la demande de l'aidant ou d'un établissement mais qui n'adhèrent pas elles-mêmes au séjour. • Manque de connaissance vis-à-vis de la personne qui peut amener à passer plus de temps pour certains actes (toilette...). 	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à l'équilibre entre le temps dédié aux personnes accueillies temporairement et de manière permanente. • Connaissance des objectifs du séjour par l'équipe. • Proposer un cadre rassurant et familier pour la personne, en s'appuyant sur la connaissance de ses habitudes de vie et des repères dont elle a besoin. • Disponibilité des familles et des partenaires pendant les séjours.
Les fins de séjour	<ul style="list-style-type: none"> • Des bilans pas toujours formalisés au sein des établissements. • Temps dédié à la rédaction des bilans de séjour et pour mobiliser l'équipe autour de ces écrits. • Manque de formation, difficultés des équipes en matière de rédactions d'écrits. • Manque d'échanges avec les partenaires ou les aidants à la fin du séjour, pour faire le bilan. • L'organisation du transport. • Manque de relais pour certaines situations en fin de séjour. 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien des cadres dans la formalisation des bilans de séjour. • Coconstruction des bilans de séjour avec l'équipe. • Grilles, trames formalisés pour les bilans. • Prévoir systématiquement un temps ou un écrit de transmission avec les aidants en fin de séjour, même court
La place des aidants des personnes en AT	<ul style="list-style-type: none"> • Une minorité d'établissements ont développé un projet ou des modalités d'accompagnement spécifiques pour les aidants. • Difficultés pour les aidants à pleinement profiter du répit pendant le séjour car des inquiétudes, sentiment de culpabilité, isolement... • Des durées de séjour trop courtes pour les aidants. • Une planification des séjours reçue trop tardivement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tisser une relation de confiance et d'écoute bienveillante entre les professionnels et les familles. • S'appuyer sur l'expertise d'usage des aidants lors de la préparation et pendant le séjour si nécessaire. • Proposer un soutien psychologique aux aidants. • Informer et dialoguer avec les familles du séjour, en tenant compte des éventuelles difficultés (allophones...). • Des durées de séjour progressives, à la carte, pour faciliter la séparation. • Proposer des outils pour donner des nouvelles aux aidants au cours du séjour s'ils le souhaitent (SMS, MMS, ...)
L'AT au service du parcours	<ul style="list-style-type: none"> • Des AT qui arrivent trop tardivement dans les parcours. • Des AT trop souvent utilisé comme solution partielle, dans l'attente d'une place en accueil permanent. • Régularité insuffisante des séjours pour que l'AT joue un rôle préventif, de répit et/ou de sécurisation du maintien à domicile. 	<ul style="list-style-type: none"> • AT proposé précocement dans le parcours. • Progressivité des durées de séjour, qui tiennent compte du rythme des personnes et des aidants. • Rédaction et transmission des bilans de séjour, pour inscrire les accueils dans ce qui a été fait avant.

	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'articulation avec les établissements accompagnant par ailleurs la personne (ESMS, établissement d'origine). • Des solutions en aval insuffisantes, amenant notamment à questionner la place et la pertinence de l'accueil temporaire lorsqu'il s'agit d'évaluer une orientation mais qu'il n'y a pas de possibilités d'accueil permanent avant plusieurs années. • Délais d'attente. • Peu de possibilité de faire de l'AT dans différents établissements, pour tester et comparer plusieurs environnements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement des établissements en dispositif, en plateforme. • Collaboration avec les autres établissements accueillant la personne (en AT ou de manière permanente). • Présence d'un coordinateur de parcours (ou des AT) au sein de la structure.
--	--	--

Environnements et partenariats		
Thème	Difficultés relevées	Facteurs de succès relevés
Dynamique partenariale	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de temps à consacrer à la coordination avec les partenaires. • Manque de liens avec les acteurs sanitaires, de la psychiatrie, de la Protection de l'enfance, les PFRA-H, les C360... • Pas de liste d'attente commune aux différents établissements proposant de l'accueil temporaire. • Des liens avec les partenaires qui se limitent trop à de l'interconnaissance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'un professionnel dédié à l'AT bien identifié (coordinateur des AT, de parcours...) qui fait le lien avec les partenaires. • Coconstruction des réponses en AT permettant des accueils plus longs ou de personnes en situation complexe. • Mutualiser les moyens, les compétences et les locaux, exploiter les possibilités d'accueil dans les locaux vacants des établissements. • Les C360 qui favorisent une dynamique de recherche collective de solutions d'accompagnement. • Rencontrer et faire visiter aux partenaires (ESMS, MDPH, C360, PFRA-H, établissements sanitaires...) les structures proposant de l'AT, afin de mieux faire connaître leur offre et l'accompagnement proposé.
Pilotage externe	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de vision et de concertation départementale et régionale pour penser l'offre d'AT, la structuration de l'offre, les publics prioritaires selon les besoins des territoires. • Une définition du répit insuffisamment partagée, avec des interprétations hétérogènes selon les structures. • Une modalité d'accueil portée par un trop faible nombre d'établissements sur les territoires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réflexion et construction d'un cadre commun pour mieux cibler les publics prioritaires à l'échelle des territoires. • Groupes, réseaux réunissant l'ensemble des acteurs permettant de penser une offre articulée et cohérente sur les territoires. • Adopter une vision régionale de l'accueil temporaire et mieux observer les besoins pour créer/ajuster l'offre selon les besoins actuels et à venir.

		<ul style="list-style-type: none"> • Adopter une animation territoriale pour penser une offre d'accueil temporaire cohérente et articulée, en réponse aux besoins du territoire. • Soutenir les établissements dans le développement de cette modalité d'accueil pour permettre un meilleur maillage du territoire, en s'appuyant sur la dynamique de transformation de l'offre, sur le financement des établissements par dotation globale...
--	--	--

L'accueil temporaire en urgence		
Thème	Difficultés relevées	Facteurs de succès relevés
Accès à l'accueil en urgence	<ul style="list-style-type: none"> • Très peu de réponses favorables aux demandes d'accueil d'urgence. • Très peu de places réservées à l'accueil d'urgence. • Un accès facilité pour les personnes déjà connues de la structure. • Une planification des séjours déjà programmée, rigide, qui ne permet pas d'accepter les accueils non programmés. • Un ressenti de manque de définition commune et partagée de l'urgence et de son degré d'intensité. • Difficulté à prioriser les urgences quand plusieurs sollicitations à la fois, pas de critères ou d'orientation formalisés. 	<ul style="list-style-type: none"> • En Loire-Atlantique, une expérience concluante de Dispositif d'accueil d'urgence inter-associatif réalisé et financé par le conseil départemental • Encourager les établissements à prévoir une planification des séjours incluant des disponibilités réservées aux situations d'urgence. • Soutien par les C360, les PFRA-H qui peuvent solliciter les partenaires pour chercher des réponses d'accueil d'urgence. • Portage de la question de l'accueil d'urgence à l'échelle des autorités de tutelle (CD et ARS, dispositif d'orientation permanent MDPH - RAPT) dans une logique de responsabilité partagée avec l'ensemble des établissements médicosociaux. • Développer l'offre en AT pour éviter les ruptures de parcours conduisant à solliciter de l'accueil d'urgence.
Arrivée et accueil de la personne	<ul style="list-style-type: none"> • Méconnaissance de la situation de la personne à son arrivée, peu d'éléments à disposition. • Manque d'interlocuteur identifié pour obtenir des informations sur la situation de la personne accueillie. • Un accueil qui se fait dans l'urgence, parfois avec très peu de préparation de la personne, des aidants, des professionnels. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une équipe formée à l'accueil d'urgence, disposant de compétences et savoir-être spécifiques (polyvalence, adaptabilité...). • Disposer d'un fonctionnement formalisé en amont avec les équipes en matière d'accueil temporaire d'urgence, avec des protocoles établis.
L'accompagnement pendant le séjour	<ul style="list-style-type: none"> • Pouvoir garantir un taux d'encadrement adapté et sécuritaire en cas d'accueil non planifié. • Un cadre peu sécurisant pour les professionnels. 	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des partenaires.

	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts sur les autres résidents. • Les personnes accueillies en urgence n'adhèrent pas toujours au séjour, elles le subissent parfois. 	
Les fins de séjour	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de solutions en relais de l'AT. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des solutions pour la sortie de l'accueil temporaire d'urgence
Impacts sur la planification des séjours programmés	<ul style="list-style-type: none"> • Des accueils qui peuvent conduire à annuler des AT programmés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Communication et transparence vis-à-vis des familles sur le fonctionnement de l'accueil d'urgence (être informé que le séjour peut être annulé en cas d'urgence). Communiquer sur les critères de priorisation qui doivent être publics

Liste des figures

Figure 1 : Calendrier de diffusion du questionnaire auprès des établissements médico-sociaux.....	17
Figure 2 : Nombre d'établissements médicosociaux ayant répondu à l'enquête en ligne.....	17
Figure 3 : Nombre de places d'accueil temporaire (identifiables dans FINESS ou non) déclarées par les établissements répondants.....	18
Figure 4 : Part des places d'accueil temporaire autorisées des répondants sur l'ensemble des places autorisées d'accueil temporaire en Pays de la Loire.....	18
Figure 5 : Part des places d'accueil temporaire autorisées des répondants sur l'ensemble des places autorisées d'accueil temporaire en Pays de la Loire (secteur enfant).....	19
Figure 6 : Part des places d'accueil temporaire autorisées des répondants sur l'ensemble des places autorisées d'accueil temporaire en Pays de la Loire (secteur adulte).....	19
Figure 7 : Répartition des établissements pour enfants ayant répondu au questionnaire par catégorie.....	20
Figure 8 : Nombre d'établissements pour enfants ayant répondu au questionnaire par catégorie.....	20
Figure 9 : Répartition des établissements pour adultes ayant répondu au questionnaire par catégorie.....	21
Figure 10 : Nombre d'établissements pour adultes ayant répondu au questionnaire par catégorie.....	21
Figure 11 : Liste des professionnels d'établissements médicosociaux rencontrés dans le cadre de l'étude ...	22
Figure 12 : Nombre de partenaires ayant répondu à l'enquête en ligne, par département et selon la catégorie d'acteur.....	25
Figure 13 : Nombre et part des établissements ayant des places autorisées en accueil temporaire en Pays de la Loire (enfants/adultes).....	28
Figure 14 : Nombre et part des établissements ayant des places autorisées en accueil temporaire en Pays de la Loire (secteur enfant).....	28
Figure 15 : Nombre et part des établissements ayant des places autorisées en accueil temporaire en Pays de la Loire (secteur adulte).....	29
Figure 16 : Nombre de places autorisées d'accueil temporaire en Pays de la Loire (enfants et adultes).....	29
Figure 17 : Nombre de places autorisées d'accueil temporaire en Pays de la Loire (secteur enfant).....	30
Figure 18 : Nombre de places autorisées d'accueil temporaire en Pays de la Loire (secteur adulte, 379 places d'AT).....	31
Figure 19 : Nombre de places autorisées en tout mode d'accueil et d'accompagnement, par type d'établissement.....	34
Figure 20 : Répartition des 459 places autorisées en accueil temporaire en Pays de la Loire, selon le secteur enfant/adulte.....	34
Figure 21 : Répartition des 13 établissements pour enfants ayant des places autorisées en AT selon leur catégorie.....	35
Figure 22 : Répartition des 189 établissements pour adultes ayant des places autorisées en AT selon leur catégorie.....	36
Figure 23 : Répartition des 80 places autorisées d'AT selon la catégorie d'établissement pour enfants.....	36
Figure 24 : Répartition des 379 places autorisées d'AT selon la catégorie d'établissement pour adultes.....	37
Figure 25 : Répartition des établissements ayant des places d'AT selon le nombre de places d'AT autorisées, dans le secteur enfant.....	39
Figure 26 : Répartition des établissements ayant des places d'AT selon le nombre de places d'AT autorisées, dans le secteur adulte.....	39

Figure 27 : Répartition des établissements ayant des places d'AT selon le nombre de places d'AT autorisées, dans le secteur adulte	40
Figure 28 : Répartition des établissements ayant des places autorisée d'AT, selon le type d'établissement, dans le secteur adulte	40
Figure 29 : Implantation géographique des établissements médicosociaux ayant répondu à l'enquête en ligne	42
Figure 30 : Implantation géographique des places d'accueil temporaire des établissements médicosociaux ayant répondu à l'enquête en ligne	44
Figure 31 : Répartition des établissements répondants selon la capacité d'accueil temporaire	47
Figure 32 : Dispersion des établissements répondants selon le nombre de places d'accueil temporaire	48
Figure 33 : Nombre d'établissements répondants selon la capacité d'accueil temporaire et l'implantation géographique.....	49
Figure 34 : Répartition en % des établissements répondants selon la proportion de places d'accueil temporaire sur l'ensemble des places des établissements.....	50
Figure 35 : Répartition des établissements répondants selon le type d'évolution du nombre de places d'accueil temporaire entre 2021 et 2023.....	51
Figure 36 : Répartition des établissements répondants ayant redéployé ou non des places d'accueil temporaire vers de l'accueil permanent entre 2021 et 2023	52
Figure 37 : Nombre d'établissements répondants selon la (ou les) modalité(s) d'accueil temporaire	53
Figure 38 : Nombre d'établissements répondants selon le type d'activité d'accueil temporaire pratiqué (enfant et adulte)	54
Figure 39 : Nombre d'établissements répondants selon le type d'activité d'accueil temporaire pratiqué (secteur enfant)	55
Figure 40 : Nombre d'établissements répondants selon le type d'activité d'accueil temporaire pratiqué (secteur adulte)	55
Figure 41 : Avez-vous constaté des demandes ou des attentes ne correspondant pas aux horaires d'ouverture de l'accueil de jour ?.....	58
Figure 42 : Y a-t-il une durée minimale d'accueil pour un séjour en hébergement temporaire ?.....	59
Figure 43 : Utilisez-vous des places vacantes d'hébergement permanent au sein de votre propre établissement pour proposer de l'accueil temporaire ?.....	61
Figure 44 : Utilisez-vous des places vacantes d'hébergement permanent mises à disposition par d'autres établissements médico-sociaux pour proposer de l'accueil temporaire ?	62
Figure 45 : Avez-vous formalisé un projet spécifique décrivant l'organisation et le fonctionnement de l'accueil temporaire ?.....	64
Figure 46 : Part des répondants ayant formalisé un projet spécifique d'écrivant l'organisation et le fonctionnement de l'accueil temporaire, selon le nombre de places d'accueil temporaire	65
Figure 47 : Répartition des établissements répondants du secteur adulte, médicalisés et non médicalisés, selon la présence d'un projet de service spécifique à l'accueil temporaire	66
Figure 48 : Part des répondants ayant formalisé un projet spécifique décrivant l'organisation et le fonctionnement de l'accueil temporaire, par département	66
Figure 49 : Avez-vous développé un projet ou des modalités d'accompagnement spécifiques pour les aidants des personnes accueillies temporairement ?.....	69
Figure 50 : Part des établissements répondants disposant d'une équipe dédiée à l'accueil temporaire	70
Figure 51 : Composition des équipes des 16 répondants ayant une équipe dédiée à l'accueil temporaire	71
Figure 52 : Répartition des répondants selon les types de professionnels intervenant dans l'accompagnement des personnes en accueil temporaire, y compris professionnels extérieurs à la structure.....	73
Figure 53 : La composition de l'équipe de professionnels en charge de l'accueil temporaire vous semble-t-elle suffisamment diversifiée ?	74

Figure 54 : Les professionnels de votre structure sont-ils selon vous suffisamment formés aux spécificités de l'accueil temporaire ?.....	78
Figure 55 : Les professionnels de votre structure sont-ils selon vous suffisamment formés aux spécificités de l'accueil temporaire ? (secteur adulte, selon le nombre de places d'AT)	78
Figure 56 : Rencontrez-vous des difficultés concernant le temps dont disposent les professionnels à consacrer à cette activité d'accueil temporaire ?	81
Figure 57 : Part des établissements répondants rencontrant des difficultés concernant le temps dont disposent les professionnels à consacrer à cette activité, selon le nombre de places d'AT	81
Figure 58 : Rencontrez-vous des difficultés concernant la concordance entre l'organisation des ressources humaines et le rythme de l'activité d'accueil temporaire ?.....	82
Figure 59 : Part des établissements répondants rencontrant des difficultés concernant la concordance entre l'organisation des RH et le rythme de l'activité d'AT, selon le nombre de places d'AT	83
Figure 60 : Rencontrez-vous des difficultés en matière de coordination entre les équipes au sein de votre établissement concernant l'accueil temporaire ?.....	84
Figure 61 : Part des établissements répondants rencontrant des difficultés concernant la coordination entre les équipes au sein de leur établissement, selon le nombre de places d'AT	85
Figure 62 : Rencontrez-vous des difficultés concernant le taux d'encadrement des personnes accueillies temporairement ?	86
Figure 63 : Part des établissements répondants rencontrant des difficultés concernant le taux d'encadrement, selon le nombre de places d'AT	87
Figure 64 : Votre activité d'accueil temporaire est-elle impactée par les difficultés de recrutement et la pénurie de personnels dans le secteur médico-social ?.....	88
Figure 65 : Part des établissements répondants rencontrant des difficultés concernant les impacts des difficultés de recrutement et la pénurie de professionnels sur l'activité d'AT, selon le nombre de places d'AT	89
Figure 66 : Votre structure propose-t-elle de l'accueil temporaire à des personnes qui ne sont pas accompagnées par votre établissement ?.....	94
Figure 67 : Votre structure propose-t-elle de l'accueil temporaire aux personnes qui sont accompagnées par votre établissement, pour assurer la continuité de l'accompagnement ?	95
Figure 68 : Quel(s) type(s) de public(s) votre structure accueille-t-elle en accueil temporaire ?.....	97
Figure 69 : Ces types de déficiences correspondent-elles à celles des personnes accompagnées de manière permanente au sein de votre structure ?.....	98
Figure 70 : Quelle(s) classe(s) d'âge votre structure accueille-t-elle en accueil temporaire ?	99
Figure 71 : Nombre de personnes présentant une situation complexe de handicap accueillies en 2022 selon le type d'accueil temporaire (hébergement ou accueil de jour) par département.....	100
Figure 72 : En 2022, avez-vous accueilli des personnes présentant des situations complexes ?	101
Figure 73 : Lieu de résidence des personnes accueillies temporairement	103
Figure 74 : Les personnes accueillies temporairement sur une même période présentent-elles des besoins et des attentes hétérogènes ?.....	106
Figure 75 : Les personnes accueillies temporairement sur une même période présentent-elles des besoins et des attentes hétérogènes ? (Selon le type d'établissement du secteur pour adultes)	107
Figure 76 : Si oui, cette hétérogénéité des besoins et des attentes des publics accueillis temporairement sur une même période constitue-t-elle une difficulté ?	108
Figure 77 : Les personnes sollicitant un accueil temporaire au sein de votre structure présentent-elles des situations complexes, c'est-à-dire requérant une diversité d'intervenants issus de différents champs et un accompagnement continu ?.....	109
Figure 78 : Lorsque votre structure est sollicitée pour ce type de demande, la complexité de la situation peut-elle constituer un motif de refus ?	110

Figure 79 : Généralement, l'accompagnement des personnes en situation complexe en accueil temporaire est...	112
Figure 80 : Les personnes sollicitant un accueil temporaire au sein de votre structure présentent-elles des situations critiques, du fait de l'absence d'accompagnement ou de solutions d'accueil très partielles ?	115
Figure 81 : Estimez-vous que l'accueil temporaire au sein de votre structure est bien repéré ou connu par les personnes en situation de handicap ?	127
Figure 82 : Estimez-vous que l'accueil temporaire au sein de votre structure est bien repéré ou connu par les aidants ?	129
Figure 83 : Estimez-vous que l'accueil temporaire au sein de votre structure est bien repéré ou connu par les partenaires ?	131
Figure 84 : En moyenne, quel est le délai d'admission pour l'hébergement temporaire ?	136
Figure 85 : Existe-t-il à ce jour une liste d'attente pour l'hébergement temporaire ?	137
Figure 86 : En moyenne, quel est le délai d'admission pour l'accueil temporaire de jour ?	138
Figure 87 : Existe-t-il à ce jour une liste d'attente pour l'accueil temporaire de jour ?	140
Figure 88 : Recevez-vous des demandes d'accueil temporaire de personnes résidant dans les Pays de la Loire mais dans un autre département que le vôtre ?	142
Figure 89 : Recevez-vous des demandes d'accueil temporaire de personnes résidant en dehors de la région des Pays de la Loire ?	144
Figure 90 : Publics pour lesquels l'accès à l'accueil temporaire est décrit comme difficile par les partenaires interrogés	147
Figure 91 : Certains publics sont-ils prioritaires pour bénéficier de l'accueil temporaire ?	152
Figure 92 : Vous arrive-t-il de refuser des demandes d'hébergement temporaire ?	154
Figure 93 : quels sont les principaux motifs de refus des demandes d'hébergement temporaire ?	156
Figure 94 : Vous arrive-t-il de refuser des demandes d'accueil temporaire de jour ?	157
Figure 95 : quels sont les principaux motifs de refus des demandes d'accueil temporaire de jour ?	158
Figure 96 : Proposez-vous la prise en charge du transport entre le domicile de la personne accueillie temporairement et votre établissement ?	161
Figure 97 : Quel est le niveau de difficulté pour organiser et mettre en œuvre le transport pour l'accueil temporaire ? Vous pouvez répondre, même si vous ne proposez pas (ou plus) de transport.	162
Figure 98 : Principaux freins au recours à l'accueil temporaire observés chez les aidants par les établissements répondants, par type de public accompagné	165
Figure 99 : Principaux freins au recours à l'accueil temporaire observés chez les aidants par les établissements répondants, par département	166
Figure 100 : Les demandes d'hébergement temporaire émanent principalement de...	168
Figure 101 : Nombre de répondants selon la fréquence des motifs de recours à l'hébergement temporaire (secteur enfant)	169
Figure 102 : Nombre de répondants selon la fréquence des motifs de recours à l'hébergement temporaire (secteur adulte)	171
Figure 103 : Les demandes d'accueil temporaire de jour émanent principalement de...	172
Figure 104 : Nombre de répondants selon la fréquence des motifs de recours à l'accueil temporaire de jour (secteur enfant)	173
Figure 105 : Nombre de répondants selon la fréquence des motifs de recours à l'accueil temporaire de jour (secteur adulte)	174
Figure 106 : Part des répondants élaborant un PPA pour chaque personne accueillie temporairement au sein de la structure	175
Figure 107 : Lorsque vous accueillez temporairement des personnes provenant d'un autre établissement ou service médicosocial, participez-vous à l'élaboration et/ou au suivi de leur projet personnalisé préexistant ?	177

Figure 108 : Un contrat de séjour est-il signé pour chaque personne accueillie temporairement au sein de votre structure ?	178
Figure 109 : Rencontrez-vous des difficultés concernant la gestion du processus d'admission ?.....	179
Figure 110 : Part des répondants selon l'intensité des difficultés rencontrées en matière de planification des séjours d'hébergement temporaire (secteur enfant) ?.....	186
Figure 111 : Part des répondants selon l'intensité des difficultés rencontrées en matière de planification des séjours d'hébergement temporaire (secteur adulte) ?.....	187
Figure 112 : Part des répondants selon l'intensité des difficultés rencontrées en matière de planification des séjours d'accueil temporaire de jour (secteur enfant) ?.....	188
Figure 113 : Part des répondants selon l'intensité des difficultés rencontrées en matière de planification des séjours d'accueil temporaire de jour (secteur adulte) ?	189
Figure 114 : Rencontrez-vous des difficultés en matière de coordination avec les partenaires ?	193
Figure 115 : Etes-vous en lien avec des plateformes de répit et/ ou la communauté 360 concernant l'accueil temporaire ?.....	195
Figure 116 : Vos locaux sont-ils adaptés à l'activité d'accueil temporaire ?.....	213
Figure 117 : Les séjours en hébergement temporaire réalisés de manière continue (90 jours consécutifs) sont... ..	215
Figure 118 : Les séjours en hébergement temporaire réalisés de manière discontinue (plusieurs séjours dans l'année) sont... ..	216
Figure 119 : Combien de temps durent les périodes de séjour (secteur enfant) ?.....	217
Figure 120 : Combien de temps durent les périodes de séjour (secteur adulte) ?.....	218
Figure 121 : Des bilans de séjour sont-ils réalisés ?	220
Figure 122 : Rencontrez-vous des difficultés concernant la préparation des sorties, des fins d'accueil temporaire ?.....	221
Figure 123 : Quels sont les principaux types de sortie ?	223
Figure 124 : Quels sont les principaux types de sortie ?.....	224
Figure 125 : Rencontrez-vous des difficultés pour inscrire l'accompagnement temporaire dans une logique de parcours pour la personne accueillie ?.....	228
Figure 126 : Répartition des répondants rencontrant des difficultés pour inscrire l'accompagnement temporaire dans une logique de parcours pour la personne accueillie par département.....	229
Figure 127 : L'hébergement temporaire d'urgence est-il possible au sein de la structure ?.....	232
Figure 128 : Etes-vous sollicité pour de l'accueil d'urgence ?.....	234
Figure 129 : Répartition des répondants sollicités pour de l'accueil temporaire d'urgence, selon la fréquence à laquelle ils sont en mesure d'y répondre favorablement (secteurs enfant et adulte)	235
Figure 130 : Répartition des répondants sollicités pour de l'accueil temporaire d'urgence, selon la fréquence à laquelle ils sont en mesure d'y répondre favorablement (secteur enfant)	235
Figure 131 : Répartition des répondants sollicités pour de l'accueil temporaire d'urgence, selon la fréquence à laquelle ils sont en mesure d'y répondre favorablement (secteur adulte).....	236
Figure 132 : Globalement, l'accueil temporaire d'urgence est... ..	237
Figure 133 : Sur la période 2021-2023, comment le nombre de demandes pour de l'hébergement temporaire au sein de votre structure a-t-il globalement évolué ?.....	241
Figure 134 : Taux d'occupation des places d'hébergement temporaire en 2022.....	243
Figure 135 : Répartition des établissements selon la file active des personnes accueillies en hébergement temporaire en 2022.....	245
Figure 136 : Répartition des établissements selon le taux de rotation des personnes accueillies en hébergement temporaire en 2022.....	246
Figure 137 : Part des répondants selon l'intensité des difficultés rencontrées en matière de pilotage et de réalisation de l'activité d'hébergement temporaire (secteur enfant)	247

Figure 138 : Part des répondants selon l'intensité des difficultés rencontrées en matière de pilotage et de réalisation de l'activité d'hébergement temporaire (secteur adulte).....	248
Figure 139 : Sur la période 2021-2023, comment le nombre de demandes pour de l'accueil temporaire de jour au sein de votre structure a-t-il globalement évolué ?.....	250
Figure 140 : Part des répondants selon l'intensité des difficultés rencontrées en matière de pilotage et de réalisation de l'activité d'accueil temporaire de jour (secteur enfant).....	252
Figure 141 : Part des répondants selon l'intensité des difficultés rencontrées en matière de pilotage et de réalisation de l'activité d'accueil temporaire de jour (secteur adulte).....	253
Figure 142 : Quels sont les leviers à activer pour permettre le bon développement de l'accueil temporaire (secteur enfant) ?.....	257
Figure 143 : Quels sont les leviers à activer pour permettre le bon développement de l'accueil temporaire (secteur adulte) ?.....	258

Liste des cartes

Carte 1 : Répartition du nombre de places d'accueil temporaire par commune (secteur pour enfants, 80 places d'AT)	30
Carte 2 : Répartition du nombre de places d'accueil temporaire par commune (secteur pour adultes).....	31
Carte 3 : Répartition du nombre de places d'accueil temporaire par commune situées en établissements médico-sociaux médicalisés (secteur pour adultes : EAM, FAM, MAS, 174 places sur 379 places d'AT).....	32
Carte 4 : Répartition du nombre de places d'accueil temporaire par commune situées en établissements médico-sociaux non médicalisés (secteur pour adultes : EANM, établissements d'accueil temporaire, foyers de vie, foyers d'hébergement, 205 places sur 379 places d'AT).....	33
Carte 5 : Implantation géographique des établissements médicosociaux ayant répondu à l'enquête en ligne	43
Carte 6 : Implantation géographique des places d'accueil temporaire des établissements médicosociaux ayant répondu à l'enquête en ligne	45

RAPPORT



Cette étude, cofinancée par l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire et le Conseil départemental de la Loire Atlantique, a été réalisée par le CREAI Pays de la Loire.

CREAI Pays de la Loire
"Le Sillon de Bretagne" 8 avenue des Thébaudières
BAL N°59 - CP 30406
44804 ST HERBLAIN Cedex
02 28 01 19 19 info@creai-pdl.fr

Pour contacter l'autrice de l'étude :
s.painter@creai-pdl.fr